
Digitized by Google


BIBLIOTECA NAZIONALE DI TORINO
Bio.
u
27
Biografia



BIBLIOTEQUE HISTORIQUE ET CRITIQUE DES AUTEURS DE LA CONGREGATION DE S^t. MAUR.

Où l'on fait voir quel a été leur Caractére particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable: & où l'on done un Catalogue exact de leurs Ouvrages & une idée générale de ce qu'ils contiennent.

PAR D. FILIPE LE CERF de la Viéville, Réligieux Bénédictin de la même Congrégation.



A LA HAYE,
CHEZ PIERRE GOSSE.
M. D. CC. XXVI.



AVERTISSEMENT.

ON a déja tant publié de livres du genre de celui-ci, que je crois pouvoir me diſpenſer d'en juſtifier le deſſein: d'ailleurs le Public ne peut recevoir avec indiférence un recueil des Ouvrages des Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, déja conſacrez par ſon aprobation & ſon eſtime, & dont on lui done une idée générale, en circonſtanciant tous les faits qui peuvent regarder ces Auteurs & leurs Ecrits.

Il eſt vrai que cette Congrégation ne feſant, pour ainſi dire, que de

naitre, n'a pu produire un assez grand nombre de Savans pour former un Corps de Bibliotéque: mais j'ai fait réflexion que la plupart des Bibliotéques que nous avons, étant imparfaites & défectueuses, en ce qu'ayant été dressées dans un tems reculé de celui où se sont rendus recomandables ceux qui ont illustré leur Ordre par leur science & par leurs Ecrits, & leurs Ouvrages ne s'étant point multipliez par de nouvelles éditions, on en a obmis un grand nombre. Cette considération m'a déterminé à garentir dès à présent de l'oubli, ceux dont on ne peut ignorer le nom & les Ouvrages, sans se regarder come étranger dans tout ce qui concerne la belle & véritable littérature: surtout si l'on fait atention qu'ils ont ren-

rendu à la Religion *le ſervice le plus conſidérable qu'ils pouvoient lui rendre, par les nouvelles* Editions *des Ouvrages des Saints* Péres, *aux quels ils ont redoné leur pureté primitive; que par là ils ont enlevé aux Adverſaires de l'Egliſe le prétexte que leur fourniſſoit leur opiniâtreté de contredire ſes plus juſtes déciſions; & qu'ainſi ces précieux monumens coulant aujourdui dans leur ſource la plus pure, l'antiquité par ce moyen nous eſt devenue plus ſacrée & plus vénérable.*

Cependant quelques recherches que j'aye faites des Auteurs Bénédictins & de leurs Ouvrages, je n'oſe me promettre qu'il ne m'en ſoit échapé aucun; le prix & la bonté de ces ſortes de Livres ne conſiſte point pré-

cisément à dire tout ; du moment qu'on a fait une atentive recherche de ce qui peut exciter la curiosité publique, on doit alors au défaut de l'abondance de la moisson, dédomager un Lecteur par le choix, le bon gout, l'ordre, l'arangement, par la variété du stile, la vérité des faits, l'exactitude des citations, la justesse de la critique, par une atentive circonspection à ne doner aux Auteurs que les Ouvrages qui leur apartiennent légitimement, & à ne régler le jugement qu'on en porte que sur celui du Public. Come on ne doit louer que ce qui est effectivement digne de louange, on doit également éviter de blâmer par humeur, par inclination, & par ressentiment ; en un mot notre Critique ne doit être dépendante ni

des préjugez ni de la complaisance. Sans trop m'avancer, j'ose ici garentir ma sincérité & mon exactitude. Si néanmoins malgré les justes précautions que j'ai prises pour ménager la délicatesse des Auteurs, il s'en trouve qui s'ofensent d'une vérité qui leur paraitra trop libre; je les prie de considérer que m'étant mis dans la nécessité de juger, j'ai dû le faire d'une maniére proportionée à l'idée qu'a le Public des Ouvrages que je censure : & je me persuade que les Persones judicieuses ne me feront jamais un crime d'avoir insinué que D. Martianai, D. Pisant & D. Liron ont pris dans la République des Lettres un rang qu'ils ne méritoient point. Indépendament des ménagemens qu'on doit avoir pour ses Con-

fréres, la ſincérité eſt la prérogative la plus glorieuſe d'un Hiſtorien.

Mon premier deſſein étoit de faire l'analiſe de tous les Ouvrages dont je fais mention; mais me trouvant dans une diſpoſition fort opoſée à une entrepriſe de cette nature, je me ſuis contenté de raporter le précis de ces diſſertations faites pour acréditer des Reliques qui paraiſſent douteuſes, come le Saint Suaire de Compiegne, la Larme de Vendôme, & autres Reliques douteuſes dont la poſſeſſion a beſoin d'être afermie par des preuves; ce que néanmoins j'ai encore obſervé dans des points d'hiſtoire intéreſſans pour l'Ordre Monaſtique: peut-être même trouvera-t-on que je done plus que je ne promets.

Je me ſuis pareillement fait un de-

devoir de n'insérer dans cette Bibliotéque que des Auteurs qui ont composé des écrits de quelque conséquence par la forme du volume, ou par l'importance de la matiére dont ils traitent; & je n'ai pu me livrer à l'indiscrette liberté d'y doner rang à ceux dont les productions ne consistent qu'en des piéces fugitives, à moins qu'ils ne soyent conus d'ailleurs par d'autres Ouvrages: alors tout devient intéressant; & le Public demande d'être instruit sur tout ce qui concerne ceux qui se sont distinguez dans la République des Lettres.

J'aurois même fait dificulté d'y doner place à quelques uns, si je ne les avois vu rangez parmi les Auteurs Ecclésiastiques dans la table qui parut en 1704, ou dans le catalogue des

des Ecrivains de notre Congrégation d'ailleurs aſſez défectueux, dreſſé par le P. Duret, & imprimé à la fin de l'hiſtoire de St. Germain-des-Prez. Cette circonſtance a levé mes peines, & j'ai cru pouvoir m'aproprier un bien domeſtique, que des Auteurs, qui n'y ont pas un pareil intérêt, ont conſacré à leur uſage.

Cette liberté que je me ſuis donée, eſt d'autant plus pardonable, qu'on doit bien comprendre que tous les Auteurs, dont il eſt fait mention dans une Bibliotéque, ne ſont pas d'un égal mérite. Entre tant d'Ecrivains qui ſe ſont diſtinguez par leur érudition dans la Congrégation de S. Maur, il en eſt dont on lira les Ouvrages avec plus de plaiſir: & dans les tems même reculez on con-

ſer-

ſervera toujours la mémoire des P. P. Ménard, Mabillon, de Montfaucon, d'Acheri, le Gallois, Delfau, Maſſuet, Bulteau, Gerberon, Geſvres, Lami, Garnier, Rouſſel & Ruinart.

A l'égard des Editions des S. Péres, on donera toujours la préférence à celles de S. Auguſtin, de S. Hilaire, de S. Bernard, de S. Ataname, de S. Baſile, de S. Irenée, de S. Anſelme, & de S. Cirille de Jéruſalem.

Aureſte je ne prétens doner cette Bibliotéque que come une ébauche, que mon peu de ſanté n'a pu me permettre de porter à l'état de perfection, où elle auroit dû naturellement paraitre pour mériter l'aprobation du Public: perſuadé, avec l'Au-

l'Auteur de l'Art de penser, que les premiéres Editions des Livres ne doivent être regardez que come des essais que les Auteurs présentent aux Persones de lettres, pour fonder sur leur jugement une Edition plus réguliére. J'ai lieu d'espérer qu'il se trouvera dans la suite quelque habile Bénédictin, qui supléra par ses recherches, à ce qui manque à mon Ouvrage pour le rendre complet.

BIBLIOTEQUE

HISTORIQUE & CRITIQUE

DES AUTEURS

De la Congrégation de Saint Maur.

Où l'on fait voir quel a été leur Caractére particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable : & où l'on done un Catalogue exact de leurs Ouvrages, & une idée générale de ce qu'ils contiennent.

ACHERI (D').

DOm Luc d'ACHERI a été un des premiers Ecrivains de la Congrégation de St. Maur, & celui qui a le plus contribué après le P. Ménard à faire revivre le gout des vérita bles études dans l'Ordre de St. Benoît: sa science fut toujours éclairée par une piété solide & par un zéle atentif à remplir jusqu'aux moindres observances de la Reli-

gion; estimant toute étude vaine & même nuisible qui n'a pas pour objet sa propre santification ou l'utilité de l'Eglise.

C'est dans cet esprit qu'il fit imprimer en 1648. chez Louis Billaine en un volume in 4. un Catalogue des Ouvrages Ascétiques ou traitez spirituels des Péres; & même de ceux des Auteurs des derniers tems dont la lecture peut être le plus utile aux persones engagées dans l'état religieux: en 1671. il publia une seconde édition de cet Ouvrage beaucoup plus ample que la premiére. Il fait voir en peu de mots le prix & la bonté de chaque livre & l'utilité qu'on en peut retirer; & il a soin de marquer à la marge les diférentes Persones à qui conviennent davantage les diférens livres dont il propose la lecture. Aprés ce premier travail *D. Luc d'Acheri* s'apliqua à revoir les Ouvrages des Auteurs les plus célébres sur les anciens Manuscrits, pour en doner une édition au Public.

En 1648. il publia les Ouvrages du B. Lanfranc * Archevêque de Cantorberi, avec la Cronique du Bec; la vie du B. Helluin, & des quatre premiers Abez du Bec; la vie de St. Augustin Apôtre d'Angleterre; & deux traitez de l'Eucaristie, de Hugues Evêque de Langres & de Durand Abé de Troarn, contre Bérenger; en un seul volume in folio: on voit dans ces Ouvrages de notes & des observations fort amples sur la vie & les lettres du B. Lanfranc. Le *P. d'Acheri* a publié pour la premiére fois son Comentaire sur les Epitres de St. Paul, sur un Manuscrit de l'Abaye

* Lanfranc étoit né à Pavie: il se fit Religieux au Bec en 1041. il fut nomé Abé de Caen en 1063. & Archevêque de Cantorbéri en 1070. il mourut en 1089.

ye de Saint Melaine de Rennes. Cette nouvelle édition est encore enrichie des Statuts du B. Lanfranc pour l'Ordre de St. Benoît, de ses remarques sur quelques conférences de Cassien, de l'abrégé du discours qu'il fit dans le Concile tenu à Londres en 1072. sur la primauté de l'Eglise de Cantorbéri, d'un traité de l'Eucaristie contre Bérenger, & d'un autre sur le secret de la Confession. L'ouvrage est dédié à Armand de Bourbon Prince de Conti, & imprimé chez J. Billaine.

En 1651. le *P. d'Acheri* publia les Oeuvres du vénérable Guibert * Abé de Nogent; in folio imprimées pour la premiére fois chez J. Billaine, & dédiées à Mr. de Molé.

En 1653. il fit imprimer la Régle des Solitaires de Grimlaïc in 12. *Regula Solitariorum; sive exercitia quibus ad pietatem & ad ecclesiastica munia instruebat Candidatos sæculo circiter nono Grimlaicus Sacerdos*; avec les notes & les observations nécessaires à l'intelligence de ce qu'il peut y avoir d'obscur dans ces Auteurs. Ces Ouvrages lui ont aquis quelque réputation; mais le plus considérable de tous est son *Spicilége*, c'est à dire, un recueil d'anciennes piéces qu'il avoit déterrées avec un soin infatigable dans les plus fameuses Bibliotéques, & surtout dans celles des Bénédictins; & dont la plupart n'avoient point encore été publiées. C'est pourquoi on y voit grand nombre de Croniques des Abayes; nous en avons treize volumes in 4. le 3. tome a été imprimé chez Denis Bechet en 1659. le 10. & l'11.

A 2 chez

* Guibert fut élu Abé de Nogent en 1104. & mourut l'an 1124. il a composé lui même sa vie.

chez la veuve de Charles Saureux aux anées 1671. & 1672. le 12. chez Guillaume Desprez en 1675. le 13. en 1677. chez la veuve Martin: les autres volumes ont été imprimez chez Charles Saureux depuis 1655. jusqu'en 1669. chaque volume a sa préface, & il y a peu de remarques. Le P. *d'Acheri* a doné à cet Ouvrage le titre modeste de *Spicilége*, voulant insinuer par là que ce ne sont que des épics qu'il a glanez après l'abondante moisson qu'avoient faite avant lui ceux qui avoient publié de ces sortes de recueils. *D. Luc d'Acheri* a eu aussi une part très considérable aux Actes des Saints, & les premiers volumes ont paru sous son nom & celui du P. Mabillon: *D. Luc* avoit rassemblé & fait le choix des Ouvrages qui devoient entrer dans cette compilation, & Dom Mabillon en a fait la préface, les notes, & les observations. *D. Luc d'Acheri* doit être regardé come un excellent compilateur, qui avoit un talent particulier pour déterrer d'anciens & de précieux monumens, & un gout sur lequel le Public pouvoit se reposer pour en faire le choix & le discernement: mais ses remarques ne sont pas d'un prix à soutenir avec un redoublement de plaisir l'atention du Lecteur, & à exciter sa curiosité: & peut-être doit-il moins cette grande réputation qu'il s'est aquise dans la République des Lettres, au caractére de son érudition, qu'au comencement de la Congrégation de S. Maur, qui n'avoit point encore formé de Savans d'un vrai mérite, si l'on en excepte le P. Ménard.

Il mourut dans de grands sentimens de piété le 16. jour d'Avril de l'an 1685. âgé de 78. ans. Il avoit fait profession de la Régle de S. Benoît dans l'Abaye de la Ste Trinité de Vendôme le 4. d'Octobre de l'an 1632. On

On peut voir ce que dit du *P. d'Acheri* le P. Mabillon dans la relation de son voyage de l'Italie & dans les préfaces des Actes des Saints: M. Dupin dans sa Bibliotéque ecclésiastique: le Dictionaire de Moréri: Baillet dans ses Jugemens des Savans; & beaucoup d'autres.

ALEXANDRE.

Dom NICOLAS ALEXANDRE est né à Paris en 1654. & il a fait profession de la Régle de St. Benoît dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 6. jour de Juillet de l'an 1678. étant âgé de 24. ans.

Il s'est apliqué à un genre d'étude qui a peu d'exemples dans la Congrégation de St. Maur: mais lorsque dans la profession de la Médecine on a pour objet l'utilité publique, une pareille intention rectifie ce que cette ocupation peut avoir d'étranger à la sainteté de notre Institut. *Dom Alexandre* a publié deux Ouvrages sur cette matiére: l'un a pour titre, *la Médecine & la Chirurgie des Pauvres*: l'autre est intitulé, *Dictionaire Botanique & Farmaceutique.* Ce seroit compter trop sur l'atention du Lecteur, que d'entrer dans le détail de ce que contiennent ces sortes d'Ouvrages: il me sufit de remarquer que le P. *Alexandre* a eu principalement en vue en les publiant le soulagement des Pauvres, ausquels il prescrit les remédes qu'il croit les plus convenables dans leurs maladies, & qui exigent le moins de dépense. Ces deux livres ont été imprimez à Paris chez Laurent le Conte, le premier in 12 en 1714., & le 2. in 8. en 1716.

BADIER.

Dom JEAN-ETIENNE BADIER né à Dol au mois de Mai de l'an 1650. se consacra à Dieu par la Profession Religieuse dans l'Abaye de St. Melaine de Rennes le 12. jour d'Aout de l'an 1668. Les espérances qu'on avoit conçues de la solidité de son esprit dès ses premiéres anées de Religion, n'ont point été dans la suite infructueuses: il a professé pendant plusieurs anées la Filosofie & la Téologie dans l'Abaye de St. Denis avec succès. En 1690. il fut nomé Prieur de Lehon-sur-Rance près Dinan en Bretagne; & il a exercé cet emploi jusqu'en l'an 1719. qu'étant Prieur de la célébre Abaye de St. Pierre de Corbie, il mourut dans ce Monastére le 6. de Juillet de la même anée.

Lorsqu'il étoit Prieur de St. Julien de Tours, un Chanoine de St. Martin ayant parlé sans ménagement de l'Ordre Monastique dans une compagnie composée de Persones recomandables par leur esprit & par leur rang, & dans un écrit qu'il rendit public; le P. *Badier* plein de zéle pour les intérêts de son Ordre, en prit la défense dans un Ouvrage qui a pour titre; *de la sainteté de l'Etat Monastique: où l'on fait l'histoire de l'Abaye de Marmoutier & de celle de l'Eglise Royale de St. Martin de Tours; pour servir de réponse à la vie de Saint Martin composée par Mr. Gervaise Prévôt de l'Eglise Collégiale de St. Martin.*

Cet Ouvrage est divisé en trois parties: dans la premiére le P. *Badier* fait voir que les Evêques les plus célébres ont été tirez du cloître; S. Basile, St. Crisostome, St. Grégoire, St. Jerôme, St. Augustin, & tant d'au-

d'autres: on compte 20. Papes de l'Ordre de St. Benoît. Dans la 2. partie il prouve par le témoignage de Sulpice Sévére & de Grégoire de Tours, que St. Martin & ses disciples ont embrassé la profession Monastique: & le témoignage de ces illustres Ecrivains ne peut porter un caractére de fausseté, si l'on fait atention à la contestation survenue entre ceux de Poitiers & ceux de Tours après le décès de St. Martin à Candes. Ceux de Poitiers prétendoient avoir le corps, parceque ce Saint avoit été Abé & Moine chez eux; & ceux de Tours, parcequ'il avoit été leur Evêque. Il le prouve enfin par la possession constante, où les Moines de l'Abaye de Marmoutier ont toujours été jusqu'au x. siécle que les Chanoines de St. Martin profitant de l'absence des Moines qui étoient alez porter le corps du Saint à St. Benoît-sur-Loire, & delà à Aussèrre, prirent possession de l'Abaye de Marmoutier qu'ils ocupérent jusqu'en l'an 982. que St. Mayeul Abé de Clugni soutenu de l'autorité du Roi y établit les Moines. *D. Badier* dans la 3. partie décrit l'histoire de l'Eglise de St. Martin de Tours possédée par les Moines jusqu'au 7. siécle, où ils se séculariférent. Ce livre est terminé par l'histoire de l'Abaye de Beaumont. Cet Ouvrage in 12. imprimé à Tours in 4. chez Barthe, est le seul Ouvrage que nous ayons du P. *Badier*, qui n'avoit pas un merveilleux talent pour écrire en notre langue: ses raisons ont plus de solidité, que son stile n'a d'agrément.

BASTIDE.

Dom FILIPE BASTIDE de Saint Benoît-du-Sault Diocése de Bourges fit profession de la Régle

 de

de St. Benoît en l'Abaye de la sainte Trinité de Vendôme le 18. jour du mois de Mai de l'an 1643. en la 23. anée de son âge.

Il publia en 1672. une dissertation in 4. qui a pour titre; *de Ordinis Benedictini Gallicanâ propagatione.* Il parait y avoir eu uniquement en vue de réfuter le P. le Cointe de l'Oratoire, qui après avoir voulu enlever à l'Ordre de St. Benoît dans les premiers tomes de ses Anales plusieurs Homes illustres, que les plus envieux de la gloire des Bénédictins n'ont osé leur contester, s'étoit efforcé de prouver dans le 4. que la Régle de St. Benoît n'avoit point été observée dans les Gaules avant la fin du 8. siécle. Cette dissertation fut tellement du gout du P. Mabillon, qu'il l'inséra toute entiére à la fin de la 2. partie du 3. siécle Bénédictin.

Un pareil Ecrit portoit des ateintes trop vives au sentiment du P. le Cointe, pour qu'il pût se permettre de garder le silence: il le réfuta dans le 5. volume de ses Anales. Ce fut ce qui engagea le P. *Bastide* de publier de nouveaux éclaircissemens dans une 2. dissertation beaucoup plus ample que la premiére qu'il fit imprimer en 1683. à Ausserre aussi in 4. sous le même titre chez François Garnier, & qu'il dédia à Mr. Colbert Evêque de cette ville. Il y fait voir que le Martirologe Romain ayant été dressé sous les yeux & par l'autorité des Papes Grégoire XIII. & Urbain VIII. contient leurs véritables sentimens; & qu'il énonce que la Régle de St. Benoît fit de merveilleux progrès dans l'Occident du vivant même de ce Saint: Que St. Grégoire le Grand ordona que cette Régle seroit observée dans toutes les parties de l'Italie, & par tout où on enseignoit la langue latine: Que cette Régle avant mê-

même St. Grégoire devint si recomandable par la sagesse & la discrétion de ses préceptes, & par la sainteté de son Auteur, qu'elle éclipsa toutes les autres, & qu'elle fut apelée la Régle sainte par excellence, & la Régle des Moines par St. Grégoire le Grand, & par Boniface IV. Que plusieurs Moines même avant St. Maur avoient établi en France des Monastéres de cet Institut, come St. Léobard qu'on croit avoir été disciple de St. Benoît, St. Martin de Verton, & plusieurs autres: Que Charlemagne veut qu'on s'informe quelle Régle on observoit en France avant celle de St. Benoît, marque évidente qu'elle y étoit observée avant le regne de ce Prince: Qu'après l'arivée de St. Maur, les Monastéres se multipliérent à l'infini: & qu'après son décès la Régle que fit observer en France St. Colomban est la même que celle de St. Benoît, ce qu'il prouve en raportant dans le Chapitre 7. ce que contient de plus considérable la Régle de St. Benoît dont celle de saint Colomban ne dit pas un seul mot, parceque les Moines de ce tems là observant la Régle de St. Benoît, dont celle de St. Colomban n'est à proprement parler que l'explication & le comentaire, il étoit inutile de leur parler de ce qui est si bien énoncé dans cette Régle; come ce qui regarde l'élection de l'Abé, la réception des Hôtes, le Célerier du Monastére, la mesure du vin, le travail des mains, les Ouvriers du Monastére, les Serviteurs de cuisine, les vêtemens & les chaussures des Fréres, tout ce qui regarde la discipline Monastique, la réception des enfans des Nobles & des Pauvres. Le *P. Bastide* prétend que le silence de Jonas ne lui est nullement contraire: il prouve par cet Au-

teur & les autres Ecrivans du 7. siécle, que St. Colomban doit être compté au nombre de ceux qui ont professé la Régle de St. Benoît; que par la Régle des Sts. Péres on a toujours entendu les Régles de St. Benoît & de St. Colomban; & que ce terme étoit en usage dans ce sens à Fontenelles, à Hautvilliers, & chez les Religieuses de notre Dame de Soissons.

A cette dissertation le *P. Bastide* en ajoint une autre sur ce qui regarde les priviléges, donations, & autres chartes des Monastéres que diférentes Persones semblent avoir souscrites en diférens tems: ce qui avoit tenu lieu de préjugé au P. le Cointe pour prétendre doner ateinte à la vérité de ces Actes: il ataquoit en particulier le privilége de Corbie doné l'an 662. qui lui paraissoit douteux, en ce que plusieurs Evêques qui ne sont pas nomez au comencement du privilége ont néanmoins souscrit à la fin. Le *P. Bastide* réfute le sentiment de cet Auteur, en assurant que c'étoit anciennement l'usage que les absens souscrivissent également come ceux qui étoient présens aux decrets des conciles & aux autres actes publics: Qu'en ce qui regarde le privilége de Corbie, il parait par l'énoncé des Evêques que ceux qui ne sont pas nomez au comencement souscrivirent l'anée suivante, lorsqu'on fit la dédicace de l'Eglise de Corbie; ce qu'il fortifie par beaucoup d'exemples, particuliérement de Talaise Evêque d'Angers qui souscrivit quoiqu'absent au 2. concile de Toléde de l'an 461. ce qu'il marque expressément dans sa signature: les péres du concile assemblé à Reims en usérent ainsi dans le privilége qu'ils acordérent à St. Bercaire en faveur des Moines de Montier-en-Der: *Quæ constitutio*

nostra,

nostra, disent-ils, *ut pleniùs confirmetur, cæteris fratribus & Coepiscopis qui ad præsens non fuerunt, destinavimus insuper roborandam.* Cet usage étoit si comun, que Baronius remarque qu'il ne se trouva que 23. Evêques au 5. concile de Cartage tenu l'an 419. & qu'on voit cependant à la fin des actes de ce concile 217. souscriptions: & rien ne peut mieux afermir ce sentiment, que l'observation que fait le P. Mabillon dans le 3. tome de ses Anales, qu'on présentoit à signer les diplomes & les chartes aux Successeurs de ceux qui les avoient signez les premiers: que dans une charte de 856. après le sein d'Herar Archevêque de Tours, se voyent ceux de Robert & d'Heribert ses Successeurs: & dans une autre charte de l'an 862. pour l'Abaye de St. Denis, où signérent Gilibert Evêque de Châlons & Dagius Evêque d'Orléans, on remarque la signature d'Erchentoüs & de Gualtaire leurs Successeurs. Cet Ouvrage du P. *Bastide* est terminé par la premiére dissertation publiée en 1672. dont il done une nouvelle Edition. Il a encore fait grand nombre d'Ouvrages qui n'ont point été imprimez, & dont il done lui même le Catalogue dans la préface de celui-ci.

Dom Bastide mourut dans l'Abaye de St. Denis en France le 23. jour d'Octobre de l'an 1690. Il avoit de l'érudition; mais d'une vivacité sans ménagement dans la maniére de défendre ses sentimens: il ne pouvoit se persuader qu'une opinion fût véritable qui n'étoit pas conforme à ses idées. S'il put se flater de quelque succès dans ses disputes avec le P. le Cointe, il ne fut pas également heureux dans celle qu'il eut avec le P. Mabillon, contre lequel il présenta une requête

au Chapitre général en 1677. ſans pouvoir obtenir la rétractation qu'il vouloit qu'on exigeât de ce Savant Religieux au ſujet de ſon recueil des Actes des Saints.

Celui qui a dreſſé la table des Auteurs Ecléſiaſtiques, le P. le Long de l'Oratoire, & le P. Quatremaire dans ſa diſſertation ſur un prétendu concile de Reims font mention de cet Auteur: il faut encore conſulter le 5. volume des Anales du P. le Cointe.

BEAUGENDRE.

Dom ANTOINE BEAUGENDRE étoit originaire de la ville de Caudebec en Normandie, & il naquit à Paris en l'an 1628. Apelé à la vie Religieuſe par une véritable vocation, il embraſſa la Réforme de St. Maur en 1646. & il fit profeſſion en l'Abaye de Vendôme l'11. jour de Septembre de l'an 1647. âgé de 19. ans. Son mérite l'éleva depuis à la ſupériorité, où il s'eſt aquis l'eſtime de tous ceux qui ſavent rendre juſtice au mérite, à la vertu, à la douceur des mœurs, aux maniéres honêtes & prévenantes, & à toutes les qualitez qui peuvent rendre un gouvernement aimable. Le *P. Beaugendre* n'enviſagea jamais les droits de la ſupériorité, qu'en ce qu'ils pouvoient avoir de favorable pour ceux qui vivoient ſous ſa conduite; & il s'étudia toujours bien plus à ſe concilier leur cœur par une prudente condeſcendance, que de les aigrir par une indiſcréte ſévérité. Il a été le premier Prieur Réformé de l'Abaye de St. Pierre-ſur-Dive, où il fut nomé en 1669. & il l'a été ſuceſſivement pendant plus de 20. anées dans diférentes Aba-

Abayes. En 1693. il fut déchargé de la supériorité, & il se retira dans l'Abaye de Saint Germain-des-Prez dont il fut Bibliotécaire ; & où il s'ocupa sur la fin de ses jours à revoir les Ouvres d'Hildebert Evêque du Mans & de Marbodus Evêque de Rennes, & depuis Archevêque de Tours, dont il nous a doné une nouvelle édition avec des notes & des observations en un volume in folio. Ce Livre a été imprimé en 1708. chez Laurent le Conte & dédié à Mr. le Cardinal d'Etrées. * Le P. *Beaugendre* y a joint les notes de Mr. Loyauté Avocat au parlement de Paris sur Hildebert. Il nous avoit fait espérer une traduction Françoise des lettres de cet Auteur; mais sa mort en a privé le Public: elle est arivée dans l'Abaye de St. Germain le 16. d'Aout 1708. étant âgé de 80. ans.

Le volume des Ouvrages de ces deux Evêques est précédé d'une préface où l'on voit d'abord la vie d'Hildebert, de la composition de *D. Antoine Beaugendre* : où il explique les sentimens de cet Auteur sur la Grace, d'une maniére qui n'est pas favorable aux défenseurs de Jansénius: & ce seroit un soupçon téméraire que d'imputer à ce bon Pére d'avoir été Janséniste.

* Le P. Hommey Rel. Augustin de Bourges avoit déja publié quelques Ouvrages d'Hildebert dans son suplément à la Bibliotéque des Péres imprimé en 1684. Quelques-uns de ceux de Marbodus avoient été aussi déja publiez à Rennes en 1524. à Fribourg en 1531. & à Amsterdam en 1539. mais le plus grand nombre n'avoit point encore vu le jour. Hildebert fut fait Evêque du Mans en 1098. Archevêque de Tours en 1125. & mourut l'an 1132. Marbodus né dans l'onziéme siécle fut sacré Evêque de Rennes en 1096. & mourut l'an 1125.

Il nous instruit pareillement sur ce qui regarde Marbodus; & il remarque qu'il n'est pas hors de vrai-semblance que Mrs. de Marbeuf qui tiennent depuis si longtems un rang si considérable dans le parlement de Bretagne, tirent leur origine de la famille de cet Evêque.

Entre les Ouvrages de cet Auteur, celui qui a le plus partagé le sentiment des Critiques, est la lettre où il décrie d'une si étrange maniére la conduite de Robert d'Arbrisselles: mais les Persones les plus éclairées ont prétendu que cette lettre est de l'hérétique Roscelin qui dans le desespoir d'avoir été condané au concile de Soissons, s'en vangea en donant ateinte par cette lettre à la réputation de Robert d'Arbrisselles qui avoit déclamé contre lui dans ses sermons; & que la lettre de Géofroi Abé de Vendôme & celle de Pierre Moine de St. Florent de Saumur, n'ont eu qu'un pareil fondement, puisqu'ils ne parlent que sur des Oui-dires *Audivimus .... Ut dicitur.... Loquuntur....* On peut consulter une dissertation apologétique pour le St. Fondateur de l'Ordre de Fontevrault publiée à Anvers en l'an 1701. Le P. Honoré Niquet Jésuite fit imprimer à Paris en 1642. une Apologie de cet Ordre.

On a doné de justes louanges à l'Auteur, beaucoup moins pour la perfection de cet Ouvrage, que pour l'avoir entrepris, & en être venu à bout dans un âge où il n'est pas ordinaire de concevoir de pareils desseins: il est encore plus rare d'avouer aussi humblement que le fait le P. *Beaugendre* dans sa préface, que ses notes ont été revues & retouchées par le P. Massuet; & de régler cet esprit de modestie sur celui d'Hildebert,

bert,

bert, qui soumettoit ainsi ses Ouvrages à la censure de ses amis.

Le P. *Beaugendre* a encore publié la vie de Mr. Joli Chanoine & Instituteur des Religieuses Hospitaliéres de Dijon: c'est un in 8. imprimé en 1700. chez Louis Guerin. Ce Livre a été dédié à Mr. le Goux de la Berchére Archevêque d'Albi: on voit à la fin un éloge funébre latin de Mr. Joli en forme de prose carée.

BELLAISE.

Dom JULIEN BELLAISE naquit dans le village de Saint Simforien au Diocése d'Avranche: & il fit profession dans l'Abaye de Saint Melaine de Rennes le premier jour de Mai de l'an 1663. âgé de 22. ans.

Il fut d'abord associé au P. le Nourri & au P. du Chêne pour revoir les œuvres de St. Ambroise: ils avoient déja mis les six livres de l'Exameron en état d'être imprimez: mais ces Religieux ayant été dans la suite séparez, on confia le soin de cette Edition à D. Jaques du Frische, & on lui associa le P. le Nourri.

Quoique Dom *Julien Bellaise* à la premiére vue n'imprimât pas tout à fait l'idée d'un savant du premier ordre, on peut assurer qu'il ne manquoit point de bon sens: il avoit même un talent singulier pour déterrer d'anciennes piéces. Etant dans ce gout d'étude, il a doné tous ses soins tandis qu'il a demeuré à Rouen, pour en trouver de cette nature, afin de doner au Public une nouvelle Edition des Conciles de Normandie, la premiére étant fort défectueuse: ce dessein lui a tellement réussi, qu'il a augmenté l'an-

cienne Edition de plus des trois parts: il étoit prêt de profiter du fruit de ses travaux, lorsqu'il mourut dans l'Abaye de St. Ouen le 26. de Mars de l'an 1711.

Le P. Bessin a publié sous son nom les conciles de Normandie après la mort de *D. Julien Bellaise*: il est vrai qu'il en a fait la préface, ou en a réformé quelques notes, & qu'il y a ajouté grand nombre de piéces Françoises assez étrangéres au sujet, & qui ne font pas une fort grande figure dans cette nouvelle Edition.

Dom Edmond Marthéne parle avec éloge de *D. Julien Bellaise* dans la préface de son Livre intitulé *Collectio Nova.*

BENARD.

Dom LAURENT BENARD étoit de Nevers où il prit naissance en 1573. il fut Docteur de Sorbone & Prieur du Colége de Clugni à Paris.

Come il n'étoit pas moins recomandable par les dispositions de son cœur que par les qualitez de son esprit, il se fit d'illustres amis dont il ménagea la protection pour accélérer le succès de la Réforme des Abayes de France: on peut compter de ce nombre Mr. Molé alors Procureur Général & depuis Premier-Président du Parlement de Paris & Garde des Sceaux de France, les Présidens Hennequin & Nicolaï, & les Cardinaux de Sourdis & de Retz.

Le dernier à l'instance & à la persuasion de *D. Laurent Benard*, obtint du Roi Louis XIII. l'agrément pour l'introduction de la Réforme dans le Monastére des Blancs-Manteaux de Pa-

ris,

ris, qui delà se répandit dans toutes les Provinces du Royaume. Le *P. Benard* non content de ce premier succès ala encore au Chapitre Général de la Congrégation de St. Vannes qui se tenoit à St Mansui près de Toul en Loraine, pour y demander des Religieux dont la vie exemplaire pût afermir la nouvelle Congrégation de France; il obtint ce qu'il demandoit: il embrassa lui même la réforme le jour même de sa mort qui ariva au colége de Clugni le 21. jour d'Avril de l'an 1620.

Come il étoit véritablement pénétré de l'amour de son état, il n'a publié que des Livres qui concernent la sainteté de notre institut.

En 1616. il fit imprimer des *Parænefes Crétiennes* ou *Instructions Monastiques sur la Régle de St. Benoît*; ce sont les conférences qu'il fesoit à ses Religieux: il y en a 28. Le livre a été dédié au Cardinal de Loraine Archevêque de Reims & Abé de Clugni; & a été imprimé chez Pierre Chevalier.

Le *P. Benard* publia en cette même anée un autre livre qui a pour titre *de l'esprit de la Régle de St. Benoît*; *en quoi il consiste*; *& des moyens pour l'aquérir*: spécialement de l'esprit de l'Ordre de St. Benoît qu'il fait consister en celui d'obéissance; avec une apologie pour sa Régle. La traduction des Dialogues de St. Grégoire termine ce volume imprimé chez Regnaud Chandiére.

En 1618. il fit imprimer *l'Eloge Bénédictin*.

En la même anée il dona un Livre intitulé *le Mémorial de la vie Religieuse*. C'est un 3. volume de Parænefes Crétiennes; il y en a 29. sur les trois vœux de Religion, sur la réception des No-

Novices & des Moines étrangers, & sur les principaux devoirs de l'état monastique. L'épitre dédicatoire à Me. Henriette-Caterine de Joyeuse Duchesse de Guise est suivie d'une préface apologétique aux vrais Bénédictins & Bénédictines de France.

En 1619. il publia *la Police réguliére tirée de la Régle de St. Benoît*, où il est traité de la vocation d'un chacun, de l'étude, de l'œuvre manuel, de l'hospitalité des Religieux, & de tout ce qui regarde le gouvernement monastique; dédié à Mr. le Cardinal de Retz, & imprimé chez Pierre Giffart. Ce tome contient 24. Paræneses.

Ces livres de Dom *Laurent Benard* sont in 8. le plus ample de tous est son Mémorial de la vie religieuse, qui contient plus de 1200. pages: on doit y rechercher beaucoup moins la délicatesse du stile & le charme de l'onction, que de solides véritez.

Le P. Dom Luc d'Acheri dans son Catalogue des Auteurs Ecclésiastiques & le P. Felibien dans son histoire de l'Abaye de St. Denis parlent avantageusement de *D. Laurent Benard*.

BENETOT.

Dom JAQUES-MAUR BENETOT étoit de Rouen, où il prit naissance en 1613. il se consacra à Dieu dans l'Abaye du Bec en Normandie le 28. Septembre 1632.

La facilité de son esprit lui aplanit le chemin aux belles conaissances; & la variété de son érudition lui eût mérité un rang glorieux dans la République des Lettres, si les ocupations de la su-

ſupériorité lui euſſent permis de partager ſes ſoins: il aprit la langue ſainte pour lire avec plus de fruit les Saintes Ecritures.

D. Luc d'Acheri lui eſt redevable de la découverte d'un grand nombre d'Ouvrages d'Auteurs Aſcétiques, dont le Catalogue fut imprimé en 1648. l'édition de 1671. plus ample que la premiére fut augmentée ſur ſes mémoires.

Il eſt Auteur de la petite hiſtoire de St. Jean-de-Laon, qu'on voit à la fin du Geſibert: ce fut par ſes conſeils que D. d'Acheri joignit à l'Edition des Ouvrages de cet Abé ceux de Herman de Couci.

D. Maur Benetot étoit Prieur de St. Jean-de-Laon en 1651. il fut déchargé de la ſupériorité: il ſe retira en Auvergne & y mourut à St. Allire de Clermont le 17. de Juillet de l'an 1664.

BESSIN.

Dom GUILLAUME BESSIN de Glos-la-Ferriére paroiſſe du Diocéſe d'Evreux eſt né le 27. de Mars de l'an 1654. & a prononcé ſes vœux dans l'Abaye de Jumiéges le 27. Jour de Janvier de l'an 1674. étant âgé de 20. ans. Après le cours de ſes études, il a régenté pendant pluſieurs anées la Filoſofie & la Téologie dans les Abayes du Bec, de Seez & de Fécamp avec une fort grande réputation: en effet une élocution facile, une grande préſence d'eſprit dans la diſpute, une latinité pure & conciſe ont été les talens qui ont ſi fort relevé le mérite du *P. Beſſin*.

En 1694. étant Souprieur de Bones-nouvelles de Rouen, il entreprit de réfuter le ſiſtême du P. Lami de l'Oratoire ſur la Pâque, déja ſi vi-

ve-

vement ataqué par Mrs. Toinar, de Tillemont; Vitasse, le P. Mauduit de l'Oratoire, & autres Savans du premier ordre. Le mérite des combatans n'étona point le *P. Bessin*, qui publia aussi ses réflexions sur ce sistême: sans entrer dans le détail de tout ce que contiennent ces réflexions, il sufit de remarquer que le *P. Bessin* après avoir démontré par l'Ecriture & par l'autorité des anciens Ecrivains sur tout de Filon, que J. C. fit la Pâque Juive la veille de sa mort, il fait voir qu'il est impossible que l'immolation de la Pâque se soit faite dans le Temple & dans le Tabernacle, par raison du grand nombre de Victimes qu'on y immoloit, qui n'y auroient pu contenir du tems que duroit l'immolation qui n'étoit que de deux heures; & d'autres semblables raisons de convenance. Si ses objections n'ont pas tout le mérite de la nouveauté, au moins done-t-il un nouveau jour aux raisons des autres, pour éclaircir une matiére déja aprofondie par des Savans, à la pénétration desquels il étoit assez dificile que rien échapât: l'Auteur des notes sur le troisiéme tome des Lettres choisies de Mr. Simon a même osé avancer que cette réfutation du sistême du P. Lami est la meilleure de toutes celles qui ont été publiées sur cette contestation: c'est un sentiment qui lui est propre, & tous les Savans n'ont pas concouru de leur sufrage pour le favoriser.

Le P. Lami se contenta d'écrire deux lettres au *P. Bessin* qu'il fit inférer dans le journal des Savans: elles ont été aussi imprimées séparément avec l'aprobation de Mr. Dupin.

Le *P. Bessin* a encore travaillé à la nouvelle Edi-

dition des œuvres de St. Grégoire, & il a fait la critique des Lettres de ce Saint, & les a enrichies de notes: il les a rangées selon l'ordre des tems. Il rend raison de ce changement dans une dissertation qu'on voit dans cette nouvelle Edition. Il semble que ce que j'avance ici ne peut être raisonablement contesté, puisque j'ai pour garent le P. *Bessin* même & que les Journalistes de Trévoux ont eu soin d'en informer le Public: cependant le R. P. de Ste. Marthe soutient que la complaisance du *P. Bessin* doit diminuer quelque chose du revenu qu'il prétend tirer de la composition de cet Ouvrage; puisque le discours qu'il avoit composé pour justifier l'ordre cronologique dans lequel il a rangé les Lettres, étoit si défectueux, que le R. P. Général alors Prieur de St. Ouen employa plus de tems à le coriger, qu'il ne lui en auroit falu pour le composer: ce sont les propres termes dont s'est servi ce Révérend Pére dans une Lettre dont il m'a honoré.

En 1717. le *P. Bessin* a publié une nouvelle Edition des conciles de Normandie, après la mort de D. Julien Bellaise qui en est le véritable Auteur: il est vrai que le *P. Bessin* en a fait la préface, ou plutot l'épitre dédicatoire au Clergé de Normandie.

Enfin il se prépare à doner au Public une nouvelle Edition du Livre que Laurent Bochet publia dans le siécle passé qui a pour titre *Decreta Ecclesiæ Gallicanæ*. Le *P. Bessin* demeure actuellement dans l'Abaye de Saint Ouen de Rouen, où il est chargé, en qualité de Sindic, du soin des afaires qui regardent la Province de Normandie. On peut consulter Mr. Dupin au XVII. sié-

fiécle de la Bibliotéque Ecléfiaftique; & le journal de Trévoux du mois de Février 1706. p. 341.

BILLOUET.

Dom FILIPE BILLOUET diftingué par fon efprit & par la diverfité de fes talens, fe feroit aquis une jufte réputation dans la Congrégation de St. Maur, fi fon avidité pour les Sciences n'eût abrégé fes jours. Il enfeigna la langue Hébraïque dans l'Abaye de St. Etienne de Caen en l'an 1712. & il y profeffa la Rhétorique l'anée fuivante: il étoit dans cette ocupation, lorsque la République des Lettres fit une perte confidérable par la mort de Mr. Prousteau Profeffeur en Droit de l'Univerfité d'Orléans: cet Home fi célébre par fon érudition légua en mourant fa nombreufe Bibliotéque aux Bénédictins de cette ville, à condition de la rendre publique trois jours de la femaine, en leur affignant un fond pour l'augmenter. Les Supérieurs ne balancérent pas dans le choix d'un Bibliotéquaire en la perfone de *D. Billouet* qui conçut fes devoirs, & s'apliqua à les remplir avec trop d'exactitude: il voulut fe rendre habile dans tout genre de littérature; enforte qu'il pût répondre pertinemment à tous ceux qui viendroient le confulter fur toutes les efpéces de Sciences, fe croyant également redevable au Filofofe, au Téologien, au Jurisconfulte, au Matématicien, à l'Hiftorien &c. On fe perfuadera aifément qu'une étude fi férieufe & fi diverfifiée épuifa fes forces; il mourut au Monaftére de Bonés-nouvelles d'Orléans en 1720. n'étant âgé que de 36. ans.

J'en

J'en fais mention dans cette Bibliotéque plutot pour aprendre au Public la perte qu'a faite la République des Lettres d'un Religieux de ce mérite, que pour anoncer ſes Ouvrages ; puiſque nous n'avons de lui qu'un Ecrit qu'il compoſa pour juſtifier l'Auteur qui a travaillé à l'Edition de Moréri de l'an 1718. contre les cenſures de Mr. le Clerc eccléſiaſtique du Séminaire de St. Sulpice : c'eſt un in 12. de 100. pages.

Il a encore compoſé en Latin un éloge funébre de Mr. Prouſteau en forme de proſe carée.

Il avoit deplus dreſſé le Catalogue des Livres de ſa Bibliotéque : mais je ne puis dire s'il a été imprimé.

BLAMPIN.

Dom TOMAS BLAMPIN de Noyon en Picardie, où il naquit en 1640. s'eſt rendu très célébre par l'Edition des Ouvrages de St. Auguſtin, * Edition très belle, très judicieuſe, & très bien concertée : auſſi ne peut-on diſconvenir que ſes Confréres ne lui ayent prêté un utile ſecours, & qu'il n'ait été éclairé des lumiéres de pluſieurs Savans qu'il étoit à portée de conſulter dans la capitale du Royaume.

Le projet d'une pareille Edition parut ſi utile, que les Perſones de la premiére diſtinction ſe firent un devoir de favoriſer l'entrepriſe des Bénédictins ;

* S. Auguſtin naquit à Tagaſte le 13. de 9bre. de l'an 354. il fut ordoné Prêtre en 391. Evêque d'Hippone en 395. & il mourut le 28. jour d'Aout de l'an 430.

dictins; & Mr. de Lamoignon Premier-Président du Parlement de Paris leur ofrit d'interposer son crédit auprès du Roi pour leur obtenir la permission d'établir chez eux une Imprimerie: ils n'acceptérent pas l'ofre de cet illustre Magistrat par des raisons qu'on peut concevoir.

Dès qu'on eut formé ce dessein dans la Congrégation de St. Maur, on choisit pour l'exécuter D. François Delfau qui pouvoit être regardé à juste titre come un des premiers esprits du siécle: mais un triste & fâcheux accident ayant enlevé en lui à la Congrégation un des Homes du monde sur lequel elle pouvoit le plus justement fonder une gloire solide & durable, les Supérieurs se déterminérent dans le choix de *D. Tomas Blampin.* Ce Pére supléa par une science atentive & discréte, à la vivacité d'esprit surprenante & à tant d'autres talens que le P. Delfau avoit reçus du ciel pour conduire une pareille entreprise. Toute l'Edition est comprise en onze tomes in folio, dont le premier & le second parurent en 1679. & les autres dans les anées suivantes jusqu'en 1690. que fut publié le 10. tome, & l'onziéme en 1700; il contient la vie du St. Docteur & la table générale de ses Ouvrages. Cette vie a été traduite en latin par D. Hugues Vaillant & par D. Jaques du Frische sur les mémoires que Mr. de Tillemont avoit libéralement communiquez aux Bénédictins; à l'exception néanmoins de quelques changemens qu'ils y ont faits, mais de peu de conséquence. Dans tout le cours de cette Edition les Bénédictins ne trouvérent de dificulté que dans le 2. tome qui contient les Lettres de St. Augustin: dans l'embaras de savoir quel arangement ils leur doneroient, s'ils sui-

suivroient l'ordre cronologique ou celui des anciennes Editions, ils reçurent une lettre de Mr. l'Abé de Santeuil frére du Poéte, où il fesoit voir d'une maniére si évidente la nécessité de suivre l'ordre cronologique, qu'ils n'eurent plus d'autre parti à prendre que de déférer à une décision aussi juste.

Ainsi tout concouroit à la gloire des Bénédictins, & chacun s'empressoit de les féliciter d'un travail si utile à l'Eglise, qui rétablissant les Ouvrages du plus célébre des Péres dans leur pureté primitive, alarmoit les Protestans toujours atentifs à profiter des vicieuses Editions des Péres, pour établir leurs Dogmes avec plus de sécurité; lorsqu'un Ecrivain inconu déguisé sous le nom d'un Abé d'Alemagne, prétendit détromper tous les Savans de l'Europe, & faire voir que le principal motif des Editeurs de St. Augustin avoit été de favoriser les nouvelles erreurs, & de répandre le Jansénisme. L'Ecrit de cet Auteur de 36. pages in 4. publié sur la fin de l'an 1698. fut d'abord comuniqué aux Bénédictins de l'Abaye de St. Germain par Mr. l'Abé de Louvois : on y feignoit dans l'avertissement que cet Ecrit avoit d'abord été composé en Latin par un des plus considérables Abez d'Alemagne, & qu'on s'étoit cru obligé d'en faire une traduction Françoise : & pour doner quelque couleur à cette feinte, on en publia dans la suite quelques exemplaires Latins.

L'auteur dans cet écrit a prétendu démontrer deux véritez selon lui terribles & inconteſtables; la premiére que les Bénédictins n'ont rien fait dans leur édition de ce qu'auroient fait dans les circonstances de Catoliques qui sont convain-

 cus

cus que la condanation de Jansénius est juste; que ses Sectateurs sont de vrais hérétiques, & que S. Augustin n'a jamais enseigné leurs erreurs: la 2. qu'ils ont fait au contraire tout ce qu'auroient pu faire des esprits artificieux, résolus d'apuyer le Jansénisme, sans dire toutefois ouvertement qu'on a eu tort de condaner Jansénius, & qu'on ne devoit pas le regarder come un Auteur qui s'est éloigné des principes & de la doctrine de St. Augustin. Ces deux chefs d'acusation sont fondez sur treize preuves: la premiére qu'après une condanation aussi formelle & aussi réitérée que celle des cinq fameuses propositions de Jansénius, il est surprenant que les Bénédictins n'ayent pas traité d'hérétiques ceux qui les défendent, & qu'ils n'ayent pas vangé St. Augustin de l'afront que lui font ceux qui les lui atribuent; & qu'ils ne se soyent pas réglez en cela sur la conduite de M. l'Archevêque de Paris, qui dans la même ordonance a fait l'éloge de la doctrine de St. Augustin & la censure du Jansénisme contenu dans le livre de l'exposition: la 2. de ce que les Bénédictins, après avoir fait grand nombre de notes sur les passages où le Docteur de la grace expliquant ces paroles de l'Apôtre, *Dieu veut que tous les Homes soyent sauvez*, les entend du seul décret efficace de couroner les élus, ont afecté de n'en point faire sur ceux où le Saint prouve que Dieu veut sincérement le salut d'autres Homes que des Prédestinez: la 3. preuve du Jansénisme des Bénédictins consiste dans le paralléle que fait le Critique de la doctrine des Docteurs de Louvain, qui dans leur édition ont fait des notes pour précautioner les Fidéles contre les principaux Dogmes de Calvin, & de celle des Béné-

nédictins qui se sont dispensez d'en faire contre ceux de Jansénius: la 4. preuve regarde le fameux passage de St. Augustin, *Perseverares, si velles,* qui au sentiment du bon Abé d'Alemagne avoit paru jusqu'ici une démonstration sensible que S. Augustin, outre la grace efficace avec laquelle seule on persévére, avoit admis une grace susisante avec laquelle on pouvoit véritablement persévérer, quoiqu'on ne le fît pas: les Bénédictins néanmoins ont éludé un témoignage aussi décisif en adoptant la remarque de Mr. Arnaud qui explique aussi ce passage, *perseverares, si velles; id est, si eadem voluntas maneret,* vous persévereriez, si vous vouliez; c'est-à-dire, si vous demeuriez dans la même volonté: la 5. preuve est fondée sur ce que les Bénédictins ont eu la présomption de dire que le livre de la Grace présente aux yeux toute l'économie de la Grace divine; *Universam divinæ Gratiæ œconomiam subjicit hic liber:* la 6. preuve concerne cet autre passage de St. Augustin, *Deus non deserit, si non deseratur,* que l'Abé impute aux Bénédictins d'avoir expliqué d'une maniére qui favorise le sentiment des Novateurs, lesquels n'y reconaissent pas la Grace susisante: les trois preuves suivantes roulent sur la même matiére, & on y fait un crime aux Bénédictins d'avoir éludé la force des passages de St. Augustin qui établit le Dogme de la Grace susisante; les notes de ces Péres servent de fondement à une pareille acusation, ils ont mis celle-ci au Chap. 5. du livre de la Grace de J. C. *definitio Gratiæ* J. C. définition de la Grace de J. C. & ce somaire sert d'explication à ces paroles, *un secours qui fait faire le bien par l'inspi-*
 rati-

ration d'une très ardente & très lumineuse charité: la 2. note regarde le chap. 2. du livre de la corection & de la Grace, où ils se sont ainsi exprimez; *gratia Dei per J. C. quænam sit*, ce que c'est que la Grace de Dieu par J. C. la 3e. a pour objet les chap. 18. & 19. du livre 2. des mérites, & de la rémission des péchez, où ils ont mis à la marge, *Gratia cur non omnibus nec semper Sanctis datur*, pourquoi l'on ne done pas la Grace à tous les Homes ni même toujours aux Saints: en 10. lieu l'Abé fait un crime aux Bénédictins de St. Maur d'avoir substitué une note à celle des Docteurs de Louvain, qui pouroit faire juger que selon St. Augustin toute Grace a l'effet pour laquelle Dieu l'ofre, *qui per Gratiam didicit, agit omnino quidquid agendum didicit*, celui qui est instruit par la Grace exécute entiérement tout ce qu'on lui a apris à faire: l'onziéme preuve qu'aporte l'Abé Aleman de l'atachement des Bénédictins à l'erreur, consiste à dire qu'ils ont rendu cette raison de ce que Dieu n'ordone rien d'impossible *parceque tout est facile à la charité*, c'est-à-dire, ajoute-t-il à la Grace efficacé à laquelle rien ne résiste: la 12. preuve regarde la liberté, en ce que les Bénédictins se sont persuadez que St. Augustin avoit admis une autre liberté d'indiférence que celle de Julien, en s'expliquant ainsi, *Libertas quid secundùm Julianum*: enfin la 13. preuve qui est come le surtout de la critique du Censeur, consiste à leur reprocher qu'ils ont ajouté à la fin de leur X. tome l'analise du livre de la Corection & de la Grace de la composition de Mr. Arnaud, qui, selon lui, renferme tout le poison du Jansénisme. Voilà tout le précis de ce libelle.

Le

Les Bénédictins croyant trouver dans la pureté de leur intention une ressource à la critique maligne d'un ennemi jaloux de leur réputation, prirent d'abord le parti de mépriser ce libelle; mais quelque injuste que soit un soupçon en matiére de Religion, il n'est pas permis d'y être insensible : aussi publia-t-on à ce sujet quelques piéces fugitives, où on les railloit assez agréablement. La Lettre d'un Bénédictin non Réformé & celle d'un Abé Comandataire donérent une scêne au Public qui ne put être agréable aux Bénédictins : Mr. l'Evêque de Chartres & le Curé de St. Sulpice furent les premiers à interpréter dèsavantageusement leur silence. Dans une aussi funeste conjoncture le célébre Mr. Bossuet Evêque de Meaux devint leur protecteur auprès du Roi, & se rendit garent de la pureté de leur doctrine : enfin les Supérieurs se déterminérent dans le Chapitre tenu au mois de Mai de l'an 1699. d'ordoner au P. Lami de réfuter la lettre de l'Abé Aleman ; il le fit par un écrit qui a pour titre, *Lettre d'un Téologien à un de ses amis sur un libelle qui a pour titre Lettre d'un Abé de* * * *. Dans le même tems le R. P. de Sainte Marthe publia ses réflexions adressées à un Evêque; & six mois après il parut une nouvelle lettre de sa façon adressée à un Docteur de Sorbone. Le P. de Montfaucon étant à Rome y fit imprimer avec la permission du Maitre du Sacré Palais un écrit fort précis & d'une Latinité fort pure, qui fournit une nouvelle matiére aux adversaires des Bénédictins de lasser leur patience par une injuste critique : car ayant été imprimé à Paris, on publia que la permission ne devoit pas surprendre, & que l'édition de Rome

 étoit

étoit fort diférente de celle de Paris. Cet écrit a pour titre, *Vindiciæ editionis S. Augustini a Benedictinis adornatæ; authore D. B. de Riviére*: imprimé chez Kormarec.

Les bruits préjudiciables à la probité des Bénédictins se dissipérent à Rome, lorsqu'on eut vû l'exemplaire imprimé à Paris: le Cardinal Colloredo en témoigna son indignation, & le Cardinal Cantelmi Archevêque de Naples écrivit au R. P. de Montfaucon une lettre Latine très vive & très animée contre ceux qui avoient entrepris de décréditer l'édition des Péres de St. Maur. Mais nul des Ouvrages publiez sur cette matiére n'excita d'avantage la curiosité publique qu'un écrit qui a pour titre, *Lettre d'un Ecclésiastique au R. P. E. L. J.* imprimé à Osnabrug, ou pour parler plus véritablement à Rouen; & dont on a cru le P. Massuet Auteur: ce petit Ouvrage est écrit avec un ordre fort métodique, d'un tour agréable, le stile en est pur & naturel, & l'Auteur y dévelope fort bien la doctrine de St. Augustin sur la matiére de la Grace.

Il opose 13. démonstrations pour prouver la Catolicité des Bénédictins aux 13. prétendues preuves qu'avoit avancées l'Abé Aleman pour doner ateinte à la pureté de leur foi. Pour détruire la premiére, il distingue avec beaucoup de discernement les devoirs d'un Critique d'avec ceux d'un Téologien; il avoue que ce dernier qui entreprend d'expliquer un Auteur ecclésiastique, doit faire des dissertations sur les endroits contestez, éclaircir les passages obscurs par d'autres plus clairs, & justifier l'Auteur des erreurs qu'on lui impute mal à propos, il doit enfin faire des comentaires par tout où il convient; mais l'Edi-

l'Editeur des Ouvrages d'un Pére ne peut se prescrire les mêmes régles, uniquement atentif à rétablir les endroits que l'ignorance ou la malice des copistes a corompus, son habileté consiste à les conférer avec les plus anciens & les meilleurs Manuscrits, à faire un juste discernement des Ouvrages vrais ou suposez, à doner le texte de l'Auteur dans toute sa pureté, & à faire à la marge de très fidéles somaires des articles & des endroits principaux, dans lesquels un Lecteur trouve l'abrégé de la doctrine & des principes de l'Auteur. Les Bénédictins sont entrez dans ces vues en publiant leur édition de St. Augustin, & puisqu'il n'étoit pas de leur devoir d'éclaircir les dificultez qui regardent le Jansénisme, il est injuste de soupçoner leur foi; de même qu'on ne peut rendre suspecte la doctrine de Fronton du Duc qui n'a pas justifié par une apologie ce Pére qu'on a acusé de Sémi-Pélagianisme: & cette raison sert pareillement à les justifier de ce qu'ils n'ont pas imité la conduite de Mr. l'Archevêque de Paris, puisqu'il est du devoir d'un Prélat d'instruire son Peuple, & de le précautioner contre des erreurs qu'il a cru remarquer dans un livre qu'il censure.

Cette premiére objection détruite, le P. Massuet fait voir que le second reproche n'est fondé que sur une suposition; les notes que le Censeur prétend que les Bénédictins ont répandues en grand nombre sur ces passages, où St. Augustin expliquant ces paroles de l'Apôtre, *Dieu veut que tous les Homes soyent sauvez*, les entend du seul décret efficace de couroner les élus, ces notes, dis-je, n'étant que des renvois aux autres Ouvrages de St. Augustin, le paralléle qu'il fait

de la doctrine des Docteurs de Louvain avec celle des Péres de St. Maur, ne peut que leur être favorable, puisque ce sont le plus souvent les mêmes somaires; mais ceux des Bénédictins sont plus fidéles, plus conformes au texte, & en plus grand nombre, & la critique de leur édition est bien mieux entendue. Le P. Massuet dit enfin qu'ils n'ont pas dû faire des notes contre un fantôme d'erreur qui n'a jamais eu de partisans. Sur ce qui regarde le fameux passage de St. Augustin, *Perseverares, si velles*; il me sufit qu'il ait paru aux Catoliques une démonstration sensible de la Grace susisante: il est vrai que ce qui dona lieu à St. Augustin d'expliquer ce passage, ce fut l'alarme que prirent quelques Moines du Monastére d'Adrumet, qui n'ayant pas compris le sens de la lettre à Sixte, s'imaginérent que si la Grace étoit efficace par elle-même, & la persévérance un don singulier de Dieu, ce seroit inutilement qu'on reprendroit les Pécheurs, parcequ'ils auroient lieu de dire qu'ils n'ont pas eu le pouvoir de persévérer: il répond que ces Pécheurs n'ayant passé d'une bone vie à une mauvaise que parcequ'ils l'ont voulu, il est toujours vrai de dire qu'ils auroient persévéré s'ils avoient voulu; or la note des Bénédictins est juste, parceque St. Augustin répondant à ces Moines, sembloit se contredire & atribuer avec les Pélagiens & les Sémi-Pélagiens la persévérance à la volonté; c'est pourquoi il étoit nécessaire que les Bénédictins dans une note déterminassent le vrai sens des paroles de St. Augustin, qu'on peut remarquer dans d'autres Ouvrages. D. Massuet assure enfin que cette note ne porte même aucun préjudice au sistême de la Grace susisante.

Sur

Sur la 5. preuve il répond qu'il est glorieux aux Bénédictins qu'on leur reproche de s'être fait un scrupule de s'écarter du sentiment de St. Prosper & du célébre Cardinal Noris, qui disent expressément que le livre de la Corection & de la Grace présente aux yeux toute l'économie de la Grace Divine. Je n'entre point dans le raisonement qu'il fait pour apuyer ce sentiment; il est inutile de faire l'Apologie de la foi des Bénédictins, quand ils ont pour garens de la pureté de leur Doctrine d'aussi célébres Auteurs.

Pour détruire la 6. preuve Dom Massuet fait voir qu'il est faux que les Catoliques ayent trouvé la Grace susisante dans ce passage, *Deus non deserit, si non deseratur*, puisque les Péres du Concile de Trente à qui l'on ne peut contester le titre de Catolique, se servent seulement de ce passage pour établir la diférence que mettent les Catoliques entre les péchez véniels & les péchez mortels, en ce que ceux-ci nous privent de la Grace santifiante dont ceux-là ne nous privent pas. Il démontre pareillement que les Bénédictins par ces termes, *gratiæ Christi definitio*, n'ont pas prétendu doner l'exclusion à la Grace susisante; ils ont fait cette remarque sur un passage de St. Augustin qui répond à Pélage, lequel se vantoit dans sa lettre à Paulin d'avoir confessé la vraye Grace de Dieu: le St. Docteur observe que ce n'étoit pas se former une juste ideé de la Grace Crétienne, que de la faire consister dans la rémission des péchez; il faloit de plus admettre quelque secours pour faire le bien par l'inspiration d'une très ardente & très lumineuse charité, *adjutorium bene agendi per inspirationem flagrantissimæ & luminosissimæ Charitatis*:

les Bénédictins ont donc eu raiſon de remarquer ſur ce paſſage que c'eſt là la définition de la vraye Grace de J. C. „ Si ces paroles ſont „ la définition que done St. Auguſtin de la Grace de J. C., dit l'Abé Aleman, cette définition doit convenir à toutes les eſpéces de „ Graces de J. C. que St. Auguſtin admet : or „ il eſt évident que cette définition ne convient point à la Grace ſufiſante : donc &c. " Vive la Logique d'Ariſtote, s'écrie l'Eccléſiaſtique, elle eſt d'un grand ſecours pour l'intelligence de St. Auguſtin. Il fait voir enfin que cet argument eſt captieux, & que l'Abé n'a pas traduit ce paſſage de St. Auguſtin, come il auroit dû le traduire, *adjutorium bene agendi per inſpirationem flagrantiſſimæ atque luminoſiſſimæ charitatis*, un ſecours qui fait faire le bien par l'inſpiration d'un très ardente & très lumineuſe charité: trouvez bon, lui dit-il, mon Pére, qu'on vous faſſe deſcendre de Logique en troiſiéme pour y aprendre ſi le Gérondif ſignifie de ſoi l'acte ou la puiſſance ; le moindre petit écolier vous diroit qu'il faut traduire *adjutorium bene agendi*, un ſecours pour faire le bien. Il dit enfin que Perſone n'a pu mieux entrer dans ce paſſage que St. Auguſtin même, & que c'eſt la même choſe que ce qu'il apelle 26. lignes plus bas, *Gratiam quâ adjuvamur ad aliquid agendum*; & il conclut qu'il n'y a point de Grace même ſufiſante qui ne faſſe toujours faire quelque bien par une inſpiration au moins comencée, ou par quelque acte imparfait d'une très ardente & très lumineuſe charité.

La 8. preuve que l'Abé Aleman done du Janſéniſme des Bénédictins n'embaraſſe pas plus le P. Mat-

P. Massuet: il découvre en habile critique ses artifices, & il fait voir que ce n'est que par la mutilation d'un passage de St. Augustin que l'Abé a couvert sa critique de quelque air de vraisemblance ; & en rétablissant le passage du St. Docteur dont il a retranché plus de la moitié, il est évident que les Bénédictins ne pouvoient moins mettre à la marge que ce somaire, *gratia Dei per J. C. quænam sit* : il prétend qu'après que St. Augustin a fait voir que, quoique les Homes puissent éviter tous les péchez, ils ne les évitent pas tous, parcequ'ils ne le veulent pas, & que Dieu permet qu'ils ne le veulent pas ; que cette mauvaise volonté néanmoins vient de nous ; & que la bone volonté qui nous porte à Dieu est un effet de la Grace qui nous excite & nous aide : il demande ensuite pourquoi Dieu veut convertir les uns à lui & punir les autres ; il répond que les secrets de sa justice sont si cachez qu'ils ne sont conus que de lui seul ; & il ajoute qu'il ne done pas même à ses Saints ou la conaissance de quelque action de justice, ou une délectation victorieuse pour l'exécuter. Les Bénédictins pouvoient-ils donc moins faire pour prendre la pensée du St. Docteur & doner une juste idée de la question, que de mettre à la marge ce simple somaire, *pourquoi la grace n'est pas donée à tous ni même toujours aux Saints* ; ce qui avoit servi de fondement au 9. reproche de l'Abé Aleman.

Le P. Massuet détruit l'acusation que l'Abé fait aux Bénédictins dans sa 10. preuve d'avoir suprimé une note des Docteurs de Louvain en vue d'afoiblir le témoignage de St. Augustin qui parle d'une Grace dont on empêche l'effet,

en assurant que le somaire des Bénédictins a une parfaite conformité avec le texte; & que ces paroles, *qui per gratiam didicit, agit omnino quidquid agendum didicit*, renferment entiérement le sens de St. Augustin, puisqu'il dit expressément que l'instruction peut être véritablement apelée Grace, quand Dieu la répand au dedans de nous-mêmes, ensorte qu'il ne nous découvre pas seulement la vérité, mais qu'il nous done aussi la charité: & il conclut que quiconque est instruit de cette maniére, c'est-à-dire, par la charité, exécute entiérement ce qu'il a apris à faire.

D. Massuet se fonde sur les mêmes raisons pour détruire l'onziéme preuve; & il fait voir que le somaire qu'ont mis les Bénédictins, *libertas quid secundùm Julianum*, n'a rien qui puisse justifier le reproche que leur fait l'Abé Aleman d'avoir admis une autre liberté d'indiférence que Julien. Il opose enfin deux raisons solides à la derniére acusation qui regarde l'analise de Mr. Arnaud: la premiére que cette analise ne contient rien que de catolique & d'ortodoxe, puisque c'est un abrégé de la Doctrine de St. Augustin; la 2. qu'on ne peut en faire un reproche aux Bénédictins après les démarches qu'ils ont faites pour doner à leurs Adversaires la satisfaction qu'ils desiroient.

Le Poéme que publia la P. Nageon sur les écrits des Jésuites, fut pareillement estimé des Conaisseurs: en effet la pensée en est juste, le tour heureux, la raillerie fine, les vers noblement exprimez, on peut dire enfin qu'il y a beaucoup de sel & d'agrément dans ce petit Ouvra-

Ouvrage, dont il se publia une seconde Edition à Bezançon en 1702.

Les amis de l'Abé Aleman qui virent qu'ils étoient devenus l'objet de l'indignation publique, & que le jugement des véritables Savans leur étoit défavorable, opoférent à ces écrits une réponsé intitulée, *Mémoire d'un Docteur en Téologie à Nosseigneurs les Prélats de France*: & une autre intitulée, *Conduite que les Bénédictins ont tenue* &c. Ces écrits avec les lettres de l'Abé Aleman, d'un Bénédictin non Réformé, & de l'Abé Comandataire, furent condanez par un Décret doné à Rome le 2e. jour de Juin de l'an 1700: on répandit aussi dans le Public quelques piéces Manuscrites que l'imposture & la calomnie caractérisoient si fort, qu'on n'osa les confier au grand jour de l'impression.

Les esprits s'aigrissoient ainsi de jour en jour, lorsque le P. Lami publia un nouvel écrit qui a pour titre, *Plainte de l'Apologiste des Bénédictins à Nosseigneurs les Prélats de France*; où les Auteurs du trouble étoient citez au tribunal de Mgr. l'Archevêque de Paris: cet écrit désarma la critique; & on eut recours à l'autorité du Roi; qui voulut bien interposer son auguste nom pour calmer le feu d'une contestation dont les suites pouvoient être dangereuses.

Si la dispute fut vive & ardente, & excéda les bornes que se doit prescrire la charité Religieuse, la réconciliation eut les aparences d'une paix sincére & crétienne. On lut dans tous les Monastéres des Bénédictins & dans toutes les maisons des Jésuites les ordres du Roi qui prescrivoit le silence aux deux Sociétez: les Jésuites priérent le P. Charlier célébre Prédica-

 teur

teur de prêcher leur Saint Ignace ; & on assaisona le repas de tout ce qui pouvoit contribuer à oublier les premiers diférends.

Il est à remarquer que durant toute cette dispute le P. *Blampin* sacrifia à son amour pour la paix le plaisir d'être lui même le défenseur de son propre Ouvrage: dès que le premier tome parut, il avoit été contraint de se justifier devant Mgr. l'Archevêque de Paris sur les acusations d'un Capucin dont toute la science ne put tenir contre la modération du P. *Blampin*, qui soutenue d'un véritable zéle pour une saine doctrine dèsarme toujours la critique la plus jalouse & la plus acharnée.

Entre tous les écrits qu'on publia dans cette contestation contre les Bénédictins il n'y en eut point qui portât un caractére plus satirique que celui qui a pour titre, *Réflexions sur la conduite qu'ont tenue les Bénédictins*: ce livre est plein d'allégations injurieuses, mais on y avance surtout trois faits dont on a démontré la fausseté. Le premier que les jeunes Péres Bénédictins avoient été refusez aux Ordres à Beauvais & au Pui en Velai pour avoir répondu en bons Jansénistes sur les matiéres de la Grace: il n'étoit pas libre aux Bénédictins de rapeler l'histoire de Beauvais, depuis laquelle il s'étoit écoulé un grand nombre d'anées, mais celle du Pui arivée dans le tems que le Critique composoit son libelle & caractérisée par les mêmes particularitez come il l'avançoit, les engagea à demander une atestation à l'Evêque de ce Diocéze; cet illustre Prélat témoigna que depuis 40. ans qu'il étoit Evêque, il avoit conféré les Ordres aux Péres Bénédictins de la Congregation de St.

Maur

Maur dans tous les tems qu'ils s'étoient présentez, avec une égale satisfaction de leur piété & de leur doctrine, come la doivent avoir les plus saints & les plus savans Religieux de l'Eglise de Dieu : on laisse à juger de l'effet que produisit dans le Public une aprobation aussi honorable. Le 2. fait controuvé regarde la conférence de Bones-nouvelles de Rouen, où les Jésuites & les Bénédictins par la médiation de Mr. de Montolon alors Premier-Président du Parlement de Rouen, consentirent à entrer ensemble dans la discussion des preuves de l'Abé Aleman; on répandit aussitot dans le Public que cette conférence n'avoit pas été à l'avantage des premiers, qui avoient rendu homage à la catolicité des Bénédictins en désavouant les acusations de l'Abé Aleman : le peu de succès de cette conférence done lieu à l'historien de dire que les Jésuites n'étant alez à Bones-nouvelles que pour y prendre le plaisir de la promenade, tombérent là come dans une espéce d'embuscade, & se trouvérent au milieu d'une troupe de Savans dévouez aux Auteurs de l'édition de St. Augustin : il est aisé de se convaincre de la fausseté de cette relation, puisque cette assemblée n'étoit composée que de Mr. le Premier-Président, de deux Jésuites, du P. de St. Marthe & d'un de ses Religieux. Le 3. fait avancé dans ce libelle qui n'a pas plus de vraisemblance que les précédens, concerne l'analise du livre de la Corection & de la Grace que les Bénédictins avoient mis à la fin de leur X. tome : l'outrageant Critique pour doner à cette histoire une teinture de vérité, s'égaye d'une maniére qui ne peut faire impression que sur des esprits passio-

passionez contre les Bénédictins; il dit donc que, ces Peres sachant que cette analise étoit dans la Bibliotéque d'un Prélat dont ils avoient sujet de redouter le zéle, prirent les mesures de la lui enlever; jamais, a-t-il la hardiesse d'avancer, filou n'a tourné plus adroitement autour d'une bourse, que les Bénédictins firent autour de cette analise; tantot c'étoit Dom Prieur qui sous prétexte de rendre visite au Prélat remarquoit le lieu où étoit le X. tome de St. Augustin, tantot c'étoit un Savant qui aloit consulter un passage, tantot D. Procureur qui aloit lui parler d'une afaire, tantot D. Titrier sous prétexte d'examiner un titre, enfin, dit-il, on ne sait par qui & coment, mais l'analise fut enlevée. Je suis entré dans ce détail pour faire voir jusqu'à quel excès peut aler un Adversaire hardi & présomptueux, quand il se livre à la passion de nuire & de décrier ceux avec qui il n'est pas uni de sentimens: ce qu'il y a de vrai dans ce récit, c'est que les Bénédictins dont le caractére pacifique & ennemi des contestations a toujours été un préjugé en faveur de leur catolicité, étant informez que Mr. Bertier qui depuis fut Evêque de Blois, avec qui ils avoient l'honeur d'être en liaison, avoit cette analise, ils la lui furent demander, & ne l'ayant pas trouvé, l'arachérent du livre, l'Abé aprouva leur procédé & continua à les honorer de sa bienveillance.

l'Edition * de St. Augustin finie, les Supérieurs

* Je n'entreprendrai pas de parler ici de toutes les Editions des Ouvrages de ce St. qui ont précédé celle de Bénédictins; parceque le nombre en est infini: les plus considérables sont celles de I. Amerbach, pu-

rieurs élevérent le P. *Blampin* aux premiéres Supérioritez: il a rempli successivement celles de St. Nicaise, & de St. Remi de Reims, où il avoit fait profession le 19. jour de Décembre de l'an 1685. & de saint Ouen de Rouen: en 1708. il fut fait Visiteur de la Province de Bourgogne; & il mourut dans l'Abaye de St. Benoît-sur-Loire le 13. jour de Février de l'an 1710. âgé de 70. ans.

l'Auteur de la table des Auteurs Ecclésiastiques fait mention de cet Auteur; & Mr. de Vigneul-Marville dans ses mêlanges d'histoire & de Littérature.

BONNET.

Dom SIMON BONNET naquit au Pui en l'an 1652. & fit profession de la Régle de St. Benoît dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Toulouse l'onziéme jour de Mai de l'an 1671.

Après avoir professé la Filosofie & la Téologie pendant onze ans dans les Abayes de Fécamp de Jumiége, il fut nomé au chapitre général de 1693. Prieur de Notre-Dame de Josafat dans le faubourg de Chartres; en 1696. Prieur de St. Germer de Flei, où il conçut le projet du Livre qui a pour titre, *Biblia maxima Patrum*, c'est-à-dire, un précis de tout ce que les S. Péres ont écrit de plus beau & de plus fort sur l'Ecriture Sainte. Le *P. Bonnet* étoit extrêmement laborieux, & come les ocupations de la Supériorité ne lui laissoient pas tout le tems pour la composition d'un Ouvrage de cette nature, il

s'en

bliée en 1504. d'Erasme à Bâle en 1529. & des Docteurs de Louvain à Anvers en 1677.

s'en fit décharger en 1702. & se retira dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen ; où toujours atentif à l'exécution de cette pénible & glorieuse entreprise, ses travaux consumérent sa santé & l'enlevérent de ce monde l'onziéme jour de Février de l'anée 1705. âgé de 53. ans. D. Etienne Hideux & un autre Religieux continuent & perfectionent cet Ouvrage.

BONNET.

Sieur JEAN BONNET Convers fit imprimer à Clermont en 1689. un livre in 12. qui a pour titre: *des Propriétez & qualitez des Eaux Minérales*. Il mourut à Chezal-Benoît le 26. Avril 1692.

BOUGIS.

Dom SIMON BOUGIS étoit de Seez en Normandie où il prit naissance en 1630. & il se consacra à Dieu par la profession Religieuse dans l'Abaye de Vendôme le 6. jour de Juillet de l'an 1651. en la 21. anée de son âge. Il s'est toujours également rendu recomandable par son esprit, sa piété & sa conduite : pour récompenser les services qu'il avoit rendus à la Congrégation dans les diférens emplois qui lui avoient été confiez, on lui déféra d'une voix unanime la premiére Supériorité. On vit alors que notre siécle produit come dans les premiers tems des Persones humbles, plus atentives à nourir en elles les sentimens de la piété crétienne, qu'à se laisser éblouir par des emplois qui pouroient fortifier leur amour propre : le *P. Bougis* craignant que ce rang

ce rang ne devînt l'écueil de sa vertu & de sa piété, prit le parti de s'enfuir avant qu'il fût nomé Général; & il se retira dans la solitude de Jumiéges, où il demeura pendant deux anées, y remplissant toujours les devoirs d'un vrai crétien & d'un parfait Religieux. Après la mort du P. Trochon arivée en 1701. il fut rapelé à Paris, & fait de nouveau Assistant: en 1705. on lui déféra une seconde fois l'honeur qu'il avoit refusé, & qu'il accepta dans un pur esprit de soumission & d'obéissance: il a gouverné la Congrégation pendant six ans, avec une sagesse & une conduite qui ont fait l'admiration de ceux qui aiment le bon ordre & la régularité.

En 1674. le *P. Bougis* publia un volume in 4. de méditations crétiennes pour les Novices & les jeunes Profès & pour tous ceux qui sont encore dans la vie purgative; imprimé chez Louis Billaine.

Il avoit encore composé un Ouvrage considérable qui a pour titre, *Idea Religiosi in operibus S. Bernardi adumbrata*: il s'en est répandu plusieurs copies; mais il n'a pas été imprimé.

Enfin comblé de mérite & d'anées le *P. Bougis* mourut en l'Abaye de S. Germain-des-Prez le 1. jour de Juillet de l'an 1714. âgé de 84. ans.

l'Auteur de la table des Auteurs Ecclésiastiques fait mention de lui sous le nom de Tachor.

BOUILLART.

Dom JAQUE BOUILLART de Meulent au Diocéze de Chartres où il est né en 1669. s'est consacré à *Dieu* par sa profession solennelle dans l'Abaye de St.

de St. Faron de Meaux le 1. jour de Septembre de l'an 1687. âgé de 18. ans.

Il a publié en 1718. le vrai Martirologe d'Usuard Moine de St. Germain, imprimé sur l'original même d'Usuard, qu'on conserve dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez. Ce Martirologe est précédé d'une préface qui contient des remarques & des observations fort amples, dans lesquelles le *P. Bouillart* réfute les objections du P. du Solier Jésuite qui dans son Edition du Martirologe d'Usuard publiée en 1714. a prétendu après Molan & Bollandus, que le Manuscrit de St. Germain-des-Prez n'est point l'original d'Usuard; que les deux Manuscrits dont l'un a été autrefois de la Chartreuse du Montdieu près d'Enguien, dont l'écriture est de l'onziéme siécle & l'autre de l'Eglise Catédrale de Tournai dont l'écriture est du 13. siécle, renferment le texte pur d'Usuard préférablement à celui de St. Germain; qui cependant de l'aveu même de ce R. P. Jésuite est plus ancien que les deux autres. Les conjectures du P. du Solier sont fondées sur les fréquentes ratures qu'on voit dans le Manuscrit de St. Germain; car si c'étoit le Manuscrit autografe, pourquoi ne verroit-on pas dans les copies les changemens qu'on voit dans l'original, dont les copies ne sont qu'un fidelle extrait?

Les preuves du *P. Bouillart* pour afermir les Religieux de l'Abaye de St. Germain-des-Prez dans la possession du seul autentique, original, & autografe Manuscrit du Martirologe d'Usuard, consistent en ce que 1. l'écriture est constament du 9. siécle; 2. il a été écrit avant l'an 877. puisque le Nécrologe qui y est joint

joint ne marque pas la mort de Charles-le-Chauve ; 3. il a été présenté à Charles-le-Chauve étant encore Roi, *Domino Regum piissimo*, come porte le Manuscrit de St. Germain ; 4. il a été écrit dans l'Abaye de St. Germain, parceque les solennitez propres à cette Abaye y sont marquées ; 5. il y a été en usage au moins pendant trois siécles, puisque les solennitez qui y ont été introduites depuis Usuard y sont ajoutées en marge ; 6. que depuis ce tems là l'Abaye n'a été exposée à aucun incendie, & n'a point été pillée. Quant aux ratures, corections, & additions qu'on voit dans le Manuscrit de St. Germain, le *P. Bouillart* répond à cette objection d'une maniére qui doit satisfaire toute Persone raisonable, qui cherche la vérité, indépendament de ses préjugez ; & qui ne se livre point à la passion de critiquer & de reprendre sans ménagement.

Ce Martirologe fut dédié & présenté à Charles-le-Chauve : il est plausible qu'Usuard ne lui présenta pas l'original qu'il retoucha depuis, & dans lequel il fit les changemens qu'on y remarque : cependant toutes les copies furent dressées sur le Manuscrit de Charles-le-Chauve ; ainsi on ne doit pas être surpris qu'elles soyent diférentes du Manuscrit qu'on conserve dans l'Abaye de St. Germain.

Outre les observations de la préface, ce livre est parsemé de notes, qui sont autant d'éclaircissemens sur le texte du Martirologe : * ce li-

* Nous avons le Martirologe d'Usuard publié par Molan in 8. avec des notes : une autre Edition à Rouen en 1670. in fol. min. & une autre encore à l'usage de Citeaux imprimée à Paris en 1689.

ce livre in 4. imprimé chez François Giffart en 1718. est terminé par une table alfabétique de tous les Saints dont il est fait mention dans le Martirologe d'Usuard. Il parait que l'Auteur a voulu imiter le stile de Térence dans cet Ouvrage qu'il a composé en maniére de dialogue : le genre de dissertation auroit été plus convenable en traitant cette matiére.

Je n'entrerai pas dans la contestation qu'ont ensemble le P. Thuillier & le *P. Bouillart* sur l'Edition de ce Martirologe : D. Thuillier prétend que *D. Bouillart* n'a d'autre part à cette Edition que la peine qu'il a eue de colationer les Manuscrits ; d'autre côté *D. Bouillart* soutient qu'il en a conçu le dessein, qu'il en a fait les remarques, & qu'il doit s'atribuer toute la gloire qui lui peut revenir d'un pareil travail. Je n'ai garde de décider sur une pareille contestation, qui n'a rien qui puisse intéresser le Public.

D. Bouillart a encore composé l'histoire de l'Abaye de St. Germain-des-Prez imprimée à Paris chez Grégoire du Pui en l'anée 1723. in fol. Elle est divisée en cinq livres dans lesquels il parle de la fondation de cette Abaye qui reconait pour son fondateur Childebert I. fils du grand Clovis : de St. Germain Evêque de Paris qui a choisi dans ce lieu sa sépulture ; on y voit un abrégé de sa vie : des événemens les plus remarquables durant l'administration des premiers Abez : des sépultures des Rois & Reines de la premiére Race : de la cérémonie du sacre de Pepin qui assista avec Charlemagne son fils à la célébre translation du corps de St. Germain. Il fait mention des priviléges acordez à l'Abaye par Charlemagne, & Louis-

le-Dé-

le-Débonaire; & il done de justes louanges aux Abez Lansfroi, Wichad, Robert, Irminon, & autres qui ont vécu sous le regne de ces Princes: il y fait une mention plus particuliére d'Hilduin un des favoris de Louis-le-Débonaire: il y fait aussi la description du siége de Paris. Je n'entrerai point dans le détail des autres événemens remarquables circonstanciez dans cette histoire; come du diférend qu'eut cette Abaye avec l'Université de Paris, & autres choses pareilles qui n'ont point de raport à mon dessein.

BOUQUET.

Dom Martin Bouquet né à Amiens en 1685. a fait profession en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 6. jour d'Aout de l'an 1706. il a été envoyé à Paris pour être associé aux études du R. P. de Montfaucon, & pour prendre sous cet habile maitre la teinture des bones lettres & le gout des véritables études. Il travaille sur Joséphe l'historien surnomé Flavius: il y a déja plus de 50. ans que Mr. l'Abé Gallois témoignoit souhaiter qu'il se trouvat quelque Persone habile qui entreprît une nouvelle Edition du texte Grec de cet Auteur; le *P. Bouquet* remplit aujourdui heureusement ses desirs. Pour lui faciliter le succès de cette entreprise, il aura sans doute recours aux Manuscrits qui sont conservez dans la Bibliotéque du Roi & que Casaubon assure être plus corects que tous les livres imprimez, qui sont en effet si défectueux que nos plus habiles Ecrivains ont tenté plusieurs fois l'Edition des Ouvrages de cet Auteur, sans qu'ils ayent pu répondre à l'empressement du Public;

Public: Mr. Boivin l'ainé après plusieurs anées d'aplication n'a pas été plus heureux. Les Editions * vicieuses qui ont paru jusqu'ici des Ouvrages de cet Auteur, ont doné lieu à Pierre Binch de parler sans beaucoup de ménagement de cette histoire dans l'examen qu'il en publia en 1701.

En fesant des remarques sur ce qui peut arêter dans la lecture de l'histoire de Flavius Joséphe, rien ne parait d'une discussion plus dificile que ce qui regarde le fameux passage touchant Jésus-Crist qu'on lit au ch. 4. du livre 18. des Antiquitez. Mr. Simon, Mr. du Pin, Tanaquil le Févre, le P. Quesnel, & d'autres célébres Ecrivains ont cru qu'il étoit suposé & qu'il y avoit été ajouté par quelque Crétien, sur cette raison que Clément Alexandrin, Justin martir, & Origéne ne font pas mention dans leurs Ouvrages de ce que dit cet Historien; & que ce qu'il dit dans cet endroit de Jésus-Crist n'a aucun raport avec ce qui précéde: mais le silence des Auteurs est un argument négatif qui ne persuade pas toujours, quand d'ailleurs leur sujet ne demande pas qu'ils parlent des choses qu'on leur reproche d'avoir obmises: en ce qui regarde le peu de liaison qu'a ce passage avec la période

* Les trois derniéres Editions des Ouvrages de cet Auteur ont été publiées la premiére à Bâle en 1559. par Sigismond Gelenius, en un volume in folio: la 2. à Genéve en 1633. aussi en un vol. in fol. & la 3e. à Oxford en 1693. par les soins de Bernard Josef qui n'en publia qu'une partie: Mr. d'Andilli en publia une traduction françoise en 1668. Flavius Joséphe de la race sacerdotale descendu des Assamonéens vint au monde en l'an 37. & mourut l'an 93. de J. C.

période précédente, on prétend que son histoire est remarquable par une infinité d'endroits sans suite & sans liaison, qu'on ne doute point être de cet Auteur. Un Savant Anglois a publié dans ces derniéres anées une Dissertation où il fait voir d'une maniére assez sensible que ce passage n'est point suposé.

Le *P. Bouquet* se prépare encore de doner au public une compilation des Historiens de France en 22. volumes in folio qui doit s'imprimer chez Urbain Coutelier. C'est un recueil de tous les Diplomes des Rois, & une nouvelle Edition en un corps de tous les Auteurs de siécle en siécle qui ont écrit sur l'histoire de France: le premier Tome contiendra tout ce que les anciens Historiens ont dit des Gaules.

BRETAGNE.

Dom Claude Bretagne prit naissance dans la ville de Semur en Bourgogne au Dioceze d'Autun en 1625. il embrassa la Réforme de St. Maur en 1643. & fit profession dans l'Abaye de Moutier-St.-Jean le 6. de Novembre de l'an 1644. âgé de 19. ans. Il s'est aquis une estime universelle par la beauté de son esprit, la politesse de ses maniéres & l'agrément de sa conversation: ces qualitez étoient fondées sur une piété sincére, une vertu pure & solide, & une conduite éclairée & aimable.

En 1680. il publia la vie de Mr. Bachelier de Gentes imprimée à Reims in 8. chez Potier.

En 1689. des Méditations Crétiennes en un volume in 4. sur les principaux points de la

vie Religieuse, pour une retraite de dix jours: le *P. Bretagne* étoit alors Prieur de l'Abaye de St. Germain-des-Prez: ces Méditations sont écrites avec une grande pureté de stile & respirent néanmoins certain air de piété & d'onction qui fait assez voir l'esprit dont étoit animé l'Auteur; ce qu'elles ont de particulier, est qu'elles sont acompagnées de lectures spirituelles propres au sujet que l'on se propose de méditer, & qui sont come des preuves plus étendues des véritez crétiennes qui font le sujet de ces Méditations. Au reste ces lectures sont moins de la composition du *P. Bretagne* que des S. Péres de l'Eglise dont il n'a fait qu'exprimer les sentimens: il est à remarquer que ces Méditations sont uniquement fondées sur ces paroles que le Religieux de St. Benoît prononce au jour de sa profession *promitto* &c. Ces Méditations ont été imprimées en 1696. in 8.

En 1691. on imprima à Paris un livre qu'il a composé des Constitutions pour les Filles de S. Josef établies dans le faubourg St. Germain.

Nous avons encore du *P. Bretagne* un petit Ouvrage intitulé *les merveilles de Notre-Dame de Betléem de Ferriéres:* & une relation de ce qui s'est passé dans la procession du corps de St. Remi.

Le P. le Long de l'Oratoire dans sa Bibliotéque historique de France, & l'Auteur de la Table des Auteurs Ecclésiastiques font mention des Ouvrages du *P. Bretagne.*

BROS-

BROSSE.

Dom LOUIS-GABRIEL BROSSE né à Ausserre en Bourgogne en 1619. prit l'habit Religieux dans l'Abaye de la Sainte Trinité de Vendôme où il fit profession le 29. de Mars de l'an 1637. âgé de 18. ans.

Nous avons de lui quelques Ouvrages. La vie de Ste. Eufrosine vierge & Patrone de l'Abaye de St. Jean de Reaulieu-lez-Compiegne tirée des anciens Auteurs, traduite en françois & imprimée en 1649. in 12. chez Claude Huot & dédiée à Me. Gabrielle de l'Aubépine Abesse de St. Jean de Reaulieu.

Les Ouvrages suivans sont en vers françois.

En 1650. Des Himnes sur diférens sujets.

En 1656. les Tombeaux & Mausolées des Rois inhumez dans l'Eglise de St. Denis depuis le Roi Dagobert jusqu'à Louis XIII. avec un abrégé des choses les plus notables arivées pendant leur regne; en un vol. in 8. à Paris chez Pepingue.

En 1669. la vie de Ste. Marguerite.

En 1672. le triomfe de la Grace sur la Nature en la vie de Ste. Eufrosine in 4.

Le P. *Brosse* mourut en l'Abaye de St. Denis en France le 1. jour d'Aout de l'an 1685. âgé de 66. ans.

Mr. du Pin ne l'a pas oublié dans sa table des Auteurs Ecclésiastiques.

BUGNOT.

Dom LOUIS-GABRIEL BUGNOT né à St. Dizier en Champagne de parens nobles abandona

le monde pour se retirer dans a Congrégation de St. Maur en 1635. & fit profession dans l'Abaye de St. Remi de Reims le 28. jour de Mars de l'an 1636.

Le P. *Bugnot* s'est distingué dans la Congrégation par la diversité de ses talens: il étoit bon poéte, habile Rétoricien, & savoit en perfection la Langue Gréque qu'il parloit avec autant de facilité que la Latine. Il a professé fort longtems le Rétorique dans les colléges de Tiron & de St. Germer, où il fut Prieur sur la fin de ses jours qu'il termina dans l'Abaye de Notre-Dame de Bernai le 21. de Septembre de l'an 1673.

En 1659. le P. *Bugnot* publia un premier volume de l'Argenis de Barclai, * qu'il a enrichi de notes fort savantes: le 2. volume pour des raisons particuliéres ne parut que 10. ans après; il ne le comenta point, ainsi qu'il avoit fait le premier; mais il a eu soin de rendre la narration de Barclai plus agréable par grand nombre de vers qu'il y a inserez par maniére de liaison: on voit à la fin du 2. volume deux Eglogues de la composition de *Dom Gabriel Bugnot*.

Il publia de plus en 1662. la vie & la Régle de St. Benoît en vers Latins; & l'anée suivante les éloges des plus grands Saints de cet Ordre, aussi en vers Latins: ces deux Ouvrages sont in 12. & imprimez chez Louis Billaine. Le P. *Bugnot* en publia une Edition en 1665.

Il avoit

* Jean Barclai ou Barclée étoit né en France fils d'un Pére écossois: il mourut à Rome le 12. jour d'Août de l'an 1621.

Il avoit encore promis plusieurs Ouvrages de cette sorte ; mais ces précieux monumens de littérature ayant fait un triste naufrage, il n'a pu dégager sa parole envers le Public.

Mr. du Pin fait mention de cet Auteur dans sa Table des Auteurs Ecclésiastiques.

BULTEAU.

Louis Bulteau d'une famille considérable de Rouen où il naquit en 1625. quita une charge de Secretaire du Roi qu'il possédoit pour entrer dans la Congrégation de St. Maur en qualité de comis ; & il passa son contrat, qui est la formule d'engagement de ceux de cette profession, le 1. jour de Mai de l'an 1672.

La modestie sévére dont fesoit profession Mr. *Bulteau* ne lui ayant point permis de prendre un rang plus élevé dans l'état monastique que celui de comis, sa vertu lui prescrivit des régles aussi sévéres en ce qui regarde l'état ecclésiastique ; & on ne put jamais l'engager d'entrer dans les Ordres. Sacrez, il n'étoit que Clerc à simple tonsure. Ainsi sa vertu se fortifiant tous les jours par les sentimens de l'humilité la plus crétienne, la Religion lui prescrivit de ne consacrer qu'à Dieu les talens qu'il avoit reçus de lui ; & il raporta toutes ses vues à l'utilité de l'Eglise & à la gloire de son Ordre.

C'est dans cette vue qu'il publia en 1678. un volume in 8. à qui il dona pour titre *histoire Monastique d'Orient*, imprimé chez P. de Bats ; dans lequel il fait voir l'origine & le pro-

le progrès de l'état monaſtique dans cette partie du monde, la diſcipline des premiers Inſtituts, la fondation de quantité d'illuſtres comunautez, les vies & les maximes des Péres du deſert, & de pluſieurs autres S. Abez & ſimples conventuels: le tout tiré des plus pures ſources de l'antiquité. Il parait vraiſemblable à Mr. *Bulteau* qu'il y a eu des Religieux & même des Monaſtéres dans les trois premiers ſiécles de l'Egliſe: il cite pour exemple les Terapentes dont il révoque en doute le Criſtianiſme: il y en a qui prétendent fonder l'antiquité de l'Ordre Monaſtique ſur le témoignage de St. Denis l'Aréopagite dans ſon livre de la Hiérarchie, où il raporte les cérémonies qu'on obſervoit à la réception des Religieux; mais cet Ouvrage étant conteſté à cet Auteur, on ne peut raporter à une origine ſi ancienne l'antiquité d'un Ordre d'ailleurs ſi célébre. On regarde Ste Técle, Ste Zénaïde & quelques autres converties par St. Paul, come les premiéres entre les filles qui ayent fait profeſſion de la vie Religieuſe: l'exemple de ſainte Eugénie fait voir qu'il y a eu en Egipte des Monaſtéres dans le 2. ſiécle. On raporte comunément à St. Antoine l'inſtitution de la vie Monaſtique.

En 1684. Mr. *Bulteau* publia deux volumes in 4. imprimez chez J. B. Coignard, ſur ce qui regarde la propagation de l'état Monaſtique dans l'Occident, ſous le titre *d'abrégé de l'hiſtoire de l'Ordre de St. Benoît*. Ces Ouvrages ne ſont pas moins remarquables par la pureté du ſtile que par la ſolidité du jugement, le bon ordre, l'arangement, la netteté, la préci-

la précision, la fidélité & l'exactitude la plus scrupuleuse qu'on puisse exiger d'une Historien. On voit à la fin de chaque volume une table cronologique fort bien rangée, & fort instructive; elle est divisée en deux colones, dans la première Mr. *Bulteau* raporte dans un ordre fort métodique, les Conciles qui se sont célébrez, les Rois, les Empereurs, les Papes qui ont gouverné l'Eglise, & tous les principaux événemens qui ont raport à l'histoire générale & surtout à celle de l'Eglise : dans la 2. colone il marque avec beaucoup d'exactitude le tems de la fondation de chaque Abaye, l'anée de la naissance & de la mort des Saints les plus illustres de l'Ordre de St. Benoît, ce qu'ils ont fait de plus remarquable, & généralement tout ce qui est arivé de plus considérable dans cet Ordre si célébre : la table cronologique du 1. volume est précédée de la vie de St. Benoît, telle qu'elle est raportée dans le 2. livre des Dialogues de St. Grégoire le Grand. Cette histoire de l'Ordre de St. Benoît a été dédiée à Me. la Daufine.

Nous avons encore de Mr. *Bulteau* un livre intitulé, *défense des sentimens de Lactance sur l'usure;* imprimé chez Etienne Michallet en 1670, où il établit non seulement les sentimens de Lactance sur l'usure, mais encore sa propre opinion qui n'autorise certainement pas les prêts usuraires : il en fait voir l'abus par l'autorité de l'Ecriture Sainte & des Péres, & par la tradition de l'Eglise : il remarque néanmoins qu'il ne faut pas confondre l'usure avec le juste & légitime profit qu'on peut ti-

rer de son argent: il dit enfin que les Payens même étoient fort éloignez de permettre l'usure.

Mr. *Bulteau* a deplus traduit en notre langue le livre de l'introduction à la sagesse de Louis Vivés: cette traduction a été publiée en 1670. & imprimée chez J. B. Coignard.

En 1689. il publia les Dialogues de St. Grégoire le Grand en françois avec des notes & une dissertation touchant la vérité de ces Dialogues; il réfute quelques Protestans qui livrez à leurs préventions se révoltent contre un trop grand nombre de miracles dont il est fait mention dans cet Ouvrage, qu'ils ôtent à Grégoire I. pour le doner à Grégoire second: Mr. *Bulteau* assure qu'il n'y a point eu d'Ouvrages des S. Péres qui ayent été traduits en plus de langues que ces Dialogues; ils avoient déja été traduits en François avant l'an 1410. Saint Grégoire dans les trois premiers fait l'éloge de plusieurs Saints d'Italie, surtout de Saint Benoît: & dans le quatriéme il traite de l'immortalité de l'ame & de son état en l'autre vie.

Mr. *Bulteau* a aussi publié un livre qui a pour titre *le faux dépôt*; ou *Réfutation de quelques erreurs populaires touchant l'usure*: imprimé à Lion en 1674. in 12.

Nous lui somes enfin redevables du *Cura Clericalis* imprimé plusieurs fois en latin & en françois.

Mr. *Bulteau* écrivoit fort bien en notre langue: ce fut lui qui traduisit du latin en françois l'épitre dédicatoire qui est à la tête du premier volume des Ouvrages de Saint Augustin,

gustin, telle qu'elle fut présentée à sa Majesté. Après avoir doné de rares exemples de vertu, de détachement du monde, d'une retraite édifiante, & d'une piété solide, il mourut subitement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 21. jour d'Avril de l'an 1693.

On peut consulter le premier volume des Anales de l'Ordre de St. Benoît du P. Mabillon, le Dictionaire de Moreri édition de 1712. Mr. Baillet dans son discours sur la vie des Saints, Mr. du Pin au 17. siécle de sa Bibliotéque Ecclésiastique, & grand nombre d'autres Auteurs qui parlent avec éloge de Monsieur *Bulteau*.

CANTELEU.

Dom NICOLAS CANTELEU étoit natif de St. Valeri en Picardie: il fit profession en l'Abaye de Vendôme le 3. Septembre de l'an 1649. On peut juger de la sainteté de sa vie par ce fait avéré par plusieurs Persones: Dieu lui révéla le tems de sa mort; & sans qu'il parût indisposé, il prédit qu'il mourroit dans la semaine: l'effet justifia sa prédiction. Il travailloit alors à une nouvelle Edition des insinuations de piété de Ste. Gertrude, qui étoit presque finie: il y mit la derniére main le jour de sa mort; & mourut ainsi de la mort des Justes, come on peut se le persuader, le 29. Juin 1662. Cette nouvelle Edition est purgée d'un très grand nombre de fautes; & *D. Canteleu* l'a ornée d'une préface fort succincte: c'est tout ce qu'il y a de lui. L'Epitre dédicatoire aux Religieux de

la Congrégation de St. Maur est au nom de Frédéric Léonard Imprimeur. C'est un volume in 8.

CHANTELOU.

Dom CLAUDE CHANTELOU avoit été Religieux de l'Ordre de Fontevraud avant que d'entrer dans la Congrégation de St. Maur: il prit l'habit de saint Benoît à St. Louis de Toulouse, où il fit profession le 7. jour de Fevrier de l'an 1640. en la 23. anée de son âge. On conçut dèslors les plus grandes espérances de sa capacité; & la suite a fait voir qu'elles étoient bien fondées. Le P. Mabillon en parle come d'un religieux recomandable par la multiplicité de ses conaissances, *Vir multigenâ eruditione præditus*: come il n'avoit pas moins de piété que de science, il se fit un devoir de religion de santifier ses études.

Il se proposa pour cet effet de doner au Public la Bibliotéque Ascétique des Péres; c'est un recueil de tout ce que les anciens Péres ont écrit de plus fort & de plus instructif sur la vie crétienne & la perfection religieuse: nous en avons cinq volumes in 4. Le premier comprend des Ouvrages de cette sorte, ceux de St. Justin, de Tertullien, de St. Ciprien, de St. Pacôme, & de St. Oraise: le 2. ne comprend que les traitez de St. Efrem: le 3. outre quelques traitez de St. Efrem, comprend encore beaucoup de sentences des anciens Solitaires; & il termine ce volume par les avis spirituels de l'Abé Ammon: on voit

voit dans le 4. les livres des ofices de St. Ambroise, & son traité *de bono mortis*; il contient encore les lettres spirituelles de St. Jérôme, & les vies de l'Abé Hilarion, & du Solitaire Malch: le 5. renferme plusieurs traitez spirituels de St. Augustin. Le 4. volume est remarquable en ce qu'on voit à la fin des notes fort succinctes sur les endroits les plus dificiles des lettres de St. Jérôme. Tout cet Ouvrage est enrichi de tables, de somaires, & de citations perpétuelles de l'Ecriture sainte, fort fidellement marquées. Les trois premiers tomes de cette Bibliotéque Ascétique des Péres furent imprimez en 1661. & le 5. l'anée suivante chez Frédéric Léonard.

Dom *Claude Chantelou* se préparoit encore à doner au Public une nouvelle Edition des Ouvrages de St. Bernard, dont il publia les sermons en 1662. en un volume in 4. où il a inséré la vie de St. Malachie. Ils sont précédez de la vie du Saint composée par Alain Evêque d'Aufferre & suivis de la vie de St. Malachie composée par St. Bernard.

En 1664. le P. *Chantelou* fit imprimer les régles de St. Basile in 8. *S. Basilii Cæsareæ Cappadociæ Archi-Episcopi Regularum fusiùs disputatarum Liber*: ce sont des éclaircissemens que donoit St. Basile aux questions que lui fesoient ses Religieux dans les conférences: cet Ouvrage est précédé de deux discours sur l'Institut religieux.

Le P. *Chantelou* a eu de plus part au Spicilége du P. d'Acheri.

Il avoit encore composé l'histoire de l'Abaye de Montmajour qui est demeurée manuscrite,

crite, & qui a été d'un grand secours à Mr. de Ruffi pour ses Dissertations historiques & critiques sur les Comtes de Provence. Le P. *Chantelou* mourut dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 28. de Novembre de l'an 1664.

On peut consulter le P. Mabillon dans sa préface du 1. siécle Bénédictin.

CLADIERE.

Dom JEAN-JOSEF CLADIERE né dans le Diocéze de Clermont en 1656. fit profession en l'Abaye de St. Augustin de Limoges le 21. de Juin 1677. il a fait imprimer à Clermont en 1690. un livre in 12, qui a pour titre *Histoire des mirales de Notre-Dame des Vastiniéres sous le mont d'or.*

CONTAT. (le)

Dom JEROME-JOACHIM le CONTAT a été un de plus saints Supérieurs de la Congrégation de St. Maur, & des plus zélez pour l'observance réguliére : atentif à rendre à Dieu le tribut d'une vie pure & sainte, il régla de telle sorte ses ocupations qu'il ne se trouva aucun vide dans tous les momens de sa vie ; il évitoit par là l'ennui inséparable d'une solitude qui n'est point ocupée, & rendoit ses actions méritoires, puisqu'il les consacroit toutes à Dieu. Il étoit né au Diocéze de Châlons en Champagne en 1607. & il avoit fait profession de la régle de St. Benoît en l'Abaye de St. Remi de Reims le 22.

jour

Jour de Novembre de l'an 1628. âgé de 21. ans. Son mérite & sa vertu firent de si vives impressions sur l'esprit des premiers Supérieurs, qu'il fut élu Visiteur de la Province de France en 1648. n'étant âgé que de 40. ans : après 45. ans de Supériorité il fut envoyé à Bourgueil célébre Abaye du Diocéze d'Anjou, où il mourut subitement étant au cœur lorsqu'il se disposoit à chanter vêpres le 10. de Novembre de l'an 1690. âgé de 83. ans: il est encore en une singuliére vénération dans cette Abaye.

Il nous a laissé quelques Ouvrages de piété qui sont le fruit de l'atention qu'il avoit de remplir saintement tous les momens de sa vie.

Il a publié des exercices spirituels pour les Supérieurs des familles religieuses.

Il en a publié dans le même gout pour les Religieux Bénédictins : ces deux Livres ont été imprimez à Rennes chez Pierre Garnier; le premier en 1653. & le 2. en 1662. On voit au comencement de ce dernier Ouvrage un traité sur la retraite spirituelle; où le P. *le Contat* en fait voir l'importance, quelles sont les dispositions néceſſaires, les fruits qu'on en retire, & quel doit être l'ordre des exercices. Il y a eu trois Editions de cet Ouvrage; la 3. a été publiée en 1703. in 8. c'est le meilleur de tous ses livres.

Nous avons encore de lui l'image d'un Supérieur acompli dans la persone de St. Benoît, imprimée à Tours en 1656. chez Jaques Poinsot.

Des conférences ou exhortations monastiques pour tous les Dimanches & Fêtes de

 l'anée

l'anée imprimées à Paris en 1671. chez Louis Billaine.

Ces livres du P. *le Contat* sont in 4. les Méditations pour les Supérieurs & pour les Religieux ont été traduites en latin par D. Fr. Mesger.

Il parait que le R. P. Dom *Joachim le Contat* s'étoit fort rempli de la lecture des S. Péres qui ont traité de la vie spirituelle; & qu'il y avoit puisé avec beaucoup d'atention des sentimens conformes à la sainteté de son état: mais on ne doit rechercher dans ses Ouvrages ni la facilité ni l'élégance du stile.

Le P. d'Acheri ne l'a pas oublié dans son catalogue des Ouvrages de ceux qui ont traité de la vie spirituelle.

COUTANT.

Dom PIERRE COUTANT est un des Ecrivains de la Congrégation de St. Maur qui s'est aquis le plus de gloire par ses Ouvrages: bien moins atentif à publier grand nombre de livres qu'à imprimer à ceux qu'il a composez certain caractére de justesse & de bonté, il a mérité le sufrage unanime de ceux qui ont du gout pour l'antiquité, & qui aiment la véritable critique.

En 1693. il fut nomé Prieur de l'Abaye de Nogent-sous-Couci; mais bientot après il préféra le repos d'une vie privée, & le solide plaisir de santifier sa solitude par des travaux utiles à l'Eglise.

L'Edition des Oeuvres de St. Hilaire * Evêque

* S. Hilaire fut ordoné Evêque de Poitiers vers

vêque de Poitiers est le premier fruit de ses études : on remarque dans ce bel Ouvrage tant d'ordre & de netteté, la critique en est si juste & si discrette, les notes en sont si sensées & si judicieuses, qu'on la regarde avec justice come une des plus exactes & des plus complettes de toutes celles que les Bénédictins ont donées au Public. L'Edition de St. Augustin doit même aussi aux soins du P. *Coutant* une partie de sa beauté; puisqu'il a fait la critique des sermons & des traitez supofez de ce Pére. L'Edition de St. Hilaire fut publiée en 1693. chez François Muguet en un volume in folio & dédiée au Cardinal d'Etrées.

Cette édition est précédée d'une fort longue & fort savante préface, où le P. *Coutant* démontre la Catolicité des sentimens de St. Hilaire sur la naissance de Jésus-Crist, qu'il a cru être né de la Vierge; & réfute l'extravagance de ceux qui lui ont prêté un sentiment erroné sur cette naissance : il fait égale-

l'an 350. il fut exilé en 356. rétabli sur son siége en 360. & mourut en l'anée 367. La premiére Edition de ses Ouvrages fut publiée en 1510. par Badius Ascensius; Erasme en publia à Bâle une nouvelle en 1523. qui fut rimprimée en 1535. avec l'addition du faux traité du Pére & du Fils; Louis le Mire en publia une autre à Paris en 1544. beaucoup augmentée : c'est au jugement du P. *Coutant* la plus exacte de toutes celles qui ont paru avant la sienne : nous avons encore les Editions de Martin Lipse à Bâle en 1550. de Jean-Jaques Guinée en 1570. de Gillot en 1572. outre les Editions de Paris de 1605, 1631. & 1652. & de Cologne en 1617.

également voir contre Erasme & Scultet la pureté de sa doctrine sur l'Eucaristie ; il détruit par l'autorité de Lanfranc, de Lombard, de St. Tomas, & de saint Bonaventure, le sentiment de Bérenger & de plusieurs Ecrivains, qui ont prétendu que St. Hilaire a nié que Jésus-Crist, come Home, ait été sujet aux infirmitez humaines : il écarte pareillement de lui tout soupçon d'erreur sur le sentiment qu'il a eu de la gloire de Jésus-Crist après sa résurrection, sur l'erreur des Millénaires dont on prétend qu'il a été fauteur, sur la Grace, le Jugement dernier, la Trinité, & autres matiéres qui ont raport au salut.

Cette préface est suivie de deux vies du Saint; la 1. de la composition de *D. Coutant* qu'il a tirée des écrits de St. Hilaire & d'autres anciens monumens ; & la 2. de Fortunat que Bollandus & d'autres célébres Auteurs croyent être Fortunat Evêque de Poitiers. On voit après un sermon de St. Pierre Damien sur la translation des reliques de St. Hilaire ; & les témoignages qu'ont portez de lui les Auteurs anciens les plus renomez & surtout S. Jérome dans son livre des Ecrivains Ecclésiastiques.

Le volume des Ouvrages de St. Hilaire est terminé par un Appendix qui contient les Ouvrages douteux du Saint ; un poéme sur le livre de la Genése, que le P. Quesnel atribue à St. Hilaire d'Arles ; le livre de l'Unité du Pére & du Fils ; une confession de foi qu'un Auteur ancien qui vivoit du tems de Charles-le-Chauve atribue à Alcuin ; & une préface de Nicolas le Févre sur les Ouvrages de St. Hilaire.

Depuis

Depuis le P. *Coutant* a pris la défenſe du P. Mabillon ataqué par le P. Germon au ſujet des régles qu'il avoit établies pour diſcerner les piéces véritables de celles qui ſont ſupoſées, dans ſon livre, *de re diplomaticâ:* le premier écrit que publia le P. *Coutant* ſur cette conteſtation eſt un in 8. imprimé en 1706. chez la veuve Muguet; il n'eſt pas autrement conſidérable par la groſſeur du volume, & il a pour titre, *vindiciæ manuſcriptorum Codicum a R. P. Germon impugnatorum*: il eſt diviſé en 23. chapitres; dans les premiers il défend les Manuſcrits en général, & dans les autres il répond aux dificultez du P. Germon: il ſoutient enſuite qu'on doit lire dans les Ouvrages de St. Hilaire cette leçon telle qu'elle eſt dans la nouvelle Edition, *ita poteſtatis dignitas amittitur, dum carnis humilitas adoptatur.* Le P. Germon aportoit cet exemple pour preuve de la falſification des Manuſcrits, & prétendoit, fortifié par l'autorité d'Hincmar & d'Alcuin, que ce terme *adoptatur* avoit été ſubſtitué à celui d'*adoratur* par Félix d'Urgel en faveur de ſon héréſie: le *P. Coutant* lui fait voir qu'il doit y avoir *adoptatur*; il explique ce terme dans un ſens catolique: il fait l'apologie de Ratram. Au ſujet des Manuſcrits, il défend ceux de l'Abaye de Corbie; & il réfute fort ſolidement les objections de l'Abé Faydit qui dans un Ouvrage françois imprimé en 1696. avoit ataqué la nouvelle Edition de St. Hilaire, & avoit reproché aux Bénédictins la falſification d'un paſſage de ce Saint tiré du 6. livre ſur la Trinité: cet Ouvrage de l'Abé Faydit a pour titre, *altération du dogme Téologique par la Filo-*

ſofie

sofie d'Aristote au traité de la Trinité : ce libelle qui procura à son Auteur une honorable demeure dans la Maison de St. Lazare, vangea assez les Bénédictins de sa critique injuste & téméraire.

Le P. Germon oposa à l'écrit du *P. Coutant* une réponse qui lui atira une réplique sous ce titre, *vindiciæ veterum Codicum confirmatæ*, aussi in 8. mais bien plus considérable que le premier écrit : cet Ouvrage a été imprimé en 1715. chez J. B. Coignard. Le P. *Coutant* l'a divisé en 6. parties dans lesquelles il fait voir que l'autorité d'Hincmar dont on s'est prévalu vainement, a doné lieu de révoquer en doute la validité des anciens Manuscrits ; il en démontre l'utilité & la nécessité par le témoignage des Péres ; il fait voir que ce qu'on objecte des anciens Hérétiques qui les ont falsifiez n'a rien qui puisse faire impression ; il établit les régles de la bone critique pour en bien juger ; il afermit encore par de nouveaux raisonemens ce qu'il a dit dans le volume précédent qu'il faut lire *adoptatur* come il est marqué dans la nouvelle Edition de St. Hilaire : il prétend que le livre *contra quinque hostium genera*, a été écrit dans le tems de la persécution des Vandales ; que ces maniéres de parler, *Trinâ Deitas*, *Trina Unitas*, *Trina Veritas*, ont été toujours reçues dans l'Eglise ; & que Ratram & Gotescal ne se sont point écartez du Dogme de l'Eglise Romaine en s'expliquant sur ce sujet. Dans la 5. partie il vange les Manuscrits de Corbie des injurieux soupçons du P. Germon : & dans la 6. il prétend démontrer que ses sentimens tendent à établir le Pirronisme.

Come

Come cet Ouvrage eſt demeuré ſans réplique, on peut ſe perſuader que le P. Germon a reconu le peu de ſolidité de ſes raiſons, & a cédé au *P. Coutant* une victoire qu'il avoit osé diſputer au P. Mabillon.

Le *P. Coutant* préparoit encore une nouvelle Edition des Décrétales des Papes depuis St. Clément juſqu'à Innocent III. il a publié un 1. tome de cet Ouvrage in folio qui doit être ſuivi de pluſieurs autres: on y voit grand nombre de lettres que le *P. Coutant* a ramaſſées de divers endroits avec beaucoup de ſoin, qui ne ſont point dans l'Edition du Cardinal Caraffe, & d'Antoine d'Aquin, & qu'ils n'ont continuée que juſqu'à Grégoire VII.

Les lettres & les écrits de chaque Souverain Pontife ſont précédez d'une Diſſertation aſſez préciſe, où le *P. Coutant* examine en quelle anée ils ont été élevez à la premiére dignité de l'Egliſe & le tems qu'a duré leur Pontificat: il éclarcit également les dificultez qu'on peut former ſur leurs Ecrits, en quel tems ils les ont publiez, ce qui y a doné ocaſion, quel a été le caractére & quels ont été les principaux Dogmes des Hérétiques dont ils ont combatu les erreurs, & autres points de critique dont la diſcuſſion fait plaiſir. Chaque volume eſt terminé par un Appendix qui contient les écrits qui ont été fauſſement atribuez aux Souverains Pontifes. Le premier volume de ce célébre Ouvrage eſt précédé d'une préface de cent cinquante pages diviſée en trois parties. Dans la premiére le Pére *Coutant* diſcute tout ce qui regarde l'autorité des Papes: il fait voir que le Siége de Pierre eſt le premier Siége de l'Egliſe; & que

& que le Pape ne tient point sa primauté des Empereurs, come l'a avancé Fotius, mais de Jésus-Crist même qui conféra cette suprême dignité à St. Pierre, come un droit pour lui & pour ses Successeurs : ce que *D. Coutant* confirme par l'autorité de S. Ciprien, d'Optat, & de S. Jérôme qui reconaissent dans le Prince des Apôtres le Chef de l'Eglise, & le centre de l'Unité crétienne. Il remarque ensuite que St. Pierre a tenu son Siége en trois Eglises diférentes, à Antioche, à Alexandrie, & à Rome; que néanmoins l'Eglise d'Alexandrie n'a été proprement apelée le Siége de St. Pierre, que parcequ'elle a été fondée & gouvernée par St. Marc son disciple : c'est dans ce sens que toutes les Eglises qu'a fondées St. Pierre, ont été apelées *Siéges Apostoliques* & ont eu quelque prééminence au dessus des autres : que ce titre cependant est demeuré dans la suite à l'Eglise de Rome, parceque la vertu & la Catolicité semblent avoir été ses prérogatives, les deux autres ayant été possédez par les Hérétiques & surtout par les Arriens : que les Papes se sont longtems eux mêmes apelez les Vicaires de St. Pierre; St. Léon, Gélase, Vigile, Hormisdas, Simmaque, St. Grégoire, & tant d'autres se sont glorifiez d'un pareil titre : on leur a doné aussi celui de Vicaires de Jésus-Crist mais plus rarement; come il parait par la lettre 55. de St. Ciprien à Corneille, & par le témoignage des Prêtres & des Evêques, qui après que le Pape Gélase eut absous l'Evêque Miséne, s'écriérent unanimement qu'ils reconaissoient en lui le Vicaire de Jésus-Crist.

St. Pierre établit son Siége à Rome, & ce n'est

n'eſt pas ſans raiſon que ſes Succeſſeurs ont fixé là leur ſéjour, puiſque cette ville étant au milieu de l'Orient & de l'Occident, elle done plus facilement la loi à toutes les Egliſes du monde; & les Empereurs Romains ayant autrefois établi leur Empire dans cette capitale pour régler leurs Peuples ſelon les loix d'une politique toute mondaine, il convenoit que les Souverains Pontifes fiſſent choix auſſi de cette ville pour le lieu de leur réſidence, afin de preſcrire plus facilement aux Crétiens les régles d'une vie ſainte, pouvant plus comòdément de ce lieu fonder de nouvelles Egliſes & régler ſelon les maximes de notre Religion, celles qui ſont déja ſoumiſes à leur autorité.

Ces prérogatives du St. Siége établies, *D. Coutant* obſerve que ceux qui l'ont ocupé depuis la naiſſance de l'Egliſe juſqu'au comencement du 6. ſiécle, ont tous mérité le titre de ſaints, ſi l'on en excepte le Pape Libére, qui ne put opoſer une conſtance vraiment crétienne à la rigueur de ſon exil; quoique dans la ſuite il ait réparé cette faute de telle ſorte que St. Ambroiſe n'en a parlé qu'avec admiration.

La ſainteté des premiers Papes n'a pas toujours été un exemple dont ayent profité leurs Succeſſeurs; la vertu, come le remarque judicieuſement le *P. Coutant*, étant un avantage dont Dieu prive quelquefois ceux qui ſont élevez dans les dignitez les plus ſaintes. On ne peut diſconvenir qu'il n'y ait eu de mauvais Papes; mais Dieu qui préſide au gouvernement de ſon Egliſe, n'a pas permis qu'ils ayent longtems ocupé le St. Siége, la ſainteté ayant été

la prin-

la principale prérogative de cette mére de toutes les Eglises.

Après ces préludes *D. Coutant* fait voir quelles sont les causes dont les Papes se sont réservé la discussion : le droit qu'ils avoient de statuer sur les causes apelées *majeures* parait par la lettre d'Innocent I. à Victrice Archevêque de Rouen ; *si majores causæ in medium fuerint devolutæ*, dit-il, *ad Sedem Apostolicam, sicut Synodus statuit & beata consuetudo exigit, post Episcopale judicium referantur* : mais il n'est pas aisé de découvrir ce qu'on doit entendre par ces causes *majeures*, ni quel est le Sinode qui autorise cette coutume. *D. Coutant* croit que ce sont celles qui furent définies par les Sinodes de Sardique, de Cartage, & de Miléve, c'est à dire, toutes les dificultez qui s'agitent sur des matiéres qui regardent la foi, come l'a observé Mr. de Marca. L'ordre des jugemens étoit qu'on s'adressât d'abord au Métropolitain ou au Sinode de la Province, & ensuite au Vicaire du St. Siége : c'étoit l'Evêque de Tessalonique pour la Province de l'Illirie, les Evêques d'Arles dans les Gaules ; l'Eglise d'Espagne participa plutard à cet avantage & Zénon est le premier qui fut revêtu de cette dignité : à l'égard des Provinces Suburbicaires, c'est à dire, celles qui sont du domaine du Pape & qui le regardent come leur Evêque Métropolitain, les Vicaires du St. Siége dans ces Provinces étoient plus particuliérement obligez de défendre ses intérêts. Cette institution de Vicaires du saint Siége a son fondement dans la nécessité où étoient les Papes de pourvoir aux besoins des diférentes Eglises qui avoient recours à Rome,

come

come à un azile assuré pour fixer les doutes qu'elles avoient en ce qui regardoit la foi, la discipline ecclésiastique, & la réforme des mœurs: ces Vicaires eurent le titre de Primats, qui leur donoit un rang supérieur à tous les Evêques de leur Province.

On discutoit avec l'examen le plus sévére les causes portées au Tribunal des Papes, qui ne jugeoient définitivement que du consentement du Clergé & des Evêques; mais souvent ils n'en fesoient pas mention dans l'énoncé de leurs jugemens.

Leurs justes décisions donérent du poids & de l'autorité à leurs jugemens, & firent voir combien ils étoient atentifs à conserver le précieux dépôt de la foi. Ils se regardérent toujours come les défenseurs des traditions Apostoliques: les Papes Clément, Sirice & Innocent se rendirent inflexibles sur ce qui regarde les Ordinations, ne permettant pas qu'on promût aux Ordres Sacrez ceux qui après la réception du batême avoient comis un péché mortel: ce fut dans le même esprit qu'Anicet & Victor ordonérent qu'on célébreroit la Pâque un jour de dimanche: le Pape Etienne s'atachant pareillement à la doctrine des Apôtres, déclara que le batême des Hérétiques étoit valide: Marcel & Eusébe ne purent jamais permettre qu'on donât ateinte aux saintes régles de la Pénitence prescrites pour les pécheurs: les Papes Libére Anastase, Innocent, Zosime, se regardérent come les héritiers de cet esprit apostolique: & St. Célestin se fit un devoir de se soumettre le premier aux constitutions des Apôtres, aux décisions des Conciles, & aux decrets des Papes

ses

ses prédécesseurs ; suivant en cela l'exemple du Pape Sirice qui ordona que tous les Prêtres fussent pareillement soumis à ces decrets. C'est ce qui fit qu'on désigna un lieu, où pussent être conservées les lettres que les Papes écrivoient pour l'utilité de l'Eglise ; ce lieu a été apelé par les uns *Archive* & par les autres *Chartaire:* St. Jérôme opose cet usage de conserver ainsi les écrits des Papes à la malignité de Ruffin qui regardoit come supposée une lettre d'Anastase I. à Jean de Jérusalem, *si a me fictam epistolam suspicaris*, lui répond ce Saint, *cur eam in Romanæ Ecclesiæ chartario non requiris, ut, cùm deprehenderis ab Episcopo non datam, manifestissime criminis reum teneas?* Ce qui fait voir que ce lieu étoit come un dépôt précieux, où toutes les lettres des Papes étoient conservées avec la plus sévére précaution ; & qu'il étoit libre à un chacun d'y avoir recours pour s'assurer de la vérité de ces decrets : on a persévéré longtems dans l'usage de conserver dans un lieu séparé les originaux des Bulles, des lettres & des autres écrits des Papes ; puisqu'Innocent III. dans le XIII. siécle eut recours à ces Archives pour avoir une pleine conaissance de ce qu'avoit statué le Pape Nicolas I. sur les afaires des Bulgares qui s'étoient adressez au saint Siége.

Les Ecrivains sont partagez sur le tems auquel a été publié le premier recueil des Canons qui ait eu force de loi. Le *P. Coutant* soutient qu'il n'y en a point eu avant Denis le petit ; il publia la 1. partie de sa collection à l'instance de l'Evêque Etienne, & la 2. par le conseil du prêtre Julien : sa collection ne peut donc être regardée come un Ouvrage revêtu d'une autorité

rité légitime pour avoir force de loi ; & cette vérité s'insinue aisément dans l'esprit du Lecteur, s'il fait atention que les cinquante premiers Canons qui composent ce recueil, publiez sous le nom des Apôtres, sont regardez come apocrifes par nos Critiques les plus célébres ; & que l'Eglise Romaine n'a jamais admis les decrets de l'Eglise de Constantinople dont il est fait mention dans cet Ouvrage. Quoique Denis le Petit l'ait publié de sa propre autorité, il devint néanmoins à l'usage de l'Eglise Romaine, au raport de Cassiodore qui vivoit du tems de cet Ecrivain : mais il parait qu'elle ne s'en servit pas longtems.

Ainsi ces recueils que publioient divers Particuliers, n'étoient pas afermis par l'autorité des Papes, qui, pour doner force de loi à leurs Decrets, en fesoient proposer l'observation dans les Sinodes où les Evêques étoient assemblez, ou les proposoient à ces Evêques lorsqu'ils étoient dans leurs Eglises ; mais leur consentement étoit nécessaire, pour imprimer à ces Decrets le caractére d'une autorité légitime : alors les Papes employoient toute l'autorité que Dieu leur avoit donée come aux premiers Pasteurs de l'Eglise, pour réprimer la témérité de ceux qui par une conduite irréguliére donoient ateinte à ces Réglemens. C'est par cette réflexion que *Dom Pierre Coutant* finit cette premiére partie.

Dans la 2. il traite des anciennes collections des Canons dont il atribue la premiére au Pape St. Clément. Les Grecs avoient un recueil de Canons avant le Concile de Calcédoine, come il parait par les actes de ce Concile : Denis le Petit en fit une traduction latine sans rien

changer dans l'ordre obſervé dans l'original Grec, rangé en 167. chapitres qui contenoient les Canons des Sinodes de Nicée, d'Ancire, de Néocéſarée, de Gangre, d'Antioche, de Laodicée, & de Conſtantinople. *D. Coutant* démontre que ce recueil n'a jamais paſſé pour une collection de l'Egliſe Univerſelle, & il prouve contre Juſtel que cette collection n'a point été autoriſée par le Pape St. Léon: il eſt vrai que le Concile de Calcédoine s'en eſt ſervi; mais pour décider les diférends des Evêques de cette partie du monde, ne pouvant pas être jugez d'une maniére qui ôtât toute conteſtation, que par leurs propres Réglemens. *D. Coutant* rend néanmoins cet aveu à la vérité, & convient que les déciſions de ce Concile acréditérent cette collection à l'uſage des Grecs, & contribuérent à la faire recevoir parmi les Latins: enſorte qu'avant la fin du 6. ſiécle l'Egliſe Romaine s'en ſervoit, mais avec réſerve & ne donant pas une égale autorité à tous les Canons de cette collection: Juſtel n'a donc pu lui doner le titre de collection des Canons de l'Egliſe Univerſelle, puiſque l'Egliſe Romaine n'a pas admis indiférémment tous les Canons de ce recueil, & qu'il y en a eu d'autres, ſelon l'eſprit deſquels elle s'eſt réglée, qui n'ont point été inſérez dans cet Ouvrage de Denis le Petit: les Grecs même dans la ſuite des tems ont ajouté d'autres Canons à ce recueil, come il parait par le Concile de Trullo tenu en l'an 692.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage ſur les diférentes collections des Canons dans l'Egliſe; la plus ancienne parait être celle qui eſt conſervée dans le Monaſtére de Corbie, & qui

qui a été écrite sur le milieu du 6. siécle: cette collection est précédée du catalogue des Papes depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à la 14. anée du Pontificat de Vigile. Je remarquerai seulement que c'étoit anciennement la coutume que les decrets des Conciles fussent confirmez dans les Conciles suivans.

D. Coutant réfute dans une longue differtation le P. Quesnel Prêtre de l'Oratoire, qui a voulu acréditer un recueil de Canons dont il a orné sa nouvelle Edition des Ouvrages de St. Léon: l'Eglise Romaine ne s'est jamais servi de cette collection, remplie d'ailleurs d'une infinité de fautes; & où l'on ne remarque ni ordre ni arangement.

Dans la 3. partie de cette préface le *P. Coutant* parle des diférentes Editions des Décrétales des Papes, qui ont précédé la sienne; & il fait voir les soins qu'il s'est doné pour mettre cette Edition dans cet état de perfection où on la voit, & qui mérite certainement la plus juste atention du Lecteur. La premiére Décrétale qu'il raporte est celle de St. Clément écrite vers l'an 97. & la derniére est celle de Sixte III. écrite le 18 de Décembre de l'an 437. Cet Ouvrage est terminé par un *Appendix* qui contient les Lettres & les Ecrits faussement atribuez aux Papes. Il a été imprimé en 1721. chez Louis-Denis de la Tour, Antoine-Urbain Coutelier, & Pierre Simon.

Le *P. Coutant* étoit encore beaucoup plus recomandable par sa piété, sa religion, son zéle pour l'observance réguliére, que par son érudition, la justesse de son discernement & de son exactitude qui le caractérisent si bien & le dis-

tinguent des autres Auteurs. Il avoit pris naiſſance en la ville de Compiegne en 1654. & avoit fait profeſſion en l'Abaye de St. Remi de Reims le 17. Juin de l'an 1672. Il eſt mort dans l'Abaye de ſaint Germain-des-Prez dont il étoit Doyen en l'anée 1721.

Grand nombre d'Auteurs ont parlé avec éloge de *Dom Pierre Coutant:* on peut voir ce qu'en diſent Mr. du Pin au 17. ſiécle de la Biblioteque Ecclésiaſtique; & Moréri dans ſon Dictionaire Edition de 1712.

DAVID.

Dom CLAUDE DAVID né à Dijon Dioceze de Langres en 1644. prit l'habit de St. Benoît dans l'Abaye de Vendôme, où il fit profeſſion le 16. jour d'Aout de l'an 1663. âgé de 19. ans & il mourut dans celle du Mas-Garnier le 6. de Novembre de l'an 1705. Il lui prit envie ſur la fin de ſes jours de renouveler la querelle des deux S. Denis; & il ſe déclara, on ne ſait coment, en faveur de ceux qu'on apeloit de ce tems là les Aréopagites, parcequ'ils ſoutenoient que le St. Denis Evêque de Paris n'étoit point diférent du St. Denis Evêque d'Aténes; & que les Ecrits qui lui ont été atribuez & citez la 1. fois ſous ſon nom par les Hérétiques Sévériens dans la conférence tenue à Conſtantinople l'an 533. ſont effectivement de lui. L'Ouvrage de Dom *Claude David* a pour titre; *Diſſertation ſur S. Denis l'Aréopagite; où l'on fait voir que ce Saint eſt Auteur des Ouvrages qui portent ſon nom.* Il prétend d'abord démontrer que les anciens Péres, les Souverains Pontifes, & les Conciles

Conciles même n'ont eu qu'une voix comune pour atribuer ces Livres au St. Denis d'Aténes, ſoit avant ſoit après la conférence de Conſtantinople; & que ce ſentiment unanime forme une preuve convaincante en faveur de l'Aréopagite : il cite pour garent de ſon opinion un St. Denis d'Alexandrie qui vivoit dans le III. ſiécle & qui ſelon Anaſtaſe le Sinaïte compoſa des Scolies ſur les livres en queſtion. On lui conteſte une pareille autorité, qui ſeroit décifive, ſi ce fait étoit auſſi vrai que l'aſſure Dom *Claude David*; mais Anaſtaſe le Sinaïte n'ayant vécu que dans le 6. ſiécle ne peut infirmer l'argument qu'on tire du ſilence de St. Jérôme & d'Euſébe, qui n'ont point fait mention de ces Scolies dans le catalogue des Oeuvres de ce Saint qu'ils ont publié.

Il ne ſe prévaut pas avec plus de fondement de l'autorité de St. Grégoire de Nazianze, de S. Jean Criſoſtome, de S. Cirille d'Alexandrie, de Juvénal de Jéruſalem, de Léonce de Biſance, de S. Grégoire le Grand, du Concile de Latran tenu l'an 649. & de deux Conciles généraux le VI. & le VII.: il établit dans la ſuite que les particularitez énoncées dans ces livres dénotent que St. Denis en eſt l'Auteur: il réfute les Auteurs qui dans le 16. ſiécle prétendirent s'opoſer à cette tradition reçue. Laurent Valle eſt le premier qui ait refuſé de ſe rendre au ſentiment comun; Eraſme n'a pu non plus l'adopter; Scultet, Binet, & tant d'autres Proteſtans l'ont pareillement réfuté: leur obſtination à s'écarter de l'opinion comune, n'a ſelon D. *David*, pour fondement qu'un argument négatif, tiré du ſilence

lence de Denis Evêque de Corinte, d'Eusébe & de St. Jérôme : il prétend que l'objection qui regarde le stile diffus de ces livres fort diférent de celui des Aténiens, n'a rien qui puisse faire impression : il soutient encore que St. Denis a pu réfuter en termes formels l'errour des Millénaires, puisque Cerinthus a débité de pareilles rêveries dès l'an 41. de Jésus-Crist ; que le terme d'*hipostase* dont il est fait mention dans ces livres, qu'on dit n'avoir été en usage que longtems après le siécle où vivoit S. Denis, a été employé par Aristote dans le sens que l'a entendu l'Auteur de ces livres : il prétend que St. Denis a pu se trouver à la mort de la Ste. Vierge, puisqu'elle n'est arivée que huit ans après la conversion de ce Saint ; & que St. Clément cité par St. Denis dans ces livres, n'est pas le St. Clément d'Alexandrie ; il veut que Mrs. de Launoi, du Pin, Simon, le P. Morin, le P. Quesnel, & les autres Critiques du 17. siécle, n'ayent favorisé le sentiment de ceux du précédent, que parcequ'ils ont cru que dans la conférence de Constantinople ces livres ont été regardez come supofez.

Cette cause soutenue avec tant de gloire par les Cardinaux Baronius, & Bellarmin & d'autres Savans du premier ordre, n'ayant pas eu un succès favorable, il semble que c'étoit une loi à *D. Claude David* pour ne pas renouveler cette contestation : il faut néanmoins observer qu'il a paru en 1708. une nouvelle dissertation sur cette matiére favorable au sentiment du *P. David*, & que D. * Bernard Religieux

* Ci-devant Prêtre de l'Oratoire. Cet Ouvrage est

ligieux de Sept-Fonds avoit aussi composé une savante dissertation sur le même sujet, où il prétend que St. Denis est véritablement Auteur des Ouvrages qui portent son nom; mais la modestie de ces Péres ne leur permit pas de publier les productions de leur esprit. Ce que *D. David* dit de ces livres, lui done lieu de parler de l'ancienneté des Rits Ecclésiastiques des Eglises, &c. des Catécuménes, des Moines Térapentes qu'il prétend avoir été Crétiens. On peut consulter Mr. du Pin au 18. siécle de sa Bibliotéque Ecclésiastique, qui raporte l'extrait du Journal de Paris sans y changer un seul mot. On peut, pour s'en éclaircir, comparer ce qu'il dit des Rites du P. Marténe avec l'extrait du Journal de Paris de l'anée 1706, ce qu'il dit du suplément à la diplomatique du P. Mabillon avec le Journal de la même anée, & bien d'autres endroits qu'il n'est pas de mon dessein de raporter ici; & après cette discussion on aura peine à comprendre que les Péres de Trévoux, d'ailleurs si peu unis de sentimens avec cet Auteur, ayent néanmoins loué sa Bibliotéque come un effort où l'esprit humain ne pouvoit pas naturellement ateindre: « Cependant voilà le travail fini, continuent-ils, & l'admiration « croît quand on fait atention que l'Auteur « s'est ménagé encore des momens pour com- « poser d'autres Ouvrages. « Certainement si l'admiration croît du côté du Lecteur, le travail diminue beaucoup du côté de l'Auteur, quand il n'a que la peine de copier les écrits des autres, & de transporter dans ses Ouvrages le bien d'autrui.

sous le nom du P. Adrien de Sept-Fonds.

DELFAU.

Dom François Delfau de Montet en Auvergne où il naquit en 1637. a rendu son nom très célébre dans le monde savant par la beauté, la vivacité, la pénétration de son esprit, la solidité de son jugement, la multiplicité de ses conaissances, la pureté de son gout, & cette atention infatigable à consacrer tous ses talens à l'utilité de l'Eglise & à la gloire de son Ordre.

Ainsi dans le dessein qu'avoient formé les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur de procurer au Public une nouvelle Edition des Oeuvres de St. Augustin, ils ne purent manquer de se déterminer dans le choix de Dom *Delfau* pour la conduite d'un Ouvrage qui demandoit du choix, de l'ordre, de l'érudition, & une critique judicieuse & très entendue, un grand fond de Téologie, & un très juste discernement. Le P. *Delfau* y aporta de son côté tout le zéle que pouvoit lui inspirer l'amour de la vérité & de la saine doctrine, & le desir qu'il avoit de rétablir dans leur pureté les Ouvrages du plus grand Docteur de l'Eglise: ainsi livré à la complaisance que produit naturellement une pareille entreprise, quand on n'y envisage que la gloire de Dieu, cette vue jointe à la facilité & à la pénétration de son esprit, lui aplanit les dificultez qui en auroient arêté un grand nombre d'autres; il en publia le *Prospectus* en 1671. & il étoit déja avancé dans son travail, lorsqu'on vit paraitre au jour le livre qui a pour titre, *l'Abé Comandataire.* Une peinture vive & naturelle du mauvais usage que plusieurs Religieux font du revenu de leurs Abayes, lui tint lieu de crime;

& il

& il fut relégué pour cette seule raison à St. Mahé en Basse Bretagne, où après avoir demeuré quelque tems, alant prêcher le panégirique de sainte Térése aux Carmes de Brest, il se noya dans le trajet; & ainsi l'Eglise perdit en lui un Sujet qui pouvoit lui être utile, & la Congrégation un de ses plus grands ornemens.

Après l'avis au Lecteur on voit la lettre d'un Abé Comandataire que conseille un Téologien, & qui lui demande des éclaircissemens sur les scrupules qu'il a de tenir une Abaye en Comande: cette lettre est suivie de la réponse du Téologien, qui lui dit que c'est moins un scrupule qu'une juste crainte qui l'inquiéte, & qu'il souhaite que cette crainte soit pour lui un comencement de salut; & il lui prescrit ses devoirs dans une pareille conjoncture: mais come il se fonde sur les mêmes raisons que l'Auteur de l'Abé Comandataire, dont je dois rendre compte, il sufit d'entrer dans le détail des raisonemens du P. *Delfau* pour doner une juste idée de cette réponse. Il comence par doner la définition du nom d'Abé; il remarque que ce titre que nous empruntons de la Langue Sainte est le même que celui de Pére; qu'il ne convient proprement qu'à Dieu que nous apelons ainsi en reconaissant qu'il est seul notre Pére; que cependant come Dieu se plait à voir dans les Homes l'image de ses vertus, il n'est pas jaloux qu'on leur done ses noms: c'est dans cette vue qu'en Occident dès les premiers siécles de l'Eglise, on a honoré du titre d'Abé ceux qui avoient la conduite des Solitaires.

D. Delfau observe ensuite, que le nom d'Abé Comandataire vient de ce que lorsque nous co-

 mettons

mettons à quelqu'un le ſoin d'une choſe, nous la lui recomandons ; & c'eſt en ce ſens que le nom de Comande a paſſé en l'uſage du droit, où il ne ſignifie autre choſe qu'un dépôt, come l'ont remarqué les Canoniſtes, qui regardent tous la Comande come une comiſſion & non pas come un titre : ainſi un Abé Comandataire eſt celui à qui l'on a doné en garde & en dépôt par procuration ou par comiſſion quelque Monaſtére, ſoit pour toute ſa vie ſoit pour un tems. Après cette juſte définition du titre d'Abé, l'Auteur fait voir que les Comandes semblent avoir pris leur origine dans les Egliſes catédrales, qui étant deſtituées de Paſteurs, étoient comiſes à des Prélats Comandataires qui en avoient l'adminiſtration. L'Egliſe Gréque en fournit pluſieurs exemples, & St. Atanaſe dit de lui même, qu'on lui avoit doné en Comande une autre Egliſe que celle d'Alexandrie dont il étoit Evêque : cet uſage ſemble avoir été établi en Afrique avant le Concile de Cartage ; les Egliſes de Rome & de Milan imitérent en cela celles d'Afrique, avec cette diférence qu'en Afrique on nomoit ceux, à qui on cometroit le ſoin des Egliſes, Interceſſeurs ou Intervenans, aulieu qu'à Rome & à Milan ils étoient apelez Viſiteurs & Comandataires. *D. Delfau* raporte grand nombre d'autoritez pour juſtifier ce qu'il avance : mais je me contenterai de citer St. Ambroiſe, qui dans une lettre qu'il écrit à l'Evêque Conſtantius, lui done come au Métropolitain l'adminiſtration d'une Egliſe qui étoit fort éloignée de Milan, & ſans Paſteur ; *Commendo tibi, fili, Eccleſiam, quæ eſt ad forum Cornelii.* Léon IV. déclara vers l'an 844. que l'on

l'on ne pouvoit tenir deux Eglises en titre, mais que l'on en pouvoit avoir une en titre & tenir l'autre en Comande : & il parait que cet usage a subsisté jusqu'au Concile de Lion tenu en 1245. sous Innocent IV. qui défendit de mettre dèsormais en Comande les Eglises catédrales ; parceque ce qui d'abord avoit été institué saintement, devint dans la suite une abomination que l'Eglise fut obligée de retrancher : ces Décrets ont été confirmez par les Papes Clément V. Benoît XII. & Innocent VI. ce dernier en 1353. retrancha absolument l'abus de ces sortes de Comandes, qui s'étoit glissé jusques dans les Eglises Paroissiales, dont les Archidiacres d'Angleterre prétendirent dans le 12. siécle que l'administration leur apartenoit ; & cette administration des Cures (come le remarque le *P. Delfau*) que les Archevêques donérent dès ce temslà aux Archidiacres avec pouvoir d'en percevoir les fruits, ont été les premiéres Comandes des Eglises de Paroisses, qui furent instituées à l'imitation des visites ou Comandes des Eglises catédrales.

Ce que le *P. Delfau* a dit jusqu'ici des Comandes des catédrales & des Eglises Paroissiales, ne sert que de prélude au dessein qu'il a eu de traiter des Abez Comandataires : il fait voir que l'impiété & la cupidité des Homes leur a servi de prétexte, pour se rendre maitres des biens que la piété des Princes & des Peuples avoit donez aux Monastéres. Ainsi les Comandes ne sont qu'une usurpation sacrilége, par laquelle les Séculiers prennent le revenu des Monastéres sous l'autorité des Rois & des Papes. Il découvre l'origine de cet abus, qu'il raporte

au V. siécle, où les biens de l'Eglise semblérent être exposez en France & en Italie à ces usurpations criminelles. Le premier Concile de Paris tenta de remédier à ces dèsordres; & le Pape Simmaque arma également son zéle contre ces usurpateurs des biens des Monastéres dans un Concile de plus de 80. Evêques: il prononça Anatême contre ceux qui s'étoient emparé de ces biens par la libéralité des Princes, par usurpation, ou par une autorité tiranique. Le Roi Téodoric, quoiqu'Arien, fut touché de la justice de cette ordonance, & se déclarant le protecteur des Eglises, il ordona qu'on restituât tous les biens de l'Eglise de Narbone, que quelques uns possédoient injustement. Clotaire premier du nom Prince d'ailleurs très crétien, s'aveugla jusqu'à faire une déclaration contraire, où il demanda la treiziéme partie du revenu des Eglises de son Royaume. Tierri fils de Clovis devint l'héritier de l'avidité de Clotaire, & ce fut sous son regne que comença cet indigne comerce, où l'on trafiquoit les biens des Eglises. Les Conciles d'Auvergne, de Paris, & d'Orléans voulurent remédier à ces dèsordres par de salutaires réglemens; mais l'avarice du Roi Charibert rendit leur précaution inutile: ce Prince s'étant emparé d'une Eglise consacrée à Dieu sous le nom de St. Martin, se porta jusqu'à cet excès d'impiété que d'y faire bâtir une écurie; Dieu vangea cette injure, en fesant mourir tous les chevaux qui y entrérent, & le 2. Concile de Tours fulmina contre ces libertins, qui profitant de l'impiété de Charibert s'étoient saisis du bien des Monastéres, les plus terribles Anatêmes, jusqu'à prier Dieu de faire descen-

defcendre fur eux la malédiction de Judas. Cet abus prit un tel cours dans ce fiécle, que *D. Delfau* a été tenté de fixer l'origine de ces injuftes ufurpations au regne de Charibert, & de la marquer au 2. Concile de Tours. Dagobert, Clovis II. & Childebert remirent les Abayes dans leur premiére poffeffion & en fondérent de nouvelles, qui doivent tout leur éclat à la piété & à la libéralité des ces Princes. Charles Martel fit revivre fous fon regne cette fureur facrilége pour l'ufurpation des biens ecclésiaftiques: ce Prince, que fon irréligion & fa valeur ont également fignalé, auffi grand Capitaine qu'il étoit déréglé dans fes mœurs, combatoit pour fa propre gloire contre les ennemis de Dieu, & enlevoit à Dieu même fon propre domaine, donant au pillage de fes Soldats les Eglifes & les Monaftéres, dont les revenus fefoient le payement de leur folde: ce fut lui auffi qui dona aux Nobles les dimes, que nous apelons inféodées. Le *P. Delfau* combat dans cet Ouvrage le fentiment de Dupleix qui a prétendu que ce fut le Clergé qui octroya à la Nobleffe Françoife cette portion des fruits décimaux.

Pepin fucceffeur de Charles Martel prit fous fa protection les Monaftéres, & Charlemagne leur reftitua les biens que l'avidité des Laïques leur avoit enlevez & qui ont été confacrez par la piété des fidéles. Son fils Louis-le-Débonaire s'opofa auffi à ces profanations, & voulut qu'on les punît felon la rigueur des loix: cependant quelques crétiennes qu'ayent été les vues de ces Princes, ils ont eux mêmes doné des Abayes à des Laïques en titre de Bénéfices; & Louis-le-Débonaire pourvut de plufieurs Abayes un de

ses fréres Bâtars nomé Hugues : il dona l'Abaye de St. Germain-des-Prez à Ebroin Evêque de Poitiers, les Abayes de Macon & de Chalons au Comte Varin, qui touché de l'esprit de Dieu, prit l'habit Monastique dans l'Abaye de Clugni qu'il fit bâtir. Louis-le-Débonaire reconut enfin que la liberté qu'il s'étoit donée étoit pernicieuse, & il ne put s'empêcher de déclarer que celui qui comet ces excès est un voleur & un sacrilége, le meurtrier des Pauvres, & le loup du Diable. Mais come ce qui dépend de la volonté des Homes n'a rien de stable, ce dèsordre reprit son cours sous le regne de Charles-le-Chauve : les Péres du Concile de Tionville & ceux du Concile de Verni en portérent leurs plaintes à ce Prince : les Conciles de Beauvais, de Meaux, de Pavie, & de Soissons firent pareillement des remontrances à l'Empereur Lotaire. Charles-le-Chauve céda enfin à tant d'instances, & il promit de n'autoriser plus des dèsordres aussi crians, quelques solicitations que lui en pussent faire l'Evêque ou l'Abé : il confirma ces promesses dans un Concile tenu à Vermeri l'an 853.

Le regne de Louis-le-Bégue ne fut pas plus heureux pour les Monastéres que celui de Charles-le-Chauve son Pére. Sous le regne de Louis III. Goslin Evêque de Paris fut Abé Comandataire de St. Germain-des-Prez & de St. Denis, & les flateurs voulurent persuader à ce Prince qu'il avoit une entiére autorité sur le bien des Eglises, & qu'il lui étoit libre d'en disposer selon sa volonté. Le Roi Odon dona l'Abaye de St. Germain-des-Prez à son frére Robert Comte de Paris, qui obtint encore de lui les Abayes de

Ste.

Ste. Croix & de St. Ouen. Après de pareils dèsordres que sembloit autoriser la coutume, il n'est pas surprenant que les usurpateurs des biens des Monastéres ne gardassent plus aucun ménagement sous le regne de Charles-le-Simple; & on prétend même que sa facilité ala jusqu'à doner à Ogine sa Mére l'Abaye de Ste. Marie de Laon, & qu'elle lui fut ôtée par son fils qui en fit une courtoisie à sa femme, pour vanger le déplaisir qu'il avoit que sa Mere fût mariée au Comte Héribert.

Les Monastéres de France gémirent ainsi sous l'autorité tiranique de ces Abez mercénaires jusqu'au regne de Hugues Capet, qui par sa fermeté sut arêter la cupidité des Laïques, & les empêcha dèsormais d'usurper les Eglises & les Monastéres de France, qui jouirent de cette précieuse liberté que leur avoit acordée ce religieux Prince, jusqu'au XIV. siécle où le Pape Clément V. se rendit trop facilement aux importunes solicitations, que lui firent les Rois & les autres Persones de la premiére qualité, de doner en Comande les Eglises & les Monastéres à ceux qu'ils lui présentoient. Il est vrai qu'il révoqua dans la suite toutes les Comandes qu'il avoit donées; mais les possesseurs refusérent de s'en dèsaisir. La fermeté de Benoît XII. eut plus de succès, & il laissa seulement les Bénéfices donez en Comande aux Cardinaux & aux Patriarches, dans la crainte qu'ils ne s'oposassent au bien qu'il vouloit établir. Clement VI. ne se montra pas également zélé à défendre le patrimoine de St. Pierre; il en gratifia ses parens, & il fit une constitution par laquelle il réserva aux Cardinaux les dignitez des Eglises catédrales

ou

ou collégiales & des Monastéres. Innocent VI. son successeur révoqua ce Décret, qui lui parut injurieux à l'Eglise; & ses Successeurs Urbain V. & Grégoire XI. se firent un devoir d'être les héritiers de ses sentimens, come ils l'étoient de son Siége.

Le Schisme, dont l'Eglise fut agitée, flata de nouveau l'espérance de ceux qui avoient de l'avidité pour les dignitez ecclésiastiques: Urbain VI. n'avoit garde de refuser de pareilles dignitez, à ceux qui pouvoient contribuer à l'afermir dans la sienne: Boniface IX. & Clément VII. les competiteurs d'Urbain eurent les mêmes vues pour s'afermir dans leur Siége; & dans ce malheureux tems on disposoit des Bénéfices à peu près come des biens en fond. Le Concile de Bâle remédia à ces dèsordres, en rétablissant les élections, & il défendit les réservations & les Anates. Des Décrets si saints, que l'Eglise de France reçut avec tant de respect qu'elle en fit la loi du Royaume sous le titre de *Pragmatique Sanction*, ont été dans la suite abolis, pour satisfaire l'ambition & l'avarice de la cour de Rome par le Concordat que firent ensemble Léon X. & François premier en 1517.

Le *P. Delfau*, après être entré dans un détail assez circonstancié de l'origine & des progrès des Comandes, fait voir quelles en ont été les causes: il réfute en 1. lieu le sentiment des Canonistes & des Jurisconsultes, qui prétendent que l'on a doné en Comande les Monastéres, dans la crainte que s'ils fussent demeurez longtems sans Supérieurs, ils n'eussent soufert une perte considérable, parceque les Monastéres étoient destituez de Religieux propres au gouver-

ne-

nement, & que cette maniére de pourvoir par Comande a été introduite par les Papes, afin que celui, qui faute d'âge ou de qualitez ne peut tenir en titre un Bénéfice, le puiſſe poſſéder en Comande : ou plutot, au ſentiment du Cardinal de Pavie, le Pape ne les a permiſes que pour aracher des Laïques le bien des Monaſtéres. Le *P. Delfau* fait voir qu'il eſt plus véritable de croire que les Papes n'ont introduit les Comandes, que pour diſpoſer des Bénéfices avec plus d'autorité, pour s'en faire des créatures, ſous le nom ſpécieux de Comande, cette poligamie, ou, pour parler avec un grand Evêque, ce concubinage ſpirituel ſi injurieux à l'Egliſe.

Il démontre ſecondement que l'ambition & l'avarice ſont les deux ſources des Comandes & Charles VII. reconut cette vérité dans l'aſſemblée qu'il tint à Bourges pour la réforme des Abayes de ſon Royaume.

3. Que la vocation étant néceſſaire pour embraſſer un état, ils ne peuvent y demeurer tranquiles; puiſque leur vocation n'eſt qu'une vocation de cupidité, qui ne ſuit & qui ne cherche que l'intérêt, une vocation de péché qui n'apelle qu'à l'injuſtice, & une vocation de réprouvez qui ne porte qu'à l'impiété, puiſqu'ils ſont dans cet état contre l'ordre de Dieu.

4. Que leur élection devroit être fondée ſur le ſufrage des Religieux, qui peuvent être les ſeuls juges compétens des qualitez que doivent avoir ceux qui ſont propoſez pour les gouverner, dont la premiére eſt qu'ils ayent profeſſé la régle qu'ils doivent faire obſerver aux autres : les autres qualitez néceſſaires à un Abé pour gouverner des Religieux, ſont la piété envers Dieu,

la ſcience de l'Egliſe, la charité pour les Religieux, & le zéle de l'obſervance. Il eſt vrai qu'il y a des Abez qui aiment les exercices d'une piété crétienne, mais elle ne peut être véritable dans un état qui combat la piété même: à l'égard de leur ſcience, on ne peut conteſter qu'il y en a qui ſont très éclairez, mais ils ne ſont pas inſtruits dans cette ſcience qui aprend à conduire les Ames dans les obſervances d'une Régle ſainte: leur amour pour leurs Religieux ne conſiſte qu'à ſe nourir du ſang de leurs enfans, & ils voudroient pouvoir étoufer ceux qu'une autre Mére les oblige de nourir. Les Abez dans leur origine ne ſont inſtituez que pour maintenir l'obſervance; peut-on atendre des Abez Comandataires qu'ils conſervent un eſprit qu'ils n'ont jamais reçu?

5. Dom *Delfau* prouve ſolidement que leur poſſeſſion ne peut être juſte, puiſqu'elle n'eſt point ſoutenue d'une preſcription de bone foi, ou apuyée ſur un titre légitime. La preſcription de bone foi ne pouvant faire aucun droit aux Comandes, ni aux Abez qui les reçoivent, ni au Roi qui les nome, ni aux Papes qui les diſtribuent; car on ne peut preſcrire de bone foi contre la vérité conue & contre un droit établi: or les Comandes des Monaſtéres ſont contraires aux véritez les plus conues & aux régles les mieux établies, come celle-ci, *nous ne pouvons doner un bien qui n'eſt point à nous.* Le droit des Abez, diſent les partiſans des Comandes, eſt établi ſur un titre légitime: on répond que trois choſes ſont néceſſaires pour faire qu'un titre

titre soit légitime ; l'autorité en celui qui le done, la qualité en celui qui le reçoit, la nature des fonds dont on passe le titre : l'autorité des Rois ne peut rien sur un bien spirituel qu'a consacré à Dieu la piété des fidéles, & ils ne peuvent même ôter à leurs Sujets la propriété & l'usage de leurs biens, quoiqu'ils ayent un domaine souverain sur eux : l'autorité du Pape ne peut servir à justifier leur titre, puisqu'il n'est pas Seigneur du revenu des Eglises & des Comunautez, & qu'il en est seulement le premier dispensateur. On a montré déja sufisament que les Abez n'ont pas les qualitez nécessaires : quant à la nature du fond, il est évident qu'ils ne peuvent se fonder sur cette raison, puisque c'est une maxime de l'un & l'autre droit, qu'une Comande n'est autre chose de sa nature qu'un dépôt & que les fruits ne sont point au dépositaire.

Il fait voir encore que les Comandes sont contre le droit naturel, contre le droit divin, & contre les régles de l'Eglise : ces trois points demeurent assez constans, par ce qu'on a déja dit qu'elles sont contre le bien de l'Etat & contre les ordonances & les volontez de nos Rois ; puisqu'il est contre les vrayes régles de la politique que le Roi abandone à un seul ce qui pouroit être la récompense de plusieurs de ses meilleurs Sujets ; que la 3. partie des biens de l'Eglise soit consomée en des dépenses inutiles au Royaume & scandaleuses à tous les fidéles ; & qu'une pareille politique conduit à la perte de la religion qui est le soutien de l'Etat. D. *Delfau* prouve cette vérité par les capitulaires de Charlemagne, par

par le premier Code François, par l'ordonance de Filipe-le-Bel, confirmée par celle de Louis-Hutin qui lui succéda, par celle du Roi Jean en 1351, & par d'autres autoritez que je ne puis raporter, cet extrait étant déja trop long.

Enfin il fait voir que ni la nomination du Roi, ni les Bulles & dispenses du Pape, ni l'usage comun ne justifient pas les Comandes. On ne prétend point disputer au Roi le droit des nominations; mais ce droit ne peut être fondé que sur le Concordat, qui ne lui done pouvoir de nomer aux Monastéres que des Religieux du même Ordre sous peine de nulité. Les Bulles des Papes, qui confirment l'élection, est encore un vain prétexte dont ils se servent; le Pape est à la vérité le Chef visible de l'Église sous Jésus-Crist & peut quelquefois dispenser de certaines loix, mais il n'a pas un domaine souverain sur tous les biens ecclésiastiques, & il ne peut renverser les régles les plus saintes des Conciles & des Péres, & doner à des Séculiers contre la volonté des Fondateurs un bien qui ne leur apartient point. Enfin l'usage comun est une excuse trop foible pour apuyer l'injustice de Comandataires, qui s'imaginent que ce qui est dans l'usage public ne peut être un crime, *cœpit esse licitum quod publicum est:* mais l'usage ne fait point la justice des Homes, & ce n'est point la coutume mais le devoir qui est la régle de nos actions.

Le livre de *l'Abé Comandataire* est divisé en deux parties la 1. imprimée en 1673. & la 2. en 1674. à Cologne chez Nicolas Schouten. La voix publique a atribué ce livre au *P. Delfau*;

fau; cependant dans un mémoire écrit de la main du P. Gerberon, ce dernier s'en dit l'Auteur: peut-être pouroit-on concilier de pareils ſentimens, en diſant que le *P. Delfau* eſt Auteur de la premiére partie & le P. Gerberon de la 2. puisqu'en effet elles ont paru ſous diférens noms, la 1. ſous celui de Boisfranc, la 2. ſous le nom de Frotmond. Cette incertitude de l'Auteur du livre n'afoiblit en rien les véritez qu'on prétend y démontrer; elles ſont apuyées ſur les maximes les plus conſtantes de la Juriſprudence du Royaume, ſur l'autorité des S. Péres, des Papes & des Conciles. Les Abez Comandataires ne purent être inſenſibles aux traits d'un livre qui ne pouvoir contribuer à tranquiliſer leur conſcience; ils trouvérent d'obligeans défenſeurs qui crurent qu'un ton déciſif prévaudroit à la ſolidité des raiſons. Mr. Daucour fut un de ceux qui s'y diſtingua le plus; mais les ſentimens de Criton ſur l'entretien d'un Abé touchant les Comandes, ne lui permirent pas de gouter longtems le plaiſir de la victoire qu'il s'étoit promiſe: un autre Auteur, ſans prétendre juſtifier les Abez Comendataires, entreprit néanmoins leur défenſe, en rétorquant contre les Curez primitifs ce qu'on diſoit de plus fort contre eux: il n'y eut pas juſqu'aux Capucins qu'un zéle vraiment Sérafique intéreſſa en faveur des Abez; le P. François de Muis publia un Ecrit pour leur juſtification & leur défenſe.

Le *P. Delfau* a encore publié une diſſertation in 8. ſur l'Auteur du livre de l'Imitation: c'eſt la meilleure de toutes celles qui ont paru au ſujet de cette conteſtation; il y a eu trois Editions de cet Ouvrage, la 1. chez Louis Bil-

laine

laine en 1673. la 2. en 1674. & la 3. en 1712.

D. Delfau vécut encore trois anées depuis la publication de cet Ecrit; & les Chanoines Réguliers intéressez à la défense de leur Tomas a Kempis gardérent néanmoins un juste & légitime silence, jusqu'après sa mort, que le P. Filbert Testelette publia un Ecrit fort vif & fort animé contre lui, intitulé *Vindiciæ Kempenses*. Le P. Mabillon prit généreusement sa défense dans un Ecrit qui a pour titre *Animadversiones in Vindicias Kempenses*; où il reproche à l'Adversaire de *D. Delfau* de l'avoir ataqué lorsqu'il n'étoit plus en état de lui répondre, & d'avoir voulu par des termes méprisans flétrir la mémoire d'un Religieux distingué par son esprit & par sa science, qui n'eût pas dû atendre une pareille récompense de l'aplication avec laquelle il préparoit une nouvelle Edition des Ouvrages de St. Augustin, que les Chanoines Réguliers regardent come leur Pére. Si les sentimens des Critiques, partagez sur l'Auteur de ce livre, n'ont pu fixer l'incertitude où plusieurs sont sur ce sujet; au moins servent-ils à faire conaitre l'estime qu'on a toujours fait de cet Ouvrage. St. Bernard est le premier auquel on l'ait atribué, sans faire atention que l'Auteur parle dans ce livre de St. François qui n'a vécu que 80. ans après St. Bernard: quelques-uns ont prétendu que Jean Charlier, surnomé Gerson, en étoit l'Auteur; & les éditions de Venise de 1488. & de 1501. de Paris de 1496. & 1498. de Milan de 1488. & de Florence de 1509. le lui atribuent: on n'a cessé d'être de ce sentiment, que lorsqu'on a remarqué que l'Auteur de ce livre en plus d'un

en-

endroit ſe done la qualité de Moine; & que Gerſon n'a jamais embraſſé l'état Monaſtique: il y en a encore qui l'ont atribué à un certain Tomas Prieur des Chartreux de Vendesheim; mais ils n'ont pas eu grand nombre de partiſans: ainſi il n'y a plus que les Chanoines Réguliers & les Bénédictins qui ſoyent en conteſtation ſur l'Auteur de ce livre; l'une & l'autre Société en atribuent l'honeur à un Religieux de ſon Ordre. Le Manuſcrit d'Anvers de 1441. qui a ſervi de fondement aux prétentions des Chanoines Réguliers, ſert également à les détruire; puisqu'il ne dit pas que Tomas a Kempis en ſoit l'Auteur, mais ſeulement le copiſte: il ſemble que l'Auteur prévoyoit cette diviſion de ſentimens ſur ſon livre, puisqu'il remarque qu'on ne doit point en rechercher l'Auteur, mais faire atention aux véritez dont il s'étudie d'inſpirer l'amour. *Ne quæras quis hoc dixerit, ſed quid dicatur attende.*

Nous avons encore du *P. Delfau* une apologie de Mr. le Cardinal de Furſtemberg, injuſtement arêté à Cologne par les troupes de l'Empereur.

Je ne puis obmettre l'épitafe de Caſimir Roi de Pologne, qui après avoir abdiqué cette Courone, ſe retira en France & fut Abé de St. Germain-des-Prez. Cette épitafe eſt de la compoſition du *P. Delfau*, & renferme toutes les actions de ce grand Prince: c'eſt une des plus belles piéces qui ayent jamais été faites en ce genre. Le *P. Delfau* mourut le 13. d'Octobre de l'an 1676. il avoit fait profeſſion dans l'Abaye de St. Allire de Clermont le 2. Mai 1656.

On

On peut voir ce que dit du P. *Delfau* le P. Mabillon dans son livre intitulé *Vindiciæ Kempenses*, les mêlanges d'histoire & de littérature, le Journal de Mr. l'Abé Gallois du 1. Juillet 1675. & Mr. du Pin au 18. siécle de sa Biblioteque Ecclésiastique.

Voici des vers que Dom Robert Guerard a consacrez à sa mémoire.

Præcisa est velut a texente vita mea; dum adhuc ordirer, succidit me. Is. 38. v. 12.

Paraphrasis.

Aurelii reparo laceri dum fragmina textûs,
Exorsum Textor fraude retexit opus.
Ne tamen ipse nihil texat, mihi texere fraudes
Pergit, ad Armoricos texit & exilium:
Interea immorior cœptis, medioque labori,
Aurelii vitam texere dum satago;
Aureliique, meæque simul sic stamina vitæ
Abrupit Textor, tum male Victor ovat.

Pour entendre le sens de ces vers, il est nécessaire d'observer que D. Victor Tixier étoit alors Prieur de l'Abaye de St. Germain-des-Prez: c'étoit un Religieux du premier mérite, qui auroit pu posséder avec honeur des emplois bien supérieurs aux premiéres dignitez de la Congrégation. Come rien n'échapoit à sa conaissance, il trouva moyen de découvrir que D. *Fr. Delfau* avoit fait imprimer l'*Abé Comandataire*, & qu'il en étoit l'Auteur; & il fit si bien qu'il le fit exiler par lettres de cachet: c'est à ce sujet qu'ont été faits ces vers; parceque le mot latin *Texe-*

Texere a quelque raport à celui de *Tixier*. Cette action qui n'étoit pas glorieuse au P. Tixier, fut suivie de sa propre disgrace; il fut contraint de quiter Paris, & il fut nomé Prieur de l'Abaye de S. Melaine de Rennes: son esprit fertile en ressources, lui en ménagea bientot une dans la protection que lui avoit acordée le grand Prince de Condé, à qui il avoit sauvé la vie pendant les guerres de St. Denis, arêtant le bras d'un Soldat qui le couchoit en joue: par son crédit il fut nomé Gouverneur de Mr. l'Abé de Longueville, qui fit d'abord sa résidence dans l'Abaye de Bourgueil, & peu de tems après dans celle de St. George près de Rouen. Après la mort de ce Prince arivée en 1694. le P. Tixier fut demeurer dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen, où il mourut en 1701.

DURET.

Dom EDMOND-JEAN-BATISTE DURET de Paris, où il est né en 1672. après avoir achevé ses études, a été destiné à régenter la Filosofie & ensuite la Téologie dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez; ce qu'il a fait avec une fort grande réputation: il s'est retiré depuis dans celle de St. Denis en France, où il demeure actuellement; & où il se prépare à doner au public une nouvelle Edition des Ouvrages de Tertullien *: il a aussi entrepris de conti-

* Tertullien de la ville de Cartage en Afrique mourut vers l'an 220. Ses Ouvrages ont été publiez par Pamelius & Rigaut: l'Edition de Pamelius

tinuer ce que Mr. Baluze a laissé d'imparfait sur St. Ciprien.

Il a fait imprimer une lettre circulaire de 16. pages in 4. qui contient l'éloge de la derniére Abesse de Montmartre. C'est sous le P. Mabillon qu'il a pris le gout des véritables études, puisqu'il a été associé pendant deux ans à ses travaux littéraires.

D. *Duret* a fait profession en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 6. jour de Jüillet de l'an 1690. âgé de 18. ans.

ETIENNOT.

Dom CLAUDE ETIENNOT de Varennes au Dioceze d'Autun, vint au monde en l'an 1639. & il s'engagea à Dieu dans la Congrégation de St. Maur par la profession Religieuse le 13. jour de Mai de l'an 1658. dans l'Abaye de Vendôme âgé de 19. ans.

Quoiqu'il n'ait fait rien imprimer, on ne peut se dispenser de faire mention de lui dans cette Bibliotéque; si l'on fait atention au grand nom-

lius est en cinq Tomes, celle de Rigaut en deux volumes in folio publiée à Paris en 1641. Son livre *de Pallio* illustré par des notes latines & par une traduction françoise a été aussi publié à Paris en 1600. en un volume in 8. par Edmond Richer: le même livre a été aussi publié par Saumaise à Paris en 1622. Nous avons encore le *Tertullianus Redivivus* du P. George d'Amiens Capucin en trois tomes in folio imprimez à Paris dans les anées 1646. 1648. & 1650. Le même Auteur publia en 1646. un livre qui a pour titre *Scolies & observations sur les Oeuvres de Tertullien.*

nombre d'Ouvrages qu'il a composez, & au zéle & à l'ardeur qu'il a témoignez pour le progrès des sciences dans la Congrégation ; dans la persuasion où il étoit que l'observance ne s'y soutiendra, qu'autant qu'elle sera afermie par l'étude, compagne inséparable de la retraite.

Après avoir régenté les Humanitez pendant quelques anées dans le Séminaire de Pontlevoi, il vint demeurer à St. Martin-de-Pontoise, où il s'ocupa à composer l'histoire de cette Abaye : & il fit des recherches si considérables, que, sans y penser, il fit l'histoire de tout le Vexin-François en trois petits tomes in folio conservez dans l'Abaye de saint Martin.

Les Supérieurs satisfaits de ce premier travail & informez de son talent à lire les Ecritures les plus dificiles, se déterminérent à favoriser son inclination pour les sciences : il partit de Pontoise en l'an 1673. & parcourut par leur ordre presque toute la France pour déterrer dans les plus fameuses Bibliotéques & dans les Archives publiques d'anciens monumens, qu'il pût faire entrer dans le dessein qu'il avoit d'illustrer par quelque Ouvrage l'histoire Ecclésiastique & Monastique. Il comença par le Dioceze de Bourges ; & il fit un recueil de trois volumes in folio de ce qu'il avoit trouvé de plus remarquable touchant les antiquitez de l'Ordre de St. Benoît dans ce Dioceze : j'en raporterai le titre pour doner une idée de ses recherches ; me contentant dans la suite pour les autres d'indiquer les Diocezes qu'il a parcourus, de crainte de fatiguer par un pareil détail.

Antiquitatum in Diœcesi Bituricensi Benedictinarum pars 1. complectens Asceteriorum fundationes

nes, ſtatus varios, Abbatum, Abbatiſſarumque brevia elogia, præcipuorum item benefactorum nomina; piasque donationes quæ in tabulariis dictorum cœnobiorum reperta & ex ipſis tranſcripta fuerunt.

Pars altera complectens Ordinis Benedictini in eâdem Diœceſi fundationes, monaſteriorum, Abbatiſſarumque catalogos; præcipuorum benefactorum nomina, virorumque in iisdem tum ſepultorum, tum vitam monaſticam profeſſorum ſeriem, tum probationes & bene multas dictorum aſceteriorum authenticas.

Pars 3. *Chronicon Cazalenſe, ſeu Archiſterii S. Petri olim de Cazali-molano nunc de Cazali-Benedicto hiſtoria.*

Quoique cet Ouvrage n'ait point été imprimé, le *P. Etiennot* ſe crut néanmoins dans le devoir de dédier les deux premiéres parties au R. P. Dom Vincent Marſolles, alors Supérieur Général de la Congrégation & un de ceux qui s'eſt aquis le plus de réputation par ſon obſervance, ſa conduite, & par la protection particuliére qu'il a acordée aux Savans de la Congrégation. Dans l'épitre dédicatoire fort ſuccincte le *P. Etiennot* peint ſon caractére par ce vers,

Immorior ſtudiis, & amore ſeneſco ſciendi.

D. Etiennot parcourut dans les anées ſuivantes juſqu'en 1681. avec la même ardeur les Diocezes de Poitiers, de Langres, de Saintonge, de Limoges, de Tulles, du Pui, de Périgueux, de Clermont, de St. Flour, de Lion, du Bellai, de Carcaſſone, d'Avignon, d'Arles, d'Orléans, & beaucoup d'autres dans leſquels

il

il ramassa avec un travail infatigable tout ce qu'il avoit pu trouver d'anciens monumens dans les Abayes Bénédictines de ces diférens Diocezes ; dont il fit un recueil en vingt neuf volumes in folio.

De pareils travaux ne sufirent point encore au zéle du plus laborieux Auteur qu'ait eu la Congrégation de St. Maur : il fit de plus un recueil qu'il finit en 1687. de seize volumes in folio pour éclaircir plus particuliérement ce qui regarde la Province d'Aquitaine, à qui il dona le titre modeste de *Fragmens historiques.* Ainsi outre l'activité de ses recherches, il écrivit de sa propre main dans l'espace d'onze anées 45. volumes in fol. sans autre secours que celui de D. René du Cher, qui l'aida dans les derniers volumes. Dom *Etiennot* a enrichi ces Mémoires de notes, de remarques, & de réflexions très sensées & très judicieuses ; qui ont aplani les travaux littéraires de nos plus célébres Ecrivains, D. Mabillon, D. le Nourri, & du R. P. de Sainte Marthe qui les cite perpétuellement dans le *Gallia Christiana:* & les Historiens de la Province du Languedoc pressentent le Public que leur histoire devra son éclat & son utilité aux recueils de Dom *Etiennot.*

Je ne puis me dispenser de remarquer que les laborieuses recherches du *P. Etiennot* consistent en des titres de fondations, des Croniques entiéres, ou seulement des extraits des éloges des grands Homes, des Ouvrages ou des fragmens d'Ouvrages Manuscrits, des Bulles ou Titres des Papes, des Conciles, diférens Diplomes, Catalogues de Manuscrits, généalogies, histoires de divers événemens particuliers, enfin

tout ce qui peut regarder l'hiſtoire du Royaume, des familles illuſtres, & des Monaſtéres.

Les talens du *P. Etiennot* ne ſe bornérent pas à ce qui peut former l'Home de lettres d'une capacité ſupérieure ; il manioit avec une habileté qui lui étoit propre les afaires les plus épineuſes & les moins ſuſceptibles d'un acomodement pacifique : ainſi les Supérieurs s'étant vus contraints de rapeler D. Antoine Durban qui n'étoit pas agréable à la Cour de Rome, on lui ſubſtitua dans l'emploi de Procureur Général en cette Cour *D. Claude Etiennot*; il l'a exercé pendant quinze anées avec un éclat, une diſtinction, & une intégrité qui l'ont fait admirer non ſeulement des Religieux de la Congrégation, mais encore de tous ceux avec qui il étoit en relation à Rome : le Pape Urbain VIII. lui dona des marques d'une bonté particuliére, & lui acorda cette prérogative de le faire conduire à ſon audiance par un eſcalier ſecret pour s'entretenir avec lui familiérement ſur les études & les Ouvrages des Religieux de la Congrégation, qu'il regardoit, diſoit-il, come une Académie de piété & de doctrine. Innocent XII. l'admit dans la Congrégation *ſuper diſciplinâ Regularium.* Le Cardinal d'Etrées & Mr. le Tellier Archevêque de Reims lui donérent des marques de la plus glorieuſe bienveillance : & le Cardinal Sluſius Sécretaire des Brefs du Pape, le noma ſon Sécretaire par raport aux afaires qu'il étoit obligé d'expédier pour la France. Les marques de diſtinction qu'il reçut dans cette Capitale du monde crétien ne lui firent point oublier ce qu'il devoit à la Congrégation ; c'eſt dans cette ville ſi célébre

&

& si fertile en monumens de toute espéce, qu'il dona de nouveaux mouvemens à son zéle pour en chercher de nature à être publiez: il les envoyoit aussitot au P. Mabillon, ou à quelqu'autre Savant de la Congrégation, pour en enrichir la République des Lettres; se croyant fort amplement dédomagé de sa peine & de ses soins, lorsqu'il les pouvoit sacrifier à l'utilité de l'Eglise & à la gloire de son Ordre. *D. Etiennot* étoit encore plus remarquable par sa piété & sa religion que par son ardeur pour les sciences; il mourut à Rome le 20. de Juin de l'an 1699. & fut enterré dans l'Eglise des Minimes de la Trinité *di monti*.

On peut voir ce que dit du *P. Etiennot* le P. Mabillon dans les préfaces tant des Actes des Saints, que des Anales: il lui écrivit une lettre touchant la contestation sur le culte des Saints inconus; *Epistola commonitoria ad D. Cl. Etiennot*: on peut encore consulter les préfaces du *Gallia christiana*, & de l'aparat à la Bibliotéque des Péres.

FELIBIEN.

Dom MICHEL FELIBIEN de la famille de Mrs. Felibien-des-Avaux si féconde en gens de lettres, naquit à Chartres en l'anée 1665. Il n'étoit âgé que de 17. ans, lorsque Dieu lui inspira l'envie d'abandoner le monde & de se retirer dans la Congrégation de St. Maur, où il a soutenu très glorieusement la réputation que ceux de son nom se sont aquis dans la République des Lettres.

A peine étoit-il sorti de ses études, qu'il se pro-

propofa d'écrire l'hiftoire de la célébre Abaye de St. Denis, le Monaftére le plus augufte qui foit en France : c'eft un in folio imprimé en 1706. Pour ne point intérompre le cours de fa narration, il y a joint par forme de fuplément la defcription de l'Eglife, du tréfor, & des tombeaux, les épitafes des Rois, des Homes illuftres, des Abez & de plufieurs Religieux ; & il l'a terminée par un Nécrologe de l'Abaye qui peut être utile pour rectifier la mort de plufieurs Abez : cette hiftoire me parait affez intéreffante pour en doner une idée au Lecteur.

Elle eft partagée en huit livres : dans le premier le P. *Felibien* raporte l'origine de la premiére Eglife de faint Denis à la piété d'une Dame nomée Catule, qui ayant par fon induftrie dérobé à la fureur des Tirans les corps de St. Denis & de fes compagnons, fit conftruire un tombeau fur leur fépulture, où les Crétiens bâtirent depuis une Bafilique fuperbe que Dieu honora de plufieurs miracles. On doit la conftruction de la 2. Eglife à la piété de St. Géneviéve ; & dèslors ce Sanctuaire devint de plus en plus refpectable par le grand nombre de miracles que Dieu y opéroit : enforte qu'on y venoit des extrêmitez de la France. Ce Sanctuaire devenu recomandable fous le Regne de Clovis & de Ste. Clotilde, fut également célébre fous celui de Clotaire II. on regarde l'anée 627. come le tems où l'on peut précifément marquer une Comunauté de Religieux qui déservoient cette Eglife. On raporte comunément à Dagobert premier la fondation de l'Abaye de St. Denis ; & quand

quand même il n'en auroit été que le restaurateur, il en a fait rebâtir l'Eglise avec tant de magnificence qu'elle doit à sa piété tout son lustre & son éclat : il dota l'Abaye d'un très grand nombre de revenus ; ce fut lui qui institua la Psalmodie perpétuelle dont on doit la premiére institution aux Acemetes d'Orient, qui avoient pour Supérieur un certain Alexandre. (Il est bon d'observer que ce terme *Acemetes* veut dire Moines qui ne dorment point ; parceque ces Solitaires passoient toute la nuit en priéres.) La piété marqua les extrêmitez de la vie de Dagobert, come elle avoit marqué les anées de son regne : il mourut le 19. de Janvier de l'an 638. on en parla néanmoins diversement après sa mort ; parceque si on loue ses vertus, on ne peut disconvenir qu'il n'eut des défauts qui donérent quelque ateinte à sa réputation. Clovis II. qui succéda à son Pére Dagobert, ne fut pas moins afectioné que lui à l'Eglise de Saint Denis ; il obtint de St. Landri Evêque de Paris le privilége d'exemtion pour les Religieux, ce qu'il fit confirmer dans le Sinode de Clichi, composé des Grands & des Prélats du Royaume : l'acte est daté du 22. Juin de l'an 653. Il rétablit l'usage de la Psalmodie perpétuelle intérompu par la facilité de l'Abé Higulfe ; mais ce saint exercice ne put avoir une durée fixe, quoique les Rois Tierri IV. & Pepin concourussent de leur autorité pour en rétablir l'usage.

L'Abaye de saint Denis s'acrut aussi par la libéralité des Rois successeurs de Dagobert premier & de Clovis II. Tierri III. qui avoit été auparavant relégué dans cette Abaye, s'en dé-

clara le protecteur, lorsqu'il fut rétabli sur le Trône. Childebert, Chilpéric III. & la Reine Ste. Batilde la favorisérent pareillement de leurs bienfaits, aussi bien que Charles Martel. Le P. *Felibien* réfute la fable de la donation de ce Prince; & il termine ce premier livre de son histoire par l'éloge qu'il fait de sa piété & de sa valeur.

Les circonstances les plus remarquables du second livre de cette histoire regardent l'Abé Fulrad d'une famille originaire d'Alsace, qui fit de grands biens à l'Abaye de St. Denis, soutenu de l'autorité de Pepin, qui dut à cet Abé son élévation sur le Trône: il fut député pour aler recevoir le Pape Etienne III. lorsqu'il passa en France dans la vue de solliciter la protection du Roi Pepin contre les progrès que fesoient les Lombards en Italie; il acompagna ce Pape lorsqu'il retourna à Rome; & le Roi s'y étant rendu lui même pour contraindre Astolfe Roi des Lombards de lever le siége qu'il avoit mis devant Rome, il comit à Fulrad le soin de mettre le Pape en possession de l'Exarcat de Ravenne: Etienne l'envoya Nonce en Toscane; & il fit, après la mort d'Astolfe, reconaitre Didier pour Roi des Lombards: cette expédition faite, il retourna en France comblé des bienfaits du Pape & de grands privileges qu'il lui acorda pour son Abaye. Vers l'an 763. il fit un nouveau voyage à Rome pour obtenir du Pape Adrien des Reliques: il augmenta considérablement les revenus de l'Abaye de St. Denis; il obtint du Roi Charle la confirmation de l'exemtion contre les prétentions de l'Evêque de Paris; il fit rebâtir l'Eglise avec magnificence;

cence ; & mourut le 17. de Juillet de l'an 784. Maginaire son disciple & son successeur se rendit aussi fort célébre ; le Roi l'envoya à Rome où il obtint du Pape Adrien une Bulle qui confirme le privilége acordé à l'Abé Fulrad par Etienne III. d'avoir à St. Denis un Evêque qui pût faire les fonctions Episcopales dans l'Abaye. Fardulfe qui gouverna après lui l'Abaye étoit Lombard de Nation, & il fut fort considéré de nos Rois : Charlemagne l'établit Intendant de Province & Comte de Paris : il étoit Abé de St. Denis en 805. Hilduin fut encore des plus célébres d'entre les Abez de saint Denis : il acompagna Lotaire à Rome lorsqu'il y ala pour pacifier les troubles arivez au sujet de l'élection d'Eugéne II. successeur du Pape Pascal. Il écrivit par ordre de Louis-le-Débonaire la vie de saint Denis, & il est le premier qui ait soutenu par un Ecrit public que St. Denis de l'Aréopage & St. Denis Evêque de Paris sont une même Persone, que les livres publiez sous son nom sont effectivement de lui : il publia ses *Aréopagitiques* en 835. on a porté des jugemens fort diférens sur cet Ouvrage : les P. P. Alloix, Chifflet, Menard, & Alexandre ont suivi son opinion ; & d'autres ont regardé l'Abé Hilduin come un novateur & un visionaire. Cet Abé fixa le nombre de ses Religieux à 150. les Historiens sont partagez sur l'anée de sa mort ; les uns la mettent en l'an 840. & les autres en 842. il s'est rendu célébre par ses Ouvrages & par sa piété. Louis petit-fils de Charlemagne qui succéda à Hilduin, assista au Concile de Verneuil de l'an 844. il fut pris avec Gauslin son frére par les Normans :

ce fut sous son administration que furent ratifiez les priviléges de l'Abaye dans le Sinode tenu d'abord à Pistres & ensuite à Soissons, où assistérent 37. tant Archevêques qu'Evêques & onze Abez : il décéda le 9. de Janvier de l'an 867. il fut Grand-Chancelier du Royaume ; & assista à plusieurs Conciles, surtout à celui de Bonneuil en 856. Après sa mort Charle-le-Chauve prit le titre d'Abé de St. Denis : il signala sa libéralité envers cette Abaye, en lui acordant de grands biens ; & il en est regardé come le principal bienfacteur après Dagobert premier : il la posséda environ douze ans ; & après y avoir fait de fréquentes retraites pendant un regne de 39. ans, il mourut dans un lieu apelé Brios le 6. d'Octobre de l'an 1677. L'Abé Ebles qui succéda à Goslin eut toutes les qualitez d'un grand Capitaine ; on loue son adresse & sa force incroyable à tirer de l'arc : louange fort étrangére aux vertus qui doivent rendre un Abé recomandable : il fut tué d'un coup de pierre à l'ataque d'un Château. Le Roi Eudes, après sa mort, prit le titre d'Abé de saint Denis, come avoit fait Charles-le-Chauve. Robert son frére Comte de Paris fut après lui revêtu de cette dignité, à qui succéda Hugues son fils : c'étoit ainsi une succession d'Abez Laïques. Hugues Capet redona la liberté aux Religieux d'élire leurs Abez : & Goslin fut le premier qui jouit de la faveur que le Roi acorda à l'Abaye.

Dom *Felibien* ne s'est pas toujours ataché à faire le portrait des Abez de St. Denis, il done aussi dans le 2. livre de cette histoire de justes éloges à Charlemagne & à Louis-le-Débonaire,

qui

qui se déclarérent les protecteurs de ce Monastére. Charlemagne Prince très disposé à favoriser ceux qui s'apliquoient aux sciences, établit des écoles à St. Denis. Cette Abaye se soutint aussi par la libéralité des Princes étrangers: D. *Felibien* met de ce nombre Zuentibold Roi de Lorraine, Adalberon Evêque de Metz, & Edgard Roi des Anglois qui fit une ordonance, par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie d'atenter aux biens que les Religieux de saint Denis possédoient en Angleterre.

Il fait aussi une très honorable mention d'Hincmar, d'Hildegaire, & de Vandelmar tous trois Religieux de saint Denis; dont le premier fut élevé à la dignité d'Archevêque de Reims, le second à celle d'Evêque de Meaux, il écrivit la vie de St. Faron: Vandelmar fut pourvu de l'Abaye de saint Sanctin de Meaux, & S. Gérard de celle de Brogne. Hugues fut aussi Archevêque de Rouen: & Hildemont Archevêque de Sens.

D. *Felibien* décrit aussi les divers transports des Reliques de St. Denis à Nogent-sur-Seine, à Conseraux & en d'autres endroits par la crainte des Normans, qui n'étant pas alors convertis à la foi, pillérent l'Abaye de St. Denis, & les Religieux furent contraints de se retirer à Reims. Les Normans convertis à la foi en l'an 912. signalérent leur piété par la construction d'un grand nombre de Monastéres, & restituérent à l'Abaye de Saint Denis les terres qu'ils avoient usurpées.

D. *Michel Felibien* finit ce second livre en fesant mention du Concile tenu à St. Denis en l'an 994. où les Evêques sous prétexte de régler

divers points de doctrine & de réformer les abus du Clergé firent le complot d'ôter les dimes des Eglises aux Moines & aux Laïques : les Evêques se séparérent bientot par la fermeté d'Abbon Abé de Fleuri, qui s'oposa avec vigueur à leur entreprise.

Dans le 3. livre Dom *Michel Felibien* loue d'abord la piété des Rois Hugues Capet & Robert son fils qui favorisérent toujours de leur protection l'Ordre de St. Benoît. Hugues décéda le 9. d'Octobre de l'an 997. & fut inhumé à Saint Denis : la Reine Adélaïde son épouse restauratrice du Monastére d'Argenteuil, se fit aussi un devoir d'acorder sa protection aux Religieux de St. Benoît. Ce fut en 998. que le Roi Robert abolit la coutume qu'avoient les Rois ses prédécesseurs de tenir leur Cour pléniére à St. Denis aux Fêtes de Noel, des Rois, de Pâques, & de la Pentecôte.

La contestation entre les Alemans & les François touchant la possession du corps de Saint Denis, se renouvela dans le milieu de l'onziéme siécle : les Alemans fondoient leur prétendu droit sur une lettre du Pape Léon IX. adressée au Roi de France, aux Evêques, & aux autres fidelles, où il insinue que le corps de St. Denis leur a été volé du tems de l'Empereur Arnoul qui le fit transporter à Ratisbone, où il est dans l'Eglise de saint Emeran : on ne produit aucune atestation antérieure à celle de Léon IX. & Persone depuis lui n'en a parlé. Come je me suis fait un devoir de précision trop utile au Lecteur pour y doner ateinte, on peut voir dans l'histoire du P. *Felibien* une dissertation assez curieuse sur ce sujet ; & après l'a-

l'avoir lue, il n'y aura Persone qui se sente porté à favoriser la crédulité, ou, pour mieux dire, l'illusion des Alemans.

Si dans le siécle précédent les Princes étrangers se firent un devoir de signaler leurs bienfaits à l'égard de l'Abaye de St. Denis; ils donérent dans ce siécle pareillement des monumens de leur piété à l'égard de ce Monastére. Henri II. lui acorda toujours sa protection; & St. Edouard aussi Roi d'Angleterre lui assigna des terres dans le Comté d'Oxfort.

L'Evêque de Paris qui vouloit entreprendre sur la jurisdiction de l'Abaye de St. Denis fut obligé de comparaitre avec l'Abé de St. Denis dans une Assemblée que le Pape Alexandre second tint à Rome, où ce diférend fut terminé en faveur du Monastére de saint Denis.

D. Felibien décrit l'origine des Prieurez: les Abez envoyoient de leurs Religieux pour avoir soin des terres éloignées de leur Monastére; ils s'y bâtirent des Oratoires, où les Abez établirent ensuite des Comunautez, dans la vue de décharger leurs maisons: les Prieurs étoient soumis à l'Abé & révocables à son gré; c'est pourquoi on les apela *obédienciers*: mais bientot après ils trouvérent le moyen de se soustraire de son obéissance; ce qui fut une des principales sources de la décadence de l'Ordre Monastique.

Il y avoit encore des Avouez ou Avocats dans les Abayes, qui étoient d'ordinaire des Gentilshomes distinguez dont la fonction étoit de protéger le Monastére: on trouve des Rois même qui n'ont pas cru qu'un pareil titre pût les dèshonorer.

En l'an 1106. le Pape Pascal II. fut reçu dans l'Abaye de St. Denis: le Roi Filipe I. l'y

l'y vint trouver avec le Prince Louis son fils. A l'égard des Abez, un de ceux qui se rendirent le plus recomandables dans ce siécle, fut Adam qui obtint du Roi Louis VI. de beaux priviléges pour son Abaye : ce Prince informé que les marques de la dignité Royale, la courone, le manteau, & autres ornemens Royaux apartenoient après le décès des Rois à l'Abaye de Saint Denis, vint à St. Denis douze ans après la mort de son Pére avec la Reine Adelaïde son épouse présenter la courone du Roi Filipe.

Enfin Dom *Felibien* termine ce troisiéme livre en nous instruisant de tout ce qui peut regarder le fameux Abélard qui fut Religieux de saint Denis : il étoit de Palais petit village à deux lieues de Nantes, né avec une passion incroyable pour l'étude des Lettres & avec les dispositions les plus heureuses pour se rendre habile dans tout genre de littérature : après avoir fréquenté plusieurs Ecoles, il vint à Paris alors la plus florissante de toutes ; Roscelin Chanoine de Compiegne fut le premier maitre qu'eut Abelard ; il le quita bientot pour aprendre la Dialectique de Guillaume de Champeaux. Les talens ne servent souvent qu'à susciter l'envie & la haine des autres, quand on les sacrifie à sa propre complaisance : ce fut le sort qu'éprouva Abélard ; il devint odieux à son Maitre & à ses condisciples : malgré l'oposition de Guillaume de Champeaux, il obtint la permission de tenir une Ecole publique à Melun : il étudia ensuite la Rétorique sous le même Guillaume de Champeaux : il retourna après à Melun, & delà à Paris suivi d'une grande foule de Disciples ; expliquant l'Ecriture sainte avec un aplaudissement universel. Le progrès que fesoit dans les Sciences Abélard,

fut

fut la source de son malheur ; Fulbert Chanoine de Paris dans la maison duquel il s'étoit insinué, lui confia l'instruction de sa niéce Héloïse; il se fit entre elle & Abélard un comerce mutuel d'amitié qui éclata bientot dans les suites, & qui dona une mortelle ateinte à la réputation d'Abélard : ses premiers engagemens étant devenus publics, Fulbert le chassa de sa maison, & Héloïse le fut trouver en Bretagne. Ce seroit m'écarter de mon dessein, que d'entrer dans le détail de toute cette histoire ; je dirai seulement qu'après qu'Héloïse eut prononcé ses vœux dans le Monastére d'Argenteuil, Abélard prit l'habit de Religieux dans l'Abaye de St. Denis : ce changement ne l'empêcha pas de se livrer aux mouvemens de la vanité & de la complaisance: il tint publiquement l'Ecole dans un lieu de la dépendance du Monastére; la jalousie suscita contre lui des Professeurs qui n'avoient ni son mérite ni sa doctrine ; il fut cité & condané dans le Concile de Soissons come fauteur de l'Hérésie de Sabellius : il excita du trouble dans l'Abaye de St. Denis d'où il se sauva & se retira auprès de Tibaut Comte de Champagne : après avoir passé quelque tems à Saint Gildas dont il fut nomé Abé, il fut acusé par St. Bernard, & cité au Concile de Sens où ses erreurs furent condanées; il en apela à Rome, où le Pape Innocent II. ne lui fut pas plus favorable : il voulut aler lui même défendre sa cause ; mais Pierre le vénérable l'arêta à Clugni, où il passa deux ans dans l'exercice de la pénitence & dans la soumission la plus sincére : il mourut dans le Monastére de Châlons-sur-Saone le 21. d'Avril de l'an 1142. âgé de 63. ans;
son

ſon corps fut porté au Paraclet dont Héloïſe étoit Abeſſe. Dom *Felibien* entre dans un détail plus circonſtancié de ce qui regarde Abélard: j'ai cru ne pouvoir me diſpenſer de doner ici cet abrégé de ſa vie.

Rien n'intéreſſe davantage dans cette hiſtoire que le livre quatriéme par le portrait que fait le *P. Felibien* de l'Abé Suger d'un eſprit ſupérieur aux événemens & aux contretems les plus fâcheux, qui peuvent troubler la tranquilité du Royaume: il devint, pour ainſi dire, le prodige de ſon ſiécle; il ſe fit des admirateurs de ſes propres ennemis, & il mérita la plus intime confiance de deux de nos Rois: il naquit en 1081. il fut ofert à l'Abaye de St. Denis n'étant âgé que de dix ans, & il fut élu Abé de ce Monaſtére en l'an 1122. Je n'ai pas deſſein d'entrer dans le détail de toutes les actions qui rendirent ſi recomandable ce fameux Abé, qui ſe fit une réputation la plus glorieuſe, même dans les pays étrangers: il aſſiſta aux Etats d'Alemagne pour l'élection d'un nouvel Empereur qui fut Lotaire ſecond: il fut député du Roi pour aler recevoir le Pape Innocent II. à Clugni; il aſſiſta à divers Conciles; & il ſoutint tous ces diférens emplois avec tout l'éclat & le ſuccès qu'on pouvoit atendre d'un Home qui étoit regardé come l'oracle de la France: mais il ne parut jamais avec plus d'éclat que pendant qu'il eut l'adminiſtration du Royaume en qualité de Régent pendant l'abſence de Louis VII. qui s'étoit ligué avec tous les Princes de l'Europe pour aler ſecourir les Crétiens de la Terre-Sainte. Suger devint l'arbitre de tous les diférends, il pacifia par ſa prudence les troubles qu'avoient exci-

excitez les factieux du Royaume ; il réprima ſans effuſion de ſang ceux qui voulurent uſurper les biens eccléſiaſtiques ; il tint les Grands dans le devoir & les Petits dans la dépendance ; il envoya de groſſes ſomes d'argent au Roi ſans vexer le Public ; & ſon Miniſtére devint ſi remarquable & ſi éclatant que les Perſones du premier rang s'empreſſérent à l'envi de le combler d'éloges ; les Princes & les plus illuſtres Prélats n'en parloient qu'avec reſpect ; & il y en eut qui l'honorérent du titre de Majeſté, & d'autres de celui d'Alteſſe : un Evêque d'Angleterre vint exprès pour être le témoin de tout ce que la renomée publioit de ſon mérite. Le Roi au retour de ſon voyage lui dona le beau titre de *Pére de la Patrie* ; la piété & la vertu conſacrérent toutes ſes actions ; & après avoir fait d'utiles réglemens dans ſon Abaye, envoyé de groſſes ſomes d'argent à Jeruſalem pour la délivrance de la Terre-Sainte, & viſité le tombeau de St. Martin ; fortifié par les conſeils de St. Bernard il mourut le 13. de Janvier de l'an 1151. âgé de 70. ans.

Ce fut l'Abé Guillaume qui obtint du Pape Alexandre III. le pouvoir d'uſer d'ornemens Epiſcopaux ; intention bien contraire à celle de l'Abé Suger, à qui on auroit acordé volontiers cette grace : cet Abé ſe trouva au ſacre du Prince Filipe fils de Louis VII. dont la ſolennité ſe fit à Reims le 1. de Novembre de l'an 1179. & il fit faire un réglement fort utile dans l'aſſemblée du chapitre général de ſon Abaye : il porte que l'Abé auſſi bien que la Comunauté auront à l'avenir un Sceau particulier, dont on ne ſe ſervira qu'après que les actes qu'on doit ſceller,

au-

auront été lus & aprouvez en plein chapître ; & que les Abez ne pouront aliéner pour plus de trois ans aucune terre de l'Abaye.

Come un pareil détail de ce que contient de plus curieux cette histoire pouroit fatiguer le Lecteur, je ne raporterai plus que quelques circonstances qui peuvent mériter son atention. *D. Felibien* décrit dans la suite de ce livre le couronement d'Isabelle fille de Baudouin Comte de Hainaut, & épouse du Roi Filipe-le-Jeune, dont la solennité se fit le 29. Mai de l'an 1180. La guérison miraculeuse du Prince Louis fils du Roi Filipe par l'atouchement de la courone d'épine de N. S. & du bras de St. Siméon : un enfant mort ressuscité après que ses parens l'eurent porté sur l'Autel de St. Denis : le présent que fit le Pape Innocent III. du corps d'un saint Denis : la sépulture dans l'Eglise de ce Monastére du corps de Filipe-Auguste qui mourut à Mantes le 14. Juillet de l'an 1223. âgé de 58. ans & qui avoit comblé de faveurs l'Abaye de saint Denis : son fils Louis VIII. ne lui survécut que de trois ans étant mort le 8. de Novembre de l'an 1226.

Le *P. Felibien* ouvre le cinquiéme livre de son histoire par l'élection de Eudes-Clément à la dignité d'Abé de saint Denis ; il étoit Anglois de nation, selon Matieu Paris ; il assista au couronement de la Reine Marguerite de Provence dont la cérémonie se fit à Sens le 28. de Mai de l'an 1234. il eut en l'an 1244. l'honeur de tenir le fils du Roi sur les fonts ; & la même anée il fut nomé à l'Archevêché de Rouen. *D. Felibien* décrit après

après le malheureux ſuccès de l'expédition du Roi St. Louis, qui à ſon retour fit des préſens magnifiques à l'Egliſe de Saint Denis; ſa maladie, ſa mort arivée le 25. Aout de l'an 1270. ſes obſéques, ſa canoniſation, & l'élévation de ſon corps faite ſolennellement le 25. d'Aout 1298.

Entre les Abez dont il fait mention dans ce livre, le plus célébre eſt Matieu de Vendôme Miniſtre d'Etat & Régent du Royaume ſous le Regne de St. Louis & de ſon Succeſſeur. A l'égard des circonſtances les plus curieuſes & les plus remarquables de cette Hiſtoire, dont il eſt fait mention dans ce livre, deux m'ont paru le plus dignes de l'atention du Lecteur: la premiére eſt l'hiſtoire d'un St. clou de N. S. qui tomba du Reliquaire lorsque le Religieux le montroit au Peuple, & qu'une femme ramaſſa dans le deſſein de le vendre croyant qu'il étoit d'or ou d'argent: mais ayant vu au ſortir de l'Egliſe que c'étoit un clou fait come les autres, elle penſa le jeter dans la riviére: Dieu néanmoins permit qu'elle le garda, & qu'il fut reporté dans la ſuite dans le tréſor de Saint Denis.

Je dois remarquer encore un autre événement d'un voleur, qui ayant volé le St. Ciboire de la paroiſſe de St. Gervais de Paris, ala cacher la ſainte Hoſtie au pié d'une Croix ſur le grand chemin de Saint Denis: la Croix, dit-on, ſe pancha auſſitot par reſpect pour le St. Sacrement. Le voleur conduit devant la ſainte Hoſtie pour rendre la réparation plus ſolennelle, l'Evêque de Paris & l'Abé de ſaint Denis étant en conteſtation à qui léveroit la ſainte Hoſtie, elle ſe leva d'elle même en l'air & s'ala repoſer ſur le livre

livre que tenoit le Curé de ſaint Gervais. On regardera cette hiſtoire du nombre de celles qu'on apelle fabuleuſes, ſi l'on fait atention que Guillaume de Nangis qui vivoit alors & Auteur aſſez crédule, n'en a point du tout parlé. Le dernier trait d'hiſtoire qui ſoit dans ce livre regarde la mort de Charles V. arivée le 16. de Septembre de l'an 1380. & dont le corps reçut la ſépulture dans l'Abaye de St. Denis.

D. Felibien s'ocupe dans le 6. livre à faire voir l'afection que le Roi Charles VI. avoit pour le Monaſtére de St. Denis, où il venoit faire ſouvent ſes dévotions: les obſéques magnifiques qu'il fit faire à Bertrand du Gueſclin, & qu'il honora de ſa préſence; auſſi bien que celles de la Princeſſe Blanche Ducheſſe d'Orléans décédée le 7. Fevrier 1392. ou 1393. & qui fit de fort grands préſens au Monaſtére de ſaint Denis; l'arivée du même Roi en cette Abaye acompagné de l'Empereur Manuel Paléologue; la grace qu'il fit à l'Abé de St. Denis de le conſerver dans ſon rang de Conſeiller au Parlement à l'excluſion de tous les autres Abez: ſans nous étendre enfin dans tout ce qu'il fit de remarquable, il ſufit de dire que *D. Felibien* fait mention de ſon décès arivé le 21. d'Octobre de l'an 1422, en l'hôtel de St. Paul à Paris, & qu'il fut inhumé fort ſolennellement dans l'Abaye de St. Denis. Il décrit enſuite les libéralitez que firent à l'Abaye Iſabelle de Baviére, Louis XI. & le Comte de Montfort: le couronement d'Anne de Bretagne fait à St. Denis en 1491.; celui de Louis XII. le premier Juillet de l'an 1498. & décédé le 1. de Janvier 1515. âgé de 54. ans; celui de Marie d'Angleterre ſon

ſon épouſe ; de Claude Reine de France ſa fille, dont il décrit bien plus les particularitez que de celui des autres Rois : cette Princeſſe étant morte à Blois le 28. de Juillet de l'an 1524. fut inhumée à St. Denis le 7. de Novembre de l'an 1526.

Entre les événemens du 6. livre de cette hiſtoire, il n'en eſt point de plus mémorable que la guériſon miraculeuſe d'un Chevalier du Bourbonois nomé Pierre de Véeuſe des Principaux du Conſeil du Duc de Bourbon ; qui ayant été empoiſoné perdit l'uſage des ſens & fut ſix mois dans une frénéſie horrible ; il devint enſuite come un ſquelette palpitant qui ſembloit privé de vie ; enſorte qu'on ſe diſpoſa pluſieurs fois à l'inhumer : il fut enfin délivré par les mérites de St. Denis, qu'il avoit ſouvent invoqué dans ſa maladie ; & le *Te Deum* où aſſiſta le Chevalier fut ſolennellement chanté en action de graces d'une guériſon ſi miraculeuſe.

D. Felibien termine ce livre par l'éloge de quelques Religieux illuſtres de l'Abaye : Guillaume de Vernon Aumônier & depuis Abé de Notre-Dame de la Fontaine en Poitou ; Nicolas le Boſſu Docteur en Téologie & Prieur de l'Abaye de St. Denis ; Touſſaint le Couturier Comandeur de l'Abaye, & depuis Abé de St. Martin de Pontoiſe : mais le plus conſidérable de tous eſt Jean Olivier qui dès l'an 1510. fut fait Abé de St. Médard ; il étoit de Paris frére de Jaques Olivier Premier-Préſident, & oncle de François Olivier Chancelier de France ; il fut fait Evêque d'Angers en 1532. où il mourut le 12. Avril 1540. Nous avons de lui pluſieurs poéſies, & une cronique de François premier.

Le 7. livre rapelle le triste souvenir du Concordat fait par Léon X. avec François I. dans l'entrevue qu'ils eurent ensemble à Boulogne en 1528: par ce Concordat la Pragmatique Sanction publiée par l'ordre de Charles VII. fut entiérement abrogée; & le V. Concile Général de Latran dona à cet acte une autorité qui le rendit la régle de tout ce qu'on devoit statuer sur les matiéres ecclésiastiques & bénéficiales: la jussion réitérée de François premier le fit enregistrer au Parlement malgré les opositions du Clergé, de l'Université, & du Parlement même. Quoique par cet acte on eût conservé aux Religieux le droit d'avoir un Abé de leur Ordre, on n'y eut aucun égard, & le Cardinal de Bourbon fut nomé en 1529. pour posséder l'Abaye en qualité d'Abé Comandataire.

D. Felibien décrit ensuite le couronement de diverses Princesses à St. Denis; d'Eléonor d'Autriche, dont la cérémonie se fit le 5. Mars 1531. de Caterine de Médicis le 10. Juin 1549. d'Elizabet d'Autriche le 5. Mars 1569. & de Marie de Médicis le 13. Mai 1610. François premier décédé au Château de Rambouillet le dernier jour de Mars de l'an 1547. fut enterré avec une pompe fort solennelle dans l'Eglise de St. Denis. En 1567. les Protestans qui armérent contre la France sous le prétexte de maintenir leur liberté, donérent la fameuse bataille apelée de St. Denis, où les Catoliques eurent l'avantage, quoiqu'il en coutât la vie au Conétable de Montmorenci: dans cette triste situation on fit une procession solennelle à Paris, où l'on porta le corps de St. Denis, & où les Religieux de cette Abaye eurent le premier rang:

rang: cette proceſſion ayant été ſuivie du ſuccès qu'on en eſpéroit par le gain de deux batailles conſidérables, on reporta ſolennellement à St. Denis les Corps ſaints qu'on en avoit tirez.

D. Felibien entre après dans un détail fort circonſtancié des malheurs qui dèſolérent la France pendant la Ligue formée au ſujet de l'avénement à la courone du Roi de Navare, depuis Henri IV. Roi de France, qui fit ſon abjuration dans l'Egliſe de St. Denis entre les mains de l'Archevêque de Bourges, après avoir conféré de ſa converſion à l'Egliſe Romaine avec Nicolas Eſſelin & Jean Gobelin tous deux Religieux de St. Denis: il fut reçu fort ſolennellement; & on expoſa le St. Sacrement pendant 8. jours. Ce Prince fut ſacré dans l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres le 27. de Fevrier 1594. & on ſe ſervit de l'huile de la ſainte Ampoule qui ſe garde dans l'Abaye de Marmoutier.

En 1607. il ſe forma une Congrégation de St. Denis, parceque ce Monaſtére étoit le Chef de neuf autres qui entrérent dans cette aſſociation; elle fut confirmée par le Pape Paul V. en 1614. mais une pareille autorité ne lui put aſſurer une durée fixe.

Je ne parle point, pour éviter la longueur, de pluſieurs réceptions de Princes, ou inhumations de leurs corps dont il eſt fait mention dans le 7. livre de cette Hiſtoire, que *D. Felibien* termine par l'éloge de pluſieurs Religieux diſtinguez par leur naiſſance & par leur ſavoir. Claude de Guiſe frére naturel du Cardinal Charle de Loraine; Crêpin de Brichanteau Docteur en Téologie, Confeſſeur de Henri ſecond & de François ſecond, nomé

 à l'Eſ

à l'Evêché de Senlis ; Préjent Isauré Prévôt de l'Abaye de St. Denis, & Abé d'Angle en Poitou ; Jaques de Créqui Abé de Montéléon ; Pierre Pinchonnat Chantre & Docteur en droit ; Jaques de Certone Docteur en Téologie, très versé dans les langues Gréque & Hébraïque ; George de Billi Evêque de Laon, qui a traduit quelques traitez spirituels de Louis Vivés & de Lanspergius ; Louis de Mornai de l'illustre famille de Chenu & de Montchevreuil, Abé de St. Nicolas de Macheroux ; Adam Brisset Souprieur Claustral de St. Denis ; D. Hugues Ménard un des plus savans Homes du dernier siécle.

Enfin dans le 8. livre de cette histoire *D. Felibien* décrit l'origine & done un abrégé de l'histoire de la Congrégation de St. Maur introduite dans l'Abaye de St. Denis le second jour de l'anée 1633. par la médiation du Cardinal de la Rochefoucaut.

D. Felibien fait aussi mention dans ce livre des troubles arivez pendant la minorité de Louis XIV. L'Abaye de St. Denis fut investie par l'Armée du Prince de Condé qui enfin céda la victoire au Vicomte de Turenne : le Roi & la Reine pendant ce dèsordre logérent dans l'Abaye de St. Denis. *D. Felibien* décrit aussi la maniére solennelle dont on fit à St. Denis les obséques de plusieurs Princes, d'Anne-Elizabet de France premiére fille du Roi Louis XIV. décédée au Louvre le 29. Décembre 1662. de la Reine Anne d'Autriche morte dans ce même endroit le 20. Janvier 1666. de Filipe d'Orléans décédé sur la fin de la même anée ; de Henriette Reine d'An-

d'Angleterre 3. fille de Henri IV. qui mourut subitement à Colombes à trois lieues de Paris en 1669. Je finirai le précis de cette Histoire par la réception du Roi Casimir en l'Abaye de St. Denis le 12. de Janvier de l'an 1670. où il retourna le Carême suivant.

A l'égard des Réformes qui ont été faites en divers tems dans le Monastére de St. Denis, & dont j'ai réservé de parler ici, on raporte la premiére à l'an 831. par les soins de l'Abé Hilduin qui interposa l'autorité de l'Empereur Louis-le-Débonaire pour rétablir la discipline réguliére dans St. Denis. Le célébre Abé Suger fut Auteur de la seconde Réforme en l'an 1127. quoique Guillaume de Nangis la fixe en 1123. les Religieux se portérent d'autant plus à seconder les pieuses intentions de leur Abé, qu'il leur dona lui même l'exemple par le changement qu'on vit dans sa conduite & dans ses mœurs, s'étant auparavant un peu livré à la complaisance que pouvoit assez naturellement lui inspirer la grande réputation qu'il s'étoit aquise dans le monde: & la 3. Réforme est celle de St. Maur en 1633.

Je crois aussi ne devoir pas obmettre la description de l'Oriflame dont il est fait mention dans le 4. livre, & que le Roi Louis VI. prit avec tant de solennité: il étoit fait en forme de Baniére ancienne ou de Gonfanon à trois pointes ou queues avec des houpes vertes ou frangées d'or. Il y en a qui prétendent qu'on lui a doné ce nom parcequ'il étoit d'une étofe de soye de couleur d'or ou de feu: & d'autres parcequ'il étoit ataché à

 une

une lance dorée. Etendart si précieux & conservé avec tant de respect, qu'on le regardoit come un présent du Ciel: le droit de le porter étoit réservé au seul Comte du Vexin: il étoit encore dans le trésor de St. Denis en 1596. mais à demi rongé des mittes.

Cette Histoire de St. Denis est très bien écrite, d'un stile solide, aisé, naturel; la narration en est tout à fait instructive & agréable; & le *P. Felibien* fait ménager l'atention du Lecteur par des digressions courtes & intéressantes. Je ne puis néanmoins dissimuler qu'on lui reproche de n'y avoir point observé une critique assez judicieuse, d'y avoir obmis certains faits, & de n'avoir point fait mention de plusieurs priviléges de l'Abaye, qu'il n'a pu obmettre sans doner quelqu'ateinte à la vérité de l'histoire. Cet Ouvrage est précédé de deux dissertations préliminaires; l'une sur le lieu du martire & de la sépulture de St. Denis, l'autre sur le tems de la fondation de cette Abaye: dans la premiére dissertation il remarque qu'il y a trois opinions sur le lieu du martire de St. Denis; la premiére de quelques Ecrivains qui prétendent que le Saint a été martirisé à Montmartre, & c'est la tradition comune du pays; la 2. de ceux qui veulent qu'il ait soufert le martire dans Paris même; & la 3. de quelques-uns qui refusant de se rendre à la tradition comune, qui fixe le lieu de son martire à Montmartre n'assignent aucun endroit où le Saint ait été martirisé. Ceux qui soutiennent la 2. opinion, l'autorisent des termes du Martirologe d'Usuard, *apud Parisium S. S. Martirum Dionisii* &c. mais ces termes peuvent s'entendre aussi bien des envi-

rons

rons de Paris, que de Paris même. Mr. de Tillemont fait violence aux termes, en interprétant de *Chaillot*, ce que dit l'Auteur de la vie de Ste. Géneviéve, que St. Denis a été martirisé dans un lieu qu'on nome *Vicus Catholiacensis*; le mot Latin de *Chaillot* étant *Callogelum* & non *Catulliacum*: il parait donc plus vraisemblable à *D. Felibien* que St. Denis a été martirisé dans le Faubourg qui conduit à St. Denis sur le chemin de Montmartre, qu'on apeloit anciennement *Chateuil* ou *Catulle*, come il parait par une charte de Childebert III. Quant au lieu de sa sépulture, les Actes le mettent à six milles de Paris, *sexto ab urbe lapide*, une pareille autorité n'a pu enlever le sufrage de Mr. de Launoi ni de Mr. de Tillemont; l'un se persuadant que le tombeau du Saint étoit dans l'Eglise de St. Denis-du-pas à Paris; & l'autre prétendant que le lieu de sa sépulture ne pouvoit être aussi éloigné que le marquent les Actes de son martire. *D. Felibien* réfute solidement ces deux célébres Auteurs, & fait voir que le lieu de la sépulture du Saint n'est autre que l'Abaye de St. Denis. Mr. de Tillemont dans une 2. édition du 4. tome de ses Mémoires s'est rendu au sentiment de *Dom Felibien*.

La 2. dissertation regarde le tems de la fondation de l'Abaye de St. Denis: *D. Felibien* se sert des propres armes de l'Auteur anonime de la vie du Roi Dagobert pour le combatre; puisqu'il avoue que l'Eglise qui subsistoit sous les regnes de Childebert I. & de Clotaire II. étoit la même qui avoit été bâtie par Ste. Géneviéve; & que les Rois prédécesseurs de Dagobert avoient fait de riches présens à cette

Eglise. On ne se persuadera pas aisément qu'une Basilique devenue illustre par les libéralitez de tant de Rois ait été dans la suite une petite chapelle pauvre & négligée, *vilis ædicula*, que l'Anonime n'apelle ainsi que pour faire plus d'honeur à Dagobert qu'il supose fondateur d'une autre grande Eglise à quelque distance de ce petit édifice, come il lui plait de l'apeler: il supose encore que Dagobert fit transporter les corps des S. Martirs dans cette nouvelle Eglise; mais cette supofition n'a pas plus de vraisemblance que la premiére; puisque Clovis II. son fils témoigne que l'on voyoit dans la Basilique de St. Denis les corps des S. Martirs depuis longtems; ils n'y avoient donc pas été aportez depuis peu : *D. Felibien* conclut de ces preuves, que si l'on entend par la fondation le premier établissement de l'Ordre Monastique dans St. Denis, on ne peut l'atribuer à Dagobert; ce qu'il confirme par une donation faite à Dodon & aux fréres desservans l'Eglise de St. Denis, datée de l'an 626. ou 627. il s'ensuit que Dagobert n'a passé dans l'esprit des Peuples pour fondateur de l'Abaye de St. Denis, que parceque l'ayant mise par ses libéralitez dans un plus beau lustre qu'elle n'étoit auparavant, on s'est insensiblement porté à croire qu'il étoit le fondateur d'une Eglise, devenue par ses soins bien plus magnifique qu'elle n'étoit sous ses premiers fondateurs.

D. Felibien réfute enfin Mr. de Launoi qui a prétendu que Charles Martel étoit fondateur de l'Abaye de St. Denis : mais ce sentiment si dénué de vraisemblance a si peu prévenu ceux qui sont versez dans l'histoire, qu'il sufit de le proposer pour le détruire.

En 1699. le *P. Felibien* fit imprimer une lettre circulaire sur la mort de Me. d'Harcourt Abesse de Montmartre.

En 1711. il dona au Public la vie de Me. d'Humiére Abesse & Réformatrice de l'Abaye de Mouchi; in 8. imprimée chez Jaques Etienne : on voit à la fin de cette vie un petit Ecrit composé par cette vertueuse Abesse qui a pour titre ; *sentimens de piété sur l'Eucaristie tirez des Pseaumes.*

Mrs. les Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris informez du mérite du *P. Felibien*, le choisirent pour écrire l'histoire de cette ville célébre ; il en publia en 1713. le projet inséré dans le Journal de Paris au 26. Juin de la même anée : si l'on juge par cet échantillon du mérite de l'ouvrage, on peut assurer que ce sera une histoire des plus belles, des plus exactes, & des plus acomplies : elle doit paraitre incessament par les soins du P. Lobineau qui a supléé par son travail à ce qui manquoit à sa perfection ; le *P. Felibien* n'ayant pu avoir la satisfaction de la publier lui même. Cet Ouvrage est en cinq volumes in fol. avec figures, & s'imprime chez Guillaume Des Prez & Jean Des Essars.

D. Felibien a encore composé la vie de St. Anselme avec des réflexions sur ses Ouvrages : cet Ecrit n'est pas encore imprimé. Ce Religieux avoit fait profession en l'Abaye de Lire Diocése d'Evreux le 9. d'Aout de l'an 1683. & est mort dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 10. de Septembre 1719.

On peut consulter le Dictionaire de Moréri édition de 1712.

FILLATRE.

Dom GUILLAUME FILLATRE s'eſt diſtingué dans la Congrégation de St. Maur par ſon eſprit & ſa piété : il étoit né dans la paroiſſe du Tilleul au Dioceze de Rouen en 1634. & il s'étoit conſacré à Dieu par la profeſſion Religieuſe dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 22. jour de Mai de l'an 1652. âgé de 18. ans. Né avec un génie heureux pour les ſciences, il eſt peu de genre de littérature où il ne fut fort versé : il étoit en grande relation avec le P. Mabillon qui le conſultoit ſouvent & qui feſoit une eſtime très ſinguliére de ſon ſavoir & de ſon érudition. Il avoit compoſé pluſieurs écrits ſur diférens ſujets; mais la modeſtie trop ſévére dont il feſoit profeſſion a enlevé au Public ces précieux morceaux de littérature qu'il devoit cependant regarder come ſon héritage: & ſe voyant à l'article de la mort, il compta entre ſes devoirs celui de conſumer ces heureuſes productions de ſon eſprit. Il ne nous reſte de lui qu'un Mémoire fort ample qu'il publia en 1690. pour autoriſer le droit qu'a l'Abaye de Fécamp d'être immédiatement ſoumiſe au St. Siége, & d'avoir jurisdiction, come Epiſcopale, ſur 36. paroiſſes de diférens Diocezes: l'Archevêque de Rouen dans le Dioceze duquel eſt ſituée cette Abaye, prétendit troubler les Religieux dans la poſſeſſion de leur privilége ; le *P. Fillatre* lui fit voir d'une maniére ſolide & convaincante le peu de fondement de ſes prétentions. Cet Ouvrage de deux cens pages in folio eſt diviſé en deux parties ; dans la premiére il établit le droit, come Epiſcopal,

copal, de l'Abaye : la 2. partie est divisée en deux colones, dans la premiére on voit les objections du Prélat, & dans la 2. les réponses du *P. Fillatre*, dans lesquelles on remarque tant d'ordre & de justesse, & une conaissance si étendue de ce qui regarde l'histoire de l'Eglise, les réflexions enfin en sont si sensées & si judicieuses, que ce seul Ouvrage peut faire regreter ceux du même Auteur que nous avons perdus. Dom Gabriel Dudan, qui étoit alors Prieur de l'Abaye de Fécamp, l'a aidé dans ce travail.

Nous avons encore du *P. Fillatre* une dissertation sur le mot de *Mitra*, que le P. Roussel a insérée à la fin des lettres de S. Jérôme qu'il a traduites en notre langue. Le P. Thuillier a aussi inséré dans les Oeuvres postumes du P. Mabillon quelques lettres latines que le *P. Fillatre* avoit écrites à ce célébre Auteur ; on y trouve les réponses du P. Mabillon, dans lesquelles il fait l'éloge le plus glorieux de celui qui fait le sujet de cet article.

Entre les lettres de *D. Fillatre* on voit une dissertation assez précise sur ce terme *Osca*, dont il est fait mention dans le cérémonial de Lisieux : cette dissertation est très curieuse.

Le *P. Fillatre* écrivoit en Latin avec une pureté & une élégance dificile à imiter : il avoit d'ailleurs une érudition très étendue, & il se feroit aquis un rang très illustre dans la République des Lettres, s'il eût voulu consacrer sa plume à l'utilité publique : il a été fort longtems maitre de musique de l'Abaye de Fécamp, où il a terminé ses jours le 6. de Décembre de l'an 1706.

Le P. le Long en fait mention dans sa Bibliotéque des Historiens.

FOUQUERÉ.

Dom ANTOINE-MICHEL FOUQUERE' de Châteauroux en Berri vint au monde en 1641. il prit l'habit Religieux dans l'Abaye de St. Augustin de Limoges en 1657. & il y prononça ses voeux le 3. d'Octobre de l'an 1658.

Il a traduit du Grec en Latin les Actes du Concile * célébré à Jérusalem contre les Calvinistes, qui ne cessoient de publier que l'Eglise

* Il est à propos de remarquer que les Actes de ce Concile ont été de nouveau publiez en Holande en 1708. par le Sr. Aimon de Dauſiné, anciennement Prêtre de l'Eglise Romaine, & depuis Ministre Protestant, qui étant repassé en France sous prétexte de se convertir, & ayant obtenu une pension du Roi, vola en 1706. le manuscrit original de ces Actes dans sa Bibliotéque, & le fit imprimer à la Haye avec ses remarques & ses réflexions sous ce titre, *Monumens autentiques de la Religion des Grecs & de la fausseté de plusieurs confessions de foi des Orientaux produites contre les Téologiens Réformez par les Prélats de France & les Docteurs de Port-Royal: le tout démontré par des preuves juridiques tirées des Manuscrits originaux d'un Concile de Jérusalem.* Mr. l'Abé Renaudot a fort solidement réfuté ce livre du Sr. Aimon, dans celui qui a pour titre; *défense de la perpétuité de la foi*, publié en 1709. Messieurs les Etats d'Holande ont si peu aprouvé la conduite du Sr. Aimon, qu'ils ont restitué au Roi de France le manuscrit.

glise d'Orient avoit adopté leurs sentimens touchant les points contestez entr'eux & l'Eglise Romaine, surtout en ce qui regarde la présence réelle: ce Sinode fut tenu en 1672. sous le Patriarche Dositée: on voit à la fin de cet Ouvrage une atestation de Mr. le Marquis de Nointel Ambassadeur pour sa Majesté très Crétienne à la Porte Otomane, où il témoigne avoir reçu ce manuscrit Grec des mains du Patriarche Dositée; cette atestation est suivie d'un écrit de Denis Patriarche de Constantinople, publié aussi sur le même sujet en l'anée 1672. & que le P. *Fouqueré* a également traduit en Latin.

Ce livre du P. *Fouqueré* est un in 8. dont il y a eu deux éditions; la premiére en 1676. sous ce titre, *Synodus Bethlemitica*; & la 2. sous le titre de *Synodus Jerosolymitana*, beaucoup plus corecte que la précédente, parcequ'il avoit profité des lumiéres du P. Combefis. Ce Religieux en 1693. fut déchargé de la Supériorité qu'il avoit exercée pendant quinze anées; & il mourut dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 3. de Novembre de l'an 1709.

FOUR. (du)

Dom TOMAS du FOUR naquit à Fécamp en Normandie en 1613. D'un esprit supérieur & avec des dispositions extraordinaires pour les sciences, il y fit tant de progrès, & il se rendit si habile dans les langues savantes, qu'il enseigna la langue Hébraïque & soutint ses Téses de Filosofie en cette langue, n'étant

âgé que de dix sept ans : il étudia en Téologie sous le fameux Isambert, qui charmé des rares qualitez de son esprit a fait mille fois son éloge. Il demanda d'être admis au noviciat des Bénédictins de la Congrégation de saint Maur, & il fit profession en l'Abaye de St. Pierre de Jumiéges le 10. jour d'Aout de l'an 1637. où il a pratiqué les devoirs de la vie Religieuse avec la ferveur la plus constante.

On voulut l'engager à revoir la Poliglotte de Paris ; mais sa modestie ne lui put permettre d'enlever aux Auteurs la gloire de leur Ouvrage.

Il a doné au Public une Grammaire Hébraïque d'une métode très facile : c'est un in 8. imprimé à Paris chez du Gast : elle est dediée à Mr. Lescot Docteur de Sorbone & depuis Evêque de Chartres.

Il avoit encore composé une parafrase sur le Cantique des Cantiques.

Un Testament spirituel pour servir de préparation à la mort.

L'essai d'un comentaire sur les Pseaumes de David, qu'il avoit entrepris par l'ordre de ses Supérieurs : il fut prévenu par la mort, lorsqu'il travailloit à expliquer ce verset du Pseaume neuviéme, *sperent in te qui noverunt nomen tuum.*

Ce Pére dont l'esprit & la science fesoient espérer des Ouvrages bien plus considérables, mourut à la fleur de son âge sur les huit heures du soir du second jour de Février de l'an 1647. après huit jours d'agonie : il étoit âgé de trente quatre ans.

D. Luc

D. Luc d'Acheri fait mention de lui dans ſon catalogue des Auteurs Aſcétiques : & Mr. de Vigneul-Marville dans ſes mêlanges d'hiſtoire & de littérature en fait un fort grand éloge.

FOURNIER.

Dom DOMINIQUE FOURNIER né en 1656. à St. Jean-le-Vieux Bourgade ſituée à demie lieue de la ville d'Ambournai, a fait profeſſion en l'Abaye de la ſainte Trinité de Vendôme.

Il a doné au Public un livre qui a pour titre, *les ſaintes Grottes de l'Egliſe de St. Germain d'Auſſerre*. Il comence ce livre par obſerver que l'Egliſe de St. Germain dans ſon origine étoit un Oratoire ou une Chapelle, que S. Germain fit bâtir ſur ſon propre fond en l'honeur de S. Maurice & de ſes Compagnons : que ce Saint étant mort à Ravenne, ſon corps fut aporté à Auſſerre avec une pompe fort ſolennelle, & enterré dans l'Egliſe de S. Maurice le 1. jour d'Octobre de l'an 448. Environ l'an 500. Ste. Clotilde femme du Grand Clovis fit élever ſur ſon tombeau une Egliſe magnifique, dont on voit encore des reſtes dans l'ancienne ſtructure de la nef. Charles-le-Chauve & Louis-le-Germanique ſon frére firent ouvrir le tombeau du Saint, dont on tranſporta le corps dans une autre partie de l'Egliſe le 1. de Septembre de l'an 841. après la bataille de Fontenai en Auſſerrois. En 859. en préſence de Charles-le-Chauve il ſe fit une nouvelle translation du corps du Saint dans

les Grottes dont on doit la construction à la piété du Prince Conrad & de la Princesse son épouse, qui se rendit la directrice de ce qui regardoit l'Ouvrage : les autres corps saints furent transportez dans ces Grottes en 862. Au milieu du XIV. siécle Urbain V. qui avoit été Abé de St. Germain d'Aufferre, fit construire une nouvelle Eglise qui ne put être perfectionée, ce Pape étant mort en 1370. Dans le XVI. siécle l'Eglise de S. Germain & les Reliques des Saints furent exposées aux profanations des Calvinistes, qui brulérent le corps du Saint & plusieurs autres; mais on en sauva la plus grande partie. Entre tant de monumens précieux qu'on remarque dans cette Eglise, un des plus considérables est une armoire du gros pilier proche la Chapelle S. Benoît, où sont enfermez 25. corps Saints, qu'on croit être des Religieux de l'Abaye de St. Marien, qui subsistoit autrefois aux environs de la ville d'Aufferre, & qui furent martirisez en 911. & dont St. Geran fit transporter les corps l'anée suivante dans les Grottes. Cette Eglise est encore honorée du corps du Pape Urbain V. & de celui de Gerlan Archevêque de Sens, qui avoit été Religieux de l'Abaye.

L'Auteur fait dans cet Ouvrage l'abrégé de la vie d'un grand nombre d'Evêques qui sont enterrez dans ce saint lieu; il se fonde toujours sur le témoignage d'Heric Auteur contemporain : on voit à la fin un procès verbal, que Dom *Fournier* a raporté en Latin, de la visite qui fut faite en l'an 1636. des corps saints en présence de Mr. Seguier alors Evêque d'Auf-

d'Aufferre, & depuis Evêque de Meaux. Come cette Eglise est un des plus vénérables Sanctuaires de la France, je n'ai pu me dispenser de faire mention dans cette Bibliotéque d'un Ouvrage, qui peut contribuer à doner une véritable idée aux étrangers de tout ce que la renomée en publie. Dom *Fournier* s'étend plus particuliérement sur ce qui regarde St. Germain d'Aufferre : ce livre est un in 12. imprimé à Aufferre chez Troche en 1714.

D. *Dominique Fournier* a encore composé un grand nombre d'Ofices de Saints, dont on célébre les fêtes en diverses Eglises d'une maniére solennelle : celui de St. Anselme Archevêque de Cantorbéri & Abé du Bec a été imprimé en 1721. à Rouen chez la veuve Vautier. Il travaille à présent à composer l'Ofice de saint Denis. Il demeure dans l'Abaye du Bec en Normandie.

FRISCHE. (du)

Dom JAQUES du FRISCHE de Seez ville Episcopale de Normandie, vint au monde en l'an 1641. & il se consacra au service de Dieu par la profession Religieuse dans l'Abaye de Jumiéges le 16. jour du mois de Juin de l'an 1663. étant âgé de 22. ans.

Le *P. du Frische* étoit un Religieux d'un mérite singulier, qui crut ne pouvoir consacrer les talens qu'il avoit reçus du ciel à une ocupation plus glorieuse, qu'à celle de revoir sur les manuscrits les Ouvrages des anciens Péres de l'Eglise. Il entreprit d'abord une nouvelle édition

tion de ceux de St. Ambroise * qu'il publia avec des notes & des remarques en deux gros volumes in folio, qu'il dédia à Mr. de Harlai Archevêque de Paris: le premier tome fut imprimé en 1686. & le second en 1690. il a été associé dans ce travail de D. Nicolas le Nourri. La préface des éditeurs est fort succincte; ils remarquent que le Saint étoit doué dans le dégré le plus éminent de toutes les vertus qui le rendirent si recomandable au grand Téodose, qui disoit n'avoir point vu d'Evêque qu'on pût comparer à Ambroise: quant à son stile, ils remarquent qu'il est abondant, élégant, tel qu'il con-

* St. Ambroise Archevêque de Milan naquit vers l'an 340. & mourut en l'an 396. C'est un des Péres de l'Eglise dont les Ouvrages se sont le plus multipliez par de nouvelles éditions; la plus ancienne dont nous ayons conaissance fut publiée en Italie avant l'an 1485. par les soins de Maffée Vaneï Religieux Augustin qui la dédia à Ambroise Coran Général de son Ordre: cette même édition fut publiée de nouveau à Milan en l'an 1490. Jean Amerbach publia en 1492. à Bâle une nouvelle édition des Ouvrages de ce saint Docteur; & cette édition fut renouvelée dans la même ville en 1506. celle d'Erasme parut aussi à Bâle par les soins de Jean Costier Chanoine Régulier: celle de Jean Gillot fut publiée à Paris en 1568. & le Cardinal de Montalte depuis Pape sous le nom de Sixte V. en publia une nouvelle édition, dont les quatre premiers tomes parurent dans les anées 1580. 1581. & 1582. & le 5. en 1585. étant déja élevé à la premiére dignité de l'Eglise; cette même édition de Sixte V. fut imprimée à Paris en 1586. & l'a été depuis fort souvent, sans qu'on y ait rien changé.

convient à un home élevé dans l'Ordre des Patrices & nouri dans l'éloquence du Bareau; enſorte que St. Auguſtin ne prit que lui & St. Ciprien pour modéles.

Cette édition achevée le *P. du Friſche* travailla ſur St. Grégoire de Nazianze: à peine avoit-il formé ce deſſein, qu'il mourut le 15. jour de Mai de l'an 1693. dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez. Il avoit régenté auparavant la Rhétorique au colége de Tiron avec beaucoup d'éclat & de réputation.

Après la mort du *P. du Friſche*, D. François Louvart entreprit de continuer le St. Grégoire de Nazianze. Cet Ouvrage fut anoncé dès l'an 1704. dans les Nouvelles publiques, come devant paraitre inceſſament: en 1705. il écrivit une lettre aux Journaliſtes de Trévoux, qu'ils eurent ſoin d'inſérer dans leurs Mémoires, où il leur témoignoit que la dificulté d'une pareille entrepriſe demandoit encore du délai: cet Ouvrage fut anoncé de nouveau dans les Mémoires de Trévoux du mois de Décembre 1708. avec un ample détail de ce que devoit contenir cette édition, qui ne remplira pas ſitot l'atente du Public.

Mr. Pinſon célébre Avocat du Parlement de Paris publia l'éloge du *P. du Friſche* dans une lettre qu'il écrivit à un de ſes amis, qui fut imprimée: on peut encore conſulter les mêlanges d'hiſtoire & de littérature de Mr. de Vigneul-Marville.

GALLOIS. (le)

DOM ANTOINE-PAUL le GALLOIS de Vire au

au Dioceze de Bayeux en Normandie, s'eſt rendu très célébre dans la Congrégation de St. Maur par la beauté de ſon eſprit & l'étendue de ſes conaiſſances : il y fit profeſſion le 28. jour de Mars de l'an 1662. dans l'Abaye de ſaint Remi de Reims étant âgé de 22. ans.

Ceux qui jugeoient avec le plus de ſévérité du caractére des eſprits, reconaiſſoient en cet illuſtre Bénédictin une mémoire prodigieuſe, une lecture immenſe, une facilité de s'exprimer dans la converſation, où il répandoit une plénitude de penſées, ſi je puis parler ainſi, qui jointe à la force de ſon raiſonement, raviſſoit en admiration tous ceux avec qui il étoit engagé de diſcuter quelque point de doctrine. Il régenta d'abord la Filoſofie dans l'Abaye de St. Wandrille en 1668; mais cette étude ne s'étant pas trouvée de ſon gout, il s'adona à la prédication ; il a prêché pendant plus de 20. anées dans les catédrales de Rouen, d'Evreux, de Bayeux, de Caen, de Tours, de Vannes où étoit alors le Parlement de Bretagne, & en d'autres endroits, avec un ſuccès étonant, & ſuivi d'un concours prodigieux de monde, que la force & les charmes de ſon éloquence atiroient à ſes ſermons. Come il n'avoit pas moins de zéle que d'amour pour la vérité, il l'anonçoit quelquefois avec aſſez peu de ménagement; cette indiſcrétion lui ſuſcita pluſieurs ennemis, ſurtout à Caen, où la Faculté de Téologie cenſura quelques unes des propoſitions qu'il avoit avancées dans ſes ſermons de controverſe, dont il publia l'abrégé imprimé à Caen in 4. chez Poiſſon en 1684.

Cette Faculté n'étant alors compoſée que de cinq

cinq Docteurs d'un mérite assez obscur, le *P. le Gallois* se ménagea une victoire aisée sur de pareils ennemis; il oposa pour sa justification une apologie aux trois censures de la Faculté de Caen, la 1. du 30. de Juillet, la 2. du 20. Aout & la 3. du 2. jour de Novembre de l'an 1685. & il fit voir d'une maniére si convaincante sa Catolicité, que ses ennemis n'eurent plus d'autre ressource que le silence & la confusion. Cet Ouvrage du *P. le Gallois* imprimé en 1686. a pour titre, *Eclaircissemens apologétiques sur quelques propositions de Téologie; où l'on défend les expressions de l'Ecriture Sainte* &c. Cet écrit de près de 120. pages in 4. est terminé par les aprobations de plusieurs Evêques, Curez, Docteurs, ou autres Persones de ce rang, qui rendent un aveu autentique à la pureté de la doctrine du *P. le Gallois*, qui expose à la fin de cet écrit les régles que le P. Téofile Rainaud veut qu'observent ceux qui publient des censures d'Ouvrages qu'ils prétendent être erronez: elles se réduisent à sept, la première est d'être exemt de passion; la 2. d'agir avec toute sorte de précaution; la 3. d'assaisoner par la douceur leur procédure; la 4. de ne point détourner par des équivoques le vrai sens des propositions; la 5. de ne juger point du sens d'un Auteur par des passages tronquez, mais de regarder la suite, le dessein, & la liaison du discours; la 6. de ne condaner pas une opinion comunément reçue selon leurs préjugez & l'opinion qu'ils en ont; la 7. de ne condaner jamais une proposition qu'ils

qu'ils ne l'entendent & ne la comprennent à fond.

Le P. Téofile Rainaud fait également voir les obligations de ceux qui publient des censures injustes; ils doivent 1. révoquer leur censure & quant au droit & quant aux faits; 2. réparer tous les domages persônels qu'ils ont faits par leur injuste persécution, & le bien qu'ils ont empêché de faire; 3. réparer la bone renomée; 4. cette obligation s'étend jusqu'aux Persônes les plus illustres & les plus qualifiées; 5. les plus élevez dans les dignitez de l'Eglise y sont obligez come les autres. Cet écrit où le *P. le Gallois* propose ces régles, est muni de l'aprobation de dix Docteurs en Téologie de l'Université de Paris.

Il fit encore imprimer une déclaration signifiée l'onziéme de Février à Mrs. les Docteurs de la Faculté de Téologie de Caen; une Lettre d'un Ecolier en Téologie à un de ses amis, sur deux censures faites par les soi-disans de la Faculté de Caen; réponse charitable à la lettre difamatoire adressée à l'Université de Caen par le P. D. J. contre le R. P. Dom Antoine-Paul le Gallois. Les Ouvrages de cet Auteur ont été imprimez à Caen; & ces trois derniers en 1686.

Nous avons de plus de lui une Oraison funébre de la Reine Marie-Térése d'Autriche prononcée dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez en 1683. Ce texte, *hæc erat plena bonis operibus quæ faciebat*, lui done lieu de distinguer les actions persônelles & particuliéres qu'elle a pratiquées come Princesse, d'avec les

les Royales & publiques qu'elle a fait éclater come Reine.

Je ne parle point de quelques autres piéces moins considérables que le *P. le Gallois* a publiées en diférens tems ; come un éloge funébre Latin de Mr. le Tellier Chancelier de France en forme de prose carée, imprimé à Paris & à Rouen en 1685. chez Bonaventure le Brun.

Un écrit de même forme sur une Relique du Monastére de Bones-nouvelles de Rouen intitulé, *Velum Veli Dei.*

Enfin désocupé de tout, il dona toute son atention à la composition de l'histoire de Bretagne qu'il avoit entreprise par le conseil du R. P. Dom Maur Audren, dont le mérite est si universellement reconu dans la Congrégation de St. Maur : il avoit pour cet effet fait venir le *P. le Gallois* avec D. Denis Briand & D. Josef Rougier à Landevenec où il étoit Prieur, & il leur dona tous les secours nécessaires pour l'exécution de cette entreprise. Dom Josef Rougier lisoit les anciens titres avec une facilité & un succès, qui devoient avec justice le faire regarder come le plus habile home de France en ces sortes de découvertes ; Dom Denis Briand fesoit la critique des piéces qui devoient entrer dans le corps de l'Ouvrage ; & le *P. le Gallois* composoit l'histoire. Il suivit le R. P. Dom Maur Audren à St. Vincent du Mans, lorsqu'il en fut nomé Abé ; & il se livra avec tant d'ardeur à la composition de cette histoire, qu'elle étoit presque achevée, ou du moins fort avancée, lorsqu'il fut frapé d'apoplexie au Mont-St.-Michel dont il étoit alé visiter le Chartrier : & il en

en mourut sur le soir du 5. jour du mois de Novembre de l'anée 1695. âgé de 55. ans.

On peut consulter la préface de l'histoire de Bretagne publiée en deux volumes in folio.

GARET.

Dom JEAN GARET du Havre au Dioceze de Rouen, fit profession en l'Abaye de Vendôme le 27. de Mars de l'an 1647. âgé de 20 ans.

Demeurant en l'Abaye de St. Ouen de Rouen, il entreprit une nouvelle édition des Ouvrages de Cassiodore *, qu'il dédia à Mr. le Tellier Chancelier de France, & qui fut imprimée à Rouen en 1679. aux frais de Louis Billaine & d'Antoine Dezallier Libraires de Paris en un gros volume in folio divisé en deux tomes. Dom *Garet* a été aidé dans ce travail de plusieurs de ses confréres & surtout de D. Nicolas le Nourri, qui en a fait les Tables & la préface assez précise & qui ne contient rien de bien remarquable.

Les Ouvrages de Cassiodore sont précédez d'une dissertation sur sa profession Monastique, où l'on fait voir contre le sentiment de Baronius qu'il a été Religieux de l'Ordre de St. Benoît : on y voit enfin les témoignages qu'ont portez de lui divers Auteurs célébres.

Mr. le Marquis de Maffei a découvert encore en

* Marc Auréle Cassiodore Sénateur Romain, Consul, Moine & Abé vivoit dans le VI. siécle: ses Ouvrages avoient déja été publiez par Fournier Professeur à Orleans.

en 1717. un nouvel Ouvrage de cet Auteur sur les Epitres des Apôtres & sur l'Apocalipse : il a pour titre, *Complexiones in epistolis & Apocalypsi.*

Le P. *Garet* mourut en l'Abaye de Jumiéges en l'an 1694. le 24. de Septembre.

Mr. Baillet fait mention de lui dans ses jugemens des Savans.

GARNIER.

Dom JULIEN GARNIER de Converai au Dioceze du Mans, a pris l'habit de St. Benoît en l'Abaye de St. Melaine de Rennes, où il a fait profession le 30. de Septembre de l'an 1690. âgé de 20. ans. Né avec un esprit supérieur & des dispositions très heureuses pour les sciences, il a pris le gout des bones études, sous le R. P. Dom Michel Piette, qui depuis plus de 40. ans régente avec une très grande réputation la Téologie dans l'Abaye de St. Vincent du Mans.

Les progrès que le *P. Garnier* fesoit dans les sciences & son habileté dans la langue Gréque, ne purent être inconus des premiers Supérieurs qui l'apelérent à Paris dès l'an 1699.

Dès l'an 1701. il entreprit une nouvelle édition des Ouvrages de St. Basile, qu'il a conduite à sa perfection ; & dont le premier volume a paru en l'an 1721. & le 2. en 1723. le 3. n'est point encore publié.

Cette nouvelle édition marquée au caractére des meilleures éditions des Ouvrages des saints Péres de l'Eglise, entreprises dans ces derniers tems, a soutenu l'atention publique d'une maniére très glorieuse au *R. P. D. Julien Garnier* ; & on

& on convient qu'elle eſt de beaucoup ſupérieure à toutes celles qui avoient été publiées auparavant. C'eſt par cette raiſon que je ne puis me diſpenſer de mettre le Lecteur au fait de tout ce que la préface contient de plus remarquable.

D. Garnier fait d'abord voir l'utilité des nouvelles éditions de Ouvrages des Saints Péres, & il informe le Public qu'il n'a point eu l'embaras de choiſir, & qu'il s'eſt vu tout d'un coup come emporté vers St. Baſile, qui mérite la diſtinction la plus glorieuſe par l'éloge que lui ont conſacré les anciens Ecrivains, les plus célébres d'entre les Péres, les Conciles mêmes; & que leurs louanges ne concernent pas préciſément ſa doctrine, mais encore ſon éloquence ſupérieure à celle des plus fameux Orateurs, Périclés, Liſias, Iſocrate, & Démoſténe; qu'il a aplani par des interprétations les plus heureuſes ce qui paraiſſoit de dificultueux dans les Saintes Ecritures; & qu'il a opoſé l'autorité de la tradition, come un mur que les Hérétiques n'ont pu renverſer; qu'il a éclairé l'hiſtoire de ces tems de telle ſorte que les actions les plus remarquables des Catoliques & des Hérétiques nous ſeroient inconues, ſi St. Baſile n'avoit eu ſoin d'en conſerver la mémoire à la poſtérité; qu'il s'eſt apliqué avec un zéle digne d'un intrépide défenſeur des véritez Crétiennes, à combatre les erreurs de Sabellius, d'Arius, de Macédonius, d'Eunomius, d'Apollinaire, & des autres Hérétiques; & qu'il a enfin éclairci avec ſuccès tout ce qui regarde la Diſcipline Ecléſiaſtique & Monaſtique.

D. Garnier parle enſuite de toutes les diféren-

férentes éditions des Oeuvres de St. Basile. *

Je dois maintenant raporter le précis des éclaircissemens qu'il done sur tous les Ouvrages de ce Saint. Il partage ceux du 1. volume en 12. paragrafes : le premier regarde le livre de l'*Exameron*. *D. Garnier* fortifié par l'autorité de S. Jérôme, de Cassiodore, & d'Eustate, convient que le Saint est Auteur des neuf premiers Discours qui composent cet Ouvrage; mais il s'écarte du sentiment du P. Combefis & de Mr. du Pin qui atribuent au S. Docteur les deux Discours où il est traité de la création de l'Home, parceque Socrate, Cassiodore, & St. Grégoire de Nisse en parlant de *l'Exameron* ont dit expressément qu'il étoit imparfait : or il ne le seroit pas, si ces deux Discours y étoient ajoutez, puisque ç'a été par la création de l'Home que l'Ouvrage des six jours a été terminé. *Dom Garnier* n'est pas dans des préjugez plus heureux sur le 3. Discours du Paradis, que les mêmes Critiques veulent être la production du St. Docteur.

Dans le second paragrafe il discute s'il est vrai que le monde ait été créé en un moment; come semblent l'insinuer les premiéres paroles de Moyse, ou si ç'a été dans l'espace de six jours, come il parait assez évident par le détail qu'en fait le St. Législateur. Filon, Origéne, St. Atanase, St. Grégoire

G de

* N'ayant pu revoir l'édition de S. Basile, je ne puis marquer les anciennes éditions. Aureste cela est assez peu important, pour que cette obmission ne soit pas un crime.

de Nisse ont paru favoriser cette opinion, que le monde a été créé dans un instant; le *P. Garnier* observe qu'il parait que St. Basile a cru aussi ce sentiment le plus probable: on ne peut néanmoins dissimuler que les plus célébres Critiques tant anciens que modernes n'ayent suivi l'opinion contraire.

Le 3. paragrafe n'a rien de bien remarquable: il s'agit de savoir si c'est de St. Basile ou de St. Ambroise que S. Augustin a pris ce qu'il raporte d'un savant Sirien dans l'interprétation du premier livre de la Genése. *D. Garnier* intéressé en tout ce qui peut contribuer à la gloire de St. Basile, fait voir que c'est de ce St. Docteur que St. Augustin a pris ce qu'il a dit de ce Sirien.

Le 4. paragrafe est plus intéressant; il regarde un passage de la Genése, où il est parlé des eaux du Firmament. St. Basile dans le 3. Discours de son Exameron a repris Origéne de ce qu'il regardoit come allégoriques les expressions les plus claires de l'Ecriture Sainte, interprétant les eaux qui sont sur le Firmament par les puissances célestes, & celles qui sont dessous par les Anges rébelles ou les Démons. St. Grégoire de Nisse frére de St. Basile s'est écarté de son sentiment en ce qui concerne le premier point, & a soutenu avec Origéne que par les eaux qui sont sur le Firmament, il faloit entendre les Puissances célestes, quoiqu'il ait été d'une opinion contraire sur le second, & qu'il n'ait pas cru qu'on pût interpréter des Démons les eaux qui sont sous le Firmament. Cette facilité de St. Basile à se déclarer contre le sentiment d'O-

d'Origéne, a doné lieu à l'Empereur Justinien d'interpréter dèsavantageusement les paroles du St. Archevêque de Césarée, à qui il impute de dire qu'Origéne étoit regardé come un Hérétique, ce qu'on ne peut reprocher avec fondement à St. Basile.

Dans le 5. paragrafe l'éditeur de St. Basile a en vûe d'éclaircir quelques passages des Ouvrages de St. Ambroise dont le P. du Frische & le P. le Nourri n'ont pas doné une idée sufisante. Le P. le Nourri n'a pu aprouver la liberté de *D. Garnier* : j'aurois bien voulu dérober au Public la conaissance de cette contestation entre deux Confréres, mais come le propre d'un historien est d'être sincére & que cet écrit de D. le Nourri a été imprimé, il est de mon devoir d'observer qu'il ne soutient pas merveilleusement bien la juste réputation que ce Pére s'est aquise par ses autres Ouvrages.

Le 6. éclaircissement concerne les Ouvrages que St. Basile a composez sur les Pseaumes, qu'il a ornez d'une préface qui done une grande idée de la facilité avec laquelle le St. s'exprimoit. St. Ambroise qu'on a soupçoné de copier quelquefois St. Basile, s'est doné encore une plus libre cariére sur les Pseaumes; & *D. Garnier* a soin de citer les endroits de l'interprétation de St. Basile sur les Pseaumes qu'on trouve fidélement copiez dans les Ouvrages de St. Ambroise. *D. Garnier* prétend même que St. Augustin semble aussi quelquefois s'être aproprié les paroles du Saint. Il entre ensuite dans la contestation qui partage les Critiques sur le nombre des Pseaumes

que le Saint a interprétez ; il fait voir premiérement contre le P. Combefis que l'explication du 37. Pseaume est de St. Basile : il lui retranche l'explication du Pseaume 14. sur cette raison que l'interprétation copie les propres paroles d'Eusébe, ce qu'on ne peut reprocher à St. Basile, qui riche de son propre fond ne s'est jamais aproprié les sentimens & les paroles des écrivains qui l'ont précédé. Il lui conserve avec tous les Critiques le premier Discours sur le Pseaume 28. quoiqu'il ait quelques raisons de douter s'il est véritablement du Saint. Il lui assure encore les interprétations des Pseaumes 28. & 32. quoiqu'il paraisse aussi qu'il ait emprunté plusieurs endroits d'Eusébe : mais il observe qu'ils y ont été ajoutez par les écrivains ou Notaires qui assistoient dans ces premiers tems fort assidument aux Sermons des plus célébres Prédicateurs, qu'ils transcrivoient avec beaucoup de fidélité ; & c'est de cette maniére que leurs discours sont parvenus jusqu'à nous. Le *P. Garnier* remarque que quand il arivoit que les Péres n'interprétoient pas tous les Pseaumes, ou ne donoient pas à ceux qu'ils avoient expliquez toute l'étendue qu'ils auroient pu leur doner, ces écrivains y supléoient, par ce que d'autres Auteurs en avoient dit, & fouroient ainsi dans leurs Ouvrages des sentimens qui ne leur étoient pas propres. A l'égard de quelques fragmens d'explications sur les Pseaumes 114. & 115. le *P. Garnier* compte sur l'habileté du Lecteur ; & il lui parait qu'on peut les atribuer au Saint ou les lui retrancher ; ce sentiment étant assez problématique.

Il done dans le 7. paragrafe de pareils éclairciss-

ciſſemens ſur les Pſeaumes premier, 7. & 28. L'explication ſur le premier Pſeaume eſt conſtament de St. Baſile. Il ne peut ranger parmi les Ouvrages du Saint l'explication du Pſeaume 28. il reprend Fronton du Duc de ce que dans l'explication de ce verſet, *Adorate Dominum in atrio ſancto ejus*, il a fait une longue diſſertation pour découvrir le ſens qui ſe préſente naturellement à l'eſprit, c'eſt-à-dire, que l'Egliſe ne doit point être priſe en cet endroit pour le Temple, mais pour la comunion des Fidéles.

Dans le 8. paragrafe le *P. Garnier* fait voir avec aſſez de vraiſemblance que le comentaire qui porte le nom de Téodore d'Héraclée n'eſt point de cet Auteur, mais d'un écrivain qui lui eſt poſtérieur. *D. Garnier* ſe perſuade même qu'il n'eſt compoſé que des fragmens d'Ouvrages des plus célébres écrivains, Euſébe de Céſarée, Origéne, Didime, Apollinaire, St. Atanaſe, St. Baſile, St. Criſoſtome, & Téodoret: ce qu'il prouve par grand nombre de paſſages de ces diférens Auteurs qu'on remarque dans ce comentaire. Il entre dans les mêmes ſentimens ſur la parafraſe d'un Auteur ſans nom, qui fait le ſujet du paragrafe ſuivant.

Dans le X. éclairciſſement qui regarde le comentaire ſur Iſaye, il raporte le ſentiment des plus célébres écrivains tant anciens que modernes qui ont unanimement atribué cet Ouvrage à St. Baſile: entre les Anciens St. Jean Damaſcéne, Siméon Logotele, Taraiſe Patriarche de Conſtantinople, l'Auteur des Scolies Gréques ſur les Epitres des Apôtres; & entre les modernes Tilman, Fronton du Duc, les P. P. Combefis, Alexandre, & le Quien de

l'Ordre de St. Dominique, & Mrs. du Pin & de Tillemont. Ce n'eſt que par l'évidence des raiſons que le P. *Garnier* s'eſt écarté de l'opinion de ces célébres Auteurs, pour ſuivre celle d'Eraſme, de Rivet, & du P. Petau, qui prétendent que c'eſt un Ouvrage qu'on a ſupoſé à St. Baſile, & dont il n'eſt pas facile de conaitre l'Auteur, que le P. *Garnier* voit néanmoins être né à Céſarée en Cappadoce.

Les deux paragrafes qui terminent la préface de ce 1. volume regardent les livres contre Eunomius, & un petit Traité du St. Eſprit. Perſone ne conteſte au St. Archevêque de Céſarée les trois premiers livres contre Eunomius; mais *D. Garnier* qui ne ſe prête pas facilement à lui atribuer des livres où il ne voit point certain tour d'expreſſion particulier à ce Saint, croit qu'il n'eſt point Auteur des deux derniers livres compoſez contre cet Hérétique.

En ce qui regarde le traité du St. Eſprit le P. *Garnier* remarque qu'il eſt fort peu important qu'il en ſoit l'Auteur: il ne peut néanmoins l'atribuer à St. Baſile; & il eſt dans la perſuaſion que celui qui a compoſé les deux livres contre Eunomius eſt pareillement Auteur de cet Ouvrage.

Dans la préface du ſecond volume le P. *Dom Julien Garnier* s'eſt propoſé pareillement d'éclaircir les dificultez qui regardent les Ouvrages de ſaint Baſile, afin que par le diſcernement de ceux qui ſont véritablement de lui, d'avec ceux qui n'en ſont point, ſa doctrine reçoive plus d'éclat, & de lui aſſurer par là une gloire plus véritable.

Il l'a diviſée en quatorze articles ſéparez: le

le premier regarde la contestation qui partage les Critiques sur un second Discours sur le jeûne; car il n'en est point qui lui conteste le premier: *D. Garnier* croit avec Erasme contre le sentiment de Mr. Tillemont & de Mr. du Pin que ce Discours n'est point de St. Basile.

La variété des opinions sur l'Auteur du 17. Discours prononcé en l'honeur du saint Martir Barlaam ne parait pas indiférente à l'éditeur de St. Basile, en ce qu'il dépend de là de décider un point d'histoire qui regarde le lieu de la mort de ce Saint: car si c'est l'Ouvrage de St. Basile, come l'assure Mr. de Tillemont, il faut que saint Barlaam ait été martirisé à Césarée en Cappadoce, & que son corps ait reçu la sépulture dans cet endroit; ce qui parait d'autant plus vraisemblable à ce célébre Ecrivain que ce lieu a été le téatre du zéle de St. Barlaam: outre que St. Jean Damascéne, Métafraste & les Péres du VII. Concile ont atribué ce Discours à St. Basile. Quelque plausibles que soyent ses raisons, elles n'ont pu persuader *D. Garnier* qui atribue avec Mr. du Pin cette Oraison à St. Crisostome, fondé principalement sur la ressemblance du stile; & il fixe ainsi le lieu du martire de St. Barlaam à Antioche.

Dom Garnier n'entre pas dans de longues discussions sur ce qui regarde l'Homélie sur le Batême, qui fait le sujet de l'article 3. il se contente seulement de dire qu'elle lui parait indigne de St. Basile, aussi bien que l'Homélie prononcée à Lacise, lieu inconu jusqu'ici aux plus habiles Géografes.

Dans les six articles suivans *D. Garnier* entre dans une pareille discussion sur diférentes Homélies que les uns ont atribuées à St. Basile, & les au-

tres à d'autres Auteurs: en habile Critique, sans être ébloui par le nom & le caractére des Ecrivains, il retranche toutes ces Homélies du nombre des véritables Ouvrages de St. Basile; il n'excepte pas même de ce retranchement l'Homélie contre ceux qui nous reprochent d'adorer trois Dieux, que tous les Auteurs ont atribuée unanimement au St. Archevêque de Césarée. Les autres Homélies sont sur la Pénitence, l'incarnation, le libre arbitre; l'Homélie sur ces paroles, *ne dederis somnum oculis tuis*; & l'Homélie 3. sur le jeûne.

L'article onziéme est séparé en neuf paragrafes ou parties; où le P. *Garnier* discute tout ce qui regarde les Traitez Ascétiques du Saint: il lui conserve dans le premier avec tous les autres écrivains les premiers Traitez qui ont pour titre, *prævia institutio Ascetica; Sermo Asceticus, & exhortatio de renuntiatione sæculi; Sermo de Asceticâ disciplinâ, quomodo Monachum ornari oporteat*. La dificulté consiste à savoir si ces Discours ont été prononcez: *D. Garnier* le prétend; & se porte même à croire qu'il y avoit quelques femmes présentes lorsqu'il les prononçoit: il se persuade aussi que les Traitez du Jugement, de la Foi & quelques Discours moraux dont il est traité dans le second paragrafe, & dont on a fait honeur au Saint dans les éditions précédentes, sont effectivement de lui.

D. Garnier devenu plus indulgent sur les Ascétiques du Saint que sur ses Homélies, lui atribue pareillement les deux Traitez qui suivent ses morales, malgré le silence des anciens écrivains: il démontre dans le 4. paragrafe que les gran-

grandes & les petites régles sont d'un même Auteur ; quoique d'habiles écrivains en ayent porté un jugement diférent.

Dans le 5. il fait voir que les régles & les constitutions Monastiques ont été composées par deux diférens Auteurs ; étant impossible qu'un même Auteur ait des sentimens si diférens, que ceux qu'il est aisé de remarquer dans ces deux Ouvrages.

Dans le 6. il démontre contre le P. Combefis que St. Basile est Auteur des régles, mais qu'il n'a pas composé les constitutions Monastiques, qui sont l'Ouvrage d'Eustate de Sébaste; come il le fait voir dans le 7. paragrafe, sur l'autorité de Zozoméne.

Dans le 8. fondé sur le silence des anciens écrivains, il prétend que St. Basile n'est point Auteur des Epitimies dont plusieurs portent son nom; & que le P. Combefis suivi de quelques autres Auteurs prétendoit devoir être comptez au nombre des Ouvrages de saint Basile.

Dans le neuviéme il réfute pareillement le P. Combefis qui dans son édition de saint Basile atribue à ce St. Docteur deux Ouvrages qui ne sont pas de lui; dont le premier comence ainsi, *Cùm Dominus noster J. C. præcipiat quod dico vobis in tenebris dicite in lumine* &c. il observe que Mr. de Tillemont s'est aussi efforcé d'établir ce sentiment, quoiqu'il paraisse (ajoute le P. *Garnier*, ce qui doit assez surprendre) par les paroles de cet Auteur, qu'il soit du sentiment de ceux qui le croyent suposé.

Tout ce qui peut regarder les Ouvrages Ascétiques atribuez à saint Basile, étant ainsi éclairci, D. *Julien Garnier* examine s'il est Auteur des

deux livres sur le Batême : & come il ne se rend pas à de simples préjugez, il fait voir que le Saint ne peut être Auteur de ces deux Traitez ; quelque respectable que lui soit l'autorité de Mr. du Pin & de Mr. de Tillemont qui sont d'un sentiment contraire.

Dans le 13. article *D. Garnier* se propose d'éclaircir tout ce qui regarde la Liturgie de saint Basile, trois petits Ouvrages Latins publiez sous le nom du Saint, & une ancienne interprétation de Ruffin de quelques Discours. Il remarque d'abord fondé sur le témoignage des plus anciens Auteurs, Pierre Diacre, Léonce de Bisance, les Evêques assemblez dans le Concile de Trullo, Marc d'Efése, les Péres du 7. Concile & tant d'autres, que c'est un fait qui n'est plus problématique & qui doit passer pour constant, qu'il y a eu un Ouvrage qui portoit le titre de *Liturgie de St. Basile :* & le témoignage de ces anciens Auteurs doit être d'autant plus respectable que les plus célébres d'entre les modérnes ont favorisé ce sentiment, Mr. de Tillemont, Mr. du Pin, Guillaume Cave, & le célébre Mr. Renaudot. Des trois Ouvrages Latins le premier a pour titre, *Traité de la consolation dans les adversitez* ; le second est sur les louanges de la vie solitaire ; & le 3. consiste dans un avis qu'il done à son fils spirituel. *D. Garnier* prétend que ces trois Ouvrages prétendus du Saint, ne sont point de lui, & qu'ils ont été composez par quelcun à qui la langue Latine étoit familiére. Guillaume Cave, Albert Fabricius & Casimir Oudin ont cru que le véritable Auteur du premier traité étoit un certain *Victor* qui fut fait Evêque en Afrique vers

vers l'an 460. *D. Garnier* s'écarte du ſentiment des ces Auteurs, & propoſe la conjecture d'un habile Critique qu'il ne nome point, qui prétend que ce Traité a été composé par un François dans le tems que la peſte ravageoit la France: il eſt dans la perſuaſion avec quelques autres que le ſecond Diſcours n'eſt autre que le chapitre 190. d'un Traité de Pierre Damien ſur le *Dominus vobiſcum*. En ce qui regarde le 3. Diſcours, il laiſſe à la pénétration des Lecteurs de décider ſur le nom de l'Auteur, & ſur le tems auquel a été composé l'Ouvrage. Quant à l'interprétation qu'a faite Ruffin de pluſieurs Oraiſons de Saint Baſile, il en réduit le nombre à huit, contre l'opinion de Mr. de Tillemont, qui ſoutient que Ruffin en a interprété dix: le terme *ferme* dont ſe ſert Ruffin favoriſe le ſentiment du *P. Garnier*. C'eſt par là qu'il termine cette préface; en ajoutant modeſtement qu'il lui eſt échapé quelques fautes dont il doit compte au Public.

Le premier tome de cet Ouvrage a été imprimé chez J. B. Coignard en 1721. le ſecond en 1722. Chaque tome eſt terminé pas un Appendix qui contient les Ouvrages qu'on a fauſſement attribuez à Saint Baſile; & par les notes de Fronton du Duc ſur les Ouvrages du Saint.

Je ne puis me diſpenſer d'obſerver ici que le principal argument qu'employe le *P. Garnier* pour diſcerner les Ouvrages de S. Baſile d'avec ceux qu'il ne croit point être de lui, eſt la diférence du ſtile qu'il fait valoir au delà de tout ce qu'on peut ſe perſuader; quoique dans un endroit de la préface du premier tome, il paraiſſe convenir que la diférence du ſtile n'eſt

pas toujours une raiſon déciſive. Le moyen donc de concilier des ſentimens auſſi opoſez dans un même Auteur. On peut dire à la juſtification du P. *Garnier* que quand on s'eſt autant aproprié qu'il a fait le ſtile d'un Auteur par un travail de 20 anées ſoutenu du diſcernement le plus fin & le plus exquis, & de la critique la plus judicieuſe, on a alors droit de décider ſur la variété du ſtile.

Je crois auſſi devoir remarquer que cet Auteur dans ſa préface témoigne ſa plus ſenſible reconaiſſance à D. Faverolles le ſeul qui l'ait aidé dans ce travail, & très habile dans l'art de colationer des Manuſcrits & à l'exactitude duquel rien n'échape : ce n'eſt peut-être pas un auſſi petit talent qu'on peut ſe l'imaginer, quand on le poſſéde dans le dégré du P. Faverolles, à qui *D. Garnier* doit cette multitude de variantes, qui ne contribuent pas peu à diſtinguer ſon édition des autres.

GELE'.

Dom JEAN GELE' eſt né au Chêne dans le Rételois en Champagne en 1646. Il a fait profeſſion en l'Abaye de St. Remi de Reims le 23. de Septembre de l'an 1666. étant âgé de 20. ans. En 1684. il fut nomé Prieur de St. Quentin-en-l'Ile : il s'eſt retiré depuis dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il s'eſt ocupé à revoir les Oeuvres d'Ives de Chartres; l'Ouvrage eſt dans ſa perfection, & l'Auteur n'atend plus qu'un moment favorable pour le publier. Le P. *Gelé* a de plus fait imprimer en 1705. le Dictionaire hiſtorique & Géografique de M. l'Abé Baudrand qu'il a corigé & beaucoup augmenté.

GERBERON.

Dom GABRIEL GERBERON célébre par ses disgraces naquit le 12. jour d'Aout de l'an 1628. à St. Calais petite ville de la Province du Maine. Il fit ses études à Vendôme chez les Péres de l'Oratoire ; & il fut choisi par la ville de St. Calais pour Principal du Colége, n'étant âgé que de 19. ans. Il entra dans la Congrégation de Saint Maur en 1648. & fit à Dieu un sacrifice absolu de sa liberté l'onziéme jour de Novembre de l'an 1649. dans l'Abaye de St. Melaine de Rennes âgé de 21. ans. Après avoir enseigné la Rétorique & la Filosofie, il professa la Téologie dans les Abayes de Bourgeuil, de St. Denis en France & de Saint Benoît-sur-Loire jusqu'en l'an 1663. Une heureuse pénétration d'esprit, un discernement à l'épreuve de tout ce qui peut séduire l'imagination, un gout sûr, & une critique très judicieuse, lui ont aquis la réputation d'un des plus habiles Téologiens de France : ces dispositions qui ont fait l'admiration & l'étonement de ceux qui goutent le vrai mérite, ont produit un effet contraire dans des esprits moins disposez à le conaitre. Le P. *Gerberon* étoit Souprieur de l'Abaye de Corbie, lorsqu'en 1682. il sut tromper la vigilance de ceux qui vinrent pour l'arêter ; & il s'enfuit premiérement en Flandre, ensuite en Holande, & revint à Bruxelles en 1690, où il a demeuré longtems. En 1703. il fut arêté par ordre de l'Archevêque de Malines avec le P. Quenel qui trouva le moyen de s'évader. Mon dessein

n'eſt pas d'entrer dans le détail de tout ce que le P. *Gerberon* eut à ſoufrir au ſujet de ſa détention ; il me ſufit ſeulement de remarquer qu'il fut transféré des priſons de Malines à Amiens, & en 1707. au bois de Vincennes, où il demeura jusqu'en 1710. qu'ayant fait ſavoir ſes diſpoſitions à Mgr. le Cardinal de Noailles, cet illuſtre Prélat lui envoya Mr. l'Abé Vivant ſon Grand-Vicaire & Mr. l'Abé Bochart Tréſorier de la Sainte-Chapelle, qui reçurent ſa profeſſion de foi dont ils parurent ſatisfaits : alors il fut élargi & envoyé premiérement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, * & delà dans celle de

* Le P. Gerberon étant arivé dans l'Abaye de S. Germain-des-Prez, on exigea de lui qu'il ratifiât ce qu'il avoit fait dans la priſon de Vincennes ; il parut alarmé de cette demande, & il n'héſita point de répondre qu'il préféroit la priſon au danger de doner ateinte à la pureté de ſes ſentimens. Alors on le menaça d'un ton capable de déconcerter un vieillard acablé d'infirmitez ; & come il vit qu'on ſe diſpoſoit à le ramener à Vincennes, il s'ofrit de doner ſa ſignature, ne déclarant néanmoins qu'il ne le feſoit que pour rendre à l'Egliſe la ſoumiſſion qu'elle a droit d'exiger de ſes enfans : Mr. l'Abé Vivant lui répondit que cela ſufiſoit, & qu'il étoit lui même dans de pareils ſentimens. Il a été aiſé de remarquer dans la ſuite de la vie du P. Gerberon que ſa ſignature n'étoit pas la véritable expreſſion des ſentimens de ſon cœur : dans ſa retraite de S. Denis il dicta à une perſone de confiance un écrit qui avoit pour titre, *Le vain triomfe des Jéſuites dans la rétractation du P. Gerberon :* mais il ne put tromper la vigilance du P. de Loo ſon ſupérieur qui obſervant toutes ſes démarches, trouva moyen de le ſurprendre lorsqu'il dictoit cet écrit, qu'il ſuprima.

de St. Denis en France, où il mourut le 29. jour de Mars de l'an 1711. âgé de 83. ans.

On lui a tant atribué d'Ouvrages qui ne sont pas de lui, que je ne pourois me déterminer dans le choix de ceux qui en sont véritablement, si je n'avois heureusement recouvré un mémoire écrit de sa propre main quelque tems avant sa mort, où il entre dans le détail des Ouvrages qu'il a composez.

En 1669. il publia en Latin une Apologie de Rupert Abé de Tui * qu'il avoit composée lorsqu'il enseignoit le Téologie à St. Benoît-sur-Loire. Dans la premiére partie il discute quels sont les véritables Ouvrages de cet Abé, l'ordre qu'il y a observé, le tems auquel il les a composez, ce qui y a doné ocasion; & il fait un abrégé de ce qu'ils contiennent. Dans la 2. il fait voir que ce pieux & savant Abé n'a eu que des sentimens très Catoliques sur l'Eucaristie: il réfute à la fin de cet Ouvrage la critique qu'a faite Claude Saumaise sous le nom de Verin des sentimens de l'Abé Rupert touchant la Transubstantiation. Ce livre a été dédié au Cardinal de Bouillon; & imprimé chez Charles Saureux.

En 1673. le P. *Gerberon* fit imprimer à Bruxelles les actes de Marius Mercator en un volume in 12. avec des notes courtes & sensées: c'est ce qui a fait dire à Mr. Baillet dans ses Jugemens des Savans que le petit Rigberius avoit assomé les gros volumes du P. *Garnier*, qui avoit fait sur cet Auteur des notes fort amples & fort inu-

* Rupert étoit né dans l'onziéme siécle: & mourut en 1135.

inutiles. Ce petit volume qu'a doné au Public le P *Gerberon* contient le Mémoire contre Julien, la traduction du Sermon de Téodore de Mopſueſte avec ſon prologue, les deux lettres contre Neſtorius, & le traité d'un Hiſtorien.

En 1674. on vit paraitre les ſentimens de Criton ſur l'entretien d'un Religieux & d'un Abé touchant les Comandes; imprimez à Orléans, & compoſez par le *P. Gerberon.*

En 1675. il dona une nouvelle édition des Ouvrages de Saint Anſelme * en un volume in folio : il la dédia à Mr. Colbert alors Abé du Bec & depuis Archevêque de Rouen. Il y a joint quelques Ouvrages d'Edmer, auparavant mal nomé Ediner, Religieux de la Congrégation de Clugni dans le Monaſtére de Saint Sauveur de Cantorbéri; n'ayant pu voir les autres qui ſont conſervez dans les Bibliotéques d'Angleterre. Il a auſſi inſéré dans cette nouvelle édition les notes du P. Antoine Picard Chanoine Régulier de Saint Victor de Paris, ſur les lettres de Saint Anſelme. Cet Ouvrage a été imprimé aux frais de Louis Billaine & de la veuve Dupuis.

Cette nouvelle édition des Oeuvres de St. Anſelme contient pluſieurs piéces qui ne ſont point dans les éditions précédentes; come un livre entier de lettres, où ce Saint décrivant l'hiſtoire de ſa perſécution, fait voir avec quelle fermété il défendit les libertez de l'Egliſe.

On avoit inſéré dans quelques Bréviaires come des piéces autentiques & véritablement de Saint

* St. Anſelme naquit en 1033, fut élu Abé du Bec en 1078. Archevêque de Cantorbéri en 1093. & mourut l'an 1109.

Saint Anſelme un certain Traité de la conception, dont le P. Téofile Rainaud n'avoit doné qu'un fragment; & une certaine lettre, où l'on raporte diverſes viſions ſur ce ſujet. Le *P. Gerberon* prouve évidemment que ce Traité n'eſt point de St. Anſelme, & qu'il ne contient rien que de fabuleux: il fait ainſi la critique de tout les Ouvrages qui ſont véritablement du Saint & de ceux qui ne ſont pas de lui.

Entre tous les Ouvrages de piété de St. Anſelme, il n'en eſt point qui lui ait aquis une réputation plus glorieuſe que ſon admirable Traité, *Cur Deus homo?* Pourquoi Dieu s'eſt fait Home? L'eſprit humain n'a peut-être jamais rien produit de plus ſublime que ce Traité, où il explique d'une maniére admirable tout ce qu'il peut y avoir d'incompréhenſible dans le miſtére de l'incarnation.

D. Gabriel Gerberon a eu ſoin de mettre à la fin des Ouvrages de ce St. Docteur, les corections qu'il a faites & les diverſitez qu'il a remarquées. Les Ouvrages de St. Anſelme avec les notes du *P. Gerberon* ont été de nouveau publiez en 1721.

Dans la même anée que le *P. Gerberon* publia une édition nouvelle des Ouvrages de St. Anſelme; il fit encore imprimer chez Élie Joſſet le Catéchiſme du Jubilé & une diſſertation ſur l'Angelus.

En 1676. il publia un petit Ouvrage qui a pour titre, *l'hiſtoire de la Robe ſans couture de N. S. qui eſt révérée dans l'Egliſe du Monaſtére de N. D. d'Argenteuil.* Ce livre eſt un in 12. dont il y a eu cinq éditions; la 2. en 1680. & la 5. en 1712. à Paris. La 3. en 1703. & la 4. en 1706. à Beauvais.

Le *P. Gerberon* après avoir fait voir dans ce li-

livre le respect que nous devons avoir pour les vêtemens de J. C. démontre fort bien que la Robe sans couture est l'Ouvrage des mains de la Ste. Vierge ; qu'elle a servi à J. C. pendant toute sa vie mortelle sans qu'elle se soit usée ; que cette tunique après avoir été jetée au sort, fut rachetée & conservée dans une ville de Galatie, & ensuite portée à Jaffa où elle fut trouvée en l'an 594. par l'aveu d'un Juif nomé Simon qui la découvrit ; que de là elle fut transportée très solennellement à Jérusalem ; & que l'Empereur Charlemagne ayant reçu cette précieuse Relique des mains de l'Impératrice Iréne environ l'an 800. la dona à l'Abaye d'Argenteuil, où sa sœur Giselle & sa fille Téodrade étoient Religieuses ; qu'elle y fut trouvée & montrée publiquement en présence de Louis VII. & d'un grand nombre de Prélats & d'Abez l'an 1150. ce qu'il prouve par un acte très autentique de Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen, qui assure qu'elle étoit conservée en ce saint lieu, *ab antiquis temporibus*. Il fait voir ensuite que le vêtement qu'on conserve à Tréves n'afoiblit en rien l'histoire de la Robe d'Argenteuil : il finit enfin cet Ouvrage en raportant grand nombre de guérisons miraculeuses qu'ont obtenues ceux qui ont eu une vraye dévotion pour cette sainte & précieuse Relique.

En la même anée le *P. Gerberon* dona au Public, *le miroir de la piété crétienne*, publié sous le nom du Fr. Flore de Ste. Foi & imprimé à Liége chez P. Borardon en 1677. sous ce titre, *Miroir de la piété Crétienne, où l'on considére, avec des réflexions morales, l'enchainement des véritez Catoliques de la Prédestination & de la Gra-*

Grace de Dieu, & leur aliance avec la liberté de la Créature. Il dona la suite de ce livre, ou le Miroir sans tache, sous le nom de l'Abé Valentin, qui fut rimprimé en 1690. Le Cardinal Grimaldi Archevêque d'Aix, Mr. le Tellier Archevêque de Reims, & l'Evêque de Grenoble ayant censuré ce livre, le *P. Gerberon* leur écrivit deux lettres pour justifier ses sentimens. Mr. le Tourneur entreprit pareillement de réfuter la censure de ces illustres Prélats, par un écrit qui a pour titre, *le combat des deux Clefs*, où il fait voir que les erreurs qu'on prétend y démontrer ne sont diférentes en rien des plus pures véritez du Cristianisme, & des maximes les plus constantes de la Religion.

Nous avons de plus du *P. Gerberon* un jugement du Ballet & de la Danse.

Une Apologie de la Pénitence ; où il prouve que la Satisfaction est de Droit divin.

Le Plaideur intéressé condané par J. C.

Il a encore publié en 1672. une nouvelle édition du Catéchisme de la Pénitence, publié par Mr. Roucour premier curé de Brusselles. Le *P. Gerberon* a retouché cet Ouvrage qu'il a fait imprimer chez Elie Josset : il y a joint deux méditations de St. Anselme qu'il a traduites en François. Ces deux derniers Ouvrages ont été imprimez entre les anées 1675. & 1682.

En cette derniére anée, il fit imprimer un Manifeste adressé à Mr. de Seignelai Ministre d'Etat, où il lui rendoit compte de sa retraite & de sa doctrine.

Remarques de droit Canon qu'il composa par ordre de Mr. l'Evêque de Castorie, contre la présentation d'un Seigneur Catolique de Hollan-

lande, qui prétendoit avoir droit de Patronage dans les Oratoires des Catoliques.

La vérité catolique victorieuse; où il défend fortement les véritez de la prédestination & de la Grace efficace.

Réflexions Crétiennes; où il réfute les erreurs énoncées dans un sermon imprimé à Anvers.

Défense de l'Eglise Romaine touchant les véritez de la Prédestination gratuite & de la Grace efficace.

Le juste discernement en trois colones; dans la premiére il marque le sentiment des Pélagiens: dans la 3. ceux des Calvinistes: & dans la 2. il démontre la doctrine Catolique ou de St. Augustin touchant la Grace. Ces trois derniers Ouvrages n'ont été imprimez qu'en Holandois.

Anselmus per se docens: imprimé à Delft. Il ne contient que les textes touchant la volonté de Dieu, la Grace, & la liberté.

Critique ou examen des préjugez de Mr. Jurieu sous le nom de l'Abé Richard: imprimé à Leyden. Il le composa pour détruire celui de ce Ministre de Roterdam publié sous ce titre, *Préjugez contre l'Eglise Romaine*: l'Ouvrage du *P. Gerberon* est demeuré sans replique.

La traduction en François du livre qui a pour titre, *Monita salutaria*.

Le véritable dévot à la Vierge.

Ocupation intérieure pendant la Messe, avec des priéres avant & après la Confession & la Comunion.

La rénovation des veux du batême.

Ces Ouvrages ont été imprimez avant l'an 1690.

En 1688. il publia la Régle des mœurs contre les fausses maximes de la morale corompue: c'est

c'eſt un in 12. imprimé chez Nicolas Schouten. Le but de l'Auteur dans cet Ouvrage eſt d'ataquer la probabilité jusques dans les retranchemens où ſes défenſeurs croyent trouver le plus de ſureté. L'auteur comence d'abord par établir que la vérité eſt la ſouveraine & la ſeule régle de mœurs, & que cette vérité n'étant autre choſe que l'idée qui eſt en Dieu même, dans laquelle il contient toutes choſes, nos conaiſſances ne ſont véritables que par raport à la vérité des choſes, & autant qu'elles lui ſont conformes, & qu'elles nous les découvrent: qu'ainſi la vérité eſt la juſtice même, que cette vérité dépendant de la loi éternelle, tout ce qui s'en écarte eſt péché, que cette loi éternelle, au ſentiment de S. Auguſtin, eſt come tranſcrite dans l'ame des Sages & imprimée dans le cœur de tous les Homes, qui, ſelon St. Tomas, n'eſt qu'un rayon & une participation de la loi éternelle: ainſi la loi de nature eſt une régle des mœurs, que Dieu a gravée dans nos cœurs, qui nous marque ce que nous devons à Dieu, à nous-mêmes & aux Homes. Ces principes établis, il fait voir que Dieu ne pouvant rien ordoner d'injuſte, ſes comandemens doivent être la régle de nos mœurs, qu'ils ſont renfermez dans le décalogue, & que le Nouveau Teſtament n'étant qu'une expreſſion de la vie de J. C. doit être auſſi la régle de nos actions; & pour peu qu'on s'y rende atentif, on remarquera qu'on y diſtingue ce qui eſt de conſeil de ce qui eſt d'obligation: d'où le *P. Gerberon* conclut avec le Concile de Trente que tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ſont remplis de préceptes divins, qui doivent être

être la régle de nos mœurs & que tout ce qui s'en éloigne est péché ; sans que la coutume & l'opinion des Homes en puissent excuser: que par cette raison les décisions des Saints Péres qui ont expliqué l'Ecriture sainte, aussi bien que les ordonances des Supérieurs Ecclésiastiques, doivent aussi nous servir de régle dans nos actions; Dieu ayant ordoné lui même que dans le doute de ce qu'on doit faire, on s'adressât aux Prêtres préposez pour en juger: mais cette obéissance, selon S. Augustin, ne doit pas être aveugle; car quand la science est séparée de l'autorité d'un Pasteur, il peut ordoner des choses qu'on ne peut faire en conscience. Il remarque ensuite que le sentiment des Téologiens & des Casuistes ne peut pas nous régler dans la conduite de notre vie; parceque suivant souvent leurs propres lumiéres & leurs décisions étant fondées sur des raisonemens purement humains, c'est une régle qu'il est dangereux de suivre, selon ces paroles de St. Augustin, *humana authoritas plerumque fallit* : on peut porter un semblable jugement sur les avis d'un Directeur; la coutume & l'exemple ne peuvent encore nous justifier. D. *Gerberon* démontre enfin que dans nos doutes la loi naturelle, la raison & la conscience doivent être la régle la plus ordinaire de nos mœurs, la conscience n'étant autre chose qu'un Juge intérieur qui est né avec nous & dans nous, pour nous dicter ce que nous devons faire, & pour blâmer ou aprouver ce que nous avons fait : l'intention peut devenir encore la vraye régle de nos mœurs; c'est le desir du cœur : ce desir se forme ou par l'amour de la Creature, ou par l'amour du Créateur; si l'amour

mour Saint nous fait agir, notre intention est la vraye régle : mais elle ne sert qu'à nous séduire, si elle se propose un autre objet que l'amour de Dieu : la prudence même n'est pas toujours une régle sure pour les mœurs, parcequ'il y a une prudence selon le Sage qui nous trompe ; *ne innitaris prudentiæ tuæ.* L'Auteur parle ensuite de l'opinion qu'il fait voir ne pouvoir être une régle de conscience, parceque tous les Filosofes avouent que ce n'est qu'une conaissance incertaine. *D. Gerberon* termine ce traité en fesant voir que la Probabilité, sur laquelle il s'étend fort au long, ne sauroit être la régle de nos mœurs & de notre conscience : les Académiciens définissoient la Probabilité une vraisemblance ou aparence de la vérité : l'Auteur admet avec S. Augustin & St. Tomas cette définition : ces Filosofes n'étoient donc dans l'erreur qu'en ce qu'ils se persuadoient que la Probabilité étoit une régle de conscience si sure, qu'on ne péchoit point en la suivant. L'Auteur prouve par l'Ecriture, les Péres, les Téologiens, par la raison & par les censures de l'Eglise, que cette Probabilité ne sauroit être la régle de notre conscience. Il établit enfin les régles qu'on doit suivre dans les opinions probables ; la premiére maxime qu'il propose, c'est de suivre toujours l'opinion la plus sure ; c'est sur cette régle que les Papes se sont fondez en répondant aux doutes qu'on leur proposoit; la 2. maxime est de fuir tout ce qui a l'aparence du péché ; la 3. maxime est qu'on doit être persuadé que c'est tomber dans le péché que de ne pas éviter le péril d'y

d'y tomber, il démontre en dernier lieu que l'ignorance peut diminuer le péché, mais qu'elle n'en exemte pas ceux qui ne font pas ce qu'ils sont obligez de faire. Nous avons plusieurs éditions de cet Ouvrage : la 2. a été publiée en 1712.

Vers l'an 1688. il publia une nouvelle édition des œuvres de Baius ; il y a ajouté tout ce qui a été fait pour ou contre lui. Ce livre a été imprimé chez Henri Frix.

En 1692. des méditations crétiennes sur la miséricorde & la providence de Dieu, & sur la misére & la foiblesse de l'Home; imprimées à Anvers chez la veuve Schiffer sous le nom du Sieur de Pressigni.

En 1700. une histoire générale du Jansénisme en trois volumes in 12. contenant ce qui s'est passé dans l'Eglise au sujet d'un livre intitulé, *Cornelius Augustinus Jansenius*, depuis 1640. jusqu'en 1669. Ce livre a été imprimé à Amsterdam chez Claude de Lorme.

Come je n'ai pu savoir l'anée où ont été composez les Ouvrages qui suivent, je n'observerai aucun ordre en les raportant.

Traitez historiques imprimez à Bruxelles; où il montre 1. la tradition de la doctrine de la Prédestination gratuite & de la Grace efficace; 2. que cette doctrine est de Foi.

Une nouvelle édition du combat spirituel de Castanisa. *

Let-

* Jean Castanisa étoit un Religieux Bénédictin du Conseil de conscience de Filipe II. Roi d'Espagne: il mourut en 1598. Cet Ouvrage fut imprimé pour la premiére fois à Douai en 1625. Nous avons encore de lui les vies de S. Benoît & de S. Bruno.

Lettres de Jansenius avec des remarques Téologiques & historiques.

Deux lettres à Mr. Bossuet Evêque de Meaux; avec la traduction du livre de St. Augustin *de gratiâ & libero arbitrio*; & celui de S. Bernard sous le même titre.

La confiance crétienne imprimée à Utrecht; il réfute dans cet Ouvrage avec beaucoup de solidité ceux qui disent que la Prédestination gratuite méne au dèsespoir.

Le Crétien dèsabusé; imprimé à Leyden: où il raporte la doctrine catolique sur la Grace.

Une Logique en françois en forme de Dialogues; imprimée à Brusselles.

Trois Dialogues ou Conférences de Dames savantes contre le P. Alexandre Dominicain, oposé à St. Augustin.

Une lettre à la sœur Yde . . . Religieuse du Port-Royal.

Deux lettres à un Seigneur d'Angleterre touchant la mission des Jésuites. Le P. *Gerberon* s'atribue encore dans le mémoire dont j'ai parlé, l'*Abé Comandataire*.

Il a encore composé la vie de Jésus-Crist en François, durant sa détention à Amiens: cet Ouvrage n'a pas été imprimé.

On peut consulter Mr. le Cardinal d'Aguirre dans sa préface de la Téologie de St. Anselme; le Journal de Mr. l'Abé Gallois & plusieurs autres Auteurs; mais on doit se précautioner contre ceux qui n'en ont parlé que par un intérêt de parti, & se sont efforcez de décréditer sa réputation & de rendre sa mémoire odieuse.

GERMAIN.

Dom MICHEL GERMAIN de Pérone au Dioceze de Noyon en Picardie s'est distingué dans la Congrégation par sa science & par sa vertu. Apeine eut-il achevé ses études, que ses Supérieurs voyant en lui d'heureuses dispositions pour les sciences, lui donérent les moyens de les cultiver avec plus de facilité, en l'envoyant dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, pour y seconder le P. Mabillon dans les travaux qu'il avoit entrepris pour l'utilité de l'Eglise, & pour la gloire de l'Ordre de St. Benoît.

On ne vit jamais de Religieux plus laborieux & qui eût plus de gout pour l'étude que *D. Michel Germain*; il acompagna le P. Mabillon dans ses voyages d'Italie & d'Alemagne, & les relations qu'ils donérent de ces voyages ont été imprimées sous l'un & l'autre nom.

Le *P. Dom Michel Germain* a aussi eu une part très considérable au grand Ouvrage de la Diplomatique; & il en a fait le Traité qui regarde le palais des Rois, qui contient environ la 5. partie du livre.

Le Public lui est encore redevable de l'histoire de N. D. de Soissons qu'il entreprit à la priére de Me. Henriette de Loraine-d'Harcourt Abesse de ce Monastére, & qu'il lui dédia. Cet Ouvrage est un in 4. imprimé à Paris chez Louis Billaine en 1675. Il est partagé en quatre livres; dans le premier le *P. Germain* traite du Monastére en général, de sa fondation faite par St. Drausin Evêque de Soissons en l'an 658. & par Ebroin Maire du Palais, qui dona le Palais Royal qui étoit en cette ville aux Religieuses: ce

ce qu'on aura peine à croire de ce fameux Ministre qui rendit ſon miniſtére remarquable par les plus cruelles perſécutions qu'il ſuſcita aux plus ſaints Homes de ſon tems, come à St. Leger Evêque d'Autun, au Comte Guérin ſon frére, & à Ste. Sigrade leur mére qu'il relégua dans l'Abaye dont il pouvoit être regardé come le fondateur. Le *P. Germain* fait voir enſuite quelles étoient les prérogatives du Monaſtére; l'obſervance réguliére des Religieuſes de l'Abaye; quels étoient leurs noms & leurs fonctions: il inſtruit enſuite un Lecteur curieux de ces ſortes d'hiſtoires, ſur tout ce qui regarde l'Egliſe de l'Abaye, l'hôpital & les autres lieux Réguliers. Dans le 2. livre il fait l'éloge des Abeſſes; & décrit ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable pendant leur adminiſtration. Dans le 3. il parle des Saints & des Perſones les plus illuſtres dont il fait l'éloge, ſurtout de St. Drauſin & de St. Paſcaſe Radbert élevé jeune dans l'Abaye. Dans le 3. il circonſtancie les miracles qui ſont arivez dans l'Abaye par l'entremiſe de la Ste. Vierge; il entre dans le détail des reliques qu'on y conſerve, & des tombeaux les plus conſidérables. Cet Ouvrage eſt terminé par grand nombre de Chartes de nos Rois & de Bulles des Papes en faveur de l'Abaye: & par un traité des miracles écrit en Latin par Hugues Farſit.

Dom Michel Germain avoit encore compoſé une hiſtoire abrégée des Monaſtéres de la Congrégation, qui eſt demeurée Manuſcrite: & il a eu quelque part au 7. & au 8. ſiécles des Actes des Saints du P. Mabillon. Il étoit né en 1645.

& il mourut en l'Abaye de St. Germain-des-Prez âgé de 49. ans en 1694.

On peut consulter les préfaces des Actes des Saints du P. Mabillon.

GESVRES.

Dom FRANÇOIS GESVRES s'est rendu célébre de nos jours par son esprit & par sa science : il étoit né à Soindre village du Dioceze de Chartre situé à deux lieues de Meulan : il fit ses études à Paris ; & après avoir étudié quelques anées en Sorbone, il entra dans la Congrégation de Saint Maur, où il régenta pendant plusieurs anées la Téologie avec la distinction la plus éclatante. Lorsqu'en 1699. il l'enseignoit dans l'Abaye de St. Denis, ses téses, dans lesquelles il exprimoit librement les véritez crétiennes & avec autant de zéle que de science, furent vivement ataquées dans un écrit rendu public, qui a pour titre, *Theologiæ scholasticæ tumulus in thesibus San-Dyonisianis.* *D. Gesvres* se crut en devoir de confondre la témérité & l'ignorance d'un pareil agresseur, dans un écrit intitulé, *Theologiæ sophisticæ tumulus sincerior.*

Cela se passoit dans le feu des contestations que la nouvelle édition des Ouvrages de St. Augustin avoit excitées au sujet des matiéres de la Grace; & come le principal reproche de l'Abé Alemand contre les Bénédictins, consistoit en ce qu'ils avoient inséré dans leur X. tome l'analise du livre de la corection & de la Grace de St. Augustin de la composition de Mr. Arnaud; le P. *Gesvres* démontra dans un Ouvrage qu'il

pu-

publia en 1700. que cette Analise ne contenoit rien que de Catolique & d'ortodoxe. Cet Ouvrage, intitulé *Defensio Arnaldina*, est divisé en deux livres; dans le premier il fait voir de quel poids est l'autorité de St. Augustin dans les matiéres de la Grace, & quel a été son sentiment sur la volonté de Dieu à l'égard du salut des Homes; il explique ensuite avec la même netteté & la même précision, le sentiment des autres Péres de l'Eglise St. Hilaire, St. Prosper, St. Fulgence, St. Pierre Diacre, Loup Servat, Pierre Lombard, Hugues de St. Victor, St. Anselme, St. Bonaventure, & plusieurs autres: il ne néglige pas l'autorité des Auteurs modernes; de Bannes, d'Estius, de Silvius, des Universitez de Douai & de Louvain: il finit cette premiére partie en répondant aux objections de ses adversaires. Il s'ocupe uniquement dans le 2. livre à réfuter les erreurs de l'Abé Alemand; & à faire voir le foible & le ridicule de ses objections contre l'analise de Mr. Arnaud, dont il démontre la Catolicité. Il termine tout cet Ouvrage par l'analise du livre de la corection & de la Grace. Ce livre du *P. Gesvres* est un in 12. qui contient près de 800. pages. Il est intitulé; *Defensio Arnaldina, sive analitica Sinopsis libri de correctione & gratiâ, ab Arnaldo Doctore Sorbonico anno 1644. edita, ab omnibus reprehensorum vindicata calumniis.*

En 1700. il s'apliqua à la composition d'une *Téologie dogmatique*; & dans la crainte que les visites que son mérite lui atiroit à St. Denis, ne lui fussent un objet de distraction dans ses

études ; il demanda avec instance à ses Supérieurs de lui permettre d'aler demeurer à St. Remi de Reims, où il se livra avec une ardeur si démesurée à ce travail, qu'il étudioit réguliérement quatorze heures par jour, quelquefois seize, sans se permettre d'autre soulagement qu'une demie heure de récréation chaque jour. De pareils travaux dérangérent sa santé d'une maniére qui alarma les Supérieurs ; & dans la crainte qu'un Sujet de ce mérite ne devînt dans la suite inutile à la religion, ils lui ôtérent tous ses livres: six mois après il se crut rétabli ; & il reprit le travail dans l'assurance qu'il dona qu'il en useroit avec modération : il ne balança pas de sacrifier sa parole à sa passion pour l'étude, qu'il rectifioit par des vues de religion & de l'utilité de l'Eglise ; étant véritablement pénétré des sentimens de son état & sévérement ataché aux devoirs de sa profession. Il ne put plus résister à la violence de son mal : les Médecins lui conseillérent l'usage des eaux de Vichi ; sur la route il retomba dans ses premiéres défaillances, & il mourut au Monastére de Saint Pourçain en l'anée 1705.

On peut consulter Mr. Petit-Pié qui dans son examen téologique parle fort avantageusement du *P. Gesvres*.

GODIN.

Dom JEAN-ANGE GODIN de Dieppe ville du Dioceze de Rouen, où il naquit en 1609. se consacra au Seigneur par les vœux solennels le 29. d'Octobre de l'an 1631. étant âgé de 22. ans. *Dom Godin* étoit un Religieux qui n'étoit

pas

pas moins recomandable par sa science que par sa vertu.

Il se préparoit à doner au Public les Conciles du Dioceze de Rouen avec des notes qui en relévent de beaucoup le prix ; mais la mort le prévint dans cette glorieuse entreprise : ce fut le 10. de Novembre de l'an 1665. qu'il finit ses jours dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen âgé de 56. ans.

Le P. Pomeraye a publié après la mort du P. *Godin* les Conciles du Dioceze de Rouen & les notes de cet Auteur qu'il n'avoit continuées que jusqu'au Concile de Lilebone.

On peut consulter la préface des Conciles de Normandie publiée en 1717.

GOURDIN.

Dom MICHEL GOURDIN a prêché avec réputation dans les principales catédrales du Royaume : il n'a néanmoins fait imprimer aucun de ses sermons ; soit que ç'ait été un effet de sa modestie, soit qu'il n'ait pas cru qu'ils pussent soutenir l'atention du Public.

Nous n'avons de lui qu'une Apologie pour le Prince Guillaume-Egon de Furstemberg injustement arêté à Cologne par les troupes de l'Empereur, étant Plénipotentiaire de l'Electeur pour la paix qui se traitoit en cette ville : cet Ouvrage in 12. imprimé à Paris chez Elie Josset en 1674. a pour titre, *Illustrissimi Principis Guillelmi-Egonii Landgravii Furstembergii Serenissimi Archiepiscopi Electoris Coloniensis Legati violenta abductio & injusta detentio.* Le P. *Gourdin* après avoir fait voir, que les loix de l'Eglise, le

droit des Gens, & la foi publique ont été violez dans la détention de ce Prince, raporte quelques extraits d'actes de Conciles; de Decrets des Papes, & d'Edits des Empereurs, qui défendent aux Juges séculiers d'atenter sur la persone des Ecclésiastiques & de prendre conaissance de leurs diférends: il a aussi inséré dans cet Ouvrage les lettres des Rois de France, de Pologne, & d'Angleterre à l'Empereur, pour obtenir la liberté du Prince de Furstemberg; & il le termine par la réfutation d'un écrit de Cristofle Wolfgang plein de calomnies & d'impostures contre le Prince qui fait le sujet de cette Apologie.

Dom Michel Gourdin étoit de Montreuil au Dioceze d'Amiens; il prononça ses vœux en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 3. de Mai de l'an 1660. & mourut dans l'Abaye de St. Remi de Reims le 27. du mois de Septembre de l'an 1708.

GUARIN.

Dom PIERRE GUARIN est né dans le Dioceze de Rouen près de la forêt de Lions en 1678. Il a fait profession dans l'Abaye de N. D. de Lire au Dioceze d'Evreux le 21. d'Octobre de l'an 1696. âgé de 18. ans. Après le cours de ses études qu'il fit dans l'Abaye de St. Etienne de Caen, il fut envoyé dans le Monastére de Bones-nouvelles de Rouen pour y aprendre les Langues Gréque & Hébraïque; il y fit de si grands progrès que deux ans après il fut trouvé capable de les enseigner aux autres: il a été depuis à Reims, où il s'est aquis une fort grande répu-

réputation dans la conaiſſance de ces Langues; c'eſt là qu'il a formé le deſſein de doner au Public une Grammaire Hébraïque beaucoup plus ample, plus réguliére, & plus parfaite que toutes celles qui ont paru jusqu'ici. Il demeure actuellement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il continue ſes ſoins pour l'impreſſion de cet Ouvrage, qui doit paraitre en l'anée 1724. en trois volumes in 4. il s'imprime chez Jaques Colombat Imprimeur ordinaire du Roi. *

Le P. *Guarin* perſuadé que l'ordre, l'arangement, la métode ne contribuent pas moins que les préceptes même à inſtruire ceux qui s'apliquent à la conaiſſance des langues, leur a aplani par ces ſecours grand nombre de dificultez, dont les autres Grammaires ne donent point le dénoument: il a partagé la ſienne en trois livres; dans le premier il traite de l'Etimologie ou de l'analogie des mots: le ſecond comprend la ſintaxe tant ſimple que figurée: & le 3. a pour objet divers traitez qui regardent la Grammaire & la littérature Hébraïque; ainſi on y voit un ample traité des accens, la nouvelle poétique des Hébreux, leur Calendrier, la comparaiſon de leurs monoyes, de leurs poids & de leurs meſures avec les notres, un abrégé de la Grammaire Caldaïque qui peut faciliH 5

* Les deux derniéres Grammaires Hébraïques qui ont précédé celle du P. *Guarin* ont été auſſi imprimées chez Jaques Colombat; la premiére en 1708. & l'autre en 1716. Cette derniére eſt dégagée des points voyelles, & d'autres embaras inventez par les Maſſorites; le P. *Guarin* réfute les ſentimens de cet Auteur dans ſa nouvelle Grammaire.

ciliter l'intelligence des Saintes Ecritures en cette Langue, & plusieurs autres dont le détail ne convient point à cette Bibliotéque. Ces traitez sont suivis de trois indices; le premier des passages de l'Ecriture Sainte dont il done l'explication, le second des mots dificiles & irréguliers, le 3. des matiéres. Le 3. volume est terminé par un Lexicon fort ample: ensorte que cet Ouvrage doit moins être regardé come une Grammaire Hébraïque, que come un recueil fort métodique de tout ce qu'on peut trouver de plus curieux, qui ait raport à cette Langue, enrichi d'ailleurs de notes très amples & très recherchées, destinées pour ceux qui veulent s'instruire à fond de la Langue Hébraïque.

GUERARD.

Dom ROBERT GUERARD fut d'abord associé aux études du P. Delfau dont il partagea la disgrace & fut relégué à Ambournai: quelque tems après ses Supérieurs l'envoyérent demeurer dans l'Abaye de Fécamp; & ensuite dans celle de St. Ouen de Rouen, où il a passé le reste de ses jours dans une tranquilité qui paraissoit fort éloignée du desir de confier au Public le fruit de ses veilles & de ses travaux. Cependant come il publia en 1707. un abrégé de la Bible par demandes & par réponses, dont il s'est fait même trois éditions en assez peu de tems, je n'ai pu me dispenser de faire mention de lui dans cette Bibliotéque: cet Ouvrage a pour titre, *abrégé de la Bible en forme de questions & de réponses familiéres avec des éclaircissemens tirez des Saints Péres & des meilleurs interprétes.* C'est un

un gros in 12. divisé en deux parties; dans la premiére le *P. Guerard* a en vue d'éclaircir tout ce qui regarde l'ancien Testament, & dans la 2. tout ce qui regarde le nouveau: il examine quel est l'Auteur de chaque livre de l'Ecriture Sainte, en quel tems il a été composé, quel a été l'intention de l'Auteur en le composant, ce qu'il contient de principal & autres choses de cette nature assez intéressantes, si elles étoient discutées avec cette exactitude qu'on desireroit, & qu'il les eût débarassées de mille dificultez qui peuvent naitre. Cet Ouvrage est bon pour les enfans & pour tous ceux qui n'ont pas assez d'ouverture d'esprit pour pénétrer dans l'intelligence de nos mistéres les plus relevez. On a été surpris que *D. Guerard* ait avancé que cet abrégé de la Bible a été tiré des meilleurs interprétes; l'abrégé d'un livre ayant son fondement dans le livre même: c'étoit le titre de la premiére édition de cet Ouvrage, qu'il changea dans les autres; il a été dédié à Mr. Colbert Archevêque de Rouen: la 3. édition a été publiée en 1711.

Mr. de Vigneul-Marville dans ses mélanges d'histoire & de littérature parle fort avantageusement de *Dom Robert Guerard*, qui termina ses jours dans l'Abaye de St. Ouen de Rouen le second jour de Janvier de l'an 1715.

GUESNIÉ.

Dom CLAUDE GUESNIÉ né à Dijon en 1647. s'est distingué dans la Congrégation par son esprit, sa conduite, & sa capacité: il avoit fait profession en l'Abaye de St. Faron de Meaux

le 17. de Février de l'an 1669. il ne fut pas plutot engagé dans la Congrégation par les liens de la profession Religieuse, qu'on conçut de lui de grandes espérances. En 1681. il fut nomé Prieur de l'Abaye de Tiron ; & plusieurs anées après de St. Nicaise de Reims : mais peu sensible à de pareils honeurs, il préféra bientot le repos de la solitude & les avantages d'une vie tranquile & sédentaire, à tout caractére de supériorité & de domination.

Le Public est redevable aux *P. Guesnié* & Coutant de la table générale des Ouvrages de Saint Augustin, qui jointe à la vie de ce Saint Docteur contient un volume in folio : cette vie a été traduite en Latin sur les mémoires de Mr. de Tillemont par Dom Hugues Vaillant & Dom Jaques du Frische.

Quoique des écrits de la nature d'une table des Ouvrages d'un Auteur, n'entrent point au nombre de ceux qui demandent de l'esprit ; de la critique, & du raisonement, le Public ne peut néanmoins se dispenser de rendre à l'Auteur le tribut de la plus juste & la plus légitime reconaissance, pour le choix, l'ordre, l'arangement, une atention sage & discréte, & un travail infini qu'a demandé l'Ouvrage dont nous parlons.

Dom Claude Guesnié avoit de plus entrepris une nouvelle édition du Glossaire de Mr. du Cange qu'il devoit augmenter d'un volume in folio : mais la mort qui termine souvent les projets dans les quels les Homes mettent le plus leur confiance, n'a pas permis qu'il ait vu la fin de ce travail, que continuent Dom Toutain & D. Pelletier, qui étendent leurs idées bien au de-

là

là des recherches du P. *Guesnié*; & ils doivent grossir l'Ouvrage de Mr. du Cange de plusieurs volumes. D. *Claude Guesnié* est mort en l'anée 1723. dans l'Abaye de Saint Germain-des-Prez dont il avoit été Bibliotécaire.

JAMET.

Dom NOEL-FILIBERT JAMET étoit né dans le Dioceze de Rouen: il fit profession de la Régle de St. Benoît dans l'Abaye de Jumiéges en 1629. il mourut dans celle de Josafat au Faubourg de Chartres en 1671. Il est Auteur d'un Ouvrage qui a pour titre, *Traité de la circulation des Esprits Animaux*, qui a été imprimé après sa mort en 1682. par les soins du P. Mege.

JANVIER.

Dom AMBROISE JANVIER de Ste. Ausane Dioceze du Mans vint au monde en l'an 1614. entra dans l'Ordre de St. Benoît en 1636. & prononça ses vœux dans l'Abaye de Vendôme le 12. jour du mois d'Octobre de l'an 1637. âgé de 23. ans.

Il s'est distingué dans la Congrégation par son esprit & sa capacité, & par la parfaite conaissance qu'il avoit de la Langue Hébraïque.

Après avoir professé pendant plusieurs anées, il s'ocupa à revoir les Oeuvres de Pierre de Celles * Evêque de Chartres, dont il dona une nouvelle édition au Public en 1671. en un volume

H 7 in

* P. de Celles fut élu Abé de Celles en 1150. de St. Remi de Reims en 1162. sacré Evêque de Chartres en 1182 & il mourut l'an 1187. Le P. Sirmond publia ses Ouvrages en 1613. en un vol. in 8.

in 4. le P. Mabillon en a fait la préface. Ce livre fut dedié à Mr. le Tellier Archevêque de Nazianze & Coadjuteur de Reims : ce volume contient les sermons de P. de Celles sur diférens sujets, trois traitez dont le premier a pour titre *de Panibus*, le 2. *de Conscientiâ*, le 3. *de disciplinâ Claustrali* : il contient encore les lettres de P. de Celles & du Pape Alexandre III.

Le *P. Ambroise Janvier* a de plus traduit en Latin le comentaire du Rabin David Kimhi * sur les Pseaumes de David. Ce Rabin avoit inséré dans cet Ouvrage plusieurs choses contre la Religion crétienne, selon la coutume des Rabins : le *P. Janvier* les a obmises come inutiles à l'intelligence des Pseaumes. Ce livre a été imprimé en 1666. chez Louis Billaine & dédié à Messire François de Harlai de Chanvalon Archevêque de Rouen.

Dom *Ambroise Janvier* mourut en l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 25. d'Avril de l'an 1682. âgé de 68. ans.

Mr. du Pin fait mention de lui dans sa table des Auteurs Ecclésiastiques.

JESSENET.

L'estime du P. Mabillon est un préjugé si avantageux pour tout Auteur, que par cette raison je n'ai pas cru devoir obmettre le *P. D. Jean Jessenet* dans cette Bibliotéque. Il étoit né à Reims en Champagne en 1651. & avoit fait profession dans l'Abaye de St. Remi de la même ville le 20. de Juin de l'an 1670.

Dans

* Kimhi étoit né en Espagne dans le 13. siécle.

Dans un âge où l'on ne forme encore que de foibles desirs de tenter la route pénible de la République des Lettres, il se distingua néanmoins par son savoir & son érudition : il devint le compagnon des études & des travaux littéraires du P. Mabillon, qui fondoit sur lui de grandes espérances, lorsqu'au retour d'un voyage de Loraine qu'ils firent ensemble, il mourut en l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 6. de Novembre de l'an 1680. dans la 29. anée de son âge.

Il méditoit de grands Ouvrages sur l'histoire Ecclésiastique que sa mort prématurée ne lui a pas permis de publier : il a seulement fait la critique de plusieurs vies des Saints du recueil du P. Mabillon ; & il les a éclaircies par des notes & des remarques.

On peut consulter la préface du 5. siécle Bénédictin.

JUMILLAC. (de)

Dom PIERRE-BENOÎT de JUMILLAC né à St. Jean de Ligoure du Dioceze de Limoges de parens distinguez par leur noblesse, abandona le monde pour se retirer parmi les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur en l'anée 1629. & fit profession le 30. de Janvier 1630. dans l'Abaye de St. Remi de Reims.

Après avoir été Assistant du R. P. Général, & Supérieur dans plusieurs Monastéres, il se retira dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il mourut le 22. jour du mois de Mars de l'an 1682. âgé de 71. ans.

Ce

Ce Pére favoit parfaitement la Mufique, & étoit fort verfé dans la fcience du plein Chant: pour en faciliter l'intelligence à ceux qui entrent dans la Congrégation, il leur en traça une métode; c'eft un livre in 4. imprimé chez Louis Billaine en 1677. & qui a pour titre, *La fcience & la pratique du plein Chant; où tout ce qui apartient à la pratique, eft établi par les principes de la fcience & confirmé par le témoignage des anciens Filofofes, des Péres de l'Eglife, & des plus illuftres Muficiens, entr'autres de Gui Aretin & de Jean de Murs.* Ce livre eft divifé en huit parties; dans la premiére le *P. de Jumillac* traite de la fcience du Chant; dans la 2. des fons ou voix du Chant & de leurs intervales; dans la 3. de la durée ou mefure des fons ou de leurs notes; dans la 4. des tons ou modes du Chant; dans la 5. des cadences, des modes, & de la mefure; dans la 6. de leurs paufes ou filences; la 7. contient les notes & autoritez qui confirment & éclairciffent ce qu'il avance dans le corps de l'Ouvrage, ces notes & autoritez font en Latin; la 8. enfin contient les figures des exemples dont il parle dans fon livre, dans lequel il a inféré prefque tout entier l'Ouvrage du fameux Gui Aretin Religieux Bénédictin du Monaftére de Pompofe dans le Duché de Ferrare; qui environ l'an 1024. facilita l'art du Chant, en inventant les lignes, les notes, les lettres ou Clefs, le B. carre ou le B. mol, avec les fameufes fillabes *ut, re, mi, fa, fol, la, fi.* Le P. *de Jumillac* a encore remarqué les diférentes maniéres dont on notoit le Chant en Occident, avant qu'Aretin eût inventé fon fiftême.

Il y en a qui prétendent qu'il a feulement dirigé

rigé l'impreſſion de cet Ouvrage, & que D. Jaques le Cler en eſt l'Auteur. Ce Religieux eſt mort à S. Pierre-de-Melun le premier jour de Janvier de l'an 1679.

LAMI.

Dom FRANÇOIS LAMI d'une illuſtre famille du Dioceze de Chartre, naquit à Montereau en 1636. il ſuivit d'abord la profeſſion des armes; mais touché d'un véritable eſprit de Dieu, il abandona généreuſement tous les avantages que ſon mérite & ſa naiſſance pouvoient lui faire eſpérer dans le monde, pour entrer dans la Congrégation de Saint Maur, où il fit profeſſion le 30. de Juin de l'an 1659. âgé de 23. ans: ce fut en l'Abaye de St. Remi de Reims.

Il régenta d'abord la Filoſofie dans la Congrégation & il fut nomé Prieur de Rebais au chapitre général de 1687. Une pareille diſtinction n'avoit rien qui pût doner une nouvelle impreſſion de mérite au P. *Lami*, aſſez caractériſé par ſes propres talens, & qui devoit ſe frayer une route glorieuſe dans la République des Lettres par la beauté de ſon eſprit, la politeſſe de ſon ſtile, la ſublimité de ſes penſées, & l'excellence de ſes Ouvrages. Ainſi il ſe fit décharger de la Supériorité dès l'an 1690. & il ſe retira dans l'Abaye de St. Denis en France, où il ne fut pas longtems ſans dédomager le Public de la criminelle obſtination qu'il avoit eue juſqu'alors à lui refuſer les productions de ſon eſprit.

Le livre de la conaiſſance de ſoi même eſt le

le premier fruit de sa retraite, & celui qui l'a fait le plus conaitre dans le monde savant: il est divisé en 5. tomes, dans le premier il traite des secours que le bon usage de la solitude done au Solitaire; dans les trois suivans de l'Etre moral de l'Home, ou de la science du cœur; on voit à la fin du 4. des éclaircissemens sur ce qu'on avoit trouvé de défectueux dans les premiers tomes de cet Ouvrage; & le 5. n'est qu'une suite d'éclaircissemens sur les traitez de la conaissance de soi même: la plupart ne regardent que la Rhétorique & la Filosofie Scolastique, dont il avoit fait voir les mauvais effets; & il répond à l'Auteur des conversations crétiennes, qui lui avoit fait des reproches de ce qu'il l'avoit voulu rendre suspect de Quiétisme. Le premier tome fut imprimé en 1694. les deux suivans en 1697. le 4. & le 5. en 1698: tout l'Ouvrage est dédié à Me. la Duchesse de Guise, & a été imprimé chez J. B. de Lépine. Le P. *Lami* en publia une seconde édition en 1701.

Après avoir fait entrer l'Home dans la conaissance de lui même, il étoit de l'ordre que le P. *Lami* lui prouvât la vérité de sa Religion: c'est ce qu'il fit en publiant en 1694. le livre qui a pour titre, *la vérité évidente de la Religion crétienne*, imprimé chez Edme Couterot; & dédié à la Princesse de Salm: où il démontre que ce qui porte évidemment le témoignage & l'aprobation de la Divinité, est évidemment vrai; Dieu ne pouvant atester l'erreur & le mensonge: & que J. C. ayant été envoyé expressément de Dieu pour prêcher la Religion, come il parait par les proféties, les miracles,

la converſion des Gentils, la Réſurrection, l'Aſcenſion, l'effuſion du St. Eſprit; qui ſont autant de titres de ſa miſſion; il eſt donc conſéquemment vrai que la Religion qu'il a anoncée eſt évidemment vraye. Cet écrit fut compoſé à l'ocaſion de certaines Téſes ſoutenues à Caen chez les Jéſuites, où le profeſſeur ne s'étoit pas aſſez ménagé dans ſes termes. La Religion ainſi afermie, le P. *Lami* voulut convaincre les Atées; c'eſt ce qui produiſit en 1696. *le nouvel Atéiſme renverſé* ou *Réfutation du ſiſtême de Spinoſa* * imprimé chez J. de Nully. Cet Ouvrage contient trois traitez; dans le premier le P. *Lami* réfute Spinoſa par la métode comune, où il fait voir que la pure raiſon fait trouver dans l'Home la ſource des mêmes devoirs que ceux de la morale crétienne: dans le 2. il démontre que l'Incarnation n'a rien eu d'impoſſible, come l'a prétendu Spinoſa: & dans le 3. il réfute les erreurs de cet Atée par la métode des Géométres: cet Ouvrage eſt terminé par un paraléle de la Religion & de la morale de J. C. un ſecond paraléle des principes de Spinoſa avec ceux de Deſcartes; & par l'extrait d'une lettre de Mr. de Fénelon Archevêque de Cambrai ſur la réfutation de Spinoſa. Au comencement de ce livre le P. *Lami* done une idée fort étendue du ſiſtême de Spinoſa; & il explique le deſſein qu'il ſe propoſe dans la réfutation de cet Auteur.

Come le P. *Lami* n'étoit pas moins verſé dans

* Spinoſa naquit à Amſterdam en 1632. de parens Juifs Portugais; & il mourut à la Haye le 21. du mois de Février de l'an 1677.

dans les matiéres de la Téologie que dans celles de la Filosofie, il entreprit en 1699. de vanger les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur du soupçon d'héréfie que leur imputoit téméraírement un Auteur inconu déguisé sous le nom d'un Abé d'Alemagne : il publia deux écrits sur ce sujet ; le premier a pour titre, *Lettre d'un Téologien à un de ses amis*; & le 2. *Plainte de l'Apologiste des Bénédictins à Nos-Seigneurs les Prélats de France :* il en préparoit un 3. où il se proposoit d'entrer dans le détail le plus circonstancié des reproches & des acusations de l'Abé Alemand, lorsque le Roi imposa silence à l'un & à l'autre parti.

En 1700. le P. *Lami* publia *les gémissemens de l'ame sous la tirannie du corps :* son but dans cet écrit divisé en trois parties, est de faire voir que rien ne distrait & n'obscurcit plus l'esprit que la tirannie du corps, & qu'il a de la peine à vaincre les obstacles que cet ennemi opose à la perfection de son cœur ; que c'est néanmoins dans cet assujétissement de l'esprit au corps qu'éclate la sagesse de Dieu, & que la grace lui fournit plusieurs avantages dans cette dépendance. Cet écrit est composé en forme d'Aspirations ; & a été imprimé chez Nicolas le Clerc.

En 1703. le P. *Lami* fit paraitre au jour *Les Leçons de la sagesse sur l'engagement au service de Dieu* ; imprimées chez Denis Mariette : on voit au comencement une espéce d'épitre dédicatoire à un de ses amis, où il lui explique le dessein de son Ouvrage ; on voit ensuite un discours général sur l'engagement au service de Dieu : tout cet Ouvrage n'est qu'une fort longue

gue parafrase du chapitre 2. de l'Ecclésiaste.

En la même anée il publia six Lettres Filosofiques sur divers sujets importans, imprimées à Trévoux. Dans la derniére il prescrit les moyens de régler les diférens sentimens des Homes sur une même matiére. Il veut pour cet effet que, sans se livrer à ses préjugez, on ne forme de décision qu'après l'examen le plus sévére, & lorsqu'on sera entrainé par l'évidence des raisons. Il est plus aisé de prescrire ces sortes de régles que de les suivre. Les Journalistes de Paris firent un magnifique éloge de ces Lettres: & ceux de Trévoux parurent dans des sentimens oposez. Ainsi il se peut dire que le *P. Lami* n'a pu réussir à rendre conformes les opinions des Homes, même sur ce qui le regarde; puisqu'on a jugé fort diféremment d'un livre composé exprès pour les fixer.

En 1706. le P. *Lami* dona au Public *les premiers élémens des sciences; ou entrée aux conaissances solides: en divers entretiens proportionez à la portée des començans & suivis d'un essai de Logique:* cet Ouvrage imprimé chez Frédéric Léonard est écrit en forme de Dialogues; Timandre & Arsille sont les seuls interlocuteurs: Timandre instruit Arsille encore neuf dans les sciences. L'Ouvrage est partagé en 14. Entretiens dans lesquels il fait voir que l'Home ne peut vivre sans penser, parceque tout sentiment enfermant nécessairement la perception, & l'Home ne pouvant vivre si le sang ne circule, & si les esprits ne sont en mouvement, & le cerveau étant ébranlé par les esprits, l'ame en ressent toujours quelque impression: l'Home ne peut donc jamais être sans perception & con-

séquem-

séquemment sans pensée. Il démontre ensuite que l'Etre pensant est diférent du corps, come la conaissance l'est du sentiment : ces idées rendues sensibles au *P. Lami*, il prouve l'existence de l'ame & des autres Etres finis, qui n'existant pas par eux mêmes, suposent un Etre par soi éternel, indépendant & infini dans ses perfections. Ces véritez démontrées, il prouve que la pensée ne peut être une modalité de l'étendue : il fait voir ensuite que l'union de l'esprit avec le corps consiste dans l'exacte & nécessaire corespondance de ces deux parties de l'Home l'une avec l'autre. Sur l'origine & la nature des idées, il réfute le sentiment de Mr. Arnaud : il soutient qu'elles ne doivent point être confondues avec la perception de l'ame. Dans le 12. Entretien le *P. Lami* comence son essai de Logique ; il la définit l'Art de mener l'esprit à la vérité, en lui donant la justesse ; & il ajoute que tout son Art consiste en trois choses : 1. à renoncer à ses préjugez & à ses erreurs ; 2. à se préserver des uns & des autres ; 3. à prendre les moyens de faire naitre l'évidence dans les sujets qu'on examine.

En 1708. le *P. Lami* fit imprimer chez André Pralard *des Lettres Téologiques & morales* ; elles sont écrites sous le nom d'un Solitaire à un ami : il y en a 8. Dans la premiére il discute si la contrition est nécessaire, quand on est tombé en péché mortel ; & il soutient l'afirmative : les trois suivantes regardent la même matiére ; & il éclaircit les dificultez qu'on avoit formées sur la premiére : la 5. roule sur la morale des anciens Filosofes : dans la 6. il fait voir que le culte extérieur & intérieur sont également néces-

cessaires dans la Religion de l'Home : il explique dans la 7. coment J. C. a pu alier la souveraine béatitude avec la plus vive douleur : & dans la derniére il prétend qu'un Religieux qui est dans l'habitude de violer ses Régles, péche mortellement.

En 1710. il publia le livre intitulé, *l'incrédule amené à la Religion par la Raison ; en quelques entretiens où l'on traite de l'aliance de la Raison avec la Foi :* cet Ouvrage est une suite naturelle de celui des élémens des sciences ; & ce sont les deux mêmes interlocuteurs, Timandre & Arsille. Ce Traité est composé de neuf Entretiens & est écrit avec beaucoup de force & de solidité ; le *P. Lami* n'y néglige rien pour découvrir la vraye Religion par la lumiére de la Raison ; & pour démontrer la nature de son culte, il fait voir quels sont les vrais caractéres de la Religion ; & il fait consister un des principaux motifs de l'obligation où nous somes de croire les véritez crétiennes, dans l'établissement de la Religion par les Apôtres. Ce livre a été imprimé chez Louis Roulland.

En 1712. on publia après la mort du P. *Lami* un livre in-12. qui a pour titre, *de la conaissance & de l'amour de Dieu avec l'art de faire un bon usage des aflictions en cette vie*, imprimé chez Nicolas le Clerc. Cet Ouvrage est divisé en deux parties ; dans la premiére le P. *Lami* prouve l'existence d'un Dieu, & fait voir quelle est l'idée que nous devons nous en former pour exciter notre amour, & par quelle idée S. Augustin nous méne à la vraye idée de Dieu : dans la 2. partie il traite de l'amour de Dieu, & il remarque que les vertus en sont les fruits
&

& les effets ; il traite de toutes les vertus en particulier ; il finit cet Ouvrage par la parafrase de ce verset, *venite ad me omnes qui laboratis & onerati estis, & ego reficiam vos,* qui peut nous exciter à faire un bon usage des aflictions.

Dès l'an 1687. le P. *Lami* avoit publié une fort dévote parafrase sur ces paroles que les Religieux de St. Benoît prononcent au jour de leur profession, *suscipe me secundùm eloquium tuum, & vivam; & non confundas me ab expectatione meâ:* ce livre est très bien écrit, d'un stile solide, aisé, insinuant, naturel, & la délicatesse du stile ne lui ôte rien de cette onction toute sainte qui doit faire le propre caractére de ces sortes d'Ouvrages.

Nous avons encore du P. *Lami* des conjectures Fisiques sur les plus surprenans effets du Tonerre, avec une explication de ce qui s'est dit jusqu'ici des Trombes de Mer : il publia en 1688. cette dissertation ; qui fut rimprimée de nouveau l'anée suivante avec une nouvelle addition ; où l'on voit de quelle maniére le tonerre tombé sur une Eglise de Lagni a imprimé sur une nape d'Autel une partie considérable du Canon de la Messe. Ce livre a été imprimé chez la veuve de Sébastien Mabre-Cramoisi.

Une Lettre à Mr. de Malesieux Chancelier de la principauté de Dombes ; où il se plaint des Journalistes de Trévoux.

Une autre à Mr. l'Abé Brillon Docteur de Sorbone, pour la défense d'une démonstration Cartésienne de l'existence de Dieu, ataquée par ce Docteur dans le Journal des Savans du 10. de Janvier 1701. Cette lettre du P. *Lami* a été insé-

inſérée dans les mois de Janvier & Février 1701. des mémoires de Trévoux.

Il a encore publié en 1699. in 8. quelques lettres adreſſées au P. Mallebranche ſur la conteſtation qu'ils avoient enſemble touchant l'amour de Dieu; & quelques autres à Mrs. Leibnitz, du Puget, & autres Savans, ſur des matiéres Filoſofiques. La plupart de ces Ouvrages ont aquis une fort grande réputation au P. *Lami*: le Public a paru partagé ſur ceux qui ſuivent.

Réfutation du ſiſtême de la Grace Univerſelle de Mr. Nicole, qu'il compoſa à la priére de Mr. Arnaud. Le R. P. Général des Chartreux a auſſi réfuté le ſiſtême de cet Auteur dans deux lettres, dont on peut voir l'extrait dans les Journaux de Trevoux de l'anée 1712.

Le P. *Lami* a encore compoſé & fait imprimer en 1708. un écrit qui lui a fait beaucoup moins d'honeur que le précédent; où il réfute l'Auteur du livre de la priére publique, ſur un endroit de cet Ouvrage, qu'il n'avoit point entendu: & rien ne ſert davantage à faire voir l'excès où ſe portent les plus beaux eſprits, qui donent quelquefois dans des travers qu'on n'atendroit pas des eſprits du dernier ordre.

Je ne ſais ſi je dois mettre de ce nombre le livre qu'il publia en 1703. contre Mr. Gibert profeſſeur de Rhétorique au Colége des Quatre Nations, & qui a pour titre, *la Rhétorique du Colége trahie par ſon Apologiſte*; quoiqu'à parler en hiſtorien ſincére, il ſoit aſſez dificile de décider lequel des deux avoit raiſon. Mr. Gibert crut que le P. *Lami* vouloit ataquer la véritable Eloquence, & ce ne fut jamais ſon deſſein; le P. *Lami* ſe figura que Mr. Gibert vou-

loit autoriſer cette éloquence fauſſe, vicieuſe, qui ſert à nous ſéduire & à favoriſer nos paſſions, & il étoit fort éloigné de ces ſentimens. Les Journaliſtes de Paris décidérent en faveur du P. *Lami*; mais ceux de Trévoux ne lui furent pas également favorables. Nous n'avons du *P. Lami* que ce ſeul Ouvrage ſur cette matiére. Mr. Gibert intéreſſé perſonellement & aigri par les maniéres du *P. Lami*, publia quatre volumes in 12. pour défendre l'éloquence, qu'il crut ataquée par le Bénédictin; le premier publié en 1703. a pour titre, *de la véritable Eloquence* ou *réfutation des paradoxes ſur l'Eloquence avancez par l'Auteur du livre de la conaiſſance de ſoi même*. Les trois autres ont été publiez dans les anées 1704. 1706. & 1708. ſous ce même titre, *Réflexions ſur la Rhetorique*; *où l'on répond aux objections du* P. *Lami Bénédictin*: dans ces Ouvrages il ataque ſans aucun ménagement le P. *Lami*, & ne néglige rien pour convaincre le Public que c'eſt à tort que le Filoſofe Bénédictin diſpute au profeſſeur de Rhétorique la victoire. Mr. Brulart de Silleri Evêque de Soiſſons ne crut pas indigne de ſon rang d'entrer dans cette conteſtation & de ſervir de défenſeur à l'Eloquence maltraitée par le P. *Lami*, à qui il écrivit deux lettres: le Bénédictin répondit au Prélat, & on a fait un recueil de leurs lettres.

Les Chanoines Réguliers de Ste. Géneviéve, Auteurs de la Bibliotéque Françoiſe, lui atribuent encore un écrit contre le Socinianiſme: mais je ne ſache pas qu'il ait été imprimé.

Le P. *Lami* étoit un fort bel eſprit, un excellent Filoſofe, que de fructueuſes méditations avoient

avoient rendu très ſavant dans la conaiſſance du cœur de l'Home ; & qui écrivoit très poliment en notre langue : il y a néanmoins quelques uns de ſes Ouvrages où ſon ſtile eſt trop afecté. Il eſt mort en l'Abaye de St. Denis au mois d'Avril de l'an 1711. âgé de 75. ans.

LANGELÉ.

Dom JAQUES LANGELE' de Paris où il prit naiſſance en 1654. ſe conſacra à Dieu par la profeſſion Religieuſe le 25. jour d'Octobre de l'an 1674. dans l'Abaye de St. Faron de Meaux. Peu de tems après qu'il eut été promu au Sacerdoce, il fut envoyé en l'Abaye de St. Corneille de Compiegne, où on lui confia le dépôt du St. Suaire & des autres Reliques qui ſont conſervées depuis plus de 8. ſiécles dans cette illuſtre Abaye: ce fut ce qui lui inſpira le deſſein d'en examiner l'hiſtoire & d'éclaircir les dificultez qu'on pouvoit former ſur la conſervation de cette ſainte & précieuſe Relique ; il le fit par un écrit in 12. publié en 1684. dédié à Me. la Maréchale d'Humiéres, & imprimé chez J. B. Coignard : il a pour titre, *Hiſtoire du St. Suaire de Compiegne*. Le P. *Langelé* en prouve la vérité en feſant voir qu'il fut doné à Charlemagne par les premiers Princes d'Orient & mis enſuite à Aix-la-Chapelle en Alemagne ; que d'Aix-la-Chapelle il fut porté ſur la fin de l'an 876. en l'Abaye de St. Corneille de Compiegne, à qui il fut doné par l'Empereur Charles-le-Chauve ; ce qu'il prouve par des titres du 9. ſiécle ; par d'an-

 ciens

ciens historiens au nombre de 14. qui en font mention ; par la dévotion de Matilde Reine d'Angleterre qui dona une châsse d'or très riche pour le St. Suaire de Compiegne ; & par la piété de nos Rois qui depuis plus de 600. ans ont doné des marques publiques de leur dévotion pour cette sainte Relique ; par la confrairie du St. Suaire de Compiegne, à qui il fut doné ; par les indulgences acordées par les Souverains Pontifes & confirmées par leurs Légats ; & par grand nombre de miracles par lesquels Dieu a semblé confirmer la vérité de ce saint & précieux dépôt. Le P. *Langelé* raporte encore come une circonstance fort remarquable ; que lorsqu'on aporta le St. Suaire à Compiegne, le Clergé & les habitans alérent le recevoir à un demi quart de lieue de la ville, & qu'on éleva dans cet endroit une Croix, & depuis une chapelle qui fut apelée du St. Suaire, qui est à présent un Hermitage au bord de la forêt. *D. Langelé* finit cette dissertation en fesant voir que ce St. Suaire, quoique le plus autentique, ne détruit point la vérité de ceux de Bezançon & de Turin * : il supose pour cet effet qu'on employa

* Outre les Sts. Suaires de Compiegne, de Bezançon, & de Turin, on se croit encore en possession de cette Relique en d'autres endroits, come à Cadouin Abaye de l'Ordre de Citeaux, & à Cahors où le St. Suaire fut aporté en l'an 1239. Le P. Frison Jesuite a fait une description en vers de celui de Cadouin, dont le vénérable Béde a fait une mention si honorable, au chapitre des Sts. Lieux ; où il raconte la façon miraculeuse dont cette Relique fut retirée des mains des Sarazins par les Crétiens.

ploya plusieurs Saints Suaires ou linges à la sépulture de J. C. & il fonde son sentiment non seulement sur la coutume, mais encore sur le témoignage de St. Jean qui s'exprime ainsi au pluriel *linteamina sacra:* il fortifie sa conjecture par l'autorité de St. Augustin & des autres Péres : il fait en abrégé l'histoire de ces Saints Suaires ; il prouve que celui de Bezançon ne parut en Bourgogne que vers l'an 1253. C'est le seul Ouvrage de *D. Langelé* qui nous avoit fait espérer une histoire de l'Abaye de Compiegne, dont sa mort à privé le Public : elle ariva le 9. jour de Mai de l'an 1689. dans l'Abaye de St. Denis en France, étant seulement âgé de 35. ans.

On peut consulter les Nouvelles de la République des Lettres article 7. du mois d'Octobre 1685.

LANGLOIS.

Dom ADRIEN LANGLOIS étoit né dans le Dioceze de Beauvais; il étoit Grand-Prieur de l'Abaye de Jumiéges, lorsque la Réforme y fut établie par ses soins en 1617. ayant entrepris pour cet effet deux voyages à St. Vannes pour y demander des Religieux Réformez; il fit lui même profession selon les loix de cette Réforme le 12. jour de Juillet de l'an 1621. étant âgé de 66. ans,

Nous avons de lui une Apologie pour l'histoire des deux fils ainez de Clovis II. où il fait voir contre le sentiment de Belleforêt, que ces deux Princes s'étant révoltez contre Clovis leur Pére & contre Ste. Batilde leur mére, pour puniti-

nition de leur révolte, furent énervez, mis dans un bateau sur la Seine, sans voile, sans rames, & sans gouvernail, & abordérent ainsi à Jumiéges, où ils reçurent l'habit Monastique des mains de St. Filbert pourlors Abé de ce Monastére. Le P. Mabillon croit fabuleuse l'histoire de ces deux Princes énervez. La décision d'un critique aussi éclairé doit naturellement enlever le sufrage de ceux qui ne sont pas versez dans l'histoire; néanmoins la tradition qui s'en est conservée dans l'Abaye de Jumiéges semble en quelque sorte afoiblir l'autorité du P. Mabillon: car on ne se persuadera pas aisément que les historiens ayent sans aucun fondement si bien circonstancié la révolte de ces Princes, le genre de punition auquel ils furent condanez, le Monastére où ils abordérent, & l'Abé qui leur dona l'habit Monastique: il est encore plus dificile de croire que les Religieux de Jumiéges dans le dessein d'en imposer au Public, ayent eu soin d'écrire cette histoire sur la muraille d'une des alées de leur cloître. Ces raisons feront peut-être impression, si l'on veut bien considérer que c'étoit assez la pratique de ces tems d'imposer ces sortes de peines aux Princes qu'on vouloit priver de la courone. La seule objection spécieuse qu'on propose, consiste à dire qu'on a peine à comprendre qu'un aussi grand Prince que Clovis & une Princesse aussi pieuse que l'étoit Ste. Batilde ayent usé de cette sévérité à l'égard de leurs Enfans: mais on peut répondre que les Saints font souvent céder les mouvemens de leur tendresse à un esprit de religion qui les porte à punir sévére-

ment

ment le crime, quand d'ailleurs l'usage de leur tems autorise de pareilles punitions.

Dom Adrien Langlois mourut à Jumiéges le 28. jour de Novembre de l'an 1627. âgé de 72. ans.

On peut consulter Antoine Gepés qui a inséré cette Apologie, dans le 2. tome in 4. des Croniques de l'Ordre de St. Benoît de la traduction de Dom Matieu Olivier Religieux de Montserrat.

LIRON.

Dom JEAN LIRON de Chartres est né en 1663. Il est entré dans la Congrégation de St. Maur en 1685. & a fait profession le 25. de Février de l'anée suivante dans l'Abaye de St. Florent de Saumur âgé de 20. ans : il a demeuré pendant plusieurs anées dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il a publié quelques petits Ouvrages, tels que sont

Dissertation sur un passage du second livre de St. Jérôme contre Jovinien altéré dans toutes les éditions, & qui est rétabli dans la pureté originale. Cet Ouvrage a été imprimé en 1706. & rimprimé l'anée suivante, & augmenté d'une réponse aux objections de D. Martianai.

Nouvelle littéraire adressée aux Savans de France.

Dissertation sur l'établissement des Juifs en France : en 1708.

L'Apologie pour les Armoricains & pour les Eglises des Gaules, particuliérement de la Province de Tours ; où l'on fait voir que

les Eglises de Bretagne sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique, & que cette Province a reçu la Foi dans le 4. siécle. Cet Ouvrage a été dédié à Mr. l'Archevêque de Tours.

Dissertation sur Victor de Vite avec une nouvelle vie de cet Evêque; où il prétend démontrer que ce Victor Evêque de Vite qui a écrit l'histoire de la persécution des Vandales, ne peut être le même que celui qui fut mandé à la conférence tenue à Cartage en l'an 484. en la derniére anée du regne de Huneric, & où les Evêques catoliques furent condanez au banissement: parceque l'Auteur parle come ayant été présent, & qu'étant Evêque d'une autre Province que de celle de Cartage, il n'auroit pu abandoner sa propre Eglise; il faut donc distinguer deux Victor qui se sont succédé dans l'Evêché de Vite. L'Auteur de l'histoire de la persécution ne fut fait Evêque qu'en 887. Nul autre que le P. *Liron* ne nous avoit fait part de cette précieuse découverte.

Question curieuse, si l'histoire des deux conquêtes d'Espagne par Abulcacim-Taris-Abenturique est un roman: le P. *Liron* soutient l'afirmative, dans la persuasion où il est que ce que l'historien raconte de la Tour enchantée que Rodrigue fit bâtir dans l'espérance d'y trouver des trésors, n'a rien que de fabuleux; que le Roi Acosta & Sanche son fils sont des Persones feints; & qu'il faudroit douter des faits les plus constans, come par exemple de l'irruption des Sarazins en France, & de leur défaite par Charles Martel, pour se persua-

ſuader que cette hiſtoire n'a rien que de vrai & de réel. Le P. Lobineau dans la préface qui précéde la traduction qu'il a faite de cette hiſtoire, parait d'un naturel plus humain ; il a peine à enlever à un Auteur ce caractére de bone foi qui doit regner dans ſes Ouvrages : ainſi il eſt d'un ſentiment opoſé à celui du P. *Liron* ; l'amour qui d'ordinaire eſt le reſſort de tous les Romans, & qui eſt bani de cette hiſtoire, fonde la principale raiſon qu'il a de lui aſſurer le caractére de vérité qu'on veut lui conteſter.

Ces trois livres du P. *Liron* ſont in 12. & ont été imprimez chez Charles Huguier ; le premier en 1707. & les deux autres en 1708.

En 1717. il fit imprimer chez Florentin de Laune un livre qui a pour titre, *Les aménitez de la critique* ou *diſſertations & remarques nouvelles ſur divers points de l'antiquité eccléſiaſtique & profane :* ce ſont la plupart des diſcuſſions ſur certaines piéces qu'il prétend que les éditeurs ont atribuées ſans raiſon à des Auteurs préférablement à d'autres. Les Mémoires de Mr. de Tillemont donent une ample matiére à la critique de l'Auteur.

En l'anée 1708. le P. *Liron* quita Paris & fut demeurer dans l'Abaye de Marmoutier & delà dans celle de St. Vincent du Mans, où il a formé le projet d'une Bibliotéque générale des Auteurs de France : il en a déja publié un volume in 4. imprimé en 1719. chez Garnier, & dédié à Mr. d'Argenſon Garde des Sceaux de France. Ce volume comprend les Auteurs de l'ancien Dioceze de Chartres ; il y a aſſez d'ordre & d'arangement dans cet

Ouvrage, & le stile en est simple, naturel, & assez pur, si l'on en excepte plusieurs endroits; mais si les Supérieurs permettoient au *P. Liron* de continuer cet Ouvrage, on auroit lieu d'espérer qu'il seroit plus circonspect dans les autres volumes, & qu'il ne doneroit à chaque Province que ce qui lui apartient légitimement: cette passion de multiplier les Auteurs de son pays, l'a porté si loin, qu'il done même quelquefois deux titres à une même Persone; c'est ce qu'on peut remarquer à la page 21. où l'on voit Hugues Evêque de Langres, & à la page 28. il done un nouveau titre à ce Prélat. On atend deplus de lui qu'il s'informera plus exactement de certains faits pour en doner une assurance plus positive: est-il permis, par exemple, à un Bénédictin d'ignorer l'anée de la mort d'un confrére aussi illustre que le P. Lami*? L'anée où le P. *Liron* dressoit sa Bibliotéque, voisine de celle de la mort de ce célébre Ecrivain, les Nouvelles publiques qui l'ont anoncée, les billets imprimez qu'on envoye dans chaque Monastére où les mêmes circonstances sont exprimées avec la même fidélité, ce sont autant de secours qu'avoit le P. *Liron* qui rendent une pareille faute inexcusable. On se promet enfin que la critique de son Ouvrage sera dans la suite mieux entendue & plus judicieuse; les petites piéces fugitives n'étant pas des titres sufisans pour mériter à celui qui les compose la prérogative d'Auteur: car si le P. *Liron* continuoit ainsi, il lui faudroit plus de 12. volumes pour raporter les

* Le *P. Liron* dit qu'il est mort en 1710. ou 1711.

les ſeuls Auteurs de la Province de Normandie. On peut ajouter qu'il s'écarte ſouvent du titre général de ſon Ouvrage qui ſembleroit n'anoncer que des Auteurs, & c'eſt ce qu'on y voit le moins; & qu'il parle trop peu reſpectueuſement des Evêques ou autres Perſones de ce rang: quand il parle, par exemple, de Mr. Godet-Deſmarêts Evêque de Chartres, il afecte toujours de l'apeler l'*Evêque Paul*; ce n'eſt point ainſi qu'on qualifie nos Prélats vivans ou décédez de nos jours.

Aureſte je ne prétens pas faire la critique du Livre du P. *Liron*, qui certainement auroit pu prendre une autre forme. Si l'on retranchoit tout ce qui parait ſuperflu dans cet Ouvrage, on le réduiroit en un fort petit volume in 12. Grand nombre d'Auteurs, qui n'ont d'autre droit d'être placez dans cette Bibliotéque, que celui d'avoir été Evêques, Chanoines, ou Curez dans le Dioceze de Chartre, y font une figure inutile. Ce n'eſt pas avec un plus juſte diſcernement que l'Auteur y a doné rang à ceux qui ſe ſont diſtinguez dans la profeſſion militaire, aux Peintres, aux Sculpteurs, & à pluſieurs autres qui ont excellé dans quelque Art. Il auroit pu pareillement ſe diſpenſer d'y faire mention de grand nombre de Perſones, dont la doctrine eſt renfermée dans des Chartes où ſont ſpécifiées les donations qu'elles ont faites à diverſes Abayes. Ceux dont la naiſſance dans le Pays Chartrain eſt uniquement fondée ſur un *peut-être*, doivent le malheur d'avoir été fourez dans cette Bibliotéque, à la tendreſſe mal réglée que le P. *Liron* a pour ſa Patrie. Sa critique, come je l'ai déja remarqué, n'eſt ni plus réglée ni plus judi-

cieuſe, lorsqu'il met au nombre des Auteurs ceux qui ont fait une Epigrame Latine, trois Chanſons qui ne ſont pas imprimées, & d'autres Ouvrages de cette ſorte. Il ſemble enfin qu'il a prétendu s'expoſer à la riſée publique, plutot qu'à contribuer à relever le mérite de ſon Ouvrage, en raportant pluſieurs faits propres à dèshonorer les Perſones dont il fait mention, & qui n'ont nul raport au deſſein de publier une Bibliotéque. On voit ainſi qu'en retranchant tant de ſuperfluitez, la Bibliotéque Chartraine ſeroit réduite en un volume peu conſidérable: mais ſi l'on ſupléoit à ces retranchemens, en ajoutant tout ce que l'Auteur a obmis, on remettroit alors le livre dans ſa premiére forme. Come il y a plus de quatre ans que je n'ai lu l'Ouvrage du *P. Liron*, & que d'ailleurs je ne ſuis pas aſſez au fait de ce qui regarde les Auteurs du Dioceze de Chartre, je n'entrerai pas dans le détail de ces obmiſſions; je me contenterai ſeulement de remarquer qu'on a peine à comprendre que les Auteurs de la Congrégation de S. Maur, que le *P. Liron* étoit intéreſſé à ne pas obmettre, ayent néanmoins échapé à ſa diligence. Le nombre n'en eſt pas grand; il n'y en a que cinq: il en a obmis juſtement trois, D. Viole, D. Gêvres, & D. Bouillar: à l'égard des deux autres, il a manqué d'exactitude. Il n'a pas fait mention dans l'article du P. Lami des Ouvrages qu'il a publiez contre le P. Mallebranche, au ſujet de la conteſtation qu'ils avoient enſemble touchant l'Amour de Dieu: cet Auteur a encore publié deux écrits contre l'Abé Alemand; le *P. Liron* ne parle que d'un; encore n'en a-t-il pu raporter le ti-

titre, dont il lui étoit ſi aiſé de s'inſtruire. Il n'a point parlé de la lettre circulaire du P. Félibien ſur la mort de Me. d'Harcourt : il auroit pu s'éclaircir de cette circonſtance littéraire dans Moréri dont il copie ſi exactement les fautes.

En ce qui regarde le ſtile de la Biblioteque du *P. Liron*, il y a bien des endroits où les fraſes pouroient prendre un autre arangement, & les expreſſions pouroient être plus nobles & plus relevées : par exemple, *la mort lui eſt arivée*, eſt une expreſſion fort ſinguliére : auſſi-bien que celle dont il ſe ſert aſſez ordinairement ; *la Gaule Crétienne dit*, pour exprimer le ſentiment de Mrs. de Ste. Marte dans leur *Gallia Chriſtiana.*

Le *P. Liron* continue toujours de travailler à cet Ouvrage, où il a ſuivi l'ordre des tems : mais on ne peut fixer le tems auquel il le publira.

Il a encore été de quelque ſecours au Pére le Nourri pour la perfection de ſon Aparat à la Biblioteque des Péres. *D. Liron* l'a aidé à éclaircir ce qui regarde les Ouvrages de S. Clément d'Alexandrie.

Il nous promet encore des Mémoires du Dioceze de Chartre, qui contiennent la vie de ſes Evêques qu'il cite ſouvent dans ſa Biblioteque ; quoiqu'ils ne ſoyent encore que manuſcrits.

LOBINEAU.

Dom GUI-ALEXIS LOBINEAU né à Rennes en Bretagne en 1666. a embraſſé la Ré-

forme de St. Maur & a fait profession en l'Abaye de St. Melaine de Rennes le 15. de Décembre de l'an 1683. n'étant âgé que de 17. ans. Le cours de ses études fini, ses Supérieurs voyant en lui d'heureuses dispositions pour les sciences, l'engagérent de revoir l'histoire de Bretagne * qu'avoit composée le P. le Gallois, qui prévenu par une mort subite, n'avoit pu lui doner ce caractére de perfection si nécessaire à un pareil Ouvrage: le *P. Lobineau* a supléé par ses soins à ce qu'il y avoit de défectueux dans cette histoire; il en a même changé le stile en plusieurs endroits & l'a enfin publiée en 1707. dans l'état où nous la voyons aujourdui, en deux volumes in folio imprimez chez la veuve Muguet.

Le premier tome est orné d'un table généalogique des Ducs de Bretagne, dont le P. *Lobineau* a partagé l'histoire en 22. livres, pour la comodité du Lecteur. Il remarque d'abord que la Bretagne est unie à la courone de France depuis l'an 1532. Qu'elle a eu pendant plus de 1000. ans ses Souverains particuliers: Qu'il n'a pas prétendu écrire seulement l'histoire des Ducs de Bretagne; mais qu'il a porté son atention jusqu'à circonstancier ce qui s'est passé dans cette Province depuis 458. & qu'on peut dans cette anée fixer à peu

* Nous avions déja trois histoires de Bretagne: celle d'Alain Bouchart intitulée, *les grandes Croniques de Bretagne*; celle de P. le Baud; & celle de Bertrand d'Argentré Président au Parlement de Rennes, imprimée à Paris en 1588. chez Dupuis.

peu près l'époque de l'établissement des Bretons dans cette partie de l'Armorique ancienne, qui porte à présent le nom de Bretagne. Il croit que S. Clair envoyé par S. Gatien Evêque de Tours est le premier qui ait anoncé la Foi à ces Peuples. Le 1. tome est dédié à M. le Comte de Toulouse, Gouverneur de la Province: le 2. dédié aux Seigneurs des Etats de Bretagne, renferme uniquement toutes les piéces qui servent de fondement à ce qu'il avance dans le corps de l'histoire: ce second volume est terminé par un Glossaire qui contient l'explication de tous les mots Anglois, Bretons, Espagnols, Basques, Gaulois, de basse Latinité, & autres de cette sorte, à quoi le *P. Lobineau* a ajouté plusieurs planches de Sceaux des Seigneurs dont il parle.

Quelque belle que soit cette histoire, & quelque caractére de perfection qu'ait prétendu lui imprimer le *P. Lobineau*, elle n'a pas été si universellement aplaudie qu'elle n'ait trouvé ses critiques & ses censeurs, qui ont remarqué que l'historien Breton s'étoit plus livré aux préjugez & à la sensibilité de la Nation qu'à l'amour de la vérité, dans la vue d'enlever à la Normandie une prérogative qui lui parait odieuse pour la Province de Bretagne. La Province de Normandie a trouvé dans Mr. l'Abé de Vertot un sujet fidéle, qui a entrepris de lui conserver des droits légitimes & bien fondez: il a publié pour cet effet en 1710. un traité historique de la mouvance de Bretagne, où il fait fort bien voir que cette Province dès le comencement

de

de la Monarchie a relevé ou immédiatement ou en ariére-fief de la courone de France, & que les Ducs de Bretagne fesoient autrefois homage à ceux de Normandie; & cela en conséquence du traité qui fut fait entre Charles-le-Simple & Rollon, par lequel le Roi céda à ce Prince Normand la Neustrie & la mouvance de la Bretagne; qu'en l'anée 912. la paix s'étant faite à ces conditions, Rollon rendit homage au Roi come son vassal, & le reçut à son tour d'Alain Comte de Dol & de Bérenger Comte de Rennes.

En 1711. un nouvel Auteur servit de second à Mr. l'Abé de Vertot, & justifia par de nouvelles preuves la dépendance des Bretons: son Ouvrage a pour titre, *Dissertation sur la mouvance de Bretagne par raport au droit que les Normans y prétendirent, & sur quelques autres sujets historiques*: ces Ouvrages ne sont pas demeurez sans replique.

En 1713. il parut un livre in 8. imprimé à Nantes qui sert de réponse aux écrits dont je viens de parler; l'Auteur prétend prouver dans cet écrit que la Bretagne n'a point été cédée par Charles-le-Simple aux Ducs de Normandie.

En 1712. on adressa une lettre de 29. pages in 8. à Mr. de Brillac Premier-Président du Parlement de Bretagne; ces écrits sans nom d'Auteur ont été atribuez au *P. Lobineau*, intéressé plus que Persone à justifier les faits qu'il a avancez dans l'histoire de Bretagne.

Mr. l'Abé des Tuilleries Auteur de la dissertation, a publié un nouvel écrit, où il réfute l'extrait des Mémoires de Trévoux favorable aux prétensions du *P. Lobineau*: & en 1715. une let-

lettre adreſſée à Mr. l'Abé de Vertot ſur les réponſes de l'hiſtorien de Bretagne.

En 1720. Mr. l'Abé de Vertot a auſſi fait imprimer une nouvelle diſſertation ſur cette matiére en deux volumes in 12. ſous ce titre, *Hiſtoire critique de l'établiſſement des Bretons dans les Gaules, & de leur dépendance des Rois de France & des Ducs de Normandie.*

S'il m'étoit permis d'entrer dans cette diſpute devenue ſi célébre par le mérite des combatans, & d'y mêler mes réflexions, ne pourois-je pas dire qu'il n'eſt pas facile de ſe perſuader que Dudon Doyen de St. Quentin, le premier hiſtorien Normand, ait avancé ſans fondement un fait capable de réveiller la ſenſibilité des Bretons, ſi jaloux de la gloire & des prérogatives de leur Nation?

Après que le P. *Lobineau* eut publié les deux premiers tomes de l'hiſtoire de Bretagne, il fit imprimer en 1707. une lettre adreſſée aux Etats de cette Province, à laquelle il joignit un catalogue de ce qui doit entrer dans le 3. tome qui n'a point été publié. Il en promet encore un 4. qui contiendra un ſuplément des piéces juſtificatives de cette hiſtoire.

Nous avons de plus du P. *Lobineau* une traduction en notre Langue de *l'hiſtoire des deux Conquêtes de l'Eſpagne par les Maures, la 1. faite par Muſſa & Tarif ſur les Crétiens; la 2. par Abdalaſſis ſur les Maures révoltez, & des révolutions arivées dans l'Empire des Califes pendant près de 50. ans par Abulacim-Taris-Abenturique, l'un de ceux qui ont eu part à la premiére Conquête, avec la deſcription de l'Eſpagne par le même Auteur; la vie du Grand Alman-*

manzor, par Ali Abusenfian & quelques lettres ou piéces originales. Il a été nécessaire d'extraire le titre du livre tout au long, pour doner quelque idée de l'Ouvrage: cette histoire a d'abord été composée par Miguel de Luna interpréte de Filipe II. Roi d'Espagne ; elle avoit déja été traduite en notre langue en 1680. Celle du P. *Lobineau* est un in 12. de 400. pages imprimé chez la veuve de François Muguet.

Si cette histoire est véritable & que l'Auteur n'ait doné nul enjoument à sa narration, rien ne sert davantage à faire conaitre l'inconstance des choses humaines, & que les Trônes les plus afermis sont sujets à ces révolutions qui excitent le plus promt repentir dans ceux mêmes qui les ont excitées : le mécontentement personel du Comte Julien dona lieu à la premiére conquête de l'Espagne; il étoit passé en Afrique par ordre du Roi Rodrigue, pour engager le Roi Alfonse à ne point acorder sa protection au jeune Prince Sanche, qui vouloit rentrer dans ses Etats que Rodrigue avoit usurpez pendant sa minorité ; dèsespéré d'aprendre à son retour que pour le prix d'un service aussi important, sa fille avoit été dèshonorée par le Roi, il se livra avec trop d'ardeur à un premier ressentiment ; il repassa en Afrique & proposa la conquête de l'Espagne aux Maures, qui s'en rendirent les maitres après quatre batailles où la victoire fut fort balancée. Le Comte Julien & sa femme ne purent survivre à la destruction de leur Patrie, dont ils avoient été la funeste cause, & leur fille s'étoit avant leur mort précipitée du haut d'une Tour.

Il n'est pas ordinaire qu'un usurpateur jouisse tran-

tranquilement du trône pendant de longues anées; la division de l'Espagne partagée en plusieurs Royaumes pour satisfaire l'avidité de ses nouveaux possesseurs, devint le salut de la patrie: Abdalassis profita de leur division & par sa valeur redona à l'Espagne cette liberté dont elle avoit joui sous le Regne de ses anciens Souverains: il s'en fit lui même proclamer Roi; mais il n'ocupa le trône que pendant cinq anées, ayant été malheureusement assassiné.

En 1708. l'histoire de Bretagne ayant été ataquée sur ce qui regarde la tems auquel l'Evangile a été anoncé dans cette Province, que le critique fixe au 4. siécle par les soins d'Ennius & d'autres Apôtres venus des Gaules; le *P. Lobineau* publia en la même anée une brochure de 16. pages in 8. à qui il dona pour titre, *Réflexions sur l'Apologie des Armoricains*, imprimée à Nantes chez Jaques Marefchal: le *P. Lobineau* pour toute réponse se contente de raporter un passage formel de l'histoire de Bretagne, où il dit précisément tout le contraire de ce que son critique lui impute.

Le *P. Lobineau* travaille à perfectioner l'histoire de Paris composée par le P. Félibien, & à une histoire des Saints de la Province de Bretagne, & des Persones qui se sont distinguées par une éminente piété.

LOPIN.

Dom JAQUES LOPIN d'une famille originaire de Tours, naquit à Paris en 1655. L'anée de son noviciat écoulée, il fit profession dans l'Abaye de Bourgueil au Dioceze d'Anjou le

le 9. d'Octobre de l'an 1674. âgé de 19. ans. Ceux qui ont conu plus particuliérement ce Religieux, le représentent d'un naturel si doux & d'un caractére si bienfaisant, qu'il sembloit n'avoir point de passions à combatre; & il se concilia ainsi sans peine l'estime de tous ceux qui jouissoient de sa conversation.

Come il n'étoit pas moins recomandable par les qualitez de son esprit que par la douceur & l'honêteté de ses mœurs, il fit un grand progrès dans les sciences; il régenta d'abord la Filosofie au Mont St. Michel, ensuite il fut envoyé à Paris, où il publia conjointement avec le P. D. Antoine Pouget & le R. P. Dom Bernard de Montfaucon un vol. in 4. d'Analectes Grecs avec la traduction latine & des notes de sa façon, dédié à Mr. de Boucherat Chancelier de France & imprimé chez la veuve d'Edmond Martin & J. Boudot.

Le *P. Lopin* ne regarda ce premier travail que come un coup d'essai de son intelligence dans la Langue Gréque qu'il savoit en perfection; c'est pourquoi il entreprit dans la suite avec le P. de Montfaucon une nouvelle édition des œuvres de Saint Atanase, mais il ne put profiter du fruit de ses travaux; ce Pére digne d'une plus longue vie, mourut dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 29. de Décembre de l'an 1693. étant seulement âgé de 38. ans.

Il a aussi traduit en Latin la vie de S. Emime & celle de S. Etienne le jeune.

On peut voir ce que dit le P. de Montfaucon du *P. Lopin* dans sa préface de la nouvelle édition de St. Atanase.

MA-

MABILLON.

Dom JEAN MABILLON l'écrivain le plus célébre qu'ait produit la Congrégation de St. Maur, & un des plus ſavans Homes de l'Europe, naquit à St. Pierremont Dioceze de Reims en Champagne le 23. jour de Novembre de l'an 1632. La Nature ne fut point tardive à produire les perfections dont elle l'avoit orné, & qui éclatérent de telle ſorte dès ſes premiéres anées, qu'on prit même des meſures pour l'atacher au Dioceze de Reims; mais craignant que cette prévention du Public en ſa faveur ne l'engageât dans la ſuite à prêter ſon cœur aux illuſions du Monde, il prépara un azile aſſuré à ſa vertu parmi les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, où il fut admis le 29. jour d'Aout de l'an 1653. & il fit profeſſion dans l'Abaye de St. Remi de Reims le 6. de Septembre de l'anée ſuivante, entre les mains de D. Vincent Marſolles qui a été depuis Supérieur Général de la Congrégation.

Apeine le *P. Mabillon* eut il été conſacré à Dieu par la profeſſion Religieuſe, qu'on entrevit ſon gout pour l'antiquité, & qu'une multitude de talens ſe dévelopérent en lui, enſorte que les Supérieurs ſe déterminérent de le faire venir à Paris, où il ariva au mois de Juillet de l'an 1664. pour ſeconder le P. Dom Luc d'Acheri qui imprimoit ſon Spicilége. La mort du P. Chantelou ſurvenue au mois de Novembre de la même anée, fit prendre d'autres meſures aux Supérieurs: le *P. Mabillon* fut chargé du ſoin de l'édition des Oeuvres

vres de St. Bernard que ce Pére se disposoit de doner au Public, & dont il avoit déja publié les Sermons: elle parut en 1667. chez Frédéric Léonard en deux volumes in folio, & en 9. tomes in 8. Le P. *Mabillon* en publia une seconde édition en 1690. qu'il dédia au Pape Alexandre VIII. & il étoit prêt d'en publier une troisiéme, lorsqu'il est mort; elle a été publiée en 1719. par les soins de D. Massuet & du R. P. Dom François Tixier * qui l'a ornée d'une préface de sa composition: mais le libraire n'ayant pas voulu faire une dépense proportionée à l'importance de l'Ouvrage pour le papier & pour les caractéres, les éditeurs ont été aussi moins atentifs à y faire les corections & additions nécessaires, & cette édition n'est en rien diférente de celle de 1690. si l'on en excepte deux lettres nouvellement ajoutées au 1. volume; ce sont la 418. & la 419. & une troisiéme qui avoit été publiée par Mr. Baluze, deux Chartes pour le Monastére de Luxeuil, & un troisiéme livre ou troisiéme partie de la lettre *ad fratres de monte Dei*: ce nouveau discours est précédé d'une préface de la composition de D. Massuet, où il fait voir que Guigues est l'Auteur de cet Ouvrage, aussi bien que du traité *de contemplando Deo*. Le 2. volume est terminé par une lettre aussi nouvellement ajoutée du Moine Frotmond touchant la canonisation de Saint Bernard, qui n'avoit point encore été imprimée. L'Edition de 1690. est augmentée de nouvelles remarques & observations.

Les

* Aujourdui Abé de Saint Vincent du mont.

Les Ouvrages du Saint sont précédez d'une préface partagée en six paragrafes, où le P. *Mabillon* parle des diférentes éditions de ses Oeuvres, de sa sainteté, de sa doctrine, & de l'autorité qu'il a eue dans l'Eglise, où il est regardé come le dernier des Péres selon l'ordre des tems, mais des premiers si l'on fait atention au véritable esprit de piété qui regne dans ses Ouvrages, à l'autorité qu'il a eue dans l'Eglise, à son zéle à coriger les mœurs des Clercs, des Moines, & des Laïques de son tems, au succès qu'il eut à réprimer le schisme dont l'Eglise fut agitée de son tems après la mort d'Honorius II. arivée au mois de Février de l'an 1130., & qui fut causé par deux compétiteurs Anaclet & Innocent: St. Bernard fut pour cet effet trois fois en Italie. Le P. *Mabillon* fait voir ensuite quel fut son zéle à réfuter les erreurs de Pierre Abelard, de Gilbert de la Porée, & des autres Hérétiques de son tems, du malheureux succès qu'eut l'expédition de la Terre Sainte entreprise par les conseils de St. Bernard.

Cette édition est en deux volumes in folio; le premier est divisé en quatre tomes: on voit à la fin un écrit qui a pour titre, *Chronologia Bernardina*, où l'on raporte par anée tous les événemens les plus remarquables ausquels St. Bernard a eu part, ou qui sont arivez pendant sa vie & qui ont raport à l'histoire de l'Eglise: les notes d'Horstius & du P. *Mabillon* terminent ce volume. Le 2. divisé en deux parties contient les Ouvrages suposez des quatre vies du Saint: la premiére est partagée en sept livres, dont le premier écrit du vivant de St. Bernard, a pour

a pour Auteur Guillaume Abé de St. Tierri; le 2. a été composé par Arnaud Abé de Boneval dans le Dioceze de Chartre; les trois suivans par Géofroi Sécretaire de St. Bernard & ensuite Abé de Clairvaux; le 6. où l'on raporte les miracles de St. Bernard a été écrit par Filipe Religieux de Clairvaux : la 2. vie du Saint est d'Alain Evêque d'Ausserre: la 3. très succincte de Géofroi Religieux de Clairvaux : la 4. divisée en deux livres a pour Auteur l'Hermite Jean. Ce second volume est de plus enrichi d'un poéme du Moine Filotée en l'honeur de St. Bernard, de la description de la situation du Monastére de Clairvaux, de divers Actes qui ont servi à la canonisation de St. Bernard & des témoignages qu'ont portez de lui divers Auteurs célébres.

Cette seconde édition des Oeuvres de St. Bernard * fut reçue avec une satisfaction univer-

* St. Bernard étant un des Péres les plus considérables de l'Eglise, il n'est pas surprenant que ses Ouvrages ayent été tant de fois imprimez. La premiére édition fut publiée à Mayence par Pierre Schoyffen en 1475; elle comprend ses sermons, son livre aux Chevaliers du Temple, & quelques opuscules du Saint. L'édition de Rouen publiée à peu près dans le même tems, renferme ses livres de la considération, son apológie à *Guillaume* Abé de St. Tierri, & son livre *de præcepto & dispensatione*. Celle de Brusselles de 1481. contient ses sermons & ses lettres, également come celle de Paris de 1494, imprimée par les soins de Mre. Rouauld Docteur en Téologie. Nous avons encore celle de Bresse en 1495: de Spire en 1501: de Venise en 1503. La

verselle, & dèslors la réputation du P. *Mabillon* devint célébre non seulement dans la France mais même dans les Pays étrangers: il l'a soutenue d'une maniére très glorieuse par les Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoît, dont il publia le 1. volume en 1668. sous ce titre, *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti in sæculorum classes distributa.* Tout cet Ouvrage est en neuf tomes in folio, qui comprennent les vies des Saints depuis la naissance de l'Ordre au 6. siécle de l'Eglise jusqu'à la fin de l'onziéme: le 1. siécle Bénédictin ne contient qu'un volume; le 2. publié en 1669. aussi en un volume, mais deux fois plus considérable que le premier; le 3. imprimé en 1672. en deux volumes; le 4. contient aussi deux volumes, dont le premier a été publié en 1677. & le second en 1680. le 5. en 1685. en un volume; & le 6. en 1701. en

La premiére de toutes les éditions des œuvres de St. Bernard, qui ait été la plus complette, est celle de Paris de l'an 1508. Il en a paru une nouvelle à Lion en 1515: & une autre dans la même ville en 1520. par les soins de deux Religieux de Clairvaux; c'est la plus corecte de toutes. Antoine Marcellin procura au Public une nouvelle édition des œuvres de ce Saint, imprimées à Bâle en 1552, & rimprimées à Paris en 1566. 1572. & 1576. Les trois plus considérables, qui se soyent publiées dans le dernier siécle, sont celles d'Edouard Tiraquel Religieux de Citeaux de l'an 1601.: la seconde de Jean Picard de l'an 1609., dédiée à Edmond de la Croix Abé de Citeaux, rimprimée la même anée à Amiens: & la troisiéme est celle de Jaques Merlon Horstius, publiée en 1641.

deux volumes : il ne reste plus qu'un diziéme tome pour rendre l'Ouvrage complet, mais quand la Congrégation de St. Maur poura-t-elle ressusciter un Mabillon qui puisse doner cette satisfaction au Public ?

Durant le cours de ce travail le P. *Mabillon* publia encore quatre volumes in 8. de piéces anciennes d'un excellent gout, il les avoit déterrées dans les Bibliotéques des Monastéres : come il ne les pouvoit faire entrer naturellement dans son recueil des Actes des Saints, il les fit imprimer séparément sous le titre de *Vetera Analecta* ; le premier tome parut en 1675. le 2. en 1676. le 3. en 1682. & le 4. en 1685. on voit dans le premier tome de ces Analectes une dissertation sur le Monachisme de St. Grégoire le Grand, qu'il a adressée à Mr. de Valois : cette dissertation fut aussi imprimée séparément en 1675. Ce recueil comprend beaucoup de petites piéces curieuses tant en vers qu'en prose, avec d'anciennes Epitafes de Princes & de Persones illustres. On y lit avec plaisir la lettre circulaire que l'Empereur Charlemagne écrivit à tous les Evêques de la dépendance de son Empire, pour les obliger de réduire par écrit les instructions qu'ils avoient coutume de faire dans l'administration du batême, & la maniére avec laquelle ils expliquoient toutes les cérémonies qui s'y pratiquent ; la maniére qu'on observoit anciennement dans l'Eglise de Rouen dans la célébration d'un Concile provincial, il parait dans cette piéce que tous les Evêques sufragans renouveloient leur Confession de Foi & prononçoient anatême contre l'Hérésie de Bérenger, pour se conformer à l'or-

à l'ordonance de l'Archevêque Maurille. On voit bien d'autres piéces curieuses dans ces volumes ; mais rien ne les rend plus recomandables que les dissertations que le P. *Mabillon* fait sur plusieurs points de l'Antiquité contestez parmi les Savans ; il y prouve que la Confession de Foi atribuée à Alcuin sur l'autorité d'un manuscrit de 800. ans, est véritablement de cet Auteur, quoique Mr. Daillé & l'Auteur de l'Ofice du St. Sacrement ayent voulu persuader le contraire au Public : l'Auteur de cette Confession s'explique sans déguisement sur la réalité du corps de J. C. dans l'Eucaristie. Le P. *Mabillon* est le premier qui a observé que ce fut le Pape Eugéne II. qui introduisit l'épreuve de l'eau froide pour découvrir un fait contesté ; on exposoit sur l'eau la Persone qu'on soupçonoit, & si elle surnageoit au dessus de l'eau, elle étoit réputée coupable. *

Come ce recueil des Analectes a été imprimé dans le même tems que les Actes des Saints, j'ai cru que c'étoit ici le lieu d'en faire mention : ainsi pour suivre l'ordre des tems je reprens mon discours, & je dirai que ce seroit m'écarter de mon dessein que d'entrer dans le détail de ce que contient de curieux & de remarquable le re-

* Le P. *Mabillon* a inséré au comencement du 4. volume la relation de son voyage d'Alemagne. Les trois premiers volumes ont été imprimez chez Billaine, & le 4. chez la veuve de J. Boudot. Le même Auteur qui a publié une nouvelle édition du Spicilége du P. d'Acheri, a fait aussi imprimer de nouveau en 1723. les Analectes du P. Mabillon en un vol. in folio.

recueil des Actes des Saints, du bon gout qui regne dans le choix, l'ordre, l'arangement, & la critique dans les notes très sensées & très judicieuses qu'on voit au bas des pages : mais je ne puis me dispenser de remarquer que les préfaces qu'on voit au comencement de chaque volume, sont autant de dissertations savantes, où sont éclaircies avec l'érudition la plus profonde & une précision & une netteté merveilleuses tous les points les plus importans de la discipline de l'Eglise, & tout ce qu'il y a de plus considérable qui puisse avoir raport à l'état Monastique. « On doit regarder cette collec-
„ tion, *dit un célébre* * *Auteur*, non come
„ un simple recueil de Mémoires pour l'histoire
„ Monastique, mais come un précieux amas de
„ monumens anciens qui, éclaircis par de sa-
„ vantes notes, répandent un grand jour sur la
„ partie la plus obscure de l'histoire Ecclésias-
„ tique : les préfaces seules assureroient à l'Au-
„ teur une gloire immortelle ; cent questions
„ importantes y sont discutées avec une critique
„ exacte & solide. « Ces préfaces sont si intéressantes, que je ne puis me refuser le plaisir de raporter au moins les principaux points de la Discipline Ecclésiastique ou Monastique qui y sont discutez.

Dans le premier volume partagé en neuf paragrafes, le *P. Mabillon* éclaircit ce qui regarde l'origine des Moines, la situation où étoit l'état Monastique avant S. Benoît, qui n'en a été que le propagateur dans l'Occident, parcequ'avant lui Eusébe Evêque de Verceil, St. Martin Evê-

* Journal de Trévoux.

Evêque de Tours, Honorat Evêque d'Arles, Caſſien & pluſieurs autres ſemblent avoir inſtitué cette forme de vie: il fait de pareilles obſervations ſur le jour, le mois & l'anée de la mort de St. Benoît, qu'il prétend être arivée le 12. des Calendes d'Avril de l'an 543. la Samedi avant le dimanche de la paſſion: quelque reſpectable que ſoit l'autorité du *P. Mabillon*, ce point de critique n'eſt pas encore bien éclairci. Il aſſure à St. Grégoire le Grand les Dialogues publiez ſous le nom de ce Saint Pape, mais il n'entre pas dans des ſentimens auſſi favorables ſur la lettre de St. Remi à St. Benoît, qu'il regarde come une piéce ſupoſée. Il prétend que Ste. Scolaſtique établit la régle de St. Benoît dans le Monaſtére dont elle étoit Supérieure. Il éclaircit les dificultez qu'on forme ſur l'anée du voyage de St. Placide en Sicile, qu'il raporte à l'an 534. Il traite de la Miſſion de St. Maur en France & de l'anée de ſa mort arivée ſelon le *P. Mabillon* en 584. Il fait voir que la régle de Saint Benoît n'a point été établie en Eſpagne en l'an 537. come l'ont prétendu quelques écrivains modernes, mais vers l'an 560.

Dans le 7. paragrafe il fait voir que St. Grégoire a été Religieux de l'Ordre de St. Benoît. Il prouve dans le 8. que St. Auguſtin & ſes Compagnons n'ont pas ſeulement éclairé des lumiéres de l'Evangile les Peuples de l'Angleterre; mais qu'ils y ont encore établi l'inſtitut de St. Benoît. Il termine ce volume par des remarques qui regardent la diſcipline Eccléſiaſtique & Monaſtique; ce qu'il obſerve dans les volumes ſuivans.

Les obſervations de ce 1. volume ont pour

objet l'Extrême-Onction qu'on administroit anciennement avant le St. Viatique : & on n'a varié sur cette pratique que pour se proportioner en quelque sorte à la crédulité des Peuples, qui se persuadoient que les Persones mariées qui avoient reçu la derniére Onction, ne pouvoient plus jouir des droits du mariage. Il observe encore dans cette préface que les mourans venoient recevoir à l'Eglise leurs Sacremens: que les Evêques fesoient porter devant eux leur Bâton pastoral: que les Laïques ne pouvoient chanter dans l'Eglise : & que l'entrée de celles des Religieux étoit interdite aux Femmes.

Le P. *Mabillon* traite dans la préface du 2. siécle de l'institut de St. Colomban, qu'il prétend n'avoir été en rien diférent de celui de St. Benoît : de l'antiquité de l'Etat Monastique dans les Pays-Bas par les soins de St. Amand Religieux de St. Martin de Tours, qui ne fut pas seulement atentif à fonder des Monastéres d'Homes, mais qui institua de Stes. Comunautez de Filles.

Le P. *Mabillon* observe que plusieurs Ecclésiastiques dès le 7. siécle disoient la Messe tous les jours: que dans la suite par la rareté des Prêtres, il fut permis à un seul de dire plusieurs Messes en un jour: le Pape Léon célébra neuf fois en un seul jour le St. Sacrifice. Il done ensuite quelques exemples de la Pénitence publique.

Ce qui regarde les Reliques des Saints n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans cette préface ; ce fut dans ce 7. siécle qu'on comença de lever les corps de terre, & de

trans-

transporter les Reliques. Il traite ensuite de la déposition des Evêques, & marque les causes pour lesquelles on les déposoit. Il termine ce volume par quelques observations historiques sur l'ignorance de ce siécle, sur la durée du regne de Dagobert I. qu'il fait voir avoir été de seize ans, & sur l'anée de sa mort qu'il raporte à l'an 638. sur celle de Clovis son fils arivée en l'an 654. ou l'anée suivante: sur celle de Clotaire décédé l'an 669. de Childéric en 673. de Tierri en 690. à qui succéda en 691. Clovis son fils: il fait voir enfin que Childebert II. fils de Tierri & frére de Clovis, à qui il succéda, mourut en 711. Après avoir ainsi fixé l'époque de la mort de nos Rois, il discute celle des Souverains Pontifes; il démontre que Martin fut martirisé l'an 655. & non pas 654. il raporte la mort d'Eugéne en 657. & fait voir que Vital lui succéda en 658 & non en 655.

Ce que contient de plus remarquable la préface de la premiére partie du 3. siécle, regarde les Abez qui fesoient les fonctions Episcopales dans les Monastéres, come à St. Denis, à St. Martin de Tours, &c. les diférentes tonsures des Clercs, des Laïcs & des Moines: les Académies Bénédictines établies en Alemagne: le P. *Mabillon* observe qu'on vit dans ce siécle plusieurs Religieuses savantes dans les Lettres Saintes sous la conduite de St. Boniface, & des Abez qui n'étoient que Diacres; l'Abé Jean envoyé par le Pape au Roi Pepin, n'avoit que le titre de Soudiacre.

Le P. *Mabillon* comence la préface de la

2. partie du 3. siécle par des observations historiques sur le tems du regne de Childéric fils de Clovis II. qu'il démontre avoir regné 14. ans en Austrasie, pendant lesquels il regna quatre ans en Neustrie après la mort de son frére Clotaire: que Childéric eut un fils nomé Dagobert qui fut tué avec lui & sa Femme Batilde; qu'il en eut un autre qui fut Roi de France après Dagobert III. & que Téodoric lui succéda en 686. Il démontre la vérité du rétablissement de Dagobert II. dans le Royaume de France, & qu'il fut tué en la même anée qu'on assembla un Sinode à Rome sous le Pape Agaton contre les Monotélites, c'est-à-dire, en 679. & que ce Dagobert est le même qui est révéré come un Saint & come un Martir à Stenai: que Dagobert III. succéda à son Pére Childebert III. en 711. & regna cinq ans: que Charles Martel eut pour confesseur Martin Moine de Corbie, ce que nul autre n'avoit remarqué avant le P. *Mabillon*, & pour son confident Alfonse Abé de Castre: il réfute la fable de la danation de ce Prince; & fait voir que Pepin son fils fut couroné Roi par Boniface Légat de l'Eglise Romaine l'an 752. & qu'il mourut l'an 768.

Dans la suite de la préface le P. *Mabillon* est uniquement atentif à réfuter le P. le Cointe de l'Oratoire, & à confirmer ce qu'il a dit dans la préface du 2. siécle de la propagation de l'Ordre de St. Benoît dans la France avant la fin du 8. siécle.

Les préfaces du 4. volume n'arêtent pas moins l'atention du Lecteur que celles des pré-

précédens: ce volume est aussi divisé en deux parties; le P. *Mabillon* a pour objet dans la préface de la premiére d'éclaircir trois points de critique, l'Hérésie des Adoptifs qui prit naissance en 780. & ainsi nomée parceque Félix d'Urgel son Auteur avoit la témérité d'enseigner que J. C. n'étoit le fils de Dieu que par adoption; Qu'Elipande Archevêque de Toléde dont Félix avoit été le Précepteur, contribua beaucoup à acréditer cette erreur; que l'Hérésie de Félix fut condanée dans les Conciles de Narbone, de Ratisbone & de Francfort, & son Auteur confondu par Alcuin dans le Concile d'Aix-la-Chapelle. Le 2. éclaircissement regarde le terme *filioque* ajouté dans le Simbole par les François, qui devint la cause funeste du Schisme des Grecs. Le 3. le culte des Images sur lequel le P. *Mabillon* s'étend assez au long; il remarque que ce culte n'a pas dans les premiers tems été permis sans réserve, parceque l'Eglise avoit en vue de ménager la délicatesse des Gentils nouvellement convertis à la Foi: cette matiére lui done lieu de traiter de l'Hérésie des Iconoclastes favorisée par Léon Isaurique Empereur, qui la diziéme anée de son Empire comença par renverser une Image de J.C. pour se rendre agréable aux Juifs: en 730. la 14. anée de son regne il dona un Edit par lequel il ordona que toutes les Images seroient brisées. Constantin Copronime & Léon ses successeurs furent les héritiers de l'impiété de ce Prince; & cette persécution dura jusqu'en l'an 780. que l'Empereur Constantin & Iréne sa mére ayant fait assembler un Concile à Cons-

tantinople en 786. par le conseil de Taraise Patriarche de cette ville, qui fut transféré à Nicée l'anée suivante, il y fut ordoné que les Images seroient rétablies.

Je n'ai pas dessein de m'étendre davantage sur ce que contient de curieux & de remarquable cette savante dissertation; mais je ne puis me dispenser de raporter les paroles par lesquelles le P. *Mabillon* la termine. « La vénération des Images, *dit ce Religieux si célébre par la sainteté de sa vie & par la pureté de sa doctrine*, est à la vérité digne „ de la piété des Fidéles, mais il seroit à sou-„ haiter qu'on aportât plus d'atention à honorer „ le St. Sacrement de l'Eucaristie où réside J. C. „ non pas en représentation, mais en réalité: „ cependant, ce qui mérite nos regrets & nos „ larmes, il n'est que trop comun de voir des „ Crétiens aler se prosterner aux piez des Ima-„ ges, lorsqu'ils entrent dans nos Eglises, come „ s'ils espéroient en tirer plus de secours dans „ leurs besoins que de l'auguste Sacrement de „ nos Autels: il est vrai que cette erreur ne vi-„ ent que du Peuple ignorant & grossier, que „ devroient coriger les Pasteurs, dont le devoir „ est d'instruire le Peuple que Dieu a confié à „ leurs soins, & de leur prescrire la maniére „ dont ils doivent honorer les Images, de „ crainte que leur piété ne dégénére en super-„ stition: ils devroient être également atentifs „ à réprimer la licence des Peintres & des „ Sculpteurs, qui, dans les Images qu'ils font, „ semblent vouloir plutot corompre qu'exciter „ la piété des fidéles. « Le P. *Mabillon* veut enfin qu'on s'en tienne aux décrets des Conciles de Nicée & de Trente. Si les Protestans vouloient

loient faire atention au sentiment qu'a eu sur le culte des Images un des plus grands Homes qu'ait eus l'Eglise Romaine, des plus atachez à son culte, & un de ceux dont ils ont le plus loué les Ouvrages & la doctrine, peut-être reviendroient-ils de leurs préjugez à cet égard, & qu'ils n'imputeroient pas à l'Eglise une erreur qu'elle n'aprouve point, & qui n'est que l'effet de l'ignorance du Peuple, dont Dieu excuse souvent l'intention.

Les points qui regardent l'histoire Ecclésiastique éclaircis, le P. *Mabillon* entre dans le détail le plus circonstancié sur tout ce qui regarde l'Institut monastique : il observe qu'anciennement les divers Ordres étoient tellement unis par les liens de la charité, qu'il étoit assez libre aux Religieux de passer d'une régle à une autre, que plusieurs Régles étoient observées dans un même Monastére, & que St. Benoît a le premier arêté cette licence : que St. Grégoire a beaucoup contribué à faire fleurir l'Ordre de St. Benoît : que ce ne fut que dans l'onziéme siécle qu'il s'étendit en diférentes Congrégations, & qu'on vit naitre cette multiplicité d'Ordres, les Norbertins, les Chartreux, les Religieux Mandians, &c. Après avoir fortifié par de nouvelles preuves ce qu'il avoit déja dit de la propagation de l'Ordre de St. Benoît dans la France, il raporte à trois causes l'afoiblissement de la discipline réguliére dans cet Ordre si illustre; la 1. à la trop grande sévérité des Abez qui refusoient à leurs Moines jusqu'aux choses les plus nécessaires à la vie; la 2. à l'extrême facilité de quelques autres; la 3. à la trop grande magnificence des bâtimens : St. Benoît

d'Aniane soutenu de l'autorité de Charlemagne remédia à ces dèsordres par de sages réglemens, qui furent confirmez dans le Concile d'Aix-la-Chapelle tenu en 847. Le détail où le P. *Mabillon* entre de ces réglemens, lui done lieu de discuter plusieurs points contestez parmi les Religieux de St. Benoît, sur ce qui regarde la livre de pain & l'hémine de vin dont il est parlé dans la régle, & sur le *Mixtum* que prenoient le Lecteur & celui qui devoit servir à table. Il parle ensuite des diférentes Académies des Monastéres, dont toute la gloire est due à l'Empereur Charlemagne, qui fit faire d'utiles réglemens dans le Concile de Chalons pour le rétablissement des études ; il entre dans un détail plus particulier de celles de Paris, d'Aufferre, de Corbie, de Prum, de Ferriére, & du Mont Cassin : done de justes éloges au fameux Alcuin, qui profita de la confiance qu'avoit en lui l'Empereur Charlemagne dont il avoit été le Précepteur, pour lui inspirer ce dessein aussi utile que glorieux à son regne ; il publia lui même des Ouvrages où il donoit des régles pour se rendre habile en toutes sortes de Sciences, il n'en excepte que la Médecine & la Jurisprudence ; & ces régles devoient être d'autant plus sures dans la pratique, qu'elles étoient le fruit de l'étude sérieuse d'un des plus savans Homes de ce siécle, qui enseigna lui même avec une très grande réputation dans le Monastére de St. Martin de Tours.

Les observations historiques qui terminent cette préface, regardent l'anée de la mort de Dagobert I. que le P. *Mabillon* raporte à l'an 638. celle du retour de Dagobert II. dans l'Aus-

trafie qu'il fixe après l'anée 669. il fait ensuite l'éloge de Wala Abé de Corbie.

La préface de la 2. partie du 4. volume est la plus intéressante de toutes, puisque le P. *Mabillon* a pour objet d'éclaircir les disputes survenues entre Pascase Radbert Abé de Corbie & Bertram ou Ratram son Religieux, sur le mistére de l'Eucaristie: il fait voir que Pascase n'a fait qu'exprimer les sentimens de l'Eglise Romaine, & que l'innovation que lui atribuent les Calvinistes n'a pas un fondement légitime, puisqu'il publia son traité seulement dans le dessein d'instruire de jeunes Saxons nouvellement convertis à la Foi, qu'on élevoit dans le Monastére de Corbie: il s'étudie pareillement à écarter tout soupçon d'erreur de la doctrine de Ratram, & de celle de Ratére Evêque de Vérone; mais il n'entre pas dans des sentimens favorables sur celle de J. Scot dit Erigéne.

La conduite de Gotescal ne lui parait pas plus heureuse que la doctrine de Jean Scot; il naquit en Alemagne, & fut Moine d'Orbais; sous prétexte d'un pélerinage qu'il fit à Rome en l'an 846. il sema des troubles dans l'Italie & à Mayence, & les diférentes condanations ne purent régler cet esprit indocile, qui enfin termina tristement ses jours dans le Monastére de Hautvillé où il étoit prisonier en l'an 868. sans qu'il méritât de participer aux Sacremens de l'Eglise.

Les points d'histoire qui regardent le Sacrement de l'Eucaristie éclaircis, le *P. Mabillon* traite du Schisme des Grecs qui eut pour Auteur Fotius; de la conversion des Peuples Septentrionaux par les prédications d'Auschaire &

 de

de ses Compagnons ; & il remarque dans un article séparé que les Bénédictins sont Auteurs des principaux martirologes.

Les observations historiques de ce volume regardent les livres qu'anciennement les seuls Papes avoient pouvoir d'aprouver ; ceux qui de l'Etat Monastique étant élevez à l'Episcopat, ne pouvoient changer d'habit, & la sévérité de la loi s'étendoit jusqu'aux Souverains Pontifes ; l'usage de la mitre acordé non seulement aux Papes & aux Evêques, mais même aux simples Cardinaux ; les diférentes maniéres d'administrer le Batême ; le Bain que plusieurs prenoient avant de comunier ; l'habit Monastique dont se fesoient revêtir plusieurs Persones de la première distinction dans l'extrêmité de leur vie, ce qui leur tenoit lieu d'engagement quand ils revenoient en santé ; le pouvoir qu'avoient les Abez de conférer les Ordres Mineurs, & d'excomunier les Laïcs ; les Dimes acordées aux Religieux qui semblent avoir pris leur origine dans ce siécle ; la psalmodie perpétuelle en usage à St. Denis, & en d'autres endroits : le P. *Mabillon* instruit ainsi un Lecteur de plusieurs points de la Discipline Ecclésiastique & Monastique, qu'il seroit trop long de raporter.

Dans la préface du 5. siécle il fait un aveu qu'il ne peut refuser à la sincérité que le Public atend d'un historien, & il avoue que ce siécle a eu ses vices & ses desordres ; mais il soutient qu'il a eu aussi ses ornemens & ses avantages, & qu'il a produit plusieurs grands Homes qui se sont apliquez à conserver le vrai dépôt de la Foi : & quoiqu'il n'y ait point eu de siécle qui

ait

ait produit plus de mauvais Papes, quatre ou cinq néanmoins ont été vraiment dignes d'être les successeurs des Apôtres.

L'Eglise d' Alemagne quoiqu'agitée par les troubles & les divisions, jouissoit néanmoins d'une tranquilité plus grande que l'Italie : Henri & Oton Empereurs choisirent de Saints Evêques pour réformer les mœurs des Peuples : Brunon Archevêque de Cologne, Guillaume Archevêque de Mayence, Adalbert Archevêque de Magdebourg, Henri Archevêque de Tréves, Radbod d'Utrecht, Conrad de Constance, Sigismond d'Halberstat. L'Eglise de France ne devint pas moins florissante par le zéle & le succès des prédications des deux Alberons Evêques de Metz, d'Adon & Bérenger Evêques de Verdun, de Gauzelin & de Gerard Evêques de Tulles qui se distinguérent par la sainteté de leur vie & par leur profonde doctrine : on compte encore de ce nombre Fouques Archevêques de Reims, Fulbert, Angran & Ansbert Archevêques de Cambrai. Les Princes contribuérent au progrès de l'Evangile dans ces contrées par leur zéle & leur probité : on met entre ceux-là St. Gerard Comte & fondateur du Monastére d'Aurillac ; le B. Guillaume Duc d' Aquitaine fondateur de l'Abaye de Clugni ; & Richard Prince Normand restaurateur de l'Abaye de Fécamp.

A l'égard des Héréfies qui s'élevérent dans ce siécle, il y eut quelques Prêtres d'Italie, qui réveillérent les erreurs des Antropomorfites : & dans le Dioceze de Padoue on voyoit encore des Ariens. Un certain Walfride publia pareillement quelques erreurs, contre la résurrection

tion des corps, Durand Abé de Castre réfuta cet Auteur : il s'en trouva quelques uns dans l'Angleterre qui doutérent de la vérité du corps de J. C. dans l'Eucaristie, dont Odon de Cantorbéri confondit la témérité par un miracle.

On assembla dans ce siécle divers Conciles; entr'autres le Concile Romain sous Grégoire V. contre le mariage incestueux du Roi Robert avec Berte sa parente, & contre le mariage des Prêtres : on fit aussi de salutaires Decrets contre les Simoniaques, contre ceux qui violoient les sacrez Canons, & contre ceux qui usurpoient les biens de l'Eglise. C'étoit une pratique constante de comunier quatre fois l'anée; Fouques Archevêque de Reims, Odon Abé de Clugni, Ulger Evêque de Liége, Henri de Tréves furent ceux d'entre les Prélats qui s'apliquérent le plus à soutenir la tradition de l'Eglise.

Le *P. Mabillon* s'étend fort au long sur l'origine & le progrès de l'Ordre de Clugni qui prit naissance dans ce siécle; & il entre aussi dans une discussion assez exacte sur la propagation de l'Ordre de St. Benoît en Angleterre : il remarque qu'il y avoit anciennement des Moines dans l'Eglise de Cantorbéri qui y ont persisté jusqu'au changement de Religion qui se fit sous Henri VIII. & que cet Ordre étoit établi dans la plupart des catédrales de ce Royaume.

Les observations Ecclésiastiques concernent la canonisation des Saints, les Indulgences, le culte rendu à la Ste. Vierge : le terme de canonisation, qui signifie l'acte par lequel on insére le nom de celui qu'on croit au nombre des bienheureux, dans le Canon ou le catalogue

des

des Saints, ne fut en uſage que dans le 12. ſiécle; Ulric Evêque de Conſtance eſt le premier qui s'en ſoit ſervi dans une lettre à Calixte II. & quelques tems après Alexandre V. dans la Bulle de canoniſation d'Edouard Roi d'Angleterre donée l'an 1161. Le P. *Mabillon* diſtingue trois tems diférens où l'on a obſervé une diverſe maniére de canoniſer les Saints; la 1. depuis la naiſſance de l'Egliſe juſqu'au X. ſiécle, le pouvoir en étoit dévolu à l'Evêque du conſentement des Peuples: la 2. depuis le X. ſiécle jusqu'à Alexandre III. où les Evêques canoniſoient encore du conſentement du Pape: & la 3. depuis ce Souverain Pontife jusqu'à nos jours, où les Papes ſe ſont réſervé le pouvoir abſolu de mettre au rang des Saints ceux à qui ils croyent devoir acorder cette prérogative.

Il reſte pour avoir au moins une légére idée de la diſcipline Eccléſiaſtique & Monaſtique, de raporter ce que contiennent de principal & de plus curieux les préfaces du 6. ſiécle. Le P. *Mabillon* comence la préface de la premiére partie par relever tous les avantages qui contribuérent à doner un nouveau luſtre à l'Ordre de St. Benoît dans ce ſiécle, par le grand nombre de ſes Religieux qui furent élevez à la premiére dignité de l'Egliſe; enſorte que le Saint Siége étoit come une ſucceſſion héréditaire dans l'Ordre de St. Benoît, puisque depuis le milieu jusqu'à la fin de l'onziéme ſiécle de l'Egliſe, ſix Papes furent tirez de cet Ordre, entre leſquels on diſtingue Léon IX. qui fit aſſembler un Concile à Reims pour remédier aux abus de l'Egliſe, ce que perfectiona Grégoire VII. ſon ſucceſſeur qui ocupa tous ſes ſoins à établir

le célibat dans l'Etat Ecclésiastique, à extirper la simonie, à abolir les investitures des dignitez de l'Eglise que les Empereurs conféroient à prix d'argent. Hugues Capet Roi de France redona aux Religieux la liberté d'élire leurs Abez; & ce droit leur a été conservé jusqu'au 16. siécle.

Après ce prélude le P. *Mabillon* partage sa préface en sept paragrafes: dans le 1. il fait l'éloge de Gerbert Moine d'Aurillac, d'Abbon Abé de St. Benoît-sur-Loire, de Fulbert Evêque de Chartre, & de Notker Evêque de Liége, qui firent refleurir les Sciences dans les Monastéres de l'Ordre de St. Benoît, & qui formérent de savans Religieux qui méritérent d'être élevez aux premiéres Prélatures de l'Eglise. Celui de Reims devint alors le plus célébre: ce fut dans cette école que furent formez Heric, Remi Evêque d'Aussérre son disciple, Notker Evêque de Liége & tant d'autres.

D. Mabillon a pour objet dans le 2. paragrafe de décrire le progrès de l'Ordre Monastique dans l'Orient & dans les autres contrées, & la réforme des Monastéres d'Angleterre. Il y eut des Moines dans la Palestine dès les premiers siécles; & dans l'onziéme les Grecs & les autres parties de l'Orient participérent à cet avantage; la ville de Constantinople n'en fut pas même privée, come on le peut voir par une lettre du Pape Léon IX. à Michel Cerulaire. Le Roi de Sardaigne envoya des Légats à Didier Abé du Mont Cassin pour en obtenir des Religieux qui pussent devenir l'ornement de son Royaume; l'Abé seconda les desirs de ce Prince, & lui en envoya douze, qui ayant été

pris par les pirates, cette Miffion n'eut pas le fuccès qu'on auroit dû s'en promettre : celle qu'on tenta fous le Pontificat d'Urbain II. eut plus de fuccès ; les Princes Normans firent conftruire un célébre Monaftére à Jérufalem ; & Roger de Sicile Comte de Meffine y en fit conftruire deux autres : on établit également dans ce fiécle des Abayes de cet Ordre dans la Bohéme, la Hongrie, la Pologne, & le Danemarc ; & on rétablit la difcipline Monaftique dans plufieurs Monaftéres d'Angleterre.

Le 3. paragrafe concerne la profeffion que les Evêques exigérent des Abez à leur ordination ; elle confiftoit à rendre aux Evêques l'obéiffance & la foumiffion qu'ils leur devoient, à leur acorder le cens annuel ou le droit Sinodal, à leur doner l'hofpitalité quand ils iroient dans leurs Monaftéres, & le droit de célébrer les Meffes conventuelles dans leurs Eglifes : ce furent les Evêques d'Orléans qui exigérent les premiers cette profeffion des Abez de St. Benoît-fur-Loire ; mais les Evêques ne trouvérent point plus de réfiftance que dans les Abez de Normandie, qui foutenus de l'autorité des Ducs de cette Province refuférent de faire cette profeffion ; ils furent enfin obligez de céder, les Papes ayant décidé en faveur des Evêques.

Dans le 4. paragrafe le *P. Mabillon* fait voir que ce fut en ce fiécle qu'on acorda aux Abez l'ufage de la Mitre. Engefile fut le premier à qui Alexandre fecond acorda ce privilége ; il devint encore plus comun fous le Pontificat d'Urbain II. qui l'acorda aux Abez du Mont Caffin & de Clugni.

Le *P. Mabillon* remarque dans le 5. paragrafe que

que c'étoit la coutume dès le VII. siécle que les Persones du premier rang se fissent revêtir de l'habit monastique dans l'extrêmité de leur vie ; mais cet usage devint bien plus comun dans l'onziéme siécle : entre les Persones de distinction Hugues de Cestres & Guillaume Comte de Flandres, entre les Evêques, Robert & Hugues d'Aufferre, Robert de Langres & un grand nombre d'autres, voulurent mourir dans l'habit monastique. L'oblation des Enfans dans les Monastéres est une pratique qui a sa source même dans la régle de Saint Benoît : *D. Mabillon* cite sur cela un exemple fort remarquable d'un Enfant nomé Lambert que son pére fit revêtir malgré lui de l'habit monastique par le ministére de Salomon Evêque de Constance ; Lambert devenu plus grand voulut rentrer dans les biens de sa famille dont ses parens vouloient le priver, le Pape Nicolas premier déclara sa profession nulle. Il y eut des Princes dans ce siécle qui firent profession de la vie monastique ; Oton III. du nom Empereur, Filipe I. Roi de France & plusieurs autres. La Discipline volontaire devint en usage dans ces tems : on en raporte l'institution à Dominique l'Encuirassé & à Pierre Damien : quoiqu'il y en ait qui prétendent que Gui Abé de Pomposie en avoit introduit l'usage avant eux : sur quoi *D. Mabillon* réfute Mr. l'Abé Boileau dont le livre publié sur ce sujet est assez conu en France : *D. Mabillon* ne peut se persuader que ce soit une action contre la pudeur que de s'imposer soi même une peine, que l'ancienne Eglise imposoit aux pécheurs, & les plus anciennes régles à ceux qui étoient tombez dans
quel-

quelque faute confidérable ; quoiqu'il blame avec cet Auteur l'abus qu'on en peut faire. *D. Mabillon* après avoir traité de la difcipline en ufage parmi les Ordres les plus Saints & les plus célébres, les Chartreux, les Bernardins, & d'autres ; parle de deux épreuves qui étoient alors fort en ufage, le fer chaud pour les Perfones d'Eglife & le duel pour les féculiers ; l'Impératrice Ste. Cunégonde & Pierre Moine, fe foumirent à la premiére épreuve. Quoique l'ufage du duel ne regardât que les Perfones laïques, on a néanmoins l'exemple de quelques Ecléfiaftiques qui décidérent leurs diférends par cette voye ; le P. Sirmond cite celui d'un certain Rainauld Chefnel Clerc de Saintonge, & de Guillaume Moine que voulut empêcher l'Abé Geofroi écrivant à Pierre Evêque de Saintonge : un pareil fpectacle atiroit une infinité de monde, & les Evêques même y étoient préfens.

D. Mabillon parle encore de la coutume d'éprouver la vérité des Reliques par le feu ; il en aporte deux exemples d'un morceau du Linge avec lequel Notre-Seigneur effuya les piez de fes Difciples, qui ayant été jeté dans le feu fe conferva dans fon état naturel ; cette Relique étoit gardée dans le Monaftére du Mont Caffin : l'autre exemple regarde le corps de St. Félix qui fut préfervé de l'ardeur des flames par un femblable miracle.

D. Mabillon éclaircit dans le 6. paragrafe ce qui regarde le tems de la mort de Hugues Capet, qu'il raporte à l'an 996. auquel tems fon fils Robert lui fuccéda : & dans le 7. il fait voir que ce dernier Prince répudia fa femme

Berte avant l'an mil quatre, & épousa Constance avant l'an mil sept, & que Hugues son fils ainé naquit en cette anée.

Dans la préface de la 2. partie de ce volume le *P. Mabillon* a eu principalement en vue d'éclaircir tout ce qui regarde l'Hérésie de Bérenger qu'il fait précéder néanmoins de quelques observations sur le Schisme des Grecs. Fotius dans le IX. siécle avoit déja excité un Schisme dans l'Eglise, mais Michel Cérulaire qui avoit succédé l'an mil quarante quatre à Alexis Patriarche de Constantinople, le porta jusqu'aux derniers excès & se sépara sans aucun ménagement de l'Eglise Romaine, & sur d'assez vains prétextes, malgré les soins de Léon IX. & d'Etienne X. qui envoyérent plusieurs fois leurs Légats pour pacifier les esprits les plus rebelles. Léon IX. dans sa lettre à Michel Cérulaire lui reproche de ce qu'il a soufert qu'on ait élu une femme pour Evêque, ce qu'il n'auroit pas fait, observe le *P. Mabillon*, si la fable de la Papesse Jeanne eût eu déja cours dans ce siécle: il remarque qu'on n'a comencé à débiter ce conte fabuleux que dans le milieu du XII. siécle; quoique Mr. Maimbourg dans son histoire du Schisme des Grecs en raporte l'origine à Jean VIII. qui s'étant laissé surprendre par les artifices de Fotius, lui redona sa comunion & le reconut pour vrai Patriarche: cette foible & lâche condescendance qu'on n'auroit pas dû atendre du Successeur des Apôtres, lui fit doner le titre de femme, & il fut nomé par raillerie Papesse Jeanne, semblable à ce Prince qu'on nomoit le Roi Marie, par-

cequ'il laissoit gouverner la Reine Marie sa femme. Aureste il s'est trouvé des Protestans, come Mr. Blondel qui n'ont pu prêter à l'Eglise Romaine de pareilles rêveries. Le P. *Mabillon* décrit ensuite avec beaucoup d'exactitude la naissance & le progrès de l'Héréſie de Bérenger, ou Beringer come l'apellent les anciens Ecrivains; il étoit de Touraine: après avoir apris les premiers élémens des lettres humaines dans l'école de St. Martin de Tours, il fut à Chartre, & revint à Tours, où il comença de répandre son Héréſie; il fut fait Archidiacre de l'Eglise d'Angers, & on eut d'abord conaissance de la vérité de ses sentimens dans une lettre qu'il écrivit à Lanfranc Moine du Bec: *D. Mabillon* raporte les diférentes condanations de cet Héréſiarque, dans le Concile de Rome tenu en l'an 1050. dans le Sinode de Verceil l'an 1053, le Concile de Paris, les assemblées de Préaux & de Brione tenues en la même anée, le Concile de Florence sous Victor II. de Rome tenu en l'an 1059. de Poitiers en 1073. Berenger comparut dans la plupart de ces Conciles & en éluda les décisions par ses soumissions feintes, & sa conversion ne fut pleine & sincére que dans le Concile de Bordeaux tenu en l'an 1080.

Après avoir discuté ce qui regarde l'Héréſie de Bérenger, le *P. Mabillon* fait l'apologie de Grégoire VII. contre l'injustice de quelques Ecrivains qui se sont formé de trompeuses idées d'un des plus grands Papes qu'ait eus l'Eglise Romaine, qui à la vérité soutint ses droits avec fermeté & réprima avec sévérité les

les abus du Clergé; il vange sa mémoire des calomnies que Bérenger & Bennon publiérent contre lui; ils lui imputérent de favoriser leurs propres sentimens, parceque se persuadant que Bérenger admettoit la présence réelle, il vouloit qu'on le traitât avec indulgence, de crainte qu'il n'excitât de nouveaux troubles dans l'Eglise; ce fut dans cet esprit qu'il indiqua un jeûne, & qu'il proposa d'éprouver la sincérité de ses sentimens par l'épreuve du fer chaud.

D. Mabillon traite enfin des divers Ordres & Congrégations instituez dans ce siécle: en Italie les Ordres de Camaldule & de Valombreuse, en France ceux de Granmont & des Chartreux se soutinrent dans la plus sévére observance. On ne sait pas précisément l'anée de l'institution de l'Ordre de Camaldule qui n'a pu être établi avant l'an 1023. celui de Granmont fut institué l'an 1076. par St. Etienne Gentilhome d'Auvergne: il y en a qui raportent l'institution de l'Ordre des Chartreux à l'an 1084. & d'autres à l'anée suivante. *D. Mabillon* observe encore que ce fut dans ce siécle qu'on comença d'admettre dans les Monastéres des fréres convers; les Religieux de Valombreuse furent les premiers qui s'en servirent; il est dans la persuasion que ce sont de véritables Religieux & que leurs vœux sont de même nature que ceux des Religieux de cœur: il parle encore des Donez ou Oblats, que nous apelons Comis, qui retenant leur habit du monde, s'engagent au service des Monastéres par un contrat.

D. Mabillon termine ce volume en fesant selon sa coutume quelques observations sur quelques usages particuliers de l'Eglise & des Monastéres.

téres. Ce fut dans l'onziéme siécle que les Papes comencérent de changer le nom qu'ils avoient avant d'être élevez à la premiére dignité de l'Eglise ; on en cite néanmoins quelques exemples avant ce siécle, d'Adrien III. de Serge III. de Jean XII. de Jean XIV. de Grégoire V. & de Silvestre II. mais ce qui n'étoit qu'une exception de la régle ordinaire dans le X. siécle, devint une régle constante dans le siécle suivant, & depuis Benoît IX. il n'en est point qui n'ait changé son nom, si on en excepte Marcel II. Ce fut dans le Concile de Compostelle tenu l'an 1056. qu'il fut ordoné que tous les Prêtres diroient la Messe tous les jours. Ce siécle fournit des exemples du Viatique reçu à l'article de la mort sous les deux espéces & de la Comunion donée sous une seule; tant il est vrai que cet usage est arbitraire, & que l'Eglise a pu retrancher aux Laïcs la Comunion sous les deux espéces, & qu'elle poura le leur acorder de nouveau, selon que les circonstances du tems le demanderont. On vit encore dans ce siécle des femmes dévotes, qui par un esprit de piété se retiroient près des Monastéres; de ce nombre ont été la mére de l'Abé Guibert, & la vénérable Hildeburge qui s'étoit retirée près du Monastére de saint Martin de Pontoise sous la direction de l'Abé Tibaut.

Ce que le *P. Mabillon* avoit dit dans une de ses Préfaces du Pain Azime pour l'Eucaristie, engagea le Cardinal Bona de le prier d'éclaircir par un traité particulier ses sentimens sur cette matiére : il publia donc pour satisfaire à l'empressement de cet illustre Cardinal un livre in 4. qui a pour titre, *de Pane Eucharistico azymo &*

 fer-

fermentato, imprimé en 1674. chez Louis Billaine ; il le dédia au Cardinal Bona ; & il y fait voir contre le ſentiment du P. Sirmond * & du Cardinal Bona même que l'Egliſe Latine ne s'eſt jamais ſervi que du Pain Azime dans la célébration des divins Miſtéres ; & que le Canon du 6. Concile de Tolède, ſur qui ces célébres Auteurs prétendoient fonder leur opinion, ne leur étoit nullement favorable, puiſque l'uſage du Pain ſans levain étoit reçu univerſellement dans l'Egliſe Latine avant le Schiſme de Fotius : ce qu'il prouve par l'autorité du Pape Léon IX. qui dans ſa lettre à Michel Cérulaire prouve que J. C. dans l'inſtitution du Sacrement de l'Eucariſtie ſe ſervit du Pain Azime, & qu'à ſon exemple cette pratique a toujours été en uſage parmi les Latins : du Cardinal Humbert qui, dans ſa réponſe au même Empereur, ſoutient pareillement que l'Egliſe Romaine depuis ſa naiſſance n'a point ceſſé de ſe ſervir du Pain Azime dans la célébration des divins Miſtéres : de Rupert qui établit ce ſentiment au chap. 22. du livre 2. des divins Ofices : du Pape Innocent III. qui aſſure que cet uſage a été conſtant & ſans variation dans l'Egliſe Latine ; ſes paroles ne peuvent être plus formelles, *ab ipſis ergo Beatis Apoſtolis Petro & Paulo quos & vivos habuit Romana Eccleſia & defunctos cuſtodit, hunc ſacrificii ritum accepit, quem hactenus inviolabili cultu ſervavit.* Les plus célébres d'entre les Scolaſtiques, Jean Scot, Alexandre d'Alès, St. Tomas, S. Bonaventure, &

* Le P. Sirmond publia ſa diſſertation ſur le Pain Azime en 1651.

& Durand se sont fait un devoir d'autoriser de leur sufrage une opinion comunément reçue, à la réserve néanmoins qu'ils ont cru que l'Eglise avoit varié sur ce sujet, tant que l'hérésie des Ebioniens a eu ses partisans; mais après l'extinction de cette hérésie l'Eglise Romaine a repris son ancien usage.

Le *P. Mabillon* après avoir fondé son sentiment sur de pareilles autoritez, entre dans un détail plus particulier des Eglises, qui se réglant en tout sur l'exemple de J. C. ne se sont pas permis de se servir d'un Pain diférent de celui dont il se servit en instituant l'Eucaristie. Il fait voir en 1. lieu l'usage des Mozarabes, c'est-à-dire, des Espagnols & des Africains mêlez avec les Arabes, qui, quoique suivant des rits particuliers, ofroient néanmoins le sacrifice du corps de J. C. avec du Pain sans levain, come les autres Latins: des Anglois qui, selon le témoignage d'Alcuin, avoient aussi un pareil usage; cet Auteur est mort au comencement du IX. siécle: des Alemans qui observoient ce rit conformement à la pratique de l'Eglise Romaine, selon le témoignage de Raban Archevêque de Mayence qui est mort deux ans avant le Schisme de Fotius, c'est-à-dire, en l'an 856. Enfin, *D. Mabillon* prouve que cet usage a été reçu en France dès les premiers tems de l'Eglise; par le témoignage de Pascase Radbert Abé de Corbie qui vivoit du tems de Raban: par celui d'Haimon Evêque d'Halberstat qui insinue assez ce sentiment dans son comentaire sur le chap. 5. de la 1. Epitre aux Corintiens: & de Grégoire de Tours au chap. 16. du livre premier de la gloire des Martirs.

Ce ſentiment établi, le *P. Mabillon* détruit les objections qu'on opoſe: la premiére conſiſte en ce que dans les premiers ſiécles de l'Egliſe & même dans les ſuivans, on ne conſacroit l'Eucariſtie que des ofrandes des fidéles, & qu'ainſi il parait probable que c'étoit le même Pain dont on ſe ſervoit pour la ſubſiſtance des familles. On ſe perſuadera aiſément qu'une objection auſſi foible n'arête pas un critique auſſi verſé dans les uſages de l'Egliſe que le *P. Mabillon*. On conſacroit à la vérité le corps de J. C. avec le Pain qu'ofroient les fidéles, mais atentifs à ſuivre l'uſage de l'Egliſe, ils n'avoient ſoin d'ofrir que celui dont ſe ſervoient les Prêtres pour célébrer la Ste. Meſſe: ce qu'il eſt aiſé de démontrer par l'exemple d'une femme Angloiſe dont il eſt parlé dans le livre des miracles de St. Wandrille, qui n'ayant pu obtenir de ſes compagnes qu'elles fiſſent cuire de ces Pains qu'elle devoit ofrir le jour de Noel pour le Sacrifice, leur aracha le fer dont on ſe ſervoit pour former ces Hoſties: preuve invincible qu'on ſe ſervoit en ce tems là du même inſtrument dont on ſe ſert aujourdui pour imprimer la figure aux Hoſties qu'on employe pour le St. Sacrifice, & qu'ainſi ces Hoſties étoient faites avec du Pain ſans levain. Cet uſage de l'ancienne Egliſe de recevoir les ofrandes des fidéles pour le Sacrifice de la Meſſe, s'obſerve encore dans l'Egliſe de Milan, où dix Homes & dix Femmes d'un âge fort avancé, déſignez par l'Archevêque, ont coutume d'ofrir la matiére du Sacrifice en cette maniére: deux Homes vétus ſelon l'ancienne mode, les huit autres les ſuivant portant trois Hoſties & un vaſe plein de vin, entrent dans le

cœur

cœur & les ofrent au Prêtre qui célébre la Meſſe: deux Femmes pareillement, les huit autres étant en leur compagnie, ſe tenant derriére les baluſtres du cœur, préſentent à l'Archiprêtre, ſi celui qui célébre la Meſſe eſt ocupé, les trois Hoſties & le vaſe de vin: on apelle les Homes, *Veglones*, & les Femmes, *Vegloniſſæ*.

La II. objection des partiſans du Pain préparé eſt fondée ſur l'autorité de S. Ciprien, qui reprend une femme riche, de ce qu'elle ne fait point ſon ofrande, & de ce qu'elle prend une partie de ce que le pauvre a ofert. Mais le *P. Mabillon* croit que cela doit s'entendre de l'ofrande qu'on feſoit pour le repas inſtitué après la réception de l'Eucariſtie.

L'autorité de S. Epifane ſert de fondement à la III. objection: voici le paſſage du Saint; *Myſteria perficiunt Ebionæi ex imitatione Sanctorum qui ſunt in Eccleſiâ, quot annis in azymis: alteram autem myſterii partem in aquâ ſolâ:* par où il eſt aiſé de remarquer que St. Epifane ne reprend pas les Ebioniens de ce qu'ils ſe ſervoient du Pain Azime en ofrant le Sacrifice, puiſqu'il remarque que cet uſage eſt conforme à la pratique de l'Egliſe, mais de ce que dans l'autre partie du Sacrifice ils ſe ſervoient ſeulement d'eau.

Le IV. argument eſt pris du VI. Canon du VI. Concile de Tolède, que le *P. Mabillon* fait voir favoriſer davantage le ſentiment de ceux qui ſoutiennent l'uſage du Pain Azime dans le Sacrifice, que celui du P. Sirmond, du Cardinal Bona, & des autres, qui prétendent qu'on ofroit du Pain fait avec du levain.

La V. objection concerne les decrets des

Papes Melchiade, Sirice, & Innocent, qui ordonent que les ofrandes consacrées par l'Evêque soyent envoyées aux Eglises, *quod declaratur fermentum*, ajoutent les Auteurs de leur vie. Cette dificulté parait embarassante; c'est ce qui a fait naitre un partage de sentimens sur la signification de ce mot *fermentum*. Baronius a prétendu que ce terme ne signifioit point l'Eucaristie, mais les Eulogies que les Evêques envoyoient aux Eglises en signe de comunion: le P. *Mabillon* n'a pu entrer dans ce sentiment, parceque ce Pain étoit consacré, qu'il est apelé Sacrement, & qu'on atribue aux seuls Prêtres le droit de le consacrer; il croit donc que ces termes doivent s'entendre de l'Eucaristie, mais il entre dans la pensée du P. Sirmond, qui, quoiqu'atentif à profiter de tout ce qui pouvoit favoriser son opinion, s'est persuadé néanmoins que ces termes dans cet endroit ne doivent pas être pris à la rigueur, & que l'Eucaristie est ainsi apelée, non pas qu'elle fût consacrée avec du Pain fait avec du levain, mais de ce qu'elle tenoit lieu d'aliment à ceux à qui on l'envoyoit: & on conviendra qu'on doit ainsi interpréter ces termes, ajoute le P. *Mabillon*, si l'on fait atention aux expressions des Auteurs des vies des Papes Sirice & Melchiade, *quod apellatur fermentum, quod nominatur fermentum*; parceque ces paroles ne sont pas prises du fond de la chose même qu'on veut exprimer. Quelque déférence qu'on doive avoir pour l'autorité de ces deux célébres Ecrivains, leur raisonement n'enlévera pas le sufrage de ceux qui entrent dans un sentiment, moins par respect pour ceux qui l'établissent, que parcequ'ils sont entrainez par

la

la raison, qui prévaut à l'autorité la plus respectable : car il me parait qu'en s'expliquant ainsi ils tranchent plutot la dificulté qu'ils ne l'éclaircissent : je veux que ces termes, *quod apellatur fermentum, quod nominatur fermentum*, ne donent pas une idée claire de la chose qu'on veut exprimer ; mais que répondre au passage tiré de la lettre du Pape Innocent, *idcirco fermentum a nobis confectum per Acolytos accipiunt . . . . quod per Parochias fieri debere non puto, quia, non longe portanda sunt Sacramenta.* Voilà l'Eucaristie spécifiée d'une maniére claire & évidente ; peut-être bien que l'Auteur a parlé ainsi figurément, mais on avoura que ce passage a ses dificultez, qui peuvent balancer l'opinion de ceux qui disputent en faveur des Azimes.

La VI. objection est prise du silence de Fotius, qui n'ayant négligé aucune ocasion de reprocher aux Latins la diférence de leurs rits d'avec ceux des Grecs, ne leur a néanmoins jamais reproché qu'ils se servoient du Pain Azime dans le St. Sacrifice. Le *P. Mabillon* répond qu'il ne leur a pas fait un pareil reproche, parcequ'il étoit dans le sentiment de St. Jean Crisostome que cet usage étoit fondé sur l'exemple de J. C., & que l'Eglise Gréque de son tems étoit dans la même persuasion.

Enfin le dernier argument qu'on propose contre l'usage du Pain Azime, consiste à dire qu'avant le Schisme de Fotius il n'y a aucune loi, aucun decret, aucune ordonance qui permette l'usage du Pain Azime. Une pareille objection n'a rien qui puisse afoiblir l'autorité des Péres & des anciens Ecrivains, qui ont dé-

montré le contraire ; puisque si elle pouvoit faire impression, il s'ensuivroit qu'on ne se seroit jamais servi du Pain Azime, l'Eglise n'ayant rien prononcé sur ce sujet même depuis le Schisme de Fotius.

Come il n'est point de sentiment qui n'ait ses défenseurs & ses critiques, le *P. Mabillon* ne put se promettre un triomfe paisible dans son opinion : Mr. de Launoi fit un traité pour confirmer le sentiment du P. Sirmond & du Cardinal Bona, & Mr. du Pin a aussi semblé se ranger de leur parti : Mr. Ciampini Abbréviateur des Brefs, entra dans les sentimens du *P. Mabillon*. Le P. Macedo Cordelier étoit dans la persuasion que le sentiment du Cardinal Bona étoit hérétique, & il vouloit qu'on obligeât l'Auteur à se rétracter : ce fut ce qui engagea le *P. Mabillon* à doner de nouveaux éclaircissemens sur cette matiére dans une addition qu'il fit à son traité, où il fait voir qu'on ne peut imprimer au sentiment du Cardinal Bona la qualification d'hérétique, quoiqu'il ne soit pas véritable.

Le *P. Mabillon* a ajouté à la fin de cette dissertation un Ouvrage d'Hildefonse Evêque d'Espagne, qui vivoit il y a plus de 800. ans, dans lequel cet Auteur traite avec assez d'obscurité de plusieurs choses qui concernent le Pain Eucaristique.

Quoique le *P. Mabillon* en publiant ce recueil des Actes des Saints, eût pris le juste tempérament qui contente les vrais Savans ; ses propres Confréres néanmoins se soulevérent contre lui. Le P. Bastide présenta une requête au Chapitre Général de 1677. où il demandoit

que

que le P. *Mabillon* fît une rétractation publique de ce qu'il avoit avancé dans le premier volume, où il n'assure inconteſtablement à l'Ordre de S. Benoît que 25. Saints de 80. qui composent son recueil. La juste réputation que le P. *Mabillon* s'étoit aquise, ne le put mettre entiérement à l'abri des coups que prétendoit lui porter un Adversaire qui lui étoit bien inférieur en mérite; il fut obligé de venir se justifier: mais il le fit d'une maniére si persuasive, que les Supérieurs demeurérent convaincus qu'il est glorieux de sacrifier à l'amour de la Religion & de la vérité les intérêts de son Ordre.

En 1677. le P. *Mabillon* prit la défense du P. Delfau contre un Chanoine Régulier qui avoit parlé de lui sans ménagement dans un livre intitulé, *Vindiciæ Kempenses*, le P. *Mabillon* dona pour titre à sa réponse, *Animadversiones in Vindicias Kempenses* in 8. imprimée chez Louis Billaine: il y fait l'éloge du P. Delfau & fait voir d'une maniére convaincante que Gersen ou Gessen Abé de Verceil de l'Ordre de St. Benoît, est le véritable Auteur du livre de l'Imitation de J.C. Il n'a donc pas défendu une mauvaise cause, come l'ont prétendu les Journalistes de Trévoux; mais il a doné seulement un nouveau jour aux preuves décisives des P. P. Cajetan, Walgrave, Quatremaires & Delfau, qui ont reçu une nouvelle impression de force & d'autorité, quand elles ont été afermies par le sentiment, de ce qu'il y avoit alors de plus illustre & de plus recomandable dans la République des Lettres; de Mr. de Marillac Garde des Sceaux de France, qui ne crut pas se dégrader de son illustre rang, en publiant sur ce sujet une

ſavante diſſertation ; du Cardinal Bellarmin ; du P. Poſſevin, & du P. Sirmond Jéſuites ; de Mrs. du Cange, Baluſe, de Valois, d'Hérouval, Cotelier, de Mr. Sluſe Sécretaire des Brefs du Pape, du P. le Cointe de l'Oratoire, & de Mr. de Launoi Docteur de Sorbone, qu'on ne ſoupçonera pas d'avoir favoriſé injuſtement les Bénédictins. Tous ces Savans ont ateſté que les anciens Manuſcrits produits en faveur de Gerſen, ſont hors d'ateinte & de ſoupçon, & qu'enfin Gerſen Abé de l'Ordre de St. Benoît eſt l'Auteur inconteſtable de l'inimitable livre de l'Imitation.

Il eſt en effet aſſez dificile de comprendre qu'un livre cité par St. Bonaventure* qui a vécu plus de 100. ans avant Tomas a Kempis ſoit la production du Chanoine Régulier ; quand d'ailleurs Tritéme aſſure qu'il a oui dire aux anciens Religieux de ſon Monaſtére que leurs prédéceſſeurs liſoient ce livre depuis longtems. On a peine à revenir de la ſurpriſe que done l'inatention de l'Auteur des mêlanges de critique & de littérature, qui n'a pas craint d'avancer que Mr. de Launoi avoit été opoſé aux Bénédictins dans cette conteſtation, lui qui uniquement en vue de rendre homage à la vérité, a publié deux diſſertations pour leur défenſe ; la 1. ſous ce titre, *Remarques ſomaires ſur la conteſtation de l'Auteur de l'Imitation de J.C.* & la 2. en 1660. intitulée, *Diſſertatio de Authore librorum de Imitatione.*

On doit encore obſerver que les Chanoines Réguliers ſurprirent en 1652. un Arêt du Parlement de Paris par lequel il étoit défendu aux Bé-

* Dans ſa 7. conférence aux Novices.

Bénédictins de publier le livre de l'Imitation de J. C. sous le nom de l'Abé Gersen ; & cet Arêt ne leur fut défavorable que parcequ'ils n'avoient pu produire les piéces justificatives qui établissent leur droit d'une maniére incontestable : on sait que ces Monumens autentiques qui portent un caractére d'antiquité, ne se comuniquent pas aisément, & les Savans d'Italie & d'Alemagne qui en étoient en possession, ne pouvoient consentir qu'on transportât en France des Manuscrits qu'ils gardoient précieusement dans leurs Biblioteques. Les Bénédictins néanmoins les obtinrent enfin ; ce fut ce qui dona lieu à une assemblée qui se tint premiérement dans la maison de Mr. le Premier-Président du Parlement de Paris, & ensuite dans celle de Mr. de Harlai Archevêque de la même ville, le 4. Aout de l'an 1671. cet illustre Prélat y apela les Persones les plus capables de porter un jugement certain sur l'antiquité & sur la validité d'un Manuscrit, & leur en présenta treize dont les neuf premiers dénotoient seulement les copistes de l'Ouvrage : il étoit expressément marqué dans le 10. que Jean Gersen en étoit l'Auteur : l'onziéme étoit sous le nom de Jean de Canabaco ; ce qui désigne, à ce qu'on prétend, le lieu de la naissance de Gersen : au comencement du 12. étoit représentée la figure d'un Moine Bénédictin, qui portoit une croix, ce qui servoit d'allusion à ces paroles du 3. livre, *Suscepi de manu tuâ Crucem, & portabo eam usque ad mortem, sicut imposuisti mihi. Vere vita boni Monachi Crux est, sed dux Paradisi :* enfin pour le 13. on se contentoit de produire l'atestation du Recteur des Jésuites de la Maison

d'Arone faite en présence de Notaires, dans laquelle il témoignoit qu'ils conservoient dans leur maison le livre de l'Imitation de J. C. & qu'il étoit marqué au comencement & à la fin du livre que l'Abé Jean Gersen en étoit l'Auteur. Ces savans Homes dressérent ensuite un certificat, dans lequel ils ateſtérent qu'ils avoient examiné ces Manuscrits avec l'atention la plus sévére, qu'ils avoient plus de 200. ans d'antiquité, & que le 10 qui étoit inscrit du nom de Gersen n'avoit point été altéré, & que l'écriture de ce nom, *Jean Gersen*, étoit très saine & écrite de la main de celui qui avoit transcrit l'Ouvrage: Mr. l'Archevêque de Paris ratifia par sa signature la vérité de cette ateſtation.

Les Bénédictins alors firent imprimer le livre de l'Imitation sous le nom de l'Abé Gersen, & tout demeura tranquile jusqu'en l'an 1677. que l'apologiste du Chanoine Régulier dans son livre intitulé, *Vindiciæ Kempenses*, eût la hardiesse d'avancer que les Bénédictins avoient fabriqué les Manuscrits & corompu par argent ceux qui devoient les examiner. Ce fut ce qui engagea *D. Mabillon*, à qui toutes les Bibliotéques étoient ouvertes, d'examiner dans son voyage d'Italie les manuscrits qui favorisoient le droit de Gersen; à son retour il en aporta trois nouveaux: ainsi on tint une nouvelle assemblée dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 28. Juillet de l'an 1687. où se trouvérent, outre les Savans que j'ai déja nomez, Mrs. Faure, Chatelain, d'Herbelot, Bulteau, Bigot, de Ste. Beuve, Renaudot, Cousin, du Pin, du Fourni, Clément, le P. Alexandre Religieux de St. Dominique, & les P. P. Hardouin & Chamillart Jésui-

ſuites. Dom Mabillon leur préſenta trois manuſcrits, dont le premier, duquel j'ai déja fait mention de la Bibliotéque des Jéſuites d'Arone, avoit le nom de Gerſen inſcrit au comencement de chaque livre en cette ſorte; *incipiunt capitula libri primi Abbatis Joannis Gerſen de Imitatione Chriſti*: le ſecond qui apartenoit aux Religieux de St. Jean l'Evangéliſte de Parme portoit à la fin du 4. livre la même inſcription: & le 3. conſervé dans le Monaſtére de St. Colomban de Bobio, avoit pour titre au comencement du 4. livre, *incipit liber Joannis Gerſen*, &c. Les célébres Critiques qui ſe trouvérent dans cette aſſemblée ateſtérent par écrit que ces manuſcrits avoient plus de 300. ans d'antiquité: & c'eſt à cette aſſemblée qu'on peut raporter la fin de cette conteſtation.

Qu'on me permette à préſent une réflexion. Pour décider ſur un pareil diférend, il eſt certainement néceſſaire d'avoir recours à l'autorité des manuſcrits; l'argument négatif étant une preuve très équivoque pour conteſter à un Auteur le droit qu'il peut avoir ſur un livre, & la reſſemblance du ſtile un argument trop foible pour le lui atribuer: je tire la foibleſſe de cette preuve des circonſtances mêmes de cette conteſtation, puisque par cette ſeule raiſon on a atribué le livre de l'Imitation à St. Bernard & à Gerſon, & qu'il a paru dans la ſuite évident qu'ils n'en ſont pas les Auteurs; celui qui l'a composé feſant mention de St. François qui a vécu plus de 80. ans après S. Bernard, & s'y donant plus d'une fois la qualité de Moine qui ne convient point à Gerſon. Les manuſcrits ſont donc les ſeuls titres qui puiſſent ſervir de

régle dans cette discussion: or ils forment une preuve si convaincante en faveur de l'Abé de Verceil, qu'il n'y a que la préocupation & l'entêtement qui puissent refuser de se rendre à une démonstration si sensible. On en conviendra aisément si l'on a égard au caractére des Persones qui les ont examinez : l'examen en a été fait en présence de Mr. de Harlai le Prélat le plus éclairé qui fût alors en France, & à qui il n'étoit pas aisé d'en imposer ; les juges étoient les plus savans Homes du Royaume & les plus expérimentez dans la conaissance des Manuscrits, du nombre desquels étoient le P. le Cointe de l'Oratoire & Mr. de Launoi qui ont eu de grands démêlez avec les Bénédictins, le 1. avec le *P. Mabillon* & le P. Bastide sur l'antiquité de l'Ordre de St. Benoît dans les Gaules; & le 2. avec le P. Quatremaires sur la validité des priviléges des Abayes de St. Germain-des-Prez & de St. Médard de Soissons: néanmoins la vue de rendre homage à la vérité l'a emporté sur leurs préjugez. Ainsi, quoiqu'on en puisse dire, cette contestation a été terminée à l'avantage des Bénédictins.

En effet on a des preuves certaines & convaincantes que Gersen est Auteur du livre de l'Imitation, & les preuves sont encore plus formelles pour enlever à Tomas à Kempis la gloire que les Chanoines Réguliers veulent lui doner d'en être l'Auteur. La souscription du seul manuscrit d'Anvers doit faire impression sur ceux qui s'intéressent dans cette dispute ; car il est hors de toute vraisemblance que l'Auteur d'un livre le finisse ainsi, *finitus anno Domini* 1441. *per manus fratris Thomæ a Kempis in*

mon-

monte S. Agnetis prope Zwol : si une pareille souscription pouvoit dénoter l'Auteur d'un livre, il y auroit bien plus de fondement de ne frustrer pas d'un pareil droit un frére Conrad Obersberg qui s'exprime ainsi à la fin d'un manuscrit, *finitus anno Domini* 1433. *per me fratrem Conradum Obersberg tunc temporis conventualem in Weingarten* : George de Gottingen le contesteroit aussi avec raison à Tomas a Kempis, *finitus est*, dit-il, *iste tractatus per me Georgium de Gottingen tunc temporis Capellanum in Vriblingen* : ce manuscrit est de l'an 1437. Ainsi ces deux copistes sont antérieurs au Chanoine Régulier; nouvelle raison pour leur atribuer cet Ouvrage plutot qu'à lui : sur cette supposition Fr. Louis du Mont entreroit aussi dans le rang des Prétendans, puisque dans un des manuscrits produits devant Mr. l'Archevêque de Paris, il est expressément marqué qu'il en est le copiste, *hic liber conscriptus fuit a Fr. Ludovico de Monte qui obiit ante annum millesimum quadringentesimum* : preuve d'ailleurs évidente que cet Ouvrage a été composé avant la naissance de Tomas-a-Kempis, & qu'il n'en est pas plus l'Auteur que d'une Bible & d'un Missel qu'on conserve à Cologne & à Louvain qu'il a pareillement transcrits ; *finitus & completus anno Domini* 1439. *in vigilia S. Jacobi Apostoli per manus Fr. Thomæ a Kempis.* Ainsi sans se perdre dans des raisonemens qui souvent embrouillent plutot une dificulté qu'ils ne l'éclaircissent, je n'ai besoin que de celui-ci, pour convaincre tous ceux qui ne se livrent pas à leurs préjugez : Jean Gersen Abé de Verceil de l'Ordre de St. Benoît est Auteur du livre de l'Imitation de J. C. puisque des

des manuſcrits, dont de très habiles conaiſſeurs ont écarté par leurs ateſtations tout ſoupçon de nouveauté & d'altération, le lui atribuent ; & Tomas-a-Kempis n'en eſt pas l'Auteur, puiſque de ſon propre aveu il n'en eſt que le copiſte. On me dira ſans doute qu'un Auteur peut tranſcrire même pluſieurs fois ſon propre Ouvrage: il eſt vrai ; mais il n'arivera jamais, que marquant ſa profeſſion de copiſte, il n'inſinue pas le droit qu'il a ſur le livre, en qualité d'Auteur, un même eſprit de modeſtie devant faire une pareille impreſſion ſur lui pour ſe refuſer ces titres, parcequ'il recevoit dans ces tems une eſpéce de gloire de tranſcrire des livres. Il eſt donc ſenſible que la prétention des Chanoines Réguliers eſt une viſion & une chimére, que détruiſent même les preuves dont ils ſe ſervent pour l'aſſurer, & que le droit inconteſtable des Bénédictins juſtifie aſſez l'ardeur avec laquelle ils ſe ſont portez dans cette conteſtation, pour afermir notre Ordre dans la poſſeſſion d'un Ouvrage, qui parmi les livres de piété tient le premier rang après l'Ecriture Sainte.

En 1681. le *P. Mabillon* publia ſon fameux traité, *De re Diplomaticâ*, en un volume du plus grand in folio, dédié à Mr. Colbert, & imprimé chez Louis Billaine ; où il a trouvé le moyen de réduire en Art une matiére qui n'en paraiſſoit pas fort ſuſceptible, & où il done des régles ſures pour diſcerner les piéces anciennes & véritables de celles qui ſont ou nouvelles ou ſupoſées. Cet Ouvrage eſt diviſé en ſix livres; dans le premier deſquels il démontre l'antiquité des Chartes, quelle en eſt la matiére & l'écriture : à l'égard de l'antiquité il fait voir que l'u-

l'ufage en étoit comun en France même avant St. Grégoire de Tours, & en Angleterre avant le tems du vénérable Béde ; en ce qui regarde la matiére qui a fervi de fondement à l'écriture, l'écorce ou le papier d'Egipte étoient le plus en ufage parmi les Latins, ce qu'il prouve par une Charte écrite à Ravenne fur de l'écorce du tems du Confulat de Cethegus, c'eft-à-dire, l'an de J. C. 504. dont l'original fe garde dans la Bibliotéque de l'Empereur ; cette Charte a environ deux piez de largeur & un de rondeur: & par la Bulle de Benoît III. donée en faveur de l'Abaye de Corbie de 22. piez de longueur fur deux de large.

Le fecond livre concerne le ftile des Chartes ; fur quoi il remarque que le feul Souverain Pontife s'eft atribué la qualité de Pape en parlant de lui-même, quoique ce titre ait été anciennement doné à tous les Evêques ; que les Papes & même les Archevêques ont été quelquefois honorez du titre de *Majefté*; que Charlemagne a le premier mis un y Grec dans fon monograme fait en forme de lozange, & que cet ufage n'a point paffé St. Louis: Léon IX. eft le premier des Papes qui s'en foit fervi. Il parle dans le même livre de toutes les diférentes fortes de Sceaux & de Contre-Sceaux qui n'ont comencé d'être fufpendus que fous Louis-le-Gros : Filipe-Augufte a mis le premier pour Contre-Sceau une fleur de lis. Les diférentes dates des Chartes & les diférentes maniéres de foufcrire terminent ce livre. Il parait par l'original de la Charte de la fondation de Compiegne, que l'Empereur Charles-le-Chauve à l'imitation des Empereurs d'Orient, fe fervoit de ver-

vermillon pour souscrire son nom ; son monograme dans cette Charte est écrit en rouge, quoique celui de Louis-le-Bégue son fils qui a signé à côté soit écrit en noir, selon l'usage des anciens Rois.

Dans le 3. livre le *P. Mabillon* réfute les régles que le P. Bollandus avoit proposées avant lui.

Dans le 4. de la composition de D. Michel Germain, il est traité des anciens Palais où nos Rois ont expédié leurs Chartes ; ce qui done lieu au P. Germain de faire de très savantes dissertations sur la situation de ces Palais dont plusieurs n'ont eu de consistance que dans la fole imagination de quelques ignorans : outre plusieurs exemples qu'en aporte le P. Germain, rien n'excite plus la risée publique que le prétendu Palais *Corsintisca* qui n'a de fondement que dans la clause d'une Charte de Childebert III. ainsi énoncée, *datum quod fuit mensis Martius*, celui qui déchifra le premier cette Charte lut ainsi, *datum Corsintisce Martii*, delà est venu le Palais *Corsintisca*.

Dans le 5. livre le *P. Mabillon* a fait graver en plus de 60. planches les diférentes espéces d'écritures dont on se servoit anciennement ; & pour contribuer autant à l'utilité qu'à la satisfaction du Lecteur, il a mis vis à vis de chaque espéce d'écriture des observations qu'il a cru nécessaires pour remarquer les changemens qui sont arivez de tems en tems dans les Sceaux, les écritures, & autres choses de cette nature : il observe que nos Rois portoient des courones de laurier depuis Childebert jusqu'à Louis-d'Outremer, qu'on peint avec une courone étoilée. Hugues Capet fut le premier

qui

qui y ajouta les fleurs de lis; Lotaire fils de Louis-d'Outremer se servit le premier dans ses Sceaux du Sceptre & du Bâton Royal; & Hugues Capet de la Main de justice. La remarque que le *P. Mabillon* fait sur la lettre I ne peut être dèsagréable au Lecteur; ce n'est que dans le 15. siécle qu'on a introduit l'usage de mettre un point sur cette voyelle.

Le 6. livre contient plus de 110. piéces avec des notes pour servir de preuves à ce qui a été avancé dans les autres livres: entre ces piéces, celle qui mérite le plus d'atention, contient les Actes de l'Ambassade de Guillaume Sr. de Montreuil, envoyé par le Roi Louis XI. l'an 1469. vers le Pape Paul II. qui autorisa d'une maniére solennelle le titre de *très Crétien* dont nos Rois étoient en possession longtems avant lui: Pie II. qualifioit ainsi Charles VII. lorsqu'il lui écrivoit; & ce titre au sentiment du *P. Mabillon* étoit héréditaire aux Rois de France près de 800. ans avant que les Rois d'Espagne fussent honorez de celui de *Catolique*, que leur acorda Alexandre VI. parcequ'il étoit originaire de leur pais.

C'est en cette anée précisément qu'on doit marquer l'époque de la réputation du *P. Mabillon*, puisque le dessein de cet Ouvrage qui surprit en admiration tous les Savans de l'Europe, lui mérita même l'estime du célébre Auteur qu'il s'étoit vu engagé de réfuter, qui reconut la supériorité du *P. Mabillon* sur lui, & sacrifia sa propre complaisance au plaisir d'entrer dans les vues publiques, & d'admirer la vaste érudition de l'Auteur d'un livre dont il conaissoit mieux que Persone l'utilité & l'importance.

Vingt

Vingt anées d'une aprobation tranquile, universelle & légitime, n'ont pu cependant garentir ce bel Ouvrage des traits de la censure & de la critique : le P. Germon Religieux de la compagnie de Jésus, s'efforça de lui enlever cette glorieuse réputation; * il publia pour cet effet trois dissertations latines in 12. la premiére en l'anée 1703. la 2. en 1706. & la 3. en 1707. les deux premiéres ont été adressées au *P. Mabillon*, & la 3. sert de réponse aux autres Adversaires du P. Germon. Il en a publié depuis une 4. où il réfute le P. Coutant: elles ont pour titre, *De veteribus Regum Francorum diplomatibus & arte secernendi antiqua diplomata vera a falsis* : il prétend y démontrer que les originaux & les anciens manuscrits sur lesquels le *P. Mabillon* veut fonder son nouvel Art, n'étant pas autant hors d'ateinte & de suposition qu'il l'assure, il s'ensuit que ses régles n'ont pas un fondement plus légitime, en ce qu'étant apuyées principalement sur les Diplomes faits sous les Rois Mérovingiens & Carlovingiens & sous

* Mr. Baile qui joignoit au talent de bien écrire, celui de doner un tour spirituel & malin à tout ce qui devenoit la matiére de ses réflexions, a prétendu que ce n'a point été par des raisons prises de l'intérêt comun des Sciences, que les Jésuites ont ataqué le *P. Mabillon*; & que le P. Papebroc ayant inséré dans l'un des trois tomes du mois d'Avril publiez en 1675. une dissertation fort longue sur la maniére de discerner les fausses piéces d'avec les véritables dans les Chartulaires, & le *P. Mabillon* l'ayant réfuté, la Société s'en trouva ofensée, & lâcha le P. Germon sur la Diplomatique pour vanger le P. Papebroc.

ſous les premiers Rois de la 3. Race; dont les Archives publiques ne fourniſſent plus aucuns originaux, on doit conclure, qu'il a falu avoir recours aux Archives des Monaſtéres, & que les piéces qu'on en a tirées portent un caractére de fauſſeté & de ſupoſition, parcequ'ayant été écrites ſur de l'écorce, du papier d'Egipte, ou du parchemin, tous corps fragiles qui ne peuvent avoir par eux mêmes de conſiſtance & de durée, il eſt impoſſible de comprendre qu'elles ſoyent parvenues juſqu'à nous: que d'ailleurs les Monaſtéres d'où ces piéces ont été tirées, ayant été longtems poſſédez par des Abez Laïcs qui trouvoient leur propre intérêt dans la ſupreſſion de ces titres, & ayant été expoſez aux incurſions des Barbares, on en tire une nouvelle preuve contre la vérité & l'autenticité de ces Actes. Pluſieurs Chartes même qu'on produit des anciens Rois & qui portent certaine impreſſion de vérité par le Sceau, les ſouſcriptions, les dates qu'on y voit, & qui éloignent tout caractére de ſuſpicion, ne peuvent déterminer le P. Germon en faveur du ſentiment du *P. Mabillon*; ſur ce ſeul prétexte que les fauſſaires peuvent avoir contrefait toutes ces piéces, & que le *P. Mabillon* convient qu'il y en a eu en divers tems.

Si le P. Germon employa tout ce que peut produire dans le diſcours une plume polie & élégante, pour apuyer des prétentions inſoutenables, il ſe vit ſolidement réfuté par Mr. l'Abé Fontanini profeſſeur d'Eloquence à Rome, qui publia en 1705. un livre in 4. dont voici le titre; *Juſti Fontanini Forojulienſis in Romano Archigymnaſio eloquentiæ Profeſſoris vindiciæ antiquo-*

tiquorum Diplomatum adversùs Bartholomæi disputationem de veteribus Regum Francorum diplomatibus, & arte secernendi antiqua Diplomata vera a falsis; libri duo. Mrs. l'Abé Lazarini Seigneur de Murio & Gatti Jurisconsulte de Plaisance, entrérent aussi dans cette glorieuse cariére; le premier par un écrit qui a pour titre, *Epistola ad amicum Parisiensem pro vindiciis antiquorum Diplomatum*, qu'il publia à Rome en 1706. & le second par une lettre aussi en Latin, qu'il écrivit à Mr. Bernard Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, imprimée à Amsterdam en 1707. ils furent soutenus par le P. Ruinart & le P. Coutant. Le *P. Mabillon* lui même dans son suplément à la Diplomatique in folio imprimé en 1704. chez Charles Robustel, détruisit absolument les raisons de son Adversaire, sans qu'il lui fit l'honeur de le nomer. On voit à la fin de ce suplément des Chartes autentiques qui prouvent la véritable origine de la Royale Maison des Stuarts, & qui peuvent servir à confondre Boéce, Bucanan & d'autres Auteurs qui en ont parlé d'une maniére si peu conforme à la vérité.

Le *P. Mabillon* préparoit une nouvelle édition de la Diplomatique, que le P. Ruinart a publiée après sa mort en 1709. elle a été imprimée chez Charles Robustel: cette nouvelle édition est considérablement augmentée & enrichie de nouveaux titres qui avoient échapé à la diligence du *P. Mabillon.*

Depuis cet Ouvrage il ne sortit plus que des Chefs-d'œuvres de sa plume. En 1682. il fit un voyage en Bourgogne, où il visita les Bibliotéques par raport à ses études particuliéres, & où

où il examina par ordre de Mr. Colbert Ministre d'Etat quelques titres qui regardoient plus particuliérement la famille Royale.

Cet illustre Ministre crut devoir informer le Roi du mérite du *P. Mabillon*, qui entreprit aux frais de sa Majesté un voyage en Alemagne, dans le dessein de visiter les Bibliotéques, & d'en raporter d'anciens & de précieux monumens qui pussent illustrer la République des Lettres, & de concourir ainsi par ses soins à la gloire de la France : il partit pour cet effet de Paris au mois de Juin de l'an 1683 ; & à son retour il publia la relation de son voyage qu'on voit au comencement du 4. volume des Analectes.

En 1685. il dona au Public un Ouvrage in 4. intitulé, *De Liturgiâ Gallicanâ*, dédié à Mr. le Tellier Archevêque de Reims ; il est divisé en trois livres, dans le premier il examine ce que c'est que cette Liturgie, & il traite dans la suite des Eglises, de leur forme, des ornemens, & de tout ce qui peut y avoir raport : dans le 2. on voit un ancien Lectionaire à l'usage de l'Eglise de France, qui contient les épitres, les proféties, & les Evangiles, qu'on doit dire à la Messe pendant l'anée : il raporte dans le 3. livre trois anciens Missels : & il finit cet Ouvrage par une très savante dissertation sur la maniére ancienne de réciter l'ofice, & de dire le Bréviaire dans l'Eglise de France.

Le succès du voyage que fit en Alemagne le *P. Mabillon* détermina Mr. le Tellier Archevêque de Rouen, qui avoit succédé à Mr. Colbert dans le Ministére en ce qui regarde la littérature, de l'envoyer en Italie pour y visiter les Biblio-

téques au nom & aux frais de sa Majesté: il partit pour cet effet de Paris le 1. d'Avril de l'an 1685. & ne revint à Paris que l'onziéme Juillet de l'anée suivante.

Le succès répondit aux intentions du Ministre; le P. *Mabillon* remporta de son voyage grand nombre de monumens rares & précieux, & il enrichit la Bibliotéque du Roi de plus de trois mille volumes tant imprimez que manuscrits: il fit part au Public de ses découvertes dans un Ouvrage publié in 4. en deux volumes sous le titre, *de Musæum Italicum*. Le premier tome imprimé en 1687. est divisé en deux parties, dans la premiére le P. *Mabillon* fait la description de son voyage; ensuite il done une idée exacte des Bibliotéques & de tous les autres monumens anciens qu'il a vus en Italie; & il éclaircit par des observations critiques tout ce qui mérite des réflexions: la 2. partie de ce 1. tome comprend plusieurs piéces qui n'avoient point encore été publiées, come les vies des Homes les plus illustres de l'Italie & les lettres qu'ils ont écrites à diférentes Persones, grand nombre d'Actes autentiques qui regardent les Evêques, les Abez, Ducs, & autres Persones de ce rang, les Actes des Conciles, le Capitulaires, l'ancienne histoire de la guerre ou de l'expédition de la Terre Sainte écrite par un témoin oculaire, un ancien Sacramentaire qui a plus de mille ans d'antiquité qu'il trouva dans l'Abaye de Bobio, & enfin un ancien livre pénitenciel très important pour la conaissance de la discipline de l'Eglise.

Dans le 2. tome du *Musæum Italicum*, publié en 1689. on voit d'anciens rituels de l'E-

glise

glise Romaine, qui n'avoient point encore été publiez, & un comentaire sur l'Ordre Romain, où le *P. Mabillon* explique tout ce qui regarde les rits les plus considérables de l'Eglise Romaine. Cet Ouvrage a été dédié à Mr. le Tellier Archevêque de Reims, & imprimé chez Edmond Martin, J. Boudot, & Etienne Martin.

Le zéle ardent qu'avoit le *P. Mabillon* pour la gloire de la Religion ne lui put permettre d'être insensible à l'abus qui regnoit à Rome touchant le culte des Saints, qu'on nome comunément, *Saints baptisez:* au retour de son voyage d'Italie il fut pris d'une juste envie d'éclaircir ce point de critique, & il s'y détermina enfin à l'ocasion de deux Inscriptions trouvées sur deux tombeaux aux environs d'Amiens & de Bezançon, & sur lesquelles on le pria de s'expliquer. Il fit imprimer pour cet effet en 1698. sa lettre, *d'Eusébe Romain à Téofile François*, in 4. écrite en latin, où il établit de si justes régles pour discerner la vérité du culte des Saints & cela d'une maniére si précise & si solide, que toutes les Persones éclairées la regardérent come un monument autentique de la piété & de l'érudition du *P. Mabillon*, qui se vit contraint d'en publier une 2. édition en la même anée: elle fut traduite en François par divers Auteurs & imprimée en cette langue à Paris, à Bruxelles, à Tours, à Grenoble, & ailleurs; & elle fit un si grand fruit que les Protestans même convinrent qu'on imputoit à l'Eglise Romaine des erreurs, qui souvent n'avoient

pour principe que le zéle indiscret & téméraire de quelques particuliers.

Cet écrit n'eut pas un pareil succès à Rome, & il fut sur le point d'y être flétri par une censure, lorsque le *P. Mabillon* en publia une nouvelle édition in 12. en 1705. imprimée chez Charles Robustel, où s'étant ménagé dans ses termes, le St. Pére lui fit écrire en son nom des lettres de congratulation par D. Claude Etiennot Procureur-Général de la Congrégation en cette Cour. Le Cardinal Ottoboni l'en félicita pareillement, & lui écrivit en ces termes, *Ut in sacrâ Indicis Congregatione comparuit hæc nova editio, eminentissimorum Patrum unanimi consensu plenisque suffragiis commendata & approbata fuit.* C'est sur cette 2. édition que la lettre d'Eusébe à Téofile a été traduite en François par Mr. l'Abé le Roi : cette lettre du *P. Mabillon* fut de nouveau imprimée à Utrecht en 1707. on voit à la fin deux questions discutées fort succinctement ; la premiére regarde la maniére d'inhumer les Prêtres qu'on inhumoit anciennement come le reste des fidéles, c'est-à-dire, la tête tournée vers l'Occident ; & il remarque que cette coutume n'a changé que dans le 17. siécle : la 2. question concerne la maniére de faire l'épreuve des Réliques par le feu ; cette cérémonie se fesoit de la maniére la plus solennelle.

Tant d'Ouvrages importans entrepris par le *P. Mabillon* pour la gloire de l'Eglise & pour l'utilité de son Ordre ; ne pouvoient être plus glorieusement terminez, que par celui des

Anales,

Anales, aux quelles il comença de travailler en 1693. & qu'il n'a intérompues qu'à sa mort.

Je n'entreprendrai pas de faire ici l'éloge d'un Ouvrage déja consacré par l'estime publique; on peut se satisfaire par la lecture du livre même, on y admirera le bon gout, la métode, la netteté de l'expression, une latinité pure & coulante, une critique exacte & judicieuse, & une atention discréte à conserver à la vérité ses plus justes droits, n'assurant come certain que ce qui l'est effectivement, & certaine ingénuité réglée par le discernement le plus juste, qui fait lire avec plaisir les faits les plus surprenans qu'il raconte : il y débrouille avec cette habileté qui lui est si ordinaire, les points d'histoire sur qui nos plus célébres Ecrivains avoient répandu jusqu'ici de l'obscurité; la narration en est très agréable par sa diversité, ayant su y mêler mille événemens remarquables, qui ont raport à l'histoire de l'Eglise & de l'Etat; ensorte que ce livre, le plus important de tous les Ouvrages de *Dom Mabillon*, doit bien moins être regardé come une histoire particuliére à l'Ordre de Saint Benoît, que come une histoire générale & universelle. Nous en avons cinq tomes in fol. le premier publié en 1703. contient tout ce qui est arivé de plus remarquable dans l'Ordre Monastique depuis son institution jusqu'en 701. on voit à la fin de ce volume l'apologie de la mission de St. Maur en France, composée d'abord en François par D. Tierri Ruinart & qu'il a traduite en latin; on y voit aussi une dissertation pour prouver que St. Grégoire le grand a été Moine; cette dissertation est suivie d'une lettre Françoise de Mr. Barcos

 Abé

Abé de St. Ciran touchant le Monachisme de Saint Grégoire le grand. Le 2. tome des Anales imprimé en 1704. comprend tous les événemens Monastiques, depuis 701. jusqu'en 749. le 3. qui parut en 1706. s'étend depuis le milieu du 8. siécle jusqu'à la fin du 10. on voit dans le 4. publié en 1707. tout ce qui s'est passé de plus intéressant dans cet Ordre si célébre depuis la fin du 10. siécle jusqu'en 1067. & le 5. publié par le P. Massuet en 1713. s'étend jusqu'en l'anée 1116. on voit au comencement de ce volume la vie du *P. Mabillon* & celle du P. Ruinart. Chaque volume est terminé par un Appendix qui contient tous les titres originaux, Chartes, Bulles, & autres piéces de cette nature, qui servent de preuves à ce qu'il avance dans le corps de l'Ouvrage, qui a été dédié à Mr. le Tellier Archevêque de Reims.

En 1701. le *P. Mabillon* publia une nouvelle édition du livre de la considération de St. Bernard in 8. avec des remarques : il a dédié ce livre au Pape Clément XI. par l'ordre duquel il s'étoit déterminé à ce travail.

En la même anée il fut choisi par le Roi pour remplir une des dix places d'Académicien honoraire de l'Académie des Inscriptions & des Médailles.

J'ai raporté jusqu'ici tous les Ouvrages qu'a composez en latin le *P. Mabillon*; il me reste maintenant à parler de ceux qu'il a publiez en notre Langue. Le premier concerne la contestation entre le Bénédictins & les Chanoines Réguliers de la Province de Bourgogne touchant la préséance aux Etats: un de leurs Péres avoit publié un écrit à ce sujet, plus remarquable

par

par les invectives que par les raiſons, où il repréſentoit que les Chanoines Réguliers étant ſur le chandelier & les Moines ſous le boiſſeau, des Oliviers Sauvages, entez ſur l'Olivier franc, ils avoient tort de s'élever contre les branches naturelles, n'ayant rien d'ailleurs dans leur nom, leurs emplois, leurs actions, que de bas & de ravalé, & qu'ainſi ils diſputoient témérairement la préſéance aux Chanoines Réguliers qui avoient bien des prérogatives dont les Moines ne pouvoient ſe glorifier. Le *P. Mabillon* fit voir le foible de cet écrit par un autre qui a pour titre, *Réponſe des Religieux Bénédictins de la Province de Bourgogne à un écrit des Chanoines Réguliers de la même Province touchant la préſéance dans les Etats.*

Le P. d'Antecourt engagé de maintenir les intérêts de ſon Ordre, dont il feſoit remonter l'origine jusqu'au tems des Apôtres, réfuta cette réponſe du *P. Mabillon*, & prétendit démontrer 1. que les Chanoines Réguliers ſont plus anciens dans l'Egliſe que les Bénédictins: 2. que la Cléricature eſſentiellement atachée à leur Ordre, les éléve au deſſus de tous les Moines qui ne ſont Clercs que par accident: 3. il ſe prévaut d'un Bref de Pie IV. qui adjuge la préſéance aux Chanoines Réguliers de Latran ſur les Bénédictins de la Congrégation du Mont Caſſin: il aſſure enfin que la poſſeſſion que prétendent les Bénédictins eſt vaine & illuſoire; & que quand même leur poſſeſſion ſeroit réelle & légitime, la prétendue antiquité des Chanoines Réguliers eſt un titre ſufiſant pour preſcrire contre l'imménoriale & tranquile poſſeſſion où prétendent être les Bénédictins, de pré-

céder les Chanoines Réguliers aux Etats de la Province de Bourgogne.

Come cette afaire fut portée dans un Tribunal réglé, que le Roi en fut informé, & qu'il noma des Comiſſaires pour diſcuter le droit des parties, il falut ſe défendre dans les formes; ainſi le P. *Mabillon*, ennemi des diſputes & des conteſtations, ſacrifia ſon amour pour la paix à la gloire & à l'intérêt de ſon Ordre, il ſe vit contraint d'opoſer un ſecond écrit aux raiſons du P. d'Antecourt.

Ces écrits doivent moins être regardez come des Factums faits pour régler les diférens droits des parties, que come de très ſavantes diſſertations, où le *P. Mabillon* éclaircit tout ce qui regarde l'antiquité & les prérogatives de deux Ordres célébres dans l'Egliſe, par des exemples tirez des S. Péres & de l'hiſtoire Eccléſiaſtique: il y fait voir que l'origine que s'atribuent les Chanoines Réguliers eſt fabuleuſe, puiſque ſelon le P. Tomaſſin il n'y a point eu de Comunauté Cléricale avant la fin du 4. ſiécle, que la Comunauté des Clercs que St. Auguſtin établit à Hippone, étoit diférente de l'inſtitut des Chanoines Réguliers, & que ce n'a été que vers le comencement de l'onziéme ſiécle que cet Ordre a pris ſon origine. En 2. lieu que les Moines ne ſont point par leur état privez des fonctions de la Cléricature, puiſque la régle de St. Benoît le leur permet, & que de tout tems ils ont été employez dans les fonctions les plus nobles & les plus relevées; ce qu'il prouve par un grand nombre d'autoritez & ſurtout par celle de Saint Grégoire le grand, & de Boniface IV. qui dans un Concile de Rome de l'an 610. traite

traite le dogme contraire de dogme extravagant. Il fait voir enfin que les titres qu'on conserve dans les Archives des Etats de la Province favorables aux Bénédictins, & la possession actuelle où ils sont d'y assister, sont autant de monumens qui vérifient le droit incontestable des Bénédictins.

En la même anée *D. Mabillon* fit imprimer une lettre in 4. adressée à un de ses amis sur l'institut de l'Abaye de Remiremont; les Dames de Remiremont dans un procès qu'elles avoient avec leur Abesse, avoient cité le livre *de re Diplomaticâ* du *P. Mabillon*, pour prouver qu'on n'avoit jamais fait profession de la vie Monastique dans cette Abaye: le *P. Mabillon* fait voir qu'on lui supose des sentimens qu'il n'a jamais eus; parcequ'il est constant que la régle de St. Benoît a toujours été observée dans l'Abaye de Remiremont jusqu'en l'an 1500. que les Religieuses comencérent à se dire Chanoinesses.

En 1689. le P. *Mabillon* publia un traité in 8. sur les mots de *Messe* & de *Comunion*, employez dans la régle de St. Benoît, où il fait voir contre le sentiment de Mr. Barcos Abé de St. Ciran & de Mr. Lancelot, que ces mots se doivent entendre de la Comunion Eucaristique, & que c'étoit une ancienne coutume dans l'Ordre de St. Benoît que les Religieux comuniassent les jours de Fêtes & les Dimanches à la Messe conventuelle. D. Claude de Vert Religieux & Trésorier de Clugni s'étoit expliqué d'une maniére diférente, dans un avertissement qu'il joignit à une traduction de la régle de St. Benoît, qu'il fit im-

primer en 1689. & dont il n'étoit pas l'Auteur; mais il réfuta par une dissertation particuliére qu'il publia en 1694. le sentiment de *D. Mabillon :* toute la dificulté consistoit dans ces mots qu'on lit dans la régle de St. Benoît, *Propter communionem sanctam*, l'Abé de St. Ciran prétendoit qu'il les faloit ainsi traduire, *pour marquer à ses fréres l'union qu'il veut avoir en tout avec eux :* le *P. Mabillon* s'en tenoit à cette explication simple & naturelle: *à cause de la sainte Comunion*, parceque le Lecteur n'étoit obligé de manger avant de comencer la lecture, que pour éviter qu'en crachant il ne restât quelque partie de l'Hostie. D. de Vert sans s'arêter au sentiment de Mr. de Barcos, s'efforça de renverser celui du *P. Mabillon*; les Jésuites ont prétendu dans leurs Mémoires qu'il adopta le sentiment du P. Brouver Jésuite, qui entend cet endroit de la régle des Eulogies ou du Pain beni que les Religieux avoient coutume de manger trempé dans du vin avant de diner: les J. de Trévoux ont doné dans cette dispute toute la victoire à D. de Vert sur le *P. Mabillon*; les Persones au fait de ces matiéres en porteront peut-être un jugement plus équitable.

Après tant d'excellens Ouvrages, on étoit en droit d'exiger que le *P. Mabillon* indiquât au moins les sources où il avoit puisé tant de lumiéres, & formât sur un juste plan d'étude, des Savans qui pussent perpétuer sa mémoire & sa réputation : c'est ce qu'il fit en publiant en 1691. son traité des Etudes Monastiques en un volume in 4. & en deux tomes

in

in 12. où il aplanit par des préceptes fondez sur le bon gout & sur une longue expérience tout ce que les ſciences peuvent avoir de dificultueux & de rebutant pour ceux qui s'y apliquent. Ce traité eſt diviſé en trois parties; dans la premiére le *P. Mabillon* fait voir que les Etudes non ſeulement ne ſont point contraires à l'eſprit de l'inſtitut Religieux, mais encore qu'elles ſont néceſſaires pour ſe ſoutenir dans la vigueur de la diſcipline Monaſtique : dans la 2. il examine quelles ſont les Etudes qui ſont le plus convenables aux Solitaires : & dans la 3. il marque la fin qu'on doit ſe propoſer dans ſes Etudes, qui n'eſt autre que la vérité & la charité : il termine ce Traité par une liſte des principales dificultez qui ſe rencontrent dans la lecture des Conciles, des Péres, & de l'hiſtoire Ecléſiaſtique, par ordre des ſiécles ; & par un catalogue de livres choiſis propres à former une Bibliotéque Ecléſiaſtique. Il a ajouté à la fin l'Epitafe de Nicolas de Lira tirée d'un manuſcrit de Mr. des Marets Avocat au Parlement.

Cet Ouvrage fut reçu avec une ſatisfaction univerſelle & contribua à afermir la réputation du *P. Mabillon*: il fut auſſitot traduit en diverſes langues, en latin par le R. P. Ulric Straudigt de la Congrégation des S. Anges en Baviére; cette traduction fut imprimée à Kempten, en 1702. & par le R. P. Dom Herman Sken Bibliotécaire de l'Abaye de St. Gal: le P. Ceppi Religieux Auguſtin publia la 2. partie de ce Traité en Italien à Rome en 1701. ſous le titre de *la Scuola Mabillonia*

& il s'en fit une 2. édition en notre langue en 1693. in 12.

Parmi ce concours d'éloges & d'aplaudissement, la satisfaction du *P. Mabillon* ne put être pleine & entiére, puisqu'il se vit privé du sufrage d'un Abé très célébre par la beauté de son esprit & la pureté de son stile, & encore plus par la sainteté de sa vie, qui ne pouvant entrer dans les vues du *P. Mabillon* touchant les Etudes des Moines le réfuta dans un écrit in 4. à qui il dona pour titre, *Réponse au traité des Etudes Monastiques*, imprimé en 1691. Quatre mois après que cet écrit eut paru, le *P. Mabillon* publia par ordre de Mr. le Chancelier ses réflexions sur la Réponse de Mr. l'Abé de la Trape aussi in 4. qui furent tellement favorisées de l'estime publique qu'il se vit contraint d'en publier une 2. édition en 1693. en deux volumes in 12. Il réfute dans cet Ouvrage avec tant de douceur & de modestie les raisons de son adversaire, il y fait paraitre une érudition si vaste & si profonde, une conaissance si étendue de ce qui regarde l'histoire de l'Eglise; il entre dans un détail si circonstancié des Académies Bénédictines & des Savans qui se sont santifiez dans cet Ordre si illustre, des Papes & des Conciles qui ont consacré par leurs éloges & leur aprobation les Etudes des Bénédictins; il éclaircit en un mot avec tant d'ordre & de netteté, de justesse & de précision, toutes les dificultez du R. P. Abé de la Trape; que les Persones les plus sensées convinrent qu'un humble & religieux silence étoit la seule victoire que pouvoit remporter

sur

sur lui son illustre adversaire. En effet qu'auroit-il pu répondre à sa propre autorité dont se servoit le P. *Mabillon* pour maintenir les Solitaires dans la possession où ils sont de s'apliquer aux Sciences ? Ce célébre Ecrivain pouvoit-il mieux justifier la conduite du Solitaire Marc, qui a consacré le talent qu'il avoit pour la poésie à la composition de la vie de S. Benoît, qu'en représentant au R. P. Abé de la Trape qu'il avoit lui-même fait ces beaux vers sur un portrait de la Vierge qui tient l'enfant Jésus entre ses bras, qu'on voit dans l'Eglise de la Trape,

Si quæras natum cur matris dextera gestat;
Sola fuit tanto munere digna Parens:
Non potuit mater majori munere fungi,
Altera neu potuit dextera ferre Deum.

On peut voir dans le livre même les sentimens qu'en ont eus ses célébres Aprobateurs; mais je ne puis me dispenser de raporter ce qu'a écrit sur cette contestation Mr. Massolier Chanoine de l'Eglise d'Usez un des plus judicieux & des plus polis Ecrivains de ce siécle, dans la vie du R. P. Abé de la Trape qu'il a publiée en 1703. Voici ce qu'il dit; „Parmi ceux qui n'a-
„ prouvérent pas toutes les maximes du livre
„ de la sainteté & des devoirs de la vie Monas-
„ tique, le savant D. Mabillon fut sans contre-
„ dit le plus célébre; ce que l'Abé de la Trape
„ avoit écrit des Etudes des Moines ne se
„ trouva pas de son gout, ce fut aparemment
„ ce qui le porta à publier son Traité des Etu-
„ des Monastiques : ce livre n'est point écrit
„ come beaucoup d'autres avec emportement;

„ on n'y voit point d'aigreur, point de fiel ré-
„ pandu, une atention sage & pleine de modé-
„ ration & de retenue, une piéte tendre, une
„ science humble & modeste, une sainte poli-
„ tesse y regnent par tout. Il seroit à souhaiter
„ que les Savans, qui raisonent sur des matiéres
„ contestées, voulussent suivre un si grand e-
„ xemple. Ne peut-on soutenir la vérité sans
„ blesser, sans détruire la charité si recomandée
„ dans l'Evangile, si nécessaire au Cristia-
„ nisme ? Et peut-on douter que Dieu qui
„ veut tenir le premier lieu dans notre esprit
„ par la foi, ne le veuille aussi tenir dans notre
„ cœur par la charité ? L'Abé de la Trape
„ répondit à cet Ouvrage par un autre qui a
„ pour titre, réponse au traité des Etudes Mo-
„ nastiques : *D. Mabillon* fit des réflexions sur
„ cette réponse & les publia l'anée d'après :
„ Le diférend en demeura là, au moins par
„ raport au Public; & ces deux grands Homes
„ se donérent depuis toutes les marques de la
„ charité la plus cordiale. Cest ainsi que les
„ diférends devroient finir entre des Crétiens,
„ surtout entre ceux que leur rang & leur ca-
„ ractére obligent de doner l'exemple. " Tel
a été le sentiment de cet illustre Auteur, &
c'est ainsi qu'on parle quand on écrit en vue de
rendre homage à la vérité. On doit cependant
convenir que quelques Ecrivains s'élevérent
contre le *P. Mabillon*, & Me. la Duchesse de
Guise employa tout son crédit & toute son au-
torité pour l'empêcher de répondre : cette il-
lustre Princesse étoit sous la direction du R.
Abé de la Trape dont elle suivoit aveuglément
les maximes; car il n'y a rien qu'une aveugle
pré-

préocupation qui puisse blâmer l'amour qu'on veut inspirer aux Religieux pour l'étude, & on a peine à revenir de la surprise où l'on est de ce qu'un Ecrivain aussi éclairé que le fameux Dom Armand de Rancé, ait voulu acréditer dans nos Monastéres l'ignorance qu'il ne pouvoit ignorer avoir produit de si funestes dèsordres dans l'Ordre de S. Benoît. Il est vrai qu'une Comunauté seule poura peut-être se soutenir dans ce bienheureux état, où le Solitaire libre des afections du monde, s'efforce de ménager les graces de son état par son aplication à la priére, à la lecture, & au travail des mains; une Comunauté seule, dis-je, poura se soutenir ainsi, pourvû qu'elle ait pour Supérieur un Directeur éclairé qui se prête tout entier aux besoins de ses Religieux, qui sache ménager les foibles & régler leurs exercices & leurs ocupations, ensorte qu'ils n'en soyent pas acablez: mais de prétendre prescrire ces régles à une Congrégation, à tout un Ordre, c'est un sentiment qui ne peut avoir de réalité que dans l'imagination d'un Guillaume de St. Amour ou d'un Thiers qui débitoit de pareilles rêveries, moins par persuasion que par passion contre les Bénédictins qu'il n'aimoit point. J'ajouterai enfin que leurs travaux littéraires ont été, pour ainsi dire, consacrez par l'autorité du Pape Clément XI. dans le Bref qu'il adressa en 1706. au Supérieur Général de la Congrégation. J'ai cru qu'on voudroit bien me permettre cette digression, & que fesant l'éloge des Savans de la Congrégation de St. Maur, je devois faire aussi l'apologie de leurs Etudes, dont on peut encore prouver la nécessité par le jugement qu'ont porté dans cette

contestation, les plus Savans Homes de l'Europe, entre lesquels on a distingué Mr. Huet & Mr. Fleuri, dont le mérite à éclaté dans tous les endroits, où l'on fait profession de cultiver les Belles Lettres.

Je n'ai pas dessein de renouveler ici cette contestation ; je remarquerai seulement que les Persones les plus illustres & les plus recomandables par leur érudition & par la sainteté de leur vie tant en France que dans les Pays étrangers, ont autorisé de leurs sufrages les Etudes des Bénédictins, dont l'utilité a été reconue par le Pape Clément XI. dans le Bref qu'il adressa en 1706. aux Religieux de la Congrégation de St. Maur.

En 1696. le devoir & la reconaissance engagérent le *P. Mabillon* de publier une lettre circulaire sur la mort de la Mére Jaqueline Boette de Blemur Religieuse Bénédictine de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, si conue par les Ouvrages qu'elle a donez au Public; L'anée Bénédictine en sept tomes in 4. Quatre volumes de la vie des Saints tirez des Auteurs ecclésiastiques & modernes publiez en 1679: Les grandeurs de la Mére de Dieu, ou la triple courone de la Ste. Vierge en 1681. Menologe historique ou abrége de la vie des Saints pour tous les jours en 1682. Eloges de plusieurs Persones illustres en piété de l'Ordre de St. Benoît: exercice de la mort en 1686. Ces derniers Ouvrages ont été imprimez à Lion & le premier à Paris. Cette illustre fille qui fait tant d'honeur à l'Ordre de St. Benoît par la noble simplicité de son stile, se seroit encore aquis une plus glorieuse réputation, si toujours sure dans son gout

&

& dans sa critique elle eût employé plus de discernement dans l'examen des Mémoires qu'elle recevoit, & si elle n'eût pas chargé ses recueils de mille faits douteux & incertains, moins propres à édifier qu'à scandaliser les Persones qui sont sensibles aux intérets de la Religion.

En 1697. le P. *Mabillon* publia une traduction de la régle de St. Benoît, avec les statuts d'Etienne Poncher Evêque de Paris, pour l'usage des Religieuses de Chelles en un vol. in 18.

En 1698. il écrivit une lettre aux Catoliques d'Angleterre sur le bruit qui s'étoit répandu dans ce Royaume qu'il avoit changé de Religion; ce bruit n'avoit eu pour fondement que quelque sorte de ressemblance du nom du P. *Mabillon* avec celui d'un autre Apostat: cette lettre ne fut pas rendue publique, parceque l'imposture fut bientot reconue; on la peut voir dans l'abrégé de la vie du P. *Mabillon* publié par le P. Ruinart en 1709.

En 1700. le P. *Mabillon* adressa une lettre à Mr. l'Evêque de Blois au sujet de la Larme de Vendôme, pour servir de réponse à l'écrit qu'avoit publié l'anée précédente Mr. Thiers, si conu par la multiplicité de ses Ouvrages sur toutes sortes de sujets, & qui s'est rendu redoutable à ses propres amis par ses traits satiriques & injurieux. Ce célébre Critique prétendoit insinuer que cette Relique étant visiblement suposée, & les Religieux de Vendôme ne l'exposant que dans la vue d'en tirer un profit sordide & illégitime, il étoit du devoir de Mr. l'Evêque de Blois de la suprimer

&

& de la faire enterrer. Le *P. Mabillon* fait voir dans cet écrit qu'on ne peut raisonablement troubler les Religieux de Vendôme dans leur possession, puisque cette Relique ayant été donée il y a plus de 600. ans par Nitker Evêque de Frisingue à Henri I. du nom Roi de France qui la dona à Géofroi Martel, lequel en fit présent à l'Abaye de Vendôme, dont il étoit fondateur; une pareille possession est un titre qui prescrit contre tous les raisonemens humains.

Cette lettre à Mgr. l'Evêque de Blois est suivie d'un Mémoire pour servir d'éclaircissement à l'histoire de la Sainte Larme de Vendôme: le *P. Mabillon* se fonde sur deux sortes de preuves; dont il apelle les premiéres preuves extantes, & les secondes, preuves littéraires; les preuves extantes consistent en une armoire sous une petite arcade à côté droit du grand Autel, où est conservée la Sainte Larme; au dessus de cette armoire & de cette arcade, toute l'histoire de cette Larme est représentée, ceux qui en furent d'abord en possession, la maniére dont elle fut aportée, les cérémonies qui s'observérent lorsqu'elle fut déposée dans l'Abaye de Vendôme; le *P. Mabillon* a fait graver les figures de cette arcade aussi bien que du petit cofre où est enfermée cette Ste. Larme: il fortifie les preuves extantes par les Sceaux de quelques Abez de Vendôme, sur lesquels étoit empreinte la figure de la Sainte Larme; le premier de ces Sceaux se voit pendant à une charte de l'an 1207. le second est du même siécle.

Les preuves que le *P. Mabillon* apelle littérai-

téraires sont fondées sur d'anciennes chartes, où il est fait mention de la Ste. Larme: celle d'un nomé Jean-le-Gros qui en reconaissance de la guérison de son fils céda une terre qu'il disputoit aux Religieux de Vendôme, après quoi il vint avec toute sa famille *ad Sanctuarium Lacrimæ Christi*; cette Charte est du 12. siécle: une donation faite à l'Abaye par Burcard ou Bouchart Comte de Vendôme l'an 1195. de la some de quarante sols, à condition d'entretenir à perpétuité une lampe ardente *ante pretiosam Domini Lachrimam*: une lampe d'argent dont fit présent le Roi Louis XI. pour la Ste. Larme: le veu que fit à la Sainte Larme Louis de Bourbon Comte de Vendôme pris par les Anglois à la bataille d'Azincourt l'an 1415.: la délivrance d'un prisonier qui se fait tous les ans le vendredi des Rameaux: un ancien manuscrit de la vie de St. Arnoul, où on lit que Dieu a enrichi l'Abaye de Vendôme du présent de la Sainte Larme, *Deus autem dono Lacrimæ suæ decoravit*: la Ste. Larme portée à Blois en 1513. pour l'acouchement de la Reine. Le P. *Mabillon* fait voir que ces preuves & les peintures qui décrivent cette histoire, qui découvrent l'origine & l'ancienneté de la possession des Bénédictins, sont des monumens autentiques susisans pour renverser les prétensions de Mr. Thiers, selon ces vers du poéte Prudence qu'il raporte,

Non est vacua aut anilis fabula;
Historiam pictura refert.

Le

Le *P. Mabillon* a joint à la fin de cette dissertation une lettre de Louis de la Chambre Abé de Vendôme aux Religieux de ce Monastére, lorsque la Ste. Larme y fut reportée; & une relation de la découverte des Reliques de Sainte Técle, dont il fait l'aplication à la Sainte Larme de Vendôme.

On raisona diversement de cet écrit du P. *Mabillon*; quelques uns prétendirent qu'après s'être élevé contre l'abus qui regnoit à Rome touchant le culte des Saints, apelez comunément *Saints Batisez*, il ne lui avoit point été glorieux d'abandoner de si justes sentimens: mais pour peu qu'on y fasse atention, on verra que la diférence en est fort sensible; dans sa lettre d'Eusébe à Téofile il s'élevoit contre la nouveauté d'un culte abusif, en ce qu'il n'étoit apuyé d'aucunes preuves qui pussent y servir de fondement; mais dans sa lettre qui regarde la Ste. Larme de Vendôme, il n'a prétendu discuter ni la vérité ni la fausseté de cette Relique, mais seulement faire voir la bone foi de la possession des Religieux de Vendôme, parceque dans ces sortes de conjonctures il est de l'équité de rapeler ces sortes de décisions, *possideo quia possideo . . . mea est possessio . . . olim possideo . . . habeo traditiones ab ipsâ origine firmatas ab ipsis autoribus quorum fuit res* . . . & ce que disoit un savant Pape dans une pareille ocasion, *uti possidetis, possideatis* . . . & cette autre décision d'Innocent III. *melius est nil temere definire, sed totum Deo committere.* Voilà la régle en ce qui regarde une possession ancienne: il n'en est pas ainsi d'une possession nouvelle, qui

qui n'aſſujettit notre raiſon qu'autant qu'elle eſt fondée non ſur des faits équivoques & incertains, mais ſur des raiſons peremptoires, inconteſtables & à l'évidence deſquelles on ne puiſſe ſe diſpenſer de ſe rendre. Cet écrit du *P. Mabillon* eſt in 8. imprimé chez P. de Bats & Imbert de Batz.

Il eſt ſurprenant que Mr. Thiers ſe ſoit porté juſqu'à cet excès d'animoſité contre les Bénédictins, & qu'il les ait acuſez de ternir l'honeur d'un Ordre auſſi illuſtre qu'eſt le notre par des vues d'un intérêt auſſi ſordide que celui de tirer du profit de la Larme de Vendôme; lui qui autrefois de ſon propre mouvement avoit pris avec tant de vivacité leur défenſe contre les calomnies de Mr. de Launoi, qu'il comparoit à Aman qui vouloit perdre le peuple Juif dans la ſeule vue de nuire à Mardochée; come Mr. de Launoi n'ayant deſſein que de répondre au P. Quatremaires, vouloit par ſes invectives flétrir la réputation de tous les Religieux de la Congrégation de St. Maur: les termes dont il ſe ſert font voir d'une maniére trop ſenſible la pureté de ſes intentions & ſon zéle pour la Congrégation, pour ne les pas raporter; il fait d'abord voir par un paſſage de Cicéron, que c'eſt une injuſtice de ne pas vanger l'innocence acablée, quand on eſt dans la diſpoſition de le faire, & il s'exprime ainſi: *an non in illud injuſtitiæ genus incurrerem, ſi ſanctiſſimam Religioſorum Hominum Congregationem, Launoii injuriis ac probris oppreſſam (ſi tamen ipſi quidquam nocere poteſt) cùm vindicare valeam, inultam indefenſamque relinquerem.* Il entre après dans le détail le plus circonſtancié des aumônes qu'on fait

fait dans leurs Abayes, ensorte que le Religieux le plus zélé pour les intérêts de son Ordre, n'en auroit pu mieux faire l'apologie. A quoi donc atribuer un pareil changement? A la bizarerie de l'esprit humain qui régle le plus souvent ses vues sur ses intérêts, qui n'a plus les mêmes sentimens d'équité quand il n'a plus le même esprit de Religion. Un Ecrivain ne garde aucunes mesures dans sa critique, lorsqu'il régle sa plume sur sa passion.

Le dernier Ouvrage qu'il ait publié en notre langue a pour titre, *La mort Crétienne*, in 12. imprimé en 1702. chez Charles Robustel & dédié à la Reine mére du Roi de la Grande-Bretagne. Ce n'est qu'une simple traduction de ce que d'anciens Auteurs ont écrit de la mort édifiante de plusieurs Saints; il comence ce recueil par celle de J. C. le Saint des Saints, & le finit par celle du B. Justinien arivée le 8. de Janvier de l'an 1455. on voit après l'article de St. Bernard une lettre de ce Saint à l'Abé Suger pour le disposer à bien mourir. Cet Ouvrage est terminé par une cinquantaine de passages de l'Ecriture Sainte sur la résignation à la volonté de Dieu dans les maladies, recueillis par Mr. de Barillon Evêque de Luçon.

Je n'ai point parlé de quelques autres piéces moins considérables du P. *Mabillon*, qui ont servi d'amusement à la jeunesse; come une prose carée qu'il fit en l'an 1666. sur la mort de la Reine Anne d'Autriche, & quelques Himnes consacrez en l'honeur de Saint Adalar, de Sainte Batilde & d'autres Saints dont on révére la mémoire en l'Abaye de Corbie, & dont on a fait

dans

dans la ſuite un recueil qui doit être regardé come le premier de ſes Ouvrages.

L'Epitre dédicatoire des Ouvrages de St. Auguſtin eſt encore de ſa compoſition, auſſi bien que la préface du dernier tome : on ſait le bruit qu'excita cette préface, où le P. *Mabillon* voulant ménager les deux partis ne contenta Perſone. Quoique l'on ſe ſoit fait un devoir de ne parler que dans les termes les plus reſpectueux d'un des plus célébres Ecrivains qui ayent paru depuis pluſieurs ſiécles, il faut cependant avouer que cette préface done quelque ateinte à la réputation du P. *Mabillon* : outre ſes ſentimens ſur la Grace qui lui ſont particuliers, il ne s'exprime pas ſur cette conteſtation d'une maniére aſſez favorable pour ſes Confréres, en parlant des écrits publiez de part & d'autre, *furtivæ ex utrâque parte velitationes*, dit-il. Cet eſprit d'équité, régle la plus ordinaire des actions du P. *Mabillon*, lui permettoit-il de doner une pareille qualification aux écrits que les Bénédictins n'ont publiez que dans la néceſſité de la plus légitime défenſe ? Ne ſera-t-il donc jamais permis de vanger ſa Foi des injurieux & téméraires ſoupçons d'un écrivain hardi qui prétend la flétrir ? Eſt-il de la prudence de confondre l'inocent avec le coupable ? On n'écrit jamais bien quand on écrit contre ſes propres ſentimens, & quand aux dépens de la vérité on ſe livre au deſir de ſatisfaire ceux dont on craint le pouvoir : il s'en faut même de beaucoup que la latinité de cette préface ſoit auſſi pure & auſſi élégante que celle de ſes Ouvrages précédens.

D. Vincent Thuillier vient encore de publier ſes Ouvrages poſtumes en 2. vol. in 4. qui contien-

tiennent ses Lettres & les Réponses qu'on lui a faites: la relation du voyage qu'il fit en Bourgogne en 1682. un éloge historique du P. Marsole quatriéme Général de la Congrégation : & plusieurs autres. D. Thuillier a inséré dans cet Ouvrage quelques piéces déja imprimées, come *Vindiciæ Kempenses*, & la dissertation sur le Pain Azime, afin d'avoir lieu de doner une histoire détaillée de ces contestations.

Ce sont là les Ouvrages qu'a donez au Public le P. *Mabillon*, qui fondez sur le gout le plus pur & le plus exquis & sur la critique la plus éclairée & la plus judicieuse, & qui étant autant de monumens du plus profond savoir & du plus grand jugement, lui ont mérité une aprobation juste, universelle, & légitime : sans bornes dans ses conaissances, il n'ignora rien que ce qui ne lui étoit par permis de savoir; & come il fit toujours sa principale ocupation de l'étude, la religion & l'amour de la vérité rectifiérent en lui la complaisance qu'en put produire le succès: toujours juste dans ses pensées, heureux dans ses conjectures, juste dans ses décisions, naturel dans son stile, modeste dans sa critique, humble & sincére dans ses sentimens; ensorte qu'il n'est pas aisé de trouver un Auteur qui ait su alier come lui une science sublime & une humilité profonde, une vaste érudition & un jugement solide, une critique qui ne ménage rien & qui n'outrage Persone, & qui ait toujours sacrifié à l'amour du vrai sa propre gloire & les intérêts de son Ordre. Il est mort saintement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 27. Decembre de l'an 1707.

Une infinité d'Auteurs tant en France que dans

dans les Pays étrangers ont parlé avec admiration du P. *Mabillon*; mais come ce seroit entrer dans un trop long détail que de les indiquer, on peut seulement consulter l'abrégé de sa vie par D. Tierri Ruinart; son éloge publié par Mr. Boze Sécretaire de l'Académie des Inscriptions & des Médailles & lu publiquement dans cette Académie le 17. Avril de l'an 1708, la préface du 5. volume des Anales de l'Ordre de St. Benoît; Mr. Baillet dans ses jugemens des Savans, & dans son discours sur la vie des Saints; & Mr. du Pin au 17. siécle de sa Bibliotéque Ecclésiastique.

Je ne parle point de plusieurs petites piéces qu'ont composées à sa louange après sa mort Mrs. de la Monoye, Hersan, Boivin, le Roi, de Villiers, Bosquillon, Gourdan & plusieurs autres des plus distinguez dans la littérature: mais je ne puis me dispenser de transcrire ici l'éloge Latin qu'a composé en son honeur le P. Rousset & qui a mérité l'estime des conoisseurs.

Immortali memoriæ Clarissimi
ac Religiosissimi Viri Joannis Mabillonii
Epitaphium.
Sub hoc lapide sepultus jacet
cujus memoria in oblivione nunquam jacebit
JOANNES MABILLONIUS:
Suos natales Campaniæ debet,
Ejus natalibus Campania suum decus.
Sortitus est animam bonam,
& cum ætate adolevit præclara ingenii virtutisque
indoles.
Vix Ephebus aris initiatur, adultus solitudinis
jam

jam tum latebras quæritans qui nunquam potuit
latere,
Domino Militaturus
in Benedictinorum Congregatione Sancti Mauri
nomen dedit
tanto nomine nobilitandâ:
Ibi ſub modio jam tum ardere cœpit,
qui quondam ſupra candelabrum poſitus
futurus erat in Domo Domini
lucerna ardens & lucens.
Precibus doctisque operibus diurnas nocturnas-
que horas dividens
Aſceta litteratus,
totum ſe virtuti dedit,
totum ſe litteris abdidit,
ratus licere Aſcetis eſſe litteratis:
Virtutes omnes diligentiſſime coluit,
& in ſingulis eminere viſus eſt.
Principem tamen locum obtinuere
Paupertatis amor,
Lenitas morum,
Religioſa humilitas;
virtutes
quas non infecit, quæ inflat, Scientia,
quas perfecit, quæ ædificat, Charitas.
Chriſti paupertate affatim locuples,
victum ac veſtitum divitias Chriſtianorum exiſ-
timavit;
Docilis pauperiem pati,
ut annuum ex regio Ærario beneficium acciperet
a ſupremo ærarii præfecto nunquam potuit
addiſci,
Quæſtu illiberali liberalium artium dignitatem
lædere noluit,
Litterarum Cultor.

Sub

Sub Chrifto paupere divitias erubuit
Religionis amator,
parvo dives & parvi ducens perituras opes
carius venales dum paupertates emuntur diſpendio.
Omnium hominum ſibi conciliavit animos
hominum mitiſſimus:
in ipſis etiam litterariis diſceptationibus
quas plurimas cum viris clariſſimis habuit
nemini aſper,
neminem læſit etiam læſus;
in hujuſcemodi concertationibus
ſcribentem incitabat veritas,
certantem moderabatur lenitas,
vincentem coronabat charitas,
coronatum ornabat humilitas.
Hac ſingulari morum ſuavitate
devinciebat animos, leniebat invidos.
Ut debitæ tantis virtutibus gloriæ ſe ſubduceret
eas humilitati tegendas commiſit ſimul atque
ſervandas,
cœteris teſtibus nemo major,
ſe ipſo judice nemo minor,
eo clarior quo ſibi vilior:
cœleſtis gloriæ cupidus mundanam ſprevit
meliore ambitu,
& ut Deum ſolum mereretur habere mercedem
magnam nimis,
reſpuit hominum plauſus, mercedem quam dare
ſolent homines
vani vanam.
Nullum in clauſtro tenuit dignitatis gradum;
omnes meruit,
mereri pulchrius putavit quàm adipiſci,
& ſubeſſe quàm præeſſe tutius.
Alienis non indigebat ornamentis,

 vir

vir propriâ virtute omniumque hominum æstimatione ornatissimus:
cum virtutum studiis studia litterarum conjunxit,
ut alterno fœdere mutuisque officiis
scientia pietatem, pietas scientiam adjuvaret.
Quæ prima illi fuere studiorum elementa,
prima itidem habuit pietatis alimenta
Opera Doctoris melliflui;
his emendandis dum iterato labore incumbit
cordis cellulis melleum infundit opus,
unde similes Bernardo trahit mores
mellifluos.
Ipso restauratore Sanctorum acta reviviscunt,
quorum, dum facta scribit, sequitur & exempla,
illorum fastis olim ascribendus.
Operibus opera succedunt, & alii ex aliis nectuntur labores;
sepultam scribendi artem suscitat,
obliteratas restituit litteras,
antiquos renovat apices,
abrogatas recudit litterarum formulas:
& ingens illud condit Diplomaticum opus
rei litterariæ miraculum,
quod stupent docti simul & indocti,
monumentum ære perennius.
In reconditiori litteraturâ versatissimus
vetustis dat novitatem,
novis authoritatem,
obsoletis nitorem,
neglectis pretium,
obscuris lucem,
fastiditis gratiam,
dubiis fidem,
sæculo doctissimorum virorum feraci
præcellenti inter eruditos eruditione conspicuus.

Jussu

Juſſu Ludovici Magni regiiſque ſumptibus
Authore Clariſſimo Colberto generali Ærarii moderatore
Germaniam peragrat;
Auſpice illuſtriſſimo C. M. Tellerio Remorum Archiepiſcopo
Italiam ſubinde perluſtrat,
publicas ac privatas ſcrutatur Bibliothecas;
muſæorum rimatur angulos,
latentes effodit opes,
veterum theſauros tranſmittit poſteris;
& ad totius Reipublicæ litterariæ commodum.
Comparatis ad fere tria millia manuſcriptis cedicibus
regiam Bibliothecam auget & ditat;
ex obſitis ſitu & pulvere membranis;
ex corroſis marmorum inſcriptionibus;
ex inciſis ex ære & tempore exeſis monumentis,
multiplex exoritur litterarum ſeges,
varia promitur libellorum ſupellex;
mira exſurgit actorum, annalium, analectorum moles;
tam ſolerti obſtetricante manu
præterita retro ſæcula renaſcuntur;
& poſitis rugis
tota nobis juveneſcit antiquitas.
Hinc quanta apud omnes viri exiſtimatio?
Quantum nominis pondus?
Quanta eruditionis authoritas?
A Summis Pontificibus
Innocentio XI. Innocentio XII. & Clemente XI.
aureis numiſmatibus honoratur vir eruditiſſimus,
aureis ſcriptis de Eccleſiâ optime meritus.
A Ludovico Magno
Regiæ Inſcriptionum Academiæ adſcriptus,

reconditam numiſmatum ſcientiam ornat & promovet
Antiquariorum ſagaciſſimus.
Pariſiis
in ſupremâ Galliarum Curiâ
lites quæ totæ pendebant in ſemeſis Chartarum apicibus
ſuo teſtimonio & authoritatis pondere dirimit
ſequeſter Pacis.
Romæ
in Sacrâ Indicis Congregatione
invitante eminentiſſimo S. R. E. Cardinali Caſanata
de quibuſdam Iſacii Voſſii operibus ad purpuratos P. P. ſententiam refert,
Cenſor ortodoxus.
Quam ubique fugit, ſic eum ubique ſequitur gloria:
interim oneris quàm honoris patientior,
litterariis totum ſe impendit laboribus,
& de theſauro ſuo nova perfert & vetera,
ſcriba doctus.
Verùm heu!
dum ſcribendis Annalibus improbo labore incumbit,
illis necdum perfectis intempeſtivâ morte occumbit
VI. Kal. Jan. an. M. D. C. C. VII. ætatis LXXVI.

MALINGHEN.

Dom JEAN-BATISTE MALINGHEN dans une très tendre jeuneſſe s'eſt aquis une fort grande réputation, fondée ſur ſon eſprit, ſur ſa ſcience, & ſur la diverſité de ſes talens. Il

Il travailloit à revoir les Oeuvres de Tertulien, dont il se disposoit de doner une nouvelle édition au Public; il y avoit fort peu de tems qu'il avoit formé ce dessein, lorsque Dieu l'enleva de ce monde: il est mort dans le Monastére des Blancsmanteaux le 9. d'Octobre de l'an 1715. Il étoit né à Beauvais en 1684. & avoit fait profession de la Régle de St. Benoît dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 20. jour d'Aout de l'an 1702. âgé de 18. ans. Le P. Duret continue son Ouvrage.

MARAN.

Dom PRUDENT MARAN s'ocupe à revoir les Oeuvres de St. Justin, & il se prépare à en doner dans peu une nouvelle édition au Public. On a porté des jugemens fort diférens de la doctrine de ce Saint; * il n'a pas manqué de défenseurs qui ont écarté toute suspicion d'erreur de ses sentimens par de très savantes Apologies; mais il n'en est point qui l'ait justifié d'une maniére plus solide que Bullus docteur Anglois.

D. Prudent Maran a deplus publié les Ouvrages de St. Cirille de Jérusalem après la mort du P. Toutée, qui avoit laissé cet Ouvrage dans sa perfection: on voit après la préface un éloge de l'éditeur de la composition de *D. Maran*, qui est né à Troyes en

 Cham-

* S. Justin Filosofe étoit né à Sichem ville de la Palestine; il se fit crétien en l'an de J.C. 160. & mourut l'an 167.

Champagne, & a fait profession dans l'Abaye de St. Faron de Meaux en l'an 1703. il demeure dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez.

L'édition de St. Cirille de Jérusalem ayant été vivement ataquée dans les Mémoires de Trévoux de l'anée 1721., le *P. Maran* s'est cru en devoir de justifier la doctrine de St. Cirille dans un écrit qui a pour titre, *dissertation sur les Semi-Ariens, dans laquelle on défend la nouvelle édition de St. Cirille de Jérusalem contre les Auteurs des Mémoires de Trévoux.* Il remarque d'abord qu'on entend aujourdui par le terme de *Semi-Ariens* ceux qui ayant Basile d'Ancire à leur tête, se séparérent des Ariens en 358. *D. Maran* sans prétendre entiérement justifier leur conduite ni leur union d'une trop longue durée avec les Ariens, fait voir qu'ils ne se sont d'abord unis avec eux, que parceque ces Hérétiques couvroient sous des expressions catoliques leurs sentimens erronez; mais que leur impiété n'eut pas plutot éclaté dans la formule de Sirmie en 357. qu'ils se séparérent d'eux d'une maniére si peu mesurée, que les Ariens en 360. étant le plus favorisez de l'Empereur, obtinrent la déposition des principaux d'entre les Semi-Ariens.

D. Maran les justifie en second lieu par le témoignage des plus célébres d'entre les Péres, aussi distinguez par la sainteté de leur vie, que par la pureté de leur doctrine, S. Hilaire, St. Basile, & Saint Atanase qui leur rendoit ce témoignage qu'ils recevoient toutes les décisions du Concile de Nicée à l'exception du terme

terme *Consubstantiel* qu'ils refusoient d'admettre, & qu'ils croyoient que le Fils de toute éternité est engendré de la substance de son Pére: St. Hilaire dans son livre des Sinodes les apelle défenseurs de la Foi Apostolique.

Le *P. Maran* justifie enfin leur doctrine par leurs propres écrits qui consistent dans une lettre du Concile d'Ancire, & une exposition de Foi publiée après ce Concile au nom des mêmes Semi-Ariens; ils n'y négligent rien pour écarter tout soupçon d'erreur de leur sentiment, & pour détruire l'impiété Arienne; ils regardent come un sentiment étranger à la véritable doctrine celui qui admet de la métafore en usant du terme de Fils, « ce n'est pas ainsi, disent-ils, qu'on „ doit juger du Fils unique, il est proprement „ Fils engendré seul par le seul Pére, semblable „ quant à la substance à celui dont on dit „ qu'il est Fils, & dont on reconait qu'il a „ été engendré.

Les Semi-Ariens ainsi justifiez le *P. Maran* fait voir d'une maniére évidente, que la liaison que Saint Cirille a eue avec eux n'a rien qui puisse rendre sa foi suspecte, come l'ont prétendu les Auteurs des Mémoires: il repousse d'abord vivement le reproche qu'on lui fait d'avoir reçu son ordination d'Acace de Césarée, & il démontre qu'il devoit naturellement être ordoné par son Métropolitain, qui ne s'étant pas encore déclaré en faveur des Anoméens contre le parti des Catoliques, avoit ordoné plusieurs Saints Evêques qui n'étoient pas même de sa Province. Quant à ce qui regarde son union avec les Semi-Ariens, il est

N 4 vrai

vrai qu'il se livra d'abord à des préventions qui lui furent comunes avec St. Maxime & plusieurs Evêques de la Palestine, & que n'étant encore que Prêtre & prononçant ses catéchéses dans Jérusalem avec tant de succès, il observa la neutralité entre St. Atanase & les Eusébiens, condanant le dogme Arien, mais refusant d'admettre le *Consubstantiel*, prenant d'ailleurs quelques légers soupçons contre Saint Atanase, parcequ'il croyoit voir des Sabelliens cachez dans le parti de ce Saint, auquel néanmoins il se réunit en l'an 349. admettant le *Consubstantiel* avec lui & les Péres de Nicée: que d'ailleurs les Semi-Ariens ayant toujours été unis de sentiment avec les Catoliques, & ne diférant d'eux que dans le refus d'admettre le terme de *Consubstantiel*; la réputation de Saint Cirille doit d'autant moins soufrir de son union avec les Semi-Ariens, qu'il y avoit dans leur parti plusieurs Evêques très recomandables par la sainteté de leur vie.

D. Maran justifie d'une maniére aussi solide la retraite du Saint Archevêque de Jérusalem auprès de Silvain Evêque de Tarse, après avoir été chassé de son siége par Acace de Césarée au comencement de l'anée 358. Il est vrai que St. Cirille avoit alors fait profession du *Consubstantiel*, & que Silvain étoit toujours engagé dans le parti des Semi-Ariens; mais St. Cirille ne pouvoit prendre d'autres mesures dans les circonstances où étoient alors les afaires de l'Eglise: le Pape Libére étoit en exil, le Siége d'Alexandrie étoit ocupé par un Hérétique, il n'y avoit point d'Evêque à An-

Antioche ; dans une pareille conjoncture St. Cirille n'eut d'autre parti à prendre que celui de se retirer chez Silvain de Tarse, d'autant plus qu'il étoit uni de sentimens avec les Evêques Catoliques pour défendre les décisions du Concile de Nicée contre l'Hérésie des Ariens.

St. Cirille ainsi vangé des odieux soupçons par lesquels les Journalistes de Trévoux ont prétendu flétrir sa mémoire, le P. *Maran* rend un aveu sincére à une remarque des Auteurs des Mémoires, & il convient avec eux que St. Crisostome n'a point prêché à Antioche sous Saint Méléce, come l'avoit prétendu le P. Touttée ; mais qu'il a exercé ce Saint Ministére sous St. Flavien étant déja Prêtre, quoique le P. Touttée ait suivi le sentiment de Baronius, qui a prétendu que le Saint avoit fait des Sermons n'étant encore que Diacre.

L'Apologiste du P. Touttée n'entre pas dans les mêmes sentimens sur ce que les Journalistes lui reprochent d'avoir copié Mr. de Tillemont ; il fait voir que le P. Touttée a éclairci par des observations très judicieuses toutes les diférentes acusations qu'on a intentées à St. Cirille, que Mr. de Tillemont ocupé d'un autre dessein n'a pas cru devoir examiner ; ce célébre Ecrivain n'a pareillement parlé qu'en passant des diférends que St. Cirille a eus avec Acace au sujet de la jurisdiction & de la Foi, dont le P. Touttée a doné une pleine conaissance : quant à ce qui regarde la cronologie qui fait le principal fondement de l'acusation des Auteurs des Mé-

 moires,

moires, D. Touttée s'est écarté dans les principaux points du sentiment de Mr. de Tillemont, qui prétend que le Saint a prononcé ses catéchéses en 347. & l'éditeur de Saint Cirille en difére la prononciation jusqu'en 348. Il s'écarte pareillement de son sentiment sur ce qui regarde les usurpateurs du Siége de Jérusalem pendant les exils de St. Cirille. *D. Maran* finit enfin en observant que jamais Ecrivain n'a été plus éloigné que le P. Touttée de s'aproprier le bien d'autrui ; & que l'édition de St. Cirille peut être relevée par d'autres endroits que ceux de la beauté du papier & des caractéres. Cette Dissertation a été imprimée en 1722. chez Jaques Vincent.

MARS.

Dom NOEL MARS pour illustrer la mémoire de son Oncle fit imprimer à Rennes en 1650. un livre in 12. qui a pour titre : La vie du vénérable P. Mars Supérieur-Général des Bénédictins de la Société de Bretagne. Ce Religieux s'est rendu très célébre par la sainteté de sa vie. On peut voir son éloge dans l'anée Bénédictine. *D. Noel Mars* son neveu, l'Auteur de cette vie, étoit né à Orléans en 1612. & il est mort en l'Abaye de Marmoutier le 25. Novembre de l'an 1702. âgé de 90. ans.

MARTHENE.

Dom EDMOND MARTHENE un des plus laborieux Ecrivains de la Congrégation, s'est ren-

rendu célébre de nos jours par grand nombre d'Ouvrages qu'il a donez au Public.

Dès l'an 1690. il publia en un gros volume in 4. un comentaire latin ſur la Régle de St. Benoît ; c'eſt à proprement parler une compilation de ce que les plus célébres comentateurs ont dit de meilleur & de plus fort ſur cette ſainte régle. Mr. du Pin remarque que ce comentaire eſt tout enſemble moral, littéral, & hiſtorique, parceque le *P. Marthene* y explique la régle par l'autorité de pluſieurs anciens, qui n'étoient preſque conus que de nom, qu'il apuye les ſentimens de S. Benoît par la doctrine des S. Péres, & qu'il confirme les faits par la doctrine conſtante des plus anciens Religieux. Il a auſſi inſéré quelques Diſſertations ſur quelques points de la régle qui ont doné ſouvent matiére à la critique des Perſones les plus éclairées, come ſur ce qui regarde la volaille dont quelques uns, ſavoir St. Hildegarde, prétendent que St. Benoît a permis l'uſage à ſes Religieux : ſur l'article de l'Hémine il réfute le ſentiment de Mr. Lancelot & adopte celui du P. Mabillon. Je remarquerai à ce ſujet que la derniére Diſſertation qui ait paru ſur cette matiére eſt celle du célébre Mr. le Pelletier de Rouen, qui a fait voir d'une maniére ſi démonſtrative l'abſurdité du ſentiment de Mr. Lancelot, qu'il n'eſt Perſone pour peu qu'il faſſe uſage de ſa Raiſon, qui ne ſe rende à des preuves auſſi déciſives & auſſi convaincantes.

En la même anée le *P. Marthene* fit imprimer à Lion deux volumes in 4. *De antiquis Monachorum ritibus* : il réduit dans cet Ouvrage en lieux comuns, tout ce qu'il a remarqué dans

les régles & les coutumiers des anciens Moines, qui ait raport aux diférentes cérémonies, & surtout à l'ofice divin. Tout l'Ouvrage est partagé en cinq livres: dans le premier il parle des Rits, cérémonies, ou usages particuliers, come ce qui regarde l'Ofice divin, la lecture, le travail des mains, & le réfectoire. Dans le 2. livre, de tout ce qui arivoit chaque mois; des Matines plus solennelles aux dimanches, de la Procession qui se fait en ces jours, de l'Eaubenite, dont l'institution est atribuée à Alexandre dans le livre des vies des Papes qui a pour Auteur Atanase, de la Grand-Messe. Il décrit ensuite les anciennes coutumes des Moines lorsqu'il arivoit quelque accident dans la célébration du St. Sacrifice, des conférences, de la discipline qu'on prenoit les vendredis, des saignées, dont le P. *Marthene* prend sujet de remarquer l'usage de quelques Moines d'Alemagne qui se fesoient tirer du sang le premier jour de chaque mois; anciennement les Chartreux se fesoient saigner cinq fois l'anée. Dans le 3. livre le P. *Marthene* traite des cérémonies qui s'observoient chaque anée dans l'Avent, le Carême, Paque, l'Ascension, la Pentecote, & autres grandes fêtes; & des chapitres généraux qui se célébroient. Dans le 4. il parle des fêtes particulieres qui arivoient dans chaque mois. Enfin dans le 5. il discute tout ce qui peut avoir raport aux Rits, & autres particularitez qui n'avoient point de tems fixe, come l'élection de l'Abé qui en certains Monastéres étoit confirmée par le Roi & par l'Evêque Diocésain, qui fesoit la cérémonie de la bénédiction: il parle encore de la prise d'habit & de la profession;

ce

ce qui lui done lieu obſerver qu'anciennement dans l'Ordre de St. Benoît on n'étoit revêtu de l'habit Monaſtique que le jour qu'on prononçoit ſes vœux : il fait de pareilles réflexions ſur la viſite des infirmes, la ſépulture des anciens Moines, celle de l'Abé, les ſufrages pour les défunts, les Saintes Sociétez qui étoient outre les anciens Solitaires, la réception des Princes & autres Perſones de diſtinction : il parle enfin de ceux qui aloient en voyage, de la maniére de ſe parler par ſigne, & autres de cette ſorte.

En 1700. le P. *Marthene* fit imprimer à Rouen chez Guillaume Behourt deux volumes in 4. *De antiquis Ecclesiæ ritibus* ; & un 3. ſur la même matiére en 1702. Il y a ramaſſé avec beaucoup de ſoin tout ce qu'il a trouvé dans les livres imprimez & dans les manuſcrits qui ait raport à l'adminiſtration des Sacremens. Il entre d'abord dans une diſcuſſion aſſez exacte ſur tout ce qui regarde chaque Sacrement en particulier ; il examine quel a été l'ancien uſage de l'Egliſe dans l'adminiſtration du Sacrement dont il traite, en quel tems & de quelle maniére il devoit être adminiſtré, dans quelles diſpoſitions devoient être les Perſones à qui on le conféroit, quels en étoient les Miniſtres, la matiére, la forme, & autres choſes de cette nature : il done après des preuves de ce qu'il avance dans des formules autentiques, tirées d'anciens manuſcrits qui ſe conſervent dans diférentes Egliſes.

En 1706. il publia un livre qui peut être regardé come la ſuite du précédent, & qui a pour titre, *Tractatus de antiquâ Ecclesiæ diſci-*

plinâ in divinis celebrandis officiis : cet Ouvrage a été imprimé à Lion chez Aniſſon & Poſuet. Le *P. Marthene* y fait voir les uſages propres des diférentes Egliſes d'Italie, d'Eſpagne, d'Alemagne, & d'Angleterre, & plus en détail ce qui s'eſt paſſé dans celles de France touchant l'ancienne maniére de célébrer l'Ofice divin; ce qui lui done ocaſion de raporter l'origine des heures canoniales & des cérémonies obſervées dans tous les tems de l'anée: il y avoit, remarque le *P. Marthene*, des Egliſes où l'Avent étoit de cinq & d'autres de ſix ſemaines. Trois petits traitez terminent cet Ouvrage; un *Ordo Romanus*, composé par un maitre de cérémonies nomé en latin, *Paris Craſſus*, des Status de l'Egliſe de Strasbourg publiez en 1400. & enfin un livre de priéres tirées d'un manuſcrit de 900. ans, qu'on conſerve dans l'Abaye de Fleuri en Bourgogne. Ce 3. volume eſt orné d'une préface, où le *P. Marthene* ſoutient ce qu'il avoit avancé dans celle du premier tome, que Pierre Danés Evêque de Lavaur eſt Auteur des trois livres des Rites qui portent le nom d'Etienne Durand Préſident au Parlement de Toulouſe. Mais je ne puis me perſuader que ſi le *P. Marthene* s'expliquoit une 3. fois ſur cela, il perſiſtât dans les mêmes ſentimens, & qu'il ſoutînt encore que Durand ayant acheté la Bibliotéque de Danés dans laquelle ſe trouva ce manuſcrit, il avoit pu apeler ſon livre, celui dont il étoit devenu le propriétaire par l'achat qu'il en avoit fait; il s'enſuivroit que tous ceux qui achétent des Bibliotéques pouroient impunément ſe dire les Auteurs de tous les livres qu'ils ont achetez & qu'un même livre pouroit avoir une infinité d'Au-

d'Auteurs : deux mille exemplaires d'une édition répandus dans le Public, étant autant de titres qui assûrent le droit à ceux qui les ont achetez, de s'en dire les Auteurs ; si ce que dit le *P. Marthene* peut avoir quelque fondement.

Après la composition des Ouvrages dont je viens de faire mention, le *P. Marthene* s'est mis dans le gout d'étude du P. d'Acheri & il a, à proprement parler, continué son Spicilége, quoique sous un titre diférent : il a pour cet effet publié en 1700. un gros livre in 4. intitulé, *Collectio nova veterum scriptorum & monumentorum moralium, historicorum & dogmaticorum ad res Monasticas, Ecclesiasticas & politicas illustrandas.* Cet Ecrit est divisé en deux parties ; la 1. contient un recueil de Poésies latines d'un certain Orientius né à Orca en Espagne, qui fut fait Evêque d'Elne après avoir exercé quelque magistrature à Ausch en Gascogne. Le *P. Marthene* l'avoit tiré d'un manuscrit de St. Martin de Tours, beaucoup plus corect que celui sur lequel le P. Delrio avoit publié son édition, & deplus augmenté d'un second livre ; le P. Commire Jésuite poéte célébre crut y apercevoir grand nombre de fautes de latinité, qui changeoient entiérement le sens du discours, & il y substitua ses corections insérées dans les mois de Mai & Septembre de l'anée 1701. Mr. Schurtsfleisch Aleman de nation en a publié une nouvelle édition bien plus ample & plus complette que celle de Delrio & du *P. Marthene* ; mais il a profité de leurs remarques. Ce recueil des poésies dans cet Ouvrage du *P. Marthene* est suivi de tous les actes qui ont servi à ré-

régler le droit de Métropole entre Tours & Dol : il ne sera pas hors de propos de remarquer que cette fameuse dispute comença dès l'an 846. que les Bretons ayant secoué le joug des François voulurent avoir un nouveau Métropolitain de même qu'ils avoient un nouveau Duc ; après bien des incidens qu'on trouve ici ramassez dans des piéces autentiques, le Pape Innocent III. termina ce diférent le 1. jour de Juin de l'an 1199. & prononça en faveur de l'Archevêque de Tours contre celui de Dol ; sa décision comence par ces mots, *Doleat Dolensis, gaudeat Turonensis.* Le *P. Marthene* termine cette 1. partie par quelques Canons de quelques Conciles particuliers de France, qui n'avoient point encore été publiez, par les anciennes coutumes de Normandie sous Guillaume le conquérant, les Statuts Sinodaux de Coutance, les coutumes de l'Abaye de St. Ouen, & celles des Chanoines Réguliers de St. Jaques de Montfort dans le Dioceze de St. Malo, qui loin de mépriser en ce tems là le titre de Moines, paraissoient s'en glorifier, puisqu'ils empruntérent les usages de l'Ordre de Citeaux, dont ils imitoient l'austérité & la pénitence.

La 2. partie de cet Ouvrage renferme grand nombre de lettres qui n'avoient point encore été publiées, dont la plupart concernent la fondation des couvens, & tirées d'un manuscrit conservé dans la Bibliotéque de Mr. Bulteau alors Curé de St. Laurent de Rouen: plusieurs de ces lettres regardent la captivité de Jean Roi de France, qui fut pris à la bataille de Poitiers. On voit après ces lettres une

une hiſtoire en abrégé des Archevêques de Rouen depuis St. Nicaiſe jusqu'au XII. ſiécle, l'hiſtoire particuliére de St. Florent-le-Vieux, la vie de St. Adjuteur Moine de Tiron ecrite par Hugues III. Archevêque de Rouen: il finit ce volume par une hiſtoire en vers françois des guerres des Bretons en Italie ſous Grégoire X. écrite en 1378. par Guillaume de la Peréne, & par une deſcription auſſi en vers François des obſéques de Bertrand du Gueſclin. Cet Ouvrage a été imprimé à Rouen chez Guillaume Béhourt.

En 1716. le P. *Marthene* a publié cinq volumes in folio dans le même gout, à qui il a doné pour titre, *Theſaurus Anecdotorum.* Le premier tome contient des lettres & des Diplomes; le 2. comprend les lettres des Papes Urbain IV. Clement IV. Jean XXII. Innocent VI. & pluſieurs piéces curieuſes qui concernent l'hiſtoire du Schiſme d'Avignon; dans le 3. volume on trouve des croniques & des hiſtoires toutes entiéres; dans le 4. les actes de pluſieurs Conciles, des Statuts Sinodaux, & des réglemens faits dans les chapitres Généraux de pluſieurs Ordres Réguliers; le 5. volume eſt compoſé de traitez la plupart téologiques des Péres de l'Egliſe & autres Auteurs Ecclésiaſtiques, qui ont écrit depuis le IV. ſiécle jusqu'au XIV. ce grand Ouvrage a été imprimé chez Florentin de Laune.

Toutes les piéces qui compoſent tous ces recueils ne ſont pas d'un égal mérite; elles peuvent être partagées en trois claſſes, il y en a d'anciennes d'un fort bon gout & qui n'avoient encore jamais paru; il y en a quelques autres

autres qui étoient déja imprimées & cette rimpreſſion n'ajoute rien à leur bonté; & il y en a enfin qui ne ſont pas certainement d'un prix à pouvoir piquer la curioſité d'un Lecteur: auſſi le *P. Marthene* n'a-t-il prétendu les raporter qu'afin de ſatisfaire les diférens gouts des particuliers.

Pour ne laiſſer rien à deſirer au Public, il a fait imprimer en la même anée, à l'imitation du P. Mabillon & du P. de Montfaucon, la relation des voyages qu'il a faits avec Dom Urſin Durand, qui lui eſt aſſocié dans ſes études, qu'il a intitulée, *Voyage Littéraire.* Cet Ouvrage a été fort recherché bien moins pour le ſtile, que pour grand nombre de faits curieux & intéreſſans qui y ſous raportez; il faut néanmoins convenir que tous ne produiſent pas un même agrément, & ne ſont pas également propres à ſoutenir l'atention publique, il auroit même pu ſe diſpenſer d'entrer dans le détail de certaines minucies, qui ne reléveront jamais le prix de ſon livre. Il a publié la ſuite de cette relation en 1724. en un vol. in 4. come le premier.

Enfin pour ne rien oublier, le *P. Marthene* eſt Auteur de la vie du vénérable pére D. Claude Martin, qui n'eſt certainement pas le meilleur de ſes Ouvrages: on ne peut conteſter que le R. P. Martin n'ait été un Religieux d'un mérite extraordinaire, dont la vertu & la piété ont doné un grand éclat à la Congrégation de Saint Maur, & qu'il ne ſe ſoit rendu très recomandable par la ſainteté de ſa vie; mais il convenoit de publier ſes vertus avec plus de ménagement & de diſcrétion, & de décharger cette vie

vie de mille puérilitez & de certains faits qui peuvent doner ateinte à la réputation du prochain.

Dom *Edmond Marthene* demeure dans l'Abaye de Saint Denis en France, où il s'ocupe toujours avec une aplication infatigable à composer des Ouvrages de la nature de ceux dont j'ai parlé.

Il a encore composé l'histoire de l'Abaye de Marmoutier, en deux volumes in folio; mais cet Ouvrage n'a pas été imprimé.

On imprime actuellement un Ouvrage du P. *Marthene* qui a pour titre; *Veterum Scriptorum historicorum, dogmaticorum, & moralium amplissima collectio, partim a D. Joanne Mabillon, partim a D. Edmundo Marthene, & D. Ursino Durand collecta*; en neuf volumes in folio: les trois premiers ont déja été publiez.

On peut consulter Mr. du Pin au 17. siécle de sa Bibliotéque Ecclésiastique; Moréri édition de 1712. & plusieurs autres Auteurs.

MARTIANAY.

Dom JEAN MARTIANAY naquit à St. Sever au Dioceze d'Aire en Gascogne le 30. de Décembre 1647; il se consacra au service de Dieu par la profession Religieuse dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Toulouse le 5. jour d'Aout de l'an 1668.

Une inclination vive & ardente secondant les dispositions qu'il avoit pour les Sciences, il y fit d'assez grands progrès, surtout dans la conaissance des langues Gréque & Hébraïque; mais come sa Science étoit fondée, sur une piété sin-

sincére & solide, & que sa Religion éclaira toujours sa Raison, il raporta toutes ses vues à l'étude de l'Ecriture Sainte & à la lecture des anciens historiens Grecs & Latins, qui pouvoient lui en faciliter l'intelligence: son habileté dans les Langues ne put être inconue des premiers Supérieurs, qui l'apelérent à Paris, où il ne fut pas longtems sans se distinguer par son zéle vif & ardent pour la gloire de la Religion, & par cette tendre complaisance pour ses propres productions; ce qui a toujours été assez son véritable caractére.

Dès l'an 1689. il entreprit de réfuter le sistême de l'antiquité des tems rétablie, composé par le fameux Pére Pezron Bernardin & Abé de la Charmoye: le Pére le Quien Jacobin réfuta pareillement le sistême de cet Auteur, qui consistoit en ce que, pour remédier à la confusion qui regne dans l'histoire ancienne, il avoit préféré la version des Septante & suivi les calculs qui sont dans cette version diférente de celle de l'Hébreu. L'Ouvrage que le P. *Martianay* a publié à ce sujet, qui a pour titre, *Défense du texte Hébreu & de la cronologie de la Vulgate, contre le livre de l'antiquité des tems*, écrit avec autant de solidité que de vivacité, lui mérita l'estime des conaisseurs, & lui atira une réplique du P. Pezron qui le rendit encore plus ferme dans ses sentimens: ce livre est in 12.

En 1693. il publia la continuation de la défense du texte Hébreu & de la Vulgate contre Isaac Vossius Protestant & contre les livres du P. Pezron: il défére même l'Ouvrage de son Adversaire au tribunal de l'Archevêque de Paris; & cette dispute se termina come tant d'autres, en

en laissant un chacun dans cette pleine sécurité, que lui done la confiance en ses propres sentimens.

Ce premier succès engagea le *P. Martianay* à consacrer tout son tems à l'étude de l'Ecriture Sainte ; & come St. Jérôme en a été le plus fidéle interpréte, il s'ocupa à revoir sur les anciens manuscrits les Ouvrages de cet illustre Pére de l'Eglise, dont il nous a doné une nouvelle édition * en cinq vol. in fol. Le premier publié en 1693. est également de D. Antoine Pouget come du *P. Martianay* ; il a été imprimé sous le titre de *Bibliotéque Divine* ; parcequ'il ne contient que les livres de l'ancien & du nouveau Testament, tels qu'ils ont été traduits de l'Hébreu en latin par St. Jérôme : les quatre autres ont paru uniquement sous le nom du *P. Martianay* ; le second en 1699. le 3. en 1704. & les deux derniers en 1706. Le 5. tome ne contient que les Ouvrages supofez du Saint : le *P. Martianay* a inséré à la fin de ce volume des téses sur l'Ecriture Sainte que soutinrent publiquement ses Ecoliers, lorsqu'il l'enseignoit dans les Abayes de St. Césaire d'Arles, de St. André d'Avignon, de Ste. Croix de Bordeaux, & de Notre-Dame de la Grasse au Dioceze de Carcassone : on voit après ces téses un Traité qui n'est pas indigne des curieux, dit le *P. Martianay*, intitulé, *Theologia sacra ascetica ; seu Paradisus orationis* : il done ensuite un catalogue des Ouvrages de St. Jérôme, un 2. catalogue de

* Les deux derniéres éditions de St. Jérôme qui ont précédé celle du *P. Martianay*, sont celles de Rome en 1565, & de Paris en 1579.

de ses propres Ouvrages ; ce volume est terminé par une lettre à deux Savans qu'il ne nome point, sur le livre du P. le Quien contre l'antiquité des tems, & par l'idée des trois Psautiers de St. Jérôme. Le dernier tome est précédé de la vie du St. Docteur & du catalogue des Homes illustres de Gennade : chaque volume est enrichi de prolégoménes, où le P. *Martianay* discute tout ce qui regarde les études & les Ouvrages de St. Jérôme & autres points de critique intéressans.

D. *Martianay* dans l'édition des deux premiers volumes avoit surmonté des dificultez qui auroient arêté tout autre ; mais peut-être auroit-il sucombé dans l'édition du troisiéme, s'il n'eût été heureusement aidé des priéres & du travail de Dom Nicostrate Bara, *adjutus precibus & labore D. Nicostrati Bara* ; ce sont ses termes. On conviendra aisément que les priéres d'un confrére peuvent beaucoup contribuer à lever de pareilles dificultez ; & je sens que ce secours m'a manqué en composant cet Ouvrage.

Cette nouvelle édition a été dédiée au Pape Innocent XII. ce nom si sacré & si respectable n'a pu garentir l'Ouvrage des traits satiriques & injurieux de Mr. Simon & de quelques Protestans : je n'entrerai point dans le détail de leurs disputes & de leurs démêlez ; d'ailleurs je ne pourois prêter au P. *Martianay* cet air de complainte qu'il fait si bien lui même exprimer dans ses écrits : *hæc nova editio*, dit-il, *tanto labore præparata, tot hominum injuriis vexata . . . neque verò ut iniquos prætercam hominum conatus, simul opem cœlitus nobis atque benevolen-*

lentiam præstitam dissimulare non possumus: quid enim in decursu editionis nostræ nobis non contulit Deus optimus maximus? Tumentes initio populos quasi fluctus maris confragosi & concitatam ab æmulis tempestatem odiumque compescuit nostri, quando inclamans ad eum dixi; Domine salva nos, perimus. Je dirai seulement qu'il eut remporté un triomfe bien plus glorieux sur ses ennemis, s'il eût pu leur prescrire des régles de modération, dont ils s'écartoient avec une licence qui répondoit au *P. Martianay* de la victoire. Un Lecteur se prévient toujours contre un Auteur qui a recours aux injures, parcequ'il le croit destitué de ces preuves qui rendent la vérité sensible. *D. Martianay* auroit dû observer lui même cette régle qu'il prescrit aux critiques. *Quid prodest spumantibus labiis & latratu adversùm nos garrire canum? Cùm simplex & moderata responsio aut possit te placare, si vera est, aut, si falsa, leniter a te & placabiliter emendari.* Ce n'est pas que *D. Martianay* ne fût disposé à se soumettre à la censure de ces Lecteurs judicieus & équitables, qui réglent leur critique sur les lumiéres de la raison la plus pure. *Cæterùm spem, quæ nos tenuit apud æquos & eruditos lectores, nequaquam abjecimus: veniam enim illi nobis facile concedent, si quid peccavimus in editione hujus divinæ Bibliothecæ; idque potissimùm si animo ita me comparatum noverint, ut, non multopere Criticorum quorumdam supercilium pertimescens, benevolis reprehensoribus quibusque parere multùm gaudeam* Mais il falloit que, l'encensoir à la main, ils rendissent homage à l'érudition de l'Auteur & au mérite de l'Ouvrage, & qu'ils ne critiquassent tout au plus
que

que de ces fautes qui échapent aux plus habiles Écrivains. Sans cette précaution leur critique étoit téméraire, c'étoient des ignorans qui livrez à l'esprit d'erreur & de partialité réalisoient en véritez leurs propres imaginations. (prolegom. t. 2.) c'étoient de faux crétiens, de faux interprétes de l'Ecriture, qui ignoroient les vrayes régles de la critique, & s'efforçoient par de frivoles distinctions & par de fausses conjectures, d'afoiblir la vérité fondée sur l'autorité des livres anciens. (ibid.) Il est vrai que le *P. Martianay* avoit la discrétion de reconaitre que les fautes de l'édition de St. Jérôme devoient lui être imputées, & qu'on ne devoit lancer contre ses Confréres aucun de ces traits qui sont si souvent l'objet de ses plaintes. *Caveant alii, qui fulmen intentant, ne in alium quàm in fratrem Joannem Martianay tela contorqueant sua. Quidquid enim in hac editione peccatum est, mihi imputandum admoneo. Cœteris sodalibus meis nulla conviciorum tela debent adhærere; quia imperitiæ meæ nullatenus participes fuerunt.* Il veut enfin qu'on rende graces au Péré des lumiéres, de toutes les bones choses qu'on voit dans cet Ouvrage. *Bona igitur, si quæ sunt in hoc opere, Patri luminum reddas rogo atque etiam rogo.* Les deux premiers tomes de cette nouvelle édition ont été imprimez chez Urbain Coutelier, & les trois autres chez Louis Roulland & Claude Rigaut.

Avant de publier cette édition des Ouvrages de St. Jérôme, le *P. Martianay* avoit pressenti le Public par un Ouvrage qui a pour titre, *Divi Hieronimi Prodromus; sive Epistola D. Joannis Martianay ad omnes viros doctos & studiosos, cum*

tum Epistolâ Sti. Hieronimi ad Sunniam & Fretellam castigatâ ad manuscriptos codices optimæ notæ, ac multiplici observationum genere illustratâ. Cet Ouvrage est in 4.

Cette épitre de St. Jérôme a été une source de disputes entre Mr. Simon & le *P. Martianay*; Mr. Simon prétendant que *Sunnia* & *Fretella* sont deux Dames Romaines & le *P. Martianay* soutenant que ce sont deux Homes du pays des Gétes. Un Savant * Anglois a terminé ce diférend, en citant deux manuscrits de St. Jérôme qui sont conservez en Angleterre, où on lit, *Dilectissimis fratribus Sunniæ & Fretellæ.* Enfin pour marquer le véritable zéle qu'avoit le *P. Martianay* pour la gloire de St. Jérôme, il publia en 1706. sa vie en notre langue in 4. imprimée chez la veuve d'Antoine Lambin, qu'il dédia à Me. de Lauzun Abesse de Saintes: elle est divisée en dix livres; dans les cinq premiers le *P. Martianay* marque le lieu de sa naissance nomé Stridon, situé dans les confins de la Pannonie & de la Dalmatie: dégouté du Bareau presque aussitot qu'il y entra, il dona d'abord dans le libertinage, mais il revint bientot de ses déréglemens; ayant reçu le Batême à Rome âgé d'un peu moins de trente ans, il s'étudia de conserver cette premiére de toutes les graces en se liant avec des Persones qui pussent fortifier en lui les premiers sentimens du Cristianisme; de ce nombre furent Valérien Evêque, Héliodore, Népotien, Ruffin, Eusébe & Cromace son frére. Le *P. Martianay* décrit ensuite le voyage de St. Jérôme dans les Gaules; & come il a été toujours sensible à ce qui peut faire ho-

* Réflexions sur les Sciences.

neur à la Gascogne sa patrie, il ne néglige pas d'observer, que le Saint ala jusqu'à Bordeaux: il décrit ensuite son voyage en Orient, qu'il fit en la compagnie d'Evagre Prêtre d'Antioche, d'Innocent, d'Héliodore & d'Hilas domestique de Mélanie; sa retraite en Palestine, son séjour dans le desert de Sirie, son voyage à Jérusalem en 376. ou 377. qu'il fit en la compagnie d'un savant Juif de qui il aprit l'Hébreu, son retour à Rome en 382. où il fut estimé du Pape Damase qui l'engagea à coriger la Version du nouveau Testament, sa sortie de cette ville après la mort du Pape Damase, son retour dans la Palestine, le voyage de l'illustre Paule & de sa fille Eustochie à Bétléem, pour vivre sous la conduite de St. Jérôme. Les quatre livres suivans concernent les écrits du St. Docteur, sa dèsunion d'avec Ruffin & Jean de Jérusalem, leurs démêlez & leurs invectives au sujet des erreurs d'Origéne, l'éloge des Stes. Fabiole, Paule, & Marcelle Dames Romaines, disciples de notre Saint, la dispute de St. Jérôme avec St. Augustin: & dans le 10. livre le P. *Martianay* parle de sa mort qu'il fixe au 30. de Septembre de l'an 420.; de son âge, en quoi il suit l'opinion de Gennade Evêque de Marseille qui le fait âgé de 88. ans six mois, du culte qu'on a rendu à sa mémoire dans les Eglises de France, d'Espagne, & d'Italie, des Religieux de son institut répandus dans l'Italie & dans l'Espagne & apelez Jéronimites, non que ce Saint soit leur instituteur, puisqu'ils ne parurent que dans le XIV. siécle, mais parceque leur régle est tirée des écrits & surtout des lettres de St. Jérôme. Le P. *Martianay* fait voir ensuite quel

a été

a été le caractére de son esprit, & la pureté de sa doctrine : il termine cet Ouvrage en réfutant Mr. Baillet qui ne s'est pas assez ménagé dans ses termes dans la vie qu'il a publiée de ce St. Docteur.

Quelque juste atention qu'ait eue le *P. Martianay* dans la composition de cette vie à ne s'écarter en rien de la vérité, il n'a pu néanmoins éviter la critique de Mr. de Tillemont qui dans le 12. tome de ses Mémoires, sans l'avoir peut-être en vue, n'entre pas dans des sentimens aussi favorables sur ce qui regarde le St. Docteur, & ne convient point de plusieurs faits qu'a avancez le P. *Martianay*, qui fixe la naissance de St. Jérôme à l'an 331. & Mr. de Tillemont la raporte à l'an 342. si ce fait est constant, le *P. Martianay* lui aura doné libéralement onze anées de trop de vie & il n'aura été âgé que de 78. ans quand il a terminé ses jours: Mr. de Tillemont & le P. *Martianay* conviennent aussi peu sur le tems du Batême du Saint, que le Bénédictin croit qu'il reçut avant son voyage dans les Gaules, & Mr. de Tillemont soutient que ce fut après : ils ne s'acordent pas mieux sur les leçons qu'il prit du fameux Rhéteur Victorin ; Mr. de Tillemont nie ce fait & le P. *Martianay* le regarde come constant.

En 1695. le P. *Martianay* publia un Ouvrage qui a pour titre, *Vulgata antiqua Latina & Itala versio Evangelii secundùm Mathæum, notis illustrata, nunc primùm edita.* On voit à la fin de cet Ouvrage des remarques sur la Version Italique de St. Matieu ; il y

fait voir la parfaite conformité de cette Version donée sur deux manuscrits de la Congrégation de St. Maur, avec celle dont se servoient les Péres des quatre premiers siécles de l'Eglise: il y a joint des remarques sur le 1. volume des Oeuvres de St. Jérôme. Ce livre est in 12. imprimé chez Antoine Lambin.

Il a encore publié un écrit qui a pour titre, *Réponse à une Dissertation sur un passage du 2. livre de S. Jérôme contre Jovinien.*

J'ai déja remarqué que le P. *Martianay* s'étoit fait un devoir de consacrer toutes ses ocupations à l'étude de l'Ecriture Sainte; c'est dans cette vue qu'après la publication des Ouvrages dont je viens de faire mention, il publia un Traité de la conaissance des livres de la Sainte Ecriture, en deux volumes in 12. le premier imprimé en 1697. contient la relation de la conférence qu'il eut avec un Juif qu'il voulut convaincre de la fausseté de sa Religion, & à qui il voulut imprimer par des raisons sensibles les véritez du Cristianisme: le second imprimé en 1699. est divisé en deux parties, dans la premiére le P. *Martianay* s'ocupe à réfuter les objections que quelques amis lui avoient faites sur son édition de la Bible de St. Jérôme, qui consistent en ce qu'il n'a point sufisament prouvé l'inspiration du livre de la Genése, en avançant seulement qu'il contient plusieurs prédictions & proféties des choses à venir; & que la divinité de J. C. n'est pas invinciblement démontrée, lorsqu'on se borne à produire les miracles qu'il a faits & que les Apôtres ont faits en son nom.

La

La 2. partie de ce livre contient les objections de Mr. Simon contre la nouvelle édition des Ouvrages de St. Jérôme : sa critique roule sur ce que le P. *Martianay* ne s'est point servi du véritable Canon Hébreu de St. Jérôme dans sa nouvelle édition ; de ce qu'il n'a point doné le véritable *Speculum* de St. Augustin, mais un autre altéré & défiguré par les Moines ; qu'il n'a point produit le vrai comentaire d'Hésichius sur le Lévitique ; qu'il a cité à faux un manuscrit de la Bibliotéque de Mr. Colbert. Le P. *Martianay* répond à ces reproches d'une maniére solide & convaincante.

En 1703. il publia un Ouvrage qui est come la suite du précédent, & qui a pour titre, *Traité historique du Canon des livres de la Sainte Ecriture depuis la premiére publication jusqu'au Concile de Trente.* Cet Ouvrage est compris en trois parties ; dans la premiére le P. *Martianay* fait voir la maniére dont les livres sacrez ont d'abord été publiez, soit dans l'Eglise Juive soit dans l'Eglise Crétienne : il passe ensuite au premier recueil ou catalogue des livres de l'ancien Testament : il prouve que ce Canon fut dressé du tems d'Esdras ; il fortifie son opinion par des preuves tirées de l'ancien & du nouveau Testament : plein de cette idée, il réfute avec beaucoup de vivacité quelques Auteurs Catoliques qui ont voulu acréditer de faux Canons de l'ancien Testament : il fait ensuite l'histoire des livres Deutéro-Canoniques de l'ancien Testament.

En 1704. le P. *Martianay* publia une métode facile pour entendre l'Ecriture Sainte par le secours des trois Sintaxes, la propre, l'harmo-

nique & la figurée. Il prétend y doner des régles sures pour découvrir les divers sens de l'Ecriture, surtout dans les endroits les plus obscurs & les plus dificiles. Par les régles de la Sintaxe propre on aprend, dit-il, à conaitre les hébraïsmes répandus dans le corps de la Bible: par la Sintaxe réguliére & figurée on trouve le sens métaforique caché sous diverses figures: & par le secours de la Sintaxe harmonique on aprend à concilier les passages de l'ancien Testament qui semblent quelquefois oposez.

En 1708. l'Harmonie Analitique de plusieurs sens cachez & raports inconus de l'ancien & du nouveau Testament, avec une explication littérale de quelques Pseaumes, & le plan d'une nouvelle édition de la Bible latine. Dans cet Ouvrage le P. *Martianay* se précautione contre les préventions où l'on peut être de l'inutilité d'une nouvelle édition de la Bible, après tant d'éditions qui en ont déja été publiées: il en expose le dessein; elle devoit contenir le texte de la Vulgate sans aucun changement, mais plus exactement ponctué, parceque l'exactitude de la ponctuation facilite souvent l'intelligence des passages qui ont embarassé nos plus habiles Interprétes; il devoit joindre au texte un grand nombre de diverses leçons, & mettre au bas des pages celles qu'il est nécessaire d'éclaircir par des notes; il auroit distingué les variétez du Texte original & des autres Versions; en un mot ce devoit être une espéce de Poliglote que sa nouvelle Bible qu'il n'a pas eu le loisir de publier.

En 1707. le P. *Martianay* publia une relation

de la dispute qu'il a eue avec le P. Pezron, où il prétend que l'évidence des raisons a imposé silence à son Adversaire : cette dispute avoit comencé dès l'an 1687. par des Téses imprimées à Bordeaux, dans lesquelles le *P. Martianay* ataquoit le sistême du livre de l'antiquité des tems.

En 1699. il fit imprimer une défense de la Bible de St. Jérôme contre Mr. Simon.

En 1700. une Apologie de l'érudition de St. Jérôme contre les censures de Mr. le Clerc in 8. & des remarques de l'éditeur sur le premier volume de sa nouvelle édition : ces trois piéces sont en Latin & ont été insérées dans l'édition des Ouvrages de St. Jérôme.

Après avoir entrepris de faire voir qu'il y a un grand nombre de fautes dans la plupart de nos traductions françoises, & justifié ce fait par plusieurs remarques qu'il publia en 1710. il fit imprimer en 1712. un nouveau Testament de N. S. J. C. traduit en françois sur la Vulgate.

En 1714. il dona un projet d'une Bible paralléle & harmonique.

En 1715. il dona l'explication historique du Pseaume, *Exsurgat Deus* ; avec une réponse aux réflexions critiques d'un Docteur en Téologie touchant quelques endroits de la traduction du nouveau Testament; son Critique n'a repris que cinq ou six versets du nouveau Testament, ce qui tient lieu de complaisance au *P. Martianay*, de ce que dans un Ouvrage si étendu & si dificile il ait été assez juste & assez exact dans la traduction, pour ne pas doner une plus ample matiére à la critique : cet Ouvrage est in 12. imprimé chez Alexis de la Roche.

En la même anée il publia son Traité des vanitez du siécle, traduction de St. Jérôme ou de son comentaire sur l'Ecclésiaste, avec de nouvelles réflexions ; in 12. chez la veuve d'Antoine Lambin. Cet Ouvrage renferme la traduction du texte de l'Ecclésiaste, celle du comentaire de St. Jérôme sur ce livre, plusieurs réflexions du *P. Martianay*, & deux préfaces l'une du St. Docteur & l'autre de son traducteur : la préface du *P. Martianay* est divisée en trois sections, où après avoir exposé son dessein & le plan du livre de l'Ecclésiaste, il done quelques éclaircissemens sur la maniére de traduire.

Nous avons encore de lui les trois Pseautiers de St. Jérôme traduits en françois avec des explications harmoniques, littérales, & morales tirées des Ouvrages de ce Pére. Il se préparoit encore à doner la version Italique de toute l'Ecriture Sainte & un Traité de la conaissance de J. C. par les figures de la Loi, par les Oracles des Profétes, & par l'histoire de l'Evangile.

En 1711. il publia la vie d'une Religieuse du Voile Blanc du Monastére de Beaune.

Il a publié en dernier lieu une métode sacrée pour expliquer l'Ecriture Sainte par l'Ecriture même dont il fait l'essai sur la Genése.

Pour porter un jugement sincére sur cet Auteur, on peut dire qu'il avoit beaucoup de vivacité & une grande fécondité d'imagination ; préocupé en faveur de ses propres sentimens, il n'avoit pas une égale déférence pour ceux des autres qu'il reprenoit avec une liberté qui n'étoit pas toujours réglée par la discrétion & la raison ; il n'épargnoit pas même ses propres

Con-

Confréres: on peut voir dans ses prolégoménes sur la Bibliotéque divine de St. Jérôme come il traite le P. Garet & le P. Coutant, ce dernier cependant est un de nos plus respectables Auteurs. Le *P. Martianay* étoit d'ailleurs instruit dans les langues savantes, il savoit à fond l'Ecriture Sainte, & possédoit son St. Jérôme, encore le possédoit-il selon son esprit particulier; car on ne peut disconvenir que l'édition des Ouvrages de ce saint Pére qu'il a publiée ne soit la plus défectueuse de toutes celles qu'ont dónées au Public les Bénédictins. C'est là ce qui peut le caractériser, car pour l'ornement de ses Ouvrages & la maniére dont il mettoit en Oeuvre ce qui servoit de fondement à son érudition, elle n'a rien de considérable; il entre même quelquefois dans des détails & des minucies qui loin de relever le mérite de l'Auteur, ne peuvent servir qu'à exciter la risée publique: quel raport peut avoir, par exemple, avec le projet de doner au Public une nouvelle édition des Oeuvres de St. Jérôme, le détail où il entre de sa maladie, & la façon dont il conte l'opération d'un Chirurgien? Le Public étoit-il assez sensible au vide que sa mort pouvoit laisser dans la République des Lettres pour lui aprendre l'extrêmité où il avoit été réduit? Ensorte que le Seigneur lui avoit semblé lui dire, come au Lazare, *Martiane veni foras*; peut-être n'a-t-on jamais fait un usage plus indiscret de l'Ecriture Sainte que dans une pareille circonstance. A l'égard du stile du *P. Martianay* je ne puis adopter la remarque de Mr. le Clerc qui apelloit son latin un latin de Breviaire; le *P. Martianay* parloit bien latin, mais il n'est pas assez

naturel, & sa trop grande vivacité l'a empêché de le rendre aussi corect & aussi châtié qu'il auroit pu faire : il n'avoit pas la même facilité de s'exprimer en françois ; & ce qu'il a publié en ce genre me parait au dessous du médiocre. Le dernier Ouvrage qu'il ait publié en cette langue est en faveur de la constitution de N. S. pére le Pape Clément XI. qui a fait tant de bruit en France en ces dernieres anées. Enfin pour porter un jugement encore plus sincére de cet Auteur, on peut dire qu'il n'a point mérité toutes les louanges que lui ont prodiguée les Journalistes de Paris & de Trévoux, lorsqu'ils ont fait l'extrait de ses Ouvrages ; ni tout le mal qu'en ont dit Mrs. le Clerc, Simon, & autres Savans ses adversaires. Plusieurs Savans ont cru trouver le fondement d'un juste paraléle entre S. Jérôme & le *P. Martianay* : je voudrois pouvoir entrer dans des sentimens si avantageux à la mémoire d'un confrére ; mais come je ne pourois le faire sans que la vérité en soufrît, j'observerai seulement que le *P. Martianay* sembloit avoir hérité du zéle qu'avoit cet illustre Pére de l'Eglise pour la Religion, de sa vivacite à défendre ses sentimens & du mépris qu'il fesoit de ceux qui n'avoient pas la facilité de se laisser persuader par ses raisons.

Dom *Jean Martianay* est mort dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 16. Juin 1717.

On peut consulter le Dictionaire de Moréri édition de 1712. Mr. du Pin au XVII. siécle de la Biblioteque Ecclésiastique, & plusieurs autres Auteurs.

MAR-

MARTIN.

Dom CLAUDE MARTIN né d'une mére sainte qui forma ses inclinations au bien, a soutenu pendant le cours d'une longue vie la réputation d'un des plus saints & des plus éclairez Supérieurs de la Congrégation : il naquit à Tours le second jour du mois d'Avril de l'an 1619. & fidéle aux mouvemens d'une véritable vocation, il abandona le monde pour entrer dans la Congrégation de St. Maur, où il fit profession le 3. jour de Février de l'an 1642. dans l'Abaye de la Ste. Trinité de Vendôme, étant âgé de 23. ans.

La sagesse de sa conduite & la régularité de son observance dès ses premiéres anées de religion, donérent de si vives impressions de son mérite & de sa vertu aux premiers Supérieurs, que dès l'an 1654. il fut élu Prieur du Monastére des Blancsmanteaux de Paris : il a exercé la supériorité pendant 38. ans, & a été Assistant sous plusieurs Généraux pendant seize anées entiéres, qui n'ont eu d'intéruption que les 6. anées qu'il a été Prieur de St. Denis en France.

En 1690. il fut nomé Prieur de l'Abaye de Marmoutier près de la ville de Tours, où il termina glorieusement ses jours & mourut en odeur de sainteté sur le soir du 9. jour d'Aout de l'an 1696. âgé de plus de 77. ans. Vrai modéle des Supérieurs qui doivent comander bien moins par empire qu'avec douceur, & dont les comandemens ne feront d'impression sur l'esprit de ceux qu'ils conduisent, qu'autant qu'ils seront soutenus par l'exemple.

Le R. P. Dom *Claude Martin* savoit si bien

ménager les momens de sa solitude, que malgré les ocupations de la Supériorité il nous a laissé plusieurs Ouvrages qui sont des monumens autentiques de son esprit & de sa piété : ces Ouvrages consistent en deux volumes in 4. de méditations crétiennes dédiées à la Reine ; il les publia en 1669. elles ont été traduites en Latin par le R. P. Dom Pierre-François Metzer Religieux Bénédictin d'Alemagne & Docteur en Téologie dans l'Université de Saltzbourg, & imprimées en cette ville en 1695. chez J. B. Meger.

En une pratique de la Régle de St. Benoît qui renferme entiérement l'esprit de ce saint Législateur : il s'est fait six éditions de ce livre en divers endroits ; la 1. en 1674. la 4. en 1690. chez P. de Bats, & la 6. en 1712 : ce livre a été traduit en latin, & imprimé à Brusselles & à Douai.

Dom *Claude Martin* a encore publié un livre in 12. intitulé, *Conduite pour la retraite du mois qui se pratique dans la Congrégation de St. Maur* : il y en a eu sept éditions, la 1. en 1670. & la 7. en 1712. Ce livre a aussi été imprimé à Lion & en Flandre.

Des Méditations pour la Fête & pour l'octave de Ste. Ursule in 16. imprimées chez Louis Billaine en 1678. on voit au comencement une dissertation sur le martire de cette Sainte & de ses Compagnes, où le *P. Martin* détermine ce qu'il peut y avoir de fabuleux, de certain, & de probable dans cette histoire. Les sentimens sont partagez sur le nombre des Compagnes de cette Sainte ; quelques uns ont prétendu que ces caractéres XI. M. V. dé-
signent

fignent feulement onze martires Vierges, & ils fondent leur opinion fur un ancien catalogue des Reliques imprimé dans le 7. tome du Spicilége, où on lit ces mots, *De Reliquiis ſanctarum undecim Virginum*; d'autres ont cru qu'il y en avoit une d'entr'elles qu'on nomoit, *Undecimilla*: le P. *Martin* adopte le fentiment de ceux qui veulent que ces faintes Vierges fuffent effectivement au nombre d'onze mille, & il cite pour juftifier ce qu'il avance l'autorité de Vrandalbert qui dans fon martirologe compofé vers l'an 850. affure que ces Stes. Vierges étoient au nombre de plus de mille.

D. Claude Martin a auffi publié des méditations pour la fête & pour l'octave de St. Norbert, qui ont été imprimées à Caen.

Une Oraifon funébre de Meffire Pompone de Belliévre Premier-Préfident du Parlement de Paris, qu'il prononça dans l'Eglife de St. Germain-des-Prez le 14. jour d'Avril de l'an 1657.

Des maximes fpirituelles que le P. Marthéne a publiées après fa mort, & qui ont été imprimées à Rouen en 1698. in 12.

On lui atribue encore un livre qui a pour titre, *Avis très importans pour les Perſones Religieuſes*: ce font de courtes réflexions fur les vertus les plus convenables à la fainteté de cette profeffion; & il explique quels font les motifs les plus propres à fortifier l'ame dans la pratique de la vertu: il les réduit à trois, le don de la grace, le don de l'Eucariftie, & le don de la gloire: on voit après des penfées fur la cérémonie de la profeffion, fur les vœux, & fur ce verfet, *Suſcipe me*.

D. Claude Martin nous a de plus doné la vie

 de

de sa mére première Supérieure des Ursulines de Quebec en Canada, où elle mourut en odeur de sainteté en l'anée 1672. après avoir quité généreusement son pays dans le dessein de convertir à la Foi de J. C. ces Peuples grossiers & infidéles. C'est un in 4. imprimé à Paris en 1677. chez Louis Billaine. Il a aussi publié les Lettres de cette sainte Femme, imprimées en 1677. dans la même forme de volume, & chez le même libraire que sa vie.

Après la publication de ses Lettres & de sa vie, il crut qu'il étoit de son devoir de publier ses autres Ouvrages : ce sont deux retraites l'une de dix jours & l'autre de huit, dans lesquelles elle répandoit devant Dieu dans l'oraison les pieuses effusions de son cœur, & qu'elle avoit écrites par ordre de son Directeur, avec une courte exposition du Cantique des Cantiques : cet Ouvrage est précédé d'une préface assez succincte de la composition du *P. Martin*, où il explique d'une maniére intelligible les diférentes sortes d'oraisons.

Il a enfin publié en 1684. un catéchisme de sa mére, qu'elle avoit composé pour instruire les Pensionaires & les Novices : il l'a intitulé, *L'école sainte*, & l'a également orné d'une préface come le premier.

Outre les Ouvrages de D. *Claude Martin* qui ont été imprimez, il en a encore composé qui n'ont pas vu le jour : des réflexions morales sur la Régle de St. Benoît ; un livre intitulé, *Le Pasteur solitaire*, qui contient 30. méditations sur les atributs de Dieu, pour servir dans une retraite de dix jours à tous ceux qui ont la conduite des ames ; & des conférences Ascétiques.

On

On peut consulter la vie de D. *Claude Martin* écrite par D. Edmond Marthéne.

MASSIOT. (de)

Dom LEONARD DE MASSIOT de St. Léonard de Nouaillé au Dioceze de Limoges, où il prit naissance en 1643. embrassa l'état Réligieux en 1661. & prononça ses voeux le 13. d'Octobre de l'an 1662. dans l'Abaye de St. Alire de Clermont âgé de 19. ans.

En 1678. il fut nomé Prieur de Mauriac ; & il a été successivement Supérieur dans divers Monastéres pendant plus de 25. ans : il est mort dans celui de St. Ciprien de Poitiers.

Nous somes redevables à D. *Léonard de Massiot* d'un Ouvrage in 4. qui a pour titre, *Traite du Sacerdoce & du Sacrifice de Jésus-Crist & de son union avec les Fidéles dans ce mistére* : il est partagé en quatre livres ; dans le premier il traite du Sacrifice en général, dans le 2. du Sacerdoce & du Sacrifice de J. C. dans le 3. des effets de son Sacrifice, & dans le 4. de son Sacerdoce, entant qu'il le comunique aux Ministres de l'Eglise : cet Ouvrage a été imprimé à Poitiers chez Jean Fleuriau & Jaques Faucon.

MASSUET.

Dom RENE' MASSUET de St. Oüen de Maucelles au Dioceze d'Evreux, où il naquit le 3. d'Aout 1665. fit profession en l'Abaye de Notre-Dame de Lire le 20. d'Octobre de l'an 1682. âgé de 17. ans. A peine eut-il prononcé ses voeux, qu'on conçut de lui les plus grandes espé-

espérances ; il fit un progrès surprenant dans ses études, & animé d'une noble & sainte émulation, il mérita une très glorieuse espérance dans un cours composé de Religieux du premier mérite ; il sufit, pour justifier ce que j'avance, de nomer D. Marie Didier, D. J. Tiroux, & D. Hubert Maillart : il fit ses études dans le Monastére de Bone-Nouvelle d'Orléans. Il étoit encore fort jeune, lorsqu'en 1693. il fut nomé Régent de Filosofie qu'il enseigna dans l'Abaye du Bec ; deux ans après il fut envoyé dans celle de St. Etienne de Caen, & dans cette ville si célébre & si féconde en beaux esprits, il soutint une très grande réputation fondée sur un mérite supérieur & sur la disposition extraordinaire qu'on voyoit en lui pour les Sciences.

Il régentoit la Téologie dans la célébre Abaye de Fécamp, lorsque parut la lettre d'un Abé d'Alemagne contre la derniére édition des Ouvrages de St. Augustin publiée par les soins des Bénédictins de la Congrégation de St. Maur ; les lumiéres supérieures du *P. Massuet* lui firent aisément voir le foible de cette critique, il se crut obligé de la réfuter par un écrit qu'il publia en 1700. sous ce titre, *Lettre d'un Ecclésiastique au R. P. E. L. J.* imprimée à Osnabruck. Cet Ecrit lui mérita une aprobation universelle, & on convint que c'étoit le meilleur de tous ceux qui avoient été publiez pour & contre dans cette contestation : mais come il n'est rien de plus injuste que de dérober à autrui la gloire qui lui apartient, je crois sans prétendre déroger à celle du *P. Massuet*, devoir observer qu'à la vérité le fond de cette lettre est

de

de lui, les raisonemens, le choix des passages des Péres, plusieurs railleries même dont elle est parsemée; on voit après cette lettre une addition de la façon de l'Imprimeur: il est aisé de s'en apercevoir par la diférence du stile; le P. *Massuet* avoit trop d'honêteté & de politesse pour se permettre des invectives aussi grossiéres. Dans les contestations littéraires on doit éviter les reproches honteux de la naissance & de la figure; puisqu'on peut être un très bel esprit & un parfaitement honête home, & être privé de ces avantages.

En 1703. le P. *Massuet* fut apelé à Paris, où il justifia bientot le choix des Supérieurs par le progrès qu'il fit dans les Sciences. Il entreprit d'abord une nouvelle édition de l'Ouvrage de St. Irenée * qui a pour titre, *Sancti Irenæi Episcopi Lugdunensis & martiris detectionis & eversionis falsò cognominatæ agnitionis contra hæreses libri quinque*; qu'il publia en 1710. en un vol. in fol. beaucoup plus corecte que les précédentes éditions du P. Fenardens cordelier & de Mr. Grabe, parceque le P. *Massuet* avoit eu le secours de trois manuscrits qui ne leur avoient point

* La 1. édition du livre de St. Irénée fut publiée par Erasme & imprimée à Bâle en 1526. la 2. à Genéve en 1570. par Nicolas Galasse Ministre Protestant; la 3. à Bâle en 1571. par Jean Jaques Guisnée aussi Calviniste; la 4. en 1596. à Cologne par le P. Fenardens cordelier & souvent rimprimée depuis; & la derniére à Oxfort en Angleterre en 1702. par Ernest Grabe Ministre Protestant: je ne parle point de celle qui fut publiée à Paris en 1575. & 1576.

point été comuniquez; le premier est de la Bibliotéque du colége de Louis-le-Grand, qui au jugement du P. Mabillon a plus de 800. ans d'antiquité; & le troisiéme de la Bibliotéque du Cardinal Ottoboni a 400. ans.

Cet Ouvrage est précédé d'une préface & de trois savantes dissertations; dans la premiére desquelles le P. *Massuet* traite de l'hérésiarque Valentin contre qui St. Irenée a écrit le plus vivement. Il fait voir quel a été le caractére de cet Hérétique, quelles ont été ses erreurs, quels maitres & quels disciples il a eus: il remarque d'abord que le lieu de sa naissance est inconu, & que St. Irenée n'en fait aucune mention; qu'il ala à Alexandrie; & qu'ayant reçu de la nature un esprit vif & pénétrant, il fit en peu de tems de fort grands progrès dans les Sciences; il étoit surtout fort versé dans la lecture des Filosofes & des Poétes, mais il préféra le Sistême de la Filosofie de Platon, selon le témoignage de Tertullien. Les Critiques ne sont pas d'acord sur l'anée de sa naissance ni sur le tems auquel il répandit ses erreurs: le Ministre Daillé pour doner un caractére plus plausible de suposition aux lettres de St. Ignace, dit que Valentin n'a pu vivre du tems de ce Saint, qui ayant soufert le martire en l'anée 107. n'a pu avoir conaissance de cet Hérétique qui vivoit du tems du Pape Eleutére, lequel ne fut élevé à la premiére dignité de l'Eglise qu'en l'anée 177: mais ce sentiment ne peut subsister si l'on fait atention à ce que remarque St. Irenée que Valentin vint à Rome sous le Pape Higin, & qu'il ne mourut que sous le pontificat du Pape Anicet:

dans

dans l'Ile de Chipre ; en effet s'il avoit vécu ſous celui d'Eleutére, St. Irenée qui compoſa du vivant de ce Pape ſon 3. livre auroit-il obmis cette circonſtance ? Le P. *Maſſuet* fondé ſur le témoignage de S. Epifane ne peut ſe perſuader qu'il ait jamais embraſſé la foi catolique. La Secte des Valentiniens étoit déja répandue dans les Provinces de l'Aſie, lorſque S. Juſtin compoſoit environ l'an 155. ſon Dialogue contre Trifon : ainſi Valentin avoit répandu ſes erreurs à Rome dès le tems du Pape Pie, & ce fut dans l'Egipte que ſon héréſie prit naiſſance. A l'égard du tems de ſa mort, il parait probable au *P. Maſſuet* qu'il a terminé ſa vie environ l'an 158. étant certain qu'il eſt mort ſous le Pontificat du Pape Anicet : ainſi étant né vers l'an 85. il avoit plus de 70. ans quand il eſt mort. Le tems de ſa naiſſance & celui auquel il répandit ſes erreurs diſcutez, le *P. Maſſuet* remarque qu'une ambition déméſurée fut le principe de ſa fureur contre l'Egliſe Romaine ; ce caractére eſt aſſez marqué dans les écrits que nous avons de lui. *Dom Maſſuet* entre dans un grand détail des Dogmes des Valentiniens ; mais come ce ſeroit m'écarter de la préciſion que je me ſuis preſcrite que de le ſuivre dans un pareil détail, j'obſerverai ſeulement que cette Héréſie eſt fondée ſur trois chefs : le premier regarde les choſes ſupérieures & divines ; le 3. les choſes baſſes & corporelles ; le 2. tient un milieu entre ces deux excès : dans le premier il établit trente intelligences qu'il regarde come des eſpéces de divinitez partagées en quinze Homes & quinze Femmes, ſur leſquelles il établit pour chef un Dieu inviſible & qui a toutes les autres pré-

prérogatives que nous atribuons à la vraye Divinité : dans le second il distingue deux substances l'une bone & l'autre mauvaise, celle-ci formée par les passions, & l'autre qui a un principe tout oposé : dans le 3. il done une idée de l'origine & de la constitution du monde. *D. Massuet* ayant expliqué dans le premier article de cette dissertation ce qui regarde les Dogmes des Valentiniens ; dans le second il fait voir, que come Valentin pour se faire un nom s'étoit écarté des principaux Dogmes des Hérétiques ses premiers maitres, ses Disciples aussi se sont doné la même liberté : les plus fameux sont Second, Ptolemée, Epifane, & Marc : dans le 3. article l'Editeur de St. Irenée observe que Valentin eut pour maitres Simon le Magicien qui prit naissance dans un Bourg de Samarie, Némandre né dans la même Province, Saturnin né d'Antioche, Basilides originaire d'Alexandrie, Carpocrate aussi d'Alexandrie, Cerinte dont on ne sait pas précisément le lieu de la naissance mais qui étoit Juif de Religion, Cerdon précepteur de Marcion & originaire de Sirie, Nicolas que quelques uns prétendent être celui qui fut un des sept premiers Diacres & dont il est fait mention dans les Actes des Apôtres, Tatien, & plusieurs autres qu'il seroit trop long de raporter, & dont le *P. Massuet* ne parle que parceque St. Irenée s'est apliqué à réfuter leurs erreurs.

Dans la 2. dissertation le *P. Massuet* discute tout ce qui peut avoir raport à S. Irenée : les anciens Ecrivains n'ont pas parlé du lieu de sa naissance; * il croit néanmoins qu'il étoit Grec de

* Les sentimens des Critiques sont partagez sur l'année

de nation : à l'égard de l'anée, il la fixe en 140. Ce Saint fut disciple de S. Policarpe; versé dans les Saintes Ecritures, il ne négligea pas les Lettres humaines. Le silence des anciens Ecrivains ne permet pas de rien assurer sur le tems qu'il a demeuré dans l'Orient, & on ne peut pas dire avec plus de certitude quelles ont été ses fonctions: quelques Ecrivains modernes ont prétendu qu'il avoit été élevé au Diaconat & même à l'Ordre de prêtrise par S. Policarpe; mais ce sentiment n'étant pas fondé sur le témoignage des anciens Historiens, *D. Massuet* ne le croit pas probable : ce qu'il y a de certain c'est qu'il vint en France, mais on n'a que de foibles conjectures pour fixer l'anée en laquelle il fit ce voyage, ce qui y dona ocasion, & de qui il reçut sa mission ; il parait par les termes dont se sert S. Jérôme qu'il fut ordoné Prêtre par S. Potin Evêque de Lion: son voyage de Rome est un fait avéré & certain; il ala porter au Pape Eleutére des lettres de la part des Martirs de Lion; mais sa Mission en Asie & en Frigie, est un fait qu'on avance gratuitement & sans la moindre vraisemblance. A son retour de Rome St. Irénée s'apliqua uniquement à réparer

née de la naissance de St. Irenée : Mr. Dodwel la fixe en l'an 97. ou 98. Mr. Grabe en l'an 106. Mr. de Tillemont prétend qu'il est né en l'an 120. le *P. Massuet* a suivi le sentiment de Mr. du Pin qui raporte le tems de la naissance de St. Irenée en l'an 140. Il fut élevé à la prélature de Lion en l'an 178. & mourut Martir l'an 202. ou 203, de J. C. Nous avons encore de lui une lettre à Victor qui est dans Eusébe.

parer les dèsordres que la fureur des Gentils avoit causez dans l'Eglise de Lion dont il étoit devenu Evêque après la mort de S. Potin; il y établit la Religion crétienne avec le succès le plus glorieux au raport de Grégoire de Tours & d'Usuard, & il mérita la palme glorieuse du martire. Mr. Dodwel tout ocupé à diminuer le nombre de nos martirs, lui conteste cette prérogative, fondé sur le silence des anciens Ecrivains: mais cet argument négatif ne prouve rien, surtout si l'on fait réflexion que Téodoret, Epifane, Tertullien, & Eusébe n'ont pas acordé le titre de martir à St. Denis Evêque de Paris, à St. Saturnin de Toulouse, à Patrocle de Troyes, à Rustique, à Eleutére, & à beaucoup d'autres dont Persone néanmoins ne révoque en doute le martire: d'ailleurs le témoignage formel de Grégoire de Tours, de St. Jérôme, & des anciens martirologes done à ce sentiment un caractére de certitude qu'il est dificile de détruire. Dans le 2. article de cette dissertation le P. *Massuet* fait voir le jugement qu'on doit porter de ce livre de St. Irenée dont il done une nouvelle édition: ce Saint le composa pour déférer aux instances d'un ami que quelques uns ont cru sans fondement être Turibe Evêque de Tolède, qui lui remontra de quelle importance il étoit de découvrir l'hérésie des Valentiniens, & de fournir par ce moyen des armes aux ministres de l'Eglise catolique pour combatre leurs erreurs: ce dessein tenté déja inutilement par plusieurs, tourna à la gloire du St. Evêque, parcequ'il avoit l'esprit, la science, & tous les talens nécessaires pour y réussir, & qu'il s'apliqua d'ailleurs avec tout le zéle

que

que ſon amour pour la Religion crétienne lui inſpiroit, à découvrir & à expoſer dans tout leur jour les artifices des Valentiniens: le P. *Maſſuet* néanmoins convient que pour rendre ſon ſtile plus ſerré, il devient quelquefois obſcur; mais il remarque que ce défaut lui eſt comun avec tous les grands Eſprits, dont les expreſſions ne répondent pas toujours à l'abondance & à la nobleſſe de leurs penſées. Sans fixer un jugement certain du tems auquel le Saint compoſa ces livres, on peut conjecturer que ce fut ſur la fin du Pontificat d'Eleutére, & peut-être auſſi vers le comencement de celui de Victor; il les écrivit en Grec, quoiqu'Eraſme & d'autres Critiques n'ayent pu ſe perſuader cette vérité: il eſt vrai qu'il ne nous en reſte que des fragmens, & qu'on a été obligé de ſubſtituer à ce que le malheur des tems a conſumé la premiére traduction latine qui en a été faite, dont on ne ſait pas préciſément l'Auteur. *D. Maſſuet* fait auſſi mention des autres écrits du Saint dont nous n'avons que des fragmens; d'une Lettre contre Florin Prêtre de l'Egliſe Romaine, dont Euſébe nous a conſervé un précieux fragment; une autre contre Blaſte auſſi Prêtre de l'Egliſe Romaine; & pluſieurs au Pape Victor & à d'autres ſur la célébration de la fête de Paques inſérées à la fin de cet Ouvrage.

Dans la 3. diſſertation *D. Maſſuet* entre dans un détail circonſtancié de la doctrine de St. Irenée que Mr. Grabe a voulu rendre favorable à celle des Proteſtans: il remarque d'abord qu'il eſt manifeſte, ſans qu'il ſoit néceſſaire de le prouver, que St. Irenée a été dans la perſuaſion que les Saintes Ecritures avoient pour Auteur

Dieu

Dieu même, & que c'eſt lui qui a inſpiré les Apôtres & les autres Ecrivains, qui les ont tranſmiſes à la poſtérité: mais il n'a pas été également convaincu de la canonicité de tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament: l'on peut mettre de ce nombre ceux dont il n'a pas fait mention; il eſt certain qu'il n'a pas reconu pour canonique les livres de Tobie, de Judit, d'Eſter, les Paralipoménes, l'Ecléſiaſte, l'Ecléſiaſtique, le Cantique des Cantiques, Job, Abdias, Nahum, Sofonias, Aggée, & les Macabées; puiſqu'il n'a jamais parlé de ces livres; à l'égard de ceux du Nouveau Teſtament, il parait les citer tous à l'exception de l'Epitre de S. Paul à Filémon: mais le P. *Maſſuet* remarque fort judicieuſement, que tout ce qui eſt contenu dans cette lettre, n'ayant rien qui ait raport au deſſein de St. Irenée, on ne peut conclure de cette obmiſſion qu'il ne la pas reconue pour canonique. Entre toutes les verſions de l'Ecriture Sainte St. Irenée a eu ſurtout en recomandation celle des Septante: en ce qui regarde la tradition, qui eſt le grand argument des Catoliques Romains, le P. *Maſſuet* démontre que St. Irenée en a été le plus ferme & le plus zélé défenſeur, puiſqu'il prouve que quoique l'Ecriture Sainte ſoit la régle la plus certaine de la vérité, come néanmoins tout ce qui a raport à la Religion n'eſt pas expreſſément marqué dans ce ſaint livre, on doit avoir recours à la tradition des Egliſes, lorſqu'on propoſe quelque Dogme qu'on ne peut démontrer ſurement par l'autorité de l'Ecriture; & le Saint rend cette raiſon, de ce que les S. S. Docteurs feſoient tant valoir l'argument de la tra-

tradition, pour afermir les véritez catoliques; c'eſt, dit-il, que cette tradition vient des Apôtres. S. Irenée n'a pas démontré d'une maniére moins ſenſible quels ſont les caractéres de la véritable Egliſe, qui la diſtinguent des Sociétez hérétiques & ſchiſmatiques; c'eſt d'être une, ſainte, catolique & Apoſtolique: le P. *Maſſuet* raporte divers paſſages tirez des écrits du Saint, par où il eſt évident qu'il a reconu ces qualitez dans l'Egliſe Romaine. Quant à ſon autorité & ſa primauté, il parait qu'il l'a regardée come la plus ancienne de toutes les Egliſes; ce qui néanmoins ſoufre quelque explication, puiſque les Egliſes d'Antioche & de Jéruſalem ont été fondées longtems auparavant: mais le P. *Maſſuet* remarque que le traducteur latin a mal rendu ce mot grec ἀρχαιότητης par celui d'*Antiquiſſimæ*, qu'il auroit dû exprimer par celui de *Præcipuæ*; St. Irenée ayant prétendu qu'un Crétien ne peut eſpérer ſur les promeſſes de J. C. qu'autant qu'il eſt uni de ſentimens avec cette mére de toutes les Egliſes. Ces points qui regardent les Saintes Ecritures, les caractéres de la tradition, & l'autorité de l'Egliſe éclaircis, *D. Maſſuet* fait l'apologie du Saint ſur ce qui regarde ſes ſentimens ſur les miſtéres de notre Religion: en premier lieu il fait voir que ſa foi a été pure, ſur le miſtére de la Trinité, & qu'il a été uni de ſentimens avec les P. P. de Nicée & de Conſtantinople, puiſqu'il n'a nulement douté de la divinité du Verbe & du St. Eſprit, & de leur conſubſtantialité avec le Pére, quoique les Sociniens lui ayent imputé des ſentimens contraires: ſa foi a été également pure ſur le miſtére de l'Incarnation,

P puis-

puisqu'il parait qu'il a précautioné les Fidéles contre les erreurs qu'ont enseignées dans la suite Paul de Samosate, Fotin, Nestorius, & Eutichés. *D. Masfuet* est plus atentif à faire voir les sentimens que St. Irenée a eus sur les prérogatives de la Ste. Vierge: il remarque qu'il repousse vivement dans ses écrits, les efforts de Téodotion & d'Aquila & d'autres impies qui ont prétendu doner ateinte à la virginité de la mére de Dieu: il lui assure encore la qualité de médiatrice. L'Editeur démontre encore la pureté de ses sentimens sur les sacremens de Pénitence & d'Eucaristie: ce Saint établit d'une maniére assez plausible la néceßité de la Confeßion Sacramentelle, & des Pénitences imposées par le Confesseur pour expier les péchez, dans le chap. 6. du premier livre, où il raporte que les Valentiniens ayant séduit secrétement quelques Femmes, après leur conversion, elles s'en confessérent à l'Eglise de Dieu aussi bien que de leurs autres péchez: ce seul exemple peut servir à démontrer l'antiquité de cette pratique dans l'Eglise Romaine. Il parait aussi évident par les paroles de St. Irenée que c'étoit le sentiment des premiers Péres de l'Eglise que le Pain & le Vin se changent au Corps & au Sang de J. C. par les paroles sacramentelles; puisque le St. Evêque réfute les Marcionites & les Valentiniens par des argumens tirez du mistére de l'Eucaristie: or leur erreur consistoit en ce qu'ils soutenoient que le monde n'avoit point été créé par un Dieu souverain, mais par certaine autre puissance; ainsi ils avouoient 1. que la chair étoit ou l'ouvrage d'un mauvais principe, ou le fruit de l'ignorance, & qu'elle étoit telle-

tellement sujette à la mort, qu'elle ne pouvoit ressusciter: en 2. lieu que J. C. n'avoit point pris une vraye chair de la Vierge Marie & qu'il ne pouvoit la rendre vivifiante: St. Irenée réfute ces Hérétiques en assurant qu'on ofre à Dieu dans la seule Eglise Catolique l'oblation pure de l'Eucaristie, come en reconaissance de la création du monde; il ajoute que les Juifs n'ofrent point ainsi le véritable Sacrifice, parcequ'ils n'ont point reçu le Verbe incarné qu'on ofre à Dieu dans le Sacrifice des Crétiens; & que toutes les Sinagogues des Hérétiques n'ofrent point un pur Sacrifice. Il n'est point de mon dessein d'entrer dans le détail de tous les raisonemens que fait le P. *Massuet* pour prouver que St. Irenée a cru la Transubstantiation; on les peut voir dans le livre même: j'ajouterai seulement, pour finir cet extrait, que le P. *Massuet* observe que St. Irenée s'est peu expliqué sur ce qui regarde les Anges, mais qu'il a doné une plus juste idée de ses sentimens sur le Libre Arbitre, le Péché Originel, & la nécessité de la Grace; & qu'il ne s'est jamais écarté en s'expliquant sur ce sujet de la véritable croyance de l'Eglise Romaine. Il termine enfin cette dissertation en fesant voir que St. Irenée, en exposant ses sentimens sur les Anges, & sur la nature des Ames & leur état après la mort, s'est écarté des principes de la plus saine Téologie, puisqu'il prétend que l'Ame après la mort va dans un lieu invisible qui lui est désigné par Dieu, & qu'elle ne jouit de sa présence qu'après la résurrection: mais cette erreur est d'autant plus pardonable au Saint que cette question n'ayant point encore été agitée de son

P 2 tems,

tems, l'Eglise n'avoit encore rien déterminé sur ce sujet.

A ses notes & à ses remarques le P. *Massuet* a joint celles de Mr. Grabe, de Fenardens, & de tous ceux qui ont doné de nouvelles éditions de ce livre, avec des Glossaires pour les mots barbares & hors d'usage, ensorte qu'il ne manque rien à cet Ouvrage imprimé chez J. B. Coignard.

Le succès de cette édition fit regarder le P. *Massuet* come un de ces Auteurs à qui leur coup d'essai en fait de littérature assure l'estime & la considération publique; & persuadé qu'il pouvoit marcher glorieusement sur les traces du P. Mabillon, on lui confia le soin de continuer les Anales de l'Ordre de St. Benoît: il en publia en 1713. le 5. volume tel que le P. Mabillon l'avoit laissé à quelques additions près supléées par le P. Ruinart & le P. *Massuet*. On voit après la préface la vie du P. Mabillon; ce n'est qu'une simple traduction de celle que le P. Ruinart a publiée en notre langue, & dont le P. *Massuet* a retranché tout ce qui n'a point de raport aux Ouvrages du P. Mabillon: ce dernier néanmoins réfute avec bien plus d'étendue les acusations par lesquelles Mr. Simon dans sa Bibliotéque critique avoit prétendu doner ateinte à la reputation du P. Mabillon & des Religieux de la Congrégation de St. Maur. Le 1. reproche calomnieux de cet Auteur regarde les Manuscrits qu'avoient produits les Bénédictins pour démontrer que Gersen est Auteur de l'Imitation de J. C. il done un extrait du Factum de Mr. Naudé, & prête libéralement à nos Péres avec cet Ecrivain la falsification des Manuscrits

nuſcrits dont il aſſure que tous les Savans de Paris ont été convaincus. Sans faire atention, remarque judicieuſement le P. *Masſuet*, aux raiſons ſolides qu'a aportées le P. Mabillon dans le 3. livre de ſa Diplomatique & dans ſon ſuplément pour réfuter d'auſſi vaines objections, & ſans avoir voulu compter au nombre des Savans de Paris le célébre Mr. de Harlai Archevêque de cette ville, Mr. de Launoi Docteur de Sorbone, le P. le Cointe, Mr. du Cange, & les autres, qui après avoir fait l'examen le plus ſévére de ces Manuſcrits, ont rendu un témoignage favorable au droit de Bénédictins. La 2. acuſation concerne perſonellement le P. Mabillon, à qui Mr. Simon a fait un crime d'avoir eu de grandes diſputes & de grands démêlez avec un Religieux de Landevenec, qui de 1200. chartes qu'il prétend qu'on conſerve dans ce Monaſtére, avoit fait voir la fauſſeté de plus de quatre vingts: il ſupoſe que le P. Mabillon ne pouvant ſoutenir ces reproches avoit pris ſes meſures pour ſortir de la Congrégation, en demandant au Roi une Abaye. *D. Masſuet* démontre la fauſſeté de ce récit, en ſoutenant qu'à peine trouveroit-on dans toute la Bretagne cette multitude de chartes qu'on ſupoſe être conſervées dans une Abaye auſſi peu conſiderable qu'eſt celle de Landevenec. Aureſte ces acuſations vagues & odieuſes prévinrent ſi peu les Perſones éclairées, que Mr. Simon en craignant les ſuites les déſavoua publiquement dans un écrit daté du 19. Mars 1700. qu'il mit entre les mains de Mr. le Cardinal de Noailles. A l'égard de l'Abaye de St. Tiberi qui eſt une Abaye Réguliére de la Congrégation; le P. *Maſſuet* fait voir

que ce n'étoit point par un principe d'ambition que le P. Mabillon se porta à la demander, mais parceque ses Supérieurs firent choix de lui dans la vue de remettre ce Monastére obéré dans un état convenable pour, y maintenir la régularité: & rien ne lui fit plus de plaisir que le refus que le Roi en fit à Mr. le Tellier Archevêque de Reims qui l'avoit demandée pour lui: & qu'il soutint ce caractére d'humilité & de modestie d'une maniére aussi éclatante, lorsqu'il refusa l'Abaye de Maursmunster en Alsace, que lui vouloit faire avoir le R. P. Dom Hiacinte Alliot. Je n'entrerai pas dans une plus longue discussion des faits calomnieux qu'a avancez Mr. Simon contre les Bénédictins de St. Maur, & que *D. Massuet* réfute d'une maniére aussi solide que favorable pour nos Péres: j'observerai seulement que quand on ne régle point les talens que l'on a reçus du Ciel par le bon usage qu'on en doit faire & qu'on sacrifie ses propres lumiéres à sa passion, on ne peut compter sur l'estime du Public. Il faut convenir que Mr. Simon étoit un écrivain d'une érudition consomée, & un des plus habiles Critiques du dernier siécle; mais ses vues en écrivant étoient-elles toujours crétiennes & désintéressées? Avoit-il toujours pour objet la gloire de la Religion & l'utilité de l'Eglise? C'est ce qu'on laisse à décider à ceux mêmes à qui sa memoire est le plus précieuse. Cette préface est terminée par l'éloge du P. Ruinart.

On atribue encore au *P. Massuet* un écrit fort ample, qui sert de réponse à la censure qu'avoit faite Mr. l'Evêque de Bayeux de plusieurs propositions tirées des écrits de quelques Profes-

seurs

feurs Bénédictins de Caen : cet écrit eft folide & digne de l'érudition de fon Auteur ; il eft adreffé à Mr. l'Evêque de Bayeux daté du 3. Janvier 1708. & imprimé à la Haye chez Tomas Tompfon ; c'eft un in 8. de près de 300. pages. Mr. l'Evêque de Bayeux avoit cenfuré douze propofitions extraites des Téfes des Bénédictins ; aucune certainement ne méritoit les qualifications dont il plut à ce Prélat de les flétrir : mais on ne comprend pas quelle note d'héréfie il a pu trouver dans celle-ci, *la Salutation Angélique a comencé d'être en ufage dans le XII. fiécle, mais ces paroles, fancta Maria, femblent y avoir été ajoutées longtems après dans le XVI. fiécle.* Un pareil point de fait peut-il être la matiére d'une cenfure ? Et fi c'eft déroger à l'honeur & au refpect qu'on doit à la fainte Vierge que de s'exprimer dans ces termes, il ne féra donc jamais permis d'éclaircir un point de critique ? Le Public a été informé de ce qui fervit de prétexte à Mr. l'Evêque de Bayeux pour cenfurer ces propofitions : les Bénédictins de St. Etienne de Caen font Membres de l'Univerfité de cette ville, & les Docteurs de cette Univerfité leur font ordinairement l'honeur d'affifter en corps à leurs téfes : malheureufement en l'anée 1706. l'Evêque de Bayeux les honora auffi de fa préfence ; & come il y vint peut-être à deffein, l'Acte étant déja comencé, la civilité que lui rendit le Recteur, lorsqu'il entra, en fe levant de fon Siége, devint la fource de ces difputes fi contraires à la charité crétienne ; le Prélat l'en déplaça, & il ne put être atendri par le beau difcours latin que le Recteur lui fit fur le champ pour lui faire voir le peu de

fondement de ses prétentions: alors le Recteur se servit de son autorité & cassa l'Acte, & dès l'instant les disputes cessérent. L'Evêque irrité de la déférence que les Bénédictins eurent pour le Recteur, assista encore le lendemain à leurs Téses, & prétendant un pareil droit, dit aussi qu'il cassoit l'Acte; le Professeur n'eut pas pour les ordres du Prélat une docilité pareille à celle qu'il avoit eue pour ceux du Recteur, & cette triste conjoncture où l'Evêque se compromit avec l'Université devint la tache de l'hérésie des Bénédictins.

On peut consulter le Dictionaire de Moréri édition de 1712. & Mr. du Pin au 18. siécle de sa Bibliotéque Ecclésiastique.

MATHOUD.

Dom CLAUDE-HUGUES MATHOUD étoit issu d'une noble famille de la ville de Macon; il n'étoit âgé que de 16. ans, lorsqu'il entra dans la Congrégation de St. Maur, & il fit profession dans l'Abaye de Vendôme le 26. de Septembre de l'année 1639.

Il a été pendant 12. ans Prieur des Abayes de St. Pierre-le-Vif & de Ste. Colombe de Sens, fort considéré du célébre Gondrin Archevêque de cette ville, qui l'institua son Grand-Vicaire. En 1669. il fut nomé Prieur de l'Abaye de St. Benigne de Dijon, & en 1675. Prieur de celle de St. Etienne de Caen.

Le *P. Mathoud* nous a laissé des monumens de son savoir & de son érudition dans un livre in 4. qui a pour titre, *De verâ Senonum origine*; il fut imprimé à Paris en 1687.

1687. chez Simon Langronne : il s'y ocupe uniquement à réfuter Mr. de Launoi qui dans un écrit qu'il publia en 1659. sembloit révoquer en doute que St. Savinien eût été envoyé dans les Gaules par l'Apôtre St. Pierre. Il y a joint un Appendix contre la critique de Mr. du Pin qui au 1. tome de sa Bibliotéque Ecclésiastique semble en quelque sorte favoriser le sentiment de Mr. de Launoi.

En 1688. le *P. Mathoud* publia en latin in 4. un catalogue fort exact des Archevêques de Sens, qui renferme l'abrégé de leur vie: on voit à la fin une apologie fort succincte de Léotéric ou Leutéric Archevêque de Sens, que Baronius prétend avoir été infecté des erreurs pernicieuses qu'a depuis enseignées Bérenger sur l'Eucaristie.

Dès l'an 1655. le *P. Mathoud* avoit doné au Public les trois livres des Sentences du Cardinal Robert Pullus ou Pollain Anglois, qui n'avoient point encore été imprimées: on voit à la fin de très amples observations qui contiennent le tiers du livre; ce Robert Pullus mourut vers l'an 1150. le *P. Mathoud* prétend que c'est le premier Téologien Scolastique. Il a ajouté à cet Ouvrage le livre des Sentences de Pierre de Poitiers Chancelier de l'Eglise de Paris, avec quelques notes fort succinctes aux marges. Pierre de Poitiers vivoit dans le XII. siécle & mourut l'an 1205. l'Ouvrage a été dédié à Mr. de Gondrin Archevêque de Sens, & imprimé chez Simeon Pigel. Le *P. Mathoud* a été aidé dans ce travail de D. Hilarion le Febvre

un des plus habiles Téologiens qu'ait eus la Congrégation de Saint Maur.

Le P. *Mathoud* écrivoit fort solidement, mais son stile sort du naturel, & est trop emfatique; c'étoit son défaut particulier, dans la conversation même il ne pouvoit s'exprimer come les autres. Il mourut en l'Abaye de St. Pierre de Chalons le 29. d'Avril de l'an 1705. âgé de 83. ans.

Il est fait mention de *D. Hugues Mathoud* au 17. siécle de la Bibliotéque Ecclésiastique de Mr. du Pin.

MÉGE.

Dom ANTOINE-JOSEF MÉGE natif de Clermont en Auvergne se consacra à Dieu dans l'Abaye de Vendôme en 1643. le 17. jour du mois de Mars étant âgé de 18. ans.

En 1681. il fut nomé Prieur de Retel en Champagne: mais ce Monastére ayant été dans la suite démembré de la Congrégation, il se retira dans l'Abaye de Saint Germain-des-Prez, où il mourut le 15. jour du mois d'Avril de l'an 1691. âgé de 66. ans.

Il s'est ocupé toute sa vie à la composition de divers Ouvrages de piété. Dès l'an 1661. il dona au Public la traduction d'un livre de Jonas Evêque d'Orléans qui a pour titre, dans le Latin, *De Institutione Laicali*; & que le *P. Mége* a ainsi rendu en notre langue, *La morale crétienne fondée sur l'Ecriture, & expliquée par les Saints Péres.* Ce Jonas vint au monde sur la fin du 8. siécle, florissoit sur le milieu du 9. & gouverna l'Eglise d'Orléans sous

ſous le Pontificat d'Eugéne II. & de Grégoire III. & ſous l'empire de Louis-le-Débonaire & de Charles-le-Chauve: cet Ouvrage latin de Jonas ſe trouve tout entier dans le premier volume du Spicilége du P. d'Acheri; ce n'eſt qu'un tiſſu de paſſages de l'Ecriture Sainte & des Péres; Jonas l'adreſſe au Comte Matfred, à qui il done les inſtructions néceſſaires à une Perſone de ſa condition pour vivre crétiennement dans le monde: le P. d'Acheri l'avoit tiré d'un manuſcrit de 500. ans conſervé dans la Bibliotéque de Corbie.

En 1664. le *P. Mége* publia un livre in 12. imprimé chez Frédéric Léonard qui a pour titre, *Sanctæ Gertrudis virginis & abbatiſſæ ordinis Sancti Benedicti inſinuationum divinæ pietatis exercitia:* on voit à la fin l'Ofice de la Sainte.

En 1671. les Pſeaumes du Roi de Portugal, traduits en notre langue, & imprimez à Toulouſe.

En la même anée la vie & les révélations de Ste. Gertrude, en François in 8. avec l'Ofice de la Sainte en François & en Latin; chez Louis Billaine.

En 1675. l'explication ou parafraſe des Pſeaumes de David tirée des ſaints Péres & des Interprétes: cette diſſertation eſt précédée de la vie de David par raport aux Pſeaumes; ce qui facilite l'intelligence de ceux où il y a quelque point d'hiſtoire. L'Ouvrage eſt in 4. imprimé chez Louis Billaine.

En 1687. le *P. Mége* publia un comentaire in 4. en notre langue ſur la Régle de Saint Benoît, qui a paru un peu relâché à quelques

uns; aussi est-on fort atentif à n'en pas permettre la lecture à toutes sortes de Persones; peut-être aussi que le dégout du livre & le ressentiment contre l'Auteur ne proviennent que de son trop de candeur & de sincérité. L'Ouvrage est assez intéressant pour en raporter le titre tout au long; le voici: *Comentaire sur la Régle de St. Benoît, où les sentimens & les maximes de ce Saint sont expli-pliquez par la doctrine des Conciles, des Sts. Péres, des plus illustres Solitaires, & des principaux Auteurs qui ont traité de la vie Monastique*, imprimé chez la veuve d'Edmond Martin, J. Boudot, & Etienne Martin, dédié à Me. la Princesse Palatine Abesse de Maubuisson. Ce Comentaire est précédé d'un avertissement, où il fait voir que c'est de la Loi de Dieu que sont émanées toutes les régles les plus justes, & qu'elles prennent leur autorité de lui-même; que la premiére régle est celle de l'Evangile dont toutes les autres ne sont qu'un écoulement; que le colége des Apôtres & les premiéres assemblées des Fidéles peuvent être regardées come la premiére origine de l'Etat Monastique, & que quelques uns d'entre eux aspirant à une perfection plus grande se séparérent du comun des Fidéles, & qu'on leur dona le nom de Moines: on voit par là que le *P. Mége* done une origine fort illustre à l'Etat Monastique, mais ce sentiment ne lui est pas comun avec tous les Auteurs. Dadin de Hautelerie Doyen de l'Université de Toulouse, dans ses origines de la vie Monastique, en raporte l'institution au tems de Dioclétien & de Déce, qui par la per-

perſécution qu'ils ſuſcitérent dans tout l'Empire Romain contre les Crétiens qu'ils expoſoient aux tourmens les plus horribles, déterminérent le plus grand nombre d'éviter cette premiére fureur des Empereurs, & de ſe retirer dans les ſolitudes d'Egipte, où ils comencérent de mener cette vie ſainte, qui eſt encore aujourdui l'objet de l'admiration de ceux mêmes qui n'ont pas la force de l'imiter. Cette opinion de Hauteſcrie détruit celle de *D. Mége* qui eſt dans la perſuaſion que la premiére de toutes les Régles Monaſtiques eſt celle que Saint Marc avoit apriſe des Apôtres; fondé ſur l'autorité de Nicéfore, qui dit expreſſément que St. Marc dona aux Moines d'Alexandrie les régles de la Vie ſolitaire. Durant les trois premiers ſiécles de l'Egliſe il n'y a point eu d'autre Régle Monaſtique que les conſeils de l'Evangile : il entre enſuite dans le détail de toutes les Régles qui ont précédé celle de Saint Benoît. Come ces deux ſentimens de l'origine de la vie Monaſtique ont également leurs partiſans, je crois devoir laiſſer au Lecteur la liberté de la déciſion.

Voilà ce que contient de plus remarquable la préface ſur le comentaire de la Régle de St. Benoît : quant au comentaire, il n'eſt rien qui ſoit traité avec plus d'étendue que le chap. 7. de l'humilité: d'où le *P. Mége* prend prétexte de réfuter le célébre Abé de la Trape, qui a prétendu acréditer la pratique des humiliations dans ſa Réforme, ſe perſuadant que rien n'eſt plus ſalutaire aux Religieux que de leur faire une confuſion publique pour des fautes qu'ils n'ont pas comiſes. L'autorité de

 S. Jean-

S. Jean-Climaque & de quelques Solitaires d'Orient qui ont semblé en user ainsi, n'a rien qui embarasse le *P. Mége*; il leur opose celle de St. Anselme, & il soutient que St. Augustin & St. Bernard ne se sont jamais formé de chiméres, pour avoir lieu de mortifier leurs Religieux, & qu'ils n'ont repris sévérement que des fautes véritables & réelles.

Le *P. Mége* prouve également bien que St. Benoît n'a point imposé un silence aussi rigoureux à ses Disciples que celui qui se pratique au Monastére de la Trape; puisque dans le chap. 42. il veut que les Moines s'étudient au silence, & sur tout aux heures de la nuit: il n'a donc pas prétendu leur en faire une loi dont la sévérité s'étende jusqu'à leur interdire toute conversation. Dans le chap. 48. il défend qu'aucun frére se joigne à un autre à des heures indues: il y avoit donc des heures où il leur étoit libre de conférer ensemble. Il pouvoit ajouter que ce que le Saint prescrit aux Solitaires dans le chap. de l'observance du carême, de retrancher quelque chose en ces jours de ses légéretez, de ses discours trop libres, done à son sentiment un caractére d'évidence qu'on ne peut lui contester: ce sont des preuves décisives & convaincantes, & qui auroient satisfait toutes les Persones raisonables, si le *P. Mége* les eût proposées avec plus de ménagement pour le saint Instituteur d'une réforme qui fait tant d'honeur à l'Ordre Monastique, auquel néanmoins il fait quelque sorte de réparation dans la suite; car après avoir fait voir l'injustice des pensions qu'exigent les monastéres rentez, des filles qu'ils reçoivent à la profession, il finit ainsi;

ainsi ; „ après cela je renvoye ceux & celles „ qui veulent profiter de ce que je viens de „ dire, à ce qu'en a écrit depuis peu un excel- „ lent & très savant Abé, en traitant de la sain- „ teté & des devoirs de la vie Monastique : „ c'est dans le chapitre 21. dans la 9. question, „ où il traite cette matiére avec toute la force „ & l'érudition possibles. "

A l'égard des points de la Régle qui ne peuvent être éclaircis par la Régle même, le *P. Mége* suit l'opinion la plus comune; il prétend contre le sentiment de Ste. Hildegarde que St. Benoît n'a pas permis l'usage de la volaille à ses fréres, que le Saint leur a acordé une plus grande portion de vin que ne l'ont prétendu Mr. Lancelot & d'autres Critiques sévéres. La nécessité des études dans les Monastéres est un sentiment si acrédité parmi les Savans, que le *P. Mége* ne s'est pu permettre d'être d'une opinion contraire.

En 1689. il fit imprimer une dissertation, où après avoir fait voir l'origine, l'excellence & les avantages de la Virginité, il entre dans un détail circonstancié sur ce qui peut y avoir raport: il distingue deux sortes de Vierges crétiennes ; les unes après avoir renoncé au mariage se consacroient elles mêmes, Ste. Azelle fut de ce nombre: les autres étoient consacrées publiquement par l'Evêque qui leur donoit le voile, la vierge Démétriade fut ainsi consacrée. *D. Mége* traite ensuite de leur habit, de leur voile & de celui des veuves ; il remarque que les anciens Ecrivains ont distingué huit sortes de Voiles, le premier pour les Postulantes, qu'on apeloit le Voile de probation ; le 2. le Voile Blanc

Blanc pour les Novices, qu'on nomoit le Voile de réception ; le 3. rouge ou couleur de feu, qu'on nomoit, *Velum Flammeum* ; on ne le donoit qu'à la profession ; le 4. de consécration, étoit béni & consacré par l'Evêque, & n'étoit doné qu'aux Vierges ; le 5. d'ordination, ainsi apelé parceque, lorsque la Vierge recevoit ce Voile, on l'instituoit Diaconisse ; le 6. est celui de Prélature, qu'on ne donoit qu'aux Abesses à la 60. anée de leur âge ; le 7. étoit le Voile de continence, qu'on donoit ordinairement aux veuves ; le 8. Voile étoit celui de pénitence pour les Religieux infidéles, à qui on ôtoit les autres en les couvrant de celui ci. Après la discussion des diférens Voiles qui étoient en usage chez les Religieuses, le P. *Mége* fait voir que leur Tonsure étoit faite en rond & en forme de courone, qu'on les consacroit à l'âge de 12. ans aux jours des fêtes les plus solennelles ; l'Evêque tenant toujours la main sur la tête de la Vierge, lui donoit le Voile sacré qui étoit fait de laine. Leurs Vœux furent d'abord secrets, mais dans la suite ils se firent avec quelque solennité ; *D. Mége* traite de leurs trois Vœux en particulier, & de l'obligation que ces Vœux imposoient : il entre ensuite dans le détail de leurs ocupations, de leurs premiers Monastéres, que St. Ambroise apélle le Sacraire de la virginité, & il remarque que l'Eglise fournissoit à ces Vierges ce qui étoit nécessaire à leur subsistance, quand leurs parens avoient la dureté de leur refuser les nécessitez de la vie.

Ce qui concerne les Vierges éclairci, il examine à quel âge on consacroit les Veuves : celles qu'on destinoit au Ministére de l'Eglise de-

devoient avoir ateint l'âge de 60. ans ; on regardoit moins l'âge des autres que la vérité de leur vocation : quand St. Paul dit que les veuves qui se consacrent à Dieu, ne doivent avoir eu qu'un seul mari, il entend parler de celles qu'on destinoit pour être élevées au dégré de Diaconisse. Les Chanoinesses étoient ainsi apelées, parceque leur Régle étoit tirée des Sts. Canons ; *D. Mége* propose néanmoins plutot ce sentiment qu'il ne l'établit ; il lui parait aussi vraisemblable qu'elles ne fesoient point d'autres vœux que celui de continence ; que la diference qui étoit entre elles & les Moniales venoit de ce que celles-ci vivoient sous la Régle Monastique & les Chanoinesses selon la Régle Canonique & sous la conduite de l'Evêque ; c'est ainsi que s'expliquent les Conciles de Verneuil & de Mayence : le *P. Mége* observe que ces Chanoinesses n'étoient point de l'Ordre de St. Augustin. A l'égard de leur habit, il étoit de laine & d'une couleur sombre ; elles vivoient en comun, & leurs exercices étoient partagez entre la psalmodie, la priére, la lecture, & le travail des mains ; leurs fautes les plus considérables étoient punies par l'Evêque : les Chanoinesses séculiéres ne font aucun vœu à l'exception de l'Abesse, de la Prieure & de la Sacristine, qui font vœu de continence ; il y a de ces Comunautez en Alemagne, en Flandre, & en Loraine. Il y avoit des Moniales du tems de St. Benoît, mais on ne peut faire remonter l'origine des Chanoinesses plus loin qu'au tems du Concile de Lestines tenu l'an 753. Le *P. Mége* observe enfin qu'il y avoit des Evêquesses, Prêtresses, Diaconisses, & Soudiaconis-

nisses, ainsi nomées parceque leurs maris avoient ces sortes de rangs dans l'Eglise : après l'ordination de leurs maris, elles prenoient un habit modeste & se voiloient pour n'avoir plus de comerce avec le Monde ; il en excepte néanmoins les Diaconisses qu'on choisissoit d'entre les plus sages & les plus vertueuses, & dont l'institution est aussi ancienne que celle des Diacres : leur principale fonction étoit de servir au Batême de celles de leur sexe, & de les instruire des principaux points de notre Religion, elles avoient aussi la garde des portes de l'Eglise, elles-étoient du corps de Clergé, & on les ordonoit par l'imposition des mains : le Concile de Calcédoine dona ateinte au réglement de S. Paul, qui avoit fixé l'âge des Diaconisses à celui de 60. ans, ce Concile le fixe à 40. ans, qui fut réduit depuis à 30. par l'Empereur Justinien ; il fit une loi qui condanoit à la mort & à la confiscation de leurs biens, les Diaconisses qui se remarioient : un Concile tenu à Poitiers dans le 6. siécle les abolit. Le P. *Mége* termine cette dissertation par les Abesses dont il prétend que l'origine est aussi ancienne que celle des Abez, que la sœur de Saint Antoine fut la premiére Abesse come ce Saint avoit été le premier Abé : anciennement elles devoient avoir 60. ans ; le Pape Boniface permit de les consacrer à l'âge de 30. le Concile de Trente fixe cet âge à 40. ans ; elles étoient choisies par les Religieuses. Il finit enfin cette dissertation par un traité précis sur la clôture des Religieuses : il y a joint une traduction des trois livres de St. Ambroise sur la virginité, un second traité de ce St. Docteur sur l'infidélité d'une

d'une Vierge consacrée à Dieu, que les Péres du II. Concile de Donzi ont cité sous le nom de St. Jérôme, d'autres l'ont atribué à St. Crisostome, & d'autres enfin à un Evêque nomé Nicétas: quelque soit l'Auteur de ce traité, il est toujours au jugement de Mr. de Tillemont de quelque conséquence en ce qu'il nous instruit de diverses pratiques de l'antiquité; on y remarque que les Vierges venoient à l'Eglise en certains tems de l'anée, qu'elles y avoient une place séparée, & qu'on écrivoit sur la clôture du lieu où elles étoient quelques passages de St. Paul sur la virginité. On voit enfin dans cet Ouvrage un 3. traité de St. Ambroise sur l'éducation des Vierges & sur la perpétuelle Virginité de la Mére de Dieu, adressé à Eusébe. Ce livre du *P. Mége* a été dédié à Me. de Cossé-Brissac Abesse de Chelles.

En 1690. il dona au Public la vie de St. Benoît in 4. avec des explications & une histoire de ce qui est arivé de plus mémorable dans cet Ordre.

Le *P. Mége* écrivoit assez bien en François, & come il avoit d'ailleurs une piété sincére, il éloignoit de lui tout caractére de dissimulation & de déguisement. Il est fait mention avec éloge de ce Pére dans le Dictionaire de Moréri éd. de 1712. & dans la Biblioteque Ecclésiastique de M. du Pin.

MÉNARD.

Dom NICOLAS-HUGUES MÉNARD illustre par sa piété & sa doctrine, a le premier fait revivre le gout des véritables Etudes dans la Con-

Congrégation dé St. Maur, & a remis ainsi les Benedictins en possession de cette Science qui leur étoit come héréditaire, & qui s'étoit perpétuée pendant plus de huit siécles dans l'Ordre de St. Benoît. Sa famille étoit originaire de Blois, & il naquit à Paris en l'an 1585. Il prit l'habit Religieux dans l'Abaye de St. Denis en France le 3. jour de Février de l'an 1608. & il y prononça ses vœux le 10. de Septembre de l'an 1612. Touché dans la suite du desir d'une plus grande perfection, il embrassa la réforme, où il fit profession le 5. jour d'Aout de l'an 1614. étant âgé de 29. ans: il entra quelque tems après dans la Congrégation de St. Maur, où il s'est aquis une estime universelle par son esprit, son érudition, la justesse de son discernement, un jugement solide, une mémoire prodigieuse jointe à la parfaite conaissance qu'il avoit des langues Latine, Gréque & Hébraïque: ces talens de *D. Hugues Ménard* étoient soutenus par une vertu supérieure, un devoument sans réserve aux engagemens les plus pénibles de son état, une probité, une bone foi, une candeur, dignes des premiers siécles. Il devint ainsi l'admiration des plus savans Homes de l'Europe, avec lesquels il étoit en rélation, & qui fesoient une estime très singuliére de son mérite & de sa vertu: le plus célébre de tous fut le Pére Sirmond Jésuite qui avoit coutume de dire que, sans feuilleter tous ses livres, il trouvoit dans la mémoire du *P. Ménard*, de quoi éclaircir les dificultez qu'il pouvoit avoir dans la composition de ses Ouvrages.

Il

Il régenta pendant plusieurs anées la Rhétorique au Colége de Clugni à Paris : une pareille étude ne servit que d'amusement au *P. Ménard*, qui mérita depuis une distinction si glorieuse dans la République des Lettres. Il publia d'abord en Latin en 1629. un Martirologe des Saints de l'Ordre de St. Benoît en en un vol. in 8. divisé en deux parties, dédié au Prince Charle de Loraine Archevêque de Reims, & imprimé chez J. Germon & J. Billaine: c'est le Martirologe d'Arnoul Wion enrichi de notes & d'observations fort amples; on voit à la fin un éloge abrégé de plusieurs Persones distinguées par leur piété, mais dont la mémoire n'a pas encore été consacrée par un culte public : celui de la vénerable Mére Marguerite d'Arbouze premiére Abesse du Val-de-Grace n'est pas le moins travaillé.

En 1638. il dona la concordance des Régles de Saint Benoît * d'Aniane in 4. Cet Ouvrage est précédé de la vie du Saint tirée d'un ancien manuscrit de l'Abaye de St. Sauveur d'Aniane, & de deux de ses lettres; la 1. à l'Abé George & aux Religieux du Monastére de Saint Sauveur, & la 2. à Nébridius Archevêque de Narbone qui assista au 6. Concile d'Arles tenu sous l'Empereur Charlemagne.

En 1642. il fit imprimer le Sacramentaire du Pape S. Grégoire-le Grand in 4. doné au Public sur un manuscrit de la Biblioteque de Cor-

* St. Benoît d'Aniane naquit dans le 8. siécle & mourut en 821. Outre cet Ouvrage nous avons encore de lui un code de régles monastiques imprimé en 1661. par Holstenius, & rimprimé depuis.

Corbie, dédié au Cardinal de Richelieu & imprimé chez Denis Bechet. Ce Sacramentaire de St. Grégoire eſt ſuivi d'un Appendix qui contient trois formules ou maniéres de célébrer anciennement la Meſſe ; la 3. parait avoir été compoſée par Jean Evêque d'Avranches qui la dédia à Maurille Archevêque de Rouen : cet Appendix eſt encore orné d'un autre écrit qui contient les cérémonies qu'on obſervoit anciennement au ſacre des Rois & à la bénédiction des Reines.

Ces Ouvrages de *D. Hugues Ménard* ſont enrichis de notes excellentes qui en relévent infiniment le prix, & d'obſervations très amples, très ſenſées, & très judicieuſes, qui ne ſont fondées ni ſur la conjecture ni ſur la vraiſemblance, mais puiſées dans le gout de la véritable Antiquité & de la plus ſaine & la plus judicieuſe critique. On peut porter un ſemblable jugement ſur l'Epitre de Saint Barnabé Apôtre, qui ne fut publiée qu'après ſa mort en 1645. par les ſoins de D. Luc d'Acheri, & dédiée à Mr. de Molé Premier-Préſident du Parlement de Paris : cet Ouvrage eſt in 4.

Les notes du *P. Ménard* ſur le Sacramentaire lui donent lieu d'éclaircir pluſieurs points de la Diſcipline de l'Egliſe, en ce qui regarde les Sacremens; par exemple, au ſujet des cérémonies qui s'obſervoient anciennement le Jeudi-Saint, il raporte tout au long quelle étoit la maniére de célébrer ce jour dans les Egliſes catédrales de Rouen & de Reims, tirée d'un ancien pontifical de l'Egliſe de Rouen, que lui avoit comuniqué Mr. le Prévôt

vôt Chanoine & Bibliotécaire de la catédrale. Pour éclaircir ce qui regarde l'administration du Batême, il raporte un écrit de Téodulfe Evêque d'Orléans, qui le dédie à Jean Evêque d'Arles; c'est une interprétation morale sur l'ancienne maniére de conférer le Batême. Au sujet de la confession faite au Prêtre, il raporte la confession d'un St. Fulgence qui fait voir qu'on se confessoit seulement en général de ses péchez, sans rien spécifier de particulier; cette Confession se fesoit publiquement. Il termine cet Ouvrage par trois formules qui donent une idée de la maniére dont on administroit le Sacrement de l'Extrême-Onction.

En 1643. *D. Hugues Ménard* publia un écrit in 8. imprimé chez Jaques Compain, à qui il dona pour titre, *Diatriba de unico Dyonisio*, * il prétendoit combatre le sentiment de ceux qui distinguoient St. Denis l'Aréopagite de St. Denis Evêque de Paris: il y a beaucoup de recherches & d'érudition dans cet Ouvrage du P. *Ménard*; il faut néanmoins convenir que son opinion n'est pas la plus suivie, puisque l'Eglise même de Paris solennise la fête de ces deux Saints en deux jours diférens.

D. Hugues Ménard mourut presque subitement en l'Abaye de Saint Germain-des-Prez le 21. jour de Janvier de l'an 1644. âgé de 59. ans : mais on peut assurer que sa mort ne fut pas imprévue.

Ce

* St. Denis l'Aréopagite fut converti par St. Paul l'an 52. de J. C. il fut fait Evêque d'Aténes l'an 60. & mourut l'an 95.

Ce feroit entrer dans un détail ennuyeux que de citer tous les Auteurs qui parlent de *D. Hugues Ménard*, tant le nombre en eft grand : on peut feulement confulter l'abrégé de fa vie par le P. D. Luc d'Acheri qu'il a mife pour fervir de préface à fon Epitre de Saint Barnabé ; Mr. Baillet dans fes Jugemens des Savans ; Mr. du Pin au 17. fiécle de la Bibliotéque Ecclésiaftique ; Moréri dans fon Dictionaire ; le R. P. de Ste. Marte dans fa préface du 3. volume de la nouvelle édition des Ouvrages de St. Grégoire, où il a inféré les notes & les obfervations du *P. Ménard* fur le Sacramentaire, qui contiennent prefque le 3. tome ; Guillaume Cave dans fon hiftoire littéraire des Ecrivains Eccléfiaftiques ; & le P. Félibien dans fon hiftoire de l'Abaye de St. Denis.

MILLET.

Dom SIMON-GERMAIN MILLET naquit au Dioceze de Reims en Champagne en l'an 1575. il étoit âgé de près de 60. ans lorsqu'il entra dans la Congrégation de Saint Maur, ce fut le 19. Juin de l'an 1632. qu'il fit profeffion dans l'Abaye de la Ste Trinité de Vendôme.

Avant que d'entrer dans la Congrégation, il avoit publié une traduction des Dialogues de St. Grégoire, enrichie de remarques, avec un traité de la tranflation du corps de St. Benoît; qui fut imprimée à Paris en 1624. chez Jofef Cotereau.

Cette ardeur qu'avoit pour les Sciences le *P. Millet* ne diminua point dans une Congrégation où l'on fait une finguliére profeffion de les cultiver,

river, & où on les regarde come une disposition propre à nourir la piété crétienne. Le *P. Millet* étant Religieux de St. Denis en France entra dans la contestation qui partageoit alors les Savans sur St. Denis l'Aréopagite & St. Denis Evêque de Paris; & plein de zéle pour la gloire de l'Apôtre de la France, il publia en 1638. contre le P. Sirmond un Ouvrage in 4. qui a pour titre, *Gloria Ecclesiæ Gallicanæ vindicatæ de suo Dyonisio Areopagitâ*, qu'il dédia à Mr. Seguier Chancelier de France. Mr. de Launoi célébre Docteur de la faculté de Paris si conu par la variété de son érudition, réfuta cet écrit par un Ouvrage intitulé, *Dissertatio de duobus Dyonisiis*: le P. *Millet* publia aussi en 1642. un nouvel écrit aussi in 8. pour détruire cette réponse, *Ad dissertationem evulgatam de duobus Dyonisiis Responsio, in quâ evidentissimè demonstratur unum & eumdem esse Dyonisium Areopagitam & Parisiensem Episcopum*; il a été imprimé chez Denis Bechet. Mr. de Launoi qui n'avoit pas toujours le talent de se contenir dans les bornes d'une modération crétienne, lui répliqua d'une maniére fort vive & fort aigre; & dans cette conjoncture le P. *Millet* prit le parti de sacrifier à l'amour de la paix le plaisir de la victoire qu'il céda à D. Hugues Ménard, lequel entreprit sa défense: le P. Jaques Doublet Religieux non Réformé & Doyen de l'Abaye de St. Denis en France, partagea aussi la gloire de cette contestation par un écrit qu'il publia en 1646. intitulé, *Histoire cronologique pour la vérité de St. Denis Aréopagite Apôtre de France*: Mr. de Chevanes se déclara aussi pour ce sentiment dans un Ouvrage qu'il fit im-

Q pri-

primer à Paris en 1679. ſous ce titre, *St. Denis l'Aréopagite Evêque de Paris.*

Le *P. Millet* a encore doné au Public le Tréſor ſacré de St. Denis in 12. qui comprend non ſeulement un précis de l'hiſtoire & le catalogue des Reliques de cette célébre Abbaye, mais encore une vie abrégée de nos Rois, & ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable ſous leur regne: il y a eu pluſieurs éditions de ce livre; la premiére en 1638. & la derniére en 1646. chez J. Billaine.

Cet Auteur mourut en l'Abaye de St. Denis en France le 28. jour de Janvier de l'an 1647. âgé de 72. ans. Outre pluſieurs Auteurs qui parlent du *P. Millet*, on peut voir ce qu'en dit le P. Félibien dans ſon hiſtoire de l'Abaye de St. Denis.

MONGIN. (de)

Dom ATANASE DE MONGIN naquit dans le Dioceze de Beſançon en 1589. Il fut d'abord Religieux de l'Abaye de Luxeu; mais touché dans la ſuite d'un véritable eſprit de Dieu, il ſongea férieuſement à vivre d'une maniére plus conforme à la ſainteté de ſa profeſſion; & come il n'y avoit point alors de Bénédictins Réformez en France, il entra dans la Congrégation de Loraine qui floriſoit depuis quelques anées, & il s'y conſacra à Dieu par la profeſſion ſolennelle le 23. jour de Mai de l'an 1612. en l'Abaye de St. Vannes étant âgé de 23. ans.

Come on eût formé le deſſein dans le chapitre Général tenu à St. Manſui près de Toul

Toul d'établir une Congrégation en France ſur le plan de celle de Loraine, & qu'on eut aplani les dificultez qui s'opoſoient à ce nouvel établiſſement, en ménageant la protection de quelques Puiſſances, on envoya quelques Religieux de St. Vannes pour en être come les premiers Réformateurs; du nombre desquels fut *D. Atanaſe de Mongin*, qui ſoutint la Réforme naiſſante par ſa piété, ſa vertu & ſes exemples: il mourut ſaintement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, dont il étoit Prieur, le 17. d'Octobre de l'an 1633. âgé ſeulement de 44. ans.

D. Atanaſe de Mongin n'étoit pas moins diſtingué par la beauté de ſon eſprit & la multiplicité de ſes talens que par la ſainteté de ſa vie; & on prétend même que la grace des miracles ne lui a pas manqué: mais come le Public ſe prévient ordinairement dans ces tems-ci contre les Dons ſurnaturels, je crois devoir obſerver que cette circonſtance eſt marquée dans les croniques de l'Ordre de St. Benoît d'Antoine Yepes.

D. Atanaſe de Mongin a doné au Public un livre in 8. intitulé, *Flammes Eucariſtiques*, imprimé à Paris en 1684.

Outre les croniques d'Yepes, on peut conſulter l'hiſtoire de l'Abaye de St. Denis par le P. Félibien.

MONTFAUCON. (de)

Dom BERNARD DE MONTFAUCON né à Roquetaillade Dioceze d'Alet en 1646. de parens nobles, s'eſt frayé une route glorieuſe

dans la République des Lettres par son esprit, sa science, sa pénétration, la pureté de son gout, la justesse de son discernement, l'exactitude de sa critique, la conaissance qu'il a des langues, cette sagacité pour s'instruire à fond sur tout ce qui concerne l'antiquité sacrée & profane, & par la variété surprenante de son érudition, qui le font regarder avec justice come un des plus Savans Homes de son siécle.

En 1688. il publia conjointement avec le P. Lopin & le P. Pouget un volume in 4. d'Analectes grecs avec la traduction latine & des remarques.

Il a traduit la Régle que dona l'Impératrice Iréne à un Monastére qu'elle avoit fondé, & qui a pour titre, *Typicum:* on y remarque que la clôture des Religieuses de ce tems là n'étoit pas aussi étroite qu'elle l'est aujourdui, quoiqu'astreintes à un genre de vie fort austére.

Le *P. de Montfaucon* a traduit deplus le petit traité des mesures de Heron. Sur l'origine de la Géométrie, l'Auteur y observe que ce sont les Egiptiens à qui l'on doit l'invention de cet Art.

La Logarique & le *Rationarium* est encore de la traduction du *P. de Montfaucon*; il est divisé en ancien & en nouveau : l'ancien est apelé, *Logarique d'Auguste César*, & contient tous les droits qu'on exigeoit au dessus du tribut ordinaire : la nouvelle, *Logarique d'Alexis Comnéne*, consiste presque toute en réglemens que l'Empereur fit pour la levée des tributs & pour le rabais des monoyes. *D. Bernard de Montfaucon* a enfin traduit un petit traité des anciennes mesures & des poids.

En

En 1690 il dona l'histoire de Judit in 12. en notre langue, divisée en trois parties; dans la premiére il décrit l'histoire de Judit, & celle de l'Empire des Médes; dans la 2. il fortifie par des preuves les faits qu'il a avancez dans la premiére; & dans la 3. il fait voir que l'histoire de Judit est véritable, & non une histoire énigmatique & parabolique, come l'ont assuré Luther, Grotius, Witacker, & les autres Protestans. Ces deux Ouvrages ont été, pour ainsi dire, l'essai de l'érudition & de la littérature du *P. de Montfaucon*; il vouloit par là pressentir le gout du Public pour fonder sur son estime de plus importans Ouvrages qu'il méditoit.

En 1698. il publia une nouvelle édition des Oeuvres de St. Atanase * en trois volumes in folio, qu'il dédia au Pape Innocent XII., & imprimée chez J. Anisson.

Les Ouvrages du Saint sont précédez d'une préface, où le *P. de Montfaucon* discute tout

Q 3 ce

* La premiére édition des œuvres de St. Atanase a été publiée à Bâle en 1482; & il s'en est fait depuis plusieurs éditions, à Haguenau en 1519, à Paris en 1520, à Lion en 1532, à Bâle en 1536. par Pierre Nanni, à Paris en 1572. par Sébastien Nivelle, & en 1608. dans la même ville en Latin seulement, avec quelques notes de Fronton-du-Duc, qui en publia lui même une nouvelle édition en 1612. La plus parfaite de toutes celles qui ont précédé l'édition du *P. de Montfaucon* fut publiée à Paris en 1627. par Jean le Pescheur: on en a publié une autre depuis à Cologne en 1681, mais fort imparfaite. Son livre, *De variis quæstionibus*, fut imprimé à Rome en 1623: & enfin Erasme publia une grande partie de ses Ouvrages en 1627.

ce qui regarde la doctrine de St. Atanase, qu'il apelle le Pére de la Téologie moderne; son stile dont il fait voir que la diction est pure & élégante, & qu'il avoit formé son éloquence sur celle de Platon & d'Homére; les écrits du Saint que nous n'avons plus, & dont il fait le dénombrement; de sa fermeté à combatre les Hérétiques; & de la Discipline qui étoit en vigueur de son tems, en ce qui concerne la célébration du Sacrifice réservée au jour du dimanche, & où n'assistoient point les Catécuménes, & beaucoup moins les Gentils & les Juifs; le Batême que la plupart ne recevoient que dans l'extrêmité de leur vie; l'élection de l'Evêque dont le choix dépendoit du Peuple & du Clergé: il remarque néanmoins que la cupidité regnoit dèslors, & que plusieurs usurpoient l'Episcopat par brigue, par argent, ou par violence; il n'étoit pas permis de passer d'un Evêché à un autre, & les Evêques ne pouvoient publier aucun decret que de l'avis de leur Métropolitain. Le *P. de Montfaucon* examine ensuite ce qui regarde les emplois de tous les diférens Ordres du Clergé qui consistoient à visiter les infirmes, à batiser ceux qui étoient à l'extrêmité, à doner l'aumône aux Pauvres & aux Veuves dans un lieu désigné pour cela. Les Juges Séculiers ne pouvoient conaitre des causes des Ecclésiastiques; cette coutume néanmoins ne s'est pas toujours observée. Il remarque ensuite qu'on passoit la nuit en priéres dans les Eglises, & il en décrit la maniére: l'Evêque étoit assis sur un trône, le Diacre par son ordre entonoit un Pseaume qu'il continuoit jusqu'au milieu, le Peuple répondoit au Diacre

&

& poursuivoit le Pseaume jusqu'à la fin : c'étoit la coutume d'étendre les mains en priant.

Il entre après dans le détail de tout ce qui regarde les cimetiéres, où il n'étoit permis d'inhumer que des Catoliques; du signe de la croix dont on s'est servi avec succès pour opérer de grands miracles ; de la maniére ancienne de célébrer les Sinodes, qui n'étoient censez légitimes, que lorsque le plus grand nombre d'Evêques n'étoient point ennemis déclarez de celui qu'on citoit pour rendre compte de sa Foi, & que lorsqu'ils n'avoient point été déposez ou soupçonez du crime de l'idolatrie, ou que quelque Puissance séculiére n'aportoit point d'obstacle à la liberté du Concile : on avoit coutume de les célébrer dans les Eglises, quoique le Concile de Milan ait été transféré dans le palais d'Auguste par le crédit d'Ursace & de Valens : il étoit du devoir des Diacres d'y introduire ceux qui avoient droit d'y assister: ceux d'entre les Evêques qui étoient dans l'impuissance de venir au Concile, envoyoient en leur place des Prêtres, des Diacres, & quelquefois même des Moines. Le *P. de Montfaucon* fait enfin voir avec combien de soin on évitoit les Hérétiques; un signe de comunion étoit de pouvoir s'écrire mutuellement, & le Sinode de Sardique défend expressément tout comerce de lettres avec les Hérétiques; il étoit également défendu de prier avec eux ; on privoit ceux qui étoient devenus leurs fauteurs du rang qu'ils avoient eu autrefois dans le Clergé : ceux qui étoient tombez dans l'Hérésie par violence ou par foiblesse n'étoient pas soumis à la même peine. Le *P. de Montfaucon* finit cette pré-

 face;

face, en remarquant que ceux qui mouroient en exil pour la Foi, étoient regardez come martirs: que les moines ne comencérent d'être en réputation dans l'Egipte qu'au comencement du IV. siécle, & qu'un grand nombre fut atiré dans la solitude par l'exemple du grand St. Antoine, de S. Pacôme, & du solitaire Ammon; qu'on ne conut à Rome la sainteté de cet Institut qu'en 341. que St. Atanase y mena les Solitaires Ammon & Isidore, qui contribuérent à faire observer ce genre de vie dans l'Occident; que plusieurs d'entre les Moines furent choisis pour Evêques du tems même de St. Atanase; & que dans le 3. siécle on voyoit des assemblées de Vierges du nombre desquelles fut la sœur de St. Antoine qui mérita d'en être la premiére Abesse, elles étoient voilées & c'étoit faire une grande injure à une Vierge que de lui lever son voile.

Cette préface est suivie d'une vie très ample de St. Atanase de la composition du *R. P. de Montfaucon*; d'un éloge consacré à ce célébre Docteur par St. Grégoire & de quatre autres vies du Saint, dont la premiére est d'un Auteur inconu, la 2. de Fotius, la 3. de Métafraste, & la 4. a été traduite de l'Arabe en Latin par Mr. l'Abé Renaudot.

Cette nouvelle édition favorisée de l'estime publique détermina le *P. de Montfaucon* d'entreprendre en cette même anée un voyage en Italie pour y découvrir dans les Bibliotéques d'anciens manuscrits Grecs, qui pussent lui faciliter le dessein qu'il avoit de rendre aux Ouvrages des Péres de l'Eglise Gréque leur pureté primitive par de nouvelles éditions:

pen-

pendant le séjour qu'il fit à Rome, il exerça la fonction de Procureur-Général de la Congrégation en cette Cour, après la mort de D. Claude Etiennot arivée en 1699.

En 1700. le *P. de Montfaucon* fit imprimer à Rome avec la permission du Maitre du Sacré Palais un écrit fort précis & d'une latinité fort pure contre la critique de l'Abé Aleman intitulé, *Vindiciæ editionis Sti. Augustini a Benedictinis adornatæ*: in 12. sous le nom de Dom Batiste de Riviére, chez Jaques Komarec: Cet écrit fut rimprimé en France.

Etant de retour de Rome il fit imprimer en 1702. chez Jean Anisson la relation de son voyage d'Italie sous le titre, de *Diarium Italicum*; où il s'est étudié de ne raporter que des choses singuliéres, & qui avoient échapé à la curiosité des voyageurs: ainsi on y voit des catalogues fort exacts des manuscrits qu'il a vus dans les Bibliotéques & la description d'un grand nombre d'anciens monumens, arcs, marbres, statues, médailles, inscriptions, pierres gravées, chartes, & généralement tout ce qui peut satisfaire un Lecteur qui a du gout pour l'antiquité. Le *P. de Montfaucon* fait des réflexions & des remarques sur tous les monumens qu'il raporte: on voit dans ce livre un mémoire traduit de l'Italien en Latin dressé par un sculpteur nommé, *Flamminius Valla*, qui vivoit sur la fin du 16. siécle; c'est une histoire de la découverte de quantité de monumens anciens qui avoit été faite de son tems. Cet Ouvrage est terminé par de savantes restitutions de prologues, de *Trogus Pompejus*, faites par Mr.

l'Abé de Longuerue; & a été dédié à Côme III. Grand-Duc de Toscane.

Il étoit assez dificile qu'un pareil Ouvrage qui renferme quantité de choses remarquables, & sur lesquelles il est presque impossible de ne se pas quelquefois méprendre, ne fût pas exposé à la censure: ce ne fut cependant qu'en 1709. que Mr. Fioroni publia ses remarques critiques sur le *Diarium Italicum*, qui ne sont pas toujours également sensées & judicieuses, come le lui a fait voir le *P. de Montfaucon*, dans sa réponse insérée dans le suplément du mois de Janvier 1709. du Journal de Paris. Le P. Dom Romuald Ricobaldi Religieux du Mont-Cassin que quelques uns ont cru un nom supossé, prit la défense du *P. de Montfaucon* dans un livre in 4. qui a pour titre, *Apologia del Diario Italico:* il ataque Mr. Fioroni avec autant de vivacité que si c'étoient ses propres droits qu'il se fût vu engagé de maintenir; & il ne néglige rien pour afermir l'Auteur du *Diarium Italicum*, dans la possession de l'estime publique. Si le *P. de Montfaucon* doit tenir compte au P. Ricobaldi de son dévoument pour ses intérêts, & si ses réflexions ont été goutées des Persones savantes, elles n'ont certainement pas produit le même effet dans l'esprit des Journalistes de Trévoux qui ne se reprocheront jamais de l'avoir trop ménagé en parlant de lui dans leurs Mémoires: ces Péres dont le P. Ricobaldi avoit aussi critiqué l'extrait favorable au sentiment de Mr. Fioroni, ne l'ont pas ménagé dans leurs Mémoires; ils ont même osé dire qu'ils n'avoient jamais vu

de

de livre ſemblable au ſien : mais ces célébres arbitres des querelles littéraires ne pardoneront-ils jamais rien à un Ecrivain à qui dans le feu de la compoſition il échape des expreſſions peu meſurées contre un Auteur qui ſemble vouloir afoiblir la réputation d'un confrére & d'un ami dont les intérêts nous ſont auſſi précieux que les nôtres ? Voudroient-ils qu'on interprétât leurs paroles ſelon la plus ſcrupuleuſe ſévérité ? Ne leur eſt-il rien échapé dans la chaleur d'un premier reſſentiment contre des Auteurs dont ils n'aprouvoient pas les maximes ? Dans l'extrait qu'ils font des Ouvrages, la vérité ne ſoufre-t-elle point quelquefois de leur dévoument aux ſentimens de certains Ecrivains ? Et une vue pure & dèsintéreſſée a-t-elle toujours été la régle & la meſure de leur critique ? Le *Diarium Italicum* a été imprimé à Londres en Anglois en 1703.

Le Public ne fut pas long tems ſans profiter des heureuſes découvertes qu'avoit faites le *P. de Montfaucon* dans les Bibliotéques d'Italie. En 1706. il publia un recueil d'Ouvrages d'anciens Ecrivains Grecs intitulé, *Collectio nova*, en deux volumes in folio, qu'il a traduits en Latin avec des notes & des remarques : le premier tome contient le comentaire d'Euſébe de Céſarée * ſur les Pſeaumes ; le ſecond quelques opuſcules de ſaint Atanaſe qui n'avoient point encore été publiez, les comentaires d'Euſébe ſur le proféte Iſaye, & la Topografie crétienne de Côme d'Egipte : chaque volume eſt précédé d'une diſ-

* Euſébe de Céſarée naquit vers l'an 264. fut ordoné Evêque en 313. & mourut en 338.

fertation fort longue & fort savante, à qui le *P. de Montfaucon* done le titre de *préliminaire*, où il discute avec l'érudition la plus profonde tout ce qui peut intéresser un Lecteur versé dans ces matiéres, touchant les tems où ont vécu les Auteurs dont il parle, leur génie, leur stile, leur doctrine, leurs erreurs, quels sont leurs Ouvrages véritables ou ceux qui leur ont été suposez, en quel tems ils les ont composez, qui sont les anciens Ecrivains qui ont parlé d'eux, les Hérésies qu'ils ont combatues, en quel tems se sont célébrez les Conciles, où ils ont assisté: il dévelope enfin tout ce qu'il peut y avoir d'obscur dans leurs sentimens & dans leurs Ouvrages; & il aplanit par des remarques & des observations fort amples toutes les dificultez qu'on peut former.

Le *R. P. Dom Montfaucon* dans la préface du 1. tome dit qu'il a réglé l'édition de ces commentaires sur trois manuscrits; sur celui du Cardinal du Perron qu'il avoit fait transcrire sur les plus anciens manuscrits d'Italie, ce manuscrit est conservé dans la Bibliotéque de St. Taurin d'Evreux; sur celui de la Bibliotéque de Coislin; & sur celui de la Bibliotéque de Colbert: & come ces trois manuscrits étoient imparfaits il a supléé par les uns ce qu'il manquoit dans les autres.

Dans le 2. chapitre il remarque, qu'à la vérité Eusébe n'a jamais fait mention de ces comentaires, parceque les ayant composez sur la fin de sa vie, il n'a rien fait depuis qui y ait eu raport & qui l'obligeât de les citer; mais le témoignage de St. Jérôme, de Téodoret & de Gélase qui ont cité ces comentaires come d'Eusébe

sébe de Césarée ne permettent pas de douter qu'il n'en soit l'Auteur.

Dans le 3. chapitre *D. de Montfaucon* assure d'une maniére plus particuliére cet Ouvrage à cet Auteur, en démontrant la conformité du stile de ces comentaires avec celui de la démonstration évangélique; & il observe que c'est non seulement le même stile, mais la même maniére de traiter son sujet, & que les mêmes sentences & les mêmes expressions reviennent très souvent dans l'un & l'autre livre, come celle-ci, *intelliges si animam adhibuerit;* en un mot qu'il se peint dans ces comentaires sous le même caractére que Fotius le represente, *sa diction n'a rien d'agréable*, dit cet Auteur, *& son stile est sans élégance: c'est cependant un très savant Home.* A l'égard du tems auquel Eusébe a composé cet Ouvrage, on n'en peut rien dire de certain; il parait néanmoins vraisemblable au *P. de Montfaucon* qu'il les a composez vers l'an 327.

Dans le 4. chapitre l'éditeur fait voir son habileté dans la maniére d'interpréter l'Ecriture Sainte dans laquelle il étoit très versé aussi bien que dans la lecture des anciens Interprétes: ses notes sont très savantes & très judicieuses; ce qu'on peut remarquer dans la maniére dont il parle de l'ordre & de l'auteur de chaque Pseaume.

Dans le 5. chapitre il traite de quelques points qui regardent la doctrine de son Auteur: il remarque qu'Eusébe étoit dans la persuasion que les Ecrivains qui ont transmis à la postérité les Stes. Ecritures, inspirez de

Dieu plus particuliérement ne se sont point trompez même dans les moindres choses, &c. qu'ils n'ont rien obmis ni changé, étant incapables d'imprudence, ou d'inadvertance. Eusébe croyoit pareillement que les mérites des Saints & des Martirs nous sont d'un grand secours auprès de Dieu. Il a aussi reconu la présence réelle de J. C. dans l'Eucaristie : & le libre arbitre dans l'Home pour se porter au bien ou au mal ; assurant néanmoins à Dieu le domaine qu'il a sur la Créature qui a besoin de sa Grace pour se déterminer. Ces véritez sont si palpables dans les écrits d'Eusébe que *Dom de Montfaucon* ne se perd pas dans des raisonemens inutiles pour les démontrer.

Mais il est plus étendu dans le 6. chapitre sur ce qui regarde les sentimens qu'a eus Eusébe touchant la Divinité du Verbe. Il s'est trouvé des Catoliques qui ont prétendu le justifier des erreurs qu'on lui a imputées; d'autres l'ont rangé au nombre des Hérétiques. *D. de Montfaucon* après une atentive lecture de ses Ouvrages assure qu'il a été dans les mêmes sentimens que les Ariens, puisqu'il s'explique assez pour qu'on se persuade qu'il a mis toute la plénitude de la Divinité dans le Pére sans en rendre le Fils ni même le Saint Esprit participans : il apelle le Pére, *Deum universorum*, *Deum super omnia*, *Deum ultra omnia*; & le Fils, *secundùm Deum*, *secundùm Dominum*. Le *P. de Montfaucon* détruit les objections qu'aportent les défenseurs de sa catolicité, qui consistent en ce qu'Eusébe a dit que le Verbe étoit de Dieu & de la substan-

ſtance de Dieu, qu'il a dit qu'il étoit Dieu, éternel & conſubſtantiel à ſon Pére; il détruit, dis-je, ces objections, en feſant voir qu'ils n'ont point pris les véritables ſentimens d'Euſébe, & qu'ils ont été ſéduits par la verſion latine d'un Auteur qui a mal traduit ces mots du grec.

Le 7. chapitre eſt deſtiné à faire voir que les ſentimens d'Euſébe ſur d'autres points de doctrine ne ſont pas plus catoliques que ceux qu'il a eus ſur la Divinité du Verbe: il parait qu'il a nié le Péché Originel. Il n'a pas admis deux Perſones dans J. C. Quant à ce qu'on lui impute d'avoir cru que la Vierge a eu d'autres enfans que J.C. il fait voir qu'on a mal pris ſa penſée, & qu'il propoſe ce ſentiment, mais qu'il ne l'établit pas. On peut juger d'une maniére auſſi favorable de ſes ſentimens ſur la confeſſion, puiſqu'il parle de cet ancien uſage où les fidéles aſſemblez dans l'Egliſe ſe confeſſoient publiquement à Dieu de leurs péchez.

Le 8. chapitre regarde la même matiére; & il fait voir qu'il faut interpréter favorablement ſes ſentimens auſſi bien que ceux de St. Baſile ſur la maniére dont on ſe confeſſoit anciennement & dont on adoroit Dieu les dimanches dans l'Egliſe.

L'Editeur explique dans le 9. chapitre les ſentimens d'Euſébe ſur l'Evangile de St. Matieu & de S. Jean, qu'il prétend qu'ils ont écrit en Hébreu: ſur les Apôtres qu'il croit avoir tous eu la courone du martire: ſur la ſucceſſion des proféſtes qu'il étend jusqu'à la naiſſance de St. Jean-Batiſte: & ſur d'autres points

points dont on peut voir l'explication dans la dissertation du *P. de Montfaucon.*

Le 10. chapitre concerne plusieurs expréssions d'Eusébe, qui peuvent doner ocasion de se tromper, à ceux qui expliquent l'Ecriture Sainte.

Dans la préface du 2. tome le *R. P. de Montfaucon* explique plusieurs dificultez qui regardent St. Atanase : elle est partagée en 22. chapitres ; mais come la plupart sont fort courts, je ferai seulement mention des faits qu'il éclaircit, sans m'arêter à suivre l'ordre des chapitres. Premiérement il prouve contre Mr. de Tillemont que St. Atanase a professé pendant quelque tems la vie solitaire avec St. Antoine ; & il fonde cette opinion sur le témoignage de plus de 100. Evêques d'Egipte qui assemblez dans le Sinode d'Alexandrie tenu en l'an 340. assurent que les Fidéles d'Alexandrie s'écriérent que St. Atanase étoit un solitaire & un véritable Evêque. Il fait voir ensuite qu'il ne s'est point trompé, lorsque dans la préface qui précéde les Oeuvres de St. Atanase, il avance qu'il a composé ses livres de l'Incarnation & ceux qu'il a écrits contre les Gentils avant l'an 319. & qu'il a pu les composer ayant alors 26. ans & même 30. ans, selon Mr. Hermant dans sa belle vie de St. Atanase ; & qu'il étoit d'une très grande maturité d'esprit, puisque sept ans après il fut élevé à l'Episcopat d'Alexandrie. Le *P. de Montfaucon* fixe le voyage du Saint en Egipte où il ala voir St. Pacôme, à l'an 327. Mr. de Tillemont le raporte à l'an 333. fondé sur ce qui est dit dans la vie de ce Saint qu'il avoit déja soufert plusieurs persécutions pour la Foi de

J.C.

J. C. lorsqu'il entreprit ce voyage. Ce sentiment ne fera pas d'impression sur l'esprit de ceux qui feront atention que St. Atanase dit lui même qu'il avoit été exposé aux calomnies des Ariens dès l'an 321. & qu'ayant déclaré ses sentimens dans le Concile de Nicée, ils troublérent dèslors le repos de sa vie par les plus cruelles persécutions.

D. de Montfaucon éclaircit ensuite les dificultez qui peuvent regarder le voyage de S. Antoine à Alexandrie qu'il prétend avoir fait vers l'an 334. parcequ'il l'entreprit pour se purger des bruits que les Ariens répandirent contre la pureté de sa doctrine, parceque St. Atanase qui a écrit la vie de St. Antoine, & qui suit d'ordinaire l'ordre & le tems de ses actions, parle de ce fait avant que de faire mention des lettres qu'il écrivit à l'Empereur Constantin: il est constant qu'on ne peut pas raporter cette circonstance de la vie de St. Antoine après l'an 335. puisque St. Atanase dit qu'il étoit à Alexandrie, lorsque St. Antoine y vint; or St. Atanase n'est point retourné à Alexandrie du vivant de St. Antoine depuis l'an 335. ayant toujours été exilé à Tréves pendant le regne de Constantin.

Ce fait éclairci l'Editeur témoigne qu'il regarde come suspecte l'histoire de cette Femme qui acusa St. Atanase dans le Sinode de Tir de l'avoir violée; parceque Rufin raporte que cette Femme avoit été subornée par les Ariens; Téodoret & Sozoméne n'ont été de ce sentiment que sur le raport de Rufin; qui a eu la précaution de dire que ce fait n'est point raporté dans les actes qui regardent la vie de St.

Ata-

Atanaſe. Ce peu de certitude des Hiſtoriens le rendra en effet incroyable, ſi l'on veut réfléchir que St. Atanaſe pour ſe purger des calomnies qu'on lui impoſoit, & pour faire voir l'impoſture des Ariens a fait mention pluſieurs fois de ce qui s'étoit paſſé à Tir, ſans jamais avoir fait mention de cette hiſtoire qu'il étoit de ſon intérêt de raporter pour en démontrer la fauſſeté.

L'onziéme & le 12. chapitres regardent les lettres d'Hemerius & d'Euſébe de Céſarée, dont on peut voir l'éclairciſſement dans la diſſertation même. Il diſcute enſuite en quelle anée ſe célébra le Sinode d'Alexandrie; & il fait voir que ce ne peut être avant la fin de l'anée 339. parceque les lettres du jeune Conſtantin qui permit à St. Atanaſe de revenir à Alexandrie ſont datées du 17. Juin 338. qu'il partit donc de Tréves ſur la fin de Juin, que Conſtance alant en Orient pour faire la guerre aux Perſes vit St. Atanaſe à Céſarée au mois de Septembre de l'an 338. lorſqu'il retournoit à Alexandrie. Cet Empereur ne revint à Conſtantinople que ſur la fin de Juillet de l'an 339. & il ne convoqua le Sinode d'Alexandrie à l'inſtigation d'Euſébe qu'en l'an 340.

Dans le 20. chapitre *Dom Bernard de Montfaucon* fait voir avec le P. Coutant que la lettre du Pape Libére contre St. Atanaſe eſt ſupoſée; parceque ceux qui en ſoutiennent la vérité diſent qu'elle a été écrite immédiatement après la mort du Pape Jules & au comencement du Pontificat de Libére, qui monta ſur le Siége de Rome en l'an 352.: or il demeure conſtant par le témognage de St. Atanaſe & de Libére que

ce Pape ennuyé de ſon exil ne ſe ſépara de la comunion de St. Atanaſe qu'en l'an 357. il n'avoit donc pu écrire contre lui dans au tems où ils étoient unis de ſentimens.

Dans le 21. chapitre le *P. de Montfaucon* fait voir que l'épitre qui a pour titre, *L'Epitre Catolique*, inſérée parmi les Oeuvres de St. Atanaſe n'eſt point de lui; parceque ce titre lui parait extraordinaire, qu'elle ne ſe trouve point dans l'ancien recueil des Oeuvres de ce St. Docteur, & qu'il n'y reconait point ſon ſtile. Enfin dans le 22. chapitre il parle des Ouvrages douteux de St. Atanaſe. Il y a pluſieurs chapitres conſacrez à doner l'explication de quelques termes qui ſe trouvent dans pluſieurs Ouvrages de St. Atanaſe; ſur lesquels je n'ai pas cru devoir m'arêter.

Cette préface eſt ſuivie d'une diſſertation ſur la doctrine de Marcel d'Ancire: les uns l'ont regardé come un ferme défenſeur des véritez catoliques; les autres prétendent qu'il s'eſt expliqué d'une maniére qui ne done pas lieu de douter qu'il a été hérétique; il s'en eſt trouvé enfin qui n'ont pu ſe permettre de porter aucun jugement ni ſur ſa catolicité ni ſur ſon héréſie. *D. de Montfaucon* done d'abord un abrégé de la vie de Marcel: il mourut en l'an 374. âgé au moins de cent ans; ainſi il faut qu'il ſoit né environ l'an 274. dans la même tems que Paul de Samoſate, dont on le ſoupçone d'avoir renouvelé les erreurs, fut chaſſé du Siége d'Antioche. Ordoné Evêque d'Ancire avant l'an 314. il aſſiſta au Concile tenu en la même anée dans la même ville: il aſſiſta enſuite à celui de Nicée où s'étant emporté contre

contre les Ariens, il excita leur haine contre lui : ce comencement de division éclata dans la suite dans une guerre ouverte lorsque Marcel réfuta dans un excellent Ouvrage les erreurs du Sofiste Asterius, un des principaux d'entre les Ariens. Ils le citérent premiérement à Jérusalem au raport de Socrate ; & ensuite à Constantinople pour rendre compte de sa foi, & refusant d'abjurer les prétendues erreurs dont ils l'acusoient, ils le chassérent de son Siége, & ils mirent Basile en sa place. Eusébe écrivit contre lui & dèslors Marcel eut des ennemis dans le parti des Ariens & dans celui des Catoliques. Après la mort de Constantin il fut rétabli dans le Siége d'Ancire, mais quelque tems après il fut obligé de quiter son Eglise & d'aler trouver le Pape Jules, & après avoir fait voir dans un Sinode de Rome assemblé en 342. la mauvaise foi des Eusébiens, qui avoient tronqué ses paroles pour doner une couleur d'hérésie à ses écrits, il fut admis à la comunion du Pape & des cinquante Evêques qui composoient ce Sinode & la pureté de sa foi fut confirmée dans le Concile de Sardique. Tout sembloit prospérer à Marcel dans ces premiers tems ; mais ce bonheur n'eut pas de durée, puisque plusieurs Catoliques l'acusérent de Sabellianisme ; & rien ne servit davantage à fortifier ce soupçon que les erreurs que Fotin son disciple répandoit dans l'Eglise sans ménagement. St. Basile dans la suite devint un de ses plus redoutables adversaires, & il voulut engager St. Atanase à se séparer de sa comunion : ce fut ce qui engagea Marcel à lui envoyer Eugéne Diacre de son Eglise avec quelques autres, qui lui portérent des lettres de re-

recomandation que les Evêques de Nice & de Macédoine qui étoient en société avec St. Atanase lui écrivoient pour justifier la foi de Marcel d'Ancire. Ces lettres firent impression sur l'esprit de St. Atanase, & ne voyant rien que de catolique dans la profession de foi de Marcel d'Ancire, il l'aprouva avec tous les autres Evêques de l'Egipte; par où il est sensible que Mr. de Tillemont & d'autres Ecrivains se trompent, quand ils assurent que St. Atanase n'aprouva point la doctrine de Marcel d'Ancire: ce que prouve encore plus particuliérement le *P. de Montfaucon* dans le 5. chap. de cette dissertation.

Après ce détail de la vie de Marcel, *D. de Montfaucon* fait voir quels ont été les sentimens qu'ont eus de lui St. Basile, Téodoret, S. Crisostome, Epifane, & Eusébe de Césarée; & que ces Auteurs ont cru qu'il n'admettoit aucune distinction entre les trois Persones de la Trinité, en quoi consistoit l'Hérésie de Sabellius. Dans le 3. chapitre le *P. de Montfaucon* démontre qu'on peut interpréter dans un sens catolique tout ce que Marcel dit dans l'Ouvrage contre Asterius, & que de célébres Ecrivains n'ont regardé sa doctrine come suspecte, que parceque s'exprimant dans ses écrits avec des termes qui ont besoin d'explication, il avoit moins de ménagement dans les discours familiers; ce qui donoit lieu d'expliquer ses écrits par ses discours, & de le traiter d'hérétique. Il prouve enfin que l'hérésie de Fotin son disciple a doné lieu à tous ces bruits, que St. Atanase entra dans quelque soupçon de sa doctrine, & que St. Basile le regarda come un hérétique;
mais

mais qu'après tout il faut avouer que ses expressions sont catoliques.

Il examine dans le dernier chapitre de cette dissertation tout ce qui concerne la lettre que Marcel écrivit à St. Atanase. On trouve un exemplaire de cette lettre à Milan dans la Bibliotéque Ambrosienne; il est vrai que les souscriptions des Evêques d'Egipte paraissent altérées, & que le nom de St. Atanase ne s'y trouve plus; mais cela doit d'autant moins surprendre, que les copistes fesoient d'ordinaire peu d'atention à ces noms qu'ils regardoient come inutiles; que les souscriptions des Sinodes de Sardique & d'Alexandrie de l'an 321. sont aussi tronquées; & que les noms de ceux qui signérent dans la contestation qui s'éleva entre le Peuple d'Alexandrie en 356. qui étoient en grand nombre, ont été la plupart obmis par les copistes. A l'égard de l'anée où cette légation a été faite, il la fixe en l'an 371.: quant au succès de cette afaire, il parait que St. Basile ayant vu la souscription de St. Atanase s'adoucit, & reçut Marcel d'Ancire dans sa comunion. Le premier tome de cet Ouvrage a été dédié au Pape Clément XI. & le second à Mr. l'Abé Bignon; l'Ouvrage a été imprimé chez Claude Rigaut.

En 1709. le *P. de Montfaucon* publia la traduction en notre langue du livre de Filon de la vie contemplative qui avoit été déja traduit en latin sur l'original Grec par Sigismond Gelenius: ce Filon étoit un Juif d'Alexandrie dont la naissance a précédé de quelques anées celle de J. C. c'étoit l'Auteur le plus

plus ſavant de toute ſa Nation, qui fut député des Juifs d'Alexandrie vers l'Empereur Caligula en l'an 40. de J. C. pour répondre aux calomnies qu'avoient publiées contre eux les Grecs de la même ville ; il revint à Rome ſous l'Empereur Claude, où il conut St. Pierre ; alors il compoſa ſon livre, *De la vie contemplative*, ou, *de la vertu de ceux qui s'apliquent à la priére*, come porte le 2. titre, où il décrit, à ce qu'on préſume, la vie des premiers Fidéles de l'Egliſe d'Alexandrie fondée par St. Marc & celle des Solitaires du Mont de Nitre. Le *P. de Montfaucon* a joint à cet Ouvrage une diſſertation, où il prétend faire voir que les Térapeutes dont parle Filon étoient crétiens, & il eſt dificile de s'en former une autre idée ſur les preuves qu'il en donne : cet Ouvrage eſt un in 12. imprimé chez Louis Guerin. On doit ſeulement remarquer que le criſtianiſme des Térapeutes n'a été contredit que ſur la fin du XVI. ſiécle par Scaliger & Blondel qui ont prétendu que cette Société feſoit partie d'une ſecte Juive très opoſée au criſtianiſme, c'eſt-à-dire, des Eſſéens. Mr. de Valois qui dans ſes notes ſur Euſébe prouve contre Scaliger, que les Térapeutes n'étoient pas Eſſéens, n'a pu également favoriſer de ſon ſufrage le ſentiment de ceux qui prétendent qu'ils étoient crétiens : un Proteſtant Anglois nomé Tomas Bruno a publié une diſſertation, où il a en vue de détruire l'opinion de Mr. de Valois.

Mr. Bohier de Savigni célébre Préſident du Parlement de Dijon a écrit deux lettres au *P.*

de

de Montfaucon, où il lui fait voir qu'il ne peut entrer dans ses vues touchant le cristianisme des Térapeutes ; cet Auteur soutient qu'ils étoient Juifs, sa plus forte preuve consiste en ce que Filon étant Juif, n'a pu faire l'éloge des Crétiens : le *P. de Montfaucon* lui a répliqué dans une lettre où il fortifie son sentiment par de nouvelles conjectures, & fait voir que Joséfe ce Juif si zélé pour sa religion, ne laisse pas de parler du meurtre de St. Jaques come d'une indignité ; il vient ensuite aux exemples, & il remarque que c'est un Anglois Protestant qui a fait le *Monasticon Anglicanum*, où il parle avec tant d'éloge de la vie Monastique, qu'un Religieux n'en auroit pu parler plus favorablement ; un autre Anglois a fait des additions à ce livre, & a enchéri sur les premiers éloges ; il raporte enfin qu'il y a près de Londres un Monastére de Filles catoliques que les Anglois protégent. On a fait un recueil des lettres de Mr. de Savigni & de celles du *P. de Montfaucon* publié en 1712.

En 1710. le *R. P. de Montfaucon* fit imprimer une dissertation latine sur ce fait, *Si Saint Atanase étant enfant a batisé des enfans* : il examine aussi dans cette dissertation quelle a été l'anée de la mort de St. Alexandre Evêque d'Alexandrie, & celle de St. Atanase, qu'il fixe en l'an 373. Quant au premier fait, il fait voir que St. Atanase étant né vers l'an 296. avoit dix sept ans, quand St. Alexandre fut élu en l'an 313. Evêque d'Alexandrie ; ainsi il n'étoit plus enfant sous son pontificat ; & rien ne peut plus contribuer à éclaircir ce point de critique, que

ce

ce que St. Atanafe raporte lui-même dans son livre contre les Gentils, qu'il avoit apris la Téologie de ceux qui avoient été martirifez pendant la perfécution de Maximien finie en 311. étant donc favant Téologien en l'an 311. il n'a pu jouer avec des enfans en l'an 313. Mr. Herman dans la belle vie qu'il a publiée en notre langue de St. Atanafe, n'a pu fe perfuader de la vérité de cette hiftoire, & rien n'a tant contribué à la lui rendre fufpecte que l'aprobation qu'a donée ce Saint au batême de ces enfans.

Quant au 2. fait qui regarde la mort de St. Alexandre d'Alexandrie prédéceffeur de St. Atanafe, il démontre par de nouvelles preuves qu'elle eft arivée en l'an 326. Le *P. de Montfaucon* a eu en vue dans cette differtation de réfuter le P. du Solier Jéfuite, qui dans un Ouvrage fur les Patriarches d'Alexandrie a contefté ces faits.

L'habileté du *P. de Montfaucon* dans tout ce qui concerne la Littérature Gréque, donoit lieu d'efpérer qu'il aplaniroit par des régles tout ce que les començans trouvent de dificultueux lorfqu'ils confultent les manufcrits Grecs; ce fut ce qui l'engagea de traiter à fond de tout ce qui regarde cette langue: c'eft à proprement parler le même deffein que celui du P. Mabillon. Pour doner une jufte idée de cet Ouvrage, il fufira d'en raporter le titre. *Palæographia græca, five de ortu & progreffu litterarum græcarum, & de variis omnium fæculorum fcriptionis græcæ generibus, itemque de abbreviationibus & notis variarum artium ac difciplinarum, additis figuris ac fchematibus ad fidem manufcriptorum codicum.* Ce livre eft précédé d'une pré-

R face

face fort longue & fort ſavante, dans laquelle après avoir fait voir la dificulté & l'utilité de ſon entrepriſe, il done le catalogue des anciennes Bibliotéques, & un autre catalogue des Bibliotéques de l'Europe, où ſont conſervez les manuſcrits Grecs, qui en tout ne ſont pas vingt mille: le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché d'en voir le détail: la plus conſidérable de toutes eſt celle du Vatican, parcequ'elle renferme pluſieurs Bibliotéques; la Bibliotéque Palatine qui fut tranſportée à Rome en l'an 1622. par ordre du Duc de Baviére, lequel en fit préſent au Pape Grégoire XV.* celle du Cardinal Sirlet; celle de Criſtine Reine de Suéde; & pluſieurs autres: On en trouve presque autant dans celle du Roi de France: dans celle de l'Empereur 621.: de la République de Veniſe 600.: dans celle du Grand-Duc mille: dans celle du Cardinal Ottoboni près de 500,: de l'Abé Paſſionei 200: des Religieux de St. Baſile 150: des Auguſtins de St. Jaques de la Carbonniére à Naples 100: des Ducs de Florence 100: de la Bibliotéque de St. Marc de Veniſe 600: à Milan de la Bibliotéque Ambroſienne 600: celle du colége de Louis-le-Grand 360: de Mr. de Mêmes à Paris 200: d'Iſaac Voſſius 214: de Tomas Galle à Londres 200: & dans celle de Mr. de Colbert preſque autant: ce ſont les plus riches.

Cet Ouvrage du *P. de Montfaucon* eſt diviſé en ſept chapitres: dans le 7. il done une deſcription des Monaſtéres du Mont Athos, qui ſont au nombre de 22; elle a été compoſée en Grec vulgaire par Jean Comnéne Médecin Valaque, & le *P. de Montfaucon* l'a traduite en la-

latin. On voit à la fin une fort savante dissertation sur le même sujet, composée par Mr. Bohier de Savigni; elle a paru si curieuse aux Journalistes de Trévoux, qu'ils en ont fait l'extrait dans un article séparé de leurs Memoires de 1709. L'Ouvrage a été dédié au Duc de Bourgogne Daufin de France, petit-fils de Louis-le-Grand, & imprimé en 1708. chez Louis Guérin, la veuve de Jean Boudot, & Charles Robustel.

En 1713. le *P. de Montfaucon* publia ce qui nous reste des Exaples d'Origéne en deux volumes in folio. Pierre Morin Parisien en avoit déja ramassé quelques unes que Flaminio Nobili Italien inséra dans son édition des Septante imprimée à Paris en 1628. Drusius en ajouta encore plusieurs à ce recueil de Morin; mais le *P. de Montfaucon* en a fort considérablement augmenté le nombre: cet Ouvrage est précédé de préliminaires, où il discute avec son érudition ordinaire tout ce qui demande des éclaircissemens.

Il distingue d'abord trois sortes d'Ouvrages d'Origéne sur l'Ecriture, les Tétraples, les Exaples, & les Octaples: les Tétraples étoient ainsi nomées, parceque l'Ouvrage renfermoit les versions d'Aquila, de Téodotion, de Simmaque, & des Septante en des colones séparées; ainsi les Tétraples, étoient un Ouvrage à quatre colones: les Exaples étoient ainsi désignées, parceque l'Ouvrage étoit en six colones qui outre les quatre versions précédentes renfermoit encore dans deux colones séparées le Texte Hébreu, & ce même Texte traduit en Grec: & les Octaples portoient ce nom,

parceque dans quelques livres l'Ouvrage étoit partagé en huit colones. Le *P. de Montfaucon* remarque que le dessein d'Origéne dans cet Ouvrage a été de fournir un moyen plus sûr à ceux à qui la Langue Hébraïque étoit étrangére, de discerner la vérité dans des interprétations diférentes: il fait voir après que les Tétraples ont été composées avant les Exaples, & il réfute le sentiment de Mr. Henri de Valois qui fondé sur le témoignage d'Eusébe, a prétendu le contraire. A l'égard du tems auquel Origéne les a composées, après avoir raporté le sentiment de Mr. Huet & de Mr. de Tillemont, il adopte celui de ce dernier, qui a prouvé qu'Origéne les comença en l'an 228. & les acheva en 231. Il traite ensuite de l'histoire d'Aristée & de la version des Septante, telle qu'elle étoit dans les Exaples, & des versions d'Aquila, de Téodotion, & de Simmaque; quel a été leur caractére; & en quoi consistoit leur érudition. Les Tétraples aussi bien que les Exaples d'Origéne qui étoient conservées dans la Bibliotéque de Pamfile de Césarée, furent perdues, après la prise de cette ville par Cosroés.

Ce ne sera pas faire une digression inutile & ennuyeuse, que d'observer ici que la version des Septante étoit celle qu'on estimoit davantage avant St. Jérôme, come ayant été consacrée par l'usage des Apôtres: elle est ainsi apelée, parceque Ptolomée-Filadelfe Roi d'Egipte ayant doné la liberté à cent vingt mille Juifs qui avoient été amenez captifs sous Ptolomée fils de Lagus, fit demander à Eléazar Souverain Pontife dans la Judée à qui il avoit envoyé de riches présens, les

livres

livres de la Loi avec ſoiſante & dix Perſones qui puſſent les lui traduire en Grec : & ce qui parait fort ſurprenant, c'eſt que ces Interprétes ayant travaillé tous ſéparément, leur verſion ſe trouva tout-à-fait ſemblable, non ſeulement dans les expreſſions, mais même dans les termes dont ils s'étoient ſervis.

On voit après ces préliminaires du *P. de Montfaucon* néceſſaires pour la conaiſſance des Exaples, quatre petits Ouvrages qui n'avoient point encore été publiez, & que le *P. de Montfaucon* a déterrez dans les Bibliotéques du Roi & du Vatican : les trois premiers attribuez à Origéne, traitent de la diviſion des Auteurs, du titre des Pſeaumes, & des anciens caractéres des Hébreux qu'il fait voir avoir été diférens de ceux de ſon tems : le 4. Ouvrage eſt un abrégé de ce que St. Epifane a dit de la verſion des Septante dans ſon livre des poids & des meſures. Le *P. de Montfaucon* cite enfin tous ceux d'entre les Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui ſe ſont ſervis d'Exaples pour la compoſition de leurs comentaires ſur l'Ecriture Sainte.

Il a ajouté à la fin de cet Ouvrage deux Lexicons ou Dictionaires ; le premier eſt des mots Hébreux avec leur ſignification en Grec ſelon les anciens traducteurs ; & il ajoute leur ſignification en latin : le ſecond eſt des mots Grecs avec leur ſignification latine, & les mots Hébreux qui leur répondent. Ces Lexicons ſont précédez d'une eſpéce de diſſertation ſur la maniére ancienne de prononçer l'Hébreu : cet Ouvrage a été imprimé chez les mêmes Libraires que la Paléografie.

Après la compoſition de ces Ouvrages le P. *de Montfaucon* a entrepris une nouvelle édition des Ouvrages de St. Criſoſtome * un des plus célébres d'entre les Péres de l'Egliſe Gréque ; il en a déja publié ſix volumes qui doivent être ſuivis de cinq autres. Je n'entrerai pas dans le détail de tout ce que contiennent les préfaces de chaque volume, qui néanmoins ont toutes le vrai caractére de préciſion ; ſi ce n'eſt pas quelquefois un défaut d'être trop précis : ce que contient de plus conſidérable la préface du 3. regarde l'émotion du Peuple de Conſtantinople au ſujet de l'exil de St. Jean Criſoſtome ; ſes ennemis ayant pris prétexte de l'azile qu'il avoit doné à Eutrope dans ſon Egliſe : il remarque que cet Eutrope ayant été un des principaux favoris de l'Empereur, il lui étoit enfin devenu odieux, & que ce favori ayant d'abord ſuivi les conſeils de St. Criſoſtome, il captiva l'amitié du Peuple, à qui il fit du bien ; mais que ſe ſentant dans la ſuite importuné des conſeils de ce cenſeur ſévére de ſa conduite & de ſes mœurs, il fit doner un édit par l'Empereur dans lequel il ordona que Perſone ne jouiroit plus du droit d'azile dans les Egliſes : cette injuſte précaution devint pernicieuſe à Eutrope, car après avoir joui pendant 4. ans du conſulat ſous l'Empereur Arcade, étant devenu odieux au Peuple,

* Les Ouvrages de St. Jean Criſoſtome ont été d'abord publiez à Veniſe en 1574 : en Angleterre par Henri Saville en 1613. en huit tomes. Nous avons encore l'édition de Commelin publiée en 1603. en quatre tomes: celle de Fronton-du-Duc en 1613. & quelques autres.

Peuple, il fut lui-même contraint de chercher un azile dans l'Eglise de Constantinople; St. Crisostome le lui acorda, & prononça deux discours en sa faveur: ce fut là come le prélude des persécutions que soufrit le St. Evêque, qui pour prix du soin qu'il avoit pris de rétablir la discipline Ecclésiastique, fut déposé dans le faux Concile de Calcédoine de l'an 403, par le crédit de l'Impératrice & de Téofile d'Alexandrie: le Peuple de Constantinople fit tant d'instance pour rapeler St. Crisostome de son exil, qu'enfin l'Impératrice le rétablit dans son Siége. Cet Ouvrage a été imprimé chez Charles Robustel, J. Barbou, Guillaume Desprez, & Jean des Essars.

Le plus important de tous les Ouvrages du *P. de Montfaucon* est celui qui a pour titre, *L'antiquité expliquée & représentée en figures.* Pour doner seulement une idée générale de cet Ouvrage, il faudroit entrer dans un détail qui ne convient point à la précision que je me suis prescrite; ainsi je me contenterai de dire qu'il y parle des faux Dieux du Paganisme, de leurs Temples, de leurs Autels, de leurs Sacrifices, des habits & instrumens militaires, & généralement de tout ce qui peut contenter un Lecteur curieux sur tout ce qui concerne l'antiquité profane: cet Ouvrage s'est publié par la voye des souscriptions, & a eu un cours surprenant, même dans les pays étrangers; il est divisé en cinq parties fesant en tout dix volumes séparez in folio. *D: de Montfaucon* en a publié une 2. édition en 1721. Come on ne peut épuiser une matiére aussi abondante, le *P. de Montfaucon* doit doner incessâment un suplément de cet

Ouvrage en cinq volumes in folio. Après la préface où il explique le dessein de son livre, on voit un discours préliminaire sur l'origine de l'idolatrie, & sur l'idée que les Payens avoient de leurs Divinitez: l'Ouvrage est en latin & en françois: il découvre l'origine des Fables, & en raporte l'histoire en expliquant les figures. Ce livre a été dédié à Mr. le Duc d'Etrées & imprimé chez Florentin de Laulne, Hilaire Foucaut, Michel Clouzier, Jean-François Nyon, Etienne Ganeau, Nicolas Asselin, & Pierre-Tomas Giffart.

Le P. *de Montfaucon* a encore publié un Ouvrage latin qui concerne les manuscrits de la Bibliotéque de Coislin: en voici le titre: *Bibliotheca Coisliana, olim Segueriana: sive MSS. omnium quæ in eâ continentur, accurata descriptio, ubi operum singulorum notitia datur, ætas cujusque manuscripti indicatur, vetustiorum specimina exhibentur, aliaque multa annotantur quæ ad Palæographiam pertinent. Accedunt Anecdota bene multa ex eâdem Bibliothecâ desumpta, cum interpretatione latinâ.* Cet Ouvrage est in folio & a été imprimé en 1715. chez Louis Guerin & Charles Robustel.

Il est entré dans la Congrégation de St. Maur en 1675. & a fait profession le 13. de Mai de l'anée suivante, dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade, âgé de 21. ans.

On peut consulter Mr. du Pin dans sa Bibliotéque Ecclésiastique, le Dictionaire de Moréri édition de 1712. & un très grand nombre d'autres Auteurs qui parlent avec le plus grand éloge du Révérend Pére Dom *Bernard de Montfaucon.*

MO-

MOPINOT.

Dom SIMON MOPINOT après avoir régenté la Rhétorique à Pontlevoi avec une très grande réputation, a été envoyé en l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il fut associé au R. P. D. Pierre Coutant pour mettre au jour la nouvelle édition des Décrétales des Papes, dont le premier volume a déja été publié : & après la mort de D. Coutant, *D. Mopinot* fut chargé pour continuer l'Ouvrage. Le *Prospectus* dans lequel D. Coutant anonçoit son Ouvrage, & en expliquoit le dessein, est de la composition du *P. Mopinot*, ce qui doit s'entendre seulement du stile & de la latinité : car D. Coutant lui avoit fourni tout ce qui devoit entrer dans le dessein, qu'il avoit d'expliquer tout ce qui regarde la dignité & l'autorité des Souverains Pontifes. Cette préface répond à ce qu'on se promettoit d'un Religieux, qui, outre la facilité de la composition, avoit le talent de s'exprimer en latin, avec une pureté fort peu éloignée de celle de Cicéron & de Térence.

Il est aussi Auteur de la préface, qu'on voit à la tête du premier volume des monumens historiques du P. Marthéne ; aussi bien que de l'épitre dédicatoire au Cardinal de Rohan.

D. Simon Mopinot étoit né à Reims en 1685, & avoit fait profession en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 18. Février 1703. Il est mort en celle de St. Germain-des-Prez le 11. d'Octobre 1724, regreté de tous ceux qui avoient l'avantage de le conaitre.

MOREL.

Dom ROBERT MOREL après avoir été pendant quinze anées Prieur dans divers Monastéres de la Congrégation, s'est retiré dans l'Abaye de St. Denis en France, où il s'est ocupé à la composition de plusieurs Ouvrages de piété.

En 1714. il a publié en deux volumes in 12. des Entretiens spirituels en forme de priéres sur l'Evangile des Dimanches, & des mistéres de toute l'anée avec l'ordinaire de la Messe. Cette même anée il en a publié en un volume in 12. dans le même gout sur la passion de J. C. pour tous les jours de carême.

En 1716. il a doné au Public en quatre tomes un livre intitulé, *Effusion du cœur, ou entretien spirituel & affectif d'une ame avec Dieu sur chaque verset des Pseaumes de David*; imprimé chez Jaques Vincent: ce livre est fort bien écrit, les pensées en sont sensées & fort judicieuses, & les expressions pures & fort touchantes. Cet Ouvrage est in 12.

En 1717. il a fait imprimer en un volume in 8. des méditations sur la Régle de St. Benoît pour tous les jours de l'anée: ce livre a été dédié à son Altesse Royale Mademoiselle, aujourdui Me. d'Orléans Abesse de Chelles.

En 1718. sur l'Incarnation de N. S. J. C. pour tous les jours de l'Avent: ce dernier Ouvrage ne contient qu'un tome.

On m'a assuré qu'il a encore publié des réflexions sur les vœux des Fréres Convers.

Ces Ouvrages du P. Morel sont remplis d'une onction toute sainte, & fait voir le bon gout &

& l'éminente piété de l'Auteur. Il soutient ce caractére de Sainteté dans celui qu'il a doné au Public en 1721. & qui a pour titre; *Entretiens Spirituels pour servir de préparation à la mort.*

Il a encore fait imprimer en 1722. la traduction de l'Imitation de Jésus-Crist avec des effusions de cœur.

En 1723. une retraite de dix jours sur les principaux points de la vie Religieuse; avec une parafrase sur la Prose du St. Esprit, *Veni Sancte Spiritus.* Ces trois derniers Ouvrages sont in 12. & ont été imprimez chez Jaques Vincent.

Dom *Robert Morel* est né à la Chaise-Dieu en 1653. & il a fait profession de la Régle de Saint Benoît dans l'Abaye de St. Allire de Clermont l'onziéme jour de Mai de l'an 1671.

MORILLON.

Dom JULIEN-GATIEN MORILLON est le seul Religieux de la Congrégation de St. Maur qui s'est aquis de la réputation par ses poésies Françoises. Il naquit à Tours en l'an 1633. il embrassa la réforme en 1651. & il fit profession dans l'Abaye de St. Melaine de Rennes le 3. jour d'Aout de l'anée suivante âgé de 19. ans.

Il a doné au Public la parafrase en vers François de plusieurs livres de l'Ecriture Sainte, tels que sont l'Ecclésiaste, Tobie, Job, & ce qui regarde l'histoire de Josefe à qui il a doné pour titre, l'Esilane fidéle. Ces livres furent imprimez; la parafrase sur le livre de Job à Paris chez Louis Billaine en 1668. & dédiée à Me. la Princesse de Conti; sur l'Ecclésiaste aussi à

Paris en 1670. ſur Tobie à Orléans en 1674. & ſur Joſefe à Tours en 1679.

On reconait dans le *P. Morillon* un poéte du premier ordre, qui ſans s'aſſujétir à une traduction ſervile & littérale done un noble éſſor à ſon imagination, & ſe fait un devoir de Religion de ne s'écarter en nulle façon du ſens de l'Ecriture: il done à ſa verſification un tour aiſé, inſinuant, naturel, qu'il eſt dificile d'imiter; il caractériſe ſi bien dans ſon Job un prince afligé des malheurs de ſa fortune, & trompé par de faux amis qui inſultent à ſa disgrace, qu'on croit voir Job même revivre dans les vers du *P. Morillon*.

Son Joſefe a auſſi mérité l'eſtime des Conaiſſeurs: on peut enfin aſſurer que s'il n'a pas égalé nos meilleurs poétes, il les a ſuivis de bien près.

Je n'ai point parlé d'un petit recueil de poéſies badines qu'on fit imprimer à Tours après ſa mort, & qui n'ont rien qui puiſſe contribuer à ſoutenir la réputation de cet illuſtre poéte. Cet Ouvrage poſtume a été imprimé en 1695.

Le *P. Morillon* mourut au Monaſtére de ſa profeſſion le 13. de Janvier de l'an 1694. Un célébre Avocat du Parlement de Paris publia ſon éloge après ſa mort: il eſt cité dans le Dictionaire de Trévoux entre les bons Auteurs dont on s'eſt ſervi pour la compoſition de ce Dictionaire.

MOTTHE. (de la)

Dom RAIMOND-ODON DE LA MOTTHE s'eſt diſtingué dans la Congrégation par ſon eſprit

esprit & par sa science ; il étoit tellement versé dans l'histoire de l'Eglise, que Mr. Spond Evêque de Pamiers informé de son mérite & de son érudition, le demanda aux Supérieurs pour l'aider dans la composition de ses Anales.

Le *P. de la Motthe* avoit entrepris de doner au Public le martirologe de France, mais prévenu dans ce dessein par Mr. du Saussai alors Curé de St. Leu de Paris & depuis Evêque de Tulles, il lui confia ses remarques, ils y travaillent ensemble, & il céda à Mr. du Saussai la gloire de le publier sous son nom. Il a encore éclairé de ses lumiéres, & aidé de son travail le P. Mabillon dans la composition de ses Actes des Saints : ainsi ce Religieux bien moins sensible à sa propre gloire qu'à l'utilité de l'Eglise, permit avec plaisir que les productions de son esprit empruntassent un autre nom que le sien.

Il étoit né à St. Clair dans le Dioceze de Toulouse : il avoit fait profession à St. Louis de la même ville le 29. de Juin de l'an 1624. il mourut au Monastére de St. André d'Avignon le 23. de Févrrier de l'an 1643. âgé de 45. ans.

NOURRI. (le)

Dom NICOLAS LE NOURRI est né à Diépe en Normandie en 1647. & il a fait profession dans l'Abaye de Jumiéges le 8. de Juillet de l'an 1665. âgé de 18. ans.

Le cours de ses études fini, il fût envoyé dans l'Abaye de St. Oüen de Rouen, où il s'ocupa à revoir les Oeuvres de St. Ambroise avec

D. Jean du Chêne & D. Julien Bellaise; mais ces Religieux ayant été dans la suite séparez, on confia le soin de cette édition au P. du Frische, & on lui associa le *P. le Nourri* qui demeure depuis près de 40. ans dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, où il a formé le dessein d'un aparat à la Bibliotéque des Péres, qu'avoient promis les éditeurs de la Bibliotéque imprimée à Lion. C'est une critique sur tous les Ouvrages des anciens Péres de l'Eglise; voici le titre de l'Ouvrage du *P. le Nourri*: *Apparatus ad Bibliothecam maximam Patrum veterum & Scriptorum ecclesiasticorum Lugduni editam; in quo quidquid ad eorum scripta & doctrinam variosque scribendi modos & docendi pertinet, dissertationibus criticis examinatur & illustratur.* Sur ce plan le *P. le Nourri* done une idée de tous les Ecrivains Ecclésiastiques, & entre dans un détail fort circonstancié sur tout ce qui les regarde, leur génie, leurs études, les écoles crétiennes où ils ont enseigné, les Hérésies qu'ils ont combatues: il fait voir quelle a été la vertu des premiers Crétiens, quelle a été leur fermeté & leur constance à soutenir les véritez de la Foi devant les Tirans: il éclaircit après quelle a été l'origine de l'Idolatrie, quels ont été les faux Dieux, leurs temples, leurs autels, leurs sacrifices, leurs oracles: il parle enfin de toutes les superstitions payennes: il traite aussi des divers Arts & Sciences qu'a cultivez son Auteur dont il a parlé: il discute quelles ont été les mœurs des Payens, & les actions les plus remarquables de quelques Peuples de l'un & de l'autre sexe: Dom *Nicolas le Nourri* porte son attention jusqu'à remarquer quels sont les Ouvra-

vra-

vrages de chaque Auteur que nous n'avons plus, ceux qu'il avoit promis d'écrire, & ceux qui lui ont été supofez : il aplanit enfin par des remarques & des éclaircissemens tout ce qui peut arêter dans la lecture des Ouvrages des Auteurs Ecclésiastiques. Cet Ouvrage est en deux tomes in fol. dont le premier a été imprimé en 1703. & le second en 1715. les deux premiers livres du premier volume avoient déja été publiez en deux volumes in 8. le premier en 1694. & le 2. en 1697.

Le premier volume de cette nouvelle édition contient douze Dissertations critiques : la 1. est sur les Hérésies du 1. siécle, & sur l'origine des Ecoles crétiennes dont il raporte l'institution aux Apôtres qui enseignérent dans les places publiques & dans les Sinagogues des Juifs : il dit que les premiéres qui ayent porté ce nom sont celles d'Alexandrie. Le *P. le Nourri* observe dans la seconde Dissertation, (où il traite des Liturgies atribuées à St. Marc, à St. Paul, & à St. Pierre, qu'il regarde come des piéces supofées,) que J. C. leur laissa la liberté d'ajouter ce qu'ils voudroient aux cérémonies de cette action, & que Saint Grégoire assure que l'Oraison Dominicale est la seule piéce qu'ils ajoutérent. La 3. Dissertation regarde l'Epitre de St. Barnabé qu'il fait voir être de ce Saint. La 4. le livre du Pasteur composé par Hermas dont parle St. Paul, & non Hermas frére du Pape Pie. Le *P. le Nourri* traite encore dans cette Dissertation du livre de la vie & des miracles de St. Jean, atribué à Procore ; & des livres de la passion de St. Pierre & de St. Paul atribuez à St. Lin, qu'il prouve être des livres

faux.

faux, & qui ne méritent aucune créance. Dans la 7. Dissertation il soutient que les sept Epitres de St. Ignace donées par Vossius & Usserius sont véritables ; il entre dans les mêmes sentimens sur la lettre de Saint Policarpe ; & il démontre la suposition de celles qui sont atribuées à St. Martial. Il parait insinuer dans la diziéme que les Livres citez sous le nom de St. Denis l'Aréopagite ne sont pas de lui. La 12. regarde la version des Septante d'Aristée, le livre du testament des douze Patriarches supofé dans le tems d'Origéne, & les Oracles des Sibilles. Les autres Dissertations regardent le caractére des Auteurs du second siécle ; & il fait voir à quel genre d'étude ils se sont exercez : l'erreur des millénaires, les Ouvrages de Saint Justin, d'Aténagore, de Téofile, de Meliton, de Saint Irenée, de Tatien dont la Dissertation a été de nouveau publiée en Angleterre dans une nouvelle édition des Ouvrages de cet Auteur. Enfin dans la 3. Dissertation le *P. le Nourri* s'étend fort au long sur les Ouvrages de St. Clément d'Alexandrie ; il éclaircit toutes les dificultez qu'on peut former sur ce qui regarde ce Saint ; engagé d'abord dans le Paganisme, il se convertit peu de tems après à la Religion crétienne ; dans la vue de sa propre instruction il fit divers voyages en Gréce, en Palestine, en Italie, en Orient, & enfin à Alexandrie, où il fixa sa demeure, & y tint l'école des Catécuménes : le *P. le Nourri* s'aplique avec beaucoup de soin à distinguer les Ouvrages véritables du Saint d'avec ceux qu'on lui a faussement atribuez ; & il prouve d'une maniére sensible qu'il est véritablement Auteur du livre des

Stro-

Stromates ou *Tapisseries*, ce qui lui a fait doner par quelques anciens Auteurs le surnom de *Tapissier*; qu'il les écrivit en l'an 194. & qu'il n'en reste qu'un seul exemplaire manuscrit conservé dans la Bibliotéque des Jésuites du colége de Paris: il lui atribue pareillement le livre qui a pour titre, *Si le riche peut être sauvé*, traduit en latin par Ghislerius sur un manuscrit Grec de la Bibliotéque du Vatican & imprimé pour la premiére fois à Lion en 1623. sous le titre de la derniére Homélie d'Origéne; cet Auteur a depuis reconu qu'il étoit de Saint Clément d'Alexandrie.

Dans la préface du 2. volume le P. *le Nourri* done une idée des disputes que les Ecrivains du 3. & du 4. siécle avoient avec les Payens; sur quoi il distingue deux choses dans la Religion crétienne, la vérité de cette Religion & les mistéres qu'elle renferme: il prétend que les Critiques ont doné une évidente démonstration du premier point, fondez principalement sur les prédictions des Profétes, sur l'autorité de l'Ecriture, sur les miracles de J. C. & ceux qu'ont faits ses Disciples en son nom, sur la puissance qu'avoient les Crétiens de chasser les Démons, sur la sainteté & l'excellence des maximes du Cristianisme, & sur la généreuse constance des Martirs: quant au second point le *P. le Nourri* soutient qu'ils ont prouvé l'essence & l'existence de nos Mistéres, come l'unité d'un Dieu, la trinité des Persones, l'incarnation du Verbe, &c. mais qu'ils n'ont pas été également heureux dans la maniére de les expliquer.

Le second volume contient six grandes Dissertations; la 1. concerne *l'Octavius* de Minutius

tius Felix : dans la 2. le P. *le Nourri* explique ses sept livres d'Arnobe contre les Payens : les Ouvrages de Lactance sont la matiére de la troisiéme : dans la 4. il explique tout ce qui regarde l'Apologétique de Tertulien, ses deux livres contre les Gentils, & sa requête au Proconsul Capula en faveur des Crétiens : dans la 5. le P. *le Nourri* fait des observations fort sensées sur le livre de St. Ciprien contre Démétrianus, & sur l'Ouvrage du même Pére contre les Idoles : & la 6. regarde le livre de Lucius Cœcilius, *De morte persecutorum* ; & il ajoute de nouvelles preuves à la Dissertation qu'il a publiée sur ce sujet. Il a ajouté à ce second tome un Traité de l'ame, Grec & Latin contre Tatien qui porte le nom de Grégoire, tiré d'un manuscrit de la Bibliotéque du Roi, écrit en 1539 dans le Monastére de St. Antoine par le Moine Bessarion.

On voit regner dans tout cet Ouvrage le gout d'une saine & judicieuse critique, & il a aquis une fort grande réputation à son Auteur : le *P. le Nourri* n'a encore éclairci dans ces deux volumes que ce qui regarde les Ouvrages des Péres des quatre premiers siécles de l'Église ; & il lui faudroit encore plus de 30. ans de vie pour voir la fin de cet Ouvrage, qui a été imprimé chez J. Anisson & dédié à Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.

En 1710. il a publié le livre qui a pour titre, *Lucii Cœcilii liber ad Donatum Confessorem de mortibus persecutorum* ; ce livre avoit d'abord été publié par Mr. Baluze sur un seul manuscrit de 800. ans trouvé dans la Bibliotéque de l'Abaye de Moissac en 1678. & qui passa depuis dans

dans celle de Mr. Colbert. Ce célébre Ecrivain l'avoit atribué à Lactance.

Le *P. le Nourri* dans une longue & savante Dissertation qui suit cet Ouvrage, fait voir par des preuves qui paraissent ne pas soufrir de replique, que Lactance n'est point l'Auteur de ce Traité, mais qu'il a été composé au comencement du 4. siécle par un nomé Lucius Cœcilius: * ce livre est in 8. dédié à Mr. l'Abé Bignon, & a été imprimé chez J. B. de Lépine.

Dans la Dissertation le *P. le Nourri* fait d'abord l'analise du livre; il fait voir ensuite en quel tems il a été écrit, & les raisons qui ont porté cet Auteur à l'écrire, quel est celui à qui il le dédie; & il discute avec la critique la plus exacte & la plus juste tout ce qui peut conduire à l'intelligence des faits avancez & à l'histoire de cet Auteur; come ce qui regarde le tems de

* Ce livre de Lucius Cœcilius a paru d'une telle importance qu'il s'en est fait six éditions en fort peu d'anées; la 1. à Paris en 1679. par Mr. Baluze; la 2. à Oxford en 1680. par Jean Felles Evèque de cette ville; la 3. dans ce même lieu en 1684. par Tomas Spark; la 4. en Finlande en la même anée par Jean Coulomb; la 5. en 1685. à Cantabrige; & la 6. par Paul Baudri à Utrecht en 1692. à quoi on peut joindre les notes de Mr. Folard sur cet Auteur publiées in 12. à Paris en 1690. Mr. de Maucroix Chanoine de Reims a traduit ce livre en François; cette traduction a été imprimée à Paris en 1680: il a été aussi traduit en Anglois par Mr. Burnet Evêque de Salisburi; & il a été de nouveau traduit en françois sur cette traduction Angloise, c'est un in 12. imprimé à Utrecht en 1685. chez François Halma.

de la mort de J. C. qu'il met ſur la fin du regne de Tibére ; la propagation de ſon Evangile, qu'il fixe ſous le regne de l'Empereur Néron ; le tems de l'arivée de St. Pierre à Rome fixée pareillement ſous le regne de cet Empereur : le *P. le Nourri* examine après quels ſont les ſentimens de cet Auteur ſur les mœurs des Crétiens & ſur leur doctrine ; je ne puis paſſer ſous ſilence l'hiſtoire qu'il raporte d'un certain qu'il nome Jean (le P. Pabebroc l'apelle Grégoire) qui oſa aracher un Edit des Empereurs Dioclétien & Galérien contre les Crétiens afiché dans une place publique, & qui mérita pour cela la palme du martire.

D. le Nourri entre auſſi dans un aſſez grand détail des perſécutions qu'ont excitées dans l'Egliſe les Empereurs payens : il termine cette Diſſertation par la deſcription qu'il fait de l'entrée magnifique du Grand Conſtantin dans la ville de Rome ; & il fait voir coment il rétablit la paix & la tranquilité dans l'Egliſe, & come il remporta une grande victoire par la vertu du Signe de la Croix.

Le *P. le Nourri* a travaillé encore à la nouvelle édition de Caſſiodore publiée ſous le nom de D. Jean Garet : *D. Nicolas le Nourri* en a fait la préface & les tables & y a ajouté un éloge de Caſſiodore.

Il prépare une ſeconde édition des Oeuvres de St. Ambroiſe.

Le caractére d'Home Savant n'étoit pas le ſeul endroit qui diſtinguât *D. le Nourri* ; ſa probité & la facilité de ſon comerce qui le rendoit oficieux à l'égard de tous ſes amis, lui ont aquis une juſte réputation. Mr. le Cardinal de No-

Noailles l'honoroit même de sa protection, ce Prélat lui avoit confié la direction de plusieurs Maisons Religieuses.

PELLETIER. (le)

Dom LOUIS LE PELLETIER savant dans les Antiquitez, est né au Mans le 20. de Janvier de l'an 1663.

Dès l'an 1700. il s'apliqua à la composition d'un Dictionaire Etimologique de la langue Bretone : ce Dictionaire qui est le fruit d'un travail de 16. anées est rempli d'une infinité de recherches curieuses & savantes; & il seroit à desirer que le Public s'intéressât davantage en ces sortes d'Ouvrages, qui ne regardant qu'une Province particuliére, excitent aussi moins sa curiosité. L'Ouvrage est dans sa perfection & n'atend plus qu'un moment favorable pour paraitre en Public.

Ce travail fini *D. le Pelletier* a entrepris de doner une nouvelle édition du Glossaire de Mr. du Cange: le P. Guesnié avoit d'abord conçu le dessein de cet Ouvrage demeuré fort imparfait par la mort de l'Auteur, qui devoit l'augmenter d'un tome in fol. Le *P. le Pelletier* & D. Touttain se sont proposé des vues bien plus étendues; dans le *Prospectus* qu'ils publiérent en 1721. ils avoient pressenti le Public que l'impression seroit finie en 1723. mais si le Public doit avoir de l'indulgence pour ceux qui aportent du délai dans la production de leurs Ouvrages, & qui ne peuvent dégager sitot la parole qu'ils lui ont donée, c'est certainement en de pareilles circonstances; on ne veut rien doner

doner que de régulier & d'achevé : la République des Lettres est un champ où l'on moissone en des tems plus que dans d'autres, on fait de nouvelles recherches, les mémoires se multiplient, & on difére dans la vue de sa propre gloire & de l'utilité publique.

D. le Pelletier a encore composé des notes critiques sur l'édition de S. Jérôme entreprise par les soins de D. J. Martianai.

PISANT.

Dom Louis Pisant de Saffetot village situé à deux lieues de l'Abaye de Fécamp, est né en l'an 1646.

Nous avons de lui une lettre à un curé du Dioceze d'Orléans touchant la signature du formulaire, où il lui fait voir qu'on ne peut signer en usant du silence respectueux, & qu'un Ecclésiastique ne peut user d'une pareille restriction sans pécher mortellement : ce Curé ne s'étant pas rendu aux raisons du *P. Pisant*, ou ayant feint de ne s'y pas rendre, il lui écrivit une seconde lettre, où il afermit par de nouvelles raisons ses premiers sentimens. J'invite les Lecteurs à s'instruire par eux-mêmes du mérite de ces Lettres ; je remarquerai seulement que cette relation avec un Curé est une agréable feinte dont le *P. Pisant* a voulu amuser le Public ; car dans le recueil de ces Lettres imprimé en 1708. les Lettres du Curé ne paraissent point, ce qui seroit nécessaire pour convaincre de la réalité du comerce.

Nous avons encore du *R. P. Pisant* un Ouvrage bien plus considérable que le premier par

la

la grosseur du volume, où il prétend faire voir que les Archidiacres n'ont point droit de visite dans les Prieurez. Ce livre est singulier en toutes maniéres: on n'y marque ni le nom de l'Imprimeur, ni le lieu ni l'anée de l'impression; il n'y a ni aprobation, ni privilége, ni avertissement, ni préface. Le livre devoit se produire dans le Public sans tous ces secours: il est intitulé, *Traité historique & dogmatique des priviléges & exemtions Ecclésiastiques.*

Je crois pouvoir me dispenser d'entrer dans le détail de ce qu'il contient, & de m'égarer avec cet Auteur dans tous les raisonemens qu'il fait pour prouver la validité des Exemtions. Voici une de ses preuves: il veut faire voir que toute l'autorité nécessaire pour établir les Exemptions, se trouve dans l'Eglise. „ Toutes „ les régles, *dit il*, que le Vicaire de Jésus- „ Crist prescrit, sont toujours les régles dont „ il est établi par Jésus-Crist même le Chef vi- „ sible; c'est en lui que sont ces lumiéres dont „ les plus grands Evêques ont eu besoin dans „ les ocasions: témoin la célébre Lettre de „ St. Innocent I. en 404. à Victricius Evêque „ de Rouen; semblable à celle que St. Si- „ rice avoit un peu auparavant envoyée à Li- „ merius Evêque de Taragone. Victricius „ étoit un grand Evêque, un fort habile home, „ un saint Personage; il savoit vivre " (*quel raport aux Exemtions!*) „ & étoit plein de toute „ sorte d'érudition: cependant, *Romanæ Ec- „ clesiæ normam atque authoritatem magnopere „ postulasti*, lui dit St. Innocent; c'est pourquoi „ ce grand Pape met par ordre dans la lettre „ qu'il lui envoye tout ce que l'on doit savoir „ pour

„ pour bien vivre. " Tout ce Livre eſt un tiſſu de pareils raiſonemens. On doit encore remarquer que *D. Piſant* cout toujours ainſi le latin avec le françois ſans qu'ils ayent aucun raport ni aucune liaiſon ; come eſt celui-ci p. 35. „ Tous les Apôtres ont eu chacun une „ barque pour marcher ſur l'eau & pour aler à „ Jéſus, *quique ſuam* ; mais S. Pierre, *ſe mit-* „ *tit in mare* : " & page 48. „ deux cens ans „ après la fondation de l'Abaye de Corbie le „ Pape Nicolas confirma tout de nouveau ſes „ mêmes priviléges ; mais c'eſt parceque „ *glorioſus dilectus filius noſter Rex Francorum* „ *Carolus poſtulaverat*. " Il fait encore plus, lorsque les paſſages lui paraiſſent d'une dificulté impénétrable au Lecteur, il les orne d'une traduction françoiſe, come à la page 193. „ *en* „ *effet Balſamon* ubi ſupra, *au même endroit* : " on n'auroit peut-être pu deviner ſans l'interprétation de *D. Piſant* que, *ubi ſupra*, veut dire, *au même endroit*. A l'égard de ſon ſtile, il pouroit être plus pur & plus élevé, & ſes expreſſions pouroient être plus naturelles : j'en donerai ſeulement quelques exemples. p. 111. „ ſi quelque Evêque a conaiſſance des vices de „ celui qu'on veut faire Abé, *il eſt prié de la* „ *part de St. Benoît* de s'opoſer au torrent. " p. 133. „ on peut remarquer que depuis „ qu'on a exemté quelques Chanoines qui „ étoient *le plus à la preſſe* ſous les Evêques ; „ on n'a pas jugé à propos de les en tirer ſitot „ qu'ils ſe ſont plaints. " & à la page ſuivante ; „ Nous voyons dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de „ ce tems qu'il ne ſortoit de la bouche des „ Evêques que *des foudres & des careaux* contre „ leurs

„ leurs Chanoines & leurs Eccléſiaſtiques. «
Il faudroit copier tout le Livre ; ceci ſufit pour doner quelque idée de l'Ouvrage qu'on ſait avoir été imprimé à Luxembourg chez Chevalier; quoique l'Auteur ait voulu déguiſer le lieu de l'impreſſion. Aureſte m'étant fait un devoir de raporter tous les Ouvrages de nos Péres, je n'ai pu me diſpenſer de faire mention de ceux de *D. Piſant*, qu'il auroit pu ſans préjudicier à l'utilité publique laiſſer dans l'obſcurité, où les Supérieurs vouloient qu'ils demeuraſſent. On peut avoir les talens propres au Gouvernement, & n'avoir pas ceux d'un Ecrivain : c'eſt une tentation dangereuſe que de ſe livrer à l'envie de ſe faire Auteur, quand on n'aquiert ce titre qu'aux dépens de ſa propre réputation.

PLANCHETTE.

Dom BERNARD PLANCHETTE étoit âgé de près de 30. ans lorsqu'il ſe conſacra à Dieu parmi les Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur ; ainſi la légéreté n'ayant point eu de part dans ſon choix, il y a pratiqué avec la ferveur la plus conſtante les devoirs les plus auſtéres de la vie Religieuſe : il s'eſt diſtingué longtems dans le miniſtére de la prédication.

En 1652. il fit imprimer la vie de St. Benoît en notre langue in 4. dédiée à la Reine & diviſée en trois livres ; dans le premier il raporte les actions du Saint les plus remarquables ; dans le 2. il décrit ſes vertus ; & dans le 3. il fait voir quelle eſt l'excellence de ſa Régle ; & il fait l'éloge des Perſones les plus illuſtres qui l'ont profeſſée.

En 1671. une histoire abrégée des miracles qui se sont faits dans l'Abaye de St. Pierre-sur-Dive par l'entremise de la Ste. Vierge: ce livre est in 12. imprimé à Caen chez Poisson; le *P. Planchette* l'avoit traduit en françois sur un ancien manuscrit de Haimon Abé de ce Monastére.

Nous avons de lui un volume in 8. de panégiriques des Saints, imprimé chez Louis Billaine en 1675. On remarque dans ces Sermons des pensées assez judicieuses; mais come le gout pour la prédication a changé, ils servent plus aujourdui à l'ornement d'une Bibliotéque, qu'ils ne sont d'usage pour les Prédicateurs.

Il étoit né à Aubignac au Dioceze de Reims en Champagne: il avoit fait profession en l'Abaye de Vendôme le 5. jour d'Aout de l'an 1637. & il mourut à St. Remi de Reims le 6. d'Avril de l'an 1680. âgé de 71. ans.

POMMERAYE.

Dom JEAN-FRANÇOIS POMMERAYE né à Rouen en 1617. entra dans la Congrégation de St. Maur en 1637. & fit profession dans l'Abaye de St. Pierre de Jumiéges le 31. de Juillet de l'an 1638. étant âgé de 21. ans.

Ce Pére étoit extrêmement laborieux & plein de zéle pour tout ce qui pouvoit contribuer à l'honeur & à la gloire de sa patrie; mais ce zéle contenu dans les bornes de la piété crétienne, ne lui fit entreprendre que des Ouvrages qui eussent pour objet l'utilité de l'E-

glise:

glise : c'est dans cette vue qu'il publia en 1662. l'histoire de l'Abaye de St. Ouen de Rouen, & celle de St. Amand & de Sainte Caterine de la même ville, en un volume in folio, imprimée chez Richard l'Alemand & Louis Duménil, & dédiée au Grand-Prieur & aux Chanoines de la catédrâle. Elle est divisée en cinq livres, dans lesquels il décrit la vie de Saint Ouen, la fondation de cette Abaye, ses progrès, ses divers événemens, ses droits ; il y fait l'éloge des Abez & d'autres Persones considérables : il fait voir quelles sont les Abayes, Prieurez, & Paroisses qui en dépendent. Le 5. livre contient les preuves & piéces justificatives de cette histoire.

En 1667. le *P. Pommeraye* dona au Public l'histoire des Archevêques de Rouen en un volume aussi in folio ; c'est le meilleur de ses Ouvrages : on voit à la fin la remontrance que fit au Roi en 1658. François de Harlai III. du nom en faveur des trois Etats de Normandie. Ce Livre a été imprimé chez Laurent Maurri.

En 1677. un recueil des Conciles & des Sinodes du Dioceze de Rouen in 4. qu'il publia après la mort du P. Godin qui en est le véritable Auteur : ce Livre a été imprimé chez Bonaventure le Brun.

En 1686. l'histoire de la catédrale de Rouen en un volume in 4. dédiée aux Chanoines.

Nous avons de plus de lui un petit Livre in 12. où il exhorte les Dames à doner quelque chose à ceux qui quêtent pour les

Pauvres ; il a pour titre, *Pratique Journaliére de l'aumône.*

Il s'ocupoit ainſi ſaintement dans la compoſition de ces ſortes d'Ouvrages, lorsqu'étant alé rendre viſite à Mr. Bulteau avec le P. Prieur de St. Ouen, il fut frapé d'apoplexie, & en mourut ſur les dix heures du ſoir le 28. jour d'Octobre de l'an 1687. âgé de 70. ans.

Le P. *Pommeraye* avoit la modeſtie d'avouer dans les préfaces de ſes Ouvrages que ſon ſtile n'avoit pas l'agrément qu'on auroit pu deſirer. Il ſemble qu'en feſant un pareil aveu, il doutoit du diſcernement du Lecteur. Moréri dans ſon Dictionaire fait mention de cet Auteur ; & le P. Mabillon cite ſes Ouvrages entre ceux qui peuvent former une Bibliotéque Eccléſiaſtique.

PORCHERON.

Dom DAVID-PLACIDE PORCHERON naquit à Châteauroux Dioceze de Bourges en 1652. il entra dans la Congrégation de St. Maur en 1670. & fit profeſſion le 27. jour de Juillet de l'anée ſuivante dans l'Abaye de St. Remi de Reims âgé de 19. ans, & mourut dans celle de St. Germain-des-Prez le 4. de Février de l'an 1694.

Il a doné au Public un Ouvrage de Géografie compoſé par un Auteur anonime de la ville de Ravenne qui a vécu vers le VII. ſiécle: cet Ouvrage eſt diviſé en cinq livres; dans le premier l'Auteur done une notion générale des quatre parties du monde ; dans le ſecond

ſecond il traite de l'Aſie ; dans le 3. de l'Afrique ; dans le 4. de l'Europe ; & dans le 5. il entre dans un détail plus circonſtancié ſur ce qui regarde l'Italie. Cet Ouvrage n'eſt qu'un tiſſu de mots barbares & de noms de villes dont la plupart nous ſont inconus ; c'eſt pourquoi il a été néceſſaire que le *P. Porcheron* aplanît par des éclairciſſemens les dificultez qui pouroient arêter dans la lecture de cet Ouvrage : c'eſt ce qu'il a fait par des notes très amples & très recherchées, qui contiennent près des deux tiers du Livre ; & peut-être l'éditeur qui a eu plus d'égard à ſon antiquité qu'à ſa valeur, auroit-il contribué davantage à ſa propre réputation, s'il l'eût laiſſé dans l'obſcurité où il étoit en poſſeſſion d'être depuis tant d'anées. Quel intérêt peut prendre le Public à l'édition d'un Livre qui ne peut contribuer au plaiſir du Lecteur ni fortifier ſes conaiſſances ? L'Ouvrage eſt in 8. il a été imprimé chez Simon Langrone en 1688. & dédié au Duc de Bourbon fils du grand Condé. Le *P. Porcheron* croit que l'Auteur a été Religieux, ou au moins engagé dans la cléricature ; il ne done ſon ſentiment que come une conjecture, mais elle n'eſt pas dénuée de vraiſemblance.

D. Porcheron publia encore en 1690. des maximes pour l'éducation d'un jeune Seigneur : c'eſt l'Ouvrage d'un Auteur du dernier ſiécle, dont le manuſcrit avoit été confié par Mr. de Lonpré au *P. Porcheron*, qui en a réformé le ſtile en pluſieurs endroits ; il y a joint la traduction des inſtructions de l'Empereur Baſile apelé le Macédonien pour Léon ſon fils ſurnomé le Filoſofe ; & l'abrégé de la vie de ces deux Em-

pereurs. Ce Livre a été imprimé chez Simon Langrone.

Basile fut associé à l'Empire en l'an 866. par l'Empereur Michel à qui il succéda l'anée suivante, & il mourut en l'an 886. Les instructions qu'il adresse à son Fils, renferment tout ce qui peut contribuer à former un Prince par raport à ce qu'il doit à Dieu, à ses Sujets, & à soi-même, ce qui regarde son éducation; la Religion, le choix qu'il doit faire de ses confidens & des Oficiers de son Royaume, sa libéralité, sa justice, les vices qu'il doit le plus soigneusement éviter, la victoire qu'il doit remporter sur ses passions; il done en un mot une idée légére de toutes les vertus crétiennes & Royales: si Léon son fils n'en profita pas autant qu'il devoit, & s'il ne fut pas un Prince aussi religieux & aussi expérimenté dans la guerre que l'avoit été l'Empereur Basile son Pére, il se distingua beaucoup plus que lui par son aplication aux sciences, il marqua de l'inclination pour toutes, au sentiment de Zonare, jusqu'à s'adoner même aux plus dangereuses & aux plus criminelles. Il comença de regner en l'an 886. & son regne fut de 25. ans & trois mois.

Le P. *Porcheron* étoit fort versé dans l'histoire & dans la science des Généalogies & des Médailles: il écrivoit également bien en françois & en latin: il mourut en l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 14. jour de Février de l'an 1694.

On peut consulter le Dictionaire de Moréri.

POU-

POUGET.

Dom Antoine Pouget étoit né dans le Dioceze de Beziers en 1650. Après l'anée de ſon Noviciat, il prononça ſes vœux dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Toulouſe le 8. jour de Mai de l'an 1674. étant âgé de 24. ans. Ce Pére étoit très habile dans les Matématiques, & poſſédoit dans un dégré ſupérieur toutes les parties de cette ſcience; le célébre Mr. Varignon ſi bon conaiſſeur dans ces matiéres en a ſouvent parlé avec admiration: il n'a néanmoins rien publié ſur cela qui puiſſe exciter la reconaiſſance du Public.

D. Pouget ſavoit d'ailleurs en perfection les Langues Gréque & Hébraïque: il fit paraitre ſon habileté dans la premiére de ces langues en donant au Public conjointement avec le P. Lopin & le P. de Montfaucon ſa traduction latine d'un volume in 4. d'Analectes Grecs avec des remarques. Cet Ouvrage fut publié en 1688.

Il a traduit la vie de St. Ciriaque, qui a pour Auteur Métafraſte, où il entre dans le détail des erreurs d'Origéne.

Il travailla enſuite avec le P. Martianai à revoir les Ouvrages de St. Jérôme; & le premier volume fut publié ſous l'un & l'autre nom.

Lorsqu'on eut formé le deſſein dans la Congrégation de Saint Maur d'établir un cours de Langue Gréque & Hébraïque en chaque Province, pour former des Religieux habiles qui puſſent doner dans la ſuite de nouvelles éditions des Péres Grecs, on en inſtitua d'abord à Bo-

ne-Nouvelle de Rouen ; & le *Pére Pouget* fut destiné pour enseigner ces langues aux jeunes Religieux. Dom Pierre Guarin fut un de ses premiers éléves, & il profita si bien sous cet habile maitre, que deux ans après il lui succéda & remplit avec réputation la chaire qu'il ocupoit.

Dom *Pouget* ne fut que deux ans dans cet exercice ; sa modestie lui avoit toujours fait fuir ce qui pouvoit contribuer à son honeur & à sa gloire. Pendant qu'il enseignoit il dressa des Tables Hébraïques d'une métode très facile, & qui peuvent beaucoup contribuer à lever les dificultez que trouvent ceux qui comencent à lire & à aprendre l'Hébreu. Elles ont pour titre, *Institutiones Linguæ Hebraicæ :* elles n'ont pas été imprimées ; mais il s'en est répandu grand nombre de copies.

En 1705. il se retira dans l'Abaye de Notre-Dame de Soreze, où il mourut le quatorziéme d'Octobre de l'an 1709. âgé de cinquante neuf ans.

QUATREMAIRES.

Dom ROBERT QUATREMAIRES de Courseraux au Dioceze de Seez en Normandie vint au monde en 1611. Il prit l'habit de St. Benoît dans l'Abaye de la Sainte Trinité de Vendôme en l'an 1629. & prononça solennellement ses vœux le 7. d'Avril de l'an 1630. Animé d'un vrai zéle pour la gloire & pour l'intérêt de son Ordre, toutes ses vues se bornérent à en apuyer les prétentions qui lui parurent légitimes & bien fondées ; c'est dans cet esprit qu'il crut devoir entrer dans la contestation qui partageoit alors plu-

plusieurs Ecrivains sur l'Auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Crist.

Le P. Fronteau Chanoine Régulier avoit publié un écrit fort vif & fort animé, où il prétendoit démontrer que Tomas-à-Kempis de son Ordre étoit le véritable Auteur de cet admirable livre : le P. *Quatremaires* lui répliqua & lui fit voir par des preuves décisives & convaincantes qu'on ne pouvoit sans injustice en ravir la gloire à Gersen ou Gessen Abé de Verceil de l'Ordre de Saint Benoît ; cet Ouvrage fut publié en 1649. & a pour titre, *Joannes Gersen Vercellensis Ordinis Sancti Benedicti Abbas librorum de Imitatione Christi, contra Tomam a Kempis vindicatum Joannis Frontæi Canonici Regularis Ordinis S. Augustini Author assertus.* Le P. Fronteau ayant entrepris de réfuter cet écrit, le P. *Quatremaires* publia l'anée suivante une nouvelle dissertation à qui il dona pour titre, *Joannes Gersen iterum assertus contra refutationem Joannis Fronteau.* Ces deux livres furent dédiez à Mr. de Molé Premier-Président du Parlement de Paris & depuis Garde des Sceaux de France, & imprimez chez Jean Billaine : le P. *Quatremaires* étoit alors Religieux de l'Abaye de St. Wandrille.

Le P. Fronteau ne fut pas le seul qui prévenu en faveur du droit de Tomas-à-Kempis publia des écrits pour sa défense ; & le P. *Quatremaires* fut pareillement soutenu de plusieurs Ecrivains qui s'efforcérent d'assurer à Gersen le privilége d'être l'Auteur d'un livre que la seule critique peut lui contester.

On peut raporter les comencemens de cette contestation à l'an 1617. qu'Héribert Rosweide

Religieux de la Compagnie de Jésus publia la défense de Tomas-à-Kempis pour l'Imitation de J. C. Constantin Cayetan Abé de St. Baronte fit voir le foible des raisons de cet Auteur, dans un écrit qu'il publia l'anée suivante intitulé, *Traité apologétique pour Jean Gersen Auteur de l'Imitation de J. C. avec une réponse à Rosweide:* ce Traité fut rimprimé à Rome en 1644. L'Abé Cayetan fut soutenu par le P. François Walgrave Bénédictin Anglois qui publia en 1650. une réponse à la dissertation du P. Fronteau. Dès l'an 1638. il avoit fait imprimer à Paris l'Imitation de J. C. sous le nom de Jean de Gersen Abé de Verceil avec des notes apologétiques sur le titre & sur le texte de ce livre. Le jugement de Tomas Carre Prêtre Anglois ne fut pas favorable aux Bénédictins, & il se déclara en faveur des Chanoines Réguliers contre le P. Walgrave, par un Traité latin imprimé à Paris en 1652. où il prétend démontrer que Tomas-à-Kempis est Auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Crist. Mr. Naudé fut encore moins favorable aux Bénédictins; le Public est instruit de leurs démêlez, & un lecteur éclairé entrevoira aisément dans les écrits de cet Auteur contre ces Péres, certains traits d'animosité qui excédent les bornes de la modération crétienne qui doit être come l'ame des contestations littéraires. Mr. Simon si facile à décider les diférends selon son inclination ou ses préjugez, a doné dans ses Lettres choisies un extrait des Factums de cet Auteur contre les Bénédictins. Le P. de Boissi Chanoine Régulier crut terminer ce diférend d'une maniére démonstrative dans un Ouvrage qu'il publia, dont voici

voici le titre, *La contestation touchant l'Auteur de l'Imitation de J. C. rendue manifeste par l'oposition de toutes les preuves proposées par les Bénédictins & les Chanoines Réguliers ; avec les preuves justificatives du droit de Tomas-a-Kempis.* Cet écrit fut imprimé à Paris en 1653. La magnificence de ce titre n'alarma pas Mr. de Launoi qui renversa bientot ces preuves si manifestes dans ses remarques somaires sur la contestation de l'Auteur de l'Imitation de J. C. il faloit que Mr. de Launoi fût bien sensiblement convaincu du droit des Bénédictins, pour soutenir leurs intérêts avec tant de vivacité, lui qui entêté de ses préjugez avoit mis en œuvre toute son érudition pour doner ateinte à leurs priviléges les plus incontestables. Les Chanoines Réguliers plusieurs anées après surprirent un arêt du Parlement qui leur fut favorable, & qui leur permettoit de publier l'Imitation de J. C. sous le nom de Tomas-à-Kempis : les Bénédictins qui n'avoient pu encore faire venir de Rome les piéces justificatives du droit de Gersen furent alarmez de cette décision de la Cour. Ces monumens autentiques arivez enfin à Paris, on indiqua une conférence au Palais de Mr. l'Archevêque, où le droit des parties fut discuté avec l'examen le plus sévére : les plus habiles Homes de France dans la conaissance des anciens manuscrits, Mrs. du Cange, Baluze, Cotelier, de Launoi, le P. le Cointe & plusieurs autres se trouvérent à cette conférence ; ils atestérent que les manuscrits ne portoient nulement le caractére de falsification, come les Chanoines Réguliers l'avoient témérairement imputé aux Bénédictins, & décidérent que ces ma-

 nus-

nuſcrits étant inſcrits ſous le nom de Jean Gerſen Abé de l'Ordre de St. Benoît, il étoit évident qu'il eſt Auteur du livre de l'Imitation : on dreſſa un acte de leur déciſion & de tout ce qui s'étoit paſſé à cette conférence, & il fut permis aux Bénédictins de publier cet Ouvrage ſous le nom de Jean Gerſen. C'eſt ainſi que s'eſt terminée cette conteſtation.

En 1657. Mr. de Launoi ayant prétendu démontrer la fauſſeté du privilége qu'a l'Abaye de St. Germain-des-Prez d'être immédiatement ſoumiſe au ſaint Siége, & de jouir d'autres droits atachez à un pareil privilége, *D. Robert Quatremaires* publia en 1658. une ample diſſertation ſous ce titre, *Privilegium Sangermanenſe propugnatum contra Joannis Launoii inquiſitionem*, en un volume in 8. Mr. de Launoi & Mr. du Hamel Chancelier de l'Egliſe de Bayeux ayant réfuté cet Ouvrage, le *P. Quatremaires* publia un nouvel écrit in 4. ſous ce titre, *V. V. C. C. Joannes Launoii Doctoris Pariſienſis & Joannis Baptiſtæ Hamelii Eccleſiæ Bajocenſis Cancellarii paradoxa Domnus Quatremaires recenſebat :* cet écrit a été imprimé chez Louis Billaine.

Le P. le Long de l'Oratoire dans ſa Biblioteque hiſtorique de France remarque qu'il a été traduit en françois par Mr. Bulteau ; cette traduction fut publiée en 1668. cependant il ſeroit aiſé de s'y méprendre, car le livre eſt inſcrit ſous le nom du *P. Quatremaires*, & il n'obſerve point dans la préface que c'eſt une traduction, & que Mr. Bulteau en eſt l'Auteur. Ce livre eſt remarquable en ce qu'il eſt diviſé en trois parties, & qu'il y a autant de dédicaces à Mr. le Duc de Verneuil Abé de St. Germain-des-Prez ;

Prez; dans la premiére partie *D. Quatremaires* établit le droit qu'a l'Abaye sur tout le fauxbourg de St. Germain; dans la 2. quelle a été la derniére anée, le dernier mois, & le dernier jour du regne & de la vie de saint Louis Roi de France, parceque Mr. de Launoi s'étoit inscrit en faux contre une charte de ce saint Roi, où il établit d'une maniére incontestable le privilége de saint Germain; & enfin dans la 3. il réfute Mr. de Launoi & Mr. du Hamel qui par leur critique avoient prétendu doner ateinte à ce droit Episcopal.

On n'est point surpris que Mr. de Launoi ait ataqué un privilége aussi bien établi, quand on fait réflexion à la sévérité de sa critique, qui n'observoit aucun ménagement, qui révoquoit en doute les faits les plus constans, donoit ateinte aux priviléges les plus autentiques, & détrônoit les Saints de la possession du culte le plus ancien: mais on ne se persuaderoit pas facilement, (si son écrit n'en étoit une preuve convaincante) que Mr. du Hamel si célébre par son esprit & par sa science, & qui s'est fait un devoir de n'écrire jamais sur des matiéres contentieuses, eût contraint cette seule fois ce naturel pacifique qui fesoit son caractére.

En 1659. *D. Robert Quatremaires* publia une semblable dissertation pour autoriser de semblables droits de l'Abaye de Saint Médard de Soissons: dans cet Ouvrage il réfute fort solidement deux critiques très redoutables, Mr. Blondel & Mr. de Launoi dont le premier étoit Hérétique & le second passoit

pour catolique, come le disoit malignement le P. *Quatremaires*. Ce livre a été dédié à Mr. le Cardinal de Richelieu qui étoit alors Abé de St. Médard de Soissons, & a été imprimé aux frais de Denis Bechet & de Louis Billaine. Le P. *Quatremaires* défend le privilége de Saint Médard, 1. par la voye de prescription fondée sur le droit comun & consacrée par les Loix les plus inviolables, & sur les Décrets des Souverains Pontifes qui ordonent de ne doner ateinte à aucun privilége, quand on peut prouver une possession de plus de 100. ans: on jouit tranquilement de ce privilége dans l'Abaye de Saint Médard depuis plus d'onze cens ans: le P. *Quatremaires* le défend en second lieu par l'acte même daté de l'an 513. ce titre originaire & primordial lui done lieu de faire les raisonemens les plus solides sur la validité de ce privilége.

En 1663. il publia une nouvelle dissertation, où il prétend démontrer qu'il ne s'est jamais tenu de Concile à Reims pour terminer le diférend qu'avoit Godefroi Evêque d'Amiens avec les Religieux de St. Valeri dont il étoit Abé; *Concilii Rhemensis quod in causâ Godefridi Ambianensis Episcopi celebratum fertur, falsitas demonstrata*; imprimée chez Louis Billaine. Ces livres du P. *Quatremaires* sont in 8.

Il publia le 28. de Janvier de la même anée une prose carée sur la mort de la Reine Anne d'Autriche.

On lui atribue encore le livre qui a pour titre, *La défense de la Prédestination & de la Grace*,

Grace, en deux volumes, dont le premier contient les écrits de plusieurs Auteurs du IX. siécle sur la Grace & la Prédestination; & le second une histoire de la controverse de Gotescal en abrégé, & une dissertation plus étendue sur ce sujet, & une réfutation de la fable de l'Hérésie Prédestinatienne du Pére Sirmond avec les Oeuvres de Remi d'Ausserre. Ce livre fut publié en 1650. sous le nom de Gilbert Mauguin Président en la Cour des Monoyes.

Le P. *Quatremaires* a deplus publié une requête présentée au Clergé pour la fête de Saint Michel, & le pélerinage du mont Saint Michel: ces deux écrits sont en françois.

Il parait par ces Ouvrages que le P. *Quatremaires* avoit beaucoup d'érudition, qu'il étoit bon critique, qu'il avoit beaucoup lu, & qu'il savoit mettre à profit ses lectures. S'il m'est néanmoins libre de dire ce que je pense de son stile, il me parait qu'il n'est pas assez naturel, & que l'aplication qu'il fait de l'Ecriture Sainte & des Poétes pouroit être moins forcée & plus juste. Il termine ainsi sa dissertation sur l'Auteur de l'Imitation de J. C. *Ubi sunt qui te subsannabant Gersen? Ubi qui te accusabant? Nemo te condemnavit? Nemo. Numquid manuscripti Thomæ? Nemo. Numquid conformitas orationis aut Teutonismi? Nemo. Numquid Autores exotici aut omni fide digni? Nemo. Numquid editiones? Nemo. At tu forsan testimonium dicis de te ipso? At si testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum verum est, quia solus non sum. Quis ergo unà? Ratio & veritas.*

cui

cui si concedere nolis,
Plurima Scriptorum veniet manus, auxilio quæ
Sit mihi; nam multò plures sumus, ac veluti te
Judæi, cogemus in hanc concedere turbam.

Il se met ensuite à la place de J. C. & prononce l'absolution de Gersen en cette sorte: *Nec ego te ab æquissimo judice, cujus ad tribunal stas, condemnandum arbitror: utere sorte tuâ: bibe aquam de cisternâ: atque uti, ne tibi soli laborasse videaris, sed & omnibus qui inquirunt veritatem, deriventur fontes tui, foras, & in plateis aquas tuas divide.* Ces traits donent une assez grande idée de la facilité qu'avoit le P. *Quatremaires* d'aproprier l'Ecriture Sainte à son usage; mais cette facilité étoit réglée sur l'ancien gout qui consistoit en des équivoques, en des jeux de mots, en des pointes forcées, & dans une perpétuelle aplication de l'Ecriture Sainte, des anciens Auteurs, & des poétes, que souvent la raison n'amenoit pas au sujet; & peut-être n'auroit-on jamais pu prévoir que l'exemple de la Femme prise en adultére pût avoir son aplication au diférend qu'ont les Bénédictins & les Chanoines Réguliers touchant l'Auteur de l'Imitation de J. C. Pour doner encore une idée plus juste du stile du P. *Quatremaires*, je ne puis me dispenser de raporter les paroles par lesquelles il comence l'article 8. de la premiére partie de cette dissertation: il apelle Mr. Naudé le Médecin des défenseurs de Tomas-a-Kempis, & il parle ainsi en s'adressant au P. Fronteau. *Habes Medi-*

cum

cum? Habeo & ego: non quidem qui Rheubarbari dilutione ventris purulentias eliciet, sed qui calamo verè nobis aromatico, id est, providentissimo narrationis medicamine circumfusa Thomæ testimonia velut inutilia veritati onera exsupparabit, obvolutum enim conticinio nihil, *& jacentem medio lethes alveo* neminem *nihil mirum; nemo mirabitur (quanquam & illum* nihil *qui nobis objicitur nihil habere de nihilo videbimus verâ substantiæ certitudine celebratum) sed quod gravius ex domestico ferat Thomas testimonio incommodum, quàm ex alieno noster silentio: id verò non mirum, sed stupor est & interim veritatis ab erroris enigmate cathartica discretio.* Pourquoi s'exprimer en ces termes quand il est si aisé de parler naturellement? La vérité perdelle quelque chose de ses droits, lorsqu'on employe un stile uni, coulant, naturel, & intelligible? Certainement quoique les raisonemens soyent les mêmes & qu'il paraisse plus d'érudition dans les écrits du P. *Quatremaires*, on se livre néanmoins bien plus au plaisir que produit la lecture des écrits que le P. Mabillon & le P. Delfau ont composez sur ce sujet, parceque la latinité est plus naturelle, & qu'ils exposent leurs raisons d'une maniére plus insinuante. Aureste ceux qui ont conu le P. *Quatremaires* avouent qu'il avoit beaucoup d'esprit, & que sa conversation étoit très agréable: le célébre P. Sirmond loue même le talent qu'il avoit pour écrire des lettres; *Litteris tuis*, dit-il, *propter elegantiam aliisque nominibus mirificè sum delectatus.* D'ailleurs rien n'échapoit à ses recherches, & il réparoit par la force du raisonement ce qui lui manquoit du côté du stile, qui peut-

peut-être n'avoit ce défaut d'être un peu embarassé, que parcequ'étant autant rempli qu'il l'étoit de la lecture des Auteurs, il vouloit faire paraitre trop d'esprit & d'érudition.

Le P. *Quatremaires* étoit en comerce de lettres avec les plus savans Homes du Royaume, qui estimoient son mérite & sa vertu. Il se retira dans l'Abaye de Ferriéres en Bourgogne, où il mourut le 7. jour de Juillet de l'an 1671. âgé de 59. ans.

Le P. Delfau & le P. Walgrave parlent avec éloge du P. *Quatremaires* dans les Ouvrages qu'ils ont publiez pour la défense de Gersen Auteur de l'Imitation de Jésus-Crist : on peut encore consulter Mr. du Pin au 17. siécle de sa Bibliotéque ecclésiastique dans l'article de Mr. de Launoi.

RAINSANT.

Dom FIRMIN RAINSANT a été un des premiers & des plus Saints Religieux de la Congrégation de Saint Maur : il naquit à Suippe Dioceze de Reims en Champagne en l'an 1596. & fut premiérement Religieux de saint Vannes, où il fit professiion le 2. jour d'Avril de l'an 1613. n'étant âgé que de dix sept ans ; dans la suite il entra dans la Congrégation de Saint Maur, où il s'est aquis une fort grande réputation, fondée sur la bonté de son esprit, la solidité de sa vertu, & la sévérité de sa pénitence. Son mérite l'éleva aux premiers emplois de la Congrégation, & il a été Prieur de l'Abaye de Saint Germain-des-Prez: en 1651. il fut nomé Visiteur de la Province de Bretagne, & fesant ses

ses visites dans le Monastére de St. Lehou-sur-Rance près Dinan, il mourut en odeur de sainteté le 8. jour de Novembre de la même anée.

Nous avons de lui un volume in 4. de méditations crétiennes pour tous les jours de l'anée dont on se sert comunément dans les Monastéres de la Congrégation: ces méditations sont remplies d'onction, elles sont à la portée de tout le monde, & ont été fort recherchées: il s'en est publié quatre éditions, la premiére en 1633. elle est in 12. dédiée au Cardinal de Richelieu, Archevêque de Lion; la 2. a été publiée en 1658. & la 3. en 1679. par les soins de Mr. Bulteau qui en a réformé le stile; & la 4. en 1698. Le livre a été dédié à Henri de Bourbon Duc de Verneuil, Evêque de Metz & Abé de Saint Germain-des-Prez & de Fécamp; & imprimé chez Louis Billaine.

En 1630. il adressa une lettre à Mgr. le Duc François de Loraine Evêque & Comte de Verdun, Prince du St. Empire, au sujet des diférends mus entre les Religieux Bénédictins de la Congrégation de St. Vanne, & de S. Hidulfe.

Il est fait mention du *P. Rainsant* dans la table des Auteurs Ecclésiastiques.

RIVET.

J'insére le P. RIVET parmi les Auteurs de la Congrégation de St. Maur, parceque j'ai vu la Bibliotéque Universelle des Auteurs François, qu'il prépare, anoncée dans le journal des Savans. Ouvrage, ajoutent les Journalistes, qui sera beaucoup plus ample que celui de la Croix du Maine: ils ont aparemment

ment voulu dire que *D. Rivet* à déterré grand nombre d'Auteurs anciens qui avoient échapé aux recherches de cet Ecrivain; car il ne seroit pas fort surprenant que la Bibliotéque du Bénédictin fût plus ample que celle d'un Auteur, depuis la mort duquel on a imprimé plus d'Ouvrages qu'on n'en avoit composé avant lui. Les Journalistes observent encore que *D. Rivet* a profité de l'ample collection que le feu P. Meri Bénédictin avoit faite des Auteurs du Berri. Foible secours pour un aussi vaste dessein, qu'il est plus dificile de concevoir que de remplir. Dans les premiers momens où un Auteur forme un dessein de cette nature, rien ne lui coute, & sa propre complaisance lui aplanit tous les obstacles: mais apeine s'est-il apliqué au travail, qu'il comence de sentir la dificulté de son entreprise. Combien d'Ouvrages qui n'ont ainsi subsisté que dans l'imagination de leurs Auteurs? Aureste je n'ai garde de comprendre *D. Rivet* dans cette réflexion; je sais que c'est un Auteur laborieux, exact & judicieux critique, & qu'on peut compter sur ses recherches: je prétens seulement dire qu'il est presque impossible qu'un seul Home done à un pareil Ouvrage la perfection qui lui est nécessaire. On sera pleinement persuadé de ce que je dis, si l'on veut bien faire quelque atention aux devoirs d'un Bibliotécaire, puisqu'il est nécessaire qu'il nous instruise du lieu de la naissance des Auteurs, qu'il en fixe l'anée le plus exactement qu'il lui sera possible, qu'il distingue en Critique habile ses Ouvrages véritables d'avec ceux qu'on lui a faussement atri-

atribuez, & qu'il redouble, pour ainsi dire, le plaisir du Lecteur en éclaircissant ce qui regarde les contestations qu'ils ont eues à l'ocasion de leurs Ouvrages, qu'il marque les diférentes éditions, & qu'il porte un jugement fixe & certain sur le prix & la bonté de chaque livre. Or quel est l'Home qui puisse ainsi parler de ce grand nombre d'Ouvrages qui ont inondé la France, surtout depuis un siécle? *D. Rivet* aura sans doute recours aux Auteurs qui en ont parlé avant lui: garents trop infidéles pour fonder sur leur jugement la conaissance des livres, guides peu surs pour lui frayer une cariére qu'il devroit découvrir par lui même. D. Liron avoit formé un semblable dessein: a-t-il rempli ce qu'il avoit promis? Il a seulement publié la Biblioteque des Auteurs du Pays Chartrain; Ouvrage assez mal ordoné, come je l'ai remarqué dans son article. Ne seroit-il pas plus à propos de se borner à la Biblioteque particuliére d'une Province; &, ce travail fini, en reprendre une autre? Les idées d'un Auteur etant alors moins étendues, il doneroit son Ouvrage plus régulier, & s'aquéreroit une plus juste réputation que par le vide d'une multitude de volumes. Mr. l'Abé Papillon a préparé la Biblioteque des Auteurs de Bourgogne. Mr. du Honley celle des Auteurs de Normandie. Mr. de Veze celle des Auteurs du Languedoc. Et un autre Ecrivain celle des Auteurs du Dioceze de Blois. Ainsi il y a lieu d'espérer que chaque Province aura son Bibliotécaire.

D. Rivet est né à Conflans dans le Dioceze de Poitiers; & a fait profession en l'Abaye de Mar-

Marmoutier le 27. Mai 1705. âgé de 22. ans.

ROSE.

Dom FRANÇOIS ROSE né à Breteuil Dioceze d'Evreux en Normandie en 1648. fit profession à Lire le 2. d'Aout de l'an 1668. âgé de 20. ans.

En 1696. il fit imprimer à Paris un livre in 8. qui a pour titre, *Le nouveau Sistême par pensées sur l'ordre de la Nature.* Il avoit composé dans le même gout le Sistême de la Grace, & le Sistême de la Gloire; mais ces deux Traitez n'ont pas vu le jour.

Il publia en 1702. un écrit où il prétend démontrer que les Convers de la Congrégation de Saint Maur ne sont pas Religieux. Je ne puis me dispenser de remarquer que le P. Mabillon dans sa préface du VI siécle Bénédictin est d'un sentiment contraire; le Parlement de Paris semble avoir doné ateinte à la décision de ce célébre Bénédictin en déclarant nuls les vœux de l'Abé Vesnier anciennement Religieux de la Congrégation. Il n'est pas aussi facile de décider cette question qu'on pouroit se le persuader; car si l'on prétend que pour être véritablement Religieux, il est nécessaire qu'il soit fait une expresse mention dans la régle qu'on professe, de l'état par lequel les vœux nous engagent, il est hors de toute contestation que ces Convers de la Congrégation de St. Maur ne sont pas Religieux, puisque c'est faire violence aux termes de la Régle de St. Benoît, que d'y trou-

trouver l'établiſſement des Convers qui n'ont été inſtituez que dans l'onziéme ſiécle : ces termes , *Converſus ad profeſſionem venerit* , que quelques uns expliquent à leur avantage , s'entendent ſeulement de ceux qui abandonant le monde ſe convertiſſoient à Dieu , & embraſſoient la vie Religieuſe. L'exemple de ce pauvre Got devenu ſi célébre par le miracle que St. Benoît fit en ſa faveur , ne ſert pas plus à autoriſer l'inſtitut des Convers , puiſqu'il eſt conſtant que St. Benoît admettoit indiféremment toutes ſortes de Perſones à l'état Religieux , & qu'il les employoit ſelon la portée de leur eſprit. Mais ſi l'on veut que dans la ſuite les Supérieurs ayant vu l'utilité qu'on pouvoit retirer dans les Monaſtéres de cette façon de Religieux , ayent pu faire un pareil établiſſement ſans s'écarter de l'eſprit de la Régle de St. Benoît ; il ſera facile de convenir dans cette ſupoſition que les Convers de la Congrégation de St. Maur peuvent être cenſez du corps de la Religion. De quelque maniére qu'on l'interpréte , il eſt toujours certain qu'ayant prononcé leurs vœux à la face des Autels dans un âge où leur Raiſon étoit aſſez éclairée pour faire un choix de cette importance , ils ſont liez à Dieu de telle ſorte qu'ils doivent garder juſqu'au dernier ſoupir de leur vie la promeſſe qu'ils lui ont faite d'une maniére ſi ſolennelle.

Nous avons encore du *P. Roſé* quelques tragédies crétiennes. Il termina ſes jours le 28. d'Octobre 1703. dans l'Abaye de St. Vincent de Laon.

ROUS-

ROUSSEL.

Dom GUILLAUME ROUSSEL de Conches petite ville de Normandie au Dioceze d'Evreux, peut être avec justice regardé come un des plus beaux esprits de la Congrégation de Saint Maur: il s'y consacra à Dieu par les vœux solennels le 23. de Septembre de l'an 1680. dans l'Abaye de Notre-Dame de Lire, âgé de 21. ans; & il s'y est distingué par son esprit, sa science, & une multitude de talens qui auroient pu former en lui un des premiers orateurs du siécle, s'il eût voulu soutenir la cariére glorieuse de la prédication, où il étoit entré d'abord; mais il préféra dans la suite le repos d'une vie privée, & il se retira à Reims, où il s'apliqua à traduire en notre langue les Lettres de St. Jérôme. Nous en avons trois volumes in 8. les deux premiers qui contiennent les lettres spirituelles & morales du Saint, ont été publiées en l'an 1703. & le 3. ses lettres critiques sur l'Ecriture Sainte en 1707: il en a obmis quelques unes de ces derniéres, qui étant trop chargées de Grec, ne peuvent que très dificilement s'acomoder au gout & au génie de notre langue; les deux premiers volumes contiennent 80. lettres, & le troisiéme 39. il a marqué autant qu'il a pu l'anée où elles ont été écrites, & il les a enrichies de notes & d'éclaircissemens sur les endroits les plus dificiles: il a mis à la fin du 3. tome des maximes morales tirées des autres Ouvrages de St. Jérôme: la préface des deux premiers volumes est fort élégante, & les lettres sont traduites avec beaucoup de fidélité

&

& d'exactitude, & une grande pureté de stile. Ce livre a été imprimé chez Louis Roulland.

Entre les beaux esprits qui après la mort du P. Mabillon ont consacré leur plume à sa louange, le *P. Roussel* est un de ceux qui s'y sont le plus distinguez; nous avons à ce sujet une prose carée de sa composition qui a mérité l'estime des Conaisseurs.

Il préparoit encore une Bibliotéque des Historiens de France par ordre des siécles sur le modéle de la Bibliotéque Ecclésiastique de Mr. du Pin; mais sa mort en a privé le Public: il a terminé ses jours dans le Monastére de Notre-Dame d'Argenteuil le 5. jour du mois d'Octobre de l'an 1717. âgé de 59. ans.

RUE. (de la)

Dom CHARLES DE LA RUE né à Corbie Dioceze d'Amiens a fait profession en l'Abaye de St. Faron de Meaux le 5. jour du mois de Novembre de l'an 1703.

Il a entrepris de revoir les Oeuvres d'Origéne * sur les anciens manuscrits: cet Ouvrage s'imprime.

* Origéne Prêtre d'Alexandrie naquit en cette ville vers l'an 185. & mourut l'an 252. Genebrard publia ses Ouvrages à Paris en 1574. en deux volumes in folio. J. Tarin en publia quelques uns en 1618. en un vol. in 4. Michel Ghisleri publia ses comentaires sur Jérémie avec huit Homélies sur le même Proféte en 1623. Guillaume Spencer fit imprimer en Grec & en Latin en 1658. son Ouvrage contre Celse,

On a parlé fort diverſement de cet ancien Auteur; il y en a qui ont fait de ſavantes apologies de ſa perſone & de ſa doctrine ; d'autres l'ont mis au nombre des Hérétiques; St. Jérôme eſt un de ceux qui l'a le moins ménagé; St. Atanaſe a prétendu le juſtifier ; mais rien n'eſt plus judicieux que la remarque que fait Mr. Godeau au premier tome de ſon hiſtoire ; qu'il faut ſéparer la perſone d'Origéne de ſes erreurs, l'une pouvant être très innocente, tandis que les autres méritent la cenſure.

Come je n'ai point vu l'Ouvrage que prépare le *P. de la Rue*, je ne puis ſatisfaire à l'empreſſement du Public, qui deſireroit qu'on lui donât une idée générale de ce que contient la préface.

RUINART.

Dom TIERRI RUINART prit naiſſance à Reims le 10. jour de Juin de l'an 1657. il fut admis au Noviciat de la même ville le 18. jour d'Octobre de l'an 1674. & fit profeſſion le 19. du même mois de l'an 1675. dans l'Abaye de St. Faron de Meaux, où avoit été transféré le Noviciat: il étudia en Filoſofie & en Téologie dans l'Abaye de St. Pierre de Corbie. Le progrès qu'il fit dans les études ne put être inconu des premiers Supérieurs, qui déférérent ſans peine

ſe. Mr. Huet Evêque d'Avranches publia ſes Ouvrages avec la traduction latine, ils ont été imprimez à Rouen en 1668. & à Londres en 1674. Jean Rodolfe Wetſtein publia quelques Traitez d'Origéne en 1674. Nous avons encore l'édition de Bâle en 1620. en deux volumes.

peine à la demande que leur en fit le P. Mabillon pour le former aux Sciences, & afin qu'il pût l'aider dans la suite dans les travaux qu'il avoit entrepris pour l'utilité de l'Eglise & pour la gloire de son Ordre: il vint à Paris en 1682. & il éprouva plus que Persone combien une atentive docilité aux leçons & aux avis d'un maitre éclairé peut aplanir la chemin aux belles conaissances, quand d'ailleurs on a reçu de la nature un esprit propre à les cultiver. Le P. Mabillon ne négligea rien de tout ce qui pouvoit l'éclairer & l'instruire, & le *P. Ruinart* le dédomagea de ses peines & de ses soins par son atention & son assiduité; formé par un maitre aussi habile, il fit en peu de tems de grands progrès dans les Sciences.

Dès l'an 1689. n'étant âgé que de 34. ans, il publia en un gros volume in 4. un Ouvrage considérable qui a pour titre, *Acta sincera & selecta Martyrum.* Ce sont des titres originaux & des Actes autentiques du martire de ces premiers Crétiens, que Dieu animoit de son esprit & qui soufrirent pour la gloire de son nom des tourmens incroyables durant la persécution des Empereurs Payens dans les quatre premiers siécles de l'Eglise; c'est un recueil de ce que nous avons de plus pur, de plus précieux, & de plus respectable dans notre Religion après les Saintes Ecritures. Ces Actes pour le choix & le bon gout de l'antiquité qui y regne, ont été fort estimez des Conaisseurs & citez avec de grands éloges par nos Auteurs les plus célébres: le *P. Ruinart* y a joint ses remarques & une préface fort savante, où il réfute d'une maniére fort solide le Traité de Mr. Dodwel Anglois,

de Paucitate Martyrum, imprimé à Oxfort en 1682. Mr. Drouet de Maupertuis a jugé ces Actes d'une telle importance, qu'il a cru devoir employer son élégante plume pour les traduire en notre langue; ce sont deux volumes in 8. imprimez en 1708. Le *P. Ruinart* se disposoit de publier une nouvelle édition de cet Ouvrage, mais la mort l'a prévenu dans ce glorieux dessein: elle a été publiée en Holande en 1713. en un volume in folio beaucoup plus ample que la premiére. On prétend que le *P. Ruinart* a été aidé dans ce travail * de D. Placide Porcheron.

En 1674. le *P. Ruinart* publia une histoire de la persécution des Vandales composée en latin par Victor Evêque de Vite ** en Afrique avec des notes & des remarques très sensées: il y a joint quatre monumens remarquables de l'Eglise d'Afrique, savoir, 1. le martire des sept Moines qui soufrirent à Cartage sous Hunneric; 2. une Homélie qui contient l'éloge de St. Ciprien; 3. une Cronique abrégée qui s'étend jusqu'à la fin du 5. siécle; 4. une Notice de l'Eglise d'Afrique: l'Homélie & la Cronique ont été publiées pour la premiére fois; à l'égard des deux autres, il y a fait des changemens si considérables par le secours des manuscrits, qu'elles peuvent passer pour nouvelles; & come cette histoire de Victor de Vite étoit im-

par-

* Mêl. d'hist. & de littér. t. 1. p. 71.

** Le P. Chiflet Jésuite publia en 1664. cet Ouvrage de Victor de Vite: & le P. Labbe l'avoit inséré avant lui dans sa Bibliotéque des Péres, sous le nom de Victor d'Utique.

parfaite, il a fupléé par un comentaire historique à ce qu'il y avoit de défectueux. Ce livre eft un in 8. dédié au Cardinal de Furftemberg Abé de St. Germain-des-Prez, & imprimé chez Téodore Muguet.

En 1699. le *P. Ruinart* dona en un volume in folio une nouvelle édition des Ouvrages de St. Grégoire de Tours, * qu'il dédia à Mr. de Harlai Premier-Préfident au Parlement de Paris; *Sancti Georgii Florentii Gregorii Epifcopi Turonenfis opera omnia; nec non Fredegarii Scholaftici, Epitome & Chronicum, cum fuis continuatoribus & aliis antiquis monumentis.*

La préface qui précéde ce volume eft divifée en cinq parties; dans la premiére le *P. Ruinart* fait voir combien les Ouvrages de St. Grégoire peuvent fervir à illuftrer l'hiftoire de France par l'atention que le Saint a eue d'entrer dans le détail de tout ce qui peut nous porter à la conaiffance de la fituation, des mœurs, de la Religion, des loix, & des coutumes qui étoient en vigueur parmi le Peuple François dans ces premiers tems, la difcipline de l'Eglife de France, les élections des Evêques, leur ordination & celle des autres Clercs, la maniére de célébrer l'Ofice divin, l'obligation où l'on étoit de le réciter en particulier, la Liturgie, les cérémonies, la forme des Temples, les immunitez des Eglifes, les anciennes coutumes, la maniére dont on adminiftroit les Sacremens, & tout ce qui concerne les miracles fort fréquens du tems de Saint Grégoire: d'où le *P.*

 Rui-

* St. Gregoire fut ordoné Evêque de Tours en 374. & mourut en 396.

Ruinart prend ocasion de discuter s'il est vrai qu'il ait été si facile à les admettre sans discernement. La 2. partie de cette préface contient le catalogue des Ouvrages du Saint ; l'éditeur examine en quel tems ils ont été écrits, quel ordre il y a observé, quels sont ses véritables Ouvrages, & ceux qui lui ont été atribuez. Dans la 3. il réfute le P. le Cointe de l'Oratoire qui a prétendu démontrer que St. Grégoire de Tours n'est pas l'Auteur de tout ce qui est contenu dans les dix livres de son histoire. Dans la 4. partie le *P. Ruinart* explique le dessein de cette nouvelle édition, & entre dans le dénombrement des éditions précédentes. Dans la 5. il done des éclaircissemens sur tout ce qui regarde Frédégaire qui a continué l'histoire de de Saint Grégoire de Tours ; il examine quel a été son véritable nom, sa patrie, son âge & ses écrits. On voit après cette préface la vie du Saint recueillie de ses écrits par saint Odon Abé de Clugni.

En 1702. le *P. Ruinart* fit imprimer une Apologie de la mission de Saint Maur premier Disciple de Saint Benoît, en notre langue en un volume in 8. Le but du *P. Ruinart* dans cet Ouvrage est de faire voir que quelques Ecrivains dans ces derniers tems ont prétendu vainement s'oposer à la possession où l'on a été de regarder come un fait avéré que St. Maur Disciple de Saint Benoît n'étoit point diférent de l'Abé de Glanfeuil ; c'étoit l'opinion comune du IX. siécle, ce que notre Auteur prouve par le témoignage d'Amalarius, & d'Aldrevalde qui ont été suivis de tous les Auteurs qui en ont parlé après eux : cette tradition étoit tellement établie

en

en France que dans d'anciennes Litanies St. Maur a son rang immédiatement après Saint Benoît : on n'a rendu aucun culte à la mémoire de ce Saint en Italie, & on n'y a aucune conaissance du lieu de sa sépulture. La mission de Saint Maur en France est marquée dans un Breviaire du Mont-Cassin ancien de plus de 600. ans.

Le *P. Ruinart* fait voir ensuite que la vie de Saint Maur écrite par Fauste, & dont on conteste la vérité, ne peut être une piéce suposée; que c'est l'Abé Odon qui l'a publiée, & qui témoigne l'avoir trouvée dans un manuscrit ancien & déja usé: de toutes les preuves qu'employe le *P. Ruinart*, ce sont là celles qui m'ont paru pouvoir faire plus d'impression: si elles ne démontrent pas la vérité que le savant Bénédictin a prétendu établir d'une maniére qui la rende entiérement sensible à ceux qui sont préocupez en faveur de l'opinion contraire, on doit au moins convenir qu'elles vont bien au delà de la vraisemblance. *D. Ruinart* ne réfute pas avec moins de solidité Mr. Basnage qui a parlé de St. Maur d'une maniére à insinuer que ce Saint n'avoit jamais existé.

Il a joint à la fin de cet Ouvrage une dissertation touchant le martire de Saint Placide & de ses compagnons : il avoue avec cette ingénuité qui caractérise toujours un véritable historien que les Actes de ces Saints tels que nous les avons, ne méritent aucune créance; mais il fait fort bien voir qu'il ne s'ensuit pas que leur martire soit suposé. Cet Ouvrage a été dédié à Mr. le Cardinal de Noailles, & imprimé chez Pierre de Bats. *D. Ruinart* l'a traduit en Latin

& cette traduction a été imprimée à la fin du premier tome des Anales de St. Benoît.

En 1706. le *P. Ruinart* fit imprimer chez la veuve Muguet un livre in 8. qui a pour titre, *Ecclesia Parisiensis vindicata*; où il fait voir que le Testament de Vandemir & de sa femme Erkamberte qui ont fait de fort grands présens à l'Eglise de Paris, & que le P. Germon vouloit qu'on regardât come une piéce suposée, ne peut recevoir aucune ateinte. Le P. Germon se fondoit sur trois raisons pour contester l'autenticité de cet Acte; la premiére en ce que ce Testament est daté de la 17. anée de Tierri qui regnoit à la fin du VII. siécle, & qu'il est marqué qu'Autaire étoit alors Abé de St. Germain; or Autaire, dit le P. Germon, vivoit au milieu du VI. siécle sous le regne de Childebert: la 2. raison de suspicion contre la vérité de ce Testament consiste, en ce qu'il y est fait mention de la Basilique de Saint Vincent & de Saint Germain, & que l'Eglise de St. Germain-des-Prez n'a eu ce dernier nom que sous le regne de Pepin: en 3. lieu le P. Germon ne peut comprendre qu'un pareil Testament ait le caractére de validité qu'on veut lui doner, quand on fait atention qu'il y est parlé du Monastére de Saint Germain l'Auxerrois, qui est à présent une Eglise Collégiale, qui a été bâtie trois cens ans après la mort de Tierri.

Le P. Germon & le *P. Ruinart* ont pareillement recours à l'autorité des anciens Ecrivains, l'un pour établir ces faits, l'autre pour les détruire. Le Jésuite fonde sa premiére raison sur le témoignage du Moine Anonime interpolateur d'Aimoin, & le Bénédictin opose celui de

Gisle-

Gislemare Auteur de la vie de Saint Droctonée, qui assure qu'Autaire vivoit sous le Roi Tierri. En ce qui regarde l'Eglise de St. Germain, le P. Germon, qui prétend qu'elle n'a porté ce nom que sous le regne de Pepin, s'autorise de Grégoire de Tours, de Fortunat, de Frédégaire, & de quelques autres anciens Ecrivains qui donent toujours à cette Eglise le titre de Basilique de Saint Vincent ou de Sainte Croix, sans y ajouter celui de St. Germain; & le P. *Ruinart* prétend que l'autorité de l'Auteur anonime de la vie de Sainte Batilde & de St. Ouen dans la vie de Saint Eloi doit prévaloir à celle de ces Ecrivains: le *P. Ruinart* opose enfin au témoignage du Moine Hegaut, qui dit que l'Eglise de St. Germain-l'Auxerrois a été bâtie du tems du Roi Robert, celui du Moine Abbon beaucoup plus ancien qui parle de l'Eglise de St. Germain-le-Rond, *Germani Teretis*, qu'on croit être St. Germain-l'Auxerrois.

Je n'entre point dans le détail de quelques reproches que le *P. Ruinart* fait au P. Germon d'avoir dû respecter le P. Mabillon, & de s'être indiscrétement comis avec un Ecrivain de son autorité & de son mérite: la réponse du P. Germon parait satisfaire d'abord, puisque dans les disputes littéraires on a toujours moins d'égard à l'autorité qu'aux raisons, il est vrai; mais ne semble-t-il pas qu'on devroit se persuader auparavant que ces raisons ont un caractére d'évidence qui enléve le sufrage de toutes les Persones sensées & judicieuses, sans quoi il seroit indiscret d'essayer ses forces avec un Ecrivain en possession de l'estime publique; & c'est

en de pareilles circonstances qu'on doit faire usage du conseil que done Horace : *

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, & versate diu quid ferre recusent,
Quid valeant humeri:

L'autre reproche du *P. Ruinart* a encore plus de fondement, en ce que sur quelques prejugez généraux le P. Germon a prétendu doner ateinte à tout ce que nous avons d'anciens monumens.

Le *P. Ruinart* a encore eu une part considérable aux Actes des Saints & à quelques autres Ouvrages du P. Mabillon: il est probable que le P. Mabillon l'a éclairé de ses lumiéres dans ceux qu'il a donez au Public. Enfin rendant à son maitre le tribut d'une très juste & très légitime reconaissance, il a publié sa vie après sa mort; elle a été imprimée chez la veuve de François Muguet & Charles Robustel; il l'a dédiée à Milord Duc de Perth qui étoit un des principaux Seigneurs de la suite du Roi de la Grande Bretagne: c'est un in 12. publié en 1709.

En la même anée il a doné au Public une nouvelle édition du livre célébre, *De re diplomaticâ*, préparée par le P. Mabillon, & qui prévenu par la mort n'a pu la publier lui même. Le R. P. *Ruinart* l'a ornée d'une savante préface de sa composition, où il réfute fort solidement les objections de Mr. Hikés Anglois contre le livre de la Diplomatique, & afermit par des preuves nouvelles les régles que le P. Mabillon avoit établies pour discerner les piéces anciennes & véritables de celles qui sont plus ré-

* Art poétique.

récentes & supoſées. Il a ajouté à la fin de cet Ouvrage de nouveaux titres qui avoient échapé à la diligence du P. Mabillon.

Nous avons encore de lui la vie du Pape Urbain II. écrite en latin & publiée après ſa mort par D. Vincent Thuillier en un volume in 4. *D. Ruinart* y entre dans un grand détail de tout ce qui concerne ce St. Pape, dont il s'eſt déterminé à décrire la vie préférablement à celle des autres, parcequ'il étoit de l'Ordre de St. Benoît, & né dans le territoire de Reims, quoiqu'on ne ſache pas préciſément le lieu de ſa naiſſance. Il s'apeloit dans le monde Odon ou Oton, & il naquit vers l'an 1042 : élevé jeune dans l'Egliſe de Reims, il fut dans la ſuite Chanoine & Archidiacre de cette Egliſe : lié d'amitié avec le St. Inſtituteur de l'Ordre des Chartreux, il le prévint dans le choix de la vie Religieuſe, dont il fit profeſſion à Clugni en 1070. ou l'anée ſuivante, ſous la diſcipline de St. Hugues, qui en étoit pourlors Abé. Peu de tems après ſa profeſſion, il fut élevé à la dignité de Prieur : apelé par Grégoire VII. en Italie en 1078. il fut créé Evêque d'Oſtie en la même anée ; ce St. Pape le retint auprès de lui, & ſe ſervit de ſes Conſeils pour pacifier les troubles dont l'Egliſe étoit alors agitée par la faction de l'Empereur Henri, qui s'étant emparé d'une partie de la ville de Rome, avoit fait proclamer Pape Guibert ſous le nom de Clément III. l'an 1084, & s'étoit fait couroner par lui dans l'Egliſe de Latran. Odon fut envoyé Légat en Alemagne, où il aſſembla un Concile, dans lequel on

prononça Anatême contre Guibert & ses partisans. Après la mort de Grégoire VII. arivée en 1085. Odon de retour de sa Légation d'Alemagne, passa par Clugni & ariva à Rome au comencement de l'an 1086. où il fut nomé Pape par Didier Abé du Mont-Cassin, qui avoit refusé cette suprême dignité: cette élection néanmoins n'eut point de lieu, par l'oposition qu'y mit un des Cardinaux, prétendant qu'elle n'étoit pas canonique. Didier déférant enfin aux instances des Princes & des Evêques accepta le Souverain Pontificat, & fut couroné Pape sous le nom de Victor III. par le ministére d'Odon, qui fut enfin élevé à la premiére dignité de l'Eglise sous le nom d'Urbain II. six mois après la mort du Pape Victor arivée en 1087: le sufrage unanime des Peuples concourut avec celui des Cardinaux pour favoriser l'élection d'Odon. Je n'entreprendrai pas de décrire toutes les actions qui ont signalé son pontificat, je m'atacherai seulement à raporter les plus remarquables. Son premier soin fut d'envoyer des lettres circulaires dans toutes les parties du monde crétien pour afermir les Peuples dans l'obéissance qu'ils devoient au St. Siége; & il se concilia tellement les esprits par certain caractére de douceur qui animoit toutes ses actions, que ses ennemis même eurent de la vénération pour lui, ensorte que presque tous les partisans de Guibert étoient rentrez dans le sein de l'Eglise sur la fin de son pontificat. Peu de tems après sa promotion, il fut au Mont-Cassin, & il ala delà en Sicile. La Foi catolique prenoit tous

les

les jours de nouveaux acroissemens en Espagne, par le zéle crétien des Princes, qui ayant chassé les Maures reprenoient des Provinces entiéres dont ils avoient été autrefois les maitres: c'est pourquoi Urbain leur acorda de lever des décimes dans les pays ocupez autrefois par les Maures.

Le Pape étoit à Rome en 1088. où il passa l'hiver dans une tour privé des choses les plus nécessaires à la vie; l'Alemagne n'étoit pas moins agitée par les troubles que l'Italie, & l'Empereur Henri pensa perdre la vie & l'Empire, les Peuples Saxons s'étant révoltez contre lui, ils le dépouillérent de toute les marques de la Royauté, & il fut contraint de prendre la fuite, & de se retirer à Bamberg, où il passa la fête de Noel sans l'éclat convenable à la dignité Royale.

L'extrêmité où le Pape étoit réduit à Rome ne le rendoit pas moins sensible aux besoins de l'Eglise; il écrivit une lettre à son Légat en Alemagne, où il lui préscrivit les régles qu'il devoit observer pour recevoir à la pénitence ceux qui avoient encouru la peine de l'excomunication, évitant deux dangereuses extrêmitez, une trop grande facilité pouvant afoiblir la discipline, & une sévérité excessive irriter ceux qui souvent avoient péché plutot par légéreté & par foiblesse que par une véritable malice.

Urbain pour fortifier son parti & afoiblir celui des Schismatiques, maria la Comtesse Matilde avec Welfon Duc de Baviere. Il n'eut pas moins d'ardeur pour recouvrer la ville de Tarracone, afin d'en faire un rempart

contre l'entreprise des Sarasins, & pour y rétablir le Siége Episcopal. En 1089. il leva l'excomunication fulminée contre l'Empereur Alexis Comnéne, qui l'anée précédente avoit invité le Pape d'assembler un Concile pour terminer le diférend qu'avoient les Grecs & les Latins sur les rits de leurs Eglises. Urbain fit un voyage en Italie acompagné de St. Bruno, & il revint à Rome sur la fin de la même anée. En 1090. vers les Fêtes de la Pentecôte, il assembla un Concile à Toulouse, où il envoya ses Légats: après qu'il fut terminé le Comte Raimond fit au St. Siége une donation solennelle de la ville de Tarracone. Urbain quand le besoin le demandoit, donoit des marques de la plus sévére justice, c'est pourquoi il excomunia Renaud Rinel & Hugues Comte du Mans, le premier parcequ'il avoit enlevé la fille du Prince de Capoue, & qu'il l'avoit épousée sans le consentement de ses parens, & le second parcequ'il avoit répudié sa femme légitime.

Le parti catolique reçut quelqu'afoiblissement par la mort de Herman Evêque de Mets, de Bertold Duc d'Alemagne, de sa sœur Reine de Hongrie, & de Hegbert Marquis de Saxe: ce qui engagea les Schismatiques à reprendre les armes, se flatant de la défaite entiére du Pape Urbain. L'Empereur Henri entra donc en Italie: Welfon Duc de Baviére prit généreusement la défense des Catoliques, & on prétend que la Comtesse Matilde sa femme se mit elle même à la tête de l'armée. Urbain ne pouvant se promettre un séjour tranquile à Rome, parcourut les Pro-

Provinces soumises au St. Siége: il écrivit de Capoue à St. Anselme alors Abé du Bec pour lui recomander Foulques qui de Moine du Bec avoit été fait Evêque de Beauvais. Au comencement de l'an 1091. les armes d'Henri firent du progrès en Italie, il se rendit maitre de la ville de Mantoue après un siége de onze mois, par la trahison des Habitans. Malgré la fureur des Schismatiques, dont les armes étoient alors victorieuses, Urbain assembla un Concile à Bénévent, dont les Péres dressérent quatre canons qui regardent la discipline Ecclésiastique: il est ordoné dans le 4. aux Homes & aux Femmes de prendre des cendres sur la tête le premier jour de Carême.

Ce fut en cette anée que Roger Comte de Sicile ayant chassé les Sarasins, se fit un devoir de Religion de rétablir les Eglises qu'avoient détruites les Barbares. Ces heureuses dispositions de Roger qui suivoit les conseils du Pape, contribuérent beaucoup au progrès de la Foi catolique dans ces contrées. Au mois d'Aout de la même anée Welfon Duc de Baviére fut trouver Henri en Lombardie, pour traiter avec lui de la paix qu'il lui ofroit s'il vouloit abandoner Guibert, & lui rendre les biens qu'il avoit usurpez: Henri ayant refusé ces conditions, le Duc retourna en Alemagne, où les troubles recomencérent. Urbain étoit toujours infatigable dans les travaux qu'il entreprenoit pour le progrès de la Foi & la paix des Eglises: il ordona Ives Evêque de Chartres sur le refus qu'en fit l'Archevêque de Sens, qui prétendoit que son élection n'étoit

pas

pas canonique : c'eſt pourquoi il aſſembla à l'inſtigation de l'Evêque de Paris un Concile à Etampes, afin que l'ordination d'Ives fût regardée come invalide ; mais ſes efforts devinrent inutiles par la protection que le Pape acorda à Ives. Urbain entreprit auſſi de pacifier les troubles que le Comte Robert avoit excitez en Flandre, prétendant priver les Clercs du droit de faire leur teſtament, & voulant que leurs biens retournaſſent au fiſc Royal : le Pape écrivit au Comte ſans ſuccès, & cette afaire ne fut terminée que l'anée ſuivante, dans le Concile de Reims, dont les Péres ayant menacé Robert de prononcer Anatême contre lui, s'il refuſoit de ſe rendre aux inſtances du Pape ; il rétablit enfin les Clercs dans les droits dont ils avoient joui de tout tems.

Sur la fin de 1092. Urbain retourna ſur les terres du patrimoine de St. Pierre, & il célébra la fête de Noel près de la ville de Rome. La Comteſſe Matilde remporta une victoire glorieuſe ſur l'Empereur, à qui elle enleva le drapeau dont il ſe ſervoit : ſon parti s'afoibliſſoit tous les jours en telle ſorte qu'Erric Roi des Danois emploïa les ſecours d'Urbain contre les entrepriſes de l'Evêque d'Hambourg qui étoit encore ſoumis à l'Antipape Guibert.

Outre les Conciles d'Etampes & de Reims dont j'ai déja parlé, on aſſembla encore en cette anée un Concile à Paris, où l'on confirma le privilége de Compiegne, & un autre à Soiſſons contre l'hérétique Roſcelin, que quelques uns ont apelé le maitre de Pierre Abe-

Abelard, qui enſeignoit des erreurs contre le miſtére de la Ste. Trinité, & qui avoit la témérité d'avancer que Lanfranc & St. Anſelme favoriſoient ſon ſentiment.

Quoiqu'Urbain fût d'un naturel pacifique, & qu'il eût beſoin dans ces tems périlleux de la protection des Puiſſances, il ne put tolérer les dèſordres de ceux qu'il avoit d'ailleurs intérêt de ménager: ainſi il menaça Filipe Roi de France de l'excomunier s'il répudioit ſa femme légitime, & en épouzoit une autre. Ives Evêque de Chartres invité par le Roi, ne voulut pas être ſpectateur de ce mariage, qui fut célébré par Guillaume Archevêque de Rouen & par Adon Evêque de Bayeux. Je dois encore circonſtancier come un des événemens remarquables de cette anée, qu'Urbain rendit à Hugues Archevêque de Lion la dignité de Légat Apoſtolique dans les Gaules, dont il avoit été privé ſous le Pontificat de Victor III.

Le parti de Guibert qui s'afoibliſſoit tous les jours, come je l'ai déja remarqué, perdit un de ſes principaux Sectateurs dans la déſertion du Prince Conrad, à qui l'Empereur Henri ſon Pére ayant voulu doner ſa femme Adelaïde pour lui ſervir de Concubine, indigné d'une pareille action, il la lui renvoya, & Henri ne l'ayant plus voulu reconaitre pour ſon fils, Conrad plus éclairé qu'il n'avoit été juſqu'alors ſe rangea ſans l'obéiſſance d'Urbain: les Peuples des villes de Milan, de Crémone, de Plaiſance, & pluſieurs autres ſuivirent ſon exemple. Cette glorieuſe conquête fut troublée par la priſe de ce Prince, que ſon Pére fit ſon priſonier par ſurpriſe; mais s'étant délivré de ſes mains par une

une eſpéce de miracle, cette triſteſſe fut changée en un jour de triomfe; ſurtout lorſque les Peuples de Lombardie lui eurent déféré le titre & les honeurs de la Royauté, par le conſeil du Duc Welfon & de la Comteſſe Matilde ſa femme.

Ce qui ariva de plus remarquable en France en l'anée 1093. regarde les Chanoines d'Aras, qui ayant obtenu du Pape Urbain la permiſſion d'élire un Evêque, furent troublez dans ce droit par les Habitans de Cambrai; enſorte qu'on fut obligé d'aſſembler un Concile à Reims pour y diſcuter le droit des parties. Ceux de Cambrai, dans la crainte que le Concile ne leur fût pas favorable, en apelérent au Pape: les Chanoines d'Aras y envoyérent leurs Députez qui ayant été reçus favorablement d'Urbain, revinrent en France, & à leur retour ils élurent Lambert Evêque d'Aras, ſelon la liberté que leur en avoit donée le Pape. L'Archevêque diférant toujours d'en faire la conſécration, elle fut faite enfin par Urbain; qui n'ayant pas voulu prendre la voye des armes pour ſe rendre maitre abſolu de Rome, crut s'atirer les Peuples par ſes largeſſes & ſes préſens: il écrivit des lettres aux Evêques & aux Abez de ſa domination, pour les prier de faire atention aux beſoins de l'Egliſe; c'eſt dans cette vue qu'on aſſembla le Concile de Bordeaux, qui ayant eu égard aux repréſentations d'Urbain, lui dona la facilité de rentrer victorieux à Rome, où il aprit avec une joye très ſenſible le progrès que feſoit la Foi catolique en Eſpagne, par la piété d'Alfonſe Roi de Caſtille & de Sanche Roi d'Aragon.

Le pouvoir d'Urbain s'afermiſſoit dans l'Alemagne,

magne, auſſi bien que dans l'Eſpagne, dans la France, & dans l'Italie. L'Evêque de Conſtance profita de ces heureuſes conjonctures où ſe trouvoit l'Egliſe, pour indiquer un Concile en cette ville, dans la vue d'y rétablir la diſcipline Eccléſiaſtique: on y condana l'incontinence des Prêtres & la violence des Simoniaques.

Rien ne feſoit plus de bruit en France que le mariage du Roi Filipe, qui après avoir répudié ſa femme légitime avoit épouzé Bertrade: ce Prince fut excomunié dans le Concile d'Autun; il envoya un Légat au Pape, qui crut devoir en uſer avec modération à ſon égard juſqu'à la tenue du Concile de Plaiſance, où l'on examineroit murement cette afaire. Urbain invita à ce Concile tous les Evêques de France, d'Italie, de Bourgogne, d'Alemagne, de Baviére, & des autres Provinces; il y aſſiſta lui même, & on prétend que quatre mille Clercs & plus de trente mille Laïques ſe trouvérent à ce Concile, qu'on fut obligé de célébrer en pleine campagne: c'étoit vers le milieu du Carême, le Roi Filipe, qui y avoit envoyé ſes Légats, obtint un délai juſqu'à la fête de la Pentecote. L'Impératrice Praxede y vint elle même, & atendrit tellement les Péres par le récit de ſes diſgraces & des outrages que lui avoit faits l'Empereur Henri, qu'ils lui remirent la pénitence qu'elle avoit méritée pour l'expiation de tant de crimes qu'elle n'avoit comis que malgré elle: après avoir reçu l'abſolution, elle retourna en ſon pays, où elle mourut ſaintement, renfermée dans un Monaſtére & dans les pratiques de la vie Religieuſe. L'Empereur Alexis Comnéne envoya auſſi ſes Légats au Concile pour em-

employer le ſecours du Pape & des Princes crétiens contre les entrepriſes des Infidéles, qui feſoient reſſentir les effets de leur cruauté juſque près des murs de Conſtantinople. On conçut dèslors le deſſein de publier une croiſade, dont l'exécution fut terminée dans le Concile de Clermont. Je n'ai pas deſſein de raporter tous les decrets qui furent faits dans le Concile de Plaiſance; j'obſerverai ſeulement qu'Urbain étant ſorti de cette ville, au comencement du mois d'Avril de l'an 1095. il paſſa par Crémone, où il fut reçu par Conrad Roi d'Italie, qui lui fit une proteſtation ſolennelle d'obéiſſance. Dans le même tems il reçut des lettres de Pierre Roi d'Aragon, qui après le ſerment de fidélité lui promit de lui payer le Cens que ſon Pére avoit autrefois payé à Gregoire VII.

Il ne reſtoit plus de tous les Princes crétiens que Guillaume le Roux Roi d'Angleterre qui refuſat de rendre obéiſſance au Pape Urbain, ſans être néanmoins ataché au parti de Guibert. Le *Pallium* qu'Urbain envoya à St. Anſelme Archevêque de Cantorbéri, perſuada le Roi que ſa puiſſance étoit ſupérieure à celle du prétendu Clément III. ainſi il ordona que dans toute l'Angleterre on reconaitroit Urbain pour ſeul & légitime Pape. Cette afaire terminée le Pape fit un voyage en France; étant au Pui en Velai il indiqua un Concile à Clermont, où il ariva le 14. de Novembre. On excomunia dans ce Concile Filipe Roi de France; & on y publia une croiſade entre les Princes crétiens pour la délivrance de la Terre Sainte ocupée par les Infidéles: Adhémar Evêque du Pui fut choiſi pour être le conducteur de l'armée. Jamais

mais le Pape Urbain ne fit éclater plus de grandeur d'ame que dans les mouvemens qu'il se dona pour la publication de cette croisade: en effet il est étonant qu'étant destitué de tous les secours humains, sans la protection des Rois, sans lever aucun tribut sur les Peuples, il put assembler une si grande multitude de Princes & de Gentilshomes de tout pays, sans leur promettre autre chose que la rémission de leurs péchez & la vie éternelle pour récompense. Il y en a qui ont voulu noter la réputation d'Urbain en traitant cette entreprise de téméraire, puisqu'il n'avoit aucun droit sur les Ennemis qu'il prétendoit détruire. *D. Ruinart* fait ici son apologie, en fesant voir qu'il n'est rien de plus glorieux au Pére comun des Fidéles, que de rassembler toutes les forces du monde crétien pour afoiblir celles d'un Ennemi, qui avoit ravagé toutes ses Provinces & subjugué presque tout l'Orient. Je ne parlerai pas des decrets du Concile de Clermont, qui n'ont rien qui puisse précisément concerner l'histoire du Pape Urbain II. Je ne suivrai pas non plus le *P. Ruinart* dans le détail qu'il fait des lieux par où passa Urbain dans son voyage de France, jusqu'à circonstancier le nombre de jours qu'il y séjourna : un pareil détail n'a rien que d'ennuyeux pour bien des Lecteurs qui aiment des faits intéressans qui puissent les instruire & leur doner du plaisir. Je me contenterai de remarquer qu'étant à Tours il assembla un Concile en cette ville, où il confirma tous les decrets des précédens Conciles; qu'il fit sa résidence à Marmoutier, & qu'il prêcha publi-

publiquement sur le bord de la riviére de Loire en présence d'une afluence extraordinaire de monde. Urbain après avoir célébré divers Conciles en France, avoir dédié plusieurs Eglises, pacifié plusieurs diférends, & après avoir enfin levé l'excomunication fulminée contre le Roi de France, revint à Rome où il fut reçu de la Comtesse Matilde & de tous les Peuples avec des démonstrations extraordinaires de joye. A peine fut-il de retour à Rome, où il étoit triomfant par l'afoiblissement du parti de Guibert, que pour afermir son autorité, il assembla un Concile dans le Palais de Latran dont il ne reste aucun acte, peut-être bien, remarque le *P. Ruinart*, parcequ'on n'y statua rien de nouveau. Guibert dèsespérant de pouvoir rétablir son autorité, s'enfuit de Rome en 1098 : le reste de ses Partisans ne laissérent pas de tenir quelques assemblées, dans lesquelles ils firent des decrets injurieux à la mémoire de Grégoire VII. qu'ils traitoient d'hérétique.

Pour éviter la longueur, je n'ai point parlé de tous les Conciles qui se sont célébrez sous le pontificat d'Urbain ; le dernier est celui qu'il célébra en 1099. à Rome dans l'Eglise de St. Pierre. Je n'ai point fait mention non plus des priviléges qu'il a acordez à grand nombre d'Abayes de l'Ordre de St. Benoît, & de tous ceux de cet Ordre qu'il a élevez à la dignité Episcopale: on peut bien se persuader que dans la dispensation de ses graces, il n'aura pas oublié un Ordre dont il étoit un des principaux ornemens. Ce St. Pape mourut le 29. de Juillet 1099. dans le même tems

tems que la ville de Jérusalem fut prise par l'armée des Crétiens, après avoir tenu le St. Siége onze ans quatre mois & 18. jours. Quoique sa fête n'ait point encore été instituée dans l'Eglise, son nom néanmoins est marqué dans plusieurs martirologes. Ce volume qui contient la vie du Pape Urbain, est terminé par un appendix où le *P. Ruinart* raporte quelques actes qui servent de preuve à cette histoire.

On voit à la fin la relation du voyage que fit le *P. Ruinart* en 1696. en Alsace & en Loraine: avec une dissertation latine sur le *Pallium* des Archevêques: elle a pour titre, *Disquisitio historica de Pallio Archiepiscopali.* D. *Ruinart* comence sa dissertation par l'examen de l'origine du *Pallium*: les uns se persuadent que c'étoit anciennement un Manteau dont les seuls Empereurs pouvoient se servir, ils en acordérent dans la suite l'usage au Pape, & aux Patriarches, qui en honorérent d'autres Prélats. Antoine de Dominis a le premier répandu dans le Public ce sentiment qu'a soutenu Mr. de Marca: les autres, come le Cardinal Baronius, ont regardé cette origine du *Pallium* come fabuleuse, & ils ont cru que cet ornement étoit purement ecclésiastique; mais ils varient sur son origine: car il y en a qui en raportent l'institution à St. Pierre, d'autres à St. Clément, & d'autres enfin à St. Lin. Le P. Cantel Jésuite distingue deux parties dans le *Pallium*, la chasuble & les bandes, *Casulam & fascias*; & il croit que ces bandes détachées étoient un ornement des Empereurs Romains, come le re-

marque

marque Vopiſque dans la vie d'Aurélien; & les Papes s'en ornérent ſous l'Empire de Conſtantin pour inſpirer aux fidéles plus de reſpect pour leur dignité. *D. Ruinart* croit avec Baronius cet ornement purement eccléſiaſtique. Les Evêques des premiers ſiécles, come ceux de Rome, d'Antioche, & d'Alexandrie qui étoient ſacrez par leurs ſufragans, ſe donérent à eux mêmes cet ornement; mais les Métropolitains ſacrez par les Patriarches le reçurent de ceux qui les ſacrérent. *D. Ruinart* fonde ce ſentiment ſur le 7. Canon du VIII. Concile général: il croit que les Papes ont d'abord acordé le *Pallium* au ſeul Métropolitain des villes ſuburbicaires, come ceux de Ravenne, de Siracuſe, de Palerme &c. St. Grégoire le dona auſſi à quelques Evêques. Sur la fin du VII. ſiécle les Papes pour s'atacher plus particuliérement les Evêques de France, acordérent cet honeur à tous les Métropolitains. Cet ornement n'a pas toujours eu la même forme: anciennement c'étoit une eſpéce de Manteau de toile fine & tout blanc.

Apres la mort de D. Jean Mabillon, ce fut le *P. Ruinart* qui dépoſitaire de ſes papiers & de ſes mémoires en prit une conaiſſance plus exacte, dans le deſſein de continuer les Actes des Saints & les Anales de l'Ordre: il fit pour cet effet un voyage en Champagne pour déterrer dans les Bibliotéques d'anciens monumens qui euſſent raport à ſon deſſein; revenant à Paris, il tomba malade au Monaſtére de Hautvilliers, vulgairement Hautvillé, de la Congrégation de St. Vannes, où il mourut le 24. jour du mois de

de Septembre de l'an 1709. on va imprimer le 6. volume des Anales de l'Ordre que le P. Mabillon avoit achevé à l'exception de deux ou trois anées supléées par le *P. Ruinart* & le P. Massuet.

On peut voir l'éloge du *P. Ruinart* composé par le P. Massuet, dont il a orné la préface du 5. Volume des Anales de l'Ordre de St. Benoît, Mr. Dupin au 17. siécle de sa Bibliotéque Ecclésiastique; Mr. Baillet dans ses Jugemens des Savans, & dans son discours sur la vie des Saints; Moréri dans son Dictionaire édition de 1712. & plusieurs autres parlent aussi dans les termes les plus honorables de *Dom Tierri Ruinart*.

Les Religieux de Hautvillé ont consacré cette Epitafe à sa mémoire, & ils l'ont fait graver sur sa tombe qui est dans la Nef de leur Eglise: la voici : *Hic jacet Domnus Theodoricus Ruinart, Remensis, Presbiter & Monachus S. Germani a pratis, pietate, morum lenitate, & doctrinâ conspicuus, qui in hoc Monasterio hospes exceptus, gravi febre decumbens obiit die* 27. *Septembris anni* 1709. *Requiescat in pace.*

SABBATIER.

Dom PIERRE SABBATIER doit doner au Public toutes les versions latines des Livres Sacrez, sous ce titre; *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ, seu versio Italica, & cœteræ omnes quotquot in Codicibus Manuscriptis & in antiquorum libris reperiri potuerunt, quæ omnia cum Vulgatâ latinâ & cum textu Græco comparantur. Accedunt observationes ac notæ, indices que locupletissimi.* Cet Ouvrage doit être

compris en deux ou trois volumes in folio séparez en deux colones : dans la premiére sera la Vulgate; & dans la seconde la Version Italique. *D. Sabbatier* se propose dans la préface d'établir les véritables caractéres de la Version Italique, & de faire remarquer qui sont les Péres qui se sont servis de cette version, & qui sont ceux qui en ont employé d'autres. L'Ouvrage doit s'imprimer chez Jaques Vincent.

D. Simon Mopinot travailloit aussi dans les comencemens à cet Ouvrage, mais depuis la mort de D. Coutant, il en a laissé la gloire entiére à *D. Pierre Sabbatier*, qui a pris naissance à Poitiers en 1683. il est entré dans l'Ordre de S. Benoît en 1699. & a fait profession en l'Abaye de S. Faron de Meaux le 30. de Juin de l'an 1700. il demeure dans l'Abaye de S. Germain-des-Prez.

SAINTE MARTE (de)

Dom DENIS DE SAINTE MARTE Supérieur-Général de la Congrégation, est né à Paris en 1650. & a consacré à Dieu sa liberté qui est le plus précieux de tous les biens dans l'Abaye de St. Melaine de Rennes, où il a fait profession le 12. jour d'Aout 1668. âgé de 18. ans.

Le cours de ses études fini, ses Supérieurs le destinérent à régenter la Filosofie, & ensuite la Téologie, ce qu'il fit avec quelque succès : de pareilles ocupations ne purent assez caractériser le mérite du R. P. *de Sainte Marte*, qui compta entre ses devoirs celui de soutenir glorieusement la réputation que ceux dont il porte

le

le nom ſe ſont aquiſe dans la République des Lettres.

En 1685. il publia un Traité de la Confeſſion auriculaire contre les erreurs des Calviniſtes, qu'il dédia au célébre Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, & qui ne parut qu'après la mort du Miniſtre Daillé, dont il prétendoit réfuter les raiſons dans cet Ouvrage. Il eſt diviſé en deux parties, dans la premiére il expoſe la croyance de l'Egliſe Catolique, qu'il fortifie par des preuves tirées de l'Ecriture Sainte & des Auteurs des douze premiers ſiécles de l'Egliſe; & dans la 2. il réfute le livre de la Confeſſion auriculaire imprimé à Genéve en 1661. remarquable en ce que l'Auteur a eu la hardieſſe d'aſſurer qu'il ſeroit auſſi facile de prouver l'Alcoran de Mahomet par l'Evangile de J. C. que la Confeſſion, & qu'elle n'a point été pratiquée dans l'Egliſe Crétienne. Le *R. P. de Sainte Marte* vange dans cette ſeconde partie la mémoire du Cardinal Bellarmin fort maltraité par le Miniſtre, & fortifie par de nouveaux raiſonemens les quatre preuves de ce célébre Jéſuite, pour confirmer la doctrine de l'Egliſe ſur la Confeſſion, tirées de ſon antiquité, de ſon utilité, de la dificulté qu'il y a eu de ſe ſoumettre à une pareille pratique, & des miracles que Dieu a faits pour autoriter cette doctrine. Mr. Boileau & le P. Alexandre ont auſſi publié des diſſertations ſur cette matiére.

Le mérite du *R. P. de Sainte Marte* fut bientot conu des premiers Supérieurs, qui le nomérent Prieur de St. Julien de Tours au chapitre général de 1690. & il l'a été ſucceſſivement dans les plus conſidérables Abayes de France,

St. Ouen de Rouen, St. Germain-des-Prez, St. Denis, jusqu'au mois de Juillet de l'an 1720. qu'il a été élu Supérieur-Général de la Congrégation.

On peut se persuader que la Supériorité du *R. P. de Sainte Marte* n'a jamais été oisive : outre son Traité de la Confession auriculaire, nous avons de lui plusieurs Ouvrages.

En 1688. il fit imprimer une réponse aux plaintes des Protestans sur la prétendue persécution de France, dédiée à Mr. de Harlai Archevêque de Paris, où il prétend faire voir que la persécution n'a point été si grande que l'ont prétendu les Calvinistes, bien diférente de celle des Empereurs qui condanoient à mort les Hérétiques; & que rien ne peut mettre cette vérité dans une plus grande évidence que le sentiment de leurs principaux Chefs, Calvin, Farel, Jurieu, qui ont soutenu qu'on pouvoit user du glaive contre les Hérétiques; que la plainte des Protestans sur l'ateinte qu'on a donée à des Edits acordez en leur faveur n'a pas un fondement plus légitime, puisqu'ils les ont extorquez de nos Rois les armes à la main. Il est à remarquer que cet Ouvrage a été composé dans le tems de la révocation de l'Edit de Nantes : le *R. P. de Sainte Marte* a mis à la fin de longs extraits d'un livre d'un Presbitérien Anglois nommé Guillaume Prin, qui contiennent plus de la moitié de l'Ouvrage; le livre de cet Anglois est intitulé, *l'apui & la défense de la puissance du glaive des Rois, où l'on prouve par des passages tirez de l'ancien & du nouveau Testament, & le consentement des plus grands Docteurs de l'Eglise, qu'il est permis aux Magistrats de punir les Héréti-*

rétiques selon la grandeur de leurs crimes.

Dans le tems de la révocation de l'Edit de Nantes on publia grand nombre d'écrits pour justifier la conduite du Roi de France; mais nul ne l'a fait avec plus de succès que Mr. Brueis, qui avant sa conversion à l'Eglise Romaine étoit Ministre de Monpellier.

En 1689. le *P. de Sainte Marte* publia des Entretiens sur l'entreprise de Prince d'Orange, qu'il dédia au Roi d'Angleterre : cet Ouvrage & la Réponse aux plaintes des Protestans n'ont rien de bien curieux & de bien remarquable, non plus que les deux écrits qu'il publia l'un en 1699. & l'autre en 1700. contre l'Abé Aleman. En 1694. il publia la vie de Cassiodore tirée de ses écrits; elle est imprimée avec des notes chez Louis Roulland. La Réponse aux plaintes des Protestans & les Entretiens sur l'entreprise du Prince d'Orange ont été imprimez chez Arnoul Seneuse.

En 1697. il publia la vie de St. Grégoire * en

* St. Grégoire fut fait Pape en 590. & mourut en 604. Il s'est publié grand nombre d'éditions des Ouvrages de ce St. Pape; je raporterai seulement les plus conues, la 1. est celle de Paris en 1518. par Berthould Rembold; & une autre en 1521. à Rouen chez François Regnault; à Paris en 1525. chez Claude Chevalon; à Lion en 1539. & 1540. en deux tomes; à Bâle en 1551. & 1554; à Paris en 1571. par Jean Gillot; à Rome en 1589. par les soins de Sixte V. & à Paris en 1595. par Pierre de Goussainville : son livre des miracles avoit été imprimé avant ses autres Ouvrages à Rome en 1475. à Venise en 1480. & 1494. & à Paris en 1495. par Berthould Rembold & Ulric Gering,

en notre langue imprimée à Rouen in 4. chez la veuve de Louis Behourt & Guillaume Behourt : elle eſt partagée en quatre livres, le premier comprend ſon hiſtoire depuis ſa naiſſance jusqu'à ſon Pontificat; le ſecond ce qu'il fit pendant les quatre premiéres anées qu'il eut le gouvernement de l'Egliſe; le 3. l'hiſtoire du Pontificat de St. Grégoire depuis le mois de Septembre de l'anée 594. jusqu'au même mois de l'anée 598. & le 4. comprend tout ce qu'il a fait depuis cette anée jusqu'à ſa mort. Cette vie eſt principalement tirée des Ouvrages de ce Saint Pape, dont il publia une nouvelle édition en 1705. en quatre volumes in folio imprimée chez Claude Rigaut, & dédiée au Pape Clément XI. le 4. volume contient les expoſitions de Saint Patire & d'Atulfe ſur l'ancien & le nouveau Teſtament tirées des Ouvrages de St. Grégoire : St. Patire avoit été Notaire & Disciple de ce Saint Pape, & Atulfe étoit Moine de Tournai & vivoit dans le XII. ſiécle.

Ces Ouvrages ſont précédez de trois vies du Saint; la premiére écrite par Paul Diacre fils de Warnefride, qui après avoir été Chancelier de Didier dernier Roi des Lombards, ſe fit Religieux du Mont Caſſin; il eſt Auteur d'un autre Ouvrage qui a pour titre *de geſtis Longobardorum* : la 2. vie de St. Grégoire diviſée en quatre livres a été compoſée par Jean Diacre de l'Egliſe Romaine, auſſi Moine du Mont-Caſſin, qui vivoit vers la fin du IX. ſiécle : la 3. vie de St. Grégoire eſt de la compoſition du *R. P. de Sainte Marte*. On voit après ces vies les obſervations d'Ange Rocca ſur les portraits de Saint Grégoire & de ſes ancêtres. Ces quatre

tre volumes ont été imprimez chez Claude Rigaut, & dédiez au Pape Clément XI. le premier tome est orné d'une savante préface où le R. P. *de Sainte Marte* après avoir expliqué le dessein de son Ouvrage & prouvé contre le sentiment de Tritéme que le Comentaire sur les quatre Evangiles qui comence par ces mots, *Mathæus sicut in ordine*, n'est point de St. Grégoire, non plus que l'explication allégorique de quelques faits qui regardent Samson : il fait voir avec bien de la précision quelle a été la pureté de sa doctrine, & combien ses Ouvrages peuvent contribuer à réfuter les erreurs des Manichéens, des Ariens, des Nestoriens, des Eutichéens, des Pélagiens, des Quiétistes; quel a été son sentiment sur la béatitude des Saints après leur mort; sur le Purgatoire; sur la durée des peines dues aux Réprouvez; & sur la maniére dont Dieu peut être vu en cette vie par les Saints : il démontre pareillement la conformité de sa doctrine avec celle de l'Eglise Romaine sur la présence réelle de J. C. en l'Eucaristie, la nécessité de la Confession, l'autorité de l'Eglise, la nature des Anges, la canonicité des Livres des Macabées, sur la proximité du Jugement dernier; & il prouve par l'exemple de Térence & de Saint Hilaire qu'on ne doit point juger avec une critique sévére du stile de Saint Grégoire, parcequ'il s'est servi de certaines frases qui ne sont plus en usage aujourdui: il y a dans cette édition come dans toutes les autres des notes qui ont tout le mérite de la précision. Mais come le *R. P. de Ste. Marte* en a conu le prix, il n'en a pas été prodigue. J'ai déja parlé dans l'article du P. Bessin de la conV 4. testa-

testation qu'il a avec le *R. P. de Sainte Marte* touchant le discours qui précéde les Lettres & les remarques qui les éclaircissent : quand on n'a pas les lumiéres qu'il conviendroit d'avoir pour décider sur une pareille contestation ; on doit se contenter d'exposer le fait.

En 1692. le *R. P. de Sainte Marte* fit imprimer quatre Lettres contre le traité des devoirs de la vie Monastique du célébre Dom Armand de Rancé Abé de la Trape : ces Lettres imprimées à Amsterdam, ou plus véritablement à Tours, ont eu un assez grand cours & ont été fort goutées ; elles sont écrites en forme de Dialogues ; un Docteur, un Abé, un Chevalier, & le *R. P. de Sainte Marte* en sont les Interlocuteurs. Quand je dis que ces Lettres ont été estimées des conaisseurs, je n'entens parler que de la maniére dont elles sont écrites ; & je ne me rens en nulle façon garent des faits qui y sont énoncez. Il en publia une 5. l'anée suivante, imprimée à Cologne : mais elle ne fut pas aussi bien reçue que les premiéres. Mr. Tiers réfuta cet Ecrit dans l'infame libelle qui a pour titre, Apologie de Mr. l'Abé de la Trape, contre les calomnies du P. de Ste. Marte. Cet écrit fut imprimé à Grenoble & suprimé par le crédit du Général des Chartreux : il s'en est néanmoins répandu dans le Public plusieurs exemplaires.

Nous avons encore du *R. P. de Sainte Marte* une oraison funébre de Madame de Bétune Abesse de Beaumont-les-Tours, prononcée dans l'Eglise de ce nom, lorsqu'il étoit Prieur de St. Julien de cette ville.

Le *R. P. de Sainte Marte* a enfin entrepris une

ne nouvelle édition du livre intitulé *Gallia Christiana*, beaucoup plus ample & plus corecte que la précédente; ou, pour parler plus exactement, il a tellement refondu tout l'Ouvrage, que cette nouvelle édition ne retient plus que le titre de la premiére. Cet Ouvrage doit être compris en dix volumes in folio : il en a déja publié deux gros tomes, le premier en 1715. & le second en 1720. qui doivent être suivis de huit autres : tout l'Ouvrage est dédié à Mr. le Duc d'Orléans Régent de France.

Outre la préface qui acompagne cette nouvelle édition, on voit encore celle de Messieurs de Sainte Marte qui sont les premiers Auteurs de ce célébre Ouvrage, & leur épitre dédicatoire au Clergé de France.

Aureste je ne puis me dispenser de remarquer que cet Ouvrage n'est pas tellement du *R. P. de Ste. Marte* que plusieurs de ses Religieux ne lui ayent été d'un très grand secours; il nome lui-même dans la préface D. Etienne du Laura, D. Claude Bohier, D. Edmond Marténe, Dom Ursin Durand, D. Bartélemi Petit de la Croix, D. Felix Hodin, D. Jean Thiroux, D. Benoît du Clou, & sur tout D. Claude Etiennot aux mémoires duquel on doit tout ce que cette nouvelle édition contient de plus curieux & de plus intéressant; ensorte que nul Ouvrage de la Congrégation de Saint Maur ne méritoit mieux d'être publié sous le nom des Religieux de cette Congrégation que celui ci.

Le *P. de Ste. Marte* est mort le 30. Mars de la présente anée 1725.

SAULT (du)

Dom JEAN-PAUL DU SAULT est depuis plus de 40. ans Supérieur dans la Congrégation : il fut d'abord nomé prieur de St. Tiberi. & il l'est à présent de St. André de Villeneuve près d'Avignon.

Il a publié plusieurs Ouvrages qui peuvent doner aux Crétiens plus d'idée qu'ils n'en ont ordinairement de la sainteté de notre Religion, & aux Religieux plus d'amour de leur état.

En 1703. il publia un Ouvrage en cinq volumes in 12. qui a pour titre, *Entretiens de J. C. dans le très Saint Sacrement*, imprimé à Toulouse chez Vialar : il fut rimprimé dans la même ville en 1706. en trois volumes in 12. chez J. Paul Douladoure, & un quatriéme volume en la même anée, publié séparément. Il fit un abrégé de ces Entretiens qui parut au jour en la même anée, & le 5. volume du même Ouvrage fut imprimé dans la même ville en 1712. chez Cazanove : nous avons encore deux autres éditions de ce livre, la 1. en 1717. & la 2. en 1722. chez Guillemette.

En 1708. le *P. du Sault* fit imprimer à Toulouse chez J. Paul Douladoure des avis & réflexions sur les devoirs de l'état Religieux en deux volumes in 12. Ce livre a été fort estimé des Persones sensées qui savent gouter les véritez crétiennes, lorsqu'on les exprime d'une maniére à les leur faire lire avec plaisir : ce fut ce qui engagea *Dom du Sault* à le revoir, & lui doner une nouvelle perfection dans une seconde édition publiée en 1711. à Avignon chez de

Bor-

L'orme en deux volumes in 8. Il a été rimprimé de nouveau à Paris en 1714. aux frais de Godar Libraire de Reims en 3. volumes in 12. La 4. édition a paru à Avignon chez de Lorme en 1717. en trois volumes in 12. La 3. édition de cet Ouvrage a été retouchée par le P. Roussel.

Nous avons encore de *Dom Paul du Sault* un Ouvrage intitulé, *Préparation à la mort*, imprimé à Avignon chez Charles Giroust en deux volumes in 8.

Cet Auteur est mort au mois de Janvier de la présente anée.

SEROUX.

Dom LOUIS SEROUX de Compiegne au Diocèze de Soissons naquit en l'an 1628. L'anée de son Noviciat achevée, il fit profession en l'Abaye de St. Remi de Reims le 13. jour d'Octobre de l'an 1648. étant en la 20. anée de son âge : il a été pendant 27. ans Prieur des Abayes de Corbie & du Mont Saint Quentin, où il mourut le 22. jour d'Avril de l'an 1712.

Il a doné au Public la passion de J. C. en vers François; c'est un in 12. imprimé à Paris en 1687. chez Simon Langrone. Il a encore fait imprimer plusieurs autres piéces de Poësie;& je ne fais mention de lui dans cet Ouvrage que par raport à la matiére sur laquelle il a exercé sa veine.

SUEUR (Le).

Dom Pierre-François le Sueur prit naissance en la ville de Rouen en l'an 1606. Il fut admis au Noviciat des Bénédictins de la Congrégation, étant âgé de 18. ans, & il fit profession dans l'Abaye de Iumiéges le 21. d'Octobre de l'an 1625.

C'étoit un Religieux savant & d'un fort bon esprit; c'est ainsi qu'en parle le P. Mabillon dans la préface du premier siécle Bénédictin, & il assure qu'il lui a été d'un grand secours dans la composition des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît, dont il a éclairci plusieurs vies par des observations & des remarques. *Tertium addo Domnum Franciscum le Sueur virum doctum qui plures sanctorum vitas ipse descripsit & illustravit.*

J'ai vu dans la Bibliotéque de Saint Wandrille une vie manuscrite du bienheureux Alouin en Latin de la composition de *D. François le Sueur*; mais je ne puis dire si elle a été imprimée.

Ce Religieux termina ses jours dans l'Abaye de Saint Wandrille le 27. d'Avril de l'an 1667.

TACHON.

Dom Cristofle Tachon de St. Sever au Diocése d'Aire en Gascogne, prononça solennellement ses vœux dans l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Toulouse le 27. de Janvier de l'an 1649. âgé de 19. ans.

En 1665. il fut nomé Prieur de l'Abaye de St. Guillem du Desert, & en 1673. Prieur de celle de

de Nôtre Dame de la Montguié près de la ville de Narbone.

Ayant fait réflexion combien le ministére de la prédication demande de talens & de saintes dispositions dans celui qui l'exerce, il publia en 1685. un livre intitulé, *de la sainteté & des devoirs d'un Prédicateur Evangélique; avec l'art de bien prêcher, & une courte métode pour catéchiser.* Cet Ouvrage est terminé par un formulaire du grand Catéchisme, & par un avis aux Prédicateurs touchant l'exercice de la mission : ce livre in 12. dédié aux Missionaires, renferme de très solides instructions & des véritez très importantes; il a été imprimé à Toulouse, & à Paris chez J. B. Coignard.

D. Cristofle Tachon mourut dans l'Abaye du Mas-Garnier le 9. de Décembre de l'an 1693.

Mr. Dupin fait mention de lui dans sa Table des Auteurs Ecclésiastiques sous le nom de Tachor.

TARISSE.

DOM JEAN-GRE'GOIRE TARISSE a été le premier Général de la Congrégation de St. Maur : il naquit le 29. Juin 1575. dans un lieu nomé Pierre-Rue de la paroisse de Cesleron petite ville du Bas-Languedoc : & fit profession à St. Louis de Toulouse le 29. jour de Juin de l'an 1624. âgé de 50. ans. La Congrégation de St. Maur avoit été gouvernée jusqu'à lui par D. Maur Dupont qui eut le titre de Président : *Dom Grégoire Tarisse* lui succéda en 1630. en qualité de Général; & en 1645. la Congrégation ayant été entiérement formée, & les

constitutions ayant été aprouvées & confirmées par le Chapitre Général en cette même anée, *D. Grégoire Tarisse* fut confirmé dans la charge de Supérieur-Général, où il a fait paraitre les éminentes qualitez de son esprit : on ne vit jamais un jugement plus solide, une conduite plus éclairée, & une piété plus sincére, que dans le *P. Tarisse*; ainsi les talens de la Nature & de la Grace concourant en lui pour en former un de ces Homes extraordinaires, propres à doner de l'éclat à une Congrégation naissante, & à en afermir le régime, on n'avoit pu se détermi-ner sur le choix d'un Sujet d'un plus grand mérite. Il a gouverné pendant 18. ans la Congrégation avec une sagesse, une prudence, & une atention circonspecte à y maintenir le bon ordre & la régularité, & à prévenir les suites fâcheuses que produit un zéle indiscret & sans lumiéres; ensorte qu'il s'est aquis une estime universelle, & que sa conduite peut servir d'exemple à ses Successeurs.

Il se fit d'illustres amis, & il étoit en une relation très familiére avec les plus saints Homes de son tems, & les plus éclairez dans la vie spirituelle, qui le consultoient souvent & fondoient sur ses avis la direction des Peuples confiez à leurs soins; il sufit de nomer Mr. Vincent de Paule instituteur & premier Général de la Congrégation de la mission, & Messire Alain de Soliminhac Evêque de Cahors, dont les vies ont été imprimées.

Ce fut pendant l'administration de *D. Grégoire Tarisse* que s'élevérent les Faronistes, ainsi nomez à cause de D. Faron de Châlus, qui ayant été le premier Député de la Province de Nor-

mandie

mandie & Abé de St. Martin de Seez étoit regardé come le premier moteur & le chef de cette entreprise : leur prétexte étoit la vacance des Supérieurs, qu'ils prétendoient autoriser par les Bulles d'érection de la Congrégation donées par les Papes Grégoire XV. & Urbain VIII. Le P. *Tarisse* apaisa cette naissante révolte par sa sagesse & par sa prudence ; il éclaira la Congrégation par ses lumiéres, il la soutint par sa conduite, il l'édifia par ses exemples, & mourut saintement dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 24. de Septembre de l'an 1648. s'étant démis de la Supériorité dès le mois de Mai de la même anée.

Nous avons de lui des Avis aux Supérieurs de la Congrégation, qui furent imprimez en 1632. in 8. Ces instructions ont été fort estimées des Persones sensées & judicieuses, & renferment de très grandes & de très solides véritez : il leur fait voir combien ils peuvent contribuer au bien & à la prospérité de la Congrégation ; mais il ne leur dissimule pas les défauts qui peuvent afoiblir & éteindre l'observance.

On peut consulter la vie de Mr. de Solminihac Evêque de Cahors.

THEVART.

DOM FRANÇOIS-ANSELME THEVART né à Paris en l'an 1618. prit l'habit de St. Benoît en l'Abaye de St. Remi de Reims le 25. d'Avril de l'an 1636. & y fit profession étant âgé de 19. ans.

Il a traduit de l'Espagnol en François les *Exercices spirituels* du vénérable Pére Dom Garcie de

de Cisneros * Abé du Montserrat ; c'est un in-12. de 700. pages, dédié à Me. Louise Béon-de-Luxembourg Comtesse de Brienne & de Montbron, & imprimé chez Simeon Piget en 1655. On voit à la fin la vie de cet Abé de la composition de *D. Anselme Thevart*. Il est mort dans l'Abaye de St. Denis en France le 18. de Janvier de l'an 1685.

Mr. Dupin fait mention de lui dans sa Table des Auteurs Ecclésiastiques.

THIROUX.

Dom JEAN-EVANGE'LISTE THIROUX né à Autun en l'an 1663. est entré dans la Congrégation de St. Maur en 1680. & a fait profession le 29. jour d'Avril de l'anée suivante dans l'Abaye de la Ste. Trinité de Vendôme. Après avoir professé la Filosofie & la Téologie pendant plusieurs anées avec beaucoup de succès, il fut nomé Prieur de Nogent-sous-Couci, & ensuite de St. Nicaise de Meulent ; déchargé de la Supériorité, il a passé quelques anées dans l'Abaye de St. Florent de Boneval & en 1715. il fut envoyé dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez & delà dans celle de St. Denis, où il demeure actuellement, & où il a été d'un très

* Cét Abé naquit à Toléde en 1459. & étoit neveu du fameux Cardinal Ximénes Archevêque de cette ville & Ministre d'Etat en Espagne sous les Rois Ferdinand, Filipe, & Charle, & sous les Reines Jeanne, & Isabelle. Il est Auteur d'un autre livre qui a pour titre, *Le Directoire, ou adresse des heures du divin Service.*

très grand secours au R. P. de Ste. Marte pour la nouvelle édition du *Gallia Christiana*; le P. *Thiroux* a rangé & dressé des mémoires pour des Métropoles entiéres, & il y a joint les remarques & les observations nécessaires & le R. P. de Ste. Marte élevé à la premiére Supériorité, ne pouvant s'ocuper par lui-même à cet Ouvrage, *D. Thiroux* le continue : le Public ne perdra rien dans ce changement d'Auteur.

On peut consulter la préface du 2. volume du *Gallia Christiana*.

THUILLIER.

Dom ANTOINE-VINCENT THUILLIER né dans le Dioceze de Laon en 1685. a fait profession dans l'Abaye de St. Faron de Meaux le 28. d'Aout de l'an 1703. Il a régenté pendant plusieurs anées la Filosofie & la Téologie dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez; il s'aplique à traduire en notre langue l'histoire de Polibe déja mise en François par Mr. du Rier, & qu'il publia en 1655. Cette nouvelle traduction doit être enrichie de notes critiques, politiques, historiques, & militaires, dues aux laborieuses recherches de Mr. de Folard Colonel d'Infanterie.

l'Histoire de Polibe est un détail de tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis le comencement de la 2. Guerre Punique, jusqu'à la ruine entiére de la Monarchie Macédonienne pendant 50. ans; & come de 38. livres que contenoit l'histoire de cet Auteur il n'en reste plus que trois, le P. *Thuillier* supléra à ces vides

des, par ce que d'autres Auteurs ont raporté de tous ces événemens.

Nos sages Réformateurs ne pouvoient prévoir qu'un jour un Religieux de cette Congrégation dont on a conçu de si heureux augures pour la piété & pour la science, traduiroit un livre qui inspire de l'amour pour la profession militaire, si dangereuse pour des Crétiens qui doivent se santifier par les exercices d'une salutaire pénitence.

Un Religieux qui croit avoir du talent pour écrire manque-t-il de sujets? Et s'il ne peut s'exercer sur ceux que la piété consacre, que n'en employe-t-il au moins d'indiférens, qui puissent endormir la critique?

L'Histoire de Polibe doit être comprise en trois tomes in fol. dans le *Prospectus* imprimé en 1721. chez François Fournier, le *P. Thuillier* promettoit cet Ouvrage pour l'anée 1723. L'impression n'en est pas néanmoins encore comencée : ainsi on ne peut juger du mérite de cette traduction; il y a quelques frases dans le *Prospectus* qui n'ont pas été formées sur les régles les plus sévéres de la Grammaire: en parlant de la traduction de Mr. du Rier *D. Thuillier* s'exprime ainsi; „ Cette traduction étoit „ trop peu travaillée pour qu'on dût s'en rapor- „ ter à elle &c : *s'en raporter à une traduction*, est une expression qui ne peut mériter le sufrage de l'Académie Françoise.

D. Thuillier a encore quelque part à la nouvelle édition du Martirologe d'Usuard.

Il a de plus traduit en Latin les huit Livres d'Origéne contre Celse.

Il fait imprimer les Oeuvres postumes du P. Mabillon & du P. Ruinart, en trois volumes in

in 4. Les piéces latines de ce recueil sont surnuméraires, puisque les Ouvrages du P. Ruinart sont en Latin, & que la plupart de ceux du P. Mabillon sont aussi en cette langue. Ainsi il convenoit que le titre, la préface, & les remarques de l'Editeur fussent aussi en Latin. D'ailleurs les dissertations du P. Mabillon sur le Pain Azime & sur l'Auteur de l'Imitation de J. C. rangées parmi ses oeuvres postumes, avoient déja été imprimées. Enfin on peut dire que le titre de l'Ouvrage n'est pas corect, *Oeuvres postumes*. D. Thuillier n'a pas cru devoir s'assujétir à cette sévérité que sembloit lui prescrire le dessein, la suite, & la liaison de ces Ouvrages du P. Mabillon par D. Vincent Thuillier. Il auroit parlé plus juste, s'il avoit dit Oeuvres postumes du P. Mabillon, avec les remarques de D. Vincent Thuillier. D'ailleurs le titre n'en parait pas juste, puisqu'il y a dans ce recueil plus d'Ouvrages de D. Mabillon déja imprimez, qu'il n'y en a qui paraissent au jour pour la premiére fois : on y voit ses deux écrits contre les Chanoines Réguliers, son traité des mots de Messe & de Comunion, ses dissertations sur le Pain Azime, & sur l'Auteur de l'Imitation de J. C. ses lettres sur le culte des Saints inconus sur l'institut de Remiremont, & sur la mort de Me. Blemur; si l'on joint à cela la relation de la contestation touchant l'Auteur de l'Imitation de J. C. & celle des études monastiques, on conviendra que le titre doit être réformé.

D. Thuillier n'avoit donc que deux partis à prendre en publiant un semblable recueil, ou de l'intituler nouvelle édition de plusieurs ouvrages du P. Mabillon avec quelques oeuvres postumes;

mes; ou, ce qui étoit encore plus convenable, de ne doner au Public que 2 tomes, puisque les Ouvrages déja imprimez comprennent plus d'un juste volume.

D. Thuillier, come je l'ai déja remarqué, done dans ce recueil l'histoire de la contestation touchant les études monastiques : D. Gervaise ancien Abé de la Trape en a fait la critique, dans un Ouvrage qui a pour titre, *Apologie pour feu Mr. l'Abé de la Trape, contre les calomnies & les invectives de D. Vincent Thuillier.* Si les réflexions répondent au titre, on peut assurer que D. Gervaise a eu après la mort de Mr. l'Abé de la Trape une délicatesse pour sa réputation, pour laquelle il étoit insensible tandis qu'il vivoit. On peut ajouter qu'il ne s'est pas assez mesuré en parlant d'une contestation, où la victoire ne s'est pas certainement rangée du côté de Mr. l'Abé de la Trape. Come je n'ai vu de l'Ouvrage de D. Gervaise que ce qui en est raporté dans le Journal des Savans, je me contenterai d'observer qu'il se forme des idées chimériques des sentimens du P. Mabillon, pour avoir le plaisir du triomfe; puisqu'il est constant qu'il a aprouvé les études réglées, qui se pratiquent dans la Congrégation de St. Maur, & qu'il étoit persuadé qu'un Corps entier ne pouvoit subsister sans le secours des exercices réglez de l'étude.

Sans qu'il soit nécessaire de faire un article séparé, je crois devoir remarquer ici que D. ANTOINE THUILLIER son frére, Religieux de l'Abaye de S. Denis, traduit en Latin l'histoire ecclésiastique de M. l'Abé Fleuri : il en a quatre volumes prêts à imprimer, qu'il a enrichis de no-

tes,

tes & de remarques critiques, où il reléve les méprises de cet illustre Auteur.

TOUTAIN.

Dom NICOLAS TOUTAIN se prépare à doner une nouvelle édition du glossaire de Mr. du Cange, qui doit être beaucoup plus ample que la premiére : elle sera augmentée de deux volumes in folio. Il demeure dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez, & il a aprésent la principale direction de cet Ouvrage.

Il est né en basse Normandie, & a fait profession dans l'Abaye dé St. Pierre de Iumiéges en l'anée 1707.

TOUTTE'E.

Dom ANTOINE-AUGUSTIN TOUTTE'E, n'a pas été un des moindres ornemens de la Congrégation de St. Maur; il étoit né à Riom Dioceze de Clermont en Auvergne au mois de Décembre de l'an 1677. Après le cours de ses études qu'il fit chez les Péres de l'Oratoire, & où il se distingua, il entra dans la Congrégation de St. Maur, & il prononça ses vœux dans l'Abaye de Vendôme le 5. de Janvier de l'an 1698. Il enseigna la Filosofie & la Théologie dans l'Abaye de St. Benoît-sur-Loire, & delà il fut transféré dans celle de St. Denis en France où il professa la Téologie pendant quatre ans. Ce fut là qu'il conçut le dessein d'une nouvelle édition des Ouvrages de St. Cirille de Jérusalem, qu'il acheva dans l'Abaye de Saint Germain-des-Prez où il fut apelé en 1712. & qui

a été publiée en 1720. par les soins de D. Prudent Maran aux frais de Jaques Vincent en un volume in fol. Come après les notes & les remarques, ce qui rend l'édition des Ouvrages d'un Pére plus recomandable, ce sont les préfaces, où l'on discute souvent ce qui regarde sa doctrine & ses Ouvrages; je crois devoir doner une idée de celle-ci, d'autant plus que les Ecrivains ont parlé assez diversement de la doctrine de St. Cirille de Jérusalem.

Le P. *Touttée* remarque d'abord que la dignité du Siége de saint Cirille & la sainteté de sa vie donent une assez grande idée de lui : il n'eut pas plutot été élevé à la Prêtrise, qu'il fut fait Evêque de Jérusalem la mére de toutes les Eglises; il prononça ses Catéchéses dans ce saint lieu qu'on peut regarder come le berceau de la Religion & la source de la Tradition Apostolique; le tems où le Saint prononça ces discours leur done encore un nouveau prix, puisque les Sts. Atanase, Basile, Hilaire, & d'autres Prélats si recomandables, n'avoient point encore réfuté par leurs écrits l'Hérésie des Ariens. St. Cirille chassé plus d'une fois de son Siége suporta son exil avec constance, parcequ'il lui étoit glorieux de soufrir pour la défense des véritez Catoliques; & rien ne lui fut plus sensible que de se voir exposé aux médisances de ceux avec qui il étoit uni dans une même comunion: Dieu prépare à ses Saints une ressource dans leurs aflictions les plus sensibles; & si St. Jérôme trompé par de faux bruits voulut doner ateinte à sa doctrine, les Péres du Concile de Constantinople en firent l'apologie, Téodoret, Téofanes, Nicéfore, Fotius, concoururent de

leur

leur sufrage au sentiment de ces illustres Prélats, & regardérent St. Cirille come le plus grand défenseur qu'eut alors la Religion Catolique.

En ce qui regarde ses Ouvrages, *D. Touttée* prétend que ce sont les plus précieux monumens que nous ait conservez l'antiquité; la matiére en est recomandable, puisqu'il s'étudie d'instruire les Peuples les plus grossiers des principales véritez de notre Religion; toute la doctrine du Simbole est renfermée dans dix huit de ses Catéchéses, & dans les cinq autres il done de très salutaires instructions sur les Sacremens de Batême, de Confirmation, & d'Eucaristie. Quant à la maniére d'instruire, elle doit encore exciter l'atention de tous ceux qui aiment les véritez de l'Evangile, il s'acomode à la portée du Peuple, & il s'explique avec tant d'ordre, de clarté, & d'abondance, qu'on eût dit qu'il prévoyoit les Héréſies qui devoient naitre : il établit la divinité du saint Esprit contre Macédonius, deux Natures contre Eutichés, Nestorius, & les Monotélites, quoique ces Hérétiques n'eussent point encore paru de son tems: il établit avec une pareille prévoyance l'utilité de la priére pour les morts, & la vénération qu'on doit avoir pour les Reliques des Saints, contre Vigilance & les autres Hérétiques qui depuis lui ont voulu donner ateinte à la pureté de la doctrine Catolique sur ces points: les ennemis de la présence réelle & de la Transubstantiation * dans l'Eucaristie ont cru les Catéché-
ses

* On prétend que rien n'a tant contribué à la conversion de Mr. Pélisson, le célébre Auteur de l'histoire de l'Académie Françoise, que la lecture des Ouvrages de St. Cirille.

ſes de St. Cirille ſupoſées, parcequ'il y établit ces véritez d'une maniére invincible.

D. Touttée fait voir enſuite qu'il étoit en une grande conſidération chez les Grecs & les Orientaux, mais qu'il n'étoit pas également conu des Latins; il s'en trouva néanmoins parmi les Grecs dans le 8. ſiécle, qui le ſoupçonérent d'Arianiſme, par le refus qu'il avoit fait d'admettre le terme de *Conſubſtantiel*, & par l'éloge qu'il done à Conſtance dans la lettre qu'il lui écrivit.

St. Cirille dans ſes Catéchéſes exprime en des termes ſi clairs le Dogme Catolique, que Rivet a cru qu'elles étoient en partie ſupoſées, & il prétend démontrer que dans d'autres endroits il s'écarte des ſentimens de l'Egliſe Romaine: *D. Touttée* repouſſe le premier reproche en aſſurant qu'on ne doit pas être ſurpris qu'on ait recours à la ſupoſition, quand on trouve ſes propres ſentimens combatus dans un Ecrivain auſſi ancien que St. Cirille; & quant aux ſentimens où il parait qu'il s'eſt écarté de ceux de l'Egliſe Romaine, ils ne regardent que quelques Rits ou cérémonies qui ſont indiférentes pour le fondement de la Religion, dont l'Egliſe a pu permettre l'uſage dans un tems, les abandoner dans d'autres, & qu'elle poura reprendre dans la ſuite ſelon que les circonſtances le demanderont.

Rivet ainſi réfuté, *D. Touttée* done de juſtes éloges à Mr. Milles ſavant Anglois dont l'édition des Ouvrages de St. Cirille a précédé la ſienne: enfin il rend compte au Public de ſes notes & de ſes remarques, qu'il n'a étendues, dit-il, que parcequ'il a cru important en pluſieurs endroits d'expliquer la doctrine de St. Cirille,

rille,

rille, couverte quelquefois ſous des expreſſions qui pouroient ſurprendre ceux à qui la lecture des Ouvrages de ce Saint n'eſt pas familiére.

Cette préface eſt ſuivie des trois ſavantes diſſertations dans lesquelles le ſavant éditeur ne néglige rien pour illuſtrer la mémoire de St. Cirille ſur ce qui concerne ſa vie, ſes écrits, & ſa doctrine: il n'eſt pas de mon deſſein de m'étendre ſur tout ce qu'elles contiennent de curieux; je raporterai ſeulement ce que je croirai pouvoir éclaircir les dificultez qu'on forme ſur ſa vie & ſur ſa doctrine.

D. Touttée fixe la naiſſance du Saint en l'an 315. il ne done néanmoins ſon ſentiment que come une conjecture fondée principalement ſur ce qu'il étoit Prêtre il y avoit déja quelques aneés lorsqu'en 347. ou 348. il prononçoit ſes Catéchéſes, & qu'il le ſupoſe âgé alors de 32. ou 33. ans. On n'a pas plus de certitude ſur le lieu de ſa naiſſance; il parait néanmoins qu'il a été élevé dès ſa plus tendre enfance à Jéruſalem, & qu'il étoit né de parens qui profeſſoient la Religion catolique; du côté de ſa Sœur, il étoit Oncle de Gélaſe à qui il procura l'Evêché de Céſarée après la mort d'Acace: il y en a qui ont cru qu'il avoit fait profeſſion de la vie Monaſtique. Quoiqu'il fît ſa principale ocupation de l'étude de l'Ecriture Sainte, il ne négligea pas l'étude des Lettres humaines: il reçut l'Ordre du Diaconat de St. Macaire environ l'an 334. & il fut ordoné Prêtre l'anée ſuivante; S. Maxime ſe repoſa ſur lui d'une partie des ſoins de l'Epiſcopat, & il lui confia le miniſtére de la prédication, qu'il remplit avec ce ſuccès qui lui atira un grand concours de monde, non

feulement de Jérufalem, mais encore des paroiffes & des villes voifines: il eut part aux troubles qui agitoient alors l'Eglife, & quoique la lecture de fes Ouvrages réponde de la Catolicité de fes fentimens, il ne put fe délivrer du foupçon qu'on eut qu'il étoit uni de fentimens avec les Semi-Ariens; le refus qu'il fit d'admettre le terme de *Confubftantiel* & fa dèfunion d'avec St. Atanafe, donérent prétexte à fes ennemis pour rendre fa Foi fufpecte; & c'eft fur quoi le *P. Touttée* s'efforce d'écarter du Saint tout foupçon d'erreur; il remarque qu'il n'héfita de fe fervir du terme de *Confubftantiel* que parceque les Sabelliens en abufoient, & qu'on ne peut dire qu'il ait jamais condané cette expreffion; il en eft de même du terme d'une ou de trois hipoftafes, dont il a héfité auffi de fe fervir en expliquant le miftére de la Ste. Trinité, de crainte de doner lieu à la maligne interprétation des Héretiques.

On peut pareillement juftifier le Saint fur fa dèfunion d'avec St. Atanafe: *D. Touttée* fait voir que quelque refpect qu'on ait pour Saint Cirille, on ne peut s'empêcher de déplorer le malheur qu'il eut de fe laiffer furprendre d'abord par les partifans d'Eufébe, dont il ne conut parfaitement les rufes & les fourberies qu'après un plus férieux examen de leurs démarches & de leurs fentimens; on doit néanmoins remarquer, pour la juftification du Saint, qu'il foupçona toujours d'un certain parti factieux contre St. Atanafe les Evêques de l'Orient & de la Sirie & tous les partifans d'Eufébe, qui couvroient d'ailleurs leurs fentimens erronez, fous des expreffions catoliques, lefquelles étoient d'autant

plus

plus séduisantes, qu'ils exposoient d'un ton plaintif l'injustice qu'on leur fesoit; & que St. Atanase n'avoit point encore publié ses admirables Apologies, où en fesant l'histoire des Ariens, il expose leur perfidie & celle de leurs défenseurs.

D. Touttée réfute ensuite l'acusation qu'on intente contre St. Cirille, d'avoir été élevé sur le Siége de Jérusalem par la faction d'Acace & de Patrofile; il réfute, dis-je, cette acusation en raportant un passage formel de l'histoire de Téodoret, qui fait voir que le Saint fut élu canoniquement par les Evêques de la Province.

Il expose avec la même clarté les diférends qu'il eut au sujet de la jurisdiction de son Siége avec Acace, qui le déposa dans un Concile composé d'Evêques de sa faction, & tenu sur la fin de l'an 357. ils s'acusérent mutuellement d'hérésie; Acace favorisoit le parti d'Arius, & il reprochoit à St. Cirille d'être uni de sentimens avec les Semi-Ariens par le refus qu'il fesoit d'admettre le terme de *Consubstantiel*: mais les Semi-Ariens fesant profession de la Foi de Nicée, & St. Hilaire & St. Atanase ne s'étant point séparez de leur comunion, on ne peut reprocher à St. Cirille la liaison qu'il a eue avec ceux qui ne diféroient des sentimens des Catoliques que par le refus de se servir du mot de *Consubstantiel*. Je n'entrerai pas dans un plus long détail de ce que contient de remarquable cette premiére dissertation: *D. Touttée* décrit tout ce qui se passa dans le Concile de Séleucie, où St. Cirille assista & où il eut le crédit de faire déposer Acace, & d'obtenir son rétablissement sur le Siége de Jérusalem: come il fut

une seconde fois déposé par le crédit de l'Empereur dans le Concile de Constantinople tenu l'an 360. & come il fut de nouveau rétabli dans son Siége après la mort de l'Empereur Valens arivée sur la fin de l'an 378. Il raporte enfin la mort du Saint à l'an 386. il décrit ensuite ses vertus, l'estime qu'en ont fait les plus Saints Prélats & le culte qu'on a rendu à sa mémoire dans l'Eglise : il fait voir que ses sentimens ont été toujours uniformes en ce qui regarde la substance de la Foi : quant à sa comunion, il a été neutre d'abord entre le parti des Ariens, & celui de St. Atanase, à qui il écrivit même plusieurs lettres dès les comencemens de son Episcopat en signe de comunion avec lui: dans le Concile de Séleucie il se réunit de sentimens avec les véritables Catoliques à l'exemple de St. Hilaire ; & on ne peut marquer un seul moment de sa vie, où il en ait condané la doctrine.

La 2. dissertation regarde les Ouvrages de St. Cirille. *D. Touttée* fait voir ceux qu'il a véritablement composez, ceux que nous n'avons plus, & les Ouvrages qu'on lui a faussement atribuez : je me contenterai de raporter les Ouvrages véritables du Saint, ils consistent en dix huit Catéchéses pour éclairer des lumiéres de la Foi ceux qui ne l'avoient pas reçue, & cinq Mistagogiques pour instruire les Néofites, prononcées dans les fêtes de Paques ; une Homélie sur le paralitique qui étoit près de la Piscine ; & une lettre à Constance qu'il lui adressa dans les comencemens de son Episcopat. Il entre dans une longue discussion sur la réalité de ces Ouvrages, qu'on ne peut sans témérité

rité retrancher à St. Cirille, qui prononça ses Catéchéses à Jérusalem au plutot en l'an 344. & au plutard en l'an 349. *D. Touttée* fait voir enfin que le Saint prononça ses Catéchéses mistagogiques sur l'heure du midi & les autres à huit heures du matin.

Dans la 3. dissertation le *P. Touttée* justifie le Saint sur ce qui peut avoir doné ocasion à quelques uns de porter ateinte à la pureté de sa doctrine ; il fait voir contre St. Jérôme & contre Ruffin que sa Foi a été pure sur le mistére de la Trinité, puisqu'il a refusé d'admettre une confusion de Natures avec Sabellius, & une division de Persones avec d'autres. A l'égard des Anges, qu'il a été fort oposé à l'erreur d'Origéne, qui prétend que les bons Anges peuvent tomber de l'état de perfection où ils sont, & ceux qui sont tombez se rétablir dans leur premier état. Sur le péché Originel, il avoue avec tous les Catoliques les suites funestes du péché, mais il nie seulement que le mal soit sans reméde, & il soutient que sans la Grace du batême Persone ne peut mériter de participer à la vie éternelle. Ses sentimens sont pareillement catoliques sur la nécessité de la Grace pour toutes les bones Oeuvres ; sur son efficacité, & sur le pouvoir que Dieu a de départir ses dons à qui il veut & d'en priver qui il lui plait. A l'égard des Sacremens de Batême & de Confirmation, il en a distingué les effets, puisqu'il regarde la rémission des péchez come le principal avantage qu'on reçoit dans le batême, & la comunication des dons du Saint Esprit come le fruit du Sacrement de la Confirmation : il a admis la nécessité du batême pour le salut,

n'en exceptant que les seuls martirs, & regardant come valide le batême des Hérétiques. *D. Touttée* réfute les argumens d'Aubertin & des autres Protestans qui ont voulu infirmer les témoignages autentiques que rend St. Cirille à la véritable doctrine de l'Eglise Romaine, touchant la présence réelle de J. C. dans l'Eucaristie & touchant la Transubstantiation.

Le *P. Touttée* a terminé ce volume par les épitres dédicatoires des éditions de Grodec & de Jean le Prevôt qui dédie la sienne au Pape Paul V. & par les notes les plus curieuses de Mr. Milles, qui sont précédées de sa préface.

Cette nouvelle édition des Ouvrages de St. Cirille ayant été vivement ataquée dans les Mémoires de Trévoux de l'anée 1721, le P. Maran s'est cru permise une pareille vivacité, pour défendre *D. Touttée* dans un écrit qui a pour titre, *Dissertation sur les Semi-Ariens.* Come j'ai répondu aux reproches des Journalistes dans l'article du P. Maran, en fesant un précis de sa dissertation, je n'en dirai rien ici davantage.

On a encore atribué au *P. Touttée* trois lettres d'un Téologien à un Evêque sur cette question, *Si l'on peut permettre aux Jésuites de confesser, & d'absoudre :* la premiére de ces lettres a été imprimée en 1715. & les deux autres en 1716.

D. Augustin Touttée est mort dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez le 25. jour de Décembre 1718.

VAILLANT.

Dom GUILLAUME-HUGUES VAILLANT étoit

étoit d'Orléans où il naquit en 1619. Il se consacra à Dieu dans l'Ordre de St. Benoît par les vœux solennels le 18. de Septembre de l'an 1638. en l'Abaye de Vendôme.

Le P. *Vaillant* s'est aquis une très grande réputation dans la Congrégation de Saint Maur. C'étoit un très habile Rhétoricien, & un très bon poéte latin : nous avons de lui plusieurs Ouvrages en vers latins.

In novâ translatione corporis S. Benedicti apud Floriacum in capsam argenteam epinicium Eucaristicum odæ tres ; nec non de ejusdem translatione ex Monte-Cassino ad Floriacense cœnobium, carmen heroicum : cet Ouvrage a été publié in 4. en 1663.

In obitu Christianissimæ Francorum Reginæ Annæ Austriacæ planctus Galliæ ; item Hispaniæ ad Galliam responsio : cet écrit a aussi été publié en 1663.

Fasti sacri; sive Epigrammatum quibus Sanctorum elogia per totius anni dies canuntur : imprimé chez Desprez en 1674. en deux volumes in 8.

Les himnes consacrées en l'honeur des principaux Saints de l'Ordre de St. Benoît, sont aussi de sa composition : les Conaisseurs trouveront peut-être qu'elles n'ont pas l'élégance, le tour, & la délicatesse de celles de Mr. de Santeuil ; on ne peut néanmoins disconvenir qu'elles ne soyent aussi d'une fort grande beauté, & que la pensée n'en soit toujours fort juste & l'expression fort heureuse.

Le P. *Vaillant* professa longtems la Rhétorique au colége de Pontlevoi, & il mourut dans

cet exercice le 15. du mois de Mai de l'an 1678. âgé de 59. ans.

Mr. du Pin fait mention de cet Auteur dans sa table des Auteurs Ecclésiastiques.

VAISET.

Dom JOSEF VAISET de Limoges, où il est né en 1678. Il a fait imprimer en 1722. à Paris chez Jaques Vincent un Ouvrage in 12. qui a pour titre; *Dissertation sur l'origine des François.*

Il travaille à l'histoire du Languedoc conjointement avec D. Claude de Vic : on peut compter sur l'exactitude de l'Auteur qui ne peut sitot confier au Public le fruit de ses veilles & de ses travaux; une pareille entreprise exigeant de l'historien beaucoup de peines, de soins, & de recherches, & l'inspection d'un grand nombre de titres & de monumens anciens, dont la lecture pouroit efrayer un Religieux qui auroit moins d'aptitude à ce travail que *D. Josef Vaiset*, qui demeure dans l'Abaye de St. Germain-des-Prez : il a fait profession en celle de St. Augustin de Limoges en l'an 1696. âgé de 18. ans.

V I C. (de)

Dom CLAUDE DE VIC est né à Soreze au Dioceze de Lavaur : il a fait profession en l'Abaye de Notre-Dame de l'Adorade de Toulouze le 23. Octobre 1687. âgé de 17. ans. Il travaille à l'histoire de la Province de Languedoc conjointement avec Dom Vaiset, come

je

je l'ai remarqué dans l'article précédent : ils ont publié un projet de leur Ouvrage, où ils indiquent les piéces dont ils doivent se servir pour la composition de cette histoire.

D. Claude de Vic a encore publié une vie latine du P. Mabillon ; elle a été imprimée à Padoue en 1714.

VIDAL.

Dom CLAUDE VIDAL est mort à la Grasse, le 20. Juillet 1686.

Nous avons de lui la Journée Crétienne imprimée in 12. à Limoges en 1678.

VINOT.

Dom ANTOINE VINOT de Luxeu au Dioceze de Bezançon, fit profession dans l'Abaye de St. Remi de Reims le 19. de Décembre de l'an 1640. âgé de 19. ans. Quoique ce Pére n'ait fait imprimer aucun Ouvrage, je n'ai pu me dispenser de faire mention de lui dans cette Bibliotéque, pouvant être avec justice regardé come un des plus grands ornemens de la Congrégation de St. Maur. Je puis avancer, sans crainte d'en imposer au Public, que c'étoit un prodige d'esprit que la Nature avoit gratifié d'une multitude de talens qu'elle ne dispense que séparément à grand nombre d'autres, une pénétration d'esprit surprenante, une mémoire si facile & si prodigieuse que rien ne lui étoit échapé de ce qu'il avoit lu, & une fécondité d'imagination qu'on auroit peine à comprendre. Il a formé une infinité de Prédicateurs ; & il y a eu

a eu tel Evêque en France qui n'a dû son élévation à l'Episcopat qu'au *P. Vinot* ; il leur donoit quelquefois trente desseins pour un même Sermon, & il leur marquoit dans le moment même les endroits des Péres & des Auteurs, où ils pouvoient trouver de quoi les remplir ; & ce qu'il y avoit de plus remarquable en lui, c'est que la nature lui avoit été aussi ingrate des talens propres à former un Orateur qu'elle lui avoit libéralement dispensé l'esprit & la science nécessaires pour composer des Sermons.

Il n'étoit pas moins admirable dans les conversations & dans les conférences, où il étoit très souvent apelé, & où il s'agissoit d'établir quelque vérité morale, ou d'éclaircir quelque point de doctrine ; alors il enlevoit les assistans par la présence de son esprit & les pensées toujours nouvelles qu'il produisoit, & qu'il apuyoit de l'autorité des Péres dont il citoit les Ouvrages jusqu'à la page. Ces merveilleux talens le firent admirer des plus savans Homes non seulement de France, mais encore de toute l'Europe, avec lesquels il étoit en relation, & à qui il fournissoit souvent sur les matiéres les plus dificiles & les plus abstraites, des mémoires instructifs & raisonez qui leur ont été d'un grand secours pour la composition de leurs Ouvrages : ainsi par cet endroit le *P. Vinot* peut être regardé come Auteur. Mais ce qui fit sa véritable gloire, c'est que la présomption ne put ternir un mérite si universellement recônu ; car on ne vit jamais de Religieux plus doux, plus honête, plus modeste, plus humble, & plus ataché à ses devoirs, que l'étoit le *P. Vinot*. Ce

Reli-

Religieux si distingué par son esprit, par sa science & par ses talens, mourut en l'Abaye de St. Ouen de Rouen le 17. jour de Septembre de l'an 1679.

VIOLE.

Dom DANIEL-GEORGE VIOLE du Dioceze de Chartre, naquit en 1598. en la paroisse de Soulans dont son Pére étoit Seigneur. Il prit l'habit de St. Benoît dans le Monastére des Blancsmanteaux de Paris au mois de Décembre de l'an 1622. étant âgé de 24. ans; il mourut en l'Abaye de St. Germain d'Ausserre le 21. jour d'Avril de l'an 1671.

Il a doné au Public la vie de Ste. Reine d'Alise vierge & martire, & il y a joint une dissertation pour prouver que le corps de cette Sainte est dans l'Abaye de Flavigni en Bourgogne, où il fut aporté sous l'Empire de Charles-le-Chauve en l'an 864. & que la translation que quelques uns prétendent avoir été faite en Alemagne dans l'Eglise catédrale d'Osnabruck sous l'Empire de Charlemagne, ne peut être qu'imaginaire: il finit cet Ouvrage en exposant seulement un somaire des titres & des preuves, qu'ont les Religieux de l'Abaye de Flavigni pour se maintenir dans la possession de cette Sainte & précieuse Relique: il y a eu trois éditions de ce livre, la derniére a été publiée à Autun en 1654. chez Blaise Simonot; c'est un in 8. d'environ 150. pages; le livre est dédié à Mre. Louis d'Attichi Evêque d'Autun.

En 1656. le *P. Viole* publia la vie de St. Germain avec un catalogue des Persones illustres

 du

du Dioceze d'Aufferre: c'eft un in 4. imprimé à Paris chez Billaine.

Il a encore compofé deux autres Ouvrages; mais qui n'ont pas vu le jour: le premier eft une hiftoire de l'Abaye de Flavigni en Bourgogne, confervée dans la Bibliotéque de Mr. de la Marre confeiller au Parlement de Dijon; & le 2. l'hiftoire des Abez de St. Germain d'Aufferre, & de tous les événemens les plus remarquables arivez pendant leur gouvernement depuis l'an 560. jufqu'en l'an 650: cet Ouvrage écrit en latin eft en cinq volumes in folio.

On peut confulter le P. le Long qui dans fa Bibliotéque hiftorique de France fait mention de cet Auteur.

FIN.



CA-

CATALOGUE
DES
OUVRAGES DES PE'RES
DE l'E'GLISE
imprimez par les soins des
Bénédictins de la Congrégation
de St. Maur.

ON a cru faire plaisir au Public de doner à la fin de cet Ouvrage un Catalogue exact des nouvelles éditions des Ouvrages des S. Péres de l'Eglise entreprises par les soins des Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, de marquer l'anée & le lieu où elles ont été imprimées, & ceux qui en sont les Auteurs.

Concordia Regularum authore S. Benedicto Aniana Abbate. Un vol. in 4. D. Hugues Ménard.

Sti. Gregorii Papæ liber Sacramentorum. 1642. Un vol. in 4. D. Hugues Ménard.

S. Barnabæ Epistola. 1645. Un vol. in 4. D. Hugues Ménard.

Beati Lanfranci Cantuariæ Archiepiscopi & Angliæ Primatis Ordinis S. Benedicti Opera omnia, quibus adduntur Chronicon Beccense; vita Beati Herluini primi Abbatis Becci;

& quatuor priorum Abbatum ejusdem Cœnobii; vita S. Augustini Anglorum Apostoli; Tractatus duo de Eucharistiæ Sacramento contra Berengarium; Hugonis Lingonensis Episcopi & Durandi Abbatis Troarnensis. 1648. Un vol. in fol. D. Luc d'Acheri.

Guitberti Abbatis de Novigento opera. Un vol. in 4. D. Luc d'Acheri.

Roberti Pulli Cardinalis sententiarum libri octo & Petri Pictaviensis sententiarum libri quinque. 1651. Un vol. in fol. D. Hugues Mathoud.

Sti. Basilii Regulæ fusiùs disputatæ. Un vol. in 8. D. Claude Chantelou.

Sti. Bernardi Opera. 1667. 2. vol. in fol. & 9. tomes in 8. *Secundis curis edita*, 1690. D. Jean Mabillon.

Petri Cellensis Opera. 1670. Un vol. in 4. D. Ambroise Janvier.

Sancti Anselmi Cantuariensis Archiepiscopi Opera: nec non Eadmeri Monachi Cantuariensis historia novorum & alia opuscula. 1675. Un vol. in fol. D. Gabriel Gerberon.

Sancti Augustini Hypponensis Episcopi opera. XI. vol. in fol. I. & II. 1679. III. 1680. IV. 1683. V. 1684. VI. & VII. 1685. VIII. & IX. 1688. X. 1690. XI. 1700. D. François Delfau, D. Tomas Blampin, D. Pierre Cou-

Coutant, D. Claude Guesnié qui en a dressé les tables.

Magni Aurelii Cassiodori senatoris opera omnia, in duos tomos distributa. 1679. Un vol. in fol. D. Jean Garet.

Anonymi Ravennatis, qui circa sæculum septimum vixit, de Geographiâ libri quinque. 1690. Un vol. in 8. D. Placide Porcheron.

Sancti Ambrosii Mediolanensis opera. 2. vol. in fol. I. 1686. II. 1690. D. Jaques du Frische & D. Nicolas le Nourri.

Sancti Hilarii Pictaviensis opera. 1693. Un vol. in fol. D. Pierre Coutant.

Eusebii Hyeronimi Stridonensis Præsbiteri opera. 5. vol. in fol. I. 1693. II. 1699. III. 1704. IV. & V. 1706. D. Jean Martianai; le P. D. Antoine Pouget a eu part au I. volume.

Sancti Athanasii opera. 1698. 3. tomes in fol. D. Bernard de Montfaucon.

Sancti Gregorii Episcopi Turonensis opera omnia; nec non Fredegarii Scholastici Epitome & Chronicum cum suis continuatoribus & aliis monumentis. 1699. Un vol. in fol. D. Tierri Ruinart.

Sancti Bernardi liber de Consideratione. Un vol. in 8. D. Jean Mabillon.

Sancti Gregorii Papæ primi cognomento Magni Opera. 1705. 4. vol. in fol. D. Denis de Ste. Marte & D. Guillaume Bessin.

Hildeberti Cœnomanensis Episcopi & postea Turonensis Archiepiscopi opera : accesserunt Marbodi Reaonensis Episcopi opuscula. 1708. Un vol. in fol. D. Antoine Beaugendre.

Sancti Irenæi Lugdunensis Episcopi de Hæresibus libri quinque. 1710. Un vol. in fol. D. René Massuet.

Lucii Cœcilii de morte persecutorum, ad Donatum Confessorem. 1710. Un vol. in 8. D. Nicolas le Nourri.

Sancti Joannis Chrysostomi Episcopi opera. XI. vol. in fol. I. & II. 1719. III. IV. V. & VI. 1725. ils doivent être suivis de cinq autres. D. Bernard de Montfaucon.

Sancti Cyrilli Archiepiscopi Jerosolymitani opera quæ extant omnia & ejus nomine circumferuntur. Un vol. in fol. 1720. D. Antoine-Augustin Touttée.

Sancti Basilii Episcopi Cæsariensis opera. 3. vol. in fol. I. & II. 1723. le 3. n'est pas encore publié. D. Julien Garnier.

Les Ouvrages suivans ne sont pas encore imprimez.

Joannis Carnutensis Episcopi opera. Un vol. in fol. D. Jean Gelé.

Tertulliani opera. D. J. B. Malinghen & D. Edmond Duret.

Justini opera. D. Prudent Maran.

Origenis opera. D. Charle de la Rue.

Flavii Josephi opera. D. Martin Bouquet.

TABLE

TABLE
DES
AUTEURS
mentionez
dans cette Biblioteque.

A.

B.

G.

I.

L.

M.

N.

P.

Por-

Tou-

V.









